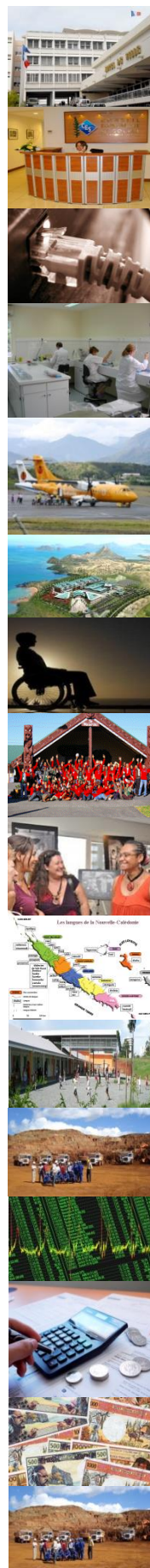


Budget primitif 2016

Voté par le congrès de la
Nouvelle-Calédonie les 29, 30 et 31
décembre 2015



NOUVELLE-CALÉDONIE



BP 2016

Budget primitif 2016

de la Nouvelle Calédonie

***Un budget responsable, qui engage la Nouvelle-Calédonie dans
un processus de réforme,
suscite le dynamisme économique,
et traduit les engagements pris dans la déclaration de politique générale.***

❖ S'engager résolument dans la réforme de la gestion des finances

Conformément aux engagements pris dans la déclaration de politique générale du 13 Avril dernier et dans le prolongement des débats sur les orientations budgétaires, nous nous devons d'être exemplaires dans la gestion de nos institutions. C'est la raison pour laquelle a été engagée la réforme de la gestion des finances, dont les grands principes sont les suivants :

- **Rigueur**

Le budget primitif de l'année 2016 s'inscrit dans un contexte économique et social empreint de grandes difficultés. L'économie est en perte de vitesse après des années de croissance économique. Le budget doit impérativement s'adapter à cette nouvelle donne. Les recettes fiscales sont moindres. Il importe en conséquence d'ajuster nos dépenses à nos recettes, et non l'inverse comme cela a été le cas jusqu'à présent. L'engagement de rigueur de gestion des deniers publics est traduit dans ce budget 2016. Le gouvernement réduit son train de vie avec une réduction de 18 % de son fonctionnement courant par rapport au budget 2015 se déclinant comme suit : -1 % de charges fixes, -51 % de frais de communication, -31 % de frais de représentation et -23 % de frais déplacement pour montrer l'exemple. Cette rigueur rendue nécessaire s'applique également aux établissements publics et aux chambres consulaires pour lesquels les contributions de la Nouvelle-Calédonie ont été diminuées de 13 %, les obligeant à adapter leurs budgets à ces nouvelles enveloppes financières.

- **Sincérité**

Les marges de manœuvre n'existent plus. Il est vain d'espérer pouvoir en cours d'année réabonder dans des budgets supplémentaires des dépenses volontairement sous estimées dans le prévisionnel. Il convient dès le budget primitif d'inscrire en toute sincérité les dépenses de l'année. De même il faut s'astreindre à ne pas surestimer les recettes. Aussi dans le prolongement du séminaire budgétaire, le BP 2016 s'inscrit dans une logique financière nouvelle. Il rompt avec les comparaisons de budget à budget pour aligner les inscriptions budgétaires sur les consommations réelles, au plus près des besoins et des capacités financières.

- **Transparence**

Dans la déclaration de politique générale du 13 Avril 2015 l'engagement a été pris d'une gouvernance plus transparente. C'est la raison pour laquelle le budget 2016 est pour la 1^{ère} fois décomposé en 3 budgets distincts, offrant ainsi une meilleure lisibilité, conformément aux recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes :

- un budget propre de 55,9 milliards d'opérations réelles qui retrace les flux nécessaires au financement des compétences particulières de la Nouvelle-Calédonie,
- un budget annexe de répartition de 124,8 milliards, regroupant les taxes et impôts qui entrent dans l'assiette des dotations aux collectivités : provinces, communes et Nouvelle-Calédonie,
- un budget annexe de reversement de 62,5 milliards qui centralise les taxes affectées, centimes additionnels et fonds de concours et alimente les divers organismes et collectivités bénéficiant de financements dédiés.

- **Restauration des grands équilibres**

Le BP 2016 respecte à la lettre les obligations de rigueur comptable qui impose l'inscription des dotations et des provisions.

Il ouvre également la voie à des réflexions sur la prise en charge directe de certaines dépenses de transferts (entretien des cours d'eau, subventions à l'agriculture, continuité territoriale et mise en œuvre d'une Agence des transports...) par nos satellites qui mettent en œuvre la politique publique. Ces réflexions pourront être élargies à d'autres dépenses, à mesure que le dispositif réglementaire et fiscal aura évolué en ce sens.

Il recherche la rationalisation et l'efficacité des dépenses, avec la mutualisation des crédits au sein de certaines directions. C'est le cas notamment, de la Direction des Services de l'Informatique et de la Technologie (DTSI), qui porte l'ensemble des dépenses liées au maintien et au développement de notre système d'information, dépenses validées avant inscription par un comité de Pilotage.

La Nouvelle-Calédonie a, ces dernières années, construit, développé. Elle doit désormais, et le ralentissement économique mondial auquel elle n'échappe pas l'impose, consolider, réallouer, optimiser.

Cette réforme se poursuivra tout au long de l'année par des changements de méthodes organisationnelles, la poursuite de la rationalisation via la réorganisation logistique de services et autres organismes liés, la fusion d'établissements, la création de l'inspection des services.

❖ Susciter le dynamisme économique

2015 a été marquée par un ralentissement de la croissance économique mondiale estimée à 2,9 %. Cette conjoncture internationale devrait continuer à se dégrader en 2016, par l'amorce d'une récession économique dans certains pays émergents, et une croissance chinoise freinée par un repli sur le marché intérieur.

Pour l'économie calédonienne, 2016 s'annonce d'ores et déjà compliquée avec une croissance économique atone estimée à 0,5 %. La crise profonde et durable que traverse le secteur du nickel viendra également impacter notre développement économique et social.

L'investissement est une des clefs de la relance de la croissance économique. Tout doit être mis en œuvre pour agir sur ce moteur.

Sur la décennie écoulée, notre croissance a été soutenue par les investissements métallurgiques et la commande publique notamment. Notre PIB par habitant nous situe au 1^{er} rang des collectivités françaises d'outre-mer et au 3^{ème} rang des pays du pacifique Sud, juste derrière l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Maintenir l'investissement public au profit du dynamisme économique

En dépit des baisses significatives de recettes sur le budget propre (-5 milliards hors remboursement de dette), nous avons su préserver un niveau d'investissement élevé.

Le montant des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette) se monte à 14,1 milliards pour 2016, en diminution faciale de 4,9 milliards par rapport au BP 2015. Cette évolution s'explique principalement par la fin de la construction du Médipôle de Koutio (7,7 milliards d'immobilisations corporelles inscrits au BP 2015 contre 1,062 milliards prévus au BP 2016).

Hors Médipôle, le niveau d'investissement de la Nouvelle-Calédonie progresse en réalité de 2,839 milliards en 2016 avec notamment :

- la montée en puissance des travaux pour la construction du **Centre Hospitalier du Nord**, démarrés en juin 2015 et qui vont se poursuivre avec une prévision de 3 milliards pour 2016.
- la **poursuite du programme pluriannuel pour le réseau routier territorial** qui porte sur un montant global d'investissement de 70 milliards sur une période initialement arrêtée à 25 ans. Un montant de travaux de près de 3 milliards est inscrit au budget primitif 2016.
- la **poursuite du programme pluriannuel de rénovation des lycées 2013/2017** avec près de 900 millions de travaux prévus en 2016.
- la construction du complexe de protection zoo et phytosanitaire (CPZP) de Païta (422 millions) et des bureaux du SIVAP (175 millions).

L'autofinancement étant fortement absorbé par le remboursement de la dette, la collectivité sollicitera les bailleurs de fonds pour rechercher auprès d'eux le financement nécessaire à son ambitieux programme d'investissement, dans la limite de 7,7 milliards, hors opérations de trésorerie.

Le niveau toujours avantageux des taux d'intérêt incite en effet à recourir à cette solution de financement, tout en veillant à notre encours de dette.

Susciter l'investissement privé

Tous les efforts ont été déployés pour donner des signes d'encouragement aux investisseurs privés et leur donner une lisibilité suffisante. Ce sont notamment les mesures prises en faveur de la défiscalisation locale, qui s'ajoute aux mesures nationales jusqu'en 2025. C'est également la relance du BTP par le dispositif adopté en faveur des logements intermédiaires. Ce sont aussi les mesures incitatives : IRVM ; Revalorisation des rémunérations des comptes courants d'associés.

❖ Tenir les engagements de la DPG

Le budget primitif 2016 doit permettre de tenir les engagements qui ont été pris à l'égard des Calédoniens, dans le cadre de la Déclaration de politique générale du 13 avril 2015.

La jeunesse est au cœur des préoccupations de ce budget. Il s'agit, tout d'abord, de mettre en œuvre **le projet éducatif calédonien**, qui sera adopté prochainement par le congrès, de manière à ce qu'il puisse commencer à entrer en application dès la rentrée 2016. Il s'agit, ensuite, de mettre en place **la stratégie « Emploi – Insertion professionnelle »** qui permettra aux jeunes en difficulté de trouver leur place dans le monde du travail grâce aux fonds européens (11^{ème} FED) pour un montant de 3,6 milliards de FCFP sur 4 ans. Il s'agit, enfin, de mettre en place **le service civique obligatoire** et de définir une véritable politique de **protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse**. Il est important de souligner dans le contexte de difficultés budgétaires que le budget de l'enseignement a été privilégié puisqu'il progresse en fonctionnement de 4,5 milliards en 2015 à 4,8 milliards en 2016.

La lutte contre la vie chère reste un des axes prioritaire de ce budget. Les travaux sur **la compétitivité** au sein des quatre filières identifiées (alimentation et biens de grande consommation, automobile, logement) doivent être poursuivis et étendus à d'autres filières.

Parallèlement, il est nécessaire de réformer notre fiscalité indirecte, en créant une **Taxe Générale à la Consommation (TGC)**. Les travaux engagés en concertation avec les partenaires sociaux et les groupes politiques permettent d'envisager son instauration au cours de l'année 2016, ce qui nécessitera un accompagnement particulier à l'égard notamment des entreprises calédoniennes.

Au plan économique, ce budget doit permettre de redynamiser le secteur de **l'agriculture** pour tendre vers une autosuffisance alimentaire. **Une véritable politique de l'eau** doit être mise en place afin de garantir une gestion durable de la ressource.

D'autres chantiers ont été engagés afin de définir **une stratégie en matière d'exportation et d'innovation**, cette dernière étant élaborée dans le cadre d'un partenariat avec l'OCTA, l'association des pays et territoires d'outre-mer de l'Union Européenne. De même, des **« Ateliers du tourisme »** ont été organisés conjointement par la Nouvelle-Calédonie et les provinces. Le travail de refonte et de modernisation du **Code des assurances** est lancé.

Dans le domaine du transport, les travaux de mise aux normes de **l'aérodrome de Magenta** sont engagés et la problématique des contrôleurs aériens réglée, ce qui devrait contribuer au fonctionnement optimal de la compagnie domestique.

Dans le domaine social, ce budget vise à mettre en œuvre des réformes qui sont très attendues, comme le **régime de retraite obligatoire pour les travailleurs indépendants** et la **couverture complémentaire santé obligatoire**. De même, le **schéma du handicap et de la dépendance** sera très prochainement transmis au congrès pour approbation.

La **rénovation de la fonction publique** fera elle aussi l'objet de réformes dans le prolongement des recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes et de nos échanges à ce sujet.

Dans le domaine de la santé, ce budget donne corps aux travaux des **Assises de la santé** et de la nécessaire réflexion sur le financement de notre santé et de nos infrastructures hospitalières et de

soins, avec la fin du chantier du Médipôle et le démarrage de celui de l'hôpital du Nord. Les mesures engagées pour **lutter contre le tabac, l'alcool et l'insécurité routière** doivent être poursuivies.

En matière de développement durable, ce budget doit contribuer à la mise en œuvre du **Schéma de transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie**, qui devra être représentée au congrès dans les meilleurs délais. **Le développement de l'énergie renouvelable et de l'hydroélectricité** constitue un axe essentiel du mix à mettre en œuvre sur le chemin de l'autonomie énergétique.

Enfin, ce budget permet de préparer le **16^{ème} Festival des Arts à Guam** et de poursuivre nos travaux sur la protection des savoirs traditionnels.

TABLEAU VERSION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2016												
	BP 2013		BP 2014		BP 2015		BP 2016		Ecart BP 16 - BP 15		Evolution BP 16 - BP 15	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget annexe de reversement - <i>fonctionnement</i>	48 307 000 000	48 307 000 000	50 023 992 160	50 023 992 160	51 066 500 000	51 066 500 000	62 339 100 000	62 339 100 000	11 272 600 000	11 272 600 000	22,07%	22,07%
Taxes reversées	34 911 500 000	34 911 500 000	36 990 492 160	36 990 492 160	37 403 000 000	37 403 000 000	45 566 100 000	45 566 100 000	8 163 100 000	8 163 100 000	21,82%	21,82%
Centimes additionnels	11 458 000 000	11 458 000 000	11 085 000 000	11 085 000 000	11 824 000 000	11 824 000 000	15 158 000 000	15 158 000 000	3 334 000 000	3 334 000 000	28,20%	28,20%
Fonds de concours	1 937 500 000	1 937 500 000	1 948 500 000	1 948 500 000	1 839 500 000	1 839 500 000	1 615 000 000	1 615 000 000	-224 500 000	-224 500 000	-12,20%	-12,20%
La présentation du budget annexe présentée ci-dessous pour les BP 2013 à 2015 est modifiée par rapport aux présentations antérieures du budget principal afin d'avoir une comparaison pertinente avec les montants votés au BP 2016 (nouvelle formule)												
Budget annexe de répartition - <i>fonctionnement</i>	125 976 065 871	125 976 065 871	125 279 092 649	125 279 092 649	126 158 900 937	126 158 900 937	124 873 220 000	124 873 220 000	-1 285 680 937	-1 285 680 937	-1,02%	-1,02%
Rec.Fisc / Dot. aux collectivités	125 916 400 000	92 123 014 500	125 227 780 000	86 832 058 550	126 107 588 288	86 528 470 038	124 873 220 000	85 773 890 543	-1 234 368 288	-754 579 495	-0,98%	-0,87%
Province Sud		35 174 241 900		32 869 990 330		32 755 067 897		32 115 250 670	0	-639 817 227		-1,95%
Province Nord		23 226 166 080		21 729 046 624		21 653 075 962		21 230 118 176	0	-422 957 786		-1,95%
Province Iles		12 940 647 020		12 102 405 946		12 060 092 641		11 824 518 254	0	-235 574 387		-1,95%
Communes		20 781 959 500		20 130 615 650		20 060 233 538		20 604 003 443	0	543 769 905		2,71%
FIP équipement part Etat	59 665 871	59 665 871	51 312 649	51 312 649	51 312 649	51 312 649	0	0	-51 312 649	-51 312 649	-100,00%	-100,00%
Restitutions sur impôts et admissions en non valeur				3 200 000 000		4 500 000 000		5 350 000 000	0	850 000 000		18,89%
011 - Frais régie - Tabacs		1 800 000 000		1 845 000 000		1 845 000 000		2 100 000 000	0	255 000 000		13,82%
Part des recettes fiscales affectées au budget propre de la NC		31 993 385 500		33 350 721 450		33 234 118 250		31 649 329 457	0	-1 584 788 793		-4,77%
Budget propre	67 080 186 129	67 080 186 129	86 351 645 069	86 351 645 069	87 596 692 066	87 596 692 066	74 810 015 241	74 810 015 241	-12 786 676 825	-12 786 676 825	-14,60%	-14,60%
Fonctionnement	45 811 231 211	45 811 231 211	45 351 590 076	45 351 590 076	43 036 692 066	43 036 692 066	41 862 127 199	41 862 127 199	-1 174 564 867	-1 174 564 867	-2,73%	-2,73%
011 - Charges à caractère général - Hors tabacs		8 618 082 162		8 494 198 064		8 306 375 682		8 161 121 140	0	-145 254 542		-1,75%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		14 700 153 540		14 952 133 890		14 823 864 864		14 985 560 827	0	161 695 963		1,09%
013 - Atténuation de charges	673 179 000		0		0		0	0	0	0		
65 - Autres charges de gestion courante		14 001 574 109		16 981 900 446		16 813 100 747		14 196 224 901	0	-2 616 875 846		-15,56%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus		196 271 400		194 361 000		247 799 000		221 050 805	0	-26 748 195		-10,79%
66 - Charges financières		440 500 000		445 100 000		453 160 000		551 615 000	0	98 455 000		21,73%
67 - Charges exceptionnelles		3 279 650 000		1 166 912 491		462 391 773		344 904 526	0	-117 487 247		-25,41%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 010 362 377		1 748 727 297		1 847 317 460		1 911 689 552		64 372 092	0	3,48%	
73 - Impôts et taxes	302 000 000		422 450 000		442 000 000		762 000 000		320 000 000	0	72,40%	
74 - Dotations, subventions et participations	6 749 059 261		6 613 763 744		6 442 981 356		6 746 938 190		303 956 834	0	4,72%	
75 - Part des recettes fiscales du budget annexe de répartition de la NC	31 993 385 500		33 350 721 450		33 234 118 250		31 649 329 457		-1 584 788 793	0	-4,77%	
75 - Autres produits de gestion courante	157 366 000		206 716 000		118 675 000		198 170 000		79 495 000		66,99%	
76 - Produits financiers	550 000 000		500 000 000		501 500 000		555 000 000		53 500 000	0	10,67%	
77 - Produits exceptionnels	26 000 000		39 000 000		50 100 000		39 000 000		-11 100 000	0	-22,16%	
042 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	4 349 879 073	4 500 000 000	2 470 211 585	2 412 730 000	400 000 000	400 000 000	0	1 841 650 000	-400 000 000	1 441 650 000	-100,00%	360,41%
023 - Virement à la section d'investissement	0	75 000 000		704 254 185		1 530 000 000		1 560 000 000	0	30 000 000		1,96%
Investissement	21 268 954 918	21 268 954 918	41 000 054 993	41 000 054 993	44 560 000 000	44 560 000 000	32 947 888 042	32 947 888 042	-11 612 111 958	-11 612 111 958	-26,06%	-26,06%
021 - Virement de la section de fonctionnement	75 000 000		704 254 185		1 530 000 000		1 560 000 000		30 000 000	0	1,96%	
040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	2 700 000 000		2 012 730 000				1 841 650 000		1 841 650 000	0	#DIV/0!	
041 - Opérations patrimoniales			12 010 000 000	12 010 000 000	20 908 000 000	20 908 000 000	14 508 000 000	14 508 000 000	-6 400 000 000	-6 400 000 000	-30,61%	
024 - Produits de cessions d'immobilisations			500 000 000						0	0	#DIV/0!	-
13 - Subventions d'investissement	10 400 000 000		14 480 000 000		8 722 000 000		4 281 221 373		-4 440 778 627	0	-50,91%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 993 954 918	1 114 500 000	7 596 437 473	1 095 500 000	10 220 000 000	1 527 833 000	7 870 350 000	1 534 600 000	-2 349 650 000	6 767 000	-22,99%	0,44%
16- Droit de tirage emprunt revolving OCEOR (opération d'ordre)			3 533 333 335	3 533 333 335	3 180 000 000	3 180 000 000	2 826 666 669	2 826 666 669	-353 333 331	-353 333 331	-11,11%	-11,11%
20 - Immobilisations incorporelles		1 298 616 750		1 130 955 000		892 054 967		1 069 468 966	0	177 413 999		19,89%
204 - Subventions d'équipement versées		1 394 786 467		2 487 608 415		2 074 973 325		1 451 277 142	0	-623 696 183		-30,06%
21 - Immobilisations corporelles		973 677 509		1 342 876 698		1 391 437 179		1 330 211 552	0	-61 225 627		-4,40%
22 - Immobilisations reçues en affectation		20 000		120 000		120 000			0	-120 000		-100,00%
23 - Immobilisations en cours (hors Médipôle)		4 754 654 192		4 780 661 545		6 885 281 529		9 104 732 713	0	2 219 451 184		32,23%
23 - Médipôle		10 400 000 000		14 420 000 000		7 700 000 000		1 062 931 000	0	-6 637 069 000		-86,20%
27 - Autres immobilisations financières		100 000 000		100 000 000		300 000		0	0	-300 000		-100,00%
45 - Opérations pour le compte de tiers	1 100 000 000	1 232 700 000	163 300 000	99 000 000			60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	#DIV/0!	#DIV/0!
Budget propre + annexes	241 363 252 000	241 363 252 000	261 654 729 878	261 654 729 878	264 822 093 003	264 822 093 003	262 022 335 241	262 022 335 241	-2 799 757 762	-2 799 757 762	-1,06%	-1,06%
Fonct (propre + annexes)	220 094 297 082	220 094 297 082	220 654 674 885	220 654 674 885	220 262 093 003	220 262 093 003	229 074 447 199	229 074 447 199	8 812 354 196	8 812 354 196	4,00%	4,00%
Inv (propre + annexes)	21 268 954 918	21 268 954 918	41 000 054 993	41 000 054 993	44 560 000 000	44 560 000 000	32 947 888 042	32 947 888 042	-11 612 111 958	-11 612 111 958	-26,06%	-26,06%
Mouvements d'ordre Fonct propre	1 800 000 000	4 575 000 000	400 000 000	3 116 984 185	400 000 000	1 930 000 000	0	3 401 650 000	-400 000 000	1 630 000 000	-100,00%	84,46%
Mouvements d'ordre Invest propre	2 775 000 000	0	18 260 317 520	15 543 333 335	25 618 000 000	24 088 000 000	20 736 316 669	17 334 666 669	-4 723 333 331	-6 753 333 331	-18,44%	-28,04%
Total mouvements d'ordre propre	4 575 000 000	4 575 000 000	18 660 317 520	18 660 317 520	26 018 000 000	26 018 000 000	20 736 316 669	20 736 316 669	-5 123 333 331	-5 123 333 331	-19,69%	-19,69%
Fonct réel propre	44 011 231 211	41 236 231 211	44 951 590 076	42 234 605 891	42 636 692 066	41 106 692 066	41 862 127 199	38 460 477 199	-774 564 867	-2 646 214 867	-1,82%	-6,44%
Inv réel principal propre (hors remboursement de la dette)	18 493 954 918	21 268 954 918	22 739 737 473	25 456 721 658	18 942 000 000	20 472 000 000	12 211 571 373	15 613 221 373	-6 730 428 627	-4 858 778 627	-35,53%	-23,73%
Budget réel propre	62 505 186 129	62 505 186 129	67 691 327 549	67 691 327 549	61 578 692 066	61 578 692 066	54 073 698 572	54 073 698 572	-7 504 993 494	-7 504 993 494	-12,19%	-12,19%

TABLEAU VERSION CONSOLIDE DU BUDGET PRIMITIF 2016

	BP 2013		BP 2014		BP 2015		BP 2016		Ecart BP 16 - BP 15		Evolution BP 16 - BP 15	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget annexe de reversement - <i>fonctionnement</i>	48 307 000 000	48 307 000 000	50 023 992 160	50 023 992 160	51 066 500 000	51 066 500 000	62 339 100 000	62 339 100 000	11 272 600 000	11 272 600 000	22,07%	22,07%
Taxes reversées	34 911 500 000	34 911 500 000	36 990 492 160	36 990 492 160	37 403 000 000	37 403 000 000	45 566 100 000	45 566 100 000	8 163 100 000	8 163 100 000	21,82%	21,82%
Centimes additionnels	11 458 000 000	11 458 000 000	11 085 000 000	11 085 000 000	11 824 000 000	11 824 000 000	15 158 000 000	15 158 000 000	3 334 000 000	3 334 000 000	28,20%	28,20%
Fonds de concours	1 937 500 000	1 937 500 000	1 948 500 000	1 948 500 000	1 839 500 000	1 839 500 000	1 615 000 000	1 615 000 000	-224 500 000	-224 500 000	-12,20%	-12,20%
Budget annexe de répartition - <i>fonctionnement</i>	93 982 680 371	93 982 680 371	91 928 371 199	91 928 371 199	92 924 782 687	92 924 782 687	93 223 890 543	93 223 890 543	299 107 856	299 107 856	0,32%	0,32%
Rec.Fisc / Dot. aux collectivités	93 923 014 500	92 123 014 500	91 877 058 550	86 832 058 550	92 873 470 038	86 528 470 038	93 223 890 543	85 773 890 543	350 420 505	-754 579 495	0,38%	-0,87%
Province Sud		35 174 241 900		32 869 990 330		32 755 067 897		32 115 250 670	0	-639 817 227		-1,95%
Province Nord		23 226 166 080		21 729 046 624		21 653 075 962		21 230 118 176	0	-422 957 786		-1,95%
Province Iles		12 940 647 020		12 102 405 946		12 060 092 641		11 824 518 254	0	-235 574 387		-1,95%
Communes		20 781 959 500		20 130 615 650		20 060 233 538		20 604 003 443	0	543 769 905		2,71%
FIP équipement part Etat	59 665 871	59 665 871	51 312 649	51 312 649	51 312 649	51 312 649	0	0	-51 312 649	-51 312 649	-100,00%	-100,00%
Restitutions sur impôts et admissions en non valeur				3 200 000 000		4 500 000 000		5 350 000 000	0	850 000 000		18,89%
011 - Frais régie - Tabacs		1 800 000 000		1 845 000 000		1 845 000 000		2 100 000 000	0	255 000 000		13,82%
Budget propre	67 080 186 129	67 080 186 129	86 351 645 069	86 351 645 069	87 596 692 066	87 596 692 066	74 810 015 241	74 810 015 241	-12 786 676 825	-12 786 676 825	-14,60%	-14,60%
Fonctionnement	45 811 231 211	45 811 231 211	45 351 590 076	45 351 590 076	43 036 692 066	43 036 692 066	41 862 127 199	41 862 127 199	-1 174 564 867	-1 174 564 867	-2,73%	-2,73%
011 - Charges à caractère général - Hors tabacs		8 618 082 162		8 494 198 064		8 306 375 682		8 161 121 140	0	-145 254 542		-1,75%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		14 700 153 540		14 952 133 890		14 823 864 864		14 985 560 827	0	161 695 963		1,09%
013 - Atténuation de charges	673 179 000		0		0		0		0	0		
65 - Autres charges de gestion courante		14 001 574 109		16 981 900 446		16 813 100 747		14 196 224 901	0	-2 616 875 846		-15,56%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus		196 271 400		194 361 000		247 799 000		221 050 805	0	-26 748 195		-10,79%
66 - Charges financières		440 500 000		445 100 000		453 160 000		551 615 000	0	98 455 000		21,73%
67 - Charges exceptionnelles		3 279 650 000		1 166 912 491		462 391 773		344 904 526	0	-117 487 247		-25,41%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 010 362 377		1 748 727 297		1 847 317 460		1 911 689 552		64 372 092	0	3,48%	
73 - Impôts et taxes	302 000 000		422 450 000		442 000 000		762 000 000		320 000 000	0	72,40%	
74 - Dotations, subventions et participations	6 749 059 261		6 613 763 744		6 442 981 356		6 746 938 190		303 956 834	0	4,72%	
75 - Part des recettes fiscales du budget annexe de répartition de la NC	31 993 385 500		33 350 721 450		33 234 118 250		31 649 329 457		-1 584 788 793	0	-4,77%	
75 - Autres produits de gestion courante	157 366 000		206 716 000		118 675 000		198 170 000		79 495 000		66,99%	
76 - Produits financiers	550 000 000		500 000 000		501 500 000		555 000 000		53 500 000	0	10,67%	
77 - Produits exceptionnels	26 000 000		39 000 000		50 100 000		39 000 000		-11 100 000	0	-22,16%	
042 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	4 349 879 073	4 500 000 000	2 470 211 585	2 412 730 000	400 000 000	400 000 000	0	1 841 650 000	-400 000 000	1 441 650 000	-100,00%	360,41%
023 - Virement à la section d'investissement	0	75 000 000		704 254 185		1 530 000 000		1 560 000 000	0	30 000 000		1,96%
Investissement	21 268 954 918	21 268 954 918	41 000 054 993	41 000 054 993	44 560 000 000	44 560 000 000	32 947 888 042	32 947 888 042	-11 612 111 958	-11 612 111 958	-26,06%	-26,06%
021 - Virement de la section de fonctionnement	75 000 000		704 254 185		1 530 000 000		1 560 000 000		30 000 000	0	1,96%	
040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	2 700 000 000		2 012 730 000				1 841 650 000		1 841 650 000	0	#DIV/0!	
041 - Opérations patrimoniales			12 010 000 000	12 010 000 000	20 908 000 000	20 908 000 000	14 508 000 000	14 508 000 000	-6 400 000 000	-6 400 000 000	-30,61%	
024 - Produits de cessions d'immobilisations			500 000 000						0	0	#DIV/0!	-
13 - Subventions d'investissement	10 400 000 000		14 480 000 000		8 722 000 000		4 281 221 373		-4 440 778 627	0	-50,91%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 993 954 918	1 114 500 000	7 596 437 473	1 095 500 000	10 220 000 000	1 527 833 000	7 870 350 000	1 534 600 000	-2 349 650 000	6 767 000	-22,99%	0,44%
16- Droit de tirage emprunt revolving OCEOR (opération d'ordre)			3 533 333 335	3 533 333 335	3 180 000 000	3 180 000 000	2 826 666 669	2 826 666 669	-353 333 331	-353 333 331	-11,11%	-11,11%
20 - Immobilisations incorporelles		1 298 616 750		1 130 955 000		892 054 967		1 069 468 966	0	177 413 999		19,89%
204 - Subventions d'équipement versées		1 394 786 467		2 487 608 415		2 074 973 325		1 451 277 142	0	-623 696 183		-30,06%
21 - Immobilisations corporelles		973 677 509		1 342 876 698		1 391 437 179		1 330 211 552	0	-61 225 627		-4,40%
22 - Immobilisations reçues en affectation		20 000		120 000		120 000			0	-120 000		-100,00%
23 - Immobilisations en cours (hors Médipôle)		4 754 654 192		4 780 661 545		6 885 281 529		9 104 732 713	0	2 219 451 184		32,23%
23 - Médipôle		10 400 000 000		14 420 000 000		7 700 000 000		1 062 931 000	0	-6 637 069 000		-86,20%
27 - Autres immobilisations financières		100 000 000		100 000 000		300 000		0	0	-300 000		-100,00%
45 - Opérations pour le compte de tiers	1 100 000 000	1 232 700 000	163 300 000	99 000 000			60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	#DIV/0!	#DIV/0!
Budget consolidé	209 369 866 500	209 369 866 500	228 304 008 428	228 304 008 428	231 587 974 753	231 587 974 753	230 373 005 784	230 373 005 784	-1 214 968 969	-1 214 968 969	-0,52%	-0,52%
Fonct (propre + annexes)	188 100 911 582	188 100 911 582	187 303 953 435	187 303 953 435	187 027 974 753	187 027 974 753	197 425 117 742	197 425 117 742	10 397 142 989	10 397 142 989	5,56%	5,56%
Inv (propre + annexes)	21 268 954 918	21 268 954 918	41 000 054 993	41 000 054 993	44 560 000 000	44 560 000 000	32 947 888 042	32 947 888 042	-11 612 111 958	-11 612 111 958	-26,06%	-26,06%
Mouvements d'ordre Fonct propre	1 800 000 000	4 575 000 000	400 000 000	3 116 984 185	400 000 000	1 930 000 000	0	3 401 650 000	-400 000 000	1 471 650 000	-100,00%	76,25%
Mouvements d'ordre Invest propre	2 775 000 000	0	18 260 317 520	15 543 333 335	25 618 000 000	24 088 000 000	20 736 316 669	17 334 666 669	-4 881 683 331	-6 753 333 331	-19,06%	-28,04%
Total mouvements d'ordre propre	4 575 000 000	4 575 000 000	18 660 317 520	18 660 317 520	26 018 000 000	26 018 000 000	20 736 316 669	20 736 316 669	-5 281 683 331	-5 281 683 331	-20,30%	-20,30%
Fonct réel propre	44 011 231 211	41 236 231 211	44 951 590 076	42 234 605 891	42 636 692 066	41 106 692 066	41 862 127 199	38 460 477 199	-774 564 867	-2 646 214 867	-1,82%	-6,44%
Inv réel principal propre	18 493 954 918	21 268 954 918	22 739 737 473	25 456 721 658	18 942 000 000	20 472 000 000	12 211 571 373	15 613 221 373	-6 730 428 627	-4 858 778 627	-35,53%	-23,73%
Budget réel propre	62 505 186 129	62 505 186 129	67 691 327 549	67 691 327 549	61 578 692 066	61 578 692 066	54 073 698 572	54 073 698 572	-7 504 993 494	-7 504 993 494	-12,19%	-12,19%

SITUATION DES RESTES A RECOUVRER DES RECETTES FISCALES ET DOUANIERES AU 30-11-2015

IMPOTS DSF	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL PAR IMPOT
BUDGET DE REPARTITION	1 820 305	66 000	1 500	951 654	182 440	113 529	0	0	228 536	1 791 889	70 053 395	202 751 803	264 399 475	407 566 902	1 973 135 639	5 136 641 459	1 506 384 555	9 566 089 081
Impôt sur les sociétés - IS 30											61 987 452	162 597 801	208 351 851	295 981 186	1 680 008 977	4 855 523 538	1 154 392 800	8 418 843 605
Droit d'enregistrement	1 820 305								29 780		2 586 763	3 184 028	6 409 440	13 173 821	33 161 593	91 818 624	93 229 588	245 413 942
IRVM										1 791 889	5 479 180	36 892 974	43 736 478	96 951 355	259 891 048	178 563 609	196 416 500	819 723 033
IRCDC																	1 774 332	1 774 332
Taxe générale sur les services				951 654	182 440	113 529			198 756				26 706					1 473 085
Location de terrain		30 000	1 500													1 141 304	7 077 967	8 250 771
Vente de matières												77 000	5 875 000	1 460 540		9 535 820	98 904	17 047 264
Timbre fiscal																1 080		1 080
Vignette		36 000																36 000
IRPP étranger (retenue à la source)																	6 105	6 105
Taxe hypothécaire															2 133	26 328	127 504	155 965
IS Mine - IS 35															71 888	31 156	53 122 775	53 225 819
Abonnement et vente d'ouvrages																	2 000	2 000
Centimes additionnels sur l'IS																	136 080	136 080
BUDGET ANNEXE	0	0	0	0	1 051 860	9 959 605	33 174 309	3 901 888	8 266 333	16 382 865	29 252 606	117 153 332	197 683 286	347 369 435	642 084 326	991 710 100	1 138 101 074	3 536 091 019
Taxe de solidarité sur les services					1 051 860	9 959 605	33 174 309	3 901 888	8 266 333	16 300 393	28 421 674	108 891 741	189 901 435	326 691 636	506 095 097	717 571 061	942 112 897	2 892 339 929
Contribution sociale additionnelle															79 649 394	231 759 497	127 002 960	438 411 851
Centimes additionnels communaux sur IRVM										69 197	639 179	6 346 841	5 980 580	15 107 891	42 018 349	31 378 049	32 662 948	134 203 034
CCS sur IRVM																	65 577	65 577
Centimes additionnels provinciaux sur IRVM																	65 577	65 577
Contribution exceptionnelle de solidarité										13 275	191 753	1 914 750	1 801 271	4 673 767	12 721 150	9 469 436	9 766 569	40 551 971
Centimes additionnels communaux sur DE														325 878	471 827	793 811	6 017 578	7 609 094
Taxes sur les nuitées hôtelières														460 263	950 709	390 900	15 601 142	17 403 014
Centimes additionnels provinciaux sur DE														110 000	177 800	347 346	4 799 364	5 434 510
Timbre amende																	6 462	6 462
TOTAL DSF	1 820 305	66 000	1 500	951 654	1 234 300	10 073 134	33 174 309	3 901 888	8 494 869	18 174 754	99 306 001	319 905 135	462 082 761	754 936 337	2 615 219 965	6 128 351 559	2 644 485 629	13 102 180 100

IMPOTS PAIERIE	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL PAR IMPOT
IMPOT SUR LE REVENU						140 316	174 470	0	1 177 715	12 668 794	26 896 787	26 027 424	73 076 422	114 629 575	207 074 011	322 999 627	1 806 530 437	2 591 395 578
CONTRIBUTION FONCIERE			41 972	66 666	42 576	82 243	90 466	73 425	125 009	428 164	1 003 902	2 339 712	5 748 269	12 511 249	23 640 913	43 001 388	120 720 047	209 916 001
PATENTE			73 339	78 743	111 891	384 143	477 426	1 321 383	2 989 474	10 731 155	21 779 228	88 986 442	139 906 187	173 282 127	221 670 457	315 888 003	9 333 725 320	10 311 405 318
CES					0	0	24 065	8 200	106 186	144 361	225 889	731 602	1 930 895	3 466 648	6 471 031	11 797 461	79 904 169	104 810 507
IFA				113 300	113 300	113 300	226 600	495 999	1 482 487	3 064 983								5 609 969
LICENCE				0	0	189 436	0	44 708	214 373	265 811	239 477	711 223	2 022 816	2 225 816	4 042 418	5 464 381	10 989 798	26 410 257
ROLES SUPPLEMENTAIRES et MANUELS				2 868 472	177 980	0	200 481	60 334 525	12 217 972	7 076 871	145 936 452	41 366 546	301 720 858	349 542 672	495 127 422	700 513 232	2 026 650 348	4 143 733 831
TOTAL PAIERIE	0	0	115 311	3 127 181	445 747	909 438	1 193 508	62 278 240	18 313 216	34 380 139	196 081 735	160 162 949	524 405 447	655 658 087	958 026 252	1 399 664 092	13 378 520 119	17 393 281 461

TOTAL DSF et PAIERIE	1 820 305	66 000	116 811	4 078 835	1 680 047	10 982 572	34 367 817	66 180 128	26 808 085	52 554 893	295 387 736	480 068 084	986 488 208	1 410 594 424	3 573 246 217	7 528 015 651	16 023 005 748	30 495 461 561
Hors PATENTE 2015																	6 689 280 428	21 161 736 241

Pour mémoire																		
LI/RJ DSF	0	66 000	1 500	951 654	1 234 300	10 073 134	33 174 309	2 462 318	7 549 377	9 500 726	76 846 932	169 664 060	303 638 254	505 512 208	1 105 658 441	600 973 891	225 083 509	3 052 390 613
LI/RJ PAIERIE			24 090	2 558 931	0	693 767	706 277	9 885 353	4 508 140	12 034 877	111 023 173	84 081 779	261 717 317	160 391 253	125 467 030	111 943 888	110 836 399	995 872 274
TOTAL LI/RJ	0	66 000	25 590	3 510 585	1 234 300	10 766 901	33 880 586	12 347 671	12 057 517	21 535 603	187 870 105	253 745 839	565 355 571	665 903 461	1 231 125 471	712 917 779	335 919 908	4 048 262 887

SOIT RAR NETS	1 820 305	0	91 221	568 250	445 747	215 671	487 231	53 832 457	14 750 568	31 019 290	107 517 631	226 322 245	421 132 637	744 690 963	2 342 120 746	6 815 097 872	15 687 085 840	26 447 198 674
Hors PATENTE 2015																	6 353 360 520	17 113 473 354

IMPOTS DOUANES	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	TOTAL PAR IMPOT
Droits de douane (budget de répartition)	0	0	0	0	0	0	0	3 478 149	0	264 000	10 000	2 790 561	2 094 627	4 353 925	36 825 803	11 126 860	2 656 215 432	2 717 159 357
Taxe de base à l'importation								621 075							4 794 259	2 304 700	498 748 149	506 468 183
Taxe générale à l'importation								1 614 924	264 000			1 422 661	1 495 663	3 812 445	13 984 435	15 960	1 381 395 236	1 404 005 324
droits de douane								1 242 150				149 500	582 283	111 480	10 102 800	4 613 200	460 935 104	477 736 517
amendes douanières											10 000	1 206 000		430 000	4 356 500	4 193 000	2 819 000	13 014 500
Taxe de consommation intérieure sur les produits du cru et de fabrication locale												12 400	16 681				241 078 090	241 107 171
Droit de navigation intérieure																	2 052 900	2 052 900
Taxe conjoncturelle de Protection des Productions Locales(TCPPL)															3 587 809		69 186 953	72 774 762
Droits de douane (budget annexe)	0	0	0	0	0	0	0	124 215	0	34 125	299 250	941 930	689 239	31 500	4 292 600	585 145	912 113 855	919 111 859
Taxe de magasinage-port										17 500	270 000	730 000					10 504 748	11 522 248
Droit de port et séjour à quai Nouméa										15 000	15 000	15 000	7 500	30 000	37 500	75 000	5 223 140	5 418 140
Taxe de solidarité sur les services										1 625	14 250	37 250	375	1 500	1 875	5 625	1 010 329	1 072 829
Taxe de péage (PANC)								124 215							1 507 915	460 940	112 304 537	114 397 607
Taxe fret aérien												159 680	681 364			6 080	148 798 480	149 645 604
Taxe soutien aux productions agricoles et agro-alimentaires																	56 064 408	56 064 408
Droit de quai Nouméa																37 500	4 862 431	4 899 931
Droit de quai hors Nouméa																	22 290 195	22 290 195
Taxe sur les produits pétroliers																	374 908 724	374 908 724
Taxe additionnelle sur les produits pétroliers																	114 964 243	114 964 243
Séjour quai à nouméa																	4 916 425	4 916 425
Taxe sur les alcools et les tabacs																	34 597 415	34 597 415
Taxe parafiscale pour les énergies renouvelables																	2 715 451	2 715 451
Taxe anti pollution															2 745 310		15 852 649	18 597 959
RI																	3 100 680	3 100 680
TOTAL DOUANES	0	0	0	0	0	0	0	3 602 364	0	298 125	309 250	3 732 491	2 783 866	4 385 425	41 118 403	11 712 005	3 568 329 287	3 636 271 216

NOUVELLE-CALEDONIE

**BUDGET ANNEXE DE REPARTITION
PRIMITIF DE LA NOUVELLE-CALEDONIE –
EXERCICE 2016**



NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET ANNEXE DE REPARTITION

Mission M01

Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

DEPENSES : 124 873 220 000 F

RECETTES : 124 873 220 000 F



Assiette fiscale de répartition

Régie des tabacs

Dotations aux Provinces et aux Communes

Dans le cadre du budget primitif 2016 de la Nouvelle-Calédonie, il a été décidé de créer un budget annexe de répartition destiné à regrouper les crédits dédiés au financement réglementaire des collectivités territoriales.

La Nouvelle-Calédonie assure le recouvrement des impôts, droits et taxes perçus ainsi que les recettes de la régie des tabacs qui sont réparties entre les collectivités. Elle détermine l'assiette du budget de répartition et en prélève une quote-part qui représentera 72,25 % en 2016. Sur cette quote-part, elle reverse aux provinces 55,5 % et aux communes 16,75 %, après avis ou décision des comités de gestion du fond intercommunal de péréquation (FIP) équipements et fonctionnement dont elle assure le secrétariat. Le reliquat, à savoir 27,75%, correspond à la part de la Nouvelle-Calédonie destinée au financement de son budget propre.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettess

	CA 2014	CA 2015 (15/11)	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	129 620 933 903	77 120 821 225	124 873 220 000	-4%
P0103 Assiette fiscale de répartition	5 180 752 747	4 042 337 742	5 350 000 000	3%
P0104 Régie des tabacs	1 824 034 760	1 178 354 984	2 100 000 000	15%
P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	122 616 146 396	71 900 128 499	117 423 220 000	-4%
Recettes	134 970 080 450	93 646 511 736	124 873 220 000	-7%
P0103 Assiette fiscale de répartition	125 490 279 671	86 205 287 325	115 517 220 000	-8%
P0104 Régie des tabacs	9 479 800 779	7 441 224 411	9 356 000 000	-1%
P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	0	0	0	

Programme P0103	Dépenses :	5 350 000 000 ₣
Assiette fiscale de répartition	Recettes :	115 517 220 000 ₣

Enjeux et contexte

Le ralentissement de l'activité économique induit des revenus inférieurs pour certains contribuables ce qui impacte les recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie de quatre manières principales :

- des moindres rentrées fiscales à la source ;
- des remboursements de trop-versés suite à une dégradation des assiettes (restitutions d'impôts et taxes) ;
- des contribuables prompts à solliciter des remises gracieuses (dégrèvements) ;
- des dossiers qui deviennent irrécouvrables au fil du temps et qu'il convient d'admettre en non-valeur (ANV).

Les sommes versées au titre des trois derniers items ont fortement progressé au cours des 2-3 derniers exercices ne redescendant pas sous le seuil de 5 MMF par an. Les montants estimés au titre de l'exercice 2015 restent importants, avec notamment plus de 4 MMF pour les seules restitutions de taxes.

Le montant des dégrèvements est exceptionnellement élevé à 5,1 MMF mais du fait d'un dossier particulièrement lourd.

Enfin, malgré les montants élevés de restes à recouvrer, le passage de dossiers en admission en non-valeur reste lent. L'interlocuteur obligé, les procédures, les temps de traitement des dossiers expliquent la difficulté à inscrire des sommes supérieures.

Les indicateurs disponibles pour l'année 2015 renvoient une image mitigée. Sur les neuf premiers mois de l'année les importations progressent de 1 % par rapport à 2015, les exportations se contractent de 3 % (en glissement annuel) sous l'effet de la dépréciation du cours au LME.

En octobre 2015, l'inflation est de 1,0 %, tirée en particulier par l'augmentation des prix du tabac.

Enfin, l'indicateur que constituent les recettes de TSS est bien orienté puisque celles-ci progressent de près de 3 % entre octobre 2014 et octobre 2015.

Le montant estimatif des recettes fiscales s'établit pour 2016 à 115 517,2 MF, soit une diminution de - 306,5 MF (soit -0,26%) par rapport au montant recouvré net de 2014 et de + 1 340 MF (soit +1,17%) par rapport au budget 2015.

Celui-ci avait en effet été ajusté au BS 2015 pour prendre en considération la création en 2015 de centimes provinciaux sur la taxe sur les spectacles et les produits des jeux induit une perte importante de recettes pour le budget de répartition. La recette inscrite en 2016 pour cette taxe n'est en effet que de 30,3 MF contre 3 000 MF au budget primitif 2015, avant réforme de la TSPJ.

Douanes

Bien que la valeur CAF des importations connaisse une hausse de +5 % sur les huit premiers mois de l'année 2015 par rapport à la même période de 2014, les recettes collectées n'ont progressé que de 3,4 %. Au regard de la situation économique mondiale et du contexte de l'économie calédonienne, les prévisions budgétaires de la direction régionale des douanes s'inscrivent dans une perspective de croissance très modérée.

Budget de répartition

DSF

Les prévisions de recettes proposées par la direction des services fiscaux pour le BP 2016 sont en retrait par rapport au BP 2015. Depuis l'entrée en vigueur de la loi portant création de centimes additionnels sur la taxe sur les spectacles et les produits des jeux au profit des provinces, l'essentiel du rendement de la taxe est transféré au budget annexe de la Nouvelle-Calédonie. Les recettes prévisionnelles sont néanmoins en hausse par rapport à celles qui devraient être réalisées en 2015.

Le montant net des recettes fiscales, déduit des dépenses fiscales (dégrevement, restitutions, remises gracieuses, et admissions en non valeur et provisions pour créances irrécouvrables) constitue l'élément principal de l'assiette du budget de répartition. Il s'établit à pour 2016 à 110 167, 22 MF

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme Assiette fiscale de répartition est la suivante :

	CA 2014	CA 2015 au 30/09/15	BP 2016	% BP 16 / CA 2014
Dépenses	4 984 168 818	4 042 337 742	5 350 000 000	7,34 %
A0103-02 Dépenses fiscales	4 984 168 818	4 042 337 742	5 350 000 000	7,34%
Recettes	126 106 934 392	86 742 806 765	115 517 220 000	-8,40 %
A0103-01 Recettes fiscales	126 106 934 392	86 742 806 765	115 517 220 000	-8,40%

Les actions pour 2016

Action A0103-01 – Recettes Fiscales

Recettes : 115 517,22 MF

Impôt directs :

65 985,75 MF

Impôt sur le revenu des personnes physiques :

22 000 MF

La prévision de recette de l'année budgétaire 2015 est reconduite pour le budget primitif de 2016. Celle-ci tient compte de l'ensemble des déductions fiscales. Pour information, celles-ci se sont ainsi élevées à 5,3 milliards au rôle général portant sur les revenus de 2014. Cette moins-value fiscale représente plus d'un quart du produit de l'impôt sur le revenu pour l'année précitée.

o **Dépenses fiscales : - 5 300 MF**▪ **Les charges déductibles du revenu global**

Nature de la dépense : charges déductibles de l'impôt sur le revenu	Nombre de foyers	Coût fiscal de la mesure (en MF)
Intérêts d'emprunt habitation principale	15 352	1 438
Travaux sur habitation	7 828	699
Pensions alimentaires	4 523	614
Frais de garde des enfants	2 176	91
Salaires versés aux gens de maison	7 184	689
Cotisations sociales	16 261	447
Primes d'assurance vie	22 757	693
TOTAL	44 505*	4 939**

* nombre de foyers bénéficiant d'au moins une de ces mesures

** coût de l'ensemble de ces mesures

▪ **Les réductions d'impôt**

Nature de la dépense : réduction d'impôt	Nombre de foyers	Coût fiscal de la mesure (en MF)
Don aux œuvres (mécénat)	892	31
Réduction d'impôt en faveur du logement	133	17
Versement d'une prestation compensatoire	57	12
Investissement logement intermédiaire	194	209
Déclaration en ligne	39 779	100
Crédit d'impôt lié à la défiscalisation	n.r	10
TOTAL	40 194*	381**

* nombre de foyers bénéficiant d'au moins une de ces mesures

** coût de l'ensemble de ces mesures

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (principal) : 4 400 MF

Cet impôt est essentiellement prélevé sur les distributions et les bénéfices des établissements stables (succursales) au moment de leur versement par les entreprises calédoniennes.

Bien qu'il soit peu aisé d'anticiper un changement de comportement des sociétés en matière de distribution et des actionnaires (décision de réinvestissement) suite à la mesure fiscale votée en décembre 2014, une inscription prudente de 4,4 milliards est proposée au budget primitif de 2016 au regard des perceptions encore élevées cette année sur cet impôt.

Taxe sur les opérations financières : 700 MF

Cette taxe s'applique sur les intérêts, arrérages et tous autres produits perçus par les banques et les établissements financiers au titre de leur activité en matière de :

- Prêts, créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires,
- Comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédits.

La prévision de recette de l'année budgétaire 2015, qui devrait être réalisée est reconduite pour le budget primitif de 2016.

Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements (IRCDC) : 450 MF

Cet impôt concerne les intérêts et tous autres produits perçus sur les créances, dépôts à terme et cautionnements, par des personnes physiques ou morales, dès lors que le créancier réside en Nouvelle-Calédonie.

Malgré une remontée progressive des taux d'intérêts annoncée pour l'année 2016, la prévision de recette reste prudente mais supérieure aux anticipations de l'exercice 2015.

Contribution exceptionnelle de solidarité (hors CES salaires) : 160 MF

Dans le cadre de la mise en place de la contribution calédonienne de solidarité votée en décembre 2014, la contribution exceptionnelle de solidarité a été supprimée à compter du 1er janvier 2015. Une évaluation est néanmoins proposée afin de tenir compte des mises en recouvrement engagées et prévues au titre des années antérieures.

- CES sur les revenus fonciers et les bénéfices des professions indépendantes : 27 MF
- CES sur les produits des valeurs mobilières : 133 MF

Impôt sur les sociétés à 30 % : 32 000 MF

En dépit d'un rendement net de l'IS 30% en 2014 en diminution par rapport à 2013 (hors activité de contrôle) et au vu des résultats constatés à la fin du mois août, la conjoncture économique 2015 semble s'orienter plus favorablement, ce qui amène à anticiper une augmentation du rendement de cet impôt en 2016. De ce fait, les recettes d'IS 30% sont estimées à près de 34 milliards de F.CFP. A ce montant doivent être soustraites les dépenses fiscales, soit une recette nette arrondie à 32 milliards de F.

o Dépenses fiscales : - 1 794 MF (enveloppe prévisionnelle)

Le paragraphe suivant a vocation à informer les lecteurs sur le montant des dépenses fiscales au titre des crédits d'impôt accordés.

1°) Crédits d'impôts liés à la défiscalisation au titre des investissements productifs (art. Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du CI) : - 394 MF au minimum

Ces estimations prudentes résultent d'une étude mise à jour au 27 août 2015. Ce montant est susceptible d'augmenter en fonction de l'agrément de nouveaux dossiers et de leur calendrier de réalisation.

Les dossiers en cours d'instruction représentent une dépense fiscale potentielle de **7,5 milliards** qui pourrait en tout ou partie affecter le budget 2016.

Pour mémoire, l'impact budgétaire sur les années précédentes de l'aide fiscale à l'investissement prévue aux articles Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du code des impôts est le suivant :

	2014	2015	2016 (*)
Impact budgétaire (en millions de F.CFP)	1 901	1 737	394
Soit en pourcentage de l'enveloppe budgétaire des dispositifs	63,4%	57,9%	13,1%

(*) à ce jour, avant prise en compte d'agréments intervenant sur la période août 2015 - juin 2016

Il est également à noter l'impact budgétaire sur les années futures des dossiers d'ores et déjà agréés :

	2017	2018	2019
Impact budgétaire (en millions de F.CFP)	244	27	7
Soit en pourcentage de l'enveloppe budgétaire des dispositifs	8,1%	0,9%	0,2%

2°) Crédits d'impôts au titre des souscriptions réalisées dans les SAEM provinciales de participation (art. Lp 45 ter 3 du CI) : - 1 400 MF au maximum

Compte tenu des levées de fonds opérées à ce jour par les SAEM provinciales de participation et celles anticipées sur la fin de l'année 2015 et d'ici juin 2016, l'impact budgétaire sur 2016 est estimé à un montant maximum de 1 400 millions de F CFP. Ce montant pourrait être moindre en fonction de la date de clôture des investisseurs concernés par les levées de fonds opérées d'ici juin 2016.

Impôt sur les sociétés à 35% :

400 MF

Une prévision de 400 MF de rendement pour l'IS supporté par les entreprises minières et métallurgiques est proposée pour le budget de 2016 au regard des rentrées attendues sur l'année 2015.

Contribution des patentes (principal) :

3 500 MF

La prévision de recette sur la contribution des patentes est principalement basée sur le niveau des importations du dernier exercice connu. La prévision pour 2016 demeure identique à celle de 2015.

Contribution foncière (principal) :

1 400 MF

Le rôle général 2015 s'élève à 1 211 millions et la prévision 2016 a été calculée en appliquant un taux de progression de 16%.

Contribution téléphonique (principal) :

75 MF

Autorisations personnelles minières et titres miniers :

0,75 MF

L'application du code des impôts (titre huitième, Articles 720 G à 720 K) permet la perception de recettes inhérentes à l'instruction et la gestion des attributions des droits de propriétés (cadastre minier et titres) et des permis de recherche.

Contribution additionnelle à l'IS :

900 MF

La contribution additionnelle à l'IS est estimée à 900 MF après une première année d'existence de cet impôt voté fin 2014 dont les premières estimations font état de près de 700 MF et une bonne tenue de l'IS.

Les impôts indirects :

Recettes : 49 531,5 MF

Le droit de douane

6 500 MF

Le droit de douane est perçu sur les marchandises non originaires de l'Union Européenne. En 2014, son rendement (6 636 MF) était en augmentation de + 6,3% par rapport à l'année précédente. Sur les huit premiers mois de l'année 2015, la hausse est ramenée à +2,7% par rapport à la même période 2014.

Compte tenu des dernières analyses de l'O.M.C mettant en évidence le climat relativement morose du commerce international et de l'économie mondiale, le rendement du droit de douane est estimé à 6 500 MF en 2016.

La taxe générale à l'importation (TGI)

19 200 MF

La taxe générale à l'importation (TGI) est la taxe au rendement le plus élevé. .

En 2014, elle a rapporté 18 559 MF, en baisse de -0,25% par rapport à 2013.

Sur les huit premiers mois de 2015, cette tendance ne s'est pas confirmée, une progression de +5,9% par rapport à la même période en 2014 est constatée. Fin août 2015, les recettes de la TGI s'élèvent à 12 437 MF.

Pour 2016, le rendement attendu de la TGI est relevé à 19 200 MF.

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI) 1 650 MF

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI) s'applique sur les tabacs, les alcools et les armes. En 2014 son rendement (2 012MF) était en hausse de 3,3% par rapport à l'exercice 2013. Fin août 2015, le rendement de la TCI est de 1 055 MF, en baisse de -3,7 % par rapport à la même période en 2014.

Pour 2016, la prévision des recettes générées par la TCI a été ramenée à 1 650 MF.

La taxe de péage (TP) 340,0 MF

La taxe de péage (TP) est une taxe d'approche, perçue sur les marchandises importées par voie maritime dont 20% entrent dans le budget de la Nouvelle-Calédonie. En 2014, le rendement de la taxe de péage est resté stable à 335 MF (+0,25 % par rapport à l'exercice précédent).

Cette tendance s'améliore sur les huit premiers mois de 2015 : avec une hausse de 2,5% par rapport à la même période de 2014.

Le niveau des recettes de la TP pour la Nouvelle-Calédonie attendues pour 2016 s'établit à 340 MF.

La taxe sur les produits pétroliers (TPP 5 415,6 MF) et la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP 2 245 MF) 7 660 MF

La TPP et la TAPP sont des taxes spécifiques dont le calcul est déconnecté de la valeur de la marchandise importée. Depuis le 1er février 2013, une partie du produit de la TPP est affectée au SMTI et au SMTU.

TPP non affectée :

De 2013 à 2014, le rendement de la TPP (hors SMTI-SMTU) a augmenté de 5,7%.

En 2014, la TPP a rapporté 5 600 MF.

Sur les huit premiers mois de 2015, le rendement de la TPP (hors SMTI-SMTU) est de 3 650 MF.

TPP affectée :

De 2013 à 2014, le rendement de la TPP affectée au SMTI-SMTU a quant à lui augmenté de 11,5%.

La taxe a globalement rapporté 1 045 MF.

Sur les huit premiers mois de 2015, le rendement de la TPP affectée au SMTI est de 225 MF et de 451 MF pour le SMTU.

L'augmentation de 4,5 F/litre de gazole votée au Congrès en septembre 2015 produira son effet dès la fin de cette même année.

En conséquence, le niveau des recettes de la TPP affectée au SMTI-SMTU est estimée à 1 980 MF pour 2016.

La TAPP :

De 2013 à 2014, le rendement de la TAPP a augmenté de 4,8%.

En 2014, la TAPP a rapporté 2 300 MF.

Sur les huit premiers mois de 2015, le montant de TAPP collecté égale 1 493 MF soit une estimation linéaire de 2 240 MF sur l'année.

Le rendement global attendu s'établirait donc à 5 415,6 MF pour la TPP et à 2 245 MF pour la TAPP.

La taxe de base à l'importation (TBI) 7 100 MF

La taxe de base à l'importation (TBI) est perçue sur la majorité des marchandises importées par voie maritime. En 2014, les recettes constatées se sont élevées à 6 944 MF, en retrait par

rapport à la prévision (-0,79%). Sur les huit premiers mois de 2015, le montant des recettes relatives à la TBI atteint 4 705 MF.

Avec le risque de ralentissement des échanges mondiaux, le niveau de recettes attendu est estimé à 7 100 MF pour 2016.

La taxe conjoncturelle de protection des productions locales (TCPPL) 892 MF

La taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) est perçue sur les marchandises importées qui concurrencent directement la production locale.

En 2014, le rendement de cette taxe évaluée à 897 MF est en net recul (-15,7%) par rapport à 2013 (1 064 MF).

Les recettes attendues pour 2016 sont de 892 MF.

Le droit de navigation intérieure (DNI) 15,3 MF

En 2014, les recettes collectées au titre de la taxe de navigation intérieure se sont élevées à 17,17 MF soit une hausse de 9,3% par rapport à 2013.

En 2015, sur les huit premiers mois, son rendement atteint 9,8 MF soit une baisse de 3,7% par rapport à la même période de 2014.

Les prévisions pour 2016 s'établissent à 15,3 MF.

Le droit de port 71,3 MF

Le droit de port est perçu sur les navires de tous types entrant dans les ports de Nouvelle-Calédonie. Il est affecté pour partie au port autonome (pour les navires utilisant ses installations), et au budget de la Nouvelle-Calédonie dans les autres cas.

En 2014, le rendement du droit de port hors-Nouméa s'est élevé à 62 MF soit une baisse de 10,9% par rapport à 2013.

Sur les huit premiers mois de 2015, cette tendance à la baisse ne s'est pas confirmée car son rendement est supérieur à celui de 2014 sur la même période (+16,5%).

Pour 2016, les recettes attendues sont inscrites à hauteur à 71,3 MF.

Le droit de quai 207 MF

Le droit de quai perçu par le budget de la Nouvelle-Calédonie est affecté au port autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC) pour les marchandises embarquées ou débarquées à Nouméa, et au budget de la Nouvelle-Calédonie pour les marchandises embarquées ou débarquées dans les autres ports de Nouvelle-Calédonie.

En 2014, le montant des recettes du droit de quai hors-Nouméa s'est élevé à 213 MF soit une hausse de 20,7 % par rapport à 2013.

Cette tendance à la hausse se confirme depuis le début de l'année 2015, car au 31/08/2015, le montant cumulé de cette taxe est supérieure à 5,6 % par rapport à 2014 sur la même période.

En 2016, les prévisions s'établissent à 207 MF.

Droits d'enregistrement : 4 500 MF

Les recettes enregistrées au terme du mois d'août 2015 sont inférieures à celles de 2014 (en raison de recouvrements exceptionnels) mais restent notablement supérieures à celles constatées en 2013 (+28 %). Ceci s'explique notamment par les droits enregistrés sur les transactions de biens immobiliers réalisées dans le cadre de la réduction d'impôt pour le logement intermédiaire. La prévision pour 2016 est en hausse par rapport aux inscriptions budgétaires de 2015, de 12,5 % (+500 MF).

Budget de répartition

Taxe hypothécaire : **300 MF**
L'hypothèse retenue pour le rendement de la taxe hypothécaire est une hausse à 300 MF.

Contribution de sécurité immobilière : **155 MF**
La contribution de sécurité immobilière est perçue depuis le 1er janvier 2013, en substitution des salaires versés au conservateur des hypothèques pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière.

Droits de timbre : **200 MF**
La vente des timbres fiscaux est stable, pour un montant d'environ 200 millions de F.CFP sur les trois dernières années, par conséquent cette prévision est reconduite pour 2016.

Taxe sur les spectacles et sur les jeux : **30,3 MF**
La création de centimes provinciaux sur une partie du produit de la taxe diminue les recettes du budget de répartition de 2,5 milliards de F.CFP, sur la base d'une recette totale révisée à 2,6 milliards de F.CFP. Par conséquent, une prévision de 30,3 MF est proposée pour 2016.

Taxe de consommation intérieure : **560 MF**
Toute personne qui récolte, fabrique, prépare ou conditionne des produits à base d'alcool (vin, cidre, bières...) est soumise à cette taxe qui varie de 13 F.CFP le litre à 3049 F.CFP le litre pour les alcools forts (eau de vie, Whisky...) Cette recette est relativement constante.

Droits de licence : **149 MF**
Le montant constaté en année pleine 2015 est reconduit pour 2016.

Action A0103-02 – Dépenses Fiscales

Dépenses : 5 350,00 MF

Il est proposé 5 350 MF sur les dépenses suivantes :

- restitutions sur impôts de l'assiette de répartition
- restitution sur droits d'enregistrements - timbres
- dégrèvements sur recouvrements paierie
- restitutions sur taxes douanières au titre de l'opération MIPE (micro portable étudiant)
- détaxes sur marchandises en duty free
- Autres restitutions et dégrèvements

Cette prévision est inférieure aux prévisions de réalisations sur 2015 (9 711 milliards de F.CFP). Cette évolution s'explique par le dégrèvement de 2 930 MF prévu en 2015 en faveur d'une entreprise minière proposée dans la décision modificative n°2 du budget 2015 de la Nouvelle-Calédonie et financée par une reprise de provision de 2 662,09 MF. Hors cet élément exceptionnel, la prévision 2016 reste inférieure à la réalisation prévisionnelle 2015 mais à un niveau équivalent aux réalisations de 2014 (5 180 MF) et 2013 (5 887 MF).

	Budget 2015	Au 25/11/15	CA prév. 2015
ADMISSIONS EN NON VALEUR FISCALE	528 287 046	528 287 046	528 287 046
ADMISSIONS EN NON VALEUR NON FISCALE	45 665 065	0	45 665 065
DEGREVEMENT DSF ET SCE IMPOTS	5 135 021 763	1 381 680 822	5 135 021 763
RESTITUTION SUR TAXES LOCALES	4 002 098 976	3 699 426 906	4 002 098 976
TOTAL	9 711 072 850	5 609 394 774	9 711 072 850

S'agissant des exonérations sur les taxes douanières, le volume global poursuit une tendance haussière avec une augmentation de 16.8% en 2013 et 39% en 2014 pour s'établir à 17.4 mds au 31-10-2015.

A l'issue du premier semestre 2015, les secteurs les plus concernés ont été les suivants:

- La construction d'usine avec plus de 6,2 milliards soit 60% du total des exonérations sur cette période.
- Les matières premières et les emballages avec quasiment 1 milliard soit 9,6% du même total.
- Les biens d'investissement avec plus de 785 millions soit 7,5% du même total.
- Le secteur minier avec plus de 542 millions soit 5,2 % du même total.

Les principaux droits et taxes exonérés de janvier à juin 2015 furent les suivants:

- la TGI avec plus de 5 milliards soit plus de 49% du total des droits et taxes exonérés sur cette période
- la TAPP avec 1,5 milliard soit 14,8% de ce même total
- les DD avec 1,1 milliard soit 10,77 % de ce même total
- la TBI avec 1 milliard soit 9,7% de ce même total.

montant en mds	2010	2011	2012	2013	2014	30/10/2015
Montants exonérés	15	12,5	13,3	15,5	21,6	17,4
Recettes constatées	46,2	47,2	50,5	48,9	49,6	41,4
Ratio	32,5%	26,5%	26,3%	31,7%	43,5%	42,0%
Recettes théoriques	61,2	59,7	63,8	64,4	71,2	58,8

Budget de répartition

Programme P0104
Régie des tabacs

Dépenses : 2 100 000 000 F
Recettes : 9 356 000 000 F

Enjeux et contexte

Le résultat net de la régie des tabacs (produit de la vente de tabacs déduit des charges de fonctionnement de la régie et de l'achat de tabac) est également un élément constitutif de l'assiette du budget de répartition. Il s'établit pour 2016 à 7 256 MF, en diminution de -8,44% par rapport aux prévisions du budget 2015.

La prévision de recettes de la régie des tabacs est basée sur une contraction des ventes de tabacs liée notamment à l'augmentation des prix intervenue en septembre 2015.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme Régie des tabacs est la suivante :

	CA 2014	CA 2015 au 30/09/15	BP 2016	% BP 16 / CA 2014
Dépenses	1 764 034 760	1 178 354 984	2 100 000 000	19,05%
A0104-01 Fonctionnement de la régie des tabacs	1 485 383 726	1 178 354 984	1 700 000 000	14,45%
A0104-02 Vente de tabacs	278 651 034	0	400 000 000	
Recettes	8 863 146 058	6 903 704 971	9 356 000 000	5,56%
A0104-02 Vente de tabacs	9 179 800 779	6 903 704 971	9 356 000 000	1,92%

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

Les actions pour 2016

Action A0104-01 – Fonctionnement de la régie des tabacs

Dépenses : 1 700,00 MF

Pour le fonctionnement de la régie des tabacs 1 700 MF de dépenses sont prévus et ventilés comme suit : 1 638,6 MF d'achat de tabacs, 50 MF de masse salariale, 6,1 MF d'électricité (le stock de tabac nécessite d'être entreposé à température et humidité constantes) et 5,3MF de frais divers.

Action A0104-02 – Vente des tabacs

Dépenses : 400,00 MF
Recettes : 9 356,00 MF

Variation du stock de tabacs :

Dépenses : 400 MF

Recettes : 400 MF

Il s'agit de prendre en compte la variation du stock de tabacs : annulation du stock initial au 01/01/2016 et de la constatation du stock final au 31/12/2016 (400 MF). La prévision se base sur une variation nulle du stock de tabacs et sur la dernière constatation connue de stock.

Vente de tabacs :

Recettes : 8 956 MF

La prévision réalisée au titre du BP 2016 prend en compte l'augmentation des prix du tabac intervenue en septembre 2015.

Cette estimation net est déterminé par deux facteurs :

1 – Le prix de revient unitaire

L'achat de tabac auprès des fournisseurs extérieurs à la Nouvelle-Calédonie fait l'objet de marchés publics qui fixent les prix. Ces prix progressent en moyenne de 2% par an. Néanmoins, l'enveloppe allouée en 2015 n'ayant pas été totalement consommée, le montant des achats est reconduit pour le présent budget.

2 – Les quantités achetées

Après avoir progressé de 3% sur de nombreuses années, la consommation a marqué le pas ces dernières années. Toutefois, l'augmentation des prix publics de 30 % en septembre devrait induire une faible diminution des quantités vendues en 2016.

Le résultat net de la régie des tabacs est ainsi estimé à 7 256 MMF.

Programme P0105
Dotations aux Provinces et
aux Communes

Dépenses : 117 423 220 000 F

Enjeux et contexte

L'assiette du budget de répartition servant au calcul des dotations des collectivités est constituée des recettes fiscales nettes majorées du résultat net de la régie des tabacs et minorées des dépenses fiscales liées aux recettes non acquises (dégrèvements, admissions en non valeur, provisions pour créances irrécouvrables, restitutions).

Elle s'établit pour 2016 à 117 423,22 MF (soit 110 167, 22 MF de recettes fiscales nettes - 7 256 MF de résultat net de la régie des tabacs + 5 350 MF de recettes non acquises). Ce montant est en recul de -0,15% par rapport aux prévisions du budget 2015.

La création du budget annexe de répartition permet désormais d'inscrire en dépense la quote-part de l'assiette de répartition versée au budget propre de la Nouvelle-Calédonie, non identifiée en tant que telle auparavant dans le budget principal. Par souci de lisibilité et pour favoriser les comparaisons, la dotation de la Nouvelle-Calédonie est reprise pour les exercices antérieurs à 2016.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme Dotations aux Provinces et aux Communes est la suivante :

	Dotation 2014 (après réajustement au BS 2015)	Dotation prévisionnelle 2015	BP 2016	% BP 16 / dotation 2015
Dépenses	123 277 371 325	118 509 503 455	117 423 220 000	-0,92%
A0105-01 Dotations aux Provinces	68 415 298 484	65 269 436 500	65 169 887 100	-0,15%
A0105-02 Dotations aux Communes	20 654 423 599	20 605 348 705	20 604 003 443	-0,01%
A0105-03 Dotations Nouvelle-Calédonie	34 207 649 242	32 634 718 250	31 649 329 457	-3,02%

Les actions pour 2016

Action A0105-01 – Dotations aux Provinces

Dépenses : 65 169,88 MF

La part de la dotation de fonctionnement versée aux provinces reste égale à 51,5 % des recettes de l'assiette de répartition.

Les dotations de fonctionnement

Dépenses : 60 472,95 MF

L'assiette nette du budget de répartition (117 423,22 MF) induit une dotation de fonctionnement de 60 472,9 MF, en diminution de – 0,15% par rapport à la dotation prévisionnelle 2015. Cette dotation se répartie comme suit :

	Dotation 2014 après réajustement au BS 2015	Dotation prévisionnelle 2015	BP 2016	Evolution 2016/2015
Province Sud 50 %	31 742 233 081	30 282 666 484	30 236 479 150	-46 187 334
Province Nord 32 %	20 315 029 172	19 380 906 550	19 351 346 656	-29 559 894
Province des Iles Loyauté 18 %	11 427 203 909	10 901 759 934	10 885 132 494	-16 627 440
TOTAL	63 484 466 161	60 565 332 968	60 472 958 300	-92 374 668

Les dotations d'équipement**Dépenses : 4 696,92 MF**

L'assiette nette du budget de répartition (117 423,22 MF) induit une dotation d'équipement de 4 696,9 MF, en diminution de -0,15% par rapport au BP 2015. Cette dotation se répartie comme suit :

	Dotation 2014 après réajustement au BS 2015	Dotation prévisionnelle 2015	BP 2016	Evolution 2016/2015
Province Sud 40 %	1 972 332 929	1 881 641 413	1 878 771 520	-2 869 893
Province Nord 40 %	1 972 332 929	1 881 641 413	1 878 771 520	-2 869 893
Province des îles Loyauté 20 %	986 166 465	940 820 706	939 385 760	-1 434 946
TOTAL	4 930 832 323	4 704 103 532	4 696 928 800	-7 174 732

Dépenses : 20 604,00 MF**Action A0105-02 – Dotations aux Communes**

<i>En XPF</i>	Dotation 2014 après réajustement au BS 2015	Dotation prévisionnelle 2015	BP 2016	Evolution 2016/2015
Fonctionnement	19 723 329 293	19 723 329 293	19 723 329 293	0
Equipement	924 531 061	882 019 412	880 674 150	-1 345 262
Part Etat	6 563 246	0	0	0
TOTAL	20 654 423 600	20 605 348 705	20 604 003 443	-1 345 262

Le fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes (FIP fonctionnement)**Dépenses : 19 723,33 MF**

Conformément à l'article 49 de la loi organique du 19 mars 1999, le montant du FIP fonctionnement 2016 représente 16% de l'assiette des dotations (117 423,22 MF), soit 18 787,7 MF.

L'article 49 prévoit cependant un « effet cliquet » en précisant que « le montant définitif de la quote-part versée au fonds est chaque année au moins équivalent au montant définitif de la quote part versée au fonds au titre de l'année précédente ».

Le montant du FIP 2016 doit par conséquent être majoré de 935,6 MF pour atteindre 19 723,33 MF correspondant au montant définitif versé au titre de l'exercice 2015. Par conséquent le montant du FIP fonctionnement 2016 correspond en réalité à 16,80% des recettes de l'assiette de répartition.

**Le fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement
des communes (FIP Investissement)**

Dépenses : 880,67 MF

Pour 2016, la quote-part représentera 0,75% des recettes fiscales définies précédemment (minimum légal à 0,5 %), soit 880,67 MF. Elle est en diminution de -2,2% par rapport au BP 2015.

Action A0105-01 – Dotations à la Nouvelle-Calédonie

Dépenses : 31 649,32 MF

La quote-part des recettes de l'assiette de répartition définie précédemment qui revient à la Nouvelle-Calédonie pour le financement de son budget propre est en théorie de 27,75%.

Toutefois, eu égard à « l'effet cliquet » du FIP fonctionnement 2016 des communes, cette quote part est ramenée à 26,95% en 2016, soit un montant de 31 649,32 MF en diminution de 985,4 MF par rapport à 2015 (- 3,02%).

Budget de répartition
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèses par programme et chapitre				
	P0103 Assiette fiscale de répartition	P0104 Régie des tabacs	P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	Total
Dépenses	5 350 000 000	2 100 000 000	117 423 220 000	124 873 220 000
930		1 700 000 000		1 700 000 000
940	5 250 000 000			5 250 000 000
941	100 000 000			100 000 000
942			85 773 890 543	85 773 890 543
943			31 649 329 457	31 649 329 457
945		400 000 000		400 000 000
Recettes	115 517 220 000	9 356 000 000		124 873 220 000
930		8 956 000 000		8 956 000 000
940	65 985 750 000			65 985 750 000
941	49 531 470 000			49 531 470 000
945		400 000 000		400 000 000

Budget de répartition
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par articles à 3 chiffres 	CA 2014	CA 2015 au 30/09/15	BP 2016	Evolution CA 14 / BP 16	% CA 14 / BP 16
Dépenses	93 432 655 266	77 120 821 225	124 873 220 000	31 440 564 734	33,65 %
Fonctionnement	93 432 655 266	77 120 821 225	124 873 220 000	31 440 564 734	33,65 %
602 - Achats stockés - Autres approvisionnements	1 485 383 726	1 178 354 984	1 638 638 000	153 254 274	10,32%
603 - Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)	0	0	400 000 000	400 000 000	
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	0	0	7 030 000	7 030 000	
613 - Locations	0	0	50 000	50 000	
615 - entretien et réparations	0	0	479 000	479 000	
618 - Divers	0	0	63 000	63 000	
621 - Personnel extérieur au service	0	0	1 300 000	1 300 000	
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0	0	1 000 000	1 000 000	
623 - Publicité, publications, relations publiques	0	0	50 000	50 000	
624 - Transports de biens et transports collectifs	0	0	50 000	50 000	
625 - Déplacements et missions	0	0	20 000	20 000	
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	0	0	350 000	350 000	
628 - Divers	0	0	970 000	970 000	
648 - Autres charges de personnel	0	0	50 000 000	50 000 000	
654 - Pertes sur créances irrécouvrables	326 031 008	0	0	-326 031 008	-100,00%
655 - Contributions obligatoires	86 963 102 722	71 900 128 499	85 773 890 543	-1 189 212 179	-1,37%
658 - Charges diverses de gestion courante	0	0	31 649 329 457	31 649 329 457	
672 - Restitutions sur taxes	4 658 137 810	4 042 337 742	5 350 000 000	691 862 190	14,85%
Recettes	134 970 080 450	93 646 511 736	124 873 220 000	-10 096 860 450	-7,48 %
Fonctionnement	134 970 080 450	93 646 511 736	124 873 220 000	-10 096 860 450	-7,48 %
603 - Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)	0	0	400 000 000	400 000 000	
708 - Autres produits	8 863 146 058	6 903 704 971	8 956 000 000	92 853 942	1,05%
731 - Contributions directes	71 678 723 847	51 716 415 407	65 825 000 000	-5 853 723 847	-8,17%
732 - Droits et taxes à l'importation	43 279 819 808	28 465 360 143	43 342 600 000	62 780 192	0,15%
733 - Droits d'enregistrement et de timbre	5 648 577 821	4 023 742 772	5 155 000 000	-493 577 821	-8,74%
734 - Impôts et taxes liés aux activités de service	2 677 933 909	981 548 188	180 300 000	-2 497 633 909	-93,27%
735 - Impôts et taxes sectoriels	293 046 212	188 448 771	294 320 000	1 273 788	0,43%
738 - Autres impôts et taxes	2 392 941 913	1 162 347 242	720 000 000	-1 672 941 913	-69,91%
747 - Participations	6 563 246	189 143 020	0	-6 563 246	-100,00%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	129 327 636	15 801 222	0	-129 327 636	-100,00%

Annexe
Délibération relative au budget annexe de
répartition primitif de la Nouvelle-Calédonie
– exercice 2016

BP 2016





Alexandra MEDARD

**Délibération n° 92 du 29 décembre 2015
relative au budget primitif annexe de répartition
de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2016**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu le code des impôts ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'avis du comité des finances locales du 30 septembre 2015 ;
Vu la délibération n° 78 du 29 octobre 2015 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016 ;
Vu la délibération n° 79 du 29 octobre 2015 relative portant création du budget de répartition au budget de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2015-2813/GNC du 8 décembre 2015 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 80 du 8 décembre 2015 ;
Entendu le rapport n° 154 des 14, 15 et 16 décembre 2015 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour l'exercice 2016, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature tels que définis dans le code des impôts, dans les délibérations douanières et toute autre loi du pays ou délibération en vigueur au 31 décembre 2015 ou qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2016.

Article 2 : Le budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2016 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses (mouvements budgétaires) à la somme de CENT VINGT-QUATRE MILLIARDS HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE FRANCS PACIFIQUE (124 873 220 000 FCFP).

Dont :

- ZERO FRANCS PACIFIQUE (0 FCFP) en section d'investissement, et
- CENT VINGT-QUATRE MILLIARDS HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE FRANCS PACIFIQUE (124 873 220 000 FCFP) en section de fonctionnement.

Article 3 : Les quotes-parts versées aux communes au titre de l'article 49 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont définies comme suit :

- Fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes : 16,75 %, soit DIX-NEUF MILLIARDS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE FRANCS PACIFIQUE (19 723 329 293 FCFP) ;

- Fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes : 0,75 %, soit HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT CINQUANTE FRANCS PACIFIQUE (880 674 150 FCFP).

Les quotes-parts versées aux provinces au titre de l'article 181 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont définies comme suit :

- Dotation de fonctionnement : 51,5 %, soit SOIXANTE MILLIARDS QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-HUIT MILLE TROIS CENT FRANCS PACIFIQUE (60 472 958 300 FCFP) ;

- Dotation d'équipement : 4 %, soit QUATRE MILLIARDS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLIONS NEUF CENT VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT FRANCS PACIFIQUE (4 696 928 800 FCFP).

Article 4 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité, à procéder à des virements de crédits entre sous chapitres ou articles ou programmes ou opérations à l'intérieur d'un même chapitre ou sous chapitre du budget. Ces virements feront l'objet d'états récapitulatifs transmis pour information à la commission des finances et du budget.

Article 5 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), l'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements entre chapitres d'une même section, il informe le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

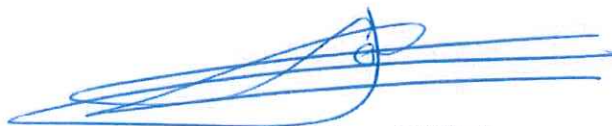
Article 6 : Les recettes fiscales excédentaires du budget 2016, imputables à une estimation des recettes de l'IS35 inférieure aux réalisations, et qui ne sont pas réparties aux provinces et aux communes seront inscrites en provision au titre du fonds pour les générations futures. Cette provision sera constatée à la clôture de l'exercice 2015 et confirmée lors de l'adoption du budget supplémentaire 2016.

Article 7 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, à la clôture de l'exercice, à provisionner, autant que de besoin, le reliquat de crédits disponibles sur les articles 6721 « restitutions sur taxes – contributions directes », 6722 « restitutions sur taxes – droits et taxes à l'importation », 6723 « restitutions sur taxes – droits d'enregistrement et de timbre », 6724 « restitutions sur taxes – impôts et taxes liés aux activités de service », et 65411 « créances fiscales admises en non-valeur »

Article 8 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 29 décembre 2015.

**Le président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Thierry SANTA

BUDGET PROPRE PRIMITIF DE LA NOUVELLE-CALEDONIE – EXERCICE 2016



Mission M01

Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

DEPENSES :	276 132 213 F
RECETTES :	31 649 329 457 F



Financements réglementaires

Cette mission comprend la quote-part des recettes de l'assiette de répartition qui revient à la Nouvelle-Calédonie pour le financement de son budget propre.

Soutien exceptionnel aux collectivités locales

La mission M01 du budget propre vise également à soutenir les collectivités locales lorsque la conjoncture ou l'intérêt général l'impose.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes :

	CA 2014	CA 2015 (15/11)	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	629 092 009	205 502 256	276 132 213	-56%
P0101 Financements réglementaires	402 227 076	0	47 500 000	-88%
P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales	226 864 933	205 502 256	228 632 213	1%
Recettes	34 207 649 242	32 634 718 250	31 649 329 457	-7%
P0101 Financements réglementaires	0	0	0	0%
P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales	34 207 649 242	32 634 718 250	31 649 329 457	-7%

Programme P0101
Financements réglementaires

Dépenses : 47 500 000 F
Recettes : 31 649 329 457 F

Enjeux et contexte

Les dépenses de ce programme concernent le Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME). Le contrat de développement inter-collectivités 2011-2015 fait l'objet d'un projet d'avenant pour l'année 2016. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie pourra, sur les opérations relatives à la maîtrise de l'énergie, continuer à bénéficier d'un financement à 50% par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Ce programme porte en recette la quote-part de l'assiette de répartition qui revient à la Nouvelle-Calédonie pour financer son budget propre. Cette quote-part est en diminution de -7% par rapport au CA 2014 et de -3,02% par rapport à 2015. Cette évolution négative s'explique d'une part par la réduction en 2015 du volume de l'assiette de répartition avec la création notamment de centimes provinciaux sur une partie du produit de la taxe sur les spectacles et les jeux et d'autre part l'effet « cliquet » au profit des communes qui impose à la Nouvelle-Calédonie, alors même que l'assiette se réduit, de verser une dotation du FIP de fonctionnement au moins équivalente à celle de l'exercice précédent.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme financements réglementaires est la suivante :

	CA 2014	CA 2015 (15/11)	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	402 227 076	0	47 500 000	-88 %
A0101-04 Taxes affectées	65 163 305	0	0	-100%
A0101-05 Fonds de concours	337 063 771	0	47 500 000	-86%
Recettes	34 207 649 242	32 634 718 250	31 649 329 457	-7 %
A0101-06 Assiette de répartition - part Nouvelle-Calédonie	34 207 649 242	32 634 718 250	31 649 329 457	-7%

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015 (15/11)	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	402 277 076	0	47 500 000	-88 %
Fonctionnement	402 277 076	0	47 500 000	-88 %
(011) charges à caractère général		0	0	0%
(65) autres charges d'activité	402 277 076	0	47 500 000	-100%
Recettes	34 207 649 242	32 634 718 250	31 649 329 457	-7 %

Les actions pour 2016

Action A0101-05 - Fonds de concours

Dépenses : 47,5 MF

Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME) : Dépenses : 47,5 MF

Le FCME est abondé par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la taxe parafiscale sur les énergies renouvelables gérée par le service des douanes (délibération n° 392 du 13/01/1982 portant création d'une taxe parafiscale destinée à financer le programme énergies renouvelables) et par la Nouvelle-Calédonie sur son budget propre.

Nature	Origine des fonds	Montants
Contrat de développement inter-collectivité 2011-2015 (Cofinancement à part égale)	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	100 000 000 F
	Nouvelle-Calédonie (taxe parafiscale sur les énergies renouvelables)	52 500 000 F
	Nouvelle-Calédonie (part complémentaire issue du budget propre et variable suivant l'encaissement réel de la taxe parafiscale sur les énergies renouvelables)	47 500 000 F
Total		200 000 000 F

Déficit du budget annexe FCME – CV11-15 : 47,5 MF

Participation de la Nouvelle-Calédonie dans le contrat de développement inter collectivités 2011-2015

Dans le cadre du contrat de développement inter-collectivités 2011-2015, la Nouvelle-Calédonie et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) réalisent des programmes annuels de maîtrise de l'énergie co-financés à part égale par le biais du FCME. Ce contrat fait actuellement l'objet d'un projet d'avenant qui prévoit pour 2016 une enveloppe de 200 MF.

La participation de la Nouvelle-Calédonie s'élevant à 100 MF sera financée en premier lieu par la taxe sur les énergies renouvelables (TER) encaissée par les douanes et affectée au FCME puis complétée par le budget propre de la Nouvelle-Calédonie. Les douanes ont estimé les recettes de la TER à 52,5 MF. Le budget propre de la Nouvelle-Calédonie participe donc au déficit du budget annexe pour la différence, soit 47,5 MF.

Action A0101-06 – Assiette de répartition – part de la NC

Recettes : 31 649,3 MF

La quote-part des recettes de l'assiette de répartition qui revient à la Nouvelle-Calédonie pour le financement de son budget propre est de 31 649,3 MF, soit 26,95% de ces recettes. Elle est en diminution de 985,4 MF par rapport à 2015 (- 3,02%).

Cette quote-part représente 42,3% des recettes propres de la Nouvelle-Calédonie pour mettre en œuvre les actions qui relèvent de ses propres compétences.

Programme P0102
Financements exceptionnels
de projets

Dépenses : 228 632 213 F

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme congrès est la suivante :

	CA 2014	CA 2015 (15/11)	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	226 864 933	205 502 256	228 632 213	1 %
A0102-01 Financement exceptionnel de projets	226 864 933	205 502 256	228 632 213	1%
Recettes	0	880 000	0	
A0102-01 Financement exceptionnel de projets	0	880 000	0	

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015 (15/11)	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	226 864 933	205 502 256	228 632 213	1 %
Fonctionnement	35 015 280	61 536 595	128 632 213	267 %
(65) autres charges d'activité	18 800 000	11 200 000	0	-100%
(67) charges exceptionnelles	16 215 280	50 336 595	0	-100%
(014) atténuations de produits	0	0	128 632 213	
Investissements	191 849 653	143 965 661	100 000 000	-48 %
Recettes	0	880 000	0	

Les actions pour 2016

Action A0102-01 - Financement exceptionnel de projets **Dépenses : 228,6 MF**

Investissement :

Une autorisation de programme de 350 MF a été ouverte au budget primitif 2014 pour participer au financement des travaux de construction de la nouvelle mairie de Dumbéa. Un montant de 250 MF a été versé en 2014 et 2015. Le reliquat, soit une subvention de 100 MF, est inscrit en 2016.

P0102-2014/1-CONSTRUCTION DE LA MAIRIE DE DUMBEA	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	350 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	350 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	250 000 000
CP 2016	100 000 000
CP après BP 2016	350 000 000
Reste à financer	0
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0

Fonctionnement :

Une subvention exceptionnelle aux communes de 128,6 MF est prévue pour compenser l'arrêt en 2016 du mécanisme de reversement du produit des amendes forfaitaires.

L'arrêt de ce mécanisme, organisé par l'article 12 de la délibération n° 53 du 10 janvier 1997 relative aux amendes forfaitaires, se justifie par le fait qu'il ne repose pas sur une base juridique solide et qu'en cas de contentieux, il serait en effet difficile pour la Nouvelle-Calédonie de faire valoir des arguments juridiques permettant de justifier la compétence du congrès pour organiser un tel reversement.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèses par programme et chapitre			
	P0101 Financements réglementaires	P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales	Total
Dépenses	47 500 000	228 632 213	276 132 213
Fonctionnement	47 500 000	128 632 213	176 132 213
941		128 632 213	128 632 213
943	47 500 000		47 500 000
Investissements		100 000 000	100 000 000
900		100 000 000	100 000 000
Recettes	31 649 329 457		31 649 329 457
Fonctionnement	31 649 329 457		31 649 329 457
943	31 649 329 457		31 649 329 457

*Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*
Synthèse des crédits par chapitre et pâr programme

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015 (15/11)	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	88 885 728 804	82 494 759 820	176 132 213	-88 709 596 591	-100%
Fonctionnement	88 885 728 804	82 494 759 820	176 132 213	-88 709 596 591	-100%
602 - Achats stockés - Autres approvisionnements	1 485 383 726	1 434 447 504	0	-1 485 383 726	-100%
655 - Contributions obligatoires	86 963 102 722	80 998 775 721	0	-86 963 102 722	-100%
656 - Participations	402 227 076	0	47 500 000	-354 727 076	-88%
657 - Subventions	18 800 000	11 200 000	0	-18 800 000	-100%
674 - Subventions exceptionnelles	16 215 280	50 336 595	128 632 213	112 416 933	693%
Recettes	134 840 752 814	108 030 315 475	31 649 329 457	-103 191 423 357	-77%
Fonctionnement	134 840 752 814	108 030 315 475	31 649 329 457	-103 191 423 357	-77%
708 - Autres produits	8 863 146 058	7 441 224 411	0	-8 863 146 058	-100%
731 - Contributions directes	71 678 723 847	57 221 433 846	0	-71 678 723 847	-100%
732 - Droits et taxes à l'importation	43 279 819 808	36 072 496 211	0	-43 279 819 808	-100%
733 - Droits d'enregistrement et de timbre	5 648 577 821	4 656 781 459	0	-5 648 577 821	-100%
734 - Impôts et taxes liés aux activités de service	2 677 933 909	987 079 400	0	-2 677 933 909	-100%
735 - Impôts et taxes sectoriels	293 046 212	245 514 261	0	-293 046 212	-100%
738 - Autres impôts et taxes	2 392 941 913	1 216 642 867	0	-2 392 941 913	-100%
747 - Participations	6 563 246	189 143 020	0	-6 563 246	-100%
758 - Produits divers de gestion courante	0	0	31 649 329 457	31 649 329 457	

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Investissement

	CA 2014	CA 2015 (15/11)	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	191 849 653	143 965 661	100 000 000	-91 849 653	-48 %
Investissements	191 849 653	143 965 661	100 000 000	-91 849 653	-48 %
204 - Subventions d'équipement versées	191 849 653	143 965 661	100 000 000	-91 849 653	-48%

Mission M02

Pouvoirs publics et institutions

DEPENSES : 2 930 059 257 F



Congrès

Gouvernement

Sénat coutumier

Conseils coutumiers et autorités coutumières

Conseil économique, social et environnemental

La mission M02 regroupe l'ensemble des crédits destinés au bon fonctionnement des pouvoirs publics et institutions de la Nouvelle-Calédonie au sens de l'article 2 de la loi organique n° 99-209 modifiée.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	2 761 443 728	2 259 657 008	2 930 059 257	6%
P0201 Congrès	1 285 316 411	1 177 517 983	1 536 231 651	20%
P0202 Gouvernement	880 416 680	568 728 038	712 779 000	-19%
P0203 Sénat coutumier	263 871 818	225 348 576	233 000 000	-12%
P0204 Conseils et autorités coutumières	173 575 149	177 032 054	293 828 606	69%
P0205 Conseil économique, social et environnemental	158 263 670	111 030 357	154 220 000	-3%
Recettes	13 112 194	4 514 767	0	-100%
P0201 Congrès	5 315 838	1 033 578	0	-100%
P0202 Gouvernement	7 394 692	2 764 253	0	-100%
P0203 Sénat coutumier	49 900	0	0	-100%
P0204 Conseils et autorités coutumières	351 764	716 936	0	-100%

Programme P0201 Congrès

Dépenses : 1 536 231 651 F

Enjeux et contexte

Compte-tenu de la conjoncture budgétaire et des efforts demandés aux institutions de la Nouvelle-Calédonie, le congrès s'est attaché, dans ses inscriptions budgétaires, à garantir un fonctionnement normal et à honorer ses engagements.

Par ailleurs, l'institution a souhaité regrouper les groupes d'élus et son administration dans l'immeuble « Le phare », c'est pourquoi au budget primitif 2016, il est proposé 12 mois de loyer (97 MF) et l'aménagement de l'immeuble (200 MF).

Objectifs

Les inscriptions de crédits proposées au budget primitif 2016 permettront :

- d'assurer les dépenses courantes de fonctionnement de l'institution ;
- de garantir l'appui fourni aux membres de l'assemblée ;
- de réaliser des études d'aménagement de l'immeuble « Le Phare » destiné à accueillir les bureaux de l'administration et des groupes politiques ;
- de poursuivre des travaux de mise en conformité du bâtiment principal.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 285 316 411	1 177 517 983	1 536 231 651	20 %
A0201-01 Parc immobilier	52 868 270	29 493 241	210 000 000	297%
A0201-02 Parc équipement	43 061 669	26 368 777	40 580 000	-6%
A0201-03 Personnel	767 331 574	767 372 930	786 323 457	2%
A0201-04 Formation	16 453 982	8 374 012	10 875 439	-34%
A0201-05 Soutien et pilotage	366 833 115	317 545 862	441 752 755	20%
A0201-06 Communication et partenariats institutionnels	38 138 101	27 174 791	46 700 000	22%
A0201-07 Comité consultatif de l'environnement	629 700	1 188 370	0	-100%
Recettes	5 315 838	1 033 578	0	-100 %
A0201-03 Personnel	4 747 998	633 743	0	-100%
A0201-05 Soutien et pilotage	567 840	399 835	0	-100%

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 285 316 411	1 177 517 983	1 536 231 651	20 %
Fonctionnement	1 189 386 472	1 121 655 965	1 285 651 651	8 %
(011) charges à caractère général	357 686 114	244 687 837	371 544 255	4%
(012) charges de personnel et frais assimilés	608 650 858	611 259 262	629 856 591	3%
(65) autres charges d'activité	222 899 500	261 425 649	282 950 805	27%
(67) charges exceptionnelles	150 000	4 283 217	1 300 000	767%
Investissements	95 929 939	55 862 018	250 580 000	161 %
Recettes	5 315 838	1 033 578	0	-100 %

Les crédits inscrits au budget primitif 2016 pour le programme « congrès » s'élèvent à **1 536 231 651 FCFP** dont :

- en section de fonctionnement : 1 285 651 651 FCFP
- en section d'investissement : 250 580 600 FCFP

Les Actions pour 2016

Action A0201-01 – Parc immobilier du congrès

Dépenses : 210,00 MF

INVESTISSEMENT :

P0201-2006 / 1- MISE EN CONFORMITE DU CONGRES (126 / 06)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	225 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	225 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	153 000 000
CP 2016	2 000 000
CP après BP 2016	155 000 000
Reste à financer	70 000 000
2017	70 000 000
2018	0
2019	0
2020	0

P0201-2012 / 1- RESTRUCTURATION LOCAUX CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	2 000 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	2 000 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	50 000 000
CP 2016	200 000 000
CP après BP 2016	250 000 000
Reste à financer	1 750 000 000
2017	1 200 000 000
2018	532 000 000
2019	18 000 000
2020	0

Ces dépenses concernent des travaux d'agencement, d'aménagement et de sécurité. La part des investissements consacrés au bâtiment principal représente 5 MF, celle des annexes des groupes d'élus et de l'administration de 5 MF. En ce qui concerne la réalisation d'études et de dossiers techniques relatifs à l'aménagement de l'immeuble « Le Phare », une enveloppe de crédits de paiement de 200 MF est inscrite.

Action A0201-02 – Parc équipement du congrès

Dépenses : 40,58 MF

INVESTISSEMENT :

L'essentiel des dépenses de cette action sont réparties comme suit :

- les licences et droits informatiques (15,78 MF),
- le matériel informatique (11,3 MF),
- les véhicules de transport (7 MF),
- le mobilier et le matériel de bureau (2 MF),
- les œuvres (1,5 MF),
- la téléphonie (1,5 MF),
- le matériel divers (1 MF).

Action A0201-03 – Personnel du congrès

Dépenses : 786,32 MF

FONCTIONNEMENT :

Le projet de BP 2016 du congrès en matière de personnel est en baisse de 3,58% par rapport au BP 2015 voté.

A l'occasion du départ à la retraite d'un agent de catégorie D et au regard d'une hausse régulière et continue du travail délibérant et législatif, le congrès se voit contraint d'une part, de revoir l'allocation des moyens humains par rapport aux besoins de l'institution en transformant le poste de catégorie D précité en poste de catégorie B, et d'autre part de solliciter la création d'un autre poste de catégorie B qui permettrait ainsi de faire face à des besoins de plus en plus importants en raison de l'accroissement de l'activité de l'assemblée.

Action A0201-04 – Formation du congrès

Dépenses : 10,88 MF

FONCTIONNEMENT :

Pour un montant inférieur de 34% à celui du CA 2014 (16,4 MF), le congrès va élargir son offre de formation à l'ensemble des élus, des collaborateurs politiques et du personnel administratif, via l'IFAP, grâce à un travail en amont mené notamment en 2015 avec ledit établissement public pour intégrer au maximum les besoins spécifiques de l'institution dans la cotisation annuelle de 1% qui lui est versée.

Entre également dans cette enveloppe, la prise en charge de la poursuite du processus de formation du 3^{ème} administrateur par son envoi en Métropole dans le cadre des partenariats avec l'Assemblée nationale et le Conseil d'Etat.

Action A0201-05 - Soutien et pilotage du congrès

Dépenses : 441,75 MF

FONCTIONNEMENT :

Parmi les dépenses les plus importantes afférentes à la gestion patrimoniale ainsi que celles relatives à la gestion administrative, il convient de relever :

	BP 2016	Budget 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013
6132-LOCATIONS IMMOBILIERES (1)	124 850 000	52 271 879	59 000 809	49 912 613
658621-LOCAL ADMIN CHARGES GRP ELUS (2)	47 409 500	52 313 522	0	0
6532-FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT (3)	45 200 000	48 077 421	36 269 251	46 021 945
6288-AUTRES (4)	18 500 000	20 838 246	32 798 639	48 581 107
6234-RECEPTIONS	17 200 000	12 392 402	22 593 897	20 155 059
6262-FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	15 920 000	16 163 876	16 695 711	16 425 614
61522-BATIMENTS	13 040 000	12 621 417	16 330 202	19 774 688
6283-FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	12 896 415	15 779 585	19 480 734	16 110 034
6282-FRAIS DE GARDIENNAGE	12 080 000	9 121 024	8 803 811	3 003 153
60612-ENERGIE - ELECTRICITE	11 100 000	9 692 059	11 115 857	10 738 117
6135-LOCATIONS MOBILIERES	10 000 000	9 915 267	11 550 104	10 723 469
61561-MAINTENANCE DES LOGICIELS	9 720 000	7 095 000	9 039 277	7 144 537
61551-MATERIEL DE TRANSPORT	9 000 000	9 024 307	9 353 269	8 442 184
61568-MAINTENANCE SUR AUTRES BIENS	8 800 000	9 102 442	8 760 011	13 853 130
6232-FETES ET CEREMONIES	8 150 000	17 679 103	12 706 442	26 149 666

(1) Les loyers de l'immeuble « Le phare » représentent 97,7 MF

(2) Il regroupe la location des locaux de groupe d'élus (37,7 MF), le nettoyage (6,5 MF) et les travaux d'entretien (3,3 MF)

(3) Dont l'indemnisation des déplacements intérieurs (11,2 MF) et 2 comités de signataires (15,9 MF)

(4) Ce poste de dépense enregistre les différentes prestations de l'institution notamment les services de la KBOX, la captation et la diffusion des séances, l'entretien des aquariums

Action A0201-06 - Communication & Partenariats Institutionnels Dépenses

Dépenses : **46,70 MF**

FONCTIONNEMENT :

Les différentes actions de communication visant à rapprocher le citoyen du politique à travers la réalisation de journaux sur l'institution, l'organisation de visites et de débats sur des thèmes d'actualité seront limitées à hauteur de 38,7 MF.

Dans le cadre de l'assistance au secrétariat GFLM (Groupe Fer de Lance Mélanésien) pour la coopération régionale en Mélanésie et la promotion de la francophonie, il est sollicité une subvention de 8 MF.

Situation des postes de dépense :

	BP 2016	Budget 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013
6231-ANNONCES ET INSERTIONS	8 700 000	8 663 140	17 622 457	13 207 582
6232-FETES ET CEREMONIES	1 300 000	1 321 000	822 650	1 132 750
6236-CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	8 400 000	5 024 250	3 560 880	1 753 589
6288-AUTRES	20 300 000	29 080 310	11 632 114	1 426 750
Total	38 700 000	44 088 700	33 638 101	17 520 671
65738-AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU PARA-PUBLICS	8 000 000	0	0	25 000 000

Programme P0202 Gouvernement

Dépenses : 712 779 000 F

Enjeux et contexte

Comme présenté lors du DOB, Débat d'Orientations Budgétaires, la Nouvelle-Calédonie se trouve à l'aube d'échéances majeures avec une économie qui continue à se dégrader.

Cette situation nous contraint tous, directions et établissements publics de la NC, à revoir notre cadre budgétaire à la baisse sur les 3 prochaines années.

Nos politiques devront être remises à plat par l'innovation, la compétitivité, la performance, la rationalisation relançant notre économie et également, pour établir notre solvabilité et notre crédibilité face aux bailleurs de fonds et à tous les citoyens calédoniens. Afin de s'inscrire dans cette démarche de rationalisation et d'économie, le Gouvernement de la NC propose de revoir son budget par une forte diminution de crédits (-20% par rapport au CA 2014).

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme gouvernement est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	880 416 680	568 728 038	712 779 000	-19 %
A0202-02 Subventions	171 237 805	63 070 000	113 825 000	-34%
A0202-03 Soutien et pilotage du Gouvernement	633 431 078	482 492 870	552 954 000	-13%
A0202-04 Communication	60 747 797	20 165 168	36 000 000	-41%
A0202-05 Francophonie	15 000 000	3 000 000	10 000 000	-33%
Recettes	7 394 692	2 764 253	0	-100 %
A0202-02 Subventions	500 000	0	0	-100%
A0202-03 Soutien et pilotage du Gouvernement	6 894 692	2 764 253	0	-100%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	880 416 680	568 728 038	712 779 000	-19 %
Fonctionnement	825 416 640	566 062 509	707 519 000	-14 %
(011) charges à caractère général	509 173 711	357 635 624	457 240 000	-10%
(65) autres charges d'activité	294 264 372	205 426 885	240 279 000	-18%
(67) charges exceptionnelles	21 978 557	3 000 000	10 000 000	-55%
Investissements	55 000 040	2 665 529	5 260 000	-90 %
Recettes	7 394 692	2 764 253	0	-100 %

Les actions pour 2016

Action A0202-02 – Subventions

Dépenses : 113,83 MF

FONCTIONNEMENT :

Ces crédits prévoient l'octroi des subventions et des participations suivantes :

- Subvention à l'association d'aide aux victimes (ADAVI) : 10 MF
- Subventions diverses du gouvernement : 68 MF

- Subvention à l'Aquarium des lagons : 32 MF
- Subvention comité élection Miss Calédonie : 3 MF

Action A0202-03 - Soutien et pilotage du gouvernement

Dépenses : 552,95 MF

INVESTISSEMENT :

- Petits accessoires pour appareil photos : 0,6 MF
- GSM : 1 200 000 MF
- Changement revêtements sols ou peinture.... 2,5 MF
- Petits mobiliers, fauteuils, meubles.....1,5MF

FONCTIONNEMENT :

L'indemnité des membres du gouvernement a été fixée à 120% de l'INM 688 (chef d'administration principal de 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon) correspondant à un montant actuel de 788 220 frs.

De plus, une indemnité mensuelle est prévue pour le président et le vice-président du gouvernement. Elle s'élève respectivement à 150 000 frs et à 100 000 frs.

Aussi, la reconduction d'une enveloppe de **140,454 MF** est nécessaire au budget pour assurer l'indemnisation des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les dépenses inscrites au BP 2016 en matière de fonctionnement courant s'élèvent à 427,240 MF

Il s'agit notamment de :

- Charges fixes et semi variables (locations immobilières, électricité, carburant, eau, fournitures, entretiens, assurances, OPT) : 257,04 MF
- Alimentation : 5,00 MF
- Frais d'études, honoraires et rémunération d'intermédiaires et autre prestations de service : 50 MF
- Fêtes et cérémonies : 65,20 MF
- Transports, et frais de personnes extérieures : 5,50 MF
- Transports, déplacements et missions du personnel : 38,50 MF
- Frais de missions des élus : 6 MF

Action A0202-04 - Communication

Dépenses : 36,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Pour la communication du gouvernement, les dépenses inscrites au BP 2016 s'élèvent à 36 MF concernant les impressions, insertions et diverses prestations de service

Action A0202-05 - Francophonie

Dépenses : 10,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Il s'agit de la subvention annuelle au CREIPAC pour la francophonie (10MF) .
Fonctionnement et financement annuel du Forum francophone du Pacifique.

Programme P0203
Sénat coutumier

Dépenses : 233 000 000 F

Enjeux et contexte

Conformément à la proclamation de la charte du peuple kanak du 26 avril 2014, le Sénat coutumier entend poursuivre ses actions sur le chantier Socle Commun des Valeurs Kanak (SCVK), pour la mise en valeur des compétences des autorités coutumières, la mise en oeuvre des politiques publiques résultant de la charte et la mise en place d'un projet de pluralisme juridique, fondement du futur projet de société. En outre, le Sénat coutumier ayant intégré ses nouveaux locaux, dont la superficie est plus de 4 fois supérieure à celle de ses anciens locaux, cela implique nécessairement une augmentation notable des dépenses de fonctionnement de l'institution

Objectifs

Promouvoir et communiquer sur les politiques publiques de l'identité kanak auprès des pouvoirs politiques et institutionnels local et national dans l'optique de leur mise en oeuvre ;

Contribuer aux travaux sur le futur projet de société au travers notamment d'une proposition d'un modèle de pluralisme juridique coopératif et équilibré qui prenne en compte le droit coutumier ;

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme sénat coutumier est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	263 871 818	225 348 576	233 000 000	-12 %
A0203-01 Institutions coutumières	141 957 681	141 169 662	141 650 000	0%
A0203-02 Manifestations coutumières et missions	71 530 763	43 896 159	51 500 000	-28%
A0203-03 Soutien et pilotage du Sénat coutumier	50 383 374	40 282 755	39 850 000	-21%
Recettes	49 900	0	0	-100 %
A0203-03 Soutien et pilotage du Sénat coutumier	49 900	0	0	-100%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	263 871 818	225 348 576	233 000 000	-12 %
Fonctionnement	263 693 650	223 899 431	231 000 000	-12 %
(011) charges à caractère général	135 080 683	97 558 898	101 850 000	-25%
(012) charges de personnel et frais assimilés	0	6 887 132	6 700 000	
(65) autres charges d'activité	128 612 967	119 453 401	122 450 000	-5%
Investissements	178 168	1 449 145	2 000 000	1023 %
Recettes	49 900	0	0	-100 %

Les actions pour 2016

Action A0203-01 – Institutions

Dépenses : 141,65 MF

FONCTIONNEMENT :

Cette action comprend le financement des vacations afférentes aux 16 sénateurs coutumiers dans le cadre des séances de l'institution et également les indemnités liées aux déplacements et aux missions de représentations et de communication qu'implique la mise en oeuvre des politiques publiques de l'identité kanak.

Action A0203-02 - Manifestations coutumières et missions

Dépenses : 51,50 MF

FONCTIONNEMENT :

Cette action a pour objet de financer les opérations liées aux 3 axes ci-après:

- Les manifestations : elles s'inscrivent dans le cadre des compétences qui sont dévolues à l'institution et traduisent concrètement les politiques publiques de l'identité kanak, que ce soit au niveau culturel au travers notamment de la fête nationale de l'igname, au niveau mémoriel au travers notamment de la commémoration du 11 novembre ou encore de la commémoration du grand chef Ataï, au niveau institutionnel au travers de l'organisation de séminaires portant sur des thèmes essentiels tels que le pluralisme juridique en Nouvelle-Calédonie, ou encore le futur projet de société...
- Les études : Le sénat coutumier a lancé plusieurs études et compte en lancer davantage, le projet de livre foncier du district de Bayes est par exemple un chantier prioritaire dans l'optique de la restructuration des autorités coutumières et la prévention des conflits. En outre, sur le plan juridique, le sénat coutumier sollicite les services de spécialistes afin de travailler sur la question du pluralisme juridique mais également à l'élaboration de propositions de loi du pays qui concernent l'identité kanak (proposition de loi du pays sur les successions coutumières, proposition de loi du pays sur les savoirs traditionnels...)
- Les missions : le Sénat coutumier assure chaque année des missions visant notamment à renforcer les échanges avec les pays frères de la mélanésie et de la région. Ces missions comprennent également la communication sur l'identité kanak auprès des instances nationales et internationales

Action A0203-03 - Soutien et pilotage du sénat coutumier

Dépenses : 39,85 MF

Cette action a pour objet de financer les dépenses liées au fonctionnement propre de l'institution.

Les principaux postes de charges sont les suivants :

Entretien des bâtiments = 14,4 MF en augmentation de 17 % par rapport à 2014.
 Eau et électricité = 6 MF (+137 %)
 Frais d'impression et de reliure = 3 MF (+22 %)
 Entretien de matériel, outillage et mobilier : 2,5 MF (+27 %)

Entretien de terrains, parcs et jardins : 2,5 MF (+133 %)

Des économies substantielles ont été réalisées par ailleurs puisque le soutien et pilotage de l'institution était de 50 MF en 2014.

P0204 Conseils et autorités coutumières

Dépenses

293 828 606 F

Enjeux et contexte

Les institutions de la Nouvelle Calédonie comprennent le Congrès ; le Gouvernement, Le Sénat Coutumier, Le Conseil Economique et Social et les Conseils Coutumiers. (Art 2 de la LO 99-209 du 19/03/1999)

Dans cette gouvernance, les Conseils Coutumiers au nombre de huit, ont vocation à se forger leur propre identité institutionnelle.

Bien qu'ils soient dotés des mêmes attributions selon les textes en vigueur (rôle consultatif, juridictionnel en tant qu'instance de recours, de restructuration des chefferies par la tenue du registre des autorités coutumières), les conseils coutumier des huites aires en concertation avec les autorités coutumières souhaite mettre en œuvre des outils de promotion culturels participant à une meilleure prise en compte de l'identité kanak et les pérenniser (point 1 du document d'orientation de l'accord de NOUMEA). Ces projets culturels pilotes sont nombreux: élaboration du livre foncier des chefferies, révision des limites des aires culturelles, mise en place d'un dispositif de gestion des conflits, maintien de la cohésion sociale des chefferies, mise en place des jardins dans les aires coutumières afin d'alimenter le conservatoire de l'igname du sénat coutumier, travaux d'intérêt généraux en milieu coutumier, ...

Même si ils sont portés par certain conseils coutumier (le livre foncier à PAICI CAMUKI, le jardin de l'aire et les TIG dans XARACUU, les limites des aires avec PAICI CAMUKI et AJIE ARO), les projets culturels sont à long terme voués à être transposés dans toutes les autres aires coutumières.

Objectifs

Assurer le bon fonctionnement institutionnel des conseils coutumiers (équipements des bâtiments des conseils d'aires).

Coordonner les relations entre les différentes institutions et les structures coutumières de base (chefferies).

Mettre en œuvre un dispositif de gestion des conflits et maintenir la cohésion sociale (instance de recours en cas de contestation d'un acte coutumier).

Mettre en œuvre et perenniser les outils de promotion culturels participant à une meilleure prise en compte de l'identité kanak (la charte du socle commun des valeurs kanak, l'élaboration du livre foncier des chefferies, les jardins d'aire, révision des limites des aires, TIG).

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme conseils coutumiers et autorités coutumières est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	173 575 149	177 032 054	293 828 606	69 %
A0204-01 Ajië Aro	21 292 723	17 540 667	24 685 729	16%
A0204-02 Drehu	22 276 310	22 977 636	36 746 000	65%
A0204-03 Drubea-Kapumë	18 997 437	23 507 965	31 345 500	65%
A0204-04 Hoot Ma Whaap	38 035 416	33 293 754	45 234 377	19%
A0204-05 Iaaï	12 058 154	11 312 475	22 605 000	87%
A0204-06 Nengone	16 109 754	13 542 039	17 110 000	6%
A0204-07 Paici-Cèmuhi	25 745 336	27 055 258	34 537 000	34%
A0204-08 Xârâcùù	19 060 019	27 802 260	56 565 000	197%
A0204-09 Cohésion sociale en tribus	0	0	25 000 000	
Recettes	351 764	716 936	0	-100 %
A0204-02 Drehu	0	18 783	0	
A0204-04 Hoot Ma Whaap	0	412 992	0	
A0204-07 Paici-Cèmuhi	351 764	273 495	0	-100%
A0204-08 Xârâcùù	0	11 666	0	

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	173 575 149	177 032 054	293 828 606	69 %
Fonctionnement	173 555 249	175 331 456	278 382 706	60 %
(011) charges à caractère général	67 632 010	78 520 903	149 074 593	120%
(65) autres charges d'activité	105 923 239	96 810 553	126 004 000	19%
(67) charges exceptionnelles	0	0	3 304 113	
Investissements	19 900	1 700 598	15 445 900	77518 %
Recettes	351 764	716 936	0	-100 %

Les actions pour 2016

Action A0204-01 - Aire Ajië Aro

Dépenses : 24,68 MF

INVESTISSEMENT : 0,9MF

-Equipement en matériels divers de bureau (téléphone, bureau, chaises).

FONCTIONNEMENT : 23,8MF

-Charges courantes (eau, électricité, téléphone, entretien des locaux, transports des membres du bureau, repas, sonorisation des assemblée générales, commission exécutive et congrès de l'aire).

-Frais d'études et de recherche : Renouvellement annuelle de la convention ADCK pour la collecte du patrimoine linguistique, convention d'étude des limites des aires et des districts.

-Fête et cérémonie : Préparation de la fête nationale de l'igname organisée par le conseil prévue au mois d'avril 2016.

-Indemnités de déplacement et frais de mission des membres du conseil.

Il s'agit de verser une indemnité aux autorités coutumières et aux présidents des conseils coutumiers. L'indemnité versée aux autorités coutumières diffère selon l'importance de la population et de l'ancienneté de l'autorité concernée dans la fonction, tandis que celle versée aux présidents des conseils coutumiers, représente 20% de l'indemnité versée aux membres des assemblées de province.

En ce que concerne l'aire Ajië Aro, le budget nécessaire pour couvrir cette dépense est de 6,27 MF, se répartissant comme suit :

- 1.770 MF pour le président du conseil coutumier
- 4,5 MF pour les autorités coutumières (chefs et grands chefs).

Action A0204-02 - Aire Drehu

Dépenses : 36,74 MF

FONCTIONNEMENT : 36,74MF

Il s'agit de verser une indemnité aux autorités coutumières et aux présidents des conseils coutumiers. L'indemnité versée aux autorités coutumières diffère selon l'importance de la population et de l'ancienneté de l'autorité concernée dans la fonction, tandis que celle versée aux présidents des conseils coutumiers, représente 20% de l'indemnité versée aux membres des assemblées de province.

En ce que concerne l'aire Drehu, le budget nécessaire pour couvrir cette dépense est de 14.77 MF, se répartissant comme suit :

- 1.77 MF pour le président du conseil coutumier
- 13.0 MF pour les autorités coutumières (chefs et grands chefs).

Action A0204-03 - Aire Drubea-Kapumë

Dépenses : 31,35 MF

Il s'agit de verser une indemnité aux autorités coutumières et aux présidents des conseils coutumiers. L'indemnité versée aux autorités coutumières diffère selon l'importance de la population et de l'ancienneté de l'autorité concernée dans la fonction, tandis que celle versée aux présidents des conseils coutumiers, représente 20% de l'indemnité versée aux membres des assemblées de province.

En ce que concerne l'aire Drubea-Kapumë, le budget nécessaire pour couvrir cette dépense est de 8.379 MF, se répartissant comme suit :

- 1.579 MF pour le président du conseil coutumier
- 6.8 MF pour les autorités coutumières (chefs et grands chefs).

Action A0204-04 - Aire Hoot Ma Whaap

Dépenses : 45,23 MF

INVESTISSEMENT : 0,2MF

Equiper la salle de réunion en vidéo projecteur et d'un téléphone pour le chargé de mission.

FONCTIONNEMENT : 45MF

- Charges courantes (eau, électricité, téléphone, entretien des locaux, transports des membres du bureau, repas, sonorisation des assemblée générales, commission exécutive et congrès de l'aire).
- Communication : Réfection du logo du conseil coutumier et mise en place d'une charte graphique (entête des courriers, brochure, tampons, panneau de signalisation).
- Travaux d'entretien du bâtiment.

Il s'agit de verser une indemnité aux autorités coutumières et aux présidents des conseils coutumiers. L'indemnité versée aux autorités coutumières diffère selon l'importance de la population et de l'ancienneté de l'autorité concernée dans la fonction, tandis que celle versée aux présidents des conseils coutumiers, représente 20% de l'indemnité versée aux membres des assemblées de province.

En ce que concerne l'aire Hoot Ma Whaap, le budget nécessaire pour couvrir cette dépense est de 25.77 MF, se répartissant comme suit :

- 1.77 MF pour le président du conseil coutumier
- 24.0 MF pour les autorités coutumières (chefs et grands chefs).

Action A0204-05 - Aire laai

Dépenses : 22,60 MF

FONCTIONNEMENT : 22,6MF

Il s'agit de verser une indemnité aux autorités coutumières et aux présidents des conseils coutumiers. L'indemnité versée aux autorités coutumières diffère selon l'importance de la population et de l'ancienneté de l'autorité concernée dans la fonction, tandis que celle versée aux présidents des conseils coutumiers, représente 20% de l'indemnité versée aux membres des assemblées de province.

En ce que concerne l'aire laai, le budget nécessaire pour couvrir cette dépense est de 8.07 MF, se répartissant comme suit :

- 1.77 MF pour le président du conseil coutumier
- 6.3 MF pour les autorités coutumières (chefs et grands chefs).

Action A0204-06 - Aire Nengone

Dépenses : 17,11 MF

INVESTISSEMENT : 0.07MF

- achat de matériels de bureaux et téléphonie à l'usage du président du conseil coutumier.

FONCTIONNEMENT : 17MF

- charges courantes en fonctionnement
- entretien des locaux et du terrain
- pose d'une clôture de sécurité autour du bâtiment
- communication, philatélie et impression d'agendas
- déplacements des membres et du personnel du conseil coutumier

Il s'agit de verser une indemnité aux autorités coutumières et aux présidents des conseils coutumiers. L'indemnité versée aux autorités coutumières diffère selon l'importance de la population et de l'ancienneté de l'autorité concernée dans la fonction, tandis que celle versée aux présidents des conseils coutumiers, représente 20% de l'indemnité versée aux membres des assemblées de province.

En ce que concerne l'aire Nengone le budget nécessaire pour couvrir cette dépense est de 12,77 MF, se répartissant comme suit :

- 1.77 MF pour le président du conseil coutumier
- 11.00 MF pour les autorités coutumières (chefs et grands chefs).

Action A0204-07 - Aire Paicî Cèmuhi

Dépenses : 34,54 MF

INVESTISSEMENT : 0,6MF

-Matériels de bureau et autres en prévision de l'installation dans les nouveaux locaux du conseil coutumier à PONERIHOUEN en fin d'année 2016.

FONCTIONNEMENT : 33,9MF

- 2,0 MF, transports des membres du conseil.
- 1,8 MF, édition agenda 2016.
- 5,1 MF, travaux limites des aires, domaine public maritime, ADCK.
- 4,1 MF, indemnités des membres du conseil, et missions.
- 2,5 MF, repas des réunions diverses du conseil.
- 6,64 MF, dépenses de fonctionnement (charges courantes).

Il s'agit de verser une indemnité aux autorités coutumières et aux présidents des conseils coutumiers. L'indemnité versée aux autorités coutumières diffère selon l'importance de la population et de l'ancienneté de l'autorité concernée dans la fonction, tandis que celle versée aux présidents des conseils coutumiers, représente 20% de l'indemnité versée aux membres des assemblées de province.

En ce que concerne l'aire Paicî Cèmuhi, le budget nécessaire pour couvrir cette dépense est de 17,77 MF, se répartissant comme suit :

- 1.77 MF pour le président du conseil coutumier
- 16.00 MF pour les autorités coutumières (chefs et grands chefs).

Action A0204-08 - Aire Xârâcùù

Dépenses : 56,57 MF

INVESTISSEMENT : 13,5MF

- Travaux d'aménagement du site afférent à la mise en place du jardin de l'aire et équipements agricoles divers: 10 MF (local de stockage des ignames, moto-pompe, matériel d'irrigation, système de goutte à goutte, cuve à eau).
- Travaux de réfection de la case, clôture d'une partie du siège : 3 MF
- Matériel de bureau divers (mobilier): 0.5 MF

FONCTIONNEMENT : 43,1MF

Il s'agit des dépenses de gestion courante liées au fonctionnement de l'institution. Cette action regroupe l'ensemble des moyens de fonctionnement du conseil coutumier pour l'exercice 2016 dénué de la masse salariale et des indemnités des autorités coutumières (chefs et grand chefs) pour lesquels les crédits sont logés à la DRHFPNC.

Ces dépenses concernent principalement :

- Les frais de fonctionnement courant de l'institution : 7.9 MF (ces dépenses comprennent les frais de carburants, l'entretien des locaux du siège de l'institution et de son parc paysager, les charges en eau et électricité, les fournitures de bureau).

- Les frais d'études et de recherche : 5 MF (renouvellement annuelle de la convention portant assistance juridique du conseil (3.8MF), et de la convention avec l'ADCK concernant la collecte du patrimoine linguistique oral dans l'aire Xârâcùù (1.3MF)).

- Les frais de communication de l'institution : 8.9 MF (dépenses liées à la publication du journal d'information semestriel « Xâgu Xârâcùù, la voix de l'aire Xârâcùù », brochures, dont l'objectif est de communiquer aux administrés les différents travaux réalisés par l'institution mais surtout de faire connaître ses attributions selon les textes en vigueur, édition de calendrier 2016, carte de vœux 2016).

- Les frais de mission, indemnités de déplacement, et transport des membres du conseil : 10.5 MF (dépenses liées aux frais de mission des membres du conseil, indemnités de déplacement et transport lors des réunions internes du conseil, prévision d'une délégation de 10 membres du conseil afin de participer au festival des arts du pacifique prévu au mois de mai 2016 à GUAM et d'une délégation de 10 membres du conseil afin de participer à la conférence des grandes chefferies du pacifique à RAROTONGA aux îles Cook).

- Les frais afférents aux fêtes et cérémonies : 2 MF (dépenses liées aux diverses cérémonies liées au projet culturel ATAÏ, à l'organisation des assemblées générales, réunion du bureau et de la commission permanente ayant lieu tout les mois et nécessitant des frais de repas, location de matériel divers: chapitiaux, tables et chaises).

Il s'agit de verser une indemnité aux autorités coutumières et aux présidents des conseils coutumiers. L'indemnité versée aux autorités coutumières diffère selon l'importance de la population et de l'ancienneté de l'autorité concernée dans la fonction, tandis que celle versée aux présidents des conseils coutumiers, représente 20% de l'indemnité versée aux membres des assemblées de province.

En ce que concerne l'aire Paicî Xârâcùù, le budget nécessaire pour couvrir cette dépense est de 10,47 MF, se répartissant comme suit :

- 1,77 MF pour le président du conseil coutumier
- 8,70 MF pour les autorités coutumières (chefs et grands chefs).

Action A0204-09 – Cohésion sociale en tribus

Dépenses : 25,00 MF

FONCTIONNEMENT : 25MF

Il s'agit de crédits de prestations de services .

Programme P0205
Conseil économique, social et
environnemental

Dépenses : 154 220 000 F

Enjeux et contexte

Le présent projet de budget 2016 du Conseil Economique, Social et Environnemental élaboré par le secrétariat général de l'institution s'élève :

En fonctionnement : 93.5 MF dont 45.8 MF dédiés aux loyers soit près de 49% du budget alloué aux charges à caractère général.

En investissement : 5.5 MF dont 65% permettent à l'institution d'utiliser l'outil de communication (KBOX) étendu à une grande partie des services, directions et institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Enfin : 55.2 MF gérés directement par la direction des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie pour les vacations des 41 conseillers.

C'est dans ce contexte que le CESE maintiendra ses relations avec ses partenaires privilégiés notamment l'Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de Frances mais également le Conseil Economique Social et Culturel de Polynésie et le Comité Consultatif Social et Economique de Wallis et Futuna avec lesquels une convention tripartite a été signée et qui a abouti par un partenariat avec le Conseil Economique et Social Européen à Bruxelles.

Le CESE reprendra dès son renouvellement ses réunions de commissions, séances plénières sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie pour rendre ses avis et vœux tout en se rendant auprès de l'ensemble des acteurs de la société civile.

Objectifs

Ainsi ce projet de budget établit conformément instructions de la lettre de cadrage du gouvernement devrait permettre au CESE de poursuivre son action principale dès son renouvellement. Son rôle principal étant de rendre des Avis dans le cadre de saisines des autorités habilitées et des Vœux en cas d'auto-saisines.

L'institution qui a vu son nom évoluer en Conseil Economique, Social et Environnemental accueillera dès son renouvellement deux nouveaux conseillers qui siégeront dans l'assemblée au nom du comité consultatif de l'environnement.

Afin de continuer dévoluer dans le même contexte de communication avec les autres institutions de la Nouvelle-Calédonie le CESE renouvelle son abonnement avec le fournisseur de la KBOX et prévoit la formation des nouveaux conseillers à l'utilisation de cet outil.

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme conseil économique et social est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	158 263 670	111 030 357	154 220 000	-3 %
A0205-01 Conseil Economique et Social	158 263 670	111 030 357	154 220 000	-3%

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	158 263 670	111 030 357	154 220 000	-3 %
Fonctionnement	148 736 898	101 140 519	148 720 000	0 %
(011) charges à caractère général	94 295 751	69 561 340	75 520 000	-20%
(012) charges de personnel et frais assimilés	34 133 997	24 555 489	55 200 000	62%
(65) autres charges d'activité	20 307 150	7 023 690	18 000 000	-11%
Investissements	9 526 772	9 889 838	5 500 000	-42 %

Les actions pour 2016

A0205-01 Conseil économique, social et environnemental

Dépenses : **154,22 MF**

Les 39 membres du conseil économique et social perçoivent, pour chaque jour de séance, des vacations dont le montant est fixé par le Congrès. L'article 156 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 en limite toutefois le montant au trentième de l'indemnité perçue par les membres des assemblées de province.

Le président du conseil perçoit quant à lui une indemnité forfaitaire pour frais de représentation prévue par la loi organique n° 2009-969 du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte. Actuellement, le montant d'une vacation est calculé sur la base d'1/30 de 90% de l'indemnité mensuelle perçue par les membres des assemblées de province, elle-même égale au traitement brut mensuel d'un chef d'administration principal classé à la 1^{ère} classe et au 2^{ème} échelon (INM 688). Depuis la revalorisation de la valeur du point d'INM intervenue le 1^{er} juillet 2010, le montant de cette vacation est de 19 706 francs.

Aussi, il est proposé de reconduire l'enveloppe de **55.2 MF** pour leur indemnisation.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre						
	P0201 Congrès	P0202 Gouvernement	P0203 Sénat coutumier	P0204 Conseils et autorités coutumières	P0205 Conseil économique, social et environnemental	Total
Dépenses	1 536 231 651	712 779 000	233 000 000	293 828 606	154 220 000	2 930 059 257
Fonctionnement	1 285 651 651	707 519 000	231 000 000	278 382 706	148 720 000	2 651 273 357
930	1 064 600 846	633 694 000	231 000 000	278 382 706	148 720 000	2 356 397 552
932		6 000 000				6 000 000
933		16 000 000				16 000 000
935		13 000 000				13 000 000
939		38 825 000				38 825 000
944	221 050 805					221 050 805
Investissements	250 580 000	5 260 000	2 000 000	15 445 900	5 500 000	278 785 900
900	250 580 000	5 260 000	2 000 000	15 445 900	5 500 000	278 785 900

Pouvoirs publics et Institutions

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	2 761 443 728	2 259 657 008	2 930 059 257	168 615 529	6 %
Investissements	160 654 819	71 567 128	278 785 900	118 131 081	74 %
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	4 604 940	5 270 100	2 000 000	-2 604 940	-57%
204 - Subventions d'équipement versées	25 625 000	0	0	-25 625 000	-100%
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	3 549 602	8 847 121	19 280 000	15 730 398	443%
212 - Agencements et aménagements de terrains	0	5 484 881	0	0	
213 - Constructions	40 814 242	9 284 073	6 000 000	-34 814 242	-85%
215 - Installations, matériel et outillage techniques	72 160	1 202 662	10 320 000	10 247 840	14202%
216 - Collections et œuvres d'art	3 652 950	1 470 000	1 500 000	-2 152 950	-59%
218 - Autres immobilisations corporelles	81 790 975	30 008 291	39 185 900	-42 605 075	-52%
231 - Immobilisations corporelles en cours	544 950	0	500 000	-44 950	-8%
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0	10 000 000	200 000 000	200 000 000	
Fonctionnement	2 600 788 909	2 188 089 880	2 651 273 357	50 484 448	2 %
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	96 706 088	83 321 553	96 883 820	177 732	0%
612 - Redevances de crédit-bail	1 535 208	1 808 398	4 300 000	2 764 792	180%
613 - Locations	286 118 094	279 815 825	351 251 090	65 132 996	23%
614 - Charges locatives et de copropriété	7 186 257	5 011 328	5 600 000	-1 586 257	-22%
615 - entretien et réparations	62 875 588	49 009 650	66 402 940	3 527 352	6%
616 - Primes d'assurances	9 052 926	9 306 679	9 781 000	728 074	8%
617 - études et recherches	20 606 715	26 974 865	52 380 000	31 773 285	154%
618 - Divers	51 814 007	17 125 558	26 274 500	-25 539 507	-49%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	54 229 269	38 116 846	73 080 000	18 850 731	35%
623 - Publicité, publications, relations publiques	249 122 974	111 426 045	196 749 129	-52 373 845	-21%
624 - Transports de biens et transports collectifs	121 567 522	66 678 366	78 362 850	-43 204 672	-36%
625 - Déplacements et missions	25 522 992	13 250 111	22 265 000	-3 257 992	-13%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	64 841 774	58 470 816	60 659 104	-4 182 670	-6%
628 - Divers	112 688 855	87 648 562	111 239 415	-1 449 440	-1%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	3 666 343	5 185 965	5 844 439	2 178 096	59%
641 - Rémunérations du personnel	492 207 383	479 073 453	522 655 173	30 447 790	6%
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	142 042 192	153 182 550	158 351 872	16 309 680	11%
647 - Autres charges sociales	4 868 937	5 259 915	4 905 107	36 170	1%
653 - Indemnités, frais de mission et de formation des élus, des membres des institutions et chefs coutumiers	454 679 559	408 457 602	446 808 000	-7 871 559	-2%
656 - Participations	35 000 000	26 825 000	32 825 000	-2 175 000	-6%
657 - Subventions	111 213 400	36 245 000	89 000 000	-22 213 400	-20%
658 - Charges diverses de gestion courante	171 114 269	218 612 576	221 050 805	49 936 536	29%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 229 152	4 283 217	4 604 113	1 374 961	43%
674 - Subventions exceptionnelles	18 899 405	3 000 000	10 000 000	-8 899 405	-47%
Recettes	13 112 194	4 514 767	0	-13 112 194	-100 %
Fonctionnement	13 112 194	4 514 767	0	-13 112 194	-100 %
641 - Rémunérations du personnel	2 289 165	633 743	0	-2 289 165	-100%
653 - Indemnités, frais de mission et de formation des élus, des r	0	199 835	0	0	
658 - Charges diverses de gestion courante	2 458 833	0	0	-2 458 833	-100%
708 - Autres produits	0	11 666	0	0	
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 809 132	2 109 607	0	-2 809 132	-100%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	5 045 064	0	0	-5 045 064	-100%
775 - Produits des cessions d'immobilisations	510 000	1 200 233	0	-510 000	-100%
778 - Autres produits exceptionnels	0	359 683	0	0	

Mission M03

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

DEPENSES : 17 206 540 987 F
RECETTES : 715 579 552 F



**Coordination administrative, transferts
de compétences**

Relations extérieures

Aménagement et prospective

Affaires juridiques

Fonction publique

**Gestion des ressources humaines de
la Nouvelle-Calédonie**

**Moyens généraux et gestion
patrimoniale**

**Technologies et systèmes
d'information**

La mission M03 regroupe l'ensemble des moyens humains et matériels mis à la disposition des directions opérationnelles pour exercer leurs missions.

Dans l'évolution du plan de performance des politiques publiques, il est prévu que ces charges qui concourent indirectement à l'accomplissement des missions, puissent être ventilées afin de donner une vision plus fine du coût réel de chacune des missions, et plus particulièrement les dépenses de personnel.

Sont également incluses dans cette mission les charges liées à la coordination de l'administration avec notamment les frais de fonctionnement du secrétariat général.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	18 095 379 590	16 934 608 489	17 206 540 987	-5%
P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	325 319 621	186 206 737	180 308 610	-45%
P0302 Relations extérieures	743 067 100	639 178 007	547 147 399	-26%
P0303 Aménagement et prospective	127 652 173	46 930 695	60 496 000	-53%
P0304 Affaires juridiques	119 840 161	46 795 486	70 147 209	-41%
P0305 Fonction publique	53 462 881	42 962 325	36 800 000	-31%
P0306 Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	14 124 143 998	14 110 955 554	14 223 489 236	1%
P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	2 123 910 069	1 412 215 034	1 001 092 500	-53%
P0308 Technologies et systèmes d'information	477 983 587	449 364 651	1 087 060 033	127%
Recettes	740 175 509	573 445 576	715 579 552	-3%
P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	33 078 075	20 264 803	30 000 000	-9%
P0303 Aménagement et prospective	12 250	0	0	-100%
P0304 Affaires juridiques	0	20 003 000	0	
P0305 Fonction publique	18 810 985	12 193 394	11 500 000	-39%
P0306 Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	492 824 980	369 009 108	444 599 552	-10%
P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	45 159 763	38 206 614	10 000 000	-78%
P0308 Technologies et systèmes d'information	150 289 456	113 768 657	219 480 000	46%

Programme P0301
Coordination administrative,
transferts de compétences

Dépenses : 180 308 610 F

Recettes : 30 000 000 F

Enjeux et contexte

Dans un contexte budgétaire restreint, il apparaît nécessaire de renforcer les relations entre les différentes collectivités afin de répondre au mieux aux attentes des administrés.

Les services de la direction des affaires administratives (DAA) bénéficient dans ce programme des crédits de fonctionnement nécessaires à l'exécution des affaires courantes et à la prise en charge des dépenses incompressibles.

Le SCAI rattaché directement au secrétaire général du gouvernement a pour mission de coordonner l'action administrative et d'organiser les réunions hebdomadaires du gouvernement. Pilote et acteur de la démarche qualité du gouvernement depuis 2006, le SCAI accompagne *via* son chef de projet maîtrise d'ouvrage systèmes d'informations, les directions et services de la Nouvelle-Calédonie dans la rédaction de leurs processus métiers. Cette démarche a pour but principal de définir une organisation commune « gouvernement » afin d'homogénéiser et standardiser l'exécution de certaines tâches en conservant et centralisant la connaissance métier de chaque direction, service et bureau.

L'action de la DMTC consiste à poursuivre les négociations sur les compensations versées par l'Etat.

Par ailleurs, pour les transferts déjà réalisés, la direction poursuit ses missions en matière d'accompagnement des directions qui gèrent les compétences nouvellement attribuées.

Pour ce faire, le personnel permanent s'entoure, si besoin est, de spécialistes extérieurs appelés à apporter leur expertise

Objectifs

Continuer de développer la qualité de service auprès des administrés.

Compte tenu des contraintes budgétaires, les dépenses de ce programme devraient s'inscrire dans un plan pluriannuel de financement qui devra néanmoins répondre aux besoins et aux nécessités des services de la DAA.

- service intérieur chargé de l'entretien et de la sécurité du centre administratif J. IEKAWÉ et de la centralisation des crédits relatifs aux déplacements des agents de la collectivité (hors élus et collaborateurs)

- service de l'imprimerie administrative chargé des travaux de composition, d'impression et de façonnage au profit des services administratifs, institutions et collectivités de la Nouvelle Calédonie (fabrication du Journal Officiel de la Nouvelle Calédonie)

- service du contentieux fiscal chargé du suivi et de la gestion des contentieux, des études et dossiers divers d'ordre fiscal

- cellule des marchés publics chargée de la gestion de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics.

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2016 pour le programme coordination administrative, transferts de compétences est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	325 319 621	186 206 737	180 308 610	-45 %
A0301-01 Gestion et simplification des flux administratifs	5 013 352	3 303 386	4 791 560	-4%
A0301-02 Elaborer, maintenir et évaluer le système qualité	4 864 113	3 853 238	10 000 000	106%
A0301-03 Antenne de Koné	127 931 837	35 229 820	30 020 000	-77%
A0301-04 Préparer et organiser les transferts de compétences	23 114 964	8 727 213	17 677 050	-24%
A0301-06 Soutien et pilotage	164 395 355	135 093 080	117 820 000	-28%
Recettes	33 078 075	20 264 803	30 000 000	-9 %
A0301-03 Antenne de Koné	223 026	1 200 141	0	-100%
A0301-06 Soutien et pilotage	32 855 049	19 064 662	30 000 000	-9%

Par nature de dépenses, les résultats sont le suivant:

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	325 319 621	186 206 737	180 308 610	-45 %
Fonctionnement	206 952 999	163 585 262	171 308 610	-17 %
(011) charges à caractère général	202 577 081	157 377 392	171 308 610	-15%
(65) autres charges d'activité	349 672	6 140 870	0	-100%
(67) charges exceptionnelles	4 026 246	67 000	0	-100%
Investissements	118 366 622	22 621 475	9 000 000	-92 %

Les actions pour 2016

Action A0301-01 – Gestion et simplification des flux administratifs **Dépenses :** **4,79 MF**

Aucune observation particulière sur cette action. Ces dépenses sont indispensables pour le bon fonctionnement du service.

Action A0301-02 – Elaborer, maintenir et évaluer le système qualité **Dépenses :** **10,00 MF**

Dans le cadre de ses missions, le service de la coordination administrative et des institutions est chargé d'accompagner les directions et services de la Nouvelle-Calédonie dans la démarche qualité et plus particulièrement la rédaction de leurs processus métiers avec l'appui de prestataires de services. Une autorisation d'engagement a été mise en place en 2014 (de 50 MF sur 5 ans) pour démarrer et gérer le projet de démarche qualité.

Ainsi depuis l'an dernier, six directions travaillent sur la rédaction de leurs processus métiers et s'engagent, pour certaines, vers la certification ISO 9001.

En 2016, certaines directions arriveront au terme de ce travail et trois nouvelles directions devraient intégrer la démarche qualité.

L'action est financée par l'AE Mise en place de la démarche qualité.

P0301-2014/ 1-MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE QUALITE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	50 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	50 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	13 373 137
CP 2016	10 000 000
CP après BP 2016	23 373 137
Reste à financer	26 626 863
2017	10 000 000
2018	10 000 000
2019	6 626 863
2020	0

Action A0301-03 – Antenne de Koné

Dépenses : 30,02 MF

INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT

Sans tenir compte des 6 MF pour la gestion du pool de véhicule le BP 2016 enregistre une baisse de 21% par rapport au BP 2015. Rappel en 2013 ouverture de la tranche 1 de l'antenne de Koné avec 15 agents (5 DAVAR, 1 DOUANES, 2 SGG, 2 DSF, 3 DTE, 2 DENC), en 2014 ouverture de la tranche 2 avec 14 agents supplémentaires (3 DITTT, 1 DSF, 1 DAE, 2 DSCGR, 1 DFPC, 1 DGRAC, 1 DCCFC, 4 DASSNC), en 2015 arrivée de 4 nouveaux agents (1 DAVAR, 1 SGG, 1 DTE, 1 DIMENC), 2016 arrivée possible de 5 nouveaux agents (ce qui ferait 38 agents à l'antenne de Koné). Ces dépenses ne sont pas des dépenses nouvelles mais un transfert des coûts de fonctionnement des directions vers l'antenne de Koné, au contraire le regroupement des agents au sein d'un même lieu a permis la mutualisation des moyens et donc de faire des économies (notamment plus aucun loyer, plus aucune location de salle de réunion, moins de déplacement du personnel, moins de location et d'abonnement). L'antenne de Koné héberge la cellule de crise de la DSCGR ce qui a également une incidence non négligeable sur les coûts de fonctionnement de l'antenne.

Les dépenses d'investissement sont financées par l'AP Antenne des services du gouvernement à Koné dont les dernières opérations devraient s'achever en 2016.

P0301-2004/ 1-ANTENNE DES SERVICES DU GNC A KONE (54/ 04)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	560 500 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	560 500 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	544 433 007
CP 2016	9 000 000
CP après BP 2016	553 433 007
Reste à financer	7 066 993
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0

Action A0301-04 – Préparer et organiser les transferts de compétences **Dépenses :** **17,68 MF**

La DMTC, qui dispose de six postes budgétaires, ne comprend effectivement que trois agents en poste: une directrice, un chargé de mission et une secrétaire. Cependant, la directrice doit faire valoir ses droits à la retraite au cours de l'année de ses 66 ans, en 2016. Par ailleurs, le gouvernement définira s'il convient de poursuivre les études sur les transferts inscrits à l'article 27 de la loi organique statutaire.

Le budget de 2015 avait déjà été amputé de plus de 70%.

Les dépenses proposées en 2016 sont réduites de près de 19.55 % par rapport au budget 2015, soit 17,68 MF contre 21,97 MF en 2015 (reports de crédits compris).

Action A0301-06 - Soutien et pilotage **Dépenses :** **117,82 MF**
Recettes : **30,00 MF**

Le budget de fonctionnement des 3 services de la DAA couvre essentiellement les dépenses incompressibles (loyers, consommation électricité, eau ...etc) et les frais de fonctionnement divers.

Le SI centralise, principalement, les crédits alloués à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien et la gestion de l'Immeuble IEKAWE et au paiement des frais de déplacement des agents appartenant ou pas à la collectivité (transports, avances, remboursement des frais de mission).

Les principales dépenses à prévoir au BP 2016 concernent l'entretien des machines à impression de masse (changement des rouleaux, confection des plaques à impression... etc), l'achat des fournitures de bureau et divers (toners, cartouches, papier spécifique... etc), la location de photocopieurs couleur à tirages moyens ainsi que l'achat d'outils numériques permettant de diversifier les produits et services à proposer aux clients.

Dans le cadre de ses missions d'expertise juridique et de suivi des contentieux fiscaux, le service du contentieux fiscal (3 agents) souhaite bénéficier de documentation juridique et fiscale actualisée, le droit étant évolutif. Il convient également d'inscrire des crédits pour le paiement des frais de contentieux y compris des recours au ministère d'avocat.

RECETTES :

Le Service de l'imprimerie administrative (20 agents), qui génère des recettes grâce aux travaux de reliure, de façonnage, de composition et de vente d'ouvrages divers, est doté d'un budget stable.

Programme P0302
Relations extérieures

Dépenses : 547 147 399 F

Enjeux et contexte

Le programme « Relations extérieures » de la Nouvelle-Calédonie a été institué dans le but de contribuer à l'insertion de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique et dans le monde. Cette politique s'inscrit dans le cadre de l'un des volets centraux de la souveraineté partagée entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie détaillée au point 3.2.1 de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998 et au terme des articles 28 et suivants de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999.

Il convient de noter que ce programme budgétaire contient également les subventions versées à la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris et au CREIPAC, dont les actions ne sont ni pilotées ni gérées par le Service de la Coopération Régionale et des Relations extérieures (SCRRE).

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie continuera d'intensifier sa politique internationale en 2016.

Il renforcera le positionnement de la Nouvelle-Calédonie au sein des organisations multilatérales de la zone. Dans cette perspective, tout sera mis en œuvre pour faire aboutir la candidature de la Nouvelle-Calédonie au statut de membre à part entière du Forum des Iles du Pacifique. Dans le même temps, malgré une réduction significative de ses contributions financières aux organisations régionales techniques, le gouvernement renforcera son engagement opérationnel et technique au sein de ces entités.

En matière de coopération bilatérale, la Nouvelle-Calédonie définira pour 2016 des orientations stratégiques et une méthodologie lui permettant de mieux cibler sur le plan géographique et thématique son action bilatérale dans la région, compte-tenu là aussi de la réduction de ses enveloppes de coopération.

En matière de développement des relations économiques extérieures, il sera opéré un déploiement de la politique export définie en 2015.

Sur les dossiers européens, l'année 2016 sera consacrée à la finalisation de la programmation du 11^{ème} FED et à la hausse de participation de la Nouvelle-Calédonie aux programmes de l'Union auxquels elle est éligible. Le dialogue relatif aux relations avec l'UE après 2020 devra également être lancé.

Enfin, en 2016, les « délégués pour la Nouvelle-Calédonie » dans le Pacifique seront sélectionnés et préparés à leur entrée en fonction.

Objectifs

En 2016, il est proposé de concentrer l'action régionale et internationale du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie autour de **4 grandes orientations stratégiques** :

- 1. Première orientation stratégique : le renforcement du positionnement institutionnel de la NC en Océanie dans la perspective de son émancipation**

Cet objectif consistera, d'une part, à faire évoluer le statut de la Nouvelle-Calédonie au sein du Forum des Iles du Pacifique et, d'autre part, au renforcement de la coopération entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Groupe du Fer de Lance Mélanésien.

Ces deux initiatives permettront de renforcer l'appartenance géopolitique de la Nouvelle-Calédonie au Pacifique.

2. Deuxième orientation stratégique : le développement de l'intégration économique régionale de la Nouvelle-Calédonie par la redéfinition de son aide publique au pays du Pacifique et par la détermination d'une stratégie territoriale du commerce extérieur

Cet objectif s'appuiera sur une ré-orientation de l'aide publique internationale de la Nouvelle-Calédonie afin qu'elle serve davantage le développement économique du pays et sur la définition d'un mécanisme dédié au développement de l'export calédonien.

3. Troisième orientation stratégique : l'engagement multilatéral de la Nouvelle-Calédonie dans le développement durable de la région Pacifique

La Nouvelle-Calédonie est membre à part entière des deux principales organisations régionales techniques du Pacifique, la CPS (secrétariat de la communauté du pacifique) et le PROE (programme régional océanien de l'environnement). Elle est aussi membre d'entités onusiennes telles que la commission économique et sociale Asie-Pacifique de l'ECOSOC et le comité régional de l'OMS.

Dans ce cadre, doté de ressources financières moins importantes, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie devra en 2016 concentrer son action opérationnelle en prenant part plus activement aux travaux de ces organisations, valorisant ainsi les savoir-faire des acteurs publics et privés de Nouvelle-Calédonie au service du développement durable du Pacifique.

Cette action multilatérale devra s'appuyer sur une plus grande participation de la Nouvelle-Calédonie aux dispositifs onusiens dédiés aux changements climatiques, à la biodiversité, aux Océans ou encore aux questions de santé publique.

4. Quatrième orientation stratégique : la consolidation et l'optimisation de la relation de la NC avec l'Union européenne au service de son développement et de son intégration régionale

La relation de la Nouvelle-Calédonie avec l'UE sera consolidée grâce à un dialogue politique plus soutenu et un meilleur appui sur l'association des PTOM (l'OCTA).

Dans ce contexte, en 2016, le gouvernement finalisera la programmation et la mise en œuvre des 3 enveloppes du 11^{ème} FED (« territorial » sur l'emploi et l'insertion, « régional » et « thématique tous PTOM » sur la gestion durable des ressources naturelles) ainsi que la mise en œuvre des enveloppes du 10^{ème} FED encore en cours. Le gouvernement veillera en outre à ce que la NC participe de manière optimale aux programmes de l'Union (H2020, Erasmus+, COSME, BEST, etc.)

L'optimisation de cette relation nécessitera de réfléchir aux meilleures options pour la Nouvelle-Calédonie pour la période post-2020, tant dans la relation politique et institutionnelle qu'elle entretient avec l'Europe qu'en matière d'appui financier.

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2016 pour le programme relations extérieures est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	743 067 100	639 178 007	547 147 399	-26 %
A0302-01 Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	743 067 100	639 178 007	547 147 399	-26%

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	743 067 100	639 178 007	547 147 399	-26 %
Fonctionnement	611 805 882	569 093 079	546 297 399	-11 %
(011) charges à caractère général	51 232 566	37 106 018	76 539 409	49%
(012) charges de personnel et frais assimilés	1 000 000	0	0	-100%
(65) autres charges d'activité	558 177 330	531 987 061	469 757 990	-16%
(67) charges exceptionnelles	1 395 986	0	0	-100%
Investissements	131 261 218	70 084 928	850 000	-99 %

Les actions pour 2015

Action A0302-01 – Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre

Dépenses : 547,15 MF

INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT

Subvention à la maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris : 274 MF

Il est proposé une subvention de 274 MF, contre 316,70 MF au budget 2015 et 323,750 MF au budget 2014. Cette subvention permettra de financer une partie des charges de fonctionnement de l'association, la convention CIUP et le maintien de la participation de la Nouvelle-Calédonie au salon international de l'Agriculture à Paris. Les frais de fonctionnement d'un agent de la Nouvelle-Calédonie en poste à Paris et installé dans un bureau de la MNC Paris (soit 2,4 MF) seront pris en charge par la MNC Paris sur les reliquats des subventions versées mais non utilisées les années antérieures.

Subvention CTOS Institut océanien d'haltérophilie : 15 MF

Subvention au CREIPAC : 42 MF

Il s'agit de la participation aux charges de fonctionnement de l'établissement. Cette subvention est en hausse de 22% par rapport à 2015 mais en baisse de 7% par rapport à 2014.

Service de la coopération régionale et des relations extérieures

➤ Soutien et pilotage

Le poste « Soutien et Pilotage » du SCRRE comprend les dépenses obligatoires et de fonctionnement courant du service (11 MF pour le loyer et les charges ; 3,6 MF pour les charges de fonctionnement ; 10 MF pour le déplacement du personnel ; et 3,5 MF pour les prestations externes).

Il comprend aussi les frais liés à l'organisation d'événements internationaux, de conférences ou de déplacements à l'étranger de délégations de haut-niveau, dont les dépenses sont budgétées au SCRRE. Pour 2016, il est proposé d'inscrire 11,4 MF (composés de 5 MF pour les frais de conférence divers ; 3MF pour les Interprètes ; 1 MF pour le transport de personnels extérieurs, 1,6 MF pour les locations de voitures sans chauffeur et 0,8 MF pour les frais d'hébergement et de séjour d'intervenants extérieurs). Ce budget est en diminution.

➤ **Coopération multilatérale**

La Nouvelle-Calédonie est membre de plusieurs organisations internationales régionales. A ce titre, conformément à ses engagements, la Nouvelle-Calédonie leur verse chaque année une contribution statutaire. Il est proposé, pour 2016, d'inscrire les contributions suivantes :

- 61 MF au bénéfice de la Communauté du Pacifique (CPS).
- 2,7 MF au bénéfice du Programme régional océanien de l'environnement (PROE).
- 0,9 MF au bénéfice du Forum des Iles du Pacifique (FIP) .
- 1 MF au bénéfice de la Commission de pêche du Pacifique central et occidental (WCPFC).
- 0,5 MF au bénéfice de la Commission économique et sociale Asie Pacifique des Nations Unies (CESAP).
- 0,9 MF au bénéfice de la SPTO (South Pacific Tourism Organisation) où la Nouvelle-Calédonie est revenue en 2015 après plusieurs années d'absence.
- 20 MF au bénéfice du programme d'OCEANIA 21.

Il convient de noter que le budget alloué à la coopération multilatérale est en forte baisse, notamment en raison de la fin d'un programme triennal 2013-2015 de 210 MF en investissement consacré à la rénovation du siège de la CPS à Nouméa.

➤ **Coopération bilatérale et aide au développement**

Le budget alloué à la coopération bilatérale est également en forte diminution cette année avec :

- 20 MF pour les actions de coopération bilatérale avec les pays de la région
- 21 MF pour abonder la convention de coopération avec le Vanuatu.
- 10 MF dans le cadre de la convention décentralisée avec Wallis et Futuna
- 26 MF pour abonder le Fonds Pacifique
- 3 MF pour les actions de rayonnement culturel de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique

➤ **Coopération économique extérieure et export**

Le SCRRE a piloté l'élaboration de la « Stratégie export » de la Nouvelle-Calédonie qui est en cours de validation par le gouvernement. La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie débutera en 2016 avec la mise en place du guichet unique ainsi que des études de secteurs et marchés à l'export. Le SCRRE sera également chargé du déploiement d'une diplomatie économique. Un budget de 20 MF sera consacré aux missions de coopération économique extérieure et d'export.

➤ **Affaires européennes**

Le budget alloué aux affaires européennes, en forte baisse, comprend :

- 0,7 MF pour notre contribution à l'association des PTOM (OCTA)
- 5,5 MF pour l'édition 2016 de la semaine du cinéma européen

➤ **Délégué de la Nouvelle-Calédonie**

Dans le cadre des missions du délégué en Nouvelle-Zélande, il est proposé l'inscription de 3,5 MF pour le fonctionnement du délégué

Programme P0303
Aménagement et prospective

Dépenses : 60 496 000 F

Enjeux et contexte

Prévu par la loi organique en son article 211, la Nouvelle-Calédonie doit se doter d'un schéma d'aménagement et de développement (SAD-NC). Un document a été élaboré en répondant à la volonté des responsables politiques d'exprimer un véritable projet de société pour la Nouvelle-Calédonie. Ce document a été approuvé par le gouvernement en décembre 2013 et transmis au congrès. Lors de l'instruction du schéma sur la transition énergétique le 10 novembre dernier, les membres de la commission des infrastructures publiques, de l'aménagement du territoire, du développement durable, de l'énergie, des transports et de la communication ont souhaité que le congrès puisse reprendre ses travaux sur le schéma NC2025.

La conduite du projet « NC2025 » a permis de mettre en place une véritable démarche prospective, il s'agit maintenant de se donner les moyens de pérenniser une réflexion prospective et stratégique pour le développement à moyen et long terme de la Nouvelle-Calédonie. En conséquence, le SAP est également associé à certaines réflexions prospectives comme le schéma global des transports et de la mobilité (SGTM), la politique d'adaptation au changement climatique (PACC), ou encore la stratégie territoriale de l'innovation (STI).

L'article 211 de la loi organique prévoit également la compatibilité des contrats de développement avec le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie.

Objectifs

Dans ce contexte, les objectifs 2016 du service de l'aménagement et de la planification sont orientés selon quatre axes :

- En matière de prospective : accompagner la démarche permettant l'adoption du schéma NC2025 et structurer l'activité en matière de prospective permettant de soutenir l'élaboration des politiques publiques ;
- Concernant le schéma global des transports et de la mobilité (SGTM) : mettre en œuvre les premières mesures permettant de structurer une vision pays pour la mobilité ;
- Concernant la stratégie territoriale de l'innovation (STI) : décliner la stratégie en plan d'actions et mettre en œuvre les premières mesures ;
- Coordonner l'élaboration de la prochaine génération des contrats de développement (2017-2021) pour le périmètre Nouvelle-Calédonie.

Le service de l'aménagement et de la planification (SAP) est chargé de proposer les stratégies d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie. En partenariat avec les services de l'Etat et en lien avec les autres acteurs concernés, le SAP assure le suivi et l'évolution du SAD-NC.

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2016 pour le programme aménagement et prospective est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	127 652 173	46 930 695	60 496 000	-53 %
A0303-01 Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire	127 652 173	46 930 695	50 496 000	-60%
A0303-03 STRATEGIE TERRITORIALE DE L'INNOVATION	0	0	10 000 000	
Recettes	12 250	0	0	-100 %
A0303-01 Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire	12 250	0	0	-100%

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	127 652 173	46 930 695	60 496 000	-53 %
Fonctionnement	126 223 609	42 606 952	59 496 000	-53 %
(011) charges à caractère général	126 223 609	42 606 952	40 096 000	-68%
(65) autres charges d'activité	0	0	19 400 000	
Investissements	1 428 564	4 323 743	1 000 000	-30 %
Recettes	12 250	0	0	-100 %

Les actions pour 2016

Action A0303-01 – Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire **Dépenses : 50,50 MF**

INVESTISSEMENT :

Structuration et développement du service

Afin de compléter le développement du site web, réalisé en 2015 en lien avec la DTSI, il est proposé d'inscrire 1 MF en investissement.

FONCTIONNEMENT :

Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie (NC2025)

L'article 211 de la loi organique prévoit la validation par le congrès de la Nouvelle-Calédonie du schéma d'aménagement et de développement. Afin de procéder aux ajustements qui pourraient être demandés par le congrès, il est proposé d'inscrire 8 MF.

Schéma global des transports et de la mobilité (SGTM)

Le comité de pilotage (14/09/2015) du SGTM a validé l'étude conduite depuis 2013 et approuvé le principe de proposer une agence de financement, conçue comme une extension du périmètre actuel d'intervention de l'ADANC, d'élaborer une délibération cadre des transports, et de réaliser le cahier des charges pour un observatoire de la mobilité. Il est de plus proposé de reconduire l'organisation d'un quatrième forum de la mobilité qui se tiendrait en septembre 2016. Pour mener à bien ces opérations, il est proposé d'inscrire 9 MF sur l'AE dédiée.

AE P0303-2012/ 2-SCHEMA MOBILITE DES BIENS ET DES PERSONNES	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	220 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	220 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	149 528 369
CP 2016	9 000 000
CP après BP 2016	158 528 369
Reste à financer	61 471 631
2017	15 000 000
2018	15 000 000
2019	15 000 000
2020	14 471 631

Contrats de développement

Dans le cadre de l'avenant portant prolongation en 2016 du contrat de développement Etat/Intercollectivités 2011-2015, il est proposé d'inscrire 19.4 MF pour l'opération VI -1 « conservatoire des espaces naturels » (CEN).

Autres dépenses

Il est proposé d'inscrire 13.096 MF pour les frais de fonctionnement du service : loyers, règlement des factures d'électricité et de télécoms, alimentation, frais d'affranchissement, fournitures administratives, frais de nettoyage des locaux, carburant.

Action A0303-03 – Stratégie territoriale de l'innovation **Dépenses : 10,00 MF**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a initié en 2014, en lien avec l'ensemble des parties prenantes et avec un soutien financier de l'Europe, un processus visant à élaborer une stratégie territoriale de l'innovation (STI) avec comme objectif prioritaire l'amélioration de la compétitivité des entreprises calédoniennes. Finalisé en octobre 2015 et actuellement décliné en plan d'actions pour le gouvernement. Les crédits sollicités dans le cadre du BP2016 permettront de finaliser le plan d'action et à mettre en oeuvre les premières mesures qui porteront sur l'amélioration des dispositifs favorables à l'innovation, et à diffuser dans les milieux professionnels la culture de l'innovation.

Programme P0304 Affaires juridiques

Dépenses : 70 147 209 F

Enjeux et contexte

La DAJ comprend trois services :

- le SELC (service d'études, de législation et du contentieux)
- le SLDD (service de légistique et de diffusion du droit)
- le SLCC (service de la législation civile et commerciale créé dans le cadre des transferts de compétences en droit civil et en droit commercial), ainsi que le registre de l'Etat civil depuis le 1^{er} octobre 2014.

Elle est chargée de l'élaboration, de la préparation et du suivi juridique des dossiers qui lui sont confiés et de l'instruction des projets de réglementation présentés aux institutions de la Nouvelle-Calédonie. Elle apporte son concours et son expertise juridique et logistique aux directions et aux services.

Elle contribue également à assurer le service public de diffusion et d'accès au droit applicable en Nouvelle-Calédonie.

Elle est enfin chargée de préparer les textes en droit civil et en droit commercial. Dans ce cadre la direction attend toujours le soutien de deux magistrats de l'ordre judiciaire mis à la disposition de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre des mesures d'accompagnement de l'Etat suite aux transferts du droit civil et du droit commercial. Depuis octobre 2014, elle accueille également le registre de l'Etat civil chargé de conserver et de mettre à jour les registres de l'Etat civil.

La direction comprend ainsi 22 agents et son activité se décline en 3 actions principales : le contentieux, les études juridiques et l'accessibilité du droit applicable.

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2015 pour le programme affaires juridiques est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	119 840 161	46 795 486	70 147 209	-41 %
A0304-01 Etudes juridiques	284 947	119 280	1 500 000	426%
A0304-05 Accessibilité du droit applicable	0	2 122 313	8 000 000	
A0304-06 Contentieux non fiscal	91 911 980	12 818 367	28 000 000	-70%
A0304-09 Soutien aux actions juridiques	27 643 234	31 735 526	32 647 209	18%
Recettes	0	20 003 000	0	
A0304-09 Soutien aux actions juridiques	0	20 003 000	0	

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	119 840 161	46 795 486	70 147 209	-41 %
Fonctionnement	119 840 161	44 673 173	62 147 209	-48 %
(011) charges à caractère général	48 275 913	37 772 213	52 047 209	8%
(012) charges de personnel et frais assimilés	0	3 579 952	0	
(67) charges exceptionnelles	71 564 248	3 321 008	10 100 000	-86%
Investissements	0	2 122 313	8 000 000	
Recettes	0	20 003 000	0	

Les actions pour 2016

Action A0304-01 – Etudes juridiques**Dépenses : 1,50 MF**

Dans le cadre de la venue d'une mission de contrôle du H3C (haut conseil du commissariat aux comptes) il est proposé d'inscrire la somme de **1,5 MF** pour accueillir et organiser cette mission.

Action A0304-05 – Accessibilité du droit applicable**Dépenses : 8,00 MF****INVESTISSEMENT :**

Dans le cadre de la dématérialisation du JONC il est demandé l'inscription en CP de **8 MF** afin de poursuivre les études et l'achat de logiciels adaptés à cette dématérialisation. L'opération est financée sur AP.

AP P0304-2010 / 1-ETAT ET DIFFUSION DU DROIT - JURIDOC	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	30 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	30 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	2 122 313
CP 2016	8 000 000
CP après BP 2016	10 122 313
Reste à financer	19 877 687
2017	10 000 000
2018	9 877 687
2019	0
2020	0

Action A0304-06 – Contentieux non fiscal**Dépenses : 28,00 MF**

Cette action regroupe les lignes de crédits utilisées pour le paiement des frais d'avocats ainsi que les dommages et intérêts dans les affaires contentieuses.

Pour les frais d'actes et de contentieux il est proposé d'inscrire **15 MF** et **3 MF** pour la prise en charge des frais d'avocats.

Les frais liés au traitement des affaires contentieuses sont en augmentation constante.

Une somme de **1,14 MF** est également demandée afin de financer des études juridiques ou techniques.

Une somme de **10 MF** est demandée pour la prise en charge des réparations des véhicules impliqués dans un accident avec un véhicule de l'administration.

A0304-09 – Soutien aux actions juridiques

Dépenses : 32,65 MF

Dans cette action sont regroupées les lignes de crédit servant à payer les frais de fonctionnement de la direction.

Le transfert du registre de l'Etat Civil a engendré certains frais, notamment la location de nouveaux locaux (un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Carcopino 3000).

Les loyers (loyers+charges) représentent plus de la moitié de la demande soit **17,4 MF**.

Les autres dépenses importantes de la direction portent sur les abonnements juridiques (revues, périodiques, codes, accès internet...) avec un montant de **3,75 MF**.

Détail des demandes de fonctionnement de la direction :

- Coursier : **2,2 MF**
- Télécommunications : **1,8 MF**
- Entretien de matériel (copieurs sous contrats...) **1 MF**
- Nettoyage des locaux : **1,2 MF**
- Charges locatives : **1,2 MF**
- Electricité : **1 MF**
- Fournitures de bureau (notamment l'achat de papier) : **1,3 MF**

Programme P0305
Fonction publique

Dépenses : 36 800 000 F
Recettes : 11 500 000 F

Enjeux et contexte

Pour assurer ses différentes missions, la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie doit engager des dépenses en matière de logistique et s'ajointre les services de prestataires.

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2016 pour le programme relations extérieures est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	53 462 881	42 962 325	36 800 000	-31 %
A0305-01 Rénover la fonction publique	15 675 198	7 713 660	5 000 000	-68%
A0305-03 Gestion des conventions de service et de prestations	37 787 683	35 248 665	31 800 000	-16%
Recettes	18 810 985	12 193 394	11 500 000	-39 %
A0305-03 Gestion des conventions de service et de prestations	18 810 985	12 193 394	11 500 000	-39%

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	53 462 881	42 962 325	36 800 000	-31 %
Fonctionnement	53 462 881	42 962 325	36 800 000	-31 %
(011) charges à caractère général	51 911 409	42 962 325	36 800 000	-29%
(65) autres charges d'activité	1 551 472	0	0	-100%
Recettes	18 810 985	12 193 394	11 500 000	-39 %

Les actions pour 2016

Action A0305-01 – Rénover la fonction publique

Dépenses : 5,00 MF

Cette inscription concerne la renovation de la fonction publique et de sa mise en place.

Action A0305-03 – Gestion des convetions de service et prestations

Dépenses : 31,80 MF
Recettes : 11,50 MF

Les concours : 27,150 MF

Cette inscription concerne l'ensemble des dépenses liées à l'organisation des concours d'entrée dans la fonction publique et liés aux promotions de carrière. Ces dépenses comprennent les locations de salles pour le déroulement des épreuves ainsi que les déplacements des agents pour les préparations et corrections des sujets. La dépense la plus importante correspond aux indemnités versées aux agents chargés des surveillances de salles lors des écrits et aux membres des jurys.

Le fonctionnement des CAP : 1,450 MF

Les commissions administratives paritaires (CAP) dont l'avis est obligatoire pour le déroulement de la carrière des fonctionnaires génèrent des frais engagés pour le transports

des représentants du personnel (déplacement avec leur véhicule personnel, billets d'avion pour les représentants de la province des îles Loyauté avec location de véhicule) ainsi que leurs indemnités (découcher, repas etc..)

Les élections des CAP : **3,2 MF**

Dans le cadre des élections des membres des CAP, les dépenses suivantes sont obligatoires pour garantir la procédure (achat d'enveloppes, gardiennage des urnes, présence d'un huissier etc ...)

Programme P0306
Gestion des ressources humaines
de la Nouvelle-Calédonie

Dépenses : 14 223 489 236 F

Recettes : 444 599 552 F

Enjeux et contexte

La Nouvelle-Calédonie exerce ses compétences conformément aux dispositions de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999.

Pour ce faire, elle dispose en 2015 de 1 685,7 postes budgétaires permanents affectés au sein des directions ou services organisés par domaine d'activités.

Outre la rémunération de ses personnels et l'application de sa politique de gestion de ses ressources humaines, la collectivité prend en charge les personnels exerçant leurs fonctions dans les autres institutions au sens de ladite loi organique.

Par ailleurs, elle est également compétente en matière de fonction publique. A ce titre et dans l'intérêt des services publics, elle met l'accent sur la formation de ressources identifiées localement afin d'initier une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le secteur public. Ainsi, elle assure la formation initiale de certains corps de fonctionnaires.

Enfin, la Nouvelle-Calédonie et en particulier, la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC), assure la prestation de service en matière de paie pour le compte d'autres employeurs.

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2016 pour le programme gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	14 124 143 998	14 110 955 554	14 223 489 236	1 %
A0306-01 Gérer les ressources humaines	292 934 493	263 603 950	225 317 800	-23%
A0306-02 Politique sociale	17 560 764	19 060 858	14 400 000	-18%
A0306-03 Maîtriser, contrôler et piloter les coûts de fonctionnement	84 112 449	52 884 325	58 045 000	-31%
A0306-04 Masse salariale	13 729 536 292	13 775 406 421	13 925 726 436	1%
Recettes	492 824 980	369 009 108	444 599 552	-10 %
A0306-01 Gérer les ressources humaines	0	190 000	0	
A0306-03 Maîtriser, contrôler et piloter les coûts de fonctionnement	28 840 982	29 669 602	25 000 000	-13%
A0306-04 Masse salariale	463 983 998	339 149 506	419 599 552	-10%

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	14 124 143 998	14 110 955 554	14 223 489 236	1 %
Fonctionnement	14 123 563 788	14 110 955 554	14 223 339 236	1 %
(011) charges à caractère général	205 467 646	154 478 632	126 285 000	-39%
(012) charges de personnel et frais assimilés	13 879 066 904	13 904 725 717	14 076 504 236	1%
(65) autres charges d'activité	10 096 985	10 339 370	5 550 000	-45%
(67) charges exceptionnelles	28 932 253	41 411 835	15 000 000	-48%
Investissements	580 210	0	150 000	-74 %
Recettes	492 824 980	369 009 108	444 599 552	-10 %

Les actions pour 2016

Action A0306-01 - Gérer les ressources humaines

Dépenses : 225,32 MF

Le budget sollicité se décline sur les opérations suivantes :

Cotisation à l'IFAP : 105,02 MF

La cotisation de la Nouvelle-Calédonie à l'IFAP pour la formation du personnel correspond à 1% de la masse salariale brute n-2, telle qu'inscrite au compte administratif 2014 de la Nouvelle-Calédonie.

Cette action concentre surtout les dépenses liées à l'accompagnement et au développement des compétences des agents de la Nouvelle-Calédonie.

Mobilité, soutien et accompagnement : **2,350 MF**

Il s'agit des VAE, coachings, bilans de compétences et suivis psychologiques que la Nouvelle-Calédonie ne pourra plus prendre en charge. En raison des contraintes budgétaires, seuls 2,350 millions sont sollicités pour les situations nécessitant une aide pncuelle urgente.

Formation : **100,340 MF**

Médecine du travail : **5 MF**

Il s'agit surtout des remboursements de frais médicaux engagés par l'agent dans le cadre des accidents du travail et de la prise en charge des expertises médicales pour les commissions d'aptitudes.

Frais d'acte et de contentieux : **1,5 MF**

Ce poste de dépense concerne la remise de lettres, documents aux intéressés.

Changement de résidence : **11,1 MF**

Il comprend les billets d'avion et les déménagements des détachés recrutés par la collectivité et correspond au recrutement de nouveaux agents dont le changement de résidence doit être pris en charge par la Nouvelle-Calédonie (dont la composition familiale est de 4 personnes)

Action A0306-02 – Politique sociale

Dépenses : 14,40 MF

Cette action concentre les dépenses prises en charge dans le cadre de la politique sociale de la collectivité.

Le budget sollicité se décline sur les opérations suivantes :

Amicale : Il est proposé de n'accorder aucune subvention à l'amicale en 2016

Allocation viagère : **0,55 MF** (une seule bénéficiaire reste concernée)

Fonds insertion handicap : **13,850 MF**

Il s'agit du montant prévisionnel de la pénalité à verser au FIP si la Nouvelle-Calédonie n'augmente pas les recrutements de travailleurs handicapés.

Action A0306-03 - Maîtriser, contrôler et piloter les coûts de fonctionnement

Dépenses : 58,05 MF
Recettes : 25,00 MF

Cette action concerne l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction. Ces dépenses peuvent être regroupées ainsi :

Fonctionnement général DRHFPNC : 36,095 MF

Comprend les locations immobilières + charges locatives (13,6 MF + 0,8 MF) pour un montant total de 14,4 MF, la collecte et la distribution du courrier de la DRHFPNC pour un montant de 3 MF. La logistique de la direction pour un montant de 18,695 MF (fournitures de bureau, électricité, frais postaux, achat de produits ménagers etc ...).

Recrutement : 5 MF

Il s'agit principalement des prestations de parutions des communiqués (BAS), avis de vacances de postes dans les Nouvelles-Calédoniennes, le Gratuit etc ...

Contentieux : 16,8 MF

En cas de condamnation par les tribunaux, la Nouvelle-Calédonie peut être amenée à verser des dommages et intérêts auxquels peuvent venir s'ajouter des intérêts légaux.

RECETTES : 25,00 MF

Il est inscrit 25 MF en recettes correspondant à la perception des loyers des logements administratifs de la collectivité.

Action A0306-04 – Masse salariale

Dépenses : 13 925,73 MF
Recettes : 419,60 MF

La masse salariale prend en charge 5 types de dépenses de personnels :

- Les personnels permanents 11 542 M F
- Le soutien aux collectivités (Mises à disposition gratuites et compensées) 600 M F
- Les personnels en école, en formation initiale (IFM-NC, IUFM, IFPSS).....460 M F
- les personnels temporaires.....300 M F
- les collaborateurs du gouvernement.....1 023 M F

Elle est en diminution (-50 MF soit -0.36%) par rapport à celle de 2015 et représente 13 926 MF. Cette variation s'explique par une volonté de contenir les dépenses de masse salariale d'une part, et de transférer hors masse salariale les dépenses des personnels de la régie des tabacs sur le budget de répartition (50 MF). Par ailleurs, aucune création de poste n'est sollicitée au titre de l'année 2016.

Enfin, pour tenir compte de la consommation prévisionnelle en 2016, des ajustements ont été opérés entre les 5 types de dépenses :

Mesures récapitulatives :

Type de dépenses	Budget 2015 (BP + reports)	BP 2016	Evolution BP 2015/BP 2016
Total Ecoles	693 878 758	460 041 500	-33,70%
Total Personnels permanents	12 413 511 144	11 542 495 595	1,23%
Total collaborateurs		1 023 210 000	
Personnels temporaires	300 000 000	300 000 000	0,00%
Total Soutien aux collectivités	568 336 534	599 979 341	5,57%
Total général	13 975 726 436	13 925 726 436	-0,36%

Personnels permanents : 12 565 MF

Il s'agit des dépenses de personnels des services et institutions de la Nouvelle-Calédonie (hormis le congrès et le gouvernement) : Compte tenu du transfert de 6 ETP des agents de la régie des tabacs sur le budget de répartition, le nombre total de postes budgétaires s'élève à 1613,7 en 2016.

Le budget représente une hausse de 152 MF par rapport au BP 2015, soit 1.23% .Cette hausse, financée par les économies prévisionnelles sur les autres types de dépenses, permettra de compenser les augmentations prévisionnelles suivantes :

- Le glissement vieillesse technicité (+1,20%), évalué à 168 MF en 2014 ;
- Les augmentations des cotisations sociales et des prestations familiales.

Personnels collaborateurs : 1 023 MF

Il s'agit des dépenses des collaborateurs affectés au sein des différents cabinets politiques du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le budget nécessaire pour couvrir les dépenses s'élève à 1 023 MF, pour 66 postes budgétaires.

Il s'agit des dépenses de personnels des services et institutions de la Nouvelle-Calédonie

Soutien aux collectivités : 600 MF

Il s'agit de la mise à disposition de personnels auprès d'autres employeurs dont 217 MF à titre gratuit (25 ETP) et 383 MF (51 ETP) contre remboursement des salaires par les organismes bénéficiaires.

- LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT

Des agents de la Nouvelle-Calédonie, exerçant leurs fonctions pour le compte d'autres employeurs, sont mis à disposition à titre gratuit. Les collectivités ou organismes bénéficiaires sont précisés ci-après.

Organisme	Nombre de postes 2015	Nombre de postes BP 2016
Etat (Trésorerie générale)	1	1
Etat (SHOM)	3	3
Etat (Cadre avenir)	1	1
Etat (consul général de France en Australie)	1	1
Université de Nouvelle-Calédonie	4	4
Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie	1	2
IUFM	5	5
IANCP	6	5
OCCE	1	1
Maison de la Nouvelle-Calédonie	2	1
IRD	3	1
TOTAL	28	25

Il est proposé d'allouer un budget de 217 MF.

- LA MISE A DISPOSITION CONTRE REMBOURSEMENT

Les 51 agents de la Nouvelle-Calédonie exerçant leurs fonctions pour le compte principalement de la chambre de commerce et d'industrie et l'institut Pasteur font l'objet d'une mise à disposition contre remboursement des rémunérations. Aussi, les recettes sont égales aux dépenses pour ces personnels dont le coût est évalué à 383 MF.

Organisme	Nombre de postes 2015	Nombre de postes BP 2016
Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie	8	8
Chambre de commerce et d'industrie	41	41
Université de Nouvelle-Calédonie	1	1
Maison de l'étudiant	1	1
TOTAL	51	51

Ecoles : 460 MF

Les personnels, lauréats de concours, placés en formation initiale en école (70 ETP à l'IFMNC, 20 à l'IUFM et 40 à l'IFPSS) sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie durant leur scolarité.

Le budget représente une baisse de 233 MF, soit -33.70 %. Elle suit l'évolution des effectifs liée au nombre de postes ouverts aux concours (IFMNC, IFPSS, IUFM), et ajustés en fonction des capacités d'accueil des établissements publics, tout en ayant pour objectif de répondre aux besoins prévisionnels dans les 3 prochaines années en instituteurs, professeurs des écoles et infirmiers.

Personnels temporaires : 300 MF

Ces dépenses sont liées aux recrutements de personnels temporaires en renfort dans les directions et services de la Nouvelle-Calédonie pour des besoins ponctuels (projets informatiques, missions, remplacement d'agents en absence de longue durée).

Le budget proposé est identique à celui proposé en 2015, et permettra de couvrir les besoins supplémentaires en personnels temporaires exprimés par les directions de la Nouvelle-Calédonie ou nécessaires aux projets prioritaires de la collectivité.

RECETTES : 419,60 MF

Soutien aux collectivités :

L'enveloppe correspond aux dépenses de mises à dispositions compensées devant faire l'objet d'un remboursement par la collectivité d'accueil (IPNC, CCI et maison de l'étudiant).

**Programme P0307
Moyens généraux
et gestion patrimoniale**

Dépenses : 1 001 092 500 F

Recettes : 10 000 000 F

Enjeux et contexte

La gestion centralisée d'équipement (GCE) est une entité fonctionnelle qui a pour mission de centraliser et de fournir les moyens techniques concourant à l'action des services de la Nouvelle Calédonie.

Le programme « moyens généraux et patrimoine » centralise les moyens techniques permettant à la Nouvelle Calédonie de gérer son patrimoine mobilier et immobilier. Il préfigure la définition d'une politique patrimoniale et d'une programmation pluriannuelle des investissements à venir.

La DITTT pilote pour son compte ou assiste les directions dans les projets de construction de bâtiments et d'équipements publics et assure l'entretien du patrimoine immobilier bâti et non bâti.

Alors que le patrimoine foncier est important, la définition d'une politique patrimoniale reste à préciser de même qu'une programmation pluriannuelle des investissements.

Cette situation est d'autant plus délicate que le patrimoine bâti est ancien, pas toujours adapté aux besoins des services dans l'exercice de leurs missions.

Concernant l'entretien du patrimoine, les effectifs actuels vont permettent de traiter dès 2016 les problématiques d'entretien préventif et réglementaire du patrimoine tant en pleine propriété qu'en location. Le développement et l'acquisition de logiciels professionnels, permettront une vue plus efficace du parc immobilier et des véhicules, de leur utilisation et de leurs coûts. La conséquence de la mise en place de ces outils serait un meilleur suivi patrimonial afin de donner des éléments d'aide à la décision, fondée sur un historique fiable des interventions.

Pour répondre aux besoins de transparence et de recherche permanente de maîtrise des dépenses publiques, le projet de budget primitif 2016 de la DTSI se définit comme la contribution active au pilotage global de la direction et des systèmes d'information du GNC et de ses clients dans une perspective d'amélioration de leur performance économique.

C'est dans cet esprit que ce projet de budget présente deux grandes caractéristiques qui expliquent l'augmentation sensible des moyens de la direction qui se voit confier des nouvelles responsabilités avec les charges idoines qui étaient auparavant réparties dans les directions métiers :

Renforcement de la gestion centralisée à la DTSI :

A présent, les budgets et la gestion du parc des photocopieurs/imprimantes/scanners connectés (300 unités) auparavant gérés par la direction des affaires administratives, sont désormais pris en charge par la DTSI.

Il en va de même pour l'ensemble des budgets relatifs aux développements des systèmes d'information des directions, notamment les études préliminaires, qui étaient auparavant

inégalement réparties dans les directions métiers. Le volume global des crédits rapatriés à la DTSI en 2016 est estimé à 300 MF.

Elaboration d'un nouveau cadre budgétaire qui vise la transparence, le contrôle et la simplification des procédures comptables :

Considérant que l'ensemble du budget de la DTSI concourt au fonctionnement et au développement du système d'information de la collectivité, il a été procédé à la suppression des lignes de crédits de la GCI (gestion centralisée informatique). Le code budgétaire GCI - gestion centralisée informatique est donc supprimé de la Mission 03.

L'ensemble des actions du programme P0307 (hors les dépenses relatives aux missions d'éditique qui devraient être prochainement gérées par la nouvelle direction du patrimoine et des moyens) a été rapatrié dans le programme P0308.

La mise en œuvre dans SURFI de codes missions et codes projets internes à la DTSI facilitera la mise en œuvre dès 2016 d'une fonction de contrôle de gestion et une vision plus analytique des postes de dépenses/recettes¹ informatiques. Le projet de budget est ainsi découpé en trois grands volets :

Les dépenses obligatoires qui regroupent les actions nécessaires au fonctionnement de la DTSI et de ses clients.

Les dépenses essentielles qui regroupent les lignes de gouvernance sans lesquelles le pilotage stratégique ne peut être clairement défini.

Les dépenses à enjeux qui regroupent les actions de développement des Systèmes d'Information métiers, de recherche et d'innovation soumises à l'arbitrage du comité de pilotage stratégique des systèmes d'information.

S'agissant du programme P0307, les inscriptions de la DTSI ne concernent que l'action A0307-05 « traitement automatisé des éditions ». Dans le cadre de cette action, la DTSI centralise les achats et met à disposition des services et directions de la Nouvelle-Calédonie les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer cette mission d'éditique. Il est à noter qu'une étude de fusion des missions d'éditiques de la DTSI avec celles de l'imprimerie administrative est en cours d'achèvement. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche permanente de mutualisation des moyens visée par la création d'une direction centralisée de gestion du patrimoine et des moyens de la collectivité.

Objectifs

Les objectifs principaux de la gestion centralisée d'équipement sont de renouveler le parc automobiles, le mobilier et le matériel au sein de chaque service ou de leur apporter de nouveaux moyens nécessaires au fonctionnement et à l'exécution de leurs missions. Compte tenu des contraintes budgétaires, ces objectifs devraient s'inscrire dans une politique patrimoniale et une programmation pluriannuelle des investissements pour permettre de fixer des priorités et de répartir les charges financières de manière adaptée et cohérente.

¹ Il est à noter la mise en œuvre dès 2015 de la nouvelle tarification de la DTSI (Arrêté n° 2014-2851/GNC du 28 octobre 2014 relatif aux tarifs des prestations de la direction des technologies et des services de l'information (DTSI)) qui permet notamment une meilleure gestion des recettes des services fournis par la DTSI à ses partenaires. L'ensemble des conventions ont été réévaluées. Un point d'impact sera fait lors du CA 2015.

Les objectifs portent principalement sur la conduite d'opérations de construction de bâtiments, l'entretien et les grosses réparations sur le patrimoine bâti, l'entretien de la flotte de véhicules.

- Concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de bâtiments, elle porte aussi bien sur la restauration des édifices classés que sur les travaux concernant la construction de nouveaux bâtiments : **455 MF**.

Ainsi, le patrimoine historique de la Nouvelle-Calédonie doit être entretenu et préservé. Un plan de recensement en vue d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien a été lancé en 2014. Pour 2016, une enveloppe globale de 37 MF permettra des travaux de confortement de la chapelle des Américains de Plum (18 MF), la réhabilitation des bâtiments historiques du CREIPAC (13 MF) et la réfection de la clôture abattue sur le terrain situé place Bir Hakeim (6 MF).

S'agissant de la construction de nouveaux bâtiments, une dotation de 418 MF permettra d'achever les travaux d'extension des bâtiments de la DITTT et de la DIMENC au premier semestre (400 MF) et la réhabilitation du labo de la DIMENC (18 MF).

Par ailleurs, la prise en charge d'études à hauteur de **58 MF** concerne l'installation de la direction du travail et de l'emploi et de la direction de la formation professionnelle continue dans l'immeuble Le Plexus situé à Ducos (20 MF) ainsi que des travaux de pérennisation des bâtiments existants telles les toitures des archives de Nouville (13 MF), de la régie des tabac et des travaux de restructuration des bâtiments A à C de la DITTT sur le site de la vallée du Tir (15 MF) et enfin la sécurisation du site du CHT (10 MF).

- Concernant l'entretien des bâtiments publics et logements administratifs : **135,446 MF**

Le principal objectif attendu est d'assurer l'entretien des bâtiments des institutions (Gouvernement, CES, Sénat coutumier), des bâtiments administratifs loués ou en propriété, des bâtiments mis à disposition, des logements administratifs, des terrains non bâtis, des logements loués par la Nouvelle Calédonie.

Ce montant se décompose en :

- Entretien des bâtiments ou logements loués ou en propriété dont loyers	130,346 MF
- Frais d'entretien transversaux assurés par la logistique de la DITTT	2,60 MF
- Entretien des terrains à Nouville (lutte contre l'habitat spontané)	2,50 MF

L'entretien des bâtiments et propriétés de la Nouvelle Calédonie se ventile de la manière suivante :

- Entretien des bâtiments des institutions	15%
- Entretien des bâtiments administratifs en propriété	40%
- Entretien des bâtiments administratifs loués	10 à 15%
- Entretien des logements administratifs et loués	5 à 10%
- Entretien des terrains non bâtis et espaces verts	30%

Afin d'assurer le relogement des agents impactés par les travaux de la DITTT et la DIMENC, il était nécessaire de louer des locaux pour une période de deux ans. La Province Sud a accepté de louer les anciens bâtiments de la DDR et de la DES situés à l'extrémité de la rue Gallieni. La livraison des locaux est prévue pour le second trimestre 2016. Les crédits sollicités (23,046 MF) permettront de payer les loyers jusqu'au 30 juin 2016.

Par ailleurs, le développement croissant, ces dernières années, d'occupation sans titre des propriétés de la Nouvelle-Calédonie continue à poser de nombreux problèmes. Ce constat a conduit la collectivité à chercher, d'une part, à mieux se coordonner avec la ville de Nouméa pour essayer de contenir cette dérive et, d'autre part, à installer une surveillance et des dispositifs physiques de protection. Le défrichement semble une approche intéressante dans les zones à végétation de faible valeur (faux mimosas) alors que les dispositifs physiques (barrières) se font rapidement détruire. A noter que les implantations nouvelles se font de nuit ou le week-end et que des engins de travaux publics sont fréquemment utilisés.

- grosses réparations et améliorations des bâtiments publics et des logements administratifs : **167,8 MF**

Les travaux concernent les bâtiments, logements ou terrains en pleine propriété.

Les travaux inscrits en investissement se répartissent en travaux non individualisés (travaux de réparation, remplacement augmentant la valeur du bien, aménagements ou rénovations, mises en conformité de la sécurité, maintenances d'équipements) et en travaux individualisés (grosses réparations ou aménagements importants)

Au titre des travaux non individualisés (travaux inférieurs à 8 MF) le montant des crédits demandés s'élève à 87,8 MF.

Ces travaux se répartissent de la manière suivante :

- ☐ Travaux de sécurité
- ☐ Travaux de pérennisation des bâtiments
- ☐ Mise en conformité des réseaux
- ☐ Aménagements ou modifications de locaux (demandes des directions)

Pour les opérations individualisées, des crédits de 80 MF sont sollicités pour :

- Réalisation d'une barrière océanienne à Nouville (20 MF),
- études et travaux des systèmes de détection-extinction incendie et climatisation des salles serveur de la DTSI (18 MF)
- Travaux de réhabilitation des logements appartenant à la Nouvelle Calédonie et loués par la CPS depuis 1953 (30 MF)
- Aménagement de la place du MWA KAA (12 MF).

- Concernant l'entretien du parc de véhicules : **60,05 MF**

Le parc de véhicules comprend 600 véhicules et engins. L'entretien est externalisé auprès des garages et concessionnaires de la place. Les dépenses comprennent l'entretien programmé (selon manuel constructeur), les réparations et la remise en état des véhicules accidentés.

A cela, il faut rajouter 6,10 MF de carburants, d'entretien et de réparation de véhicules pour la direction de la DITTT.

La demande totale des crédits de paiements s'établit donc à **66,15 MF** pour cette action.

Les objectifs de la DTSI portent donc essentiellement sur les prestations assurées par le service de l'éditique. Ces prestations se répartissent de la manière suivante :

- Impression de qualité et en volume (2 millions de documents imprimés par an),
- Mise sous plis (600.000 de mises sous enveloppes par an),
- Affranchissement (105.000 affranchissements de documents fiscaux).

Depuis 2010, cette centralisation des missions éditiques de qualité à la DTSI permet à la Nouvelle-Calédonie de réaliser des économies substantielles estimées à 140 MF par an en effectuant en interne les travaux indiqués supra et qui étaient pour la plupart confiés à des sociétés privées sans avantage pour la collectivité.

Avec la mutualisation des services de l'édition et de l'imprimerie administrative qui devrait être effective en 2016, de nouveaux services pourront être proposés tels que des conseils en communication éditique ainsi que des fonctions de maquettage, de publication assistée par ordinateur, le potentiel en terme de recettes est estimé à environ 100 MF par an.

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2016 pour le programme moyens généraux et gestion patrimoniale est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	2 123 910 069	1 412 215 034	1 001 092 500	-53 %
A0307-01 Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage des constructions de bâtiment de la NC et de ses partenaires	1 017 489 570	695 855 767	533 000 000	-48%
A0307-02 Entretien et grosses réparations des logements administratifs et des bâtiments publics pour en maintenir la valeur	175 152 192	154 596 012	135 446 000	-23%
A0307-03 Grosse réparations (structure, sécurité...) et amélioration des bâtiments publics pour en accroître la valeur	149 137 291	91 729 915	167 800 000	13%
A0307-04 Entretien du parc de véhicule et remise en état des véhicules accidentés	77 363 375	74 395 555	66 150 000	-14%
A0307-05 Traitement automatisés des éditions (volumes en forte augmentation)	61 311 634	39 250 767	45 867 000	-25%
A0307-06 Fourniture des matériels et logiciels informatiques	190 124 920	105 355 930	0	-100%
A0307-07 Maintenance des matériels et évolution des logiciels	202 960 891	145 359 639	0	-100%
A0307-08 Matériels	64 233 372	38 251 540	30 621 000	-52%
A0307-09 Mobiliers	40 576 990	26 999 801	5 710 000	-86%
A0307-10 Véhicules	145 559 834	40 420 108	16 498 500	-89%
Recettes	45 159 763	38 206 614	10 000 000	-78 %
A0307-02 Entretien et grosses réparations des logements administratifs et des bâtiments publics pour en maintenir la valeur	23 787	151 968	0	-100%
A0307-05 Traitement automatisés des éditions (volumes en forte augmentation)	0	0	10 000 000	
A0307-06 Fourniture des matériels et logiciels informatiques	321 371	580 121	0	-100%
A0307-07 Maintenance des matériels et évolution des logiciels	44 814 605	37 474 525	0	-100%

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	2 123 910 069	1 412 215 034	1 001 092 500	-53 %
Fonctionnement	573 596 685	454 319 625	246 463 000	-57 %
(011) charges à caractère général	573 596 685	454 228 125	246 463 000	-57%
(67) charges exceptionnelles	0	91 500	0	
Investissements	1 550 313 384	957 895 409	754 629 500	-51 %
Recettes	45 159 763	38 206 614	10 000 000	-78 %

Les actions pour 2016

**Action A0307-01- Assistance à maîtrise d'ouvrage
pour la construction de bâtiment de la N.-C.**

Dépenses : 533,00 MF

La DAE demande la clôture de l'autorisation de programme AP 2014- 5 P0307 relative à l'aménagement des locaux plexus pour 2016.

INVESTISSEMENT :

- Financé en AP **(451 MF)** :

18 MF travaux de confortement de la structure de la chapelle des américains de Plum suite aux études menées en 2015. Cette opération pourrait se poursuivre en 2017 par l'aménagement intérieur du bâtiment. AP n° P0307-2015/2

AP P0307- 2015 / 2-RESTAURATION BATIMENTS	
CLASSES	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	50 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	50 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	15 880 008
CP 2016	18 000 000
CP après BP 2016	33 880 008
Reste à financer	16 119 992
2017	16 119 992
2018	0
2019	0
2020	0

13 MF réhabilitation des bâtiments historiques du CREIPAC

Les études ont été menées en 2015.

Les travaux de confortement de la structure et des intérieurs de la maison du commandant pourront débuter en 2016. Les travaux de la chapelle et de l'infirmerie seront réalisés en 2017 et 2018. Ces bâtiments sont classés au patrimoine. AP n° P0307-2016/1

AP P0307-2016/ 1-REHABILITATION BATIMENTS DU CREIPAC					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
40 000 000	13 000 000	27 000 000	0	0	0

400 MF pour la poursuite des travaux relatifs à l'extension des bâtiments de la DITTT et de la DIMENC. (+ 20 MF de financement en AP) AP n° P0307-2007/1. Marché de travaux en cours.

AP P0307-2007 / 1-RESTRUCTURATION DIMENC	
DITTT	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	1 240 000 000
Révision	20 000 000
Autorisation après BP 2016	1 260 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	846 885 500
CP 2016	400 000 000
CP après BP 2016	1 246 885 500
Reste à financer	13 114 500
2017	13 114 500
2018	0
2019	0
2020	0

20 MF pour l' aménagement des bureaux dans l'immeuble du Plexus.
Etudes pour l'installation de la direction du travail et de l'emploi et de la direction de la formation professionnelle continue au troisième étage de l'immeuble Plexus à l'entrée de Ducos. Les travaux se dérouleront à partir de 2017. AP n° P0307-2016/2

AP P0307-2016 / 2-A MENAGEMENT BUREAUX IMMEUBLE PLEXUS					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
420 000 000	20 000 000	300 000 000	100 000 000	0	0

L'AP initialement ouverte sur le budget de la DAE à hauteur de 300 MF est transférée à la DITTT et complétée de 120 MF.

- Financé HAP **(82 MF)** :

15 MF d'études de bâtiments administratifs. Ces crédits correspondent aux études sur les bâtiments des archives de Nouville (toiture), de la régie des tabacs (toiture + climatisation), et de la DITTT (restructuration des bâtiments A à C).

6 MF de restauration de bâtiments classés. Il s'agit de la réfection de la clôture abattue le long de la rue Léon Coursin sur le terrain situé place Bir Hakeim

18 MF de travaux de restructuration de l'ancien laboratoire de la DIMENC en bureaux. Travaux de restructuration de l'ancien laboratoire de la DIMENC.

20 MF de mise aux normes électriques de l'immeuble Iékawé. Ces travaux de sécurité font suite au rapport du contrôleur technique.

10 MF de sécurisation du terrain du CHT Gaston Bourret au centre-ville. Il s'agit des travaux d'isolement des bâtiments (fluides et intrusions) du CHT après transfert des malades au médipôle et libération du site

13 MF de réhabilitation des toitures des archives de Nouville. En effet, la toiture terrasse des archives de Nouville, présente des infiltrations d'eau.

Action A0307-02- Entretien des bâtiments publics et logements administratifs

Dépenses : 135,45 MF

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : 92,1 MF

2,6 MF concernent l'entretien et les petits travaux des locaux effectués par le bureau des moyens ainsi que divers frais de fonctionnement de la direction. Il s'agit de dépenses transversales.

89,5 MF correspondent aux entretiens des bâtiments et des terrains (hors contrats d'entretien) – Le patrimoine concerné s'élève à environ 80 bâtiments et 120 logements administratifs. Il s'agit des dépenses d'entretien courant des bâtiments et logements de la NC. 13 MF sont sollicités pour mener des audits sécurité incendie et électricité sur une partie du patrimoine immobilier

Financé AE : Dépenses de fonctionnement 43,346 MF

2,5 MF de contrats d'entretien courant des espaces verts des terrains du domaine public.
AE n° P0307-2012/1. Dépenses annuelles

AE P0307-2012 / 1-A MENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA N-C "NOUVILLE"	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	30 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	30 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	5 370 745
CP 2016	2 500 000
CP après BP 2016	7 870 745
Reste à financer	22 129 255
2017	7 000 000
2018	7 000 000
2019	8 129 255

17,8 MF de contrats d'entretien courant, de gardiennage, de nettoyage des bâtiments et logements de la NC. AE n° P0307-2012/3. Dépenses annuelles, divers contrats d'entretien

AE P0307-2012 / 3-ENTRETIEN GENERALE DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS ADMINISTRATIFS DE LA N-C.	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	200 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	200 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	153 588 509
CP 2016	17 800 000
CP après BP 2016	171 388 509
Reste à financer	28 611 491
2017	18 700 764
2018	9 910 727

23,05 MF pour les loyers du premier semestre de l'année 2016 des locaux loués à la province Sud pour les agents de la DITTT et de la DIMENC. AE n° P0307-2013/2. Déplacement des agents pendant la durée de la construction des deux nouveaux bâtiments sur le site de la Vallée du Tir.

AE P0307-2013 / 2-LOCATION DE LOCAUX POUR DITTT ET DIMENC	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	120 000 000
Révision	14 435 000
Autorisation après BP 2016	134 435 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	111 389 000
CP 2016	23 046 000
CP après BP 2016	134 435 000
Reste à financer	0

Action A0307-03 - Grosses réparations et amélioration des bâtiments publics et logements administratifs Dépenses : **167,80 MF**

INVESTISSEMENT :

- Financé AP : 38 MF

20 MF de travaux d'aménagement de terrains. AP n° P0307-2012/2. Il s'agit des travaux de réalisation d'une barrière océanienne à Nouville sur un linéaire d'environ 500 mètres.

AP P0307-2012/ 2-POSE DE CLÔTURES et PORTA ILS	
DEFENSIFS - NOUVILLE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	85 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	85 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	1 431 150
CP 2016	20 000 000
CP après BP 2016	21 431 150
Reste à financer	63 568 850
2017	20 000 000
2018	20 000 000
2019	23 568 850

18 MF de travaux d'aménagement des équipements techniques de la DTSI. AP n° P0307-2015/1. Il s'agit des travaux de sécurisation des salles serveurs contre le risque d'incendie

AP P0307-2015/ 1-A MENAGEMENTS TECHNIQUES	
DTSI	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	70 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	70 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	0
CP 2016	18 000 000
CP après BP 2016	18 000 000
Reste à financer	52 000 000
2017	45 000 000
2018	7 000 000

- Financé HAP : 129,8 MF

129,8 MF travaux de réparations importantes et aménagements divers des bâtiments administratifs de la NC.

Les opérations les plus importantes portent sur les bâtiments administratifs et les institutions, en pleine propriété et en location :

- Travaux d'étanchéité de la toiture-terrasse de la régie des tabacs : 5 MF
- Travaux d'aménagements des locaux sur demandes des directions : 25,8 MF
- Réhabilitations des locaux sur demandes des directions : 35 MF
- Première tranche de travaux sur les villas du Mont Coffyn : 30 MF (bail avec la commission du Pacifique)
- Première tranche de travaux suite aux audits sécurité et électricité des bâtiments : 20 MF
- Poursuite de l'aménagement de la place du Mwa Kaa : 12 MF
- Installation des conteneurs de la DIMENC sur le terrain de la savonnerie à Motor Pool : 2 MF

Action A0307-04 – Entretien du parc automobiles et remise en état des véhicules accidentés	Dépenses :	66,15 MF

INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT

5,90 MF de frais de carburants, entretien et révision des véhicules de la direction. Il s'agit de dépenses transversales.

60,05 MF d'entretien et réparations du parc de véhicules des institutions et de l'administration. En 2015, le ratio est de l'ordre de 100.000 F / unité pour les services. Pour 2016, le parc automobile est estimé à 600 unités dont 450 véhicules légers (après réduction du parc automobile)

Action A0307-05 – Traitements automatisés des éditions	Dépenses :	45,87 MF
	Recettes :	10,00 MF

INVESTISSEMENT :

En investissement, les crédits permettront de prendre en charge l'acquisition de divers petits matériels dans le cadre du traitement automatisé des éditions.

FONCTIONNEMENT :

Cette action a pour objectif de centraliser les dépenses du service de l'édition de la DTSI. La DTSI réalise des missions d'impression de document, de mise sous pli et d'affranchissement pour le compte des directions de la Nouvelle-Calédonie mais également pour des collectivités externes, 45,07 MF (dont 32 MF précédemment inscrits au BP 2015 de la DSF)

Il est également demandé la clôture de l'autorisation de programme n° P0307-2014-1 relative à la modernisation des matériels d'édition de la DTSI. Durant les années 2014 et 2015, deux imprimantes monochromes ont été acquises dans le cadre du remplacement de matériels réformés. Parallèlement, il est à nouveau rappelé qu'une prestation de conseil et d'audit relative au rapprochement des missions édition avec celles du service de l'imprimerie administrative est en cours. Dans l'attente des résultats de cette étude, les acquisitions de gros matériels sont suspendues.

En fonctionnement, les sommes inscrites se répartissent comme suit :

Dépenses prévues par une convention en cours d'exécution : **9,30 MF**

- 4,8 MF pour la maintenance des mises sous plis. Le contrat de maintenance est reconductible sur trois ans,
- 1,5 MF pour la location de la machine à affranchir (contrat de location),
- 3 MF pour la maintenance des imprimantes. (contrat de maintenance : coût à la page)

Fonctionnement courant : 35,77 MF

- 32,05 MF pour les frais d'affranchissement des plis pour toutes les directions de la collectivité mais également pour nos partenaires externes. Dans ce dernier cas, cette prestation fera l'objet d'une recette.
- 0,9 MF pour la fourniture de pré-imprimés. Il s'agit de l'achat de bulletin de paie dans le cadre des impressions des salaires (système d'information TIARHE – gestion de la rémunération).

- 2,62 MF pour la fourniture de papiers et enveloppes dans le cadre des prestations d'impression que réalise la DTSI pour ses divers partenaires internes ou externes à la collectivité.
- 0,2 MF pour les frais de transport éditique. Il s'agit de la prise en charge d'une prestation de transport vers le centre de tri de l'OPT dans le cadre du dépôt des plis affranchis

RECETTES :

Il s'agit de recettes correspondant aux travaux effectués par le service de l'éditique

Action A0307-06 – Fourniture des matériels et logiciels informatiques **Dépenses :** **0 MF**

INVESTISSEMENT :

Révision de l'AP Matériels informatiques des services de la NC en vue de sa clôture au CA 2015.

AP P0307-2006 / 2-MATERIELS INFORMATIQUES DES SERVICES DE LA NC (105 / 06)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	299 388 000
Révision	-111 207 594
Autorisation après BP 2016	188 180 406
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	188 180 406
CP 2016	0
CP après BP 2016	188 180 406
Reste à financer	0

Action A0307-08 - Matériels **Dépenses :** **30,62 MF**

INVESTISSEMENT :

Cette action englobe les crédits dédiés de matériel de téléphonie, de projection, de photographie ou audiovisuel pour les services et institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Les machines agricoles ou maritimes ainsi que les équipements techniques sont achetés sur cette action.

Les crédits alloués serviront principalement au remplacement de matériel usé ou réformé ou à l'amélioration des équipements en place pour les besoins des directions.

Action A0307-09 - Mobiliers **Dépenses :** **5,71 MF**

INVESTISSEMENT :

Cette action englobe les crédits dédiés à l'achat de mobilier (bureaux, chaises, armoires... etc) pour les services et institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Les crédits alloués serviront principalement au remplacement de mobilier usé ou réformé et à l'amélioration des équipements en place pour les besoins des directions.

Action A0307-10 - Véhicules

Dépenses : 16,50 MF

INVESTISSEMENT :

Cette action englobe les crédits dédiés à l'acquisition de véhicules neufs pour les services et institutions de la Nouvelle Calédonie.

Compte tenu des restrictions budgétaires, les achats sont exceptionnels.
En effet, des parcs automobiles mutualisés se développeront pour réduire le parc roulant de la collectivité et optimiser l'utilisation des voitures existantes.

**Programme P0308
Technologies et systèmes
d'information**

Dépenses : 1 087 060 033 F

Recettes : 219 480 000 F

Enjeux et contexte

La dématérialisation des marchés publics est l'un des premiers projets inscrit dans le cadre du plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN).

Le PSEN propose des services publics modernes, plus économes et plus proches des populations éloignées.

Ce programme est totalement supporté par la direction des technologies et des services de l'information (DTSI).

La DTSI est chargée de la mise en œuvre des systèmes d'information et de la conduite des orientations technologiques et informatiques définies par la Nouvelle-Calédonie. A ce titre, elle conseille et met à disposition des services et directions de la Nouvelle-Calédonie les moyens technologiques et informatiques nécessaires à l'exercice de leurs missions, veille à leur maintien en condition opérationnelle, à leur cohérence, à leur interopérabilité et à leur sécurité.

Comme indiqué plus haut, la DTSI a mené, durant le 1er semestre 2015, un chantier de mise à jour complet de sa maquette budgétaire afin d'améliorer la lisibilité des budgets informatiques.

Ce travail mené en grande partie sur le programme 0308 a consisté à regrouper, changer les libellés ou supprimer certaines actions pour une meilleure lisibilité et une exécution simplifiée du budget.

Un découpage du budget par codes missions et projets a été opéré pour permettre un suivi analytique des dépenses.

Il a également été acté que les crédits (hors AP déjà ouvertes) dédiés aux projets d'informatisation du gouvernement seront désormais centralisés sur les lignes de la DTSI, qu'il s'agisse de dépenses d'étude, de formation aux nouveaux logiciels, d'équipement matériel, de développement, de mise en œuvre ou de ressources humaines.

Grâce à ce nouveau mode de gestion, la lisibilité de la « fonction informatique » et le suivi analytique des postes recettes dépenses seront renforcés.

Objectifs

La dématérialisation des marchés publics a pour objectif de développer l'accès des entreprises à la commande publique en rendant les démarches plus simples, moins coûteuses et plus sécurisées, le tout dans une approche environnementale.

Les objectifs de ce programme sont :

- D'améliorer la gouvernance des systèmes d'information de la Nouvelle-Calédonie,
- De participer à la conception et à la construction des systèmes d'information pour les besoins de la Nouvelle-Calédonie, de ses partenaires et des citoyens,
- De maintenir les systèmes d'information dans des conditions opérationnelles conformes aux besoins et aux attentes,

- De rechercher en permanence les voies et moyens de maîtriser les coûts de fonctionnement et les dépenses énergétiques dans un contexte de développement durable,
- D'acquérir les matériels bureautiques nécessaires au fonctionnement des services,
- De prendre en charge les frais généraux de la direction.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme technologies et systèmes d'information est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	477 983 587	449 364 651	1 087 060 033	127 %
A0308-01 Gouvernance SI et IT	13 319 873	4 122 026	56 300 000	323%
A0308-02 Frais généraux DTSI	133 925 320	107 024 185	119 618 400	-11%
A0308-03 Socles techniques informatiques	13 430 120	9 766 519	132 350 000	885%
A0308-04 Développement SI métiers	152 973 896	169 059 836	366 671 633	140%
A0308-05 Maintien en condition opérationnelle du SI	21 307 249	32 384 962	253 920 000	1092%
A0308-06 Sécurité du système d'information	19 900 220	11 938 040	17 700 000	-11%
A0308-07 Plan bureautique	117 217 509	108 158 083	140 500 000	20%
A0308-10 Rationalisation des coûts de fonctionnement informatiques de la NC	5 909 400	6 911 000	0	-100%
Recettes	150 289 456	113 768 657	219 480 000	46 %
A0308-02 Frais généraux DTSI	27 563 300	22 879 948	0	-100%
A0308-04 Développement SI métiers	122 426 081	90 733 909	219 480 000	79%
A0308-07 Plan bureautique	300 075	154 800	0	-100%

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	477 983 587	449 364 651	1 087 060 033	127 %
Fonctionnement	234 404 886	178 427 656	516 388 400	120 %
(011) charges à caractère général	209 424 071	159 936 901	474 288 400	126%
(012) charges de personnel et frais assimilés	0	0	24 000 000	
(65) autres charges d'activité	18 857 322	18 490 755	18 100 000	-4%
(67) charges exceptionnelles	6 123 493	0	0	-100%
Investissements	243 578 701	270 936 995	570 671 633	134 %
Recettes	150 289 456	113 768 657	219 480 000	46 %

Les actions pour 2016

Action A0308-01 – Gouvernance SI et IT

Dépenses : 56,30 MF

La gouvernance des systèmes d'information consiste à concevoir et à suivre les stratégies de développement du système d'information en veillant à ce qu'elles soient alignées sur les stratégies publiques et les décisions politiques du gouvernement en priorisant, en planifiant les projets, les actions et les budgets.

Mais c'est également industrialiser les études d'impact et d'analyse du système d'information pour une meilleure réactivité en réponse aux besoins des directions métiers et de l'exécutif.

La gouvernance du système d'information et le pilotage des actions liées aux investissements informatiques ont profondément évolués depuis 2015. Un comité de pilotage stratégique des systèmes d'information a été mis en place pour arbitrer les projets

informatiques pluriannuels selon les moyens financiers disponibles et les capacités à faire de la DTSI et des directions.

Ce processus décisionnel a déjà permis de réduire la liste des projets sollicités par les directions et d'introduire les notions d'opportunité et de faisabilité des projets.

INVESTISSEMENT :

- 25 MF pour l'acquisition du logiciel,

FONCTIONNEMENT :

- Etudes préalables : 10,00 MF

La DTSI procède depuis 2015 au pilotage des études préalables à l'informatisation des processus que l'exécutif ou les directions désirent voir informatisés. Ces études préalables comportent un volet opportunité (méthode MAREVA) et faisabilité à la fois technique, organisationnelle et financière. 10.000.000 F sont inscrits dans le cadre du budget primitif 2016 afin de réaliser cinq (5) études préalables. Ces crédits étaient auparavant budgétisés dans les directions métiers.

- 0,01 MF de cotisation annuelle à l'AFIGEO (association française pour l'information géographique). Cette cotisation nous permet notamment de bénéficier de services à haute valeur ajoutée comme recevoir la lettre de l'AFIGEO et les veilles technologiques et juridiques sur les opportunités du marché, pouvoir être orienté et conseillé. Mais elle nous permet également de faire partie d'un réseau national important.

0,03 MF pour le bulletin de la géomatique. Ces crédits permettront de prendre en charge une prestation de mise en forme du bulletin de la géomatique. Ce bulletin est trimestriel. Il est imprimé, mis sous plis par la DTSI, et les enveloppes sont affranchies à la DTSI

1 MF pour le séminaire de la géomatique. Ces crédits permettront de prendre en charge l'organisation du séminaire de la géomatique. Ce séminaire est l'occasion de réunir sur une matinée tous les acteurs de l'information géographique et cela permet d'échanger sur différentes problématiques et les perspectives de développement.

0,01 MF pour la location de salle de séminaire dans le cadre de la gouvernance.

0,75 MF de documentation. Il s'agit de la prise en charge de divers abonnements et achats de livres afin de mettre en place une veille technologique de qualité dont la documentation fait partie.

0,3 MF d'indemnité de panier. Des indemnités de panier sont versés lorsque les agents de la DTSI sont dans l'obligation de rester sur leur lieu de travail en dehors des heures ouvrées de la DTSI. Ces indemnités reposent sur la délibération n°66/CP du 17 novembre 2008 relative aux indemnités représentatives de frais allouées aux agents dans le cadre de l'exercice de leur fonction (maintien sur le lieu de travail par ordre pour le service).

- Mise en œuvre d'un outil de gestion du portefeuille de projet SI et IT : 25 MF

La direction des technologies et des services de l'information développe le système d'information du gouvernement. Une démarche de professionnalisation est mise en œuvre afin de répondre aux nouveaux défis du numérique.

L'objectif de ce projet est de se doter d'un outil capable de supporter les activités projet de la DTSI. Cet outil s'appuiera sur les bonnes pratiques de gestion de projets.

- Etude sur l'organisation de la gestion de projets et la maintenance : 2 MF

La DTSI a pour principale mission de fournir et de maintenir en condition opérationnelle des services et produits informatiques qui répondent aux besoins de ses « clients ». Pour cela, la direction est organisée en trois services techniques : le service des études, le service des infrastructures et le service de la géomatique.

Ces crédits permettront de réaliser une étude sur l'organisation de la gestion de projets et la maintenance.

- Assistance à la création du catalogue de services : 3 MF

La DTSI fournit de nombreux services, mais ceux-ci ne sont pas contractualisés avec les utilisateurs ni recensés dans un catalogue exhaustif et accessible. Des travaux ont déjà été menés pour constituer ce catalogue, mais le chantier reste inachevé notamment pour définir les niveaux de satisfaction à atteindre pour chacun d'entre eux (niveaux de service).

Les crédits à hauteur de 3 MF permettront de finaliser les travaux de création du catalogue de services.

- Révision des processus de gestion des demandes de service et incidents : 2 MF

La DTSI a mis en œuvre plusieurs processus normalisés notamment pour le support informatique et plus précisément, la gestion des demandes de service et des incidents. Mais la démarche d'amélioration continue n'est pas organisée.

Les crédits inscrits permettront de formaliser le processus de gestion des demandes de service et des incidents et de proposer des améliorations en s'appuyant sur le changement d'organisation de la direction (création d'un centre de service en remplacement de la hotline).

- Démarche qualité de la direction : 2 MF

Les crédits inscrits permettront d'actualiser la cartographie des processus existante et de prioriser les processus critiques.

- Démarche qualité du service clients et moyens : 3 MF
- Assistance à la création du catalogue de services : 3 MF

Les crédits à hauteur de 3 MF permettront de finaliser les travaux de création du catalogue de services.

- Révision des processus de gestion des demandes de service et incidents : 2 MF

Les crédits inscrits permettront de formaliser le processus de gestion des demandes de service et des incidents et de proposer des améliorations en s'appuyant sur le changement d'organisation de la direction (création d'un centre de service en remplacement de la hotline).

- Démarche qualité de la direction : 2 MF
- Démarche qualité du service clients et moyens : 3 MF

La DTSI est en cours de réorganisation. Le service clients et moyens est en cours de création. Les crédits inscrits permettront de prendre en charge une prestation dont les objectifs sont les suivants :

- Cartographier les processus,
- Prioriser les processus critiques.
- Gestion du patrimoine IT : 6 MF

La DTSI acquiert les différents matériels informatiques déployés ensuite dans les directions de la collectivité.

Les crédits inscrits dans le cadre du budget primitif permettront d'acquérir un outil de gestion de parc et les prestations associées.

Cette action est classée dans la catégorie « dépenses essentielles ».

Action A0308-02 – Frais généraux DTSI

Dépenses : 119,62 MF

Cette action a pour objectif de centraliser tous les frais généraux de la DTSI qui se décomposent en trois missions :

INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT

- Mission M0003 – gestion des équipements et fournitures de bureau de la DTSI : 3,37 MF
 - 1,5 MF fourniture de bureau. Acquisition de diverses fournitures de bureau diverses
 - 0,07 MF autres fournitures DTSI. Acquisition de diverses fournitures comme des badges ou portes-badges.
 - 1 MF matériels et outillage technique. Acquisition de divers matériels et outillages techniques (escabeau, perceuse, souffleur...)
 - 0,5 MF Matériels de bureau. Acquisition de divers mobiliers de bureau et matériels de bureau (calculatrice, étagères...)
 - 0,3 MF équipements divers. Divers petits équipements < 0,15 MF
- Mission M0005 – gestion des consommables DTSI : 22,26 MF
 - 1,1 MF carburant. Carburant pour les véhicules de la DTSI . Déplacement et interventions des agents dans les différentes directions de la collectivité
 - 0,15 MF entretien des véhicules. Entretien des véhicules de la DTSI
 - 0,4 MF produits d'entretien ménager. Achat de divers produits d'entretien ménager
 - 0,5 MF frais alimentation DTSI. Achat de café, thé et eau dans le cadre de réunion (salle de réunion de la direction)

- 0,6 MF frais d'habillement. Prise en charge par la collectivité des tenues de sécurité pour les agents du bureau de l'éditique, des tenues de déplacements pour les agents ayant à intervenir dans les directions
- 0,04 MF autres produits pharmaceutiques. Achat d'un minimum de produits pharmaceutiques dans le cadre d'une trousse 1er secours
- 0,05 MF fournitures non stockées. Achat de diverses fournitures et produits d'entretien dépassant 15.000 F l'unité etc..
- 0,07 MF carte de stationnement. Prise en charge par la DTSl de cartes de stationnement (centre-ville de Nouméa).
- 1,3 MF consommables informatiques. Achats de divers consommables informatiques pour les imprimantes déployées au sein de la DTSl
- 13 MF électricité DTSl. Prise en charge de l'électricité de la DTSl
- 0,48 MF eau et assainissement. Prise en charge de frais d'assainissement de la DTSl
- 0,8 MF frais de vauemestre. Prise en charge des frais de transport des courriers de la DTSl et relève de la boîte postale
- 0,05 MF timbres. Achat de timbres dans le cadre des envois des courriers par la poste
- 3,72 MF. frais de téléphone. Prise en charge des communications de la DTSl
- Mission M0006 – gestion des bâtiments : 93.983.400 F
- 48 MF location DTSl. Prise en charge des loyers des locaux de la DTSl à Ouémo (bail n° 91/06)
- 1,359 MF Sydonia location. Location d'une salle de réunion à l'immeuble OREGON pour la direction des douanes (bail N° 48/2010). Ces crédits sont issus de la redevance informatique.
- 20,5 MF gardiennage DTSl. Prise en charge des frais de gardiennage et télésurveillance de la DTSl 24/24 et 7/7. Un nouveau marché est en cours de passation.
- 10,3 MF location docks. Prise en charge des loyers des docks de Ducos.
- 5,7 MF nettoyage des locaux. Un marché de nettoyage est passé avec la société EGN.
- 0,8 MF traitement des déchets. Prises en charge de la collecte des déchets ménagers
- 2,25 MF mise à disposition des bacs de déchets. Prise en charge des frais de mise à disposition des bacs de déchets.
- 0,075 MF fourniture entretien de bâtiment. Acquisition des petites fournitures dans le cadre des entretiens du bâtiment de la DTSl.
- 3,7 MF frais entretien réparation bâtiment. Prise en charge de diverses réparations sur le bâtiment de la DTSl.
- 1,1 MF petits équipements et équipements divers pour le bâtiment. Prise en charge de divers équipements dans le cadre de la gestion du bâtiment
- 0,2 MF matériels lutte incendie. Achat de divers équipements dans le cadre de la lutte contre les incendies comme des détecteurs de fumée etc...

Action A0308-03 – Socles techniques informatiques

Dépenses : 132,35 MF

Anciennement A0308-07 en partie, cette action a pour objectif de centraliser toutes les acquisitions relatives aux socles techniques informatiques mais également les projets structurants de l'infrastructure technique.

Les crédits inscrits se répartissent comme suit :

INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT

- Mission M0012 « gestion de l'architecture IT » : 81,90 MF.
Les objectifs de cette mission sont le maintien, l'évolution de l'architecture informatique afin de fournir aux directions et institutions du gouvernement les services modernes, fiables et sécurisés en adéquation avec les besoins.
- Projet P0018 « Trinity » : 14,70 MF.
Ce projet consiste en la mise en œuvre du nouveau socle de développement destiné aux applications de gestion et aux applications mobiles.
- Projet P0021 « gestion des identités » : 11,00 MF dont 5 MF sur AP.
Ce projet consiste en la mise en œuvre d'un socle pérenne et fiable de gestion des identités pour les applications de gestion et les téléservices.

AP P0308-2011 / 3-GESTION DES IDENTITES	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	22 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	22 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	3 335 322
CP 2016	5 000 000
CP après BP 2016	8 335 322
Reste à financer	13 664 678
2017	5 000 000
2018	5 000 000
2019	3 664 678

- Projet P0022 « virtualisation des postes de travail » : 7,00 MF.
Il s'agit de disposer d'une infrastructure informatique permettant de virtualiser les postes de travail et les faire accéder aux systèmes d'information via des terminaux légers. Ce projet permettra de faire des économies (acquisition, fonctionnement, d'énergie ...).

AP P0308-2011 / 1-VIRTUALISATION DU POSTE DE TRAVAIL	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	40 000 000
Révision	7 000 000
Autorisation après BP 2016	47 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	19 700 000
CP 2016	7 000 000
CP après BP 2016	26 700 000
Reste à financer	20 300 000
2017	7 000 000
2018	7 000 000
2019	6 300 000

- Projet P0027 « socle GED, collaboratif et SAE » : 13,75 MF.

Les objectifs de ce projet sont de finaliser le socle collaboratif de partage de documents, de définir le socle de gestion électronique de documents (GED) ainsi que le socle du système d'archivage électronique (SAE).

- Projet P0029 « refonte architecture réseau » : 4,00 MF.
Ce projet consiste en la réorganisation du réseau informatique pour prendre en compte les nouveaux besoins et les nouvelles menaces.

Il est à noter que les technologies informatiques du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie accusent dans certains domaines un vrai retard avec des conséquences importantes sur les coûts de production des systèmes d'information.

L'apurement de la dette technologique est prioritaire et urgent notamment pour répondre aux objectifs de réduction des dépenses de fonctionnement.

Cette action est classée dans la catégorie des «dépenses obligatoires»

Révision de l'AP Projet administration électronique en vue de sa clôture au CA 2015.

AP P0308-2006 / 2-PROJET ADMINISTRATION ELECTRONIQUE (102 / 06)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	40 000 000
Révision	-40 000 000
Autorisation après BP 2016	0
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	0
CP 2016	0
CP après BP 2016	0
Reste à financer	0

Action A0308-04 – Développement SI métiers

Dépenses : 366,67 MF
Recettes : 219,48 MF

Les crédits alloués à cette action vont également permettre le développement et l'amélioration de la plate-forme, une assistance à maîtrise d'ouvrage et la programmation de formations des administrateurs des collectivités et organismes adhérents au site marchespublics.nc.

Dans le cadre de ses missions, la DTSI est chargée de la mise en œuvre des systèmes d'information. Par conséquent, elle met à disposition des services et directions de la Nouvelle-Calédonie les moyens technologiques et informatiques nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Cette action regroupe tous les développements des systèmes d'information des directions métiers.

Les crédits inscrits se répartissent comme suit :

INVESTISSEMENT : 331,17 MF / FONCTIONNEMENT : 35,50 MF

- Mission M0013 « géomatique » - DTSI : 1,00 MF.
Cette mission intègre toutes les actions techniques autour des données et des outils SIG (système d'information géographique) mis en œuvre dans le cadre de l'infrastructure de données spatiales (IDS).
- Projet P0015 « Panda » - DASS : 2,31 MF.
Panda est l'application de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse. Ces crédits permettront la mise en œuvre d'évolutions du système d'information mis en production depuis 2010.
- Projet P0017 « Mon portail RH » - DRHFPNC : 13,43 MF.
Application complémentaire à l'application TIARHE (gestion de la rémunération et des ressources humaines). Ces crédits permettront la finalisation du module recrutement (gestion des avis de vacances de poste) et la mise en œuvre de plusieurs améliorations sur les modules existants (gestion des congés, gestion des EAE etc...).
- Projet P0019 « E-lien » - DTSI pour toutes les directions : 2,50 MF.
Ce projet consiste en la création d'un réseau collaboratif sur la base de l'outil ALFRESCO SHARE. Cet outil fut déployé durant le 1^{er} semestre 2015. Ces crédits permettront d'accompagner les directions dans la prise en main de l'outil et de créer un groupe d'utilisateurs référents.
- Projet P0020 « ILDA » - DRD : 70,00 MF.
ILDA est la refonte du système d'information de dédouanement. Il est demandé l'ouverture de l'autorisation de programme P0308-2016-1 de 400.000.000 F. L'actuelle application de gestion de dédouanement « SYDONIA », mise en production en 2005, est obsolète.

AP P0308-2016 / 1-REFONTE DU SYSTEME DOUANIER ILDA					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
400 000 000	70 000 000	200 000 000	130 000 000	0	0

- Projet P0023 « Migration DRUPAL » - DTSI pour toutes les directions : 12,00 MF.
Ce projet consiste en la migration de plus d'une quarantaine de sites internet écrits sur la technologie obsolète Oracle AS Portal vers la technologie Drupal.
- Projet P0024 « OCEAN » - DFPC : 11,12 MF.
OCEAN est l'application de gestion des textes réglementaires, référentiels des diplômes, habilitation des centres d'examen, organisation des examens, gestion des candidats, jury et indemnisation de ce dernier. Les crédits inscrits permettront la poursuite des développements.
- Projet P0030 « Régie » - DBAF : 11,50 MF.
Il s'agit d'un nouveau projet dont l'objectif est d'unifier le processus des Régies de recettes et d'avances (27 régies au sein du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie).
- Projet P0031 « Gestion du travail Oletti 2 » - DTE : 7,80 MF.
Il s'agit d'un nouveau projet qui consiste en la refonte de l'application TITANS destinée à la gestion du référentiel des entreprises, la gestion des travailleurs

étrangers et la gestion des travailleurs handicapés. L'objectif est de refondre l'application de gestion existante sur le nouveau socle de développement Trinity et permettre ainsi l'ajout de nouvelles fonctionnalités.

- Projet P0032 « refonte observatoire des prix » - DAE : 2,73 MF.
Ce nouveau projet consiste en la ré-écriture du site Web, mais également l'adaptation de l'application de gestion.
- Projet P0033 « GEODE » - DTE : 59,10 MF.
Ce nouveau projet consiste en la gestion électronique des offres et des demandes d'emploi. L'objectif est de centraliser les offres d'emploi de la Nouvelle-Calédonie afin de conforter la protection de l'emploi local, de disposer de statistiques et de simplifier les démarches administratives pour les employeurs.
- Projet P0034 « gestion du porte-feuille d'opérations » - DITTT : 31,10 MF.
Ce nouveau projet de suivi des opérations de construction des bâtiments et des infrastructures routières a pour objectif de permettre le suivi financier et opérationnel des chantiers tout en améliorant et en standardisant les processus des méthodes de conduite d'opération.
- Projet P0037 « dématérialisation des bulletins de paie » - DRHFPNC : 1,40 MF.
L'objectif de ce nouveau projet est de remplacer les éditions papiers des bulletins de paie par des versions numériques (actuellement 25.000 fiches de paie sont distribuées tous les mois pour les 60 collectivités utilisatrices de TIARHE).
- Projet P0038 « JONC électronique » - DAJ : 8,00 MF.
L'objectif de ce nouveau projet est de remplacer les éditions papiers du Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie par des versions numériques afin d'optimiser et d'assurer une publication rapide et fluide des textes, tout en réduisant le risque juridique lié au délai de parution.
- Projet P0039 « dématérialisation du processus comptable » - DBAF : 53,60 MF.
Ce nouveau projet consistera en la centralisation de la réception des factures, puis la dématérialisation de leur traitement, l'objectif étant d'unifier les processus afin de diminuer les délais de traitement et de disposer d'indicateurs fiables et homogènes.
- Projet P0041 « Refonte du contrôle hygiène VISHA 2 » - DAVAR : 5,77 MF.
Ce projet consiste en la refonte de l'application existante afin de moderniser les fonctionnalités dans le respect de la réglementation actuelle.
- Projet P0043 « refonte de l'infocentre SURFI » - DBAF : 6,00 MF.
Ce nouveau projet a pour objectif de moderniser l'outil décisionnel du logiciel de gestion financière SURFI pour permettre un pilotage financier plus efficace.
- Projet P0044 « servicepublic.nc » - cellule économie numérique : 5,00 MF.
Il s'agit d'améliorer le site « servicepublic.nc » mis en ligne début 2015.
- Projet P0046 « RCS dématérialisation et évolution » - DAE : 17,00 MF.
La compétence du Registre du Commerce et des Sociétés est transférée à la Nouvelle-Calédonie depuis février 2015. Ce nouveau projet consistera en la dématérialisation des documents volumineux du RCS et l'ouverture de téléservices aux entreprises.

Les projets sont financés sur l'AP dédiée (hors géomatique, E-lien et ILDA).

AP P0308-2014 / 1-DEVELOPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	300 000 000
Révision	80 361 071
Autorisation après BP 2016	380 361 071
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	77 213 321
CP 2016	222 865 000
CP après BP 2016	300 078 321
Reste à financer	80 282 750
2017	80 282 750

- Projet P0047 « TIARHE et intégration OPT » - DRHFPNC : 15,00 MF.
La migration TIARHE en version 9 est effective pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ces crédits permettront la poursuite de la migration en V9 pour l'Office des Postes et Télécommunications (la mise en production est prévue pour la paie d'avril 2016).

AP P0308-2013 / 2-MIGRATION TIARHE VERSION 9	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	255 000 000
Révision	15 000 000
Autorisation après BP 2016	270 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	207 206 985
CP 2016	15 000 000
CP après BP 2016	222 206 985
Reste à financer	47 793 015

- Dématérialisation des marchés publics : 22,3 MF sur AP et 8 MF sur AE

L'AP est entièrement financée en 2016.

AP P0308-2011 / 2-DEMATÉRIALISATION MARCHES PUBLICS	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	41 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	41 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	18 693 367
CP 2016	22 306 633
CP après BP 2016	41 000 000
Reste à financer	0

L'AE est augmentée 10 MF.

AE P0308-2013 / 1-DEMATERIALIZATION MARCHES PUBLICS	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	26 800 000
Révision	10 000 000
Autorisation après BP 2016	36 800 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	26 800 000
CP 2016	8 000 000
CP après BP 2016	34 800 000
Reste à financer	2 000 000

Révision de l'AP Migration des applications mainframe en vue de sa clôture au CA 2015.

AP P0308-2006 / 1-MIGRATION DES APPLICATIONS MAINFRAME (103 / 06)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	38 837 161
Révision	-7 550
Autorisation après BP 2016	38 829 611
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	38 829 611
CP 2016	0
CP après BP 2016	38 829 611
Reste à financer	0

RECETTES :

Les différents systèmes d'information permettent la réalisation de recettes soit une estimation de 219.480.000 F pour 2016. Celles-ci se répartissent comme suit :

- 57 MF recette issue du système d'information de la gestion financière (SURFI).
- 6 MF recette issue du système d'information de la gestion de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (SEFORA).
- 17 MF recette issue du système d'information des aides sociales (GAIP).
- 0,48 MF recette issue du système d'information de la gestion des listes électorales (SIGALE).
- 44 MF recette issue du système d'information de dédouanement (SYDONIA) – recette dépense conformément à l'arrêté 2004-3061/GNC du 23 décembre 2004.
- 95 MF recette issue du système d'information de gestion de la rémunération et des carrières (TIARHE). Augmentation par rapport à 2015 avec notamment l'arrivée de nouveaux bureaux de solde comme l'office des postes et télécommunication.

Action A0308-05 – Maintien en condition opérationnelle du SI

Dépenses : 253,92 MF

La DTSI veille au maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information. Anciennement A0307-07, cette action a pour objectif le maintien des systèmes d'information hébergés sur les serveurs de la DTSI.

Les coûts estimatifs des systèmes d'information (pour les plus importants) sont les suivants :

INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT :

- SURFI : 34,50 MF
- Licences ORACLE : 23,00 MF
- TIARHE : 21,10 MF
- ELA ESRI (licences pour Infrastructures de Données Spatiales) : 10,500.000 F
- Licences VMWARE : 10,00 MF
- Alfresco Share (outil collaboratif) : 8,50 MF
- Cognos (infocentre) : 7,67 MF
- IBM Passport advantage (messagerie lotus et sauvegardes TSM) : 7,00 MF
- Maintenance corrective et évolutive des applications cartographiques Sygma, Cadastre, Ile propre, Explorateur cartographique : 6,00 MF
- Matériels IBM : 6,00 MF
- Acte, Mail et quality manager : 4,20 MF
- Docubase (gestion électronique de document) : 3,20 MF
- Licences Mac Afee (anti-virus) : 3,00 MF
- Licences Easyvista (gestion de parc) : 2,50 MF

Dont 15 MF financés sur l'AE Soutien au service des infrastructures.

AE P0308-2014 / 2-SOUTIEN AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	160 000 000
Révision	40 000 000
Autorisation après BP 2016	200 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	20 625 000
CP 2016	15 000 000
CP après BP 2016	35 625 000
Reste à financer	164 375 000
2017	40 000 000
2018	40 000 000
2019	40 000 000
2020	44 375 000

Cette action est classée dans la catégorie « dépenses obligatoires ».

Révision de l'AP Programme de télédétection en vue de sa clôture au CA 2015.

AP P0308-2003 / 1-PROGRAMME DE TELEDETECTION (52/03)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	65 600 000
Révision	-30 565 587
Autorisation après BP 2016	35 034 413
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	35 034 413
CP 2016	0
CP après BP 2016	35 034 413
Reste à financer	0

Action A0308-06 – Sécurité du système d'information **Dépenses :** **17,70 MF**

Cette action regroupe tous les éléments de la sécurité du système d'information.

INVESTISSEMENT :

4 MF sont inscrits pour des acquisitions de logiciels dans le cadre de l'extension du plan de reprise d'activité.

FONCTIONNEMENT :

7,20 MF inscrits correspondent aux frais de fonctionnement du plan de reprise d'activité (PRA) avec notamment la location d'une salle de secours, la consommation électrique et les frais de télésurveillance du site.

3 MF sont inscrits dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité (PCA).

3,50 MF dans le cadre de la reconduction du marché passé en 2015 relatif à l'administration du plan de reprise d'activité.

Cette action est classée dans la catégorie « dépenses obligatoires ».

Action A0308-07 – Plan bureautique **Dépenses :** **140,50 MF**

Anciennement, cette action a pour objectif de regrouper toutes les acquisitions de matériels et logiciels bureautiques pour les directions, services et institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Les crédits inscrits en acquisition de matériels concernent essentiellement le renouvellement du parc bureautique (remplacement de matériels obsolètes ou ne fonctionnant plus).

Les crédits inscrits se décomposent comme suit :

INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT

- Mission M0010 « gestion des liaisons informatiques » : 64,50 MF.
Cette mission regroupe les liaisons céléris entre la DTSI et les sites du gouvernement (53.000.000 F), les liaisons céléris entre la DTSI et la direction des douanes

(4.000.000 F – crédits sydonia issus de la redevance informatique) et des travaux de cablages informatiques (7.500.000 F).

- Mission M0011 « gestion du plan bureautique » : 76,00 MF

Cette mission regroupe tous les achats de matériels et logiciels bureautiques ainsi que tous les frais annexes à la gestion du plan bureautique (parution d'appel d'offres, frêt et transport de matériels). 49.000.000 F sont prévus pour de l'acquisition de matériels bureautiques et 25.000.000 F pour de l'acquisition de logiciels (notamment la prise en charge des licences microsoft pour 20.000.000 F).

Cette action est classée dans la catégorie « dépenses à enjeux ».

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre	P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	P0302 Relations extérieures	P0303 Aménagement et prospective	P0304 Affaires juridiques	P0305 Fonction publique	P0306 Gestion des ressources humaines de la Nouvelle- Calédonie	P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	P0308 Technologies et systèmes d'information	Total
Dépenses	180 308 610	547 147 399	60 496 000	70 147 209	36 800 000	14 223 489 236	1 001 092 500	1 087 060 033	17 206 540 987
Fonctionnement	171 308 610	546 297 399	59 496 000	62 147 209	36 800 000	14 223 339 236	246 463 000	516 388 400	15 862 239 854
930	171 308 610	531 297 399		52 147 209	36 800 000	5 932 012 808	242 963 000	516 388 400	7 482 917 426
931						254 444 276			254 444 276
932						715 522 100			715 522 100
933		15 000 000				479 200 700			494 200 700
934						490 728 400			490 728 400
935						653 289 400			653 289 400
936						1 417 830 800			1 417 830 800
937			50 496 000			902 817 700			953 313 700
938			9 000 000			2 130 244 552	3 500 000		2 142 744 552
939						1 247 248 500			1 247 248 500
943				10 000 000					10 000 000
Investissements	9 000 000	850 000	1 000 000	8 000 000		150 000	754 629 500	570 671 633	1 344 301 133
900	9 000 000	850 000		8 000 000		150 000	694 629 500	570 671 633	1 283 301 133
903							60 000 000		60 000 000
908			1 000 000						1 000 000
Recettes	30 000 000				11 500 000	444 599 552	10 000 000	219 480 000	715 579 552
Fonctionnement	30 000 000				11 500 000	444 599 552	10 000 000	219 480 000	715 579 552
930	30 000 000				11 500 000	25 000 000	10 000 000	219 480 000	295 980 000
932						4 670 000			4 670 000
934						58 404 600			58 404 600
935						31 700 000			31 700 000
938						324 824 952			324 824 952

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	16 049 850 891	15 606 623 626	15 862 239 854	-187 611 037	-1%
Fonctionnement	16 049 850 891	15 606 623 626	15 862 239 854	-187 611 037	-1%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	99 366 962	75 543 383	97 729 263	-1 637 699	-2%
613 - Locations	222 582 848	174 594 932	174 559 500	-48 023 348	-22%
614 - Charges locatives et de copropriété	5 118 223	4 338 797	3 942 400	-1 175 823	-23%
615 - entretien et réparations	395 020 481	333 344 828	363 930 000	-31 090 481	-8%
616 - Primes d'assurances	327 065	425 693	309 409	-17 656	-5%
617 - études et recherches	92 639 219	30 243 554	44 000 000	-48 639 219	-53%
618 - Divers	106 584 982	43 259 727	99 470 000	-7 114 982	-7%
621 - Personnel extérieur au service	4 525 665	6 087 808	5 458 600	932 935	21%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	181 795 780	144 643 901	168 911 050	-12 884 730	-7%
623 - Publicité, publications, relations publiques	31 369 507	6 918 021	8 850 570	-22 518 937	-72%
624 - Transports de biens et transports collectifs	94 014 541	63 716 392	51 605 000	-42 409 541	-45%
625 - Déplacements et missions	34 438 044	27 032 764	17 114 060	-17 323 984	-50%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	127 978 696	96 460 664	118 691 376	-9 287 320	-7%
628 - Divers	64 705 302	72 905 762	60 865 000	-3 840 302	-6%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	92 959 890	95 200 199	105 027 800	12 067 910	13%
635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	176 850	0	0	-176 850	-100%
638 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	12 590 480	13 040 140	13 850 000	1 259 520	10%
641 - Rémunérations du personnel	10 358 843 271	10 343 124 233	10 519 495 228	160 651 957	2%
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 222 230 564	3 256 477 093	3 259 691 808	37 461 244	1%
647 - Autres charges sociales	201 507 514	207 416 336	210 830 800	9 323 286	5%
651 - Aides directes à la personne	5 646 985	4 839 370	5 550 000	-96 985	-2%
655 - Contributions obligatoires	76 233 829	80 640 870	67 707 990	-8 525 839	-11%
656 - Participations	43 905 090	42 393 976	54 000 000	10 094 910	23%
657 - Subventions	457 389 555	435 860 507	367 550 000	-89 839 555	-20%
658 - Charges diverses de gestion courante	5 857 322	3 223 333	18 000 000	12 142 678	207%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	91 087 439	13 095 805	25 100 000	-65 987 439	-72%
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 532 555	31 795 538	0	-15 532 555	-100%
674 - Subventions exceptionnelles	1 395 986	0	0	-1 395 986	-100%
678 - Autres charges exceptionnelles	4 026 246	0	0	-4 026 246	-100%

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Recettes) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Recettes	740 175 509	572 725 435	715 579 552	-24 595 957	-3 %
Fonctionnement	740 175 509	572 725 435	715 579 552	-24 595 957	-3 %
641 - Rémunérations du personnel	22 112 696	21 099 820	0	-22 112 696	-100%
704 - Travaux	1 679 650	15 429 567	10 480 000	8 800 350	524%
706 - Prestations de services	148 260 081	98 122 280	175 000 000	26 739 919	18%
708 - Autres produits	450 496 940	327 294 656	443 899 552	-6 597 388	-1%
733 - Droits d'enregistrement et de timbre	2 895 000	2 890 500	2 000 000	-895 000	-31%
747 - Participations	60 014 605	37 474 525	59 200 000	-814 605	-1%
752 - Revenus des immeubles	26 764 666	29 669 602	25 000 000	-1 764 666	-7%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	544 397	1 060 121	0	-544 397	-100%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	27 107 399	19 438 164	0	-27 107 399	-100%
775 - Produits des cessions d'immobilisations	300 075	154 800	0	-300 075	-100%
778 - Autres produits exceptionnels	0	20 091 400	0	0	

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Investissement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	2 045 528 699	1 327 984 863	1 344 301 133	-701 227 566	-34%
Investissements	2 045 528 699	1 327 984 863	1 344 301 133	-701 227 566	-34%
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	8 426 402	22 049 696	168 800 000	160 373 598	1903%
204 - Subventions d'équipement versées	130 000 000	70 000 000	0	-130 000 000	-100%
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	131 849 412	164 541 899	186 706 633	54 857 221	42%
208 - Autres immobilisations incorporelles	3 615 000	15 126 089	1 000 000	-2 615 000	-72%
212 - Agencements et aménagements de terrains	24 323 145	15 356 482	22 000 000	-2 323 145	-10%
213 - Constructions	929 868 722	43 609 511	147 900 000	-781 968 722	-84%
214 - Constructions sur sol d'autrui	0	493 217	4 000 000	4 000 000	
215 - Installations, matériel et outillage techniques	25 938 937	9 394 569	4 910 000	-21 028 937	-81%
216 - Collections et œuvres d'art	223 000	0	0	-223 000	-100%
218 - Autres immobilisations corporelles	428 182 389	205 985 177	174 719 500	-253 462 889	-59%
231 - Immobilisations corporelles en cours	298 698 453	709 607 310	491 000 000	192 301 547	64%
232 - Immobilisations incorporelles en cours	63 857 239	71 820 913	143 265 000	79 407 761	124%
458 - Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat) (1)	546 000	0	0	-546 000	-100%
Recettes	0	720 141	0	0	
Investissements	0	720 141	0	0	
231 - Immobilisations corporelles en cours	0	720 141	0	0	

Mission M04

Aménagement, urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

DEPENSES : 2 044 050 200 F
RECETTES : 498 900 689 F



Gestion domaniale et
urbanisme

Météorologie

Gestion de l'eau

Sécurité sanitaire des aliments
et biosécurité

Prévention des pollutions et
risques industriels

Energie

Prévention et gestion des
risques

La mission M04 regroupe l'ensemble des moyens de la Nouvelle-Calédonie concourant à l'aménagement, l'environnement et la prévention des risques. Elle regroupe des actions de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales, du service de la météorologie et de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie.

Compte tenu des transferts de la sécurité civile au 1^{er} janvier 2014, le libellé de la Mission 04 est ajusté et un nouveau programme est créé : P0407 « Prévention et gestion des risques ».

Historique des moyens financiers

Dépenses Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 221 341 594	1 353 152 515	2 044 050 200	67%
P0401 Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	204 504 689	93 260 090	95 855 000	-53%
P0402 Météorologie	115 822 846	87 930 135	80 250 000	-31%
P0403 Gestion de l'eau	216 876 061	229 277 001	211 237 000	-3%
P0404 Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	409 077 145	405 389 818	850 133 000	108%
P0405 Prévention des pollutions et risques industriels	15 819 163	17 746 000	16 400 000	4%
P0406 Energie	36 432 599	30 541 596	18 000 000	-51%
P0407 Prévention et gestion des risques	222 809 091	489 007 875	772 175 200	247%
Recettes	415 793 926	340 085 624	498 900 689	20%
P0401 Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	232 063 266	4 093 910	6 000 000	-97%
P0402 Météorologie	1 412 314	1 383 073	1 000 000	-29%
P0403 Gestion de l'eau	0	0	140 520 000	
P0404 Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	25 422 753	17 859 293	73 800 689	190%
P0405 Prévention des pollutions et risques industriels	9 331 950	3 644 730	7 580 000	-19%
P0406 Energie	127 317 943	64 416 718	20 000 000	-84%
P0407 Prévention et gestion des risques	20 245 700	248 687 900	250 000 000	1135%

Programme P0401
Gestion domaniale et urbanisme
Economie verte

Dépenses : 95 855 000 F
Recettes : 6 000 000 F

Enjeux et contexte

La DAE intervient dans la gestion de subventions d'investissement dans le cadre du programme « *un arbre, un jour, une vie* » pour les communes, les associations et des promoteurs privés participant au projet.

Des subventions de fonctionnement sont également prévues pour les associations œuvrant dans le secteur de l'environnement

Dans le cadre de la mission aménagement, urbanisme, environnement et prévention des risques, la DITTT est chargée :

- de produire, maintenir et assurer la diffusion de différentes bases de données géographiques de référence : SIG Cadastre, BDTOPO-NC, BDORTHO-NC, BDROUTE-NC.
- d'assurer la mise à jour de l'inventaire cadastral et du plan parcellaire
- de produire, maintenir et assurer la diffusion d'imagerie aérienne et cartographie terrestre au 1/10.000°. La DITTT réalise également des produits cartographiques dérivés à des échelles inférieures (1/50.000°, 1/100.000°, 1/650.000°).
- de mettre en œuvre et de développer les réseaux et dispositifs techniques permettant une localisation géographique de précision. Cette mission s'articule principalement autour du réseau de stations GNSS permanentes dénommé BANIAN.
- d'instruire les études foncières et de produire les documents relatifs à la gestion du domaine de la NC

Objectifs

Les informations géographiques présentent un grand intérêt car elles participent à la connaissance et au développement du pays. Le cadastre, la cartographie et l'imagerie aérienne sont des éléments incontournables de tout projet d'aménagement et constituent une aide précieuse à la décision. Leur diffusion aux professionnels et au grand public via Géorep.nc (portail de l'information géographique du gouvernement) conforte notre rôle de service public et favorise l'émergence de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

La collecte et la diffusion de l'information géographique répondent à plusieurs objectifs :

- permettre une localisation géographique de précision homogène et fiable sur l'ensemble du pays (réseau Banian, réseau RGNC et NGNC),
 - assurer la diffusion à différents formats des données géographiques,
 - fiabiliser et garantir la traçabilité des mutations foncières,
- contribuer à la connaissance et la sécurisation du domaine de la Nouvelle-Calédonie

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme gestion domaniale et urbanisme est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	204 504 689	93 260 090	95 855 000	-53 %
A0401-01 Contribution à la prévention et à la lutte contre les incendies	21 786 309	0	0	-100%
A0401-04 Systèmes de localisation géographique de précision	58 620 529	35 369 379	27 355 000	-53%
A0401-05 Production d'une cartographie terrestre de référence	32 639 016	12 662 827	33 000 000	1%
A0401-07 Diffusion de la donnée cartographique	4 186 207	7 198 182	4 200 000	0%
A0401-08 Production de la donnée cadastrale	7 362 945	5 690 250	0	-100%
A0401-09 Instruction des demandes d'études et préparation des documents fonciers nécessaires à la rédaction des actes	3 979 500	1 737 750	2 500 000	-37%
A0401-10 Réglementation et sécurité des bâtiments	4 432 882	9 631 204	10 000 000	126%
A0401-11 Economie verte	71 497 301	20 970 498	18 800 000	-74%
Recettes	232 063 266	4 093 910	6 000 000	-97 %
A0401-01 Contribution à la prévention et à la lutte contre les incendies	228 000 000	0	0	-100%
A0401-05 Production d'une cartographie terrestre de référence	0	2 325 342	0	
A0401-08 Production de la donnée cadastrale	4 063 266	1 768 568	6 000 000	48%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	204 504 689	93 260 090	95 855 000	-53 %
Fonctionnement	90 673 648	54 099 001	40 055 000	-56 %
(011) charges à caractère général	86 671 728	50 099 001	27 555 000	-68%
(65) autres charges d'activité	4 000 000	4 000 000	12 500 000	213%
(67) charges exceptionnelles	1 920	0	0	-100%
Investissements	113 831 041	39 161 089	55 800 000	-51 %
Recettes	232 063 266	4 093 910	6 000 000	-97 %

Les actions pour 2016

Action A0401-04 – Systèmes de localisation géographique de précision

Dépenses : 27,36 MF

INVESTISSEMENT :

Financé AP (10,5 MF) :

AP P0401-2012 / 1-POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE DE PRECISION	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	85 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	85 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	74 495 799
CP 2016	10 500 000
CP après BP 2016	84 995 799
Reste à financer	4 201
2017	4 201

Acquisition de 2 lots de récepteurs NetR9 selon la procédure du marché à commandes (en cours de numérotation et de signature) et achat de matériels informatiques pour le centre de contrôle et stations BANIAN

Financé HAP (3,0 MF) :

Remplacement du dernier (3/3) récepteur GNSS pour les travaux de géodésie

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant :

Il s'agit de frais de déplacement des agents du service topographique, avec un coût de fonctionnement annuel du réseau BANIAN : télécommunications (4 MF), et le maintenance du centre de contrôle, et l'extension de garanties des récepteurs GNSS.

Les crédits sont nécessaires aux chantiers en régie de mesurage et de contrôle des réseaux de géodésie et de nivellement.

Action A0401-05 – Production d'une cartographie terrestre de référence

Dépenses : 33,00 MF

INVESTISSEMENT :

Financé AP (33,00 MF)

Il s'agit de la révision cartographique (test n°2 avec méthode satellitaire) sur Koné de l'engagement de 3 chantiers cartographiques pour 65 500 ha : Boulouparis, La Foa/Farino/Sarraméa et Poindimié avec la constitution de la première ortho photo historique du pays (mission IGN 1976) 32 MF

AP P0401-2014 / 1-MISE A JOUR IMAGERIE AERIEENNE ET BASE DONNEES TOPO-NC	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	200 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	200 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	8 456 612
CP 2016	33 000 000
CP après BP 2016	41 456 612
Reste à financer	158 543 388
2017	50 000 000
2018	50 000 000
2019	58 543 388

Frais d'étude pour évolution/modernisation de la BDTOPO-NC et des autres bases de données géographiques 1 MF

Action A0401-07 - Production et diffusion de la donnée cartographique **Dépenses :** **4,2 MF**

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : **1,20 MF**

Impression de la nouvelle carte NC au 1/500.000 (4000 exemplaires) en vue de leur commercialisation.

Cotisation annuelle de la Nouvelle-Calédonie au GIE SERAIL (constitution de bases de données géographiques sur le Grand Nouméa ; 10 partenaires). 3 MF

Action A0401-08 - Production de la donnée cadastrale **Recettes :** **6,00 MF**

RECETTES :

Les recettes sont liées aux ventes de documents cadastraux, de cartes topographiques et de données géographiques numériques du service topographique par le pôle clientèle. Arrêté modifié n° 04-1227-GNC du 06 mai 2004 fixant les tarifs des prestations du service topographique de la DITTT

Action A0401-09 – Instruction des demandes d'études **Dépenses :** **2,50 MF**

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : Externalisation auprès de géomètres-experts de travaux fonciers nécessaires à la gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0401-10 – Réglementation et sécurité des bâtiments **Dépenses :** **10,00 MF**

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant avec la mise en place d'un système normatif en Nouvelle Calédonie dans le domaine du BTP (produits et procédés de mise en œuvre) Mission AFNOR / STANDARDS AUSTRALIA en vue de l'application de normes de construction en NC.

Action A0401-11– Economie verte **Dépenses :** **18,80 MF**

INVESTISSEMENT :

L'AE « économie verte » a pour objet l'accompagnement du projet « 1 jour, 1 arbre, 1 vie » et le versement de subventions.

La gestion de l'évènement Océania 21, antérieurement prise en charge par la DAE et le Service de la coopération régionale, sera dorénavant intégralement gérée par le service de la coopération régionale.

Des subventions d'investissement dans le cadre du programme « *un arbre, un jour, une vie* » sont prévues en 2016 pour les communes, les associations et des promoteurs privés participant au projet.

AP P0401-2012 / 2-ECONOMIE VERTE (INVEST)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	100 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	100 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	90 000 000
CP 2016	9 300 000
CP après BP 2016	99 300 000
Reste à financer	700 000
2017	700 000

FONCTIONNEMENT :

Des subventions de fonctionnement sont également prévues pour les associations œuvrant dans le secteur de l'environnement comme EPLP, STOP OGM, ŒIL, association pour la sauvegarde de la nature néo calédonienne

Programme P0402
Météorologie

Dépenses : 80 250 000 F
Recettes : 1 000 000 F

Enjeux et contexte

Le service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie exerce une compétence qui s'inscrit dans la mission « aménagement, prévention des risques ».

Objectifs

Le service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie a pour objectifs :

- de fournir des produits d'avertissement et d'alerte relatifs aux conditions dangereuses d'origine météorologique, à destination des pouvoirs publics, de la défense, du public et des autres clients ;
- de concevoir, développer, fournir à ses clients et commercialiser des produits et services météorologiques relatifs à l'observation, la climatologie et la prévision ;
- de contribuer à la surveillance du climat ;
- de fournir le service météorologique à la navigation aérienne conformément aux demandes de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif pour 2016 pour le programme météorologie est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	115 822 846	87 930 135	80 250 000	-31%
A0402-01 Opération du réseau de mesure (installation, maintenance, télécom)	65 629 076	40 541 207	36 350 000	-45%
A0402-03 Développement de nouveaux services	3 211 095	2 983 294	0	-100%
A0402-04 Conservation de la mémoire du climat	3 823 484	2 764 726	1 800 000	-53%
A0402-05 Réalisation des produits adaptés	54 500	0	0	-100%
A0402-06 Installations et maintenance des équipements de mesure sur aéroport	1 181 622	0	0	-100%
A0402-08 Direction, Finance, Secrétariat, RH, Eco-responsabilité	41 918 939	41 640 908	42 100 000	0%
A0402-10 Infrastructure et bâtiments	4 130	0	0	-100%
Recettes	1 412 314	1 383 073	1 000 000	-29%
A0402-01 Opération du réseau de mesure (installation, maintenance, télécom)	447 450	0	0	-100%
A0402-05 Réalisation des produits adaptés	964 864	1 383 073	1 000 000	4%

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	115 822 846	87 930 135	80 250 000	-31%
Fonctionnement	60 862 226	58 108 748	63 150 000	4%
(011) charges à caractère général	20 541 070	17 350 809	21 650 000	5%
(012) charges de personnel et frais assimilés	40 321 156	40 757 939	41 500 000	3%
Investissements	54 960 620	29 821 387	17 100 000	-69%
Recettes	1 412 314	1 383 073	1 000 000	-29%

Les actions pour 2016

**Action A0402-01 – Opération du réseau de mesure
(installation, maintenance, télécom)**

Dépenses : 36,35 MF

INVESTISSEMENT :

Financé AP : Deux demandes d'AP pluriannuelles de 5 ans pour des montants globaux de 29,1 MF et de 19,1 MF ont été faites pour financer respectivement l'achat de matériels météorologiques et celui des stations automatiques. Ces acquisitions se faisant régulièrement pour remplacer le matériel obsolète, installer un nouveau site météorologique ou se doter d'équipements plus performants, il a semblé plus judicieux de demander une AP pluriannuelle. Ces crédits nous permettront d'entretenir le réseau d'observations au sol de la Nouvelle-Calédonie. Pour 2016, il est demandé 8,1 MF pour les matériels météorologiques à installer sur les aéroports ou sur les sites météorologiques et 3 MF pour le remplacement des stations automatiques.

Echéanciers des 2 AP en question :

AP P0402-2016/1-RENOUVELLEMENT MATERIELS METEOROLOGIQUES					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
29 100 000	8 100 000	6 600 000	6 600 000	3 900 000	3 900 000

AP P0402-2016/2-RENOUVELLEMENT STATIONS METEOROLOGIQUES					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
19 100 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	5 050 000	5 050 000

Révision de l'AP ouverte pour l'acquisition d'un générateur d'hydrogène en vue de sa clôture au CA 2015.

AP P0402-2015/1-AQUISITION GENERATEUR HYDROGENE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	12 000 000
Révision	-935 556
Autorisation après BP 2016	11 064 444
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	11 064 444
CP 2016	0
CP après BP 2016	11 064 444
Reste à financer	0

Financé HAP : il s'agit de crédits demandés pour notamment, entreprendre la peinture du radar de Lifou afin de préserver cet équipement des dégradations et de l'usure du temps et de l'air salin et réaliser des infrastructures pour l'installation d'un parc sur la commune de Thio.

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : il s'agit des dépenses incompressibles telles :

- les frais d'électricité des radars de Lifou et de Tiébaghi,
- les frais de télécommunication,

- les achats de petit matériel et d'outillage nécessaires à l'installation et la maintenance des infrastructures et des équipements météorologiques,
- les coûts d'entretien des parcs sur lesquels sont installées les stations automatiques, l'entretien et la réparation des matériels,
- les dépenses liés aux déplacements des agents sur le terrain (carburant, location de véhicules aux îles, fret et transport du matériel, achat de billets d'avion pour les îles Loyauté et indemnités de panier) afin d'installer et maintenir les équipements météorologiques sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, des crédits sont sollicités pour :

Faire face à toute panne imprévue d'un équipement météorologique majeur pour le fonctionnement du service (2 MF), notamment de nos radars, indispensables à l'exercice de nos missions, particulièrement pour le suivi cyclonique, la détection précoce des fortes pluies, la qualification des fortes pluies en temps réel et pour les bilans climatiques. Les radars de Tiébaghi et de Nouméa installés respectivement en 1998 et 2001, sont vieillissants et soumis à des opérations de maintenance de plus en plus fréquentes.

Commander une prestation de maintenance mécanique sur nos 3 radars situés à Nouméa, Lifou et La Tiébaghi. Il est nécessaire tous les deux ans d'effectuer une maintenance électronique d'une part et une maintenance mécanique d'autre part de ces équipements. Ces opérations nécessitant des compétences particulières, nous devons faire appel à des experts, en l'occurrence les australiens qui disposent d'une très bonne connaissance de ces modèles de radar qui équipent aussi le Bureau of Meteorology australien. Compte tenu des rigueurs budgétaires, on pourrait envisager de décaler la maintenance électronique à l'année suivante.

Une maintenance de nos capteurs de détection de la foudre aurait été souhaitable. Toutefois, compte tenu du contexte budgétaire, cette demande sera reportée à l'an prochain.

Action A0402-04 – Conservation de la mémoire du climat

Dépenses : 1,80 MF

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : ces dépenses, concernent l'indemnisation d'une quarantaine d'observateurs bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire qui relèvent les données climatologiques et nous les transmettent mensuellement. Ils permettent également d'indemniser quelques terrains sur lesquels sont implantées nos stations. Ce poste de dépense est constant.

Action A0402-05– Réalisation de produits adaptés

Recettes : 1,00 MF

RECETTES :

Les recettes générées par cette action sont estimées pour 2016 à 1 MF. Les prévisions ont été revues à la baisse compte tenu des recettes effectives en 2015.

**Action A0402-08 – Direction, Finances, Secrétariat,
DH, Eco-responsabilité**

Dépenses : 42,10 MF

FONCTIONNEMENT :

Les modalités du concours et des moyens apportés par Météo-France à l'exercice par la Nouvelle-Calédonie de sa compétence en matière de météorologie ont été définies par convention et protocole d'accord particulier signés le 27 mai 2013.

Il est notamment prévu que la Nouvelle-Calédonie rembourse à Météo-France la rémunération de quatre agents techniciens. Cette dépense est évaluée à 41,5 MF en 2016.

Il s'agit ici de frais de fonctionnement du service comprenant les dépenses de fournitures bureautiques, de fourniture d'entretien, de frais postaux, de location de machine (affranchisseuse) pour un montant de 0,6 MF.

Programme P0403
Gestion de l'eau

Dépenses : 211 237 000 F
Recettes : 140 520 000 F

Enjeux et contexte

Dans le domaine de l'eau, la Nouvelle-Calédonie est caractérisée par une organisation institutionnelle complexe et un cadre juridique parcellaire et encore incomplet. Le partage des compétences entre un nombre important d'acteurs, limite la capacité de ces derniers à agir de manière concertée et cohérente pour répondre à des enjeux croissants dans les domaines environnemental, social et économique.

Aujourd'hui, en Nouvelle-Calédonie, si la ressource en eau est globalement disponible et de bonne qualité, certains conflits d'usage voient jour sur des bassins versants dits sensibles. Il reste dès lors nécessaire de prévenir la dégradation de la ressource et des milieux aquatiques tout en garantissant la réponse aux besoins en eau de l'ensemble des usagers (industriels, agriculteurs et administrés).

Par ailleurs, la définition et la répartition des compétences et interventions, en matière d'entretien et d'aménagement des cours d'eau, font l'objet d'une réforme progressive des programmes d'entretien des cours d'eau en vue de limiter les impacts des inondations avec les collectivités provinciales et communales.

Le service de l'eau de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR/SDE) vise à améliorer la connaissance de la ressource en eau douce superficielle et souterraine, en gérant un réseau hydro-pluviométrique complémentaire de celui de Météo France. Ce réseau de mesures permet de mieux appréhender la ressource au niveau des bassins versants, des cours d'eau et des nappes souterraines. Ces données, initialement utilisées par le génie civil pour la construction des routes, de ponts et dans le cadre de l'urbanisation, ont été adaptées pour une valorisation agricole et rurale afin, notamment, de prévenir et évaluer les conséquences des inondations et des sécheresses, en étroite partenariat avec l'APICAN (agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles et naturelles), la CAMA (caisse d'assurance mutuelle agricole) et les services ruraux provinciaux.

Objectifs

L'objectif du programme vise, notamment par une révision du cadre juridique et organisationnel, une bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et du domaine public de la Nouvelle-Calédonie dans le respect de la protection de l'environnement, du droit des tiers et de la préservation de la biodiversité.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme gestion de l'eau est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	216 876 061	229 277 001	211 237 000	-3 %
A0403-01 Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	193 052 940	213 155 611	189 802 000	-2%
A0403-02 Connaissance et suivi de la ressource en eau	23 823 121	16 121 390	21 435 000	-10%
Recettes	0	0	140 520 000	
A0403-01 Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	0	0	140 520 000	

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	216 876 061	229 277 001	211 237 000	-3 %
Fonctionnement	159 482 292	174 053 637	169 617 000	6 %
(011) charges à caractère général	155 882 292	173 053 637	165 585 000	6%
(65) autres charges d'activité	3 600 000	1 000 000	4 032 000	12%
Investissements	57 393 769	55 223 364	41 620 000	-27 %
Recettes	0	0	140 520 000	

Les actions pour 2016

Action A0403-01 - Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	Dépenses :	189,80 MF
	Recettes	140,52 MF

INVESTISSEMENT :

Ces crédits sont destinés à la réalisation des forages en vue du suivi des eaux (**1,5 MF**), à l'aménagement de périmètres de protection des eaux et au matériel pour la police de l'eau (**2 MF**) et à la poursuite de l'aménagement des cours d'eau (**30,12 MF**)(cf recettes).

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : 152,150 MF

Description des opérations prévues en 2016 par grande thématique

Il s'agit d'aménagement et de gestion du domaine public des eaux naturelles de la Nouvelle-Calédonie afin notamment de :

contrôler la qualité de l'eau naturelle ou destinée à la consommation d'eau potable et mettre en œuvre les travaux et études nécessaires pour préserver et améliorer cette qualité : 52,85 MF.

3,55 MF pour le suivi de la ressource des nappes phréatiques de Dumbéa, Tontouta, la Foa, Koné, Voh, Pouembout, Koumac, Maré et Lifou (2 fois par an). Des travaux de protection ou d'accès aux points de mesures (rénovation d'ouvrages ou créations de forages d'accès aux nappes souterraines) sont réalisés chaque année (20 sondes enregistreuses de niveau et de conductivité sont installées)

36,150 MF pour le suivi des ressources en eaux superficielles et souterraines sur les principaux bassins versants à enjeux de Dumbéa, Pouembout, Koné, Bourail, La Foa, Voh, Koumac, Thio, Tiwaka, et dans les îles Loyauté. Des prélèvements d'eau sont effectués pour réaliser des analyses physicochimiques, bactériologiques et pesticides. Des études hydro biologiques (poissons, macro-invertébrés) sont également menées progressivement sur ces mêmes bassins versants.

Lors de pollutions accidentelles et/ou d'urgences sanitaires des analyses en urgence peuvent également être réalisées sur ce budget sur l'ensemble de la Nouvelle Calédonie, à la demande des collectivités communales ou provinciales.

13.150 MF pour la régularisation progressive des périmètres de protection des eaux (PPE) destinées à l'alimentation en eau potable des collectivités humaines.

A ce jour toutes les communes du Territoire, ont été rencontrées et 29 d'entre elles ont formulé leur demande au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour la mise en place des PPE. La mise en place de ces périmètres requière une approche technique, réglementaire et administrative.

151 dossiers sont en cours d'instruction. 70 périmètres ont été finalisés par des arrêtés du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie depuis 2007.

gérer le domaine public fluvial dans le respect de la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et du droit des tiers : 6.9 MF

6,9 MF pour assurer la police de l'eau et du domaine public fluvial (nécessitant parfois le recours aux services de cabinets de géomètre, de bureaux d'études ou d'expertises juridiques).

Financement des provinces et communes pour l'entretien des cours d'eau : 92,4 MF (cf recettes)

92,4 MF sont inscrits pour aménager et entretenir les cours d'eau dans le cadre de conventions avec les provinces et les communes. Des conventions tripartites relatives au petit entretien des cours d'eau avec les communes de Dumbéa

Dépenses d'intervention : **4,032 MF**

- ☐ Subventions permettant de participer au fonctionnement des associations et organismes d'utilité publique et d'intérêt territorial : **4,032 MF**

-0,9 MF Subvention WWF (PPE)

-1,0 MF Subvention conseil de l'eau à la Foa

-2,13 MF Subvention au conseil de l'eau de Bourail

RECETTES (140,52MF) :

Il s'agit d'une recette en provenance de l'APICAN correspondant au financement des dépenses suivantes :

- l'entretien des cours d'eau dans les provinces (92,4Mf en fonctionnement et 30,12MF en investissement)
- l'entretien des cours d'eau en terres coutumières (15MF cf dépenses en M10 action A1001-01)
- la cartographie des zones inondables (3MF cf dépenses au A0403-02)

Ces dépenses complémentaires seront financées sur la recette supplémentaire générée par l'augmentation d'un point supplémentaire sur la taxe sur les conventions d'assurance (soit 180MF environ- projet de texte en cours).

Par ailleurs l'APICAN prenait déjà en charge des dépenses concernant l'hydraulique agricole, ainsi au total l'APICAN financera la totalité des dépenses de ce secteur soit 460MF.

**Action A0403-02 - Connaissance et suivi de la
ressource en eau**

Dépenses : 21,44 MF

Il s'agit, notamment, de maintenir les références statistiques du réseau de mesures hydrologiques de la Nouvelle-Calédonie et d'améliorer les connaissances de la ressource en eau par des analyses et études pour mieux définir, les critères d'aménagement du territoire (routes, ponts, urbanisation, exploitation minière, forestière et agricole...), la gestion de l'eau et des risques.

INVESTISSEMENT :

8 MF pour les investissements sur le réseau hydro-pluviométrique (comportant 40 stations hydrométriques, 70 stations pluviométriques, 3 stations de jaugeages téléphériques, 600 sites de jaugeages, 15 piézomètres enregistreurs, 700 échelles à maximum de crues). Il s'agit essentiellement d'instrument de mesures, de capteurs et enregistreurs nécessaires au renouvellement du parc d'équipements et de petits outillages nécessaires à la maintenance des sites de mesures. A noter que dans le cadre du programme TELSAM, les stations d'observations hydropluviométriques sont progressivement équipées d'une télétransmission GSM ou RTC.

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : 5,44 MF

1,44 MF pour les dépenses en consommables associées à la maintenance des stations et du matériel de mesures, **3 MF** pour les loyers du dock et de l'atelier de maintenance de Ducos, **0,8 MF** pour l'installation et la maintenance de stations d'altitude, **0,2 MF** pour les frais d'inscription pour la participation aux conférences internationales sur l'eau, notamment dans la région Asie-Pacifique.

Prestations et Etudes : 8,5 MF

Le SDE mène diverses actions en matière d'études et de recherches relatives à la ressource en eau et aux cours d'eau :

Assistance technique (**4 MF**) : Afin de parer les surcroits temporaires d'activités liés à des conditions climatiques particulières (cyclones, sécheresses,...), d'assurer la production de documents hydrologiques de référence publiés sur le site de la DAVAR, de sous-traiter, en partie, certaine opération lourde d'entretien et de maintenance du réseau, des besoins de prestations extérieurs sont nécessaires.

Cartographie des zones inondables (**3 MF**) : La Nouvelle-Calédonie participe à hauteur de 50% au financement des études hydrauliques de cartographie des zones inondables initiées par les provinces (PUD). Le SDE participe techniquement au suivi et à la validation de ces études. Pour 2016, les études (engagées par convention depuis 2014) concernent les communes de Dumbéa, Mont Dore, Thio, La Foa, Païta et Yaté (cf recettes APICAN au A0403-01) .

Atlas hydroélectrique (**1,5 MF**) : Pour débiter l'analyse exhaustive et multifactorielle des potentiels hydroélectriques de la Nouvelle-Calédonie des crédits d'études complémentaires sont nécessaires. Cet outil d'aide à la décision est un pré-requis indispensable au lancement d'appels à projet visant à valoriser au mieux la force hydraulique tout en maîtrisant les impacts

sur la ressource en eau. Une autorisation d'engagement de 20 M a été votée en 2015. 1,5 MF de CP sont inscrits en 2016.

AE P0403-2014 / 1-ATLAS HYDROELECTRICITE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	20 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	20 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	5 000 000
CP 2016	1 500 000
CP après BP 2016	6 500 000
Reste à financer	13 500 000
2017	10 000 000
2018	3 500 000

Programme P0404
Sécurité sanitaire des aliments
et biosécurité

Dépenses : 850 133 000 F

Recettes : 73 800 000 F

Enjeux et contexte

Une situation insulaire et des moyens soutenus, mis en œuvre depuis de nombreuses années, ont permis à la Nouvelle-Calédonie de préserver un statut sanitaire privilégié.

Toutefois, ce statut reste menacé par la mondialisation des échanges, l'accroissement des déplacements transfrontaliers, les modifications des situations épidémiologiques liées notamment aux évolutions climatiques.

La gestion et la maîtrise des risques sanitaires relèvent de la compétence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. S'agissant de la sécurité sanitaire des aliments et de la biosécurité, cette compétence est plus particulièrement exercée par deux services de la DAVAR : le service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP) et le service des laboratoires officiels vétérinaires et agroalimentaires de la Nouvelle-Calédonie (LNC).

Objectifs

Dans un contexte d'amélioration de l'autosatisfaction des besoins alimentaires, la finalité de ce programme peut être déclinée ainsi : contribuer à prévenir et à maîtriser l'introduction, l'apparition ou la multiplication de tout risque biologique et de certains risques chimiques susceptibles par leurs présences ou leurs développements de porter atteinte soit à la santé animale, végétale ou humaine, soit à l'économie ou à l'environnement de la Nouvelle-Calédonie.

Les activités du programme recouvrent donc trois domaines :

- le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (hygiène alimentaire) ;
- le domaine zoo-sanitaire (santé animale) ;
- le domaine phytosanitaire (protection des végétaux).

Ces activités s'exercent à la fois sur le territoire et aux frontières.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme sécurité sanitaire des aliments et biosécurité est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	409 077 145	405 389 818	850 133 000	108 %
A0404-01 Sécurité sanitaire des aliments	40 224 198	36 278 897	32 040 000	-20%
A0404-02 Santé animale	51 398 216	113 571 058	27 688 000	-46%
A0404-03 Installations quarantaines et bio-sécuritaires	82 735 206	45 283 547	599 530 000	625%
A0404-04 Protection des végétaux	7 667 730	22 294 148	1 400 000	-82%
A0404-05 Inspection aux frontières	37 784 175	47 750 172	15 425 000	-59%
A0404-06 Développement des protocoles, des compétences et des partenariats nécessaires à la réalisation des analyses dans les domaines sus-cités	7 991 474	0	0	-100%
A0404-07 Réalisation d'analyses	141 301 142	106 082 887	142 890 000	1%
A0404-09 Fonctions supports et dépenses communes	39 975 004	34 129 109	31 160 000	-22%
Recettes	25 422 753	17 859 293	73 800 689	190 %
A0404-02 Santé animale	0	0	20 000 000	
A0404-03 Installations quarantaines et bio-sécuritaires	13 616 287	8 426 994	14 000 000	3%
A0404-07 Réalisation d'analyses	11 806 466	9 432 299	39 800 689	237%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	409 077 145	405 389 818	850 133 000	108 %
Fonctionnement	271 713 216	337 762 901	179 883 000	-34 %
(011) charges à caractère général	197 801 999	198 090 324	162 295 000	-18%
(65) autres charges d'activité	73 911 217	139 660 000	17 588 000	-76%
(67) charges exceptionnelles	0	12 577	0	
Investissements	137 363 929	67 626 917	670 250 000	388 %
Recettes	25 422 753	17 859 293	73 800 689	190 %

Les actions pour 2016

Action A0404-01 – Sécurité sanitaire des aliments **Dépenses : 32,04 MF**

INVESTISSEMENT :

Ces crédits sont destinés à l'acquisition de matériel de contrôle spécifique (0, 2 MF).

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : 18,34 MF

La sécurité sanitaire des aliments (SSA) est assurée, à la fois, par le contrôle des établissements agréés et la réalisation d'analyses (eaux et denrées alimentaires : **3,6 MF**) et par le recours aux services de vétérinaires du secteur privé pour les inspections ante et post-mortem des animaux de boucherie (mandats sanitaires : **6,7 MF**).

A Nouméa, la délibération modifiée n°155 du 29/12/1998 prévoit une délégation de moyen et de compétence au profit du SIPRES pour l'inspection des établissements commercialisant des denrées alimentaires (**6 MF**).

0,04 MF sont destinés à l'acquisition de fournitures de petit équipement. **2 MF** pour financer des missions d'appui, effectuées par des experts du ministère de l'agriculture ou d'établissements publics (convention cadre du 6 juin 2007).

Dépenses d'intervention : 13,5 MF

Subventions permettant d'assurer le fonctionnement des associations et organismes d'utilité publique et d'intérêt territorial :

13,5 MF Subvention à l'Interprofession Viande de Nouvelle-Calédonie (IVNC) qui assure la classification des carcasses bovines et porcines

Action A0404-02 – Santé animale	Dépenses :	27,69 MF

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : 23,6 MF

Les crédits sont destinés à l'achat de produits tiquicides (**20 MF**), aux opérations de lutte contre la babésiose dans la région de La Tamoia (**3,5 MF**).

0,1 MF sont destinés à l'acquisition de fournitures de petit équipement

Dépenses d'intervention : 4,088 MF

Dépenses prévues par texte réglementaire ou loi du pays : **4,088 MF** Cotisation annuelle à l'organisation mondiale de la santé animale (OIE) La NC est membre à part entière de l'OIE depuis 1949

Action A0404-03 – Installations quarantenaires et bio-sécurité	Dépenses :	599,53 MF
	Recettes :	34,00 MF

INVESTISSEMENT :

Construction des outils bio-sécuritaires de la NC (597,25 MF)

Il s'agit du financement des travaux de construction, sur le site du CPZP de Païta, du laboratoire officiel d'analyses de la NC (422 MF) et des bureaux du SIVAP (175 MF)

Financé AP

Crédits demandés sur l'AP n° P0404-2005/2 : 422,25 MF

La construction du complexe de protection zoo et phytosanitaire (CPZP) de Païta fait l'objet de l'AP n° P0404-2005/2 d'un montant de 3,18 MdF. Le site de Païta acquis par la Nouvelle-Calédonie pour la réalisation de ce projet accueillera à terme les trois outils biosécuritaires : quarantaine animale, quarantaine végétale et laboratoire officiel d'analyses vétérinaires et agroalimentaires de la Nouvelle-Calédonie.

La quarantaine animale (QA) a été livrée en mars 2013.

Le projet de quarantaine végétale est au stade des études.

Pour ce qui concerne le laboratoire d'analyses, les travaux de terrassement ont été réalisés en fin d'année 2014 et les travaux de construction doivent débuter en décembre 2015.

Le montant des CP demandés au BP 2016 pour la poursuite de cette opération (laboratoire et QV) est de 422,25 MF.

AP P0404-2005 / 2-COMPLEXE DE PROTECTION ZOO ET PHYTOSANITA IRE DE LA NC (98 / 05)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	3 180 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	3 180 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	2 195 658 616
CP 2016	422 250 000
CP après BP 2016	2 617 908 616
Reste à financer	562 091 384
2017	400 000 000
2018	162 091 384

Crédits demandés sur l'AP n° P0404-2011/1 : 175 MF

La construction des futurs bureaux du SIVAP sur le site du CPZP fait l'objet de l'AP n° P0404-2011/1, d'un montant de 350 MF.

A l'issue des études (phase DCE), le coût total prévisionnel de cette opération est évalué à 400 MF, répartis de la façon suivante :

- Etudes	22 943 025 F
- Travaux	342 218 438 F
- Missions annexes	21 957 713 F
- Provisions pour aléas	<u>13 001 779 F</u>
Total	399 959 492 F

Il est demandé une augmentation d'AP d'un montant de 50 MF pour cette opération.

Les travaux devraient commencer en début d'année 2016, la livraison des locaux étant prévue pour le 2^{ème} semestre 2017.

Le montant des CP demandés au BP 2016 pour la poursuite de cette opération est de 175MF.

AP P0404-2011 / 1-CONSTRUCTION BATIMENTS BUREAUX SIVAP	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	350 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	350 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	41 753 300
CP 2016	175 000 000
CP après BP 2016	216 753 300
Reste à financer	133 246 700
2017	133 246 700

FONCTIONNEMENT :

Ces crédits sont destinés à l'achat d'aliments et de petits équipements pour les animaux en quarantaine (**1,33 MF**) et à l'entretien de la station d'épuration de la quarantaine (**0,95 MF**).

RECETTES :

Il s'agit des recettes de la quarantaine animale pour 14 MF ainsi que recettes perçues dans le cadre de

Action A0404-04 – Protection des végétaux

Dépenses : 1,40 MF

FONCTIONNEMENT :

Ces crédits permettent principalement : d'assurer l'entretien des réseaux de piégeage et de surveillance des mouches des fruits et autres insectes nuisibles pour l'agriculture et l'environnement ; d'assurer l'identification des insectes détectés ; d'effectuer et de gérer les prélèvements effectués dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle des résidus de pesticides dans les végétaux.

Action A0404-05 – Inspections aux frontières

Dépenses : 15,43 MF

INVESTISSEMENT :

10 MF pour l'acquisition d'un appareil à rayons X à Tontouta permettant une augmentation sensible du taux d'inspection des passagers puisqu'il est prévu qu'il passe d'un taux actuel de l'ordre de 12% à un taux prévisionnel de 30%. Une mission a été réalisée fin 2014 en Nouvelle-Zélande, avec l'appui du consulat de Nouvelle-Zélande afin d'identifier le matériel à acquérir et définir les modalités de mise en oeuvre.

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : 5,425 MF

Ces crédits correspondent aux dépenses liées aux chiens détecteurs, aux frais de locations de Tontouta et de destruction des saisies aux frontières.

Action A0404-07 – Réalisation d'analyses

Dépenses : 142,89 MF
Recettes : 12,00 MF

INVESTISSEMENT :

Les investissements intéresseront le remplacement des équipements défectueux et nécessaires à l'exécution des analyses (**10,2 MF**).

Par ailleurs, un équipement sécuritaire est nécessaire à hauteur de **7,6 MF** qui concerne l'acquisition d'une table de macroscopie et le renouvellement des supports de pipetage (multipipettes, pipet-aid et micro pipette) et de broyage ainsi que des instruments permettant de vérifier les autoclaves.

Enfin, **45 MF** pour l'acquisition de matériels d'analyse de pesticide dans les végétaux et de métaux lourds dans les eaux (programme CDI 2016).

FONCTIONNEMENT :

Frais communs (23,5 MF)

23,5 MF pour loyers, électricité, eau, gaz, frais postaux, maintenance de matériels....

Sécurité au laboratoire (2 MF)

2 MF sont inscrits dans le cadre de la sécurité au laboratoire pour financer :

- L'équipement nécessaire à la sécurité du personnel ;
- L'élimination annuelle des déchets chimiques assurée par une entreprise spécialisée ;
- L'acquisition de petit matériel de sécurité ;
- La maintenance ou la réparation du matériel sécuritaire.

Enquêtes et surveillance zoosanitaires (20,85 MF)

20,85 MF pour les enquêtes et surveillance zoosanitaires. Le LNC participe à la veille sanitaire de toutes les filières animales, de la filière bovine à la filière aquacole en passant par la filière apicole. Cette veille sanitaire s'organise autour de 2 pôles :

- ✓ Une surveillance des foyers pathologiques qui représentent toujours une situation d'urgence nécessitant un traitement rapide des prélèvements ;
- ✓ Une surveillance active mise en œuvre dans le cadre d'enquêtes annuelles par filière qui génère un grand nombre de prélèvements à analyser. Les enquêtes à mettre en œuvre en 2016 concernent la filière bovine, apicole et des compléments d'enquête sur la rhinite atrophique porcine et sur le Nipah.

Plan de contrôle des résidus dans l'alimentation (22,2 MF)

L'opération Plan de contrôle de résidus dans l'alimentation (**22,2 MF**) a pour objet le financement des analyses réalisées localement ou en sous-traitance (la majorité des échantillons sous-traités sont envoyés au laboratoire néo-zélandais AsureQuality) dans le cadre de plan de contrôle ou de surveillance des résidus dans les produits végétaux ou animaux. 10 plans seront mis en œuvre en 2016 et concerneront les filières : bovine, cerf d'élevage, cerf sauvage, crevette, miel, poisson, porcine, volaille, œuf et végétaux. Cette opération finance également les analyses officielles de microbiologie alimentaire.

Eradication de la babésiose bovine (4,84 MF)

En 2008, la babésiose, maladie majeure des bovins, était introduite en Nouvelle-Calédonie. Après 2 ans de lutte, tous les foyers pathologiques initiaux avaient été maîtrisés à l'exception d'un foyer installé sur bétail sauvage dans la région de Tamoia.

Cette persistance de l'agent pathogène en milieu féral oblige à une surveillance des exploitations entourant la zone infectée ce qui représente environ 5000 échantillons traités annuellement sur ce thème. Ce rythme de prélèvement a été observé depuis 7 années consécutives et impose un maintien d'une expertise forte et réactive au niveau du LNC (**4,84 MF**).

Pesticides et résidus médicamenteux (6,7 MF)

Les contaminants dans les produits alimentaires et dans l'eau et plus particulièrement les pesticides dans les végétaux sont devenus une thématique sociétale de premier plan en Nouvelle-Calédonie, thématique pour laquelle une véritable expertise locale est réclamée notamment en matière d'analyse.

Un chromatographe en phase liquide couplé à la spectrométrie de masse (LC/MS/MS) a été acquis sur le budget 2013 et livré en mars 2014. L'année 2015 a permis de finaliser la validation des analyses de pesticides sur certains végétaux (salade, tomate, chou..). L'acquisition d'un chromatophe en phase gazeuse en 2016, permettra de compléter les capacités analytiques internes en la matière.

Ces équipements nécessitent un budget de fonctionnement pour l'achat des standards chimiques et des consommables de **6,7 MF**.

RECETTES :

Il s'agit de recettes issues du produit d'analyses ainsi de la participation du CDI2016

**Action A0404-09 – Fonctions supports et dépenses
communes**

Dépenses : 31,16 MF

FONCTIONNEMENT :

Ces crédits sont destinés à assurer toutes les dépenses courantes de fonctionnement du SIVAP, ce service de 62 agents étant localisé sur 6 sites : Nouméa, Païta-Gadgi, Païta-Tontouta, Bourail, Koné et Lifou).

Programme P0405
Prévention des pollutions
et risques industriels

Dépenses : 16 400 000 F

Recettes : 7 580 000 F

Enjeux et contexte

Le programme de prévention des pollutions et des risques industriels permet au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de participer aux actions de protection des personnes, de l'environnement et des biens en Nouvelle-Calédonie dans le domaine de l'industrie. Il participe de ce fait au financement de la surveillance de la qualité de l'air, au développement d'une réglementation relative à la qualité de l'air, aux actions territoriales et internationales de gestion rationnelle des déchets et au contrôle et à l'encadrement des installations techniques générant des risques.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme énergie est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	15 819 163	17 746 000	16 400 000	4 %
A0405-03 Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participation au suivi de la qualité de l'air	15 800 000	17 114 000	16 000 000	1%
A0405-04 Application et mise à jour de la réglementation ICPE (Prov)	19 163	0	0	-100%
A0405-11 Cadre réglem. & Inspect° poids & mesures (instruct°, contrôle, éolut° réglem.) en coordinat° avec des organismes délégués pour le contrôle de 1er niveau (Gouv)	0	632 000	400 000	
Recettes	9 331 950	3 644 730	7 580 000	-19 %
A0405-08 Inspect° des équipements sous press° (instruct°, contrôle, éolut° réglementaire) en coordinat° avec des organismes délégués pour le contrôle de premier niveau	11 000	40 000	80 000	627%
A0405-11 Cadre réglem. & Inspect° poids & mesures (instruct°, contrôle, éolut° réglem.) en coordinat° avec des organismes délégués pour le contrôle de 1er niveau (Gouv)	9 320 950	3 604 730	7 500 000	-20%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	15 819 163	17 746 000	16 400 000	4 %
Fonctionnement	15 819 163	17 746 000	16 200 000	2 %
(011) charges à caractère général	19 163	632 000	200 000	944%
(65) autres charges d'activité	15 800 000	17 114 000	16 000 000	1%
Investissements	0	0	200 000	
Recettes	9 331 950	3 644 730	7 580 000	-19 %

Les actions pour 2016

Action A0405-03 – Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participation	Dépenses :	16,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Participation au financement de l'association de surveillance de la qualité de l'air Scal-Air

Scal-Air est une association à laquelle la Nouvelle-Calédonie adhère. Sont également membres la province Sud, la mairie de Nouméa, le secteur associatif ainsi que les industriels concernés.

En 2013, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exprimé le souhait de renforcer sa participation au financement de l'association, dans la perspective de la préparation de la réglementation qualité de l'air, en la passant à 20 MF maximum par an pendant 3 ans (convention trisannuelle 2013-2015). Ainsi au cours des trois dernières années, SCAL AIR a bénéficié respectivement de 18 195 000, 15 800 000 et 17 114 000 francs. Au regard du contexte financier de la collectivité et de la réduction de l'enveloppe globale des subventions, il est proposé de limiter la participation de la Nouvelle Calédonie à 16 MF pour 2016.

Action A0405-08 – Inspection des équipements sous pression (instruction, contrôle, évolution réglementaire) en coordination avec des organismes délégués pour le contrôle de premier niveau	Recettes :	0,08 MF

RECETTES :

Taxes et redevances d'épreuves d'appareils à pression de gaz ou de vapeur 80 000 F

Les projets de textes qui délèguent les contrôles de premier niveau à des organismes privés agréés devraient étendre encore les gammes de matériels soumis à ces contrôles privés. L'administration ne fera plus que très occasionnellement des prestations de services

Action A0405-11 – Inspection des poids et mesures	Dépenses :	0,40 MF
	Recettes :	7,50 MF

INVESTISSEMENT :

Ré-étalonnage de poids : 200 000 F

Les 15 poids de 20 kg du laboratoire de métrologie de la DIMENC doivent être ré-étalonnés. Le coût de cette prestation est estimé à 0,2 MF.

FONCTIONNEMENT :

Coffret de poids étalons : 160 000 F

Le contrôle des instruments de pesage et des taximètres nécessite l'utilisation d'un matériel à jour d'étalonnage. Or, le coffret de poids étalons (de 1g à 1kg) utilisé par le laboratoire de métrologie de la DIMENC a dépassé la date limite de validité. Le coût du ré-étalonnage de ces poids étalons est plus élevé que celui de leur renouvellement. Il est proposé l'inscription de 0,16 MF pour l'achat d'un coffret neuf.

Odomètre : 40 000 F

Le contrôle des taximètres s'effectue sur des distances parcourues parfaitement mesurées. Le dernier ruban de mesure utilisé actuellement par la DIMENC est très endommagé. Il nécessite d'être remplacé. Il est proposé l'achat d'un odomètre de précision.

RECETTES :

Taxes et redevances de vérification des poids et mesures

La vérification des poids et mesures est réalisée par le service de l'industrie de la DIMENC. Elle comprend le contrôle des instruments de pesage, des compteurs servant à la distribution d'hydrocarbures, des taximètres et des récipients mesures (citernes de transport d'hydrocarbure et bacs de stockage dans les dépôts pétroliers).

À titre d'information, 75 % des recettes annuelles de cette activité sont générées par le contrôle des instruments de pesage.

La délégation de contrôle accordée en mai 2014 pour la catégorie des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau n'aura qu'une faible répercussion sur le volume des recettes perçues pour 2014 et 2015.

En ce qui concerne le pesage, aucun organisme ne s'est encore manifesté et nous devrions avoir pour 2016 le même volume de recettes qu'en 2015.

L'activité de contrôle des taximètres reste à la charge de la DIMENC, le volume des recettes sera identique à celui prévu pour 2015. Idem pour le jaugeage des récipients mesure qu'ils soient fixes ou mobiles.

Programme P0406
Energie

Dépenses : 18 000 000 F
Recettes : 20 000 000 F

Enjeux et contexte

Le taux de dépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie est de 98 % en 2014. Cette dépendance se traduit par une triple vulnérabilité : physique, économique et environnementale. Les actions en faveur consommation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables concourent à réduire ces vulnérabilités.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme énergie est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	36 432 599	30 541 596	18 000 000	-51 %
A0406-06 Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies renouvelables	25 828 567	29 813 604	16 000 000	-38%
A0406-07 Information et sensibilisation des industriels et de la population	2 422 432	727 992	2 000 000	-17%
A0406-13 Application et mise à jour des structures tarifaires des carburants, du gaz de l'électricité et contrôle de leur bonne application	8 181 600	0	0	-100%
Recettes	127 317 943	64 416 718	20 000 000	-84 %
A0406-06 Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies renouvelables	27 327 643	14 080 104	20 000 000	-27%
A0406-13 Application et mise à jour des structures tarifaires des carburants, du gaz de l'électricité et contrôle de leur bonne application	99 990 300	50 336 614	0	-100%

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	36 432 599	30 541 596	18 000 000	-51 %
Fonctionnement	36 432 599	30 541 596	18 000 000	-51 %
(011) charges à caractère général	30 432 599	30 541 596	18 000 000	-41%
(65) autres charges d'activité	6 000 000	0	0	-100%
Recettes	127 317 943	64 416 718	20 000 000	-84 %

Les actions pour 2016

Action A0406-06 – Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies renouvelables

Dépenses : 16,00 MF
Recettes : 20,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Le projet Tep VERTES : 16 MF

Le projet Tep VERTES, cofinancé par la Nouvelle-Calédonie et la commission européenne dans le cadre du 9^{ème} FED, a permis la mise en place depuis début 2011 d'une centrale photovoltaïque de 200 kW à Maré, d'une éolienne de 275 kW et d'une centrale

photovoltaïque de 110 kW à Lifou ainsi que de 2 centrales hybrides, 18 kW photovoltaïques et un groupe diesel de 20 kVA, à Yandé et Yenghébane sur la commune de Poum.

L'entretien de ces installations, dont la Nouvelle-Calédonie est propriétaire, est effectué par des opérateurs spécialisés : ENERCAL à Maré, Yandé et Yenghébane et Alizés Energie à Lifou et se chiffre à environ 10 MF par an. Cette prestation comprend les opérations de maintenance régulières, la fourniture des pièces de rechange courantes et l'entretien des lieux d'implantation.

Certaines réparations hors contrat de maintenance sont à prévoir, soit 3,8 MF.

Ces infrastructures sont installées sur des terres coutumières. La location du terrain est de 900 000 F pour l'année 2015.

RECETTES :

L'énergie électrique produite par ces équipements est revendue aux concessionnaires locaux de distribution électrique, ENERCAL à Maré et Poum et EEC à Lifou, et représente environ 20 MF par an qui sont reversés au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0406-07 – Information et sensibilisation des industriels et de la population	Dépenses :	2,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Observatoire de l'énergie : hébergement, maintenance et développement

L'observatoire de l'énergie, créé par la délibération du congrès n° 378 du 23 avril 2008, est destiné à centraliser les connaissances et les données sur le sujet de l'énergie.

Pour ce faire, une application Web a été développée par la société Enerdata, basée à Grenoble.

Cette application nécessite d'être hébergée par cette société afin que les données puissent être sauvegardées. Enerdata assure également la maintenance de l'application lorsque des dysfonctionnements apparaissent. En complément, une prestation de développement est nécessaire afin de mettre à niveau le contenu de la base de données, et ajouter des modules permettant d'améliorer la performance de l'application.

Pour cela il est proposé de retenir une enveloppe de 2 MF.

Programme P0407
Prévention et gestion des risques

Dépenses : 772 175 200 F
Recettes : 250 000 000 F

Enjeux et contexte

La direction de la sécurité civile et de la gestion des risques abordera en 2016 sa troisième année d'exercice. Elle bénéficie d'un recul de deux ans, qui lui ont permis d'atteindre rapidement sa cible en matière de volume d'activité. Le rythme de croissance de la direction devrait désormais diminuer pour la voir s'inscrire dans une logique de maîtrise et de consolidation de son activité, désormais à périmètre constant. Le budget 2016 sera donc véritablement le premier budget « étalon » de la DSCGR, qui pourra servir de base pour une comparaison analytique, dans les prochaines années.

Ce budget s'établit donc à 772 M FCFP dont 496.5 MFCFP en dépenses de fonctionnement et à 275.5 M FCFP en investissement. Il connaît encore cette année une croissance soutenue par rapport à 2015.

Le fonctionnement de la DSCGR est couvert de manière pérenne à hauteur de 340 M FCFP (68.5%) par trois recettes :

- La dotation de compensation de l'Etat dans le cadre du transfert établie à 93 M FCFP ;
- La dotation de l'APICAN pour la prévention et l'intervention dans le cadre des calamités naturelles pour 240 M FCFP ;
- Les recettes du service de la formation pour 10 M FCFP.

Objectifs

La DSCGR s'est inscrite dès 2014 dans la réalisation d'objectifs stratégiques permettant sa structuration. Ce plan stratégique triennal s'achèvera en fin d'année 2016. Cette dernière année sera donc consacrée :

- à la mise en œuvre des objectifs 2016 de ce plan ;
- au rattrapage des objectifs 2014 ou 2015 retardés ;
- à la réflexion sur une nouvelle génération de plan stratégique à compter de 2017.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme gestion des risques est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	222 809 091	489 007 875	772 175 200	247 %
A0407-01 Prévention des risques technologiques et naturels	0	14 843 992	13 060 000	
A0407-02 Formation des acteurs de sécurité civile	0	96 138 241	178 740 000	
A0407-03 Opération et gestion de crise	75 046 647	233 003 254	488 920 000	551%
A0407-04 Soutien et pilotage	147 762 444	136 161 938	68 655 200	-54%
A0407-05 Assistance aux acteurs de sécurité civile	0	8 860 450	22 800 000	
Recettes	20 245 700	248 687 900	250 000 000	1135 %
A0407-02 Formation des acteurs de sécurité civile	0	8 687 900	10 000 000	
A0407-04 Soutien et pilotage	20 245 700	240 000 000	240 000 000	1085%

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	222 809 091	489 007 875	772 175 200	247 %
Fonctionnement	191 378 145	379 433 719	496 415 200	159 %
(011) charges à caractère général	167 161 409	318 607 980	421 915 200	152%
(012) charges de personnel et frais assimilés	24 216 736	55 922 017	64 500 000	166%
(65) autres charges d'activité	0	4 831 210	10 000 000	
(67) charges exceptionnelles	0	72 512	0	
Investissements	31 430 946	109 574 156	275 760 000	777 %
Recettes	20 245 700	248 687 900	250 000 000	1135 %

Les actions pour 2016

Action A0407-01 – Prévention des risques dans les ERP, des risques technologiques et naturels **Dépenses :** **13,06 MF**

FONCTIONNEMENT:

En fonctionnement, les principales actions du service de la planification des risques technologiques et naturels prévues en 2016 sont :

L'organisation d'exercices de sécurité civile majeurs, tel que celui organisé dans le cadre du plan particulier d'intervention de Valé en juin 2015. La somme réservée pour l'organisation de ces exercices est estimée à 3 MF.

La poursuite du recensement et de la numérisation des dossiers relatifs aux établissements recevant du public (ERP) initiés en 2015 pour la somme de 5 MF (5000 ERP sur tout le territoire) et devant permettre d'alimenter le nouveau logiciel de suivi et de gestion des ERP « PREVARISC », acquis gratuitement en 2015 et qui nécessitera des travaux d'adaptation (3 MF).

Le fonctionnement courant du service est estimé à 2 MF.

Action A0407-02 – Formation des acteurs de sécurité civile **Dépenses :** **178,74 MF**
Recettes : **10,0 MF**

FONCTIONNEMENT :

La poursuite des formations supérieures ou de spécialités organisées localement au bénéfice des pompiers communaux. Ces formations inaccessibles en Nouvelle Calédonie avant 2015 permettent aux pompiers des communes ou de la DSCGR de disposer de nouvelles prérogatives opérationnelles ou de nouvelles spécialités d'intervention. Jusqu'alors, il était nécessaire de se déplacer en métropole pour ce type de formation. En 2016 les formations de Feux de Forêt de niveau 3 (FDF3), de Feux de Navire (FDN), d'Intervention en Milieux Périlleux de niveau 2 (IMP2), de Sauvetage et Déblaiement de niveau 1 et 2 (SDE 1 et 2) et de Recherche des Causes et des Circonstances d'Incendies (RCCI), sont prévues. Ces formations nécessitent le déplacement en Nouvelle Calédonie de formateurs de l'Ecole des Cadres de la Sécurité Civile. Le coût prévu pour l'ensemble de ces formations est de 15 MF auxquels il convient d'ajouter 5 MF pour la location du simulateur mobile de l'ECASC pour la formation FDF3.

Le financement des frais pédagogiques pour les formations initiales à l'Ecole Nationale Supérieure des Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) des lauréats des derniers concours d'officiers pour la somme de 11 MF.

Le fonctionnement courant et contraint du centre de formation est estimé à 54.5 MF (27.5 MF de masse salariale et 27 MF de charges courantes) dont les principaux postes sont :

- 25 MF pour le paiement des vacances des 70 formateurs ;
- 2.5 MF pour les charges CAFAT associées ;
- 1.9 MF d'électricité et d'eau ;
- 7 MF d'alimentation dans le cadre d'une convention auprès d'un prestataire pour la fourniture des repas des stagiaires / formateurs ;
- 2.9 MF de fournitures diverses (administratives, petits équipements, entretien, petits consommables, habillements etc.) ;
- 1.95 MF de loyers divers (photocopieurs, véhicules, ...) ;
- 7 MF pour l'entretien et la maintenance du matériel pédagogique, des photocopieurs et des bâtiments, dont 5 MF dans le cadre d'une convention auprès d'un prestataire spécialisé ;
- 1 MF pour l'acquisition, la conception et l'impression des supports pédagogiques ;
- 2 MF pour l'hébergement des formateurs extérieurs.

INVESTISSEMENT :

En matière d'investissement, le service de la formation dispose d'une autorisation de programme pour la réalisation d'une maison à feu qui nécessite la mobilisation de 70.8 MF de crédits de paiement et dont les études préalables ont débuté en 2015.

AP P0407-2015 / 1-EQUIPEMENTS ET A MENAGEMENT PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE FORMATION	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	170 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	170 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	54 930 191
CP 2016	70 800 000
CP après BP 2016	125 730 191
Reste à financer	44 269 809
2017	44 269 809

Par ailleurs, la somme de 18.3 MF est sollicitée pour l'acquisition, le renouvellement ou la remise en état de matériels pédagogiques divers (compresseur et bouteilles d'air comprimé 2 MF, conteneur de simulation de feu 9 MF, véhicule pédagogique de secours routier 4 MF, remise en état de la tour de manœuvre 2.6 MF).

RECETTES :

Pour mémoire, en 2014, le centre de formation de la DSCGR a accueilli plus de 2000 stagiaires et a organisé 190 journées de formations. Le centre de formation génère environ 10 MF de recettes par an, payées principalement par les communes bénéficiaires des formations.

Action A0407-03 – Opérations et gestion de crise

Dépenses : 488,92 MF

FONCTIONNEMENT :

En fonctionnement, l'activité principale du service des opérations et de la gestion de crise est de maintenir les capacités opérationnelles de gestion de crise de la direction. Ces capacités peuvent être regroupées en trois rubriques :

L'Unité d'Intervention de la Sécurité Civile (UISC NC), composée de 90 sapeurs-pompiers volontaires, permet au gouvernement de pouvoir compter rapidement sur un volant de 20 à 30 agents polyvalents pour tous types d'interventions. Les principales dépenses de fonctionnement liées au maintien opérationnel de cette unité sont :

- o 2 MF pour l'alimentation (repas des astreintes ou gardes, rations en cas d'intervention) ;
- o 9 MF pour l'habillement (actuellement seules les 30 premières recrues ont été équipées en fin d'année 2014, équipement conforme à l'arrêté n° 2015-007168/GNC-Pr du 26 juin 2015 et aux dispositions réglementaires ;
- o 33 MF pour le paiement des vacations de SPV, auquel il convient d'ajouter 4 MF pour leur couverture CAFAT ;
- o 4.6 MF pour les fournitures diverses, les petits équipements et la pharmacie.

Les infrastructures d'alerte et de communication, composées essentiellement du dispositif de relais radio et des sirènes d'alerte aux populations :

- o 5 MF pour les loyers à l'OPT et à TDF pour les relais radio ;
- o 12.5 MF pour l'entretien annuel des 60 sirènes.

Les moyens d'appui en intervention :

- o 21.2 MF pour la mobilisation des renforts communaux (dont 15 MF sont dus en 2015 à la ville de Nouméa) ;
- o 111.1 MF de financement sur autorisation d'engagement pour le marché des hélicoptères bombardiers d'eau ;

AE P0407-2014/3-PRESTATION AERIEENNE HELICOPTERE BOMBARDIER D'EAU-HBE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	462 204 000
Révision	4 547 997
Autorisation après BP 2016	466 751 997
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	238 204 000
CP 2016	111 100 000
CP après BP 2016	349 304 000
Reste à financer	117 447 997
2017	117 447 997

- o 105 MF de financement sur autorisation d'engagement pour le marché d'hélicoptère de sécurité civile mutualisé avec le SAMU.

AE P0407-2014/2-PRESTATION AERIEENNE SECURITE CIVILE-HELICOPTERE SECURITE CIVILE HSC	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	315 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	315 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	105 000 000
CP 2016	105 000 000
CP après BP 2016	210 000 000
Reste à financer	105 000 000
2017	105 000 000

INVESTISSEMENT :

En matière d'investissement, l'effort de rattrapage en matériels d'intervention ou en infrastructures se poursuit :

130 MF dans le cadre d'une autorisation de programme votée en 2015 pour l'achat d'engins d'intervention spécifiques pour couvrir :

- o Le risque technologique (1 engin et 1 berce dédiée) ;
- o Le risque « nombreuses victimes » (1 poste de commandement mobile, 1 véhicule « Poste Médical Avancé » et 1 ambulance) ;
- o La dernière tranche du risque « feu de forêt » (2 citernes légères de « feu de forêt ») ;
- o 1 véhicule d'interventions diverses.

AP P0407-2015 / 3-EQUIPEMENTS ET ENGINS DE SECURITE CIVILE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	851 450 156
Révision	0
Autorisation après BP 2016	851 450 156
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	334 579 697
CP 2016	130 000 000
CP après BP 2016	464 579 697
Reste à financer	386 870 459
2017	255 000 000
2018	105 000 000
2019	26 870 459

230 MF étaient initialement prévus dans le cadre de programmation de la mobilisation des crédits de paiement de cette AP en 2016. Afin de contribuer à l'équilibre budgétaire global cette somme a été ramenée à 130 MF ce qui ne permettra pas l'ensemble des acquisitions prévues dont certaines seront reportées. En fonction de la consommation réelle des crédits disponibles en 2016 et des marges de manœuvres financières permises, un complément financier pourrait être sollicité au BS 2016.

- 15.3 MF dans le cadre d'une autorisation de programme pour compléter le dispositif d'alerte aux populations (2 sirènes) et de transmission (2 relais).

AP P0407-2015 / 4-EQUIPEMENTS ET MATERIEL DE GESTION ALERTE ET TRANSMISSIONS	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	80 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	80 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	16 000 000
CP 2016	15 300 000
CP après BP 2016	31 300 000
Reste à financer	48 700 000
2017	16 700 000
2018	16 000 000
2019	16 000 000

- 7 MF pour l'équipement de protection individuelles sur l'AP dédiée.

AP P0407-2015 / 2-EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE EPI-TENUES LOURDES	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	35 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	35 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	7 870 000
CP 2016	7 000 000
CP après BP 2016	14 870 000
Reste à financer	20 130 000
2017	7 000 000
2018	7 000 000
2019	6 130 000

- 27 MF hors AP pour l'acquisition et le renouvellement de matériels divers (matériel de forestage, de secours routiers, de manœuvre de force, logistique UISCNC, unité de potabilisation, ...).

Action A0407-04 – Soutien et pilotage de la DGR	Dépenses :	68,66 MF
	Recettes :	240,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Cette action comprend les dépenses de support fonctionnel pour les trois services situés à Nouméa et la direction administrative.

En fonctionnement, le montant des charges courantes s'élève à 63 MF avec pour principaux postes :

- 2.9 MF d'électricité ;
- 5.4 MF de carburant ;
- 9.5 MF de loyers ;
- 5 MF pour l'entretien des véhicules d'intervention ;
- 6.6 MF de maintenances diverses ;
- 5 MF d'assurance ;
- 3 MF d'honoraires (courriers et déchets) ;
- 1.8 MF pour les indemnités des personnels en déplacement ;
- 9.1 MF pour les télécommunications et les frais postaux ;
- 4.9 MF pour le nettoyage des locaux.

INVESTISSEMENT :

5,5 MF sont sollicités en investissement pour l'acquisition de mobilier ou de matériel divers et de licences.

RECETTES :

**Action A0407-05 – Assistance technique aux acteurs
de sécurité civile :**

Dépenses : 22,80 MF

FONCTIONNEMENT :

En fonctionnement, les principales actions du service d'assistance technique aux acteurs de sécurité civile sont :

- 2.8 MF pour l'acquisition de petit matériel et fournitures notamment pour le bureau de soutien médical afin de permettre à nos personnels médicaux vacataires d'assurer les visites médicales d'aptitudes et de prévention dans les centres de secours ;
- 10 MF pour la réalisation de deux campagnes de sensibilisation ou de prévention dans l'année ;
- 8 MF en crédits d'intervention (subventions) au bénéfice des communes pour l'aide à la conception des plans communaux de sauvegarde ;

AE P0407-2014 / 4-AIDE A L'ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE-PCS	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	40 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	40 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	3 000 000
CP 2016	8 000 000
CP après BP 2016	11 000 000
Reste à financer	29 000 000
2017	29 000 000

- 2 MF en crédits d'intervention pour les projets des associations agréées de sécurité civile (12 associations).

*Aménagement, urbanisme, environnement
et prévention des risques*
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre								
	P0401 Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	P0402 Météorologie	P0403 Gestion de l'eau	P0404 Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	P0405 Prévention des pollutions et risques industriels	P0406 Energie	P0407 Prévention et gestion des risques	Total
Dépenses	95 855 000	80 250 000	211 237 000	850 133 000	16 400 000	18 000 000	772 175 200	2 044 050 200
Fonctionnement	40 055 000	63 150 000	169 617 000	179 883 000	16 200 000	18 000 000	496 415 200	983 320 200
931							493 565 200	493 565 200
937	30 555 000	63 150 000	169 617 000		16 200 000	18 000 000	2 850 000	300 372 000
939	9 500 000			179 883 000				189 383 000
Investissements	55 800 000	17 100 000	41 620 000	670 250 000	200 000		275 760 000	1 060 730 000
901							275 760 000	275 760 000
907	46 500 000	17 100 000	41 620 000		200 000			105 420 000
909	9 300 000			670 250 000				679 550 000
Recettes	6 000 000	1 000 000	140 520 000	73 800 689	7 580 000	20 000 000	250 000 000	498 900 689
Fonctionnement	6 000 000	1 000 000	140 520 000	46 000 000	7 580 000	20 000 000	250 000 000	471 100 000
931							250 000 000	250 000 000
937	6 000 000	1 000 000	140 520 000		7 580 000	20 000 000		175 100 000
939				46 000 000				46 000 000
Investissements				27 800 689				27 800 689
909				27 800 689				27 800 689

Aménagement, urbanisme, environnement et prévention des risques
Synthèse des crédits par programme et par chapitre en recettes

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses/ Recettes) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	826 361 289	1 051 745 602	983 320 200	156 958 911	19%
Fonctionnement	826 361 289	1 051 745 602	983 320 200	156 958 911	19%
604 - Achats d'études, prestations de services	0	0	11 000 000	11 000 000	
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	122 351 542	140 638 301	139 803 000	17 451 458	14%
613 - Locations	17 485 313	31 562 260	33 667 200	16 181 887	93%
614 - Charges locatives et de copropriété	312 250	831 406	744 000	431 750	138%
615 - entretien et réparations	39 227 275	68 882 023	67 531 000	28 303 725	72%
616 - Primes d'assurances	6 389 978	1 042 382	5 695 000	-694 978	-11%
617 - études et recherches	37 327 180	22 411 698	32 900 000	-4 427 180	-12%
618 - Divers	24 227 768	30 029 131	20 720 000	-3 507 768	-14%
621 - Personnel extérieur au service	40 321 156	40 757 939	41 500 000	1 178 844	3%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	240 800 528	279 971 475	353 165 000	112 364 472	47%
623 - Publicité, publications, relations publiques	27 424 137	16 149 625	4 810 000	-22 614 137	-82%
624 - Transports de biens et transports collectifs	18 451 258	29 407 051	5 730 000	-12 721 258	-69%
625 - Déplacements et missions	8 267 500	6 509 187	6 450 000	-1 817 500	-22%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	19 064 240	21 786 136	23 080 000	4 015 760	21%
627 - Services bancaires et assimilés	0	0	5 000	5 000	
628 - Divers	97 181 291	139 154 672	111 900 000	14 718 709	15%
641 - Rémunérations du personnel	21 577 603	52 206 902	58 000 000	36 422 397	169%
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 639 133	3 715 115	6 500 000	3 860 867	146%
656 - Participations	23 511 217	24 864 000	23 088 000	-423 217	-2%
657 - Subventions	79 800 000	141 741 210	37 032 000	-42 768 000	-54%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	72 512	0	0	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 920	12 577	0	-1 920	-100%
Recettes	415 793 926	340 085 624	471 100 000	55 306 074	13%
Fonctionnement	415 793 926	340 085 624	471 100 000	55 306 074	13%
704 - Travaux	948 942	1 360 809	1 000 000	51 058	5%
706 - Prestations de services	74 391 312	46 040 595	69 580 000	-4 811 312	-6%
708 - Autres produits	13 584	22 264	0	-13 584	-100%
747 - Participations	240 000 000	240 000 000	400 520 000	160 520 000	67%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	422 338	2 325 342	0	-422 338	-100%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	100 017 750	50 336 614	0	-100 017 750	-100%

*Aménagement, urbanisme, environnement
et prévention des risques*
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses) : Investissement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	394 980 305	301 406 913	1 060 730 000	665 749 695	169%
Investissements	394 980 305	301 406 913	1 060 730 000	665 749 695	169%
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	28 353 491	8 973 806	1 250 000	-27 103 491	-96%
204 - Subventions d'équipement versées	72 474 000	40 400 000	39 420 000	-33 054 000	-46%
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	10 045 459	8 209 754	3 000 000	-7 045 459	-70%
208 - Autres immobilisations incorporelles	32 639 016	10 948 227	32 000 000	-639 016	-2%
212 - Agencements et aménagements de terrains	892 863	1 713 996	0	-892 863	-100%
213 - Constructions	6 118 584	1 247 143	0	-6 118 584	-100%
215 - Installations, matériel et outillage techniques	125 777 876	93 420 657	270 600 000	144 822 124	115%
218 - Autres immobilisations corporelles	26 560 255	69 246 532	109 360 000	82 799 745	312%
231 - Immobilisations corporelles en cours	88 871 066	64 207 504	605 100 000	516 228 934	581%
232 - Immobilisations incorporelles en cours	2 911 695	2 983 294	0	-2 911 695	-100%
275 - Dépôts et cautionnements versés	336 000	56 000	0	-336 000	-100%
Recettes	0	0	27 800 689	27 800 689	
Investissements	0	0	27 800 689	27 800 689	
131 - Subventions d'équipement transférables	0	0	27 800 689	27 800 689	

Mission M05 Coordination et développement des transports

DEPENSES : 5 424 742 040 F
RECETTES : 471 718 190 F



Contrôle et exploitation aériens

Le programme contrôle et exploitation aériens regroupe les activités de la direction de l'aviation civile (DAC) en Nouvelle-Calédonie en matière de prestations de services de navigation aérienne, incluant l'installation et la maintenance des systèmes techniques de navigation aérienne.

Développement du transport aérien

Ce programme regroupe les missions de régulations économique et juridique en matière d'aéroport, de transports aériens et d'environnement, ainsi que l'ensemble de l'ingénierie aéronautique.

Infrastructures et sécurité routières

Le programme infrastructures et sécurité routières comporte deux volets :

- le volet infrastructures : qui recouvre les routes ainsi que les bâtiments qui hébergent les services publics liés à la sécurité routière.
- le volet transports terrestres et circulation routière. La DITTT est chargée de faire appliquer la réglementation en la matière (permis de conduire, autorisation de circuler, cartes professionnelles...) et de définir une politique stratégique quinquennale de sécurité routière.

Transports et activités maritimes

Le programme transports et activités maritimes regroupe les activités de la direction des affaires maritimes (DAM) en matière de navigation et de sécurité maritime.

La DITTT, quant à elle, contribue à la sécurité des routes maritimes et à la sauvegarde de l'environnement marin de la Nouvelle-Calédonie par la mise en place et l'entretien du balisage et la participation au plan POLMAR. La compétence en matière de signalisation maritime et d'hydrographie du lagon est transférée depuis 1^{er} janvier 2011.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	5 598 959 936	5 111 402 664	5 424 742 040	-3%
P0501 Contrôle et exploitation aériens	84 358 499	84 664 746	116 643 620	38%
P0502 Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	1 821 475 417	1 121 721 350	1 415 031 763	-22%
P0503 Infrastructures et sécurité routières	3 552 676 097	3 774 614 834	3 707 486 657	4%
P0504 Transports et activités maritimes	140 449 923	130 401 734	185 580 000	32%
Recettes	434 998 330	373 668 166	471 718 190	8%
P0501 Contrôle et exploitation aériens	2 764 177	8 192 725	10 418 190	277%
P0502 Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	212 625 365	210 470 240	154 800 000	-27%
P0503 Infrastructures et sécurité routières	219 608 788	153 571 170	306 500 000	40%
P0504 Transports et activités maritimes	0	1 434 031	0	

Programme P0501
Contrôle et exploitation aériens

Dépenses : 116 643 620 F
Recettes : 10 418 190 F

Enjeux et contexte

Ce programme regroupe les actions d'accompagnement de la sécurité et la certification des services de la circulation aérienne sur les aérodromes de Nouméa-Magenta (contrôle d'approche et d'aérodrome), de Lifou (contrôle d'aérodrome) et de Koné (AFIS). Elles comprennent le développement des systèmes de la sécurité aérienne, la compétence et l'instruction des personnels qui interviennent sur les aérodromes territoriaux et par convention d'assistance sur les aérodromes des provinces.

Objectifs

Les objectifs sont de nature à garantir un haut niveau de sécurité et de qualité des prestations des services de la navigation aérienne qui contribuent à la disponibilité des systèmes de la sécurité de la navigation aérienne, au développement durable, à l'efficacité économique ainsi qu'à la prise en compte de l'aviation générale.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 concernant le programme contrôle et exploitation aériens est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	84 358 499	84 664 746	116 643 620	38 %
A0501-01 Certifications et sécurité	3 261 153	2 112 171	0	-100%
A0501-02 Formation	2 343 750	2 031 250	360 000	-85%
A0501-03 Soutien et pilotage	9 629 634	5 820 917	41 913 120	335%
A0501-04 Exploitation opérationnelle et technique	69 123 962	74 700 408	74 370 500	8%
Recettes	2 764 177	8 192 725	10 418 190	277 %
A0501-04 Exploitation opérationnelle et technique	2 764 177	8 192 725	10 418 190	277%

Par nature de dépenses, les propositions se répartissent comme suit :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	84 358 499	84 664 746	116 643 620	38 %
Fonctionnement	45 849 748	38 847 936	42 713 620	-7 %
(011) charges à caractère général	43 505 998	36 816 686	42 353 620	-3%
(65) autres charges d'activité	2 343 750	2 031 250	360 000	-85%
Investissements	38 508 751	45 816 810	73 930 000	92 %
Recettes	2 764 177	8 192 725	10 418 190	277 %

Les actions pour 2016

Action A0501-02 - Formation

Dépenses : 0,36 MF

FONCTIONNEMENT :

Subventions permettant d'assurer le fonctionnement normal des associations et organisme d'utilité publique et d'intérêt territorial :

La subvention versée à l'Aéro-Club Calédonien permet de prendre en charge les coûts de formation de jeunes calédoniens sélectionnés pour se présenter au brevet de pilotage (« bourse de pilotage »).

Le budget sollicité en 2016 est inférieur à celui obtenu en 2015 : 360 000 F contre 2,5MF.

Action A0501-03 – Soutien et pilotage

Dépenses : 41,91 MF

INVESTISSEMENT (36MF) :

Une AP de 60 MF avait été votée en 2011 pour le versement d'une subvention d'équipement à l'Etat pour le projet d'extension de la direction. La convention n° 07C13 du 3 avril 2013 a été signée en avril 2013. Au vu de l'avancée des travaux, les trois premiers versements sont sollicités à hauteur de 36 MF.

P0501-2011/ 1-EXTENSION SEAC - NC	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	60 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	60 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	0
CP 2016	36 000 000
CP après BP 2016	36 000 000
Reste à financer	24 000 000
2017	24 000 000
2018	0
2019	0
2020	0

FONCTIONNEMENT (5,91MF):

Les dépenses de cette action affectent le service support de la direction et concernent la prise en charge de dépenses courantes des services opérationnels (carburant, télécommunications, transport, communication, médecine préventive).

Les frais de transport représentent 2,7 MF, soit 45 % des dépenses de l'action. Ce montant ne tient pas en compte de l'augmentation tarifaire arrêtée par la compagnie Air Calédonie depuis le 1^{er} septembre 2015. En effet, jusqu'à cette date, les agents missionnés bénéficiaient d'une réduction de 50 % sur les tarifs en vigueur. Une réflexion sera initiée pour négocier de nouveaux tarifs avec la société.

Action A0501-04 - Exploitations opérationnelle et technique

Dépenses : 74,37 MF
Recettes : 10,42 MF

INVESTISSEMENT :

Le budget alloué à cette action permet d'assurer l'exploitation opérationnelle et technique des équipements de navigation aérienne des aérodromes de la Nouvelle-Calédonie et des provinces.

Un budget de **37,9 MF** est sollicité en 2016 pour l'achat de systèmes techniques de la navigation aérienne (Radiobalises, balisage, équipements divers).

FONCTIONNEMENT :

Un budget de **36,4 MF** est sollicité en 2016.

Trois chantiers exceptionnels sont nécessaires sur 2016 :

- le remplacement des batteries sur les sites d'Uéré et du Koniambo. Ce renouvellement est obligatoire tous les cinq ans. Ces sites étant difficiles d'accès par les voies terrestres, le transport se fera par bateau pour le site de Uéré et par hélicoptère sur le site de Koniambo ;
- le remplacement du groupe électrogène de Lifou ;
- l'installation de nouveaux régulateurs sur Lifou et Maré.

RECETTES:

Les recettes sont rattachées aux conventions d'assistance et d'entretien des installations de navigation aérienne de leurs sites et sont estimées à **10,41 MF** sur l'exercice 2016.

**Programme P0502
Régulation économique
du transport aérien**

Dépenses : 1 415 031 763 F

Recettes : 154 800 000 F

Enjeux et contexte

Ce programme regroupe les actions d'accompagnement du développement de l'aérien en Nouvelle-Calédonie qui comprennent la gestion des aéroports et infrastructures aéroportuaires et leurs développements, les interventions auprès des acteurs de l'aérien : compagnies, aéroports et passagers, la régulation économique et juridique de l'ensemble des activités liées à l'aviation civile.

Objectifs

Les objectifs sont d'améliorer la desserte intérieure par l'augmentation de la qualité du service et le soutien à la continuité territoriale des populations des îles, ou encore l'adaptation des infrastructures à l'évolution très importante du trafic intérieur.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 concernant le programme régulation économique du transport aérien est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 821 475 417	1 121 721 350	1 415 031 763	-22 %
A0502-03 Développer l'aéroport de Koné	599 286 715	111 552 262	145 000 000	-76%
A0502-04 Adapter les infrastructures à l'évolution du trafic	5 385 428	9 710 216	625 000 000	11505%
A0502-05 Gestion des aéroports territoriaux	465 317 489	357 506 867	479 511 763	3%
A0502-06 Exercer une tutelle économique sur les compagnies aériennes locales et sur les aéroports	167 940 000	0	0	-100%
A0502-07 Contribuer à la continuité territoriale aérienne	583 545 785	642 952 005	165 520 000	-72%
Recettes	212 625 365	210 470 240	154 800 000	-27 %
A0502-03 Développer l'aéroport de Koné	26 191	46 778 630	0	-100%
A0502-05 Gestion des aéroports territoriaux	15 764 137	25 104 042	2 800 000	-82%
A0502-06 Exercer une tutelle économique sur les compagnies aériennes locales et sur les aéroports	6 273 331	0	0	-100%
A0502-07 Contribuer à la continuité territoriale aérienne	190 561 706	138 587 568	152 000 000	-20%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 821 475 417	1 121 721 350	1 415 031 763	-22 %
Fonctionnement	1 127 911 293	848 028 967	464 474 763	-59 %
(011) charges à caractère général	65 796 876	69 551 585	95 474 763	45%
(65) autres charges d'activité	822 865 079	778 477 382	369 000 000	-55%
(67) charges exceptionnelles	239 249 338	0	0	-100%
Investissements	693 564 124	273 692 383	950 557 000	37 %
Recettes	212 625 365	210 470 240	154 800 000	-27 %

Les actions pour 2016

Action A0502-03 - Développer l'aéroport de Koné

Dépenses : 145,00 MF

INVESTISSEMENT :

Une AP de 2 200 MF avait été votée en 2011 pour développer les aménagements de l'aéroport de Koné afin d'optimiser l'utilisation des ATR et de favoriser le rééquilibrage territorial.

Sur cette opération, 1 200 MF ont été exécutés pour l'ouvrage d'art, les clôtures et le balisage ainsi que l'élargissement de la piste. Les travaux pour le carport du SSLIA devraient débuter fin 2015.

Concernant l'aérogare, les études géotechniques sont en phase finale et les études de conception démarreront début 2016.

Le budget sollicité en 2016, soit **95 MF**, concerne principalement les travaux d'aménagement des aires de stationnement des avions et des bretelles de la piste.

P0502-2010/ 1-KONE A MENAGEMENT AERODROME ACCUEIL ATR42	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	2 200 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	2 200 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	1 297 461 818
CP 2016	95 000 000
CP après BP 2016	1 392 461 818
Reste à financer	807 538 182
2017	300 000 000
2018	400 000 000
2019	107 538 182
2020	0

Une ouverture d'AP à hauteur de 500 MF a été demandée en vue de la réalisation de nouvelles installations au nord de la piste de l'aérodrome de Koné, prévue au Plan de Composition Générale validée en 2015. Celui-ci implique l'aménagement d'une voie de desserte assurant également la liaison entre la Route Territoriale (RT) n°1 et le Chemin Rural (CR) n°3.

P0502-2016/ 4-VOIE ACCES AUX INSTALLATIONS AERODROME KONE					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
500 000 000	50 000 000	400 000 000	50 000 000	0	0

Pour ce projet, le budget sollicité sur 2016, soit **50 MF**, concerne les études préliminaires pour l'aménagement de la voie.

Action A0502-04 - Adapter les infrastructures à l'évolution du trafic

Dépenses : 625,00 MF

INVESTISSEMENT :

Le budget sollicité en 2016 est en augmentation par rapport à 2015. Cette augmentation s'explique par des investissements structurants suivants.

- aérodrome Magenta : construction d'une aérogare de fret : 330 MF

Ce montant correspond au marché de travaux de construction de la phase 1 ainsi qu'à la rémunération de la maîtrise d'œuvre chargée du suivi et du contrôle technique.

Sur cette opération, une augmentation de l'AP à hauteur de 100 MF est sollicitée. Cette augmentation correspond au financement des travaux de réaménagement de la zone de fret existante dans l'aérogare passagers (Phase 2) ;

P0502-2008 / 3-MAGENTA-CONSTRUCTION AEROGARE FRET	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	600 000 000
Révision	100 000 000
Autorisation après BP 2016	700 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	212 862 649
CP 2016	330 000 000
CP après BP 2016	542 862 649
Reste à financer	157 137 351
2017	157 137 351
2018	0
2019	0
2020	0

- aérodrome Lifou : extension de l'aérogare :175 MF

Sur une demande d'ouverture d' AP de 1 500 MF, les CP inscrits en 2016 sont répartis comme suit :

- la démolition et la reconstruction de deux logements (un F4 et un F3) : 60 MF
- les études préliminaires et la conception : 115 MF

P0502-2016 / 1-EXTENSION AEROGARE DE LIFOU					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
1 500 000 000	175 000 000	325 000 000	600 000 000	400 000 000	0

- installation du WAM (Wide Area Multilateration) : études :5 MF

Le WAM est un système de visualisation de la position des aéronefs en Nouvelle-Calédonie (premier investissement dans le cadre du plan stratégique pour l'aviation civile). Le bénéfice d'un tel dispositif est de pouvoir visualiser sur l'ensemble des espaces tout aéronef possédant un transpondeur, équipé ADS-B ou non, ce qui est un gain de sécurité en terme de contrôle (optimisation des trajectoires, situations d'attentes réduites avec une norme à 10Nm) mais aussi en terme d'opérations SAR (Search & Rescue). L'investissement dans cet équipement entre dans le cadre de la stratégie globale d'amélioration des outils des contrôleurs aériens à Magenta.

Une ouverture d'AP a été demandée à hauteur de 200 MF.

P0502-2016/2-DEPLOIEMENT OUTIL SURVEILLANCE WAM - NC					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
200 000 000	5 000 000	100 000 000	95 000 000	0	0

- aérodrome Magenta : aménagement du parking :115 MF
comprenant les travaux et la mise en place du stationnement payant ;

P0502-2016/3-A MENAGEMENT DU PARKING PUBLIC AEROGARE DE MAGENTA					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
145 000 000	115 000 000	30 000 000	0	0	0

Action A0502-05 - Gérer des aéroports territoriaux	Dépenses :	479,51 MF
	Recettes :	2,80 MF

INVESTISSEMENT (180,5MF):

Le budget sollicité, soit **180,5 MF**, est principalement consacré aux travaux d'entretien et de grosses réparations sur bâtiments, sur installations aériennes et à l'acquisition de licences logicielles.

- Financé sur AP (154 MF)

Sur bâtiments

P0502-2011/1-ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	816 500 000
Révision	75 000 000
Autorisation après BP 2016	891 500 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	742 865 657
CP 2016	144 250 000
CP après BP 2016	887 115 657
Reste à financer	4 384 343
2017	4 384 343
2018	0
2019	0
2020	0

Une augmentation de l'AP à hauteur de 75 MF est sollicitée pour financer les opérations ci-dessous :

- aérodrome de Magenta : 93,5 MF
 - réfection du hangar SSLIA : 30 MF ;
 - réfection du hangar Hélicud : 15 MF ;
 - modification du contrôle d'accès : 7 MF ;
 - remplacement de la vidéosurveillance : 1,5 MF ;
 - désamiantage et démolition du BW01 : 40 MF.
- aérodrome de Lifou : 14,75 MF
 - carport véhicules : 10 MF ;

- réfection de la dalle SSLIA : 1,5 MF ;
- installation d'un support poubelles int/ext : 1,25 MF ;
- réfection de la toiture du faré : 2 MF.

Sur installations aériennes

- aérodrome de Magenta : 36 MF
 - assainissement de la plateforme : 30 MF ;
 - balisage diurne : 6 MF.

Achat de véhicules SSLIA

- Ouverture d'une AP de 160,2 MF pour l'acquisition de 2 véhicules SSLIA sur 4 ans

P0502-2016/5-ACHAT VEHICULES SSLIA POUR LES AERODROMES DE LA NC					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
160 200 000	100 000	80 000 000	100 000	80 000 000	0

0.1 MF de CP sont demandés en 2016 pour les frais d'appel d'offre

Acquisition licences

- DAC : 9,7 MF

Pour les travaux d'évolution du WEBSIG et l'acquisition de licences logicielles pour la saisie des informations géographiques (AutoCAD) dans le cadre du développement du SIG de la DAC.

P0502-2011/4-DEVELOPPEMENT SIG - DAC	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	30 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	30 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	20 204 619
CP 2016	9 700 000
CP après BP 2016	29 904 619
Reste à financer	95 381
2017	95 381
2018	0
2019	0
2020	0

- Financé hors AP (26,5 MF)

- plateformes Bélep et Bourail : 25 MF

Des crédits sont sollicités pour des levés topo, des prises de vues aériennes et des relevés des obstacles aux abords des plateformes en vue d'acquérir des données pour les aérodromes en Nouvelle-Calédonie au titre de la sûreté aéroportuaire ;

- SSLIA : équipements divers : 1,5 MF

FONCTIONNEMENT (299 MF) :

Les dépenses prévues pour cette action s'élèvent à 298,95 MF dont 205 MF de subventions.

Les nouveaux postes

- aérodrome de Lifou : mise en place d'un marché de gardiennage : 10 MF ;
- ERP : mise en conformité électrique : 10 MF ;
- DAC : certification du service ingénierie (demande de l'Etat) : 4 MF (sur 10 MF estimés).

Les postes en augmentation

- les frais d'entretien des espaces verts pour :
 - aérodrome de Lifou : abattage de cocotiers, qui représente une dépense ponctuelle mais indispensable : + 10 MF ;
 - aérodrome de Magenta : rénovation des clôtures de à la demande de la CCI : + 2 MF ;
- Koné : visite décennale pour le VIM : + 3,3 MF ;
- Magenta : contrat de maintenance du nouveau VIM: + 1 MF.

La subvention d'équilibre sollicitée par la CCI s'élève à un montant global de 205 MF.

S'agissant de Magenta, sur l'AE de 900MF, sont prévus 205 MF de CP prévisionnel pour le BP 2016 (contre 124MF en réalisé 2014), la subvention d'équilibre représente une augmentation de 81 MF.

Une partie de cette augmentation est justifiée par un périmètre en évolution, avec notamment :

- la mise en place du parking éloigné (gardiennage + navettes) : +60 MF ;
- la mise en place de renfort sur le marché de gardiennage en raison de la montée en puissance des passagers indisciplinés : +12 MF ;
- une année pleine d'information aux passagers (service mis en place au 2^{ème} T 2014) : +10 MF.

P0502-2014/ 6- DELEGATION SCE PUB GESTION	
AERODROME MAGENTA - CCI	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	900 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	900 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	263 902 000
CP 2016	205 000 000
CP après BP 2016	468 902 000
Reste à financer	431 098 000
2017	205 000 000
2018	226 098 000
2019	0
2020	0

RECETTES (2,8MF):

Il s'agit de recettes sur location de bâtiments à Lifou et Koné (autorisation d'occupation temporaire) et recouvrement de frais divers

Action A0502-07 – Contribuer à la continuité territoriale aérienne

Dépenses : 165,52 MF
Recettes : 152,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Frais de fonctionnement courant du Bureau d'Aide au Passager Aérien (BAPA) : 1,52 MF

Dépenses prévues par texte réglementaire ou loi de pays

164 MF : Aide au passage aérien domestique dans le cadre de l'aide à la continuité pays (estimation pour une année faite sur le réalisé 2015). Délib. cadre N° 184 du 9 janvier 2012

Une demande d'ouverture d'une autorisation d'engagement est proposée à hauteur de 609 MF. Les crédits inscrits pour 2016 s'élèvent à 164 MF.

AE P0502-2016 / 6-CONTINUITE AERIENNE					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
609 000 000	164 000 000	0	0	0	0

Le dispositif continuité pays a représenté 581 millions de dépenses pour la Nouvelle-Calédonie en 2014, en très forte augmentation par rapport à 2013 du fait de la mise en service par Air Calédonie de son quatrième ATR.

A dispositions identiques, le volume de coupons devrait être stable sur 2016, soit une enveloppe estimée à 609 MCFP. Cependant, des réflexions en cours sur une évolution du dispositif selon différents critères d'attribution (résidence, revenu, régulation compagnie) seraient de nature à faire évoluer cette enveloppe à la baisse.

Par ailleurs, la taxe de péage devrait être réaffectée à hauteur de 30% à l'ADANC pour le financement de la participation de la Nouvelle-Calédonie au dispositif de continuité territoriale aérienne (loi de pays en cours). Ainsi, à terme ce dispositif serait pris en charge par l'ADANC et financé par une taxe affectée.

RECETTES :

Participation des Provinces au financement de la mesure d'aide à la continuité pays (à hauteur de 25%)

Le montant des recettes (152 MF) correspond à 25% des dépenses de la Nouvelle-Calédonie (inscrites en AE) remboursées par les provinces îles Loyauté et Sud, comme le prévoit la délibération précitée.

Programme P0503
Infrastructure et sécurité routière

Dépenses : 3 707 486 657 F
Recettes : 316 500 000 F

Enjeux et contexte

Le programme infrastructures et sécurité routière comporte deux volets :

- le volet infrastructures : routes et bâtiments
- le volet transports terrestres et circulation routière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme infrastructures et sécurité routière, pour le volet infrastructures, la DITTT construit, aménage et entretient les infrastructures telles que :

- les routes pour faciliter les déplacements des biens et des personnes dans les conditions de sécurité, et de régularité du temps de parcours adaptées aux ambitions de la Nouvelle-Calédonie.
- les bâtiments destinés à recevoir les services publics liés à la circulation et à la sécurité routière.

Pour le volet « transports terrestres » et « circulation routière », la DITTT est chargée de faire appliquer la réglementation en la matière (permis de conduire, autorisation de circuler, cartes professionnelles de transport routier de personnes...) et de définir une politique stratégique quinquennale de sécurité routière.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour le réseau routier territorial long de 575 km porte sur un montant global d'investissement de 70 milliards de F CFP à réaliser sur une période initialement arrêtée à 25 ans. Le scénario d'investissement reposait sur un rythme annuel de consommation de 3 000 MF et induisait un renforcement des effectifs techniques.

Le PPI routier poursuit ses 4 objectifs :

- La conservation du patrimoine, notamment le renforcement des chaussées (durée de vie des chaussées portée à 20 ans),
- La mise en sécurité du réseau (signalisation, dispositifs de retenue, aménagements de sécurité, ...),
- La fiabilisation des temps de parcours (création de créneaux de dépassement),
- L'aménagement des traversées d'agglomération et de tribus, des carrefours accidentogènes.

Sur le plan opérationnel, le programme est décliné en plans quinquennaux. Le premier plan portait sur la période 2010-2014 pour un montant de 13 500 MF mais sa période a été ramenée à 2010-2013 pour un montant de 8 400 MF afin de permettre au plan suivant de couvrir la période 2014-2018.

Pour ce qui concerne la circulation routière et les transports terrestres, le programme infrastructures est orienté vers la lutte contre l'insécurité routière par la mise en œuvre de dispositifs rendant obligatoires certaines procédures à suivre pour les usagers de la route, particuliers ou professionnels.

Objectifs

Le diagnostic de 2008 (réseau routier fragile et sous dimensionné) a conduit à considérer le premier objectif du PPI routier (pérennité du patrimoine) comme étant l'objectif prioritaire du plan quinquennal 2010-2014 ramené à 4 ans fin 2013. Celui-ci s'est traduit par la mobilisation de 6 200 MF pour la remise en état des chaussées sur l'ensemble du réseau sur les 8 400 MF de travaux réalisés.

Le plan quinquennal 2014-2018 prévoit un montant d'investissement de 16 800 MF réparti de la façon suivante :

1. aménagements des traversées d'agglomération et de tribus : 2 800 MF,
2. créneaux de dépassement : 1 200 MF,
3. aménagements de carrefours : 1 400 MF,
4. renforcements de chaussée : 4 800 MF,
5. renouvellements de couches de surface des chaussées : 3 400 MF,
6. ouvrages d'art structurants : 3 000 MF,
7. étude de mise à 2x2 voies de la RT1 section Port Laguerre-Tontouta : 200 MF.

Concernant la sécurité routière, les actions proposées doivent concourir à la réduction du nombre et de la gravité des accidents sur les routes de la Nouvelle-Calédonie, dans le strict respect des orientations issues du plan quinquennal de la sécurité routière adopté en décembre 2013 par le Congrès. Ces objectifs se traduisent par des refontes réglementaires, des actions de sensibilisation et de communication et par la modernisation d'outils informatiques.

Les Indicateurs de performance

Indicateur 1 : masse de travaux réalisés

Commentaire : Cet indicateur vise à mesurer la masse des travaux réalisés Il est calculé à partir du montant des crédits de paiement consommés

Masse des travaux réalisés	Réalisation 2014	Prévision 2015	Prévision 2016	Cible Année
Crédits de paiement consommés	3 009 MF	3 000 MF	3 035 MF	3 000 MF
Taux de consommation	95 %	98 %	Sup. à 95 %	Sup. à 95 %

Indicateur 2 : entretien routier

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer l'activité relative à l'entretien routier. Il est calculé à partir du montant des crédits consommés.

Entretien routier	Réalisation 2014	Prévision 2015	Prévision 2016	Cible Année
Crédits consommés	326 MF	419,30 MF	398,65 MF	450 MF
Taux de consommation	73 %	Sup. à 95 %	Sup. à 95 %	Sup. à 95 %

Indicateur 3 : Réglementation et sécurité routière

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer le respect des procédures obligatoires Il est déterminé par le nombre de procédures obligatoires effectuées.

Réglementation et sécurité routière	Réalisation 2014	Prévision 2015	Prévision 2016	Cible Année
Examen des permis de conduire : Nombre d'épreuves théoriques et pratiques		20 000	20 000	20 000
Permis de conduire : Nombre de permis délivrés		17 000	17 000	17 000
Sécurité des véhicules : Nombre de visites techniques et réceptions effectué :		7 400	7 400	7 400
Cartes grises : Nombre de cartes grises délivrées		43 000	43 000	43 000
Activité de transport de personnes Nombre d'autorisations délivrés		580	580	580
Sécurité routière Nombre d'animations effectuées		30	30	30

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme Infrastructures et sécurité routières est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	3 552 676 097	3 774 614 834	3 707 486 657	4 %
A0503-01 Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation, réglementation et communication)	74 616 496	48 910 059	95 747 136	28%
A0503-02 Délivrance des permis de conduire	826 550	4 196 435	860 000	4%
A0503-05 Aptitudes des conducteurs	35 891 038	29 251 214	24 800 000	-31%
A0503-06 Sécurité des véhicules	32 774 931	129 255 864	56 080 000	71%
A0503-07 Réseau inter-provincial	9 303 336	581 154	58 924 521	533%
A0503-08 Aménagement et entretien des routes	3 339 348 866	3 512 606 531	3 424 275 000	3%
A0503-09 Soutien et pilotage	59 914 880	49 813 577	46 800 000	-22%
Recettes	219 608 788	153 571 170	306 500 000	40 %
A0503-06 Sécurité des véhicules	199 943 860	135 083 260	246 500 000	23%
A0503-08 Aménagement et entretien des routes	19 576 628	18 487 910	60 000 000	206%
A0503-09 Soutien et pilotage	88 300	0	0	-100%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	3 552 676 097	3 774 614 834	3 707 486 657	4 %
Fonctionnement	506 658 464	581 633 602	533 990 000	5 %
(011) charges à caractère général	442 142 521	534 060 222	481 490 000	9%
(65) autres charges d'activité	39 464 627	39 062 915	25 000 000	-37%
(67) charges exceptionnelles	25 051 316	8 510 465	27 500 000	10%
Investissements	3 046 017 633	3 192 981 232	3 173 496 657	4 %
Recettes	219 608 788	153 571 170	306 500 000	40 %

Les actions pour 2016

Action A0503-01 – Politique de sécurité routière

Dépenses : 95,75 MF

INVESTISSEMENT (67,3 MF):

- Financé AP (4,75 MF)

4,75 MF : Travaux pour l'accueil du public (clôture et revêtement du parking « visiteurs » du centre d'éducation routière à Koumac AP n° P0503-2006/2)

P0503-2006 / 2-CENTRE D'EDUCATION ROUTIERE A KOUMAC (118 / 06)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	93 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	93 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	80 124 775
CP 2016	4 747 136
CP après BP 2016	84 871 911
Reste à financer	8 128 089
2017	8 128 089
2018	0
2019	0
2020	0

- Financé HAP **(55,50 MF)** :

55 MF matériel de sécurité routière Simulateur de conduite, achat de radars.

0,50 MF mise à jour en continu du Référentiel Inter Urbain (RIU) liée à l'activité de l'Observatoire de la sécurité routière.

- Subventions diverses **(7 MF)** :

7 MF subvention à l'association prévention routière NC pour les travaux de remise en état de la piste du Receiving à Nouméa.

Mise en œuvre des actions de prévention pour les élèves scolarisés de la maternelle au cours moyen n°2.

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : 16,00 MF

1 MF pour divers imprimés et catalogues de diffusion des bilans d'accidentalité, et plus largement de toutes les publications liées à la sécurité routière. 15 MF pour l'accompagnement et le fonctionnement de la caravane de la sécurité routière.

Dépenses prévues par une convention en cours d'exécution : 10 MF

10 MF frais de fonctionnement du matériel de dépistage de stupéfiants mis à disposition du CHT (chromatographe à spectrométrie de masse). Convention n°CS14-3170-0153 du 11 février 2014.

Subventions diverses : 2,50 MF

2,5 MF subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de la sensibilisation à la sécurité routière. Accompagnement des actions de prévention liées au plan quinquennal de sécurité routière 2014-2018 (association « dedans/dehors », association des motards)

Mise en place d'une cellule administrative pour le traitement des amendes de police liées aux excès de vitesse.

Les forces de l'ordre réalisent chaque année environ 550 demi-journées de contrôle des vitesses avec des radars embarqués dans des véhicules ou des cinémomètres portatifs. Les recettes liées aux amendes de police, toutes natures confondues, s'élèvent en 2014 à 427 MF

Les forces de l'ordre constatent que le traitement administratif (*) des infractions d'une ½ journée de contrôle routier nécessite en moyenne 5 heures de travail, pour environ 30 dossiers d'infraction.

() Exploitation des photos, consultation du fichier des cartes grises, consultation du 1012.nc pour des recherches complémentaires sur les adresses, rédaction du procès-verbal, échanges avec l'OPT, remise de convocation aux personnes ne répondant pas aux courriers.*

Il est proposé en 2016 de mettre en place une cellule de traitement administratif des amendes de police au profit des forces de l'ordre. Cette cellule serait composée de 3 agents recrutés par redéploiement interne à la Nouvelle Calédonie sans création de postes. Les recettes supplémentaires minimales attendues pour la Nouvelle Calédonie sont estimées à 15 MF environ, le coût de la masse salariale à environ 8,5 MF.

Ce dispositif permettra d'une part de lutter plus efficacement contre l'insécurité routière en sanctionnant plus les usagers en infraction, aux forces de l'ordre de réaliser plus de contrôles sur le terrain et d'autre part permettra à la collectivité des recettes supplémentaires nettes estimées à 6,5 MF en année pleine.

Les agents administratifs pourront être hébergés dans les locaux de la DITTT à titre temporaire sans surcoût pour la Nouvelle Calédonie.

Action A0503-02 – Délivrance des permis de conduire **Dépenses :** **0,86 MF**

FONCTIONNEMENT :

0,86 MF frais d'impression et frais postaux du guichet unique chargé de la délivrance des permis de conduire et des cartes grises. Dépenses transversales.

Action A0503-05 - Aptitude des conducteurs **Dépenses :** **24,80 MF**

INVESTISSEMENT (5,3MF):

0,3 MF : matériels pour l'Examen Théorique Général (ETG ou code) des permis de conduire

- adaptation du matériel pour le transport pour les examens des permis de conduire, suivant prescriptions médicales.
- achat des boîtiers individuels pour le passage de l'ETG (boîtiers pour les candidats)

- Subventions : 5 MF

Subventions aux communes pour l'achat d'équipements de sécurité routière (radars pédagogiques)

FONCTIONNEMENT (19,5MF) :

- Financé AE 12,5 MF

Financement du dispositif permis pour l'emploi. Délibération n°326 du 13/12/2013 instituant une aide « permis pour l'emploi » (PPE)

P0503-2015/ 1-PERMISS POUR L'EMPLOI NOUVELLE-CALEDONIE (PPE NC)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	80 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	80 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	19 923 726
CP 2016	12 500 000
CP après BP 2016	32 423 726
Reste à financer	47 576 274
2017	15 000 000
2018	15 000 000
2019	17 576 274
2020	0

Fonctionnement courant 7 MF

- 4 MF frais de déplacement des agents et de fonctionnement du bureau de l'éducation routière. Dépenses transversales.
- 0,2 MF achat de 400 kits PPE destinés aux bénéficiaires du dispositif « permis pour l'emploi ». Contenu du kit PPE revu à la baisse pour tenir compte des restrictions budgétaires (-78%)
- 0,3 MF réparations matériel éducation routière (examens théoriques du permis de conduire) Conditionne le déroulement des examens.
- 0,5 MF campagne publicitaire sur le dispositif d'aide à l'éducation routière « Permis pour l'emploi » (PPE). Accompagnement médiatique de cette action favorisant l'obtention du permis B.
- 2 MF achat de 6 000 exemplaires du code de la route calédonien. Revendu 500 F l'exemplaire par l'imprimerie administrative, génèrera 3 MF de recettes (cf : Action 0301-06).

Action A0503-06 – Sécurité des véhicules	Dépenses :	56,08 MF
	Recettes :	246,50 MF

INVESTISSEMENT (15MF):

- Financé AP 8 MF
-
- Etudes pour la construction d'un centre de contrôle technique des véhicules à Canala. AP n°P0503-2013/4
- Le terrain d'assise a été modifié car le précédent a été classé en zone maritime. Reprise des études

P0503-2013 / 4-CENTRE CONTROLE TECHNIQUE	
VEHICULE A CANALA	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	160 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	160 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	2 015 008
CP 2016	8 000 000
CP après BP 2016	10 015 008
Reste à financer	149 984 992
2017	130 000 000
2018	19 984 992
2019	0
2020	0

- Financé HAP 7,0 MF

Etudes pour l'extension et la réhabilitation du centre de contrôle technique des véhicules de Rivière Salée. Le nombre de visiteurs du centre de Rivière Salée étant en forte augmentation depuis sa mise en service (2003), il est nécessaire d'étendre le bâtiment pour accueillir le public et les agents dans des conditions optimales.

FONCTIONNEMENT (41MF):

- 32,6 MF frais de déplacement des agents et fonctionnement des centres de contrôle technique CCTV comprenant entre autres, la location du local de Bako, commune de Koné (25 MF). Dépenses transversales.
- 3,23 MF entretien du matériel, de l'outillage et du mobilier pour le contrôle technique des véhicules. Entretien et réparations bancs de freinage (montant réparations au 31/07/15 : 0,78 MF). Entretien et réparations pèse essieux : 230 000 F (utilisés pour contrôles routiers de surcharge des poids lourds, vecteur de risques routiers). Remise à niveau des radars de vitesse : 1 MF (devis prestataire)
- 5,25 MF entretien du matériel de contrôle routier. Contrôles périodiques des radars (vitesse) et éthylomètres (alcool) Convention n°2013/C01 SSCR du 4 octobre 2013

RECETTES :

13 MF vente des carnets d'immatriculation WW. Bilan recettes 2014 : 12,7 MF
Bilan recettes au 31/07/2014 : 8 MF
Bilan recettes au 31/07/2015 : 8 MF

210 MF redevances afférentes aux véhicules (changement de propriétaires-duplications...)
Augmentation du montant des tarifs des cartes grises en 2016
Bilan recettes 2014 : 161 MF
Bilan recettes au 31/07/2014 : 95 MF
Bilan recettes au 31/07/2015 : 89 MF

23 MF redevance visite technique des véhicules. Bilan recettes 2014 : 25 MF

Bilan recettes au 31/07/2014 : 14 MF
Bilan recettes au 31/07/2015 : 17 MF

0,5 MF redevance de vérification des poids et mesures. CA 2014 : 714 000F
Bilan au 31/07/2014 : 580 000 F
Bilan au 31/07/2015 : 264 000 F

Action A0503-07 – Réseau interprovincial

Dépenses : 58,92 MF

INVESTISSEMENT :

Mise en place d'une centrale de mobilité en Nouvelle Calédonie AP n° P0503-2013/3 (acquisition, déploiement, maintenance d'un système d'informations multimodales) . Ce projet est prévu dans le cadre du SGTM-NC et est inscrit dans le discours de politique générale d'avril 2015. Réalisation et mise en place en 2016

P0503-2013 / 3-CREATION CENTRALE MOBILITE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	60 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	60 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	581 154
CP 2016	58 924 521
CP après BP 2016	59 505 675
Reste à financer	494 325
2017	494 325
2018	0
2019	0
2020	0

Action A0503-08 – Aménagement et entretien des routes

Dépenses : 3 424,28 MF
Recettes : 60,00 MF

INVESTISSEMENT :

- **Financé AP 2 900 MF**

Opérations programmées dans le plan quinquennal d'investissement routier (PQIR) 2014-2018

AP P0503-2010 / 1-PROGRAMME ROUTIER 2010-2015	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	13 754 000 000
Révision	1 065 000 000
Autorisation après BP 2016	14 819 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	6 906 000 911
CP 2016	800 000 000
CP après BP 2016	7 706 000 911
Reste à financer	7 112 999 089
2017	2 350 000 000
2018	2 600 000 000
2019	2 162 999 089

Il est proposé l'inscription de 800MF de CP sur l'AP 2010-1 pour les opérations suivantes :

- 0503P328 – R1 078-102 – Col de Hô – Ponérihouen
- 0503P418 – R1 069-069 – Pont de la Ouenghi
- 0503P422 – R0 000-000 – Etudes générales ouvrages d'art
- 0503P421 R0 – 000-000 - Grosses réparations sur les ouvrages d'art
- 0503P528 R1007-010 Aménagement du boulevard urbain à Dumbéa
- 0503P616 R0 000-000 Equipements de la route AP n° P0503-2010/1

AP P0503-2011 / 1-PROGRAMME ROUTIER 2011-2016	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	4 017 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	4 017 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	3 008 861 784
CP 2016	15 000 000
CP après BP 2016	3 023 861 784
Reste à financer	993 138 216
2017	500 000 000
2018	450 000 000
2019	43 138 216

Il est proposé l'inscription de 15MF de CP sur l'AP 2011-1 pour l'opération suivante :

0503P423 – R1 17-17 PONT DE DUMBEA

AP P0503-2012 / 1-PROGRAMME ROUTIER 2012/2017	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	850 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	850 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	289 671 602
CP 2016	200 000 000
CP après BP 2016	489 671 602
Reste à financer	360 328 398
2017	200 000 000
2018	100 000 000
2019	60 328 398

Il est proposé l'inscription de 200MF de CP sur l'AP 2012-1 pour l'opération suivante :

- 0503P338 – Renforcement de la RT1 entre Boulouparis et La Foa.

AP P0503-2013 / 1-PROGRAMME ROUTIER 2013/2018	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	5 710 000 000
Révision	3 976 000 000
Autorisation après BP 2016	9 686 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	1 167 635 805
CP 2016	1 785 000 000
CP après BP 2016	2 952 635 805
Reste à financer	6 733 364 195
2017	2 000 000 000
2018	2 250 000 000
2019	2 483 364 195

Il est proposé l'inscription de 1 785MF de CP sur l'AP 2013-1 pour les opérations suivantes :

- 0503P113 R1 299-299 Aménagement du carrefour de Voh Sud
- 0503P114 ET 116 Renouvellement des couches de roulement sur la RT1 et la RT3
- 0503P204 R1 122-125 Création d'un créneau de dépassement à Camp Brun
- 0503P340 R1 50-55 RFT CHAUSSEES TTA PONT DE TTA
- 0503P540 R3 000-000 Traversées de tribus sur la RT3 – Cote Est
- Subvention au profit de la province sud pour le financement de l'échangeur des érudits. Versement du solde de 100 MF en 2016 à la suite du premier versement de 150 MF en 2015. AP n° P0503-2015/2

AP P0503-2015 / 2-PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ECHANGEUR DES ERUDITS (DESSERTE MEDIPOLE)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	250 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	250 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	150 000 000
CP 2016	100 000 000
CP après BP 2016	250 000 000
Reste à financer	0

- Financé HAP 135,62 MF
- 70 MF pour l'aménagement du carrefour Voh sud. Convention en cours.
- 65,62 MF subvention au profit de la province Sud pour la réalisation du carrefour giratoire devant le Lycée du Mont Dore. Convention en cours de rédaction.

FONCTIONNEMENT (398,65MF):

Fonctionnement courant : 203,65 MF

- 0,15 MF divers frais d'annonces, d'insertions et de reliure. Dépenses transversales.
- 1 MF divers frais d'annonces, d'insertions. Communication dans les médias, dépenses transversales.
- 155 MF entretien de voirie en province Nord. Maintien à niveau de la RT1, RT3 et RT4 en province Nord.
- 16 MF entretien de voirie à Lifou. Maintien à niveau de la RT2 en province des îles.
- 4 MF comptages routiers, études spécifiques et imprévus. Poursuite programmation des opérations.
- 27,5 MF dommages et intérêts. Réclamations d'entreprises, indemnisations.

Dépenses d'intervention : 195 MF

- Entretien de la RT1 et de la RT3 en province Sud Convention 2010C02BIR.

RECETTES (60 MF) :

Part de la commune de Voh pour l'aménagement du carrefour Voh sud (Opération 0503P113). Convention en cours

Action A0503-09 - Soutien et pilotage	Dépenses :	46,80 MF

INVESTISSEMENT :

- Financé HAP 1,40 MF

Divers matériels équipement de la direction (téléphones, mobiliers...) et frais d'insertion des marchés publics. Dépenses transversales.

FONCTIONNEMENT (45.40MF):

Frais de fonctionnement de la direction. (eau, électricité, téléphone, fournitures de bureau, nettoyage des locaux...). Dépenses transversales.

Programme P0504
Transports et activités maritimes

Dépenses : 185 580 000 F

Enjeux et contexte

La continuité territoriale maritime constitue un poste budgétaire majeur en raison d'une part, du financement des déplacements des résidents entre les îles et Nouméa et d'autre part, du lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation de délégation(s) de service public à l'horizon 2017.

En mettant en œuvre ce programme, la DITTT contribue directement à la sécurité des routes maritimes et à la sauvegarde de la vie humaine en mer ainsi qu'indirectement à la protection de l'environnement marin de la Nouvelle-Calédonie par la mise en place et l'entretien du balisage.

Objectifs

La direction des affaires maritimes maintiendra en 2016 un haut niveau d'expertise sur la sécurité des navires, qu'il s'agisse du suivi des navires en construction (plusieurs chantiers intéressant notamment des remorqueurs miniers)

La continuité territoriale maritime sous sa forme actuelle (prise en charge du titre de transport des résidents) ou future (délégation de service public) vise à compenser le coût de l'éloignement géographique et participe donc du rééquilibrage territorial.

Ce programme permet de maintenir le niveau de qualité des moyens humains et matériels, nautiques et terrestres actuel du service à isopérimètre d'intervention. Les bénéficiaires de ce dispositif sont les usagers de la mer.

Les Indicateurs de performance

Indicateur 1 développement, modernisation et entretien du balisage

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la fiabilité du balisage. Il est calculé à partir de l'état de fonctionnement des feux. (Taux de disponibilité = Temps de disponibilité / temps de fonctionnement assigné)

Fiabilité du balisage	Réalisation 2014	Prévision 2015	Prévision 2016	Cible Année
Taux de disponibilité des feux	99.5%	99%	99%	>99%

Indicateur 2 : développement, modernisation et entretien du balisage

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la fiabilité du balisage. Il est calculé à partir du nombre d'interventions électrotechniques à titre préventif ou curatif

Fiabilité du balisage	Réalisation 2014	Prévision 2015	Prévision 2016	Cible Année
Nombre d'interventions	184	180	180	180

Indicateur 3 : développement, modernisation et entretien du balisage

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer l'activité des baliseurs. Il est calculé à partir du nombre de jours de mer.

Activité des baliseurs	Réalisation 2014	Prévision 2015	Prévision 2016	Cible Année
Nombre de jours de mer	117	130	180	180

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme transport et activités maritimes est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	140 449 923	130 401 734	185 580 000	32 %
A0504-01 Droit du travail et inspection du travail maritime	46 200	30 072	0	-100%
A0504-02 Tutelle académique sur la formation professionnelle maritime	181 024	250 236	0	-100%
A0504-03 Contrôle de la conformité des navires aux règles de sécurité	613 935	421 390	3 180 000	418%
A0504-05 Sécurité, Police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales	23 991 400	7 500 000	59 760 000	149%
A0504-09 Développement, modernisation et entretien du balisage	80 559 914	81 605 446	73 640 000	-9%
A0504-10 Réalisation des travaux d'hydrographie dans les eaux territoriales	1 057 450	177 000	1 000 000	-5%
A0504-11 Contribuer à la continuité territoriale maritime	34 000 000	40 417 590	48 000 000	41%
Recettes	0	1 434 031	0	
A0504-11 Contribuer à la continuité territoriale maritime	0	1 434 031	0	

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	140 449 923	130 401 734	185 580 000	32 %
Fonctionnement	114 886 296	110 112 871	117 080 000	2 %
(011) charges à caractère général	64 186 060	58 655 045	54 630 000	-15%
(012) charges de personnel et frais assimilés	181 024	250 236	0	-100%
(65) autres charges d'activité	50 519 212	51 207 590	62 450 000	24%
Investissements	25 563 627	20 288 863	68 500 000	168 %
Recettes	0	1 434 031	0	

Les actions pour 2016

Action A0504-03 – Contrôle de la conformité des navires aux règles de sécurité

Dépenses : 3,18 MF

FONCTIONNEMENT :

Cette action permet d'assurer le déplacement des inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes (véhicules : carburant, et locations dans les îles, indemnités de déplacement) pour un montant de 0,68 MF.

Cette année, cette action comprend également le financement de la campagne de sécurité des loisirs nautiques (2,5 MF) qui était jusqu'à présent inscrite sur une ligne inadéquate (mission 13, économie et emploi, action 6231, annonces et insertions siège).

Action A0504-05 – Sécurité, police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux

Dépenses : 59,76 MF

INVESTISSEMENT :

En 2016, la Nouvelle-Calédonie continuera à exercer sa mission de sauvegarde de la vie humaine en mer dans les eaux territoriales (compétence transférée en 2011) en finançant l'association des sauveteurs en mer SNSM dans son fonctionnement (6,76 MF) et dans ses investissements : acquisition d'un navire de 1^{ère} catégorie en remplacement de l'actuel canot Croix du Sud en 2017 (20 MF versés en 2015 plus 48,6 MF prévus en 2016).

FONCTIONNEMENT :

Il est prévu également une dotation à la confédération des pêcheurs professionnels (CPPNC) de 4.4 millions de francs, pour l'aider à mener à bien un certain nombre de dossiers structurants (rattachement à une chambre consulaire, création d'une caisse de chômage-intempéries, représentation des professionnels, suivi de l'effort de pêche et participation à la gestion des pêcheries, etc).

Action A0504-09 - Développement, modernisation et entretien du balisage

Dépenses : 73,64 MF

INVESTISSEMENT :

- 9,9 MF acquisition d'une unité mobile sur remorque. Remplacement « Agéna » non réglementaire pour la 3ème catégorie de navigation.
- 5,1 MF renouvellement des établissements de signalisation maritime (E.S.M). Modernisation du parc ESM pour améliorer la sécurité de la navigation.
- 3,9 MF maintien en condition opérationnelle de la flotte. Suivre les évolutions réglementaires et conserver les permis de naviguer des navires.
- 0,7 MF matériels et outillages techniques Réalisation des chantiers en régie.
- 0,3 MF outillage incendie. Sécurité des biens et des personnes.

FONCTIONNEMENT :

- 4,95 MF frais de déplacement des agents des phares et balises et télécommunications du service. Dépenses transversales.
- 14,4 MF entretien de la voirie maritime. Sécurité de la navigation dans les eaux territoriales.
- 11 MF entretien de la flotte Sécurité des marins et conservation de l'outil de travail.
- 7 MF carburant. Interventions des navires.
- 3,5 MF électricité. Fonctionnement de la base y compris atelier (soudure).
- 2,4 MF alimentation. Nourriture pour les marins.
- 7,2 MF fourniture diverses, pharmacie, réparations outillage et matériels etc.. Dépenses nécessaire à l'exercice de la mission de balisage.

Subvention au service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM)

Il s'agit de la reconduction de la convention de financement entre le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (DéGéOM), le SHOM et la Nouvelle-Calédonie, pour le maintien opérationnel des marégraphes implantés à Lifou,

Maré, Ouvéa, Ouinné, Hienghène, Thio et Touho. Le coût est identique aux années précédentes.

Action A0504-10 – Réalisation des travaux d'hydrographie dans les eaux territoriales	Dépenses :	1,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Frais de déplacement des agents de la BHNC. Dépenses transversales.

Action A0504-11 – Contribuer à la continuité territoriale maritime	Dépenses :	48,00 MF

FONCTIONNEMENT :

La prise en charge du prix du billet des résidents des îles Loyauté ou de l'île des Pins pour se rendre à Nouméa et en revenir en application de la délibération n° 337 du congrès du 30/12/2013. Pour des raisons budgétaires, le montant global de la participation du gouvernement sera limité à 48 MF.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre					
	P0501 Contrôle et exploitation aériens	P0502 Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	P0503 Infrastructures et sécurité routières	P0504 Transports et activités maritimes	Total
Dépenses	116 643 620	1 415 031 763	3 707 486 657	185 580 000	5 424 742 040
Fonctionnement	42 713 620	464 474 763	533 990 000	117 080 000	1 158 258 383
931				11 160 000	11 160 000
938	42 713 620	464 474 763	533 990 000	105 920 000	1 147 098 383
Investissements	73 930 000	950 557 000	3 173 496 657	68 500 000	4 266 483 657
900			1 100 000		1 100 000
901				48 600 000	48 600 000
908	73 930 000	950 557 000	3 112 396 657	19 900 000	4 156 783 657
9240808			60 000 000		60 000 000
Recettes	10 418 190	154 800 000	306 500 000		471 718 190
Fonctionnement	10 418 190	154 800 000	246 500 000		411 718 190
938	10 418 190	154 800 000	246 500 000		411 718 190
Investissements			60 000 000		60 000 000
9240808			60 000 000		60 000 000

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 795 305 801	1 578 623 376	1 158 258 383	-637 047 418	-35 %
Fonctionnement	1 795 305 801	1 578 623 376	1 158 258 383	-637 047 418	-35 %
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	63 529 289	60 927 674	62 901 810	-627 479	-1%
611 - Contrats de prestations de services	0	0	30 000	30 000	
613 - Locations	31 793 156	34 140 948	33 680 825	1 887 669	6%
615 - entretien et réparations	382 988 322	509 139 112	471 506 177	88 517 855	23%
617 - études et recherches	10 004 838	0	0	-10 004 838	-100%
618 - Divers	6 057 601	6 097 474	3 350 000	-2 707 601	-45%
621 - Personnel extérieur au service	181 024	250 236	0	-181 024	-100%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	38 618 779	17 212 014	19 770 000	-18 848 779	-49%
623 - Publicité, publications, relations publiques	10 810 146	4 480 629	7 054 000	-3 756 146	-35%
624 - Transports de biens et transports collectifs	7 555 088	8 144 934	8 082 627	527 539	7%
625 - Déplacements et missions	13 042 675	13 028 278	12 757 900	-284 775	-2%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	15 324 008	17 666 566	15 101 044	-222 964	-1%
628 - Divers	35 907 553	28 245 909	39 714 000	3 806 447	11%
652 - Aides indirectes à la personne	367 382	14 366 274	12 500 000	12 132 618	3302%
657 - Subventions	914 825 286	856 412 863	444 310 000	-470 515 286	-51%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 000 000	8 440 665	27 500 000	23 500 000	588%
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	201 749 338	69 800	0	-201 749 338	-100%
674 - Subventions exceptionnelles	48 137 316	0	0	-48 137 316	-100%
678 - Autres charges exceptionnelles	10 414 000	0	0	-10 414 000	-100%
Recettes	434 972 139	334 672 484	411 718 190	-23 253 949	-5 %
Fonctionnement	434 972 139	334 672 484	411 718 190	-23 253 949	-5 %
703 - Redevances et recettes d'utilisation du domaine	2 863 314	0	0	-2 863 314	-100%
706 - Prestations de services	187 070 120	115 725 240	233 500 000	46 429 880	25%
708 - Autres produits	13 023 052	19 567 945	13 800 000	776 948	6%
738 - Autres impôts et taxes	11 736 131	0	0	-11 736 131	-100%
747 - Participations	193 315 533	148 214 324	162 418 190	-30 897 343	-16%
752 - Revenus des immeubles	0	0	2 000 000	2 000 000	
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20 592 008	26 270 858	0	-20 592 008	-100%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	6 371 981	24 894 117	0	-6 371 981	-100%

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Investissement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	3 803 654 135	3 532 779 288	4 266 483 657	462 829 522	12 %
Investissements	3 803 654 135	3 532 779 288	4 266 483 657	462 829 522	12 %
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	101 337 771	75 377 227	307 400 000	206 062 229	203%
204 - Subventions d'équipement versées	17 890 000	396 355 267	262 225 000	244 335 000	1366%
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	439 400	3 577 139	62 524 521	62 085 121	14130%
208 - Autres immobilisations incorporelles	4 699 800	16 461 320	25 500 000	20 800 200	443%
211 - Terrains	32 551 150	3 462 800	0	-32 551 150	-100%
212 - Agencements et aménagements de terrains	8 562 750	18 882 064	0	-8 562 750	-100%
213 - Constructions	17 882 005	29 539 690	0	-17 882 005	-100%
215 - Installations, matériel et outillage techniques	75 895 216	142 887 007	74 667 000	-1 228 216	-2%
216 - Collections et œuvres d'art	25 000	1 218 000	0	-25 000	-100%
218 - Autres immobilisations corporelles	13 398 504	10 028 056	58 270 000	44 871 496	335%
231 - Immobilisations corporelles en cours	3 480 972 539	2 744 931 938	3 415 897 136	-65 075 403	-2%
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	50 000 000	0	0	-50 000 000	-100%
458 - Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat) (1)	0	90 058 780	60 000 000	60 000 000	
Recettes	26 191	38 995 682	60 000 000	59 973 809	228986 %
Investissements	26 191	38 995 682	60 000 000	59 973 809	228986 %
231 - Immobilisations corporelles en cours	26 191	38 995 682	0	-26 191	-100%
458 - Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat) (1)	0	0	60 000 000	60 000 000	

Mission M06 Santé

DEPENSES : 5 307 327 757 F
RECETTES : 4 255 531 541 F



Offre et qualité de soins

Prévention, veille, surveillance
Expertise et alerte

Santé environnementale

Médipôle et hôpital de Koné

Au travers d'un dispositif hospitalier public et privé disposant des matériels les plus modernes, de personnels de santé

Hautement qualifiés, d'une politique en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale, la Nouvelle-Calédonie compétente dans le domaine de la santé, a engagé, de façon constante, une action forte pour préserver la santé de ses concitoyens et pour améliorer leur prise en charge en cas d'accident de santé.

La concrétisation aux alentours de 2016 du projet de construction d'un nouvel hôpital à Koutio et à Koné, la mise en œuvre de nouveaux schémas territoriaux d'organisation sanitaire, socles d'une répartition spatiale plus efficiente au bénéfice de la population, la poursuite d'un programme ambitieux en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale qui passe par la poursuite de la politique de vaccination, la lutte contre les maladies à forte morbidité ou l'amélioration des données naturelles telles que l'eau, l'air ou l'amiante environnementale, la modernisation et l'extension de sa réglementation en matière de protection sociale sont autant d'éléments démontrant la haute priorité du secteur de la santé dans la politique publique conduite par la Nouvelle-Calédonie.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	13 839 985 359	16 139 297 671	5 307 327 757	-62%
P0601 Offre et qualité de soins	812 941 142	517 072 111	617 451 663	-24%
P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	110 330 362	102 805 896	85 691 000	-22%
P0603 Santé environnementale	163 510 488	408 572 908	177 500 000	9%
P0604 Médipôle et hôpital de Koné	12 753 203 367	15 110 846 756	4 426 685 094	-65%
Recettes	11 505 981 012	10 563 803 913	4 255 531 541	-63%
P0601 Offre et qualité de soins	18 711 558	483 255	0	-100%
P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	51 129 848	27 507 170	34 300 000	-33%
P0604 Médipôle et hôpital de Koné	11 436 139 606	10 535 813 488	4 221 231 541	-63%

Programme P0601 Offres et qualité de soins

Dépenses : 617 451 663 F

Enjeux et contexte

Ce programme doit permettre une amélioration de la prise en charge médicale en s'appuyant sur l'amélioration de la sécurité sanitaire, sur l'accès à de nouvelles technologies et sur une meilleure répartition spatiale de l'offre de soins.

Dans un contexte budgétaire contraint, le travail de préparation du BP 2016 a consisté à prioriser les crédits affectés à ce programme permettant ainsi la réalisation d'actions jugées indispensables pour l'amélioration de l'offre et de la qualité des soins au public.

Objectifs

Les actions conservées relèvent des objectifs suivants :

- Le suivi et la mise en œuvre des schémas d'organisation sanitaire (périnatalité, insuffisance rénale, santé mentale) et l'accompagnement des réseaux de soins;
- Le recours à l'expertise d'agences nationales dans des domaines hyperspécialisés (Agence Nationale Sécurité du Médicament dans le cadre d'un projet de création d'un établissement pharmaceutique fabricant des gaz médicaux ; L'évaluation médico-économique des activités de santé, tel que le secteur de la pharmacie.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme offre et qualité de soins est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	812 941 142	517 072 111	617 451 663	-24%
A0601-03 Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics	170 000 000	10 000 000	110 000 000	-35%
A0601-05 Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	487 809 995	372 391 357	366 300 000	-25%
A0601-06 Elaboration et suivi de la réglementation des activités de santé	15 161 929	6 188 209	13 238 663	-13%
A0601-07 Régulation et organisation de l'offre de soins	31 034 965	33 389 188	27 000 000	-13%
A0601-08 Aide, conseils et expertises	164 380	270 125	390 000	137%
A0601-09 Soutien et pilotage: fonctionnement global DASS (hors PJEJ)	108 769 873	94 833 232	100 523 000	-8%
Recettes	18 711 558	483 255	0	-100%
A0601-05 Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	18 701 558	0	0	-100%
A0601-09 Soutien et pilotage: fonctionnement global DASS (hors PJEJ)	10 000	483 255	0	-100%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	812 941 142	517 072 111	617 451 663	-24 %
Fonctionnement	774 597 891	512 546 773	615 451 663	-21 %
(011) charges à caractère général	120 738 855	103 237 842	112 151 663	-7%
(012) charges de personnel et frais assimilés	82 491 383	10 793 520	53 500 000	-35%
(65) autres charges d'activité	551 367 653	369 616 778	449 800 000	-18%
(67) charges exceptionnelles	20 000 000	28 898 633	0	-100%
Investissements	38 343 251	4 525 338	2 000 000	-95 %
Recettes	18 711 558	483 255	0	-100 %

Les actions pour 2016

Action A0601-03 – Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics **Dépenses : 110,00 MF**

FONCTIONNEMENT :

Il est prévu le versement des subventions suivantes :

- 110 MF de participation au fonctionnement du centre Raoul FOLLEREAU

Au BS 2015, la subvention d'équilibre pour le fonctionnement du centre Raoul Follereau a été diminuée, à tort, de 110 MF par anticipation à la fermeture du centre. Or, ce dernier est resté en exploitation jusqu'au 31 décembre 2015. A défaut de financement de la Nouvelle-Calédonie en 2015, le CHT ne peut pas équilibrer son budget annexe et ne peut donc pas procéder à sa dissolution. Aussi, il est proposé de rétablir la subvention au BP 2016 afin d'apurer les comptes du centre Raoul Follereau avant fermeture.

En 2016, les actions en faveur des lépreux sont prévues directement par la DASS-NC.

Action A0601-05 – Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur **Dépenses : 366,30 MF**

Il est prévu le versement des subventions suivantes :

- Les conventions des 29/07/2009 et 04/02/2014 prévoient le remboursement de la rémunération et des charges patronales de 3 agents de l'Institut Pasteur par la Nouvelle-Calédonie, entraînant une dépense estimée à 53,5 MF en 2016. Les projets d'avenants prévoient en effet une hausse de l'ordre de 6 à 7% des traitements.
- Subvention à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS) : 300 MF

La subvention vise à participer aux charges de structures de l'établissement. La subvention est en baisse de 4% par rapport à celle accordée au BP 2014 mais reste identique à celle de 2015.

Il est à noter qu'une partie du financement de l'établissement est assurée par des conventions de formations avec la DFPC dans le cadre de la commande publique en matière de formation.

Pour information, le fonds de roulement estimé à fin 2015 devrait s'élever à 115 MF, soit 85 jours de fonctionnement.

- **10 MF de subvention au centre hospitalier spécialisé** (CHS) Albert Bousquet pour des vacations en établissements médico-sociaux. Dans le cadre du schéma d'organisation en faveur de la promotion de la santé mentale, il est proposé de modifier les pratiques professionnelles par l'amélioration des relations entre les partenaires, notamment au sein des établissements sociaux, médico-sociaux et de protection de l'enfance qui doivent pouvoir disposer d'un référent psychiatre. Ce dernier doit pouvoir assurer une vacation mensuelle de 4 heures dans chacune des structures.

Si le coût de ces vacations peut être inclus dans le cadre du forfait « soins » pour les établissements médico-sociaux, la reconduction de la subvention CHS Albert Bousquet permet d'assurer ces **vacations dans les établissements de protection de l'enfance**.

✂ *Délibération modifiée N° 171 du 25 janvier 2001 fixant le schéma d'organisation en faveur de la promotion de la santé mentale en N-C + convention renouvelée par avenant)*

- **0,3 MF de subvention à l'Institut Pasteur** pour la prise en charge des examens biologiques des patients atteints par le VIH.

- **2,5 MF de subvention au centre hospitalier Gaston Bourret** pour la prise en charge des thérapies des patients atteints par le VIH.

✂ *Avenant n° 12 rendu exécutoire le 14 octobre 2015 à la convention relative aux modalités de prise en charge des thérapies et des examens biologiques des patients atteints par le VIH*

Action A0601-06 – Elaboration et suivi de la réglementation des activités de santé

Dépenses : 13,24 MF

FONCTIONNEMENT:

- **0,238 MF pour frais d'études réalisées par Agence Nationale de Sureté du Médicament** : un établissement pharmaceutique de fabrication d'oxygène médical et d'autres gaz médicaux est en cours de construction en Nouvelle-Calédonie pour le territoire et la Polynésie Française (ouverture prévue vers août 2016 sur le site de Numbo). Il est prévu la visite sur 5 jours d'un expert de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) pour inspecter l'établissement. Or, il est apparu à l'étude du dossier présenté par GAZPAC et au vu de l'étendue des éléments à inspecter que ce délai était trop court. Par conséquent, il s'agit en 2016 de prendre en charge les frais correspondants à 2 jours supplémentaires pour un montant de 0,238 MF.

- **13,00 MF pour frais de publication concernant le don d'organes**

✂ *Délibération n° 6/CP du 14 octobre 2014 sollicitant la collaboration de l'ANSM et portant habilitation de la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à signer la convention de collaboration avec l'ANSM rendue exécutoire le 13 janvier 2015*

✂ *Avenant n° 1 à la convention de coopération avec l'ANSM pour prolonger la visite de l'expert*

Action A0601-07 - Régulation et organisation de l'offre de soins

Dépenses : 27,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Dans la poursuite de la mise en œuvre des mesures issues du schéma territorial de périnatalité, il est prévu :

- **23 MF au titre de la participation financière au fonctionnement de l'unité d'accueil pour l'hébergement des femmes enceintes**, géré par le réseau « Naître en Nouvelle-

Calédonie » (association loi 1901). Les différents rapports d'activité transmis régulièrement à la DASS-NC montrent que de nombreuses femmes enceintes présentant une menace d'accouchement prématuré sont hébergées au centre, contribuant, dans la majorité des cas, à éviter une hospitalisation (de la femme enceinte en obstétrique et/ou du nouveau-né en néonatalogie). Par ailleurs, le centre développe (depuis la signature d'une nouvelle convention) l'hébergement de femmes et de leur nouveau-né en période de post-partum immédiat. Cette évolution permet de libérer des lits de maternité, voire même de néonatalogie, d'où la réalisation d'une économie.

☞ *Convention annuelle d'objectif et de moyens N° CI14-34100-1008 du 13 octobre 2014 (renouvelable par tacite reconduction).*

- **4 MF de subvention pour le soutien au fonctionnement de l'association « Naître en Nouvelle-Calédonie »** qui intervient en matière d'animation de l'organisation des soins en amont et en aval de l'hospitalisation des femmes enceintes et des nouveau-nés.

☞ *Convention annuelle rédigée à chaque exercice budgétaire*

Révision de l'AE Accueil des femmes enceintes – schéma périnatalité en vue de sa clôture au CA 2015.

AE P0601-2011 / 1-ACCEUIL FEMMES ENCEINTES	
SCHEMA PERINATALITE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	59 000 000
Révision	-8 500 000
Autorisation après BP 2016	50 500 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	50 500 000
CP 2016	0
CP après BP 2016	50 500 000
Reste à financer	0

Action A0601-08 – Aides, conseils et expertises

Dépenses : 0,39 MF

FONCTIONNEMENT :

Les crédits sollicités permettent la prise en charge :

- **0,140 MF au titre des honoraires médicaux et paramédicaux des autopsies** à visée scientifique demandées par le médecin inspecteur dans le but de rechercher les causes du décès.

☞ *Délibération N° 82/CP du 23/02/2012*

- **0,250 MF au titre des frais de déplacements du Comité consultatif d'éthique de la Nouvelle-Calédonie** pour les sciences de la vie et de la santé.

En effet, l'encadrement réglementaire des activités de prélèvement et de greffe de tissus et d'organes a porté la constitution du Comité consultatif d'éthique de la Nouvelle-Calédonie pour les sciences de la vie et de la santé (CCE-NC). Organe consultatif saisi dans les domaines touchant à la bioéthique, ce comité se réunit régulièrement, et au moins deux fois

par an. Les frais de déplacement de ses membres pour assister aux travaux du CCE- NC sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie.

Ajustement de l'AE Unité médico Judiciaire à 5 MF.

P0601-2011/ 2-UNITE MEDICO JUDICIA IRE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	15 000 000
Révision	-10 000 000
Autorisation après BP 2016	5 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	0
CP 2016	0
CP après BP 2016	0
Reste à financer	5 000 000
2017	5 000 000
2018	0
2019	0
2020	0

Action A0601- 09-Soutien et pilotage, fonctionnement Dépenses : 100,52 MF
global DASS (hors PJEJ)

Cette action regroupe les crédits nécessaires au fonctionnement général de la direction des affaires sanitaires et sociales et ne pouvant être affectés à un programme ou une action spécifique.

INVESTISSEMENT :

- **2 MF** : pour l'acquisition de divers matériels et outillages techniques liées aux missions de la direction (hors crédits pris en charge par la DAA).

FONCTIONNEMENT :

- **98,523 MF** est sollicité pour le fonctionnement des services. Ces dépenses concernent les catégories et les postes suivants :

Les frais fixes : 91,61 MF

- **les loyers (53 MF) et charges locatives (7 MF)** des bâtiments et les loyers de matériels (location de véhicules, fontaines d'eau, machine à affranchir) pour **0,338 MF**
- les **frais de carburant** pour les véhicules de service : **1,197 MF** ;
- les fluides (**eau et électricité**) : **5,748 MF**
- les **fournitures diverses** (fournitures de bureau, produits d'entretien) pour **2,650 MF** ;
- l'**entretien des matériels** (photocopieurs, télécopieurs, véhicules...) **et bâtiment** : **2,975MF** ;
- les **frais postaux et de télécommunication** : **9,420 MF** ;
- le **nettoyage des locaux** : **4,890 MF** ;
- les **frais de surveillance de locaux** : **2,200 MF** ;
- la prise en charge de la **prestation de distribution de courrier** par une entreprise : **2,200 MF**

Les autres interventions : 4,59 MF

- les frais d'**annonces et d'insertions** (publications d'appels d'offres, insertions d'informations dans Handicap Magazine) : **1,5 MF** ;
- les frais de **transports des agents et des personnes extérieures** à la collectivité (**1,895 MF**) et **indemnités de déplacements** des agents (**1,2 MF**)

La gestion courante : 2,31 MF

- l'acquisition de **petits matériel et mobilier** : **0,250 MF**
- la **documentation générale et technique** (abonnement à divers magazine de santé du social) : **0,900 MF**
- le divers (**alimentation, fourniture de produits consommables, fret, produits de parapharmacie** etc ...) : **1,160 MF**

Programme P0602
Prévention, veille, surveillance,
expertise et alerte

Dépenses : 85 691 000 F
Recettes : 34 300 000 F

Enjeux et contexte

Il s'agit de favoriser l'amélioration de l'état sanitaire de la population néo-calédonienne au travers :

- de la meilleure connaissance possible de l'état sanitaire de la population néo-calédonienne afin de pouvoir proposer au gouvernement des orientations dans l'évolution de la prise en charge sanitaire ;
- de la prise en compte de l'internationalisation des pathologies et de la perméabilité de nos frontières par le maintien d'un contrôle aux frontières permanent et performant dont l'objectif est, d'une part, de limiter l'introduction de nouvelles pathologies sur le territoire, et d'autre part, de pouvoir se préparer activement à la lutte contre les maladies introduites.

Objectifs

L'amélioration de l'état sanitaire passe par la lutte contre les pathologies à forte morbidité en améliorant la couverture vaccinale, en effectuant des campagnes d'informations destinées au grand public et en mettant en œuvre des études scientifiques et pragmatiques sur les pathologies à plus haut risque ou à forte morbidité afin d'en améliorer la connaissance, d'apporter des réponses en matière de prévention adaptées à la réalité de terrain de la Nouvelle-Calédonie.

Elle passe également par l'accentuation de l'information vers les professionnels de santé et par la mise en œuvre de remontées d'informations quotidiennes en provenance des hôpitaux, des dispensaires et des cabinets médicaux privés permettant aux autorités sanitaires de déclencher leurs actions le plus en amont possible.

Cela induit la nécessité de disposer de moyens mobilisables rapidement en cas de crise sanitaire majeure.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme prévention, veille, sanitaire, expertise et alerte est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	110 330 362	102 805 896	85 691 000	-22 %
A0602-01 Présentation de l'état sanitaire de la population	6 129 400	778 375	6 000 000	-2%
A0602-02 Surveillance et urgence sanitaires	53 695 373	77 965 676	34 150 000	-36%
A0602-03 Lutte contre les pathologies à forte morbidité	46 087 850	23 268 303	36 412 000	-21%
A0602-04 Evaluation des programmes de prévention sanitaire	1 847 449	0	5 000 000	171%
A0602-05 Information des professionnels de santé	2 570 290	793 542	4 129 000	61%
Recettes	51 129 848	27 507 170	34 300 000	-33 %
A0602-02 Surveillance et urgence sanitaires	3 129 848	3 507 170	6 300 000	101%
A0602-03 Lutte contre les pathologies à forte morbidité	48 000 000	24 000 000	28 000 000	-42%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	110 330 362	102 805 896	85 691 000	-22 %
Fonctionnement	109 154 362	91 563 622	85 691 000	-21 %
(011) charges à caractère général	95 507 104	78 566 273	70 262 000	-26%
(65) autres charges d'activité	13 647 258	12 997 349	15 429 000	13%
Investissements	1 176 000	11 242 274	0	-100 %
Recettes	51 129 848	27 507 170	34 300 000	-33 %

Les actions pour 2016

Action A0602-01 - Présentation de l'état sanitaire de la population	Dépenses :	6,00	MF

FONCTIONNEMENT :

- **4 MF** pour l'**impression des 5 000 carnets de santé** des enfants destinés aux maternités où figurent les vaccinations, les consultations obligatoires de suivi du jeune enfant et les recommandations en matière d'alimentation, de soins, de prévention et qui sont remis chaque année aux parents à la maternité lors de la naissance d'un enfant (en moyenne plus de 4100 naissances par an). Il s'agit d'une action prévue dans un **cadre réglementaire** pour le suivi obligatoire des jeunes enfants.

- **2 MF pour la réalisation de supports** destinés à améliorer la qualité et la diffusion des données sanitaires :

- Conception de la situation sanitaire PAO ;
- Conception, impression du mémento en français et traduction du mémento en anglais,
- Conception d'une fiche de déclaration pour les infections associées aux soins (IAS) et Bactéries Hautement Résistantes émergentes (BHRe).

Action A0602-02 - Surveillance et urgence sanitaires	Dépenses :	34,15	MF
	Recettes :	6.30	MF

FONCTIONNEMENT :

A travers cette action et sur la base des données sanitaires et sociales recueillies, la Nouvelle-Calédonie adapte ses réponses en matière de santé publique. Il est sollicité :

- **6 MF pour le fonctionnement du Centre de Santé et Voyages (CSV) au sein de la DASS**, soit un centre de vaccination internationale, répondant ainsi à l'une des exigences du Règlement Sanitaire International (RSI) 2005. La DASS-NC se doit de maintenir le niveau de réponse face à la demande des voyageurs calédoniens. En effet, depuis sa création, l'activité du CSV ne cesse de croître : entre 2013 et août 2015, activité du centre a augmenté en volume et en dépense de plus de 40 %. De ce fait, la DASS NC aura acheté en vaccins et immunoglobulines pour 3 109 580 F en 2014 et 4 488 552 F fin 2015. Devant cette progression d'activité, l'augmentation du prix des vaccins et les nécessités de santé publiques précitées.

✂ Arrêté n° 2012-4333/GNC du 26 décembre 2012 portant création d'un centre santé et voyages (CSV)

A noter que cette dépense est compensée par une recette équivalente.

- **0,9 MF** pour l'**entretien de la caméra thermique** et nettoyage des tentes pour la maintenance annuelle du matériel.

- **0,5 MF** pour les **honoraires médicaux** dans le cadre de la veille sanitaire et des **maladies à déclaration obligatoire**, SOS médecins et autres professionnels de santé spécialistes)

Les analyses sont réalisées dans le cadre d'investigations de phénomènes de santé, au titre de la santé publique (Institut Pasteur de la Nouvelle-Calédonie).

- **0,750 MF** pour la **révision du document d'information des voyageurs** « passeport santé», l'**impression annuelle de 10 000 flyers d'information sur le CSV** et la **création et l'impression d'affiches de promotion**, auprès des voyageurs, du conseil médical ...

- **0,7 MF** pour le **remplacement des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques** tels que :

- Les gels hydro alcooliques destinés à l'hygiène des mains dans le cas de la survenance d'une épidémie et les aqua Tabs destinés à la purification de l'eau en cas d'évènement sanitaire (**0,4 MF**);
- Les médicaments des sacs d'urgence du service de santé publique et ceux du CSV (**0,3 MF**).

- **0,2 MF** pour l'achat de **petit matériel de soins et parapharmacie** pour maintenir l'équipement des salles de santé publique de l'aéroport de La Tontouta ainsi que pour la salle de consultation du CSV.

- **2,7 MF** pour la prise en charge des vacations des médecins prestataires pour le CSV compte tenu de l'augmentation de sa charge d'activité (Participation de 2 médecins libéraux au CSV, à raison de 2 vacations de 4 h / par mois / par médecin).

- **3,5 MF** pour permettre notamment :

- **La numérisation des fiches de déclaration sanitaire :**

Dans le cadre du contrôle sanitaire aux frontières, la DASS contrôle les déclarations de santé faites par les voyageurs en avion par la Fiche de Déclaration Sanitaire (FDS). Ce travail était effectué à la main tous les jours par les infirmières du bureau de contrôle sanitaire aux frontières. Ce traitement manuel chronophage et fastidieux permettait d'identifier une partie des fiches à investiguer, mais ne permettait pas d'avoir des statistiques sur cette activité et sur les informations de santé des passagers entrants sur le territoire. L'informatisation de cette tâche par un spécialiste en numérisation de document permet d'améliorer le tri des fiches à investiguer, d'avoir des statistiques sur ce contrôle, de libérer du temps infirmière pour d'autres missions du service, plus en adéquation avec la qualification de ses agents.

- **La fiche médicale numérique du Centre Santé et Voyages (CSV) :**

Le Centre de Santé et Voyage est un centre médical spécialisé dans la préparation des voyages internationaux, et notamment la vaccination qui s'y rapporte. C'est également le seul centre en NC habilité à pratiquer la vaccination contre la fièvre jaune et la prise en charge des expositions à la rage. Le centre est ouvert deux demi-journées par semaine, mais également à la demande en urgence. La consultation comprend une consultation infirmière et une consultation médecin. 4 médecins et 3 infirmières participent à cette activité. L'informatisation de cette activité répond à des enjeux réglementaires, notamment sur la traçabilité de l'acte de vaccination mais également à la production de

statistiques pour répondre aux exigences d'un centre de référence et l'archivage des dossiers (file active de 1 104 patients à ce jour).

- **1,6 MF** pour permettre:

- Le **transport des Fiches de Déclaration Sanitaire (FDS)** : Il s'agit de reconduire le contrat existant depuis plusieurs années (acheminement quotidien des FDS de Tontouta à Nouméa), activité qui est réglementaire.
- **L'étude sur l'efficacité des moyens d'information à Tontouta** par une évaluation de la visibilité des informations sanitaires sur la plateforme de La Tontouta, par les passagers en partance ou arrivant en NC, dans le but d'améliorer et rentabiliser le système d'information.

- **3,3 MF** pour la **mise à disposition d'espaces multimédias** à la CCI de Tontouta.

✂ *Convention n° EXP102006001 du 16 décembre 2009.*

- **14 MF** pour achat **de médicaments à stocker pour faire face à urgence sanitaire**, selon les recommandations du ministère de la santé et du Haut Conseil de la santé publique, il doit être maintenu un stock permanent d'antiviraux pour le traitement de 20% à 30% de la population (**médicaments TAMIFLU**). A ce jour notre stock stratégique est de 39 439 boîtes de TAMIFLU.

✂ *Recommandation de l'OMS et avis haut conseil de la santé publique du 4 mars 2011 relatif à la stratégie d'utilisation des antiviraux et au dimensionnement des stocks stratégiques nationaux d'antiviraux dans le cadre d'une pandémie grippale.*

RECETTES :

- **0,3 MF** : correspondant à la facturation des visites de contrôle sanitaire des navires donnant lieu à l'établissement de certificats de contrôle sanitaire ou d'exemptions de contrôle sanitaire.

- **6 MF** : correspondant à la vente de vaccins dans le cadre des activités du Centre de Santé Voyage.

Action A0602-03 – Lutte contre les pathologies à forte morbidité	Dépenses :	36,41 MF
	Recettes :	28,00 MF

FONCTIONNEMENT:

Certaines maladies ou pathologies présentent en Nouvelle-Calédonie un risque majeur en matière de santé publique, se traduisant par des situations épidémiques régulières et entraînant une mortalité encore trop élevée (dengue, chikungunya, leptospirose, grippe saisonnière, maladies respiratoires).

Il est donc nécessaire de maintenir une vigilance permanente, tant sur le suivi du développement de ces pathologies, que sur les messages de prévention auprès des publics les plus concernés. Cela se traduit par :

- **2,540 MF** : **afin de mener une campagne d'information sur la grippe saisonnière:**

Dans le cadre de la campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière des documents destinés aux patients sont transmis aux professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmacies). Ainsi que la diffusion d'un spot de prévention. Aussi, il s'agit de réimprimer en 2016 des affiches, dépliants et de réactualiser le spot sur ce sujet.

- **5 MF : diverses campagnes contre la dengue et autres arboviroses :**

Du fait de l'interdiction actuelle de l'usage du Malathion, un seul insecticide est désormais utilisable pour les épandages d'adulticide (ce qui va les rendre moins efficaces du fait des résistances).

La destruction de gîtes larvaires par la population reste notre meilleur atout pour éviter le développement d'une épidémie.

Afin de pouvoir réaliser la campagne annuelle pédagogique sur la dengue, plusieurs documents ont été créés et doivent être réimprimés ou réactualisés périodiquement. Ces documents se présentent sous différentes formes afin d'être adaptés à tous les âges, puisque en fonction des programmes scolaires, la campagne s'étend de la maternelle au collège (6ème). Ils se présentent sous formes d'affiches, de dépliants, de livrets complets pour les élèves de fin de cycle, de mallettes pédagogiques pour les classes, de jeux. Une partie de ces documents sont donnés aux enfants pour qu'ils puissent partager les informations avec les parents.

Le sujet sur la dengue (moustique, épidémie, maladie, déchets, ...) étant au programme scolaire et les enfants étant très réceptifs aux campagnes de prévention, il paraît important et utile de pouvoir les pérenniser.

De plus, afin de sensibiliser la population à la destruction régulière des gîtes larvaires (dans et autour de leur habitation dès le retour de la saison chaude et humide favorable à la multiplication des moustiques), une semaine de lutte contre les arboviroses est organisée.

Afin de toucher le plus de population et à travers tout le territoire, différents moyens sont utilisés, notamment une page d'alerte et l'encartage de dépliants d'information et de sacs poubelles (fabrication de 65 000 exemplaires, pliage des sacs et encartage dans les dépliants) destinés au ramassage de gîtes dans les journaux « les nouvelles calédoniennes » et le « gratuit brousse », la location de stands lors de différentes, la création et la diffusion de spots de prévention à la télévision, la distribution de tee-shirt aux agents engagés dans la lutte ou sous forme de lot attractif lors des manifestations, la distribution aux enfants de ballons de baudruches (10 000 exemplaires) avec un message dessiné dessus.

Les dépliants et affiches sont également distribués par les Provinces et les mairies tout au long de l'année, ainsi qu'à l'aéroport en cas d'alerte.

- **4 MF : L'achat de répulsif pour le stock de la DASS NC**

En cas d'épidémie, celui-ci serait utilisé et il conviendrait alors de remplacer ce stock. Il est ainsi demandé de provisionner le rachat de 6.300 flacons de répulsifs.

- **3,560 MF** : Le service de santé publique a également en charge, depuis 2011, la gestion du registre du cancer. Compte tenu de l'exiguïté des locaux de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, des locaux spécifiques sont loués pour ce registre pour lequel 3 agents sont affectés. Il s'agit en l'espèce des frais de loyers et charges.

✂ Bail n°2/2011 du 11 janvier 2011

- **0,012 MF** : pour le versement de la cotisation annuelle à l'International Agency for Research on Cancer (IARC) par le registre du cancer.

- **8 MF** : concerne la **participation** de la Nouvelle-Calédonie au fonds autonome de compensation en santé publique (FACSP) géré par la CAFAT.

✂ Délibération 10 du 08/09/04

- **8 MF** : **financement d'un interne** ou médecin de santé publique pour la réalisation d'études spécifiques : le service de santé publique a été agréé comme terrain de stage validant pour la filière santé publique de l'internat en médecin et par conséquent pour recevoir chaque année des étudiants se spécialisant dans cette filière.

- **5,3 MF : frais travaux d'assistance juridique** nécessaires du fait de l'absence de juriste au sein du service depuis plus d'un an (pour notamment révision globale de la réglementation sur les eaux embouteillées, finalisation de la délibération sur la gestion des médicaments non utilisés etc...)

RECETTES:

- **28 MF** correspondant à la participation de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie au registre du cancer.

✂ *Convention n° CS11-3400 353 du 12/04/2011 conclue entre l'ASS et la NC (en cours de réactualisation)*

**Action A0602-04 - Evaluation des programmes de
prévention sanitaire**

Dépenses : 5,00 MF

FONCTIONNEMENT :

- **5 MF** : Il s'agit de poursuivre l'évaluation du programme du plan de santé « Do Kamo » dans le prolongement des **assises 2015 de la Santé**.

**Action A0602-05 - Information des professionnels de
santé**

Dépenses : 4,13 MF

FONCTIONNEMENT :

- **4,129 MF** de crédits pour l'attribution de **subventions de fonctionnement aux associations en lien avec la santé** sont demandés sur le budget 2016 (subventions diverses non individualisées).

Programme P0603
Santé environnementale**Dépenses : 177 500 000 F****Enjeux et contexte**

Le vecteur environnemental est une donnée essentielle dans l'amélioration de la santé de la population calédonienne qui est de plus en plus demandeuse d'actions fortes et coordonnées dans ce domaine.

La Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans cette voie par la préservation de ses ressources naturelles, telles que l'eau et l'air, en prenant en compte le risque lié à l'amiante environnemental, à la qualité de l'air et par une lutte anti-vectorielle très active contre la dengue et la leptospirose. Cet engagement doit être mené en collaboration avec les provinces et les communes.

Un autre volet est la volonté de diminuer le risque de maladie et d'épidémies liées à la présence de déchets médicaux non traités.

Cette politique ne peut se concevoir que sur le moyen et long termes car il s'agit de concourir à la prise de conscience de chacun de l'absolue nécessité de préserver son environnement. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions répétitives de sensibilisation mais également de passer par la mise en œuvre d'une réglementation adaptée au contexte néo-calédonien.

Le problème de santé publique posé par la présence d'amiante dans certains environnements naturels de Nouvelle-Calédonie constitue une priorité du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Objectifs

Pour parvenir à maîtriser la ressource en eau, la Nouvelle-Calédonie propose à chaque commune d'établir un diagnostic personnalisé sur son eau potable ainsi que pour certaines d'entre elles, leurs eaux de baignade, ce afin d'identifier des solutions concrètes permettant l'amélioration de leur qualité.

Des actions fortes sont à engager sur la préservation de la qualité de l'air, plus particulièrement au travers de la prise en compte de l'amiante environnemental, notamment en favorisant les actions de remédiation et en anticipant la localisation des futures constructions à l'aide des cartographies constituées.

Il s'agit également de diminuer les risques sanitaires encourus par la population en engageant une lutte sur la durée visant à la limitation des épidémies de dengue et de leptospirose, en multipliant les opérations de prévention et en assurant le contrôle et la protection de terrain en période de forte épidémie.

Dans l'ensemble de ces sujets, le bureau santé environnement joue un rôle de conseil et d'expertise en direction de nos partenaires communaux, provinciaux et associatifs.

L'acquisition de la connaissance depuis la caractérisation de l'aléa (connaissance des phénomènes) jusqu'à l'évaluation du risque (impact sur les populations) est un objectif permanent à laquelle une enveloppe est consacrée chaque année.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme santé environnementale est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	163 510 488	408 572 908	177 500 000	9 %
A0603-01 Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et règlementer pour garantir sa qualité	70 578 568	49 077 818	69 600 000	-1%
A0603-02 Lutte anti vectorielle	78 640 392	37 222 743	51 850 000	-34%
A0603-03 Consolidation et amélioration des connaissances sur la qualité de l'air et des risques sur la santé	2 832 514	6 317 807	2 300 000	-19%
A0603-05 Aide, conseil et expertises	3 546 900	0	0	-100%
A0603-06 Amiante	7 912 114	315 954 540	53 750 000	579%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	163 510 488	408 572 908	177 500 000	9 %
Fonctionnement	161 588 873	108 572 908	137 500 000	-15 %
(011) charges à caractère général	80 307 110	80 305 564	102 400 000	28%
(012) charges de personnel et frais assimilés	70 783 369	28 267 344	33 500 000	-53%
(65) autres charges d'activité	1 873 651	0	1 600 000	-15%
(67) charges exceptionnelles	8 624 743	0	0	-100%
Investissements	1 921 615	300 000 000	40 000 000	1982 %

Les actions pour 2016

Action A0603-01 - Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et règlementer pour garantir sa qualité Dépenses : **69,60 MF**

FONCTIONNEMENT :

En matière d'eau potable : 50,6

- **0,20 MF** : pour les frais d'impressions suivants :

*La **création de 3 dépliant**s sur les thématiques suivantes : « Informations sanitaires pour la récupération des eaux de pluies », « Qu'est-ce qu'un Plan de Sécurité Sanitaire des Eaux? » et « Utilisation de l'eau potable/non-potable ».

*Le **projet avec le Centre de Documentation Pédagogique** qui consiste en la création d'un support interactif pour les « enfants », de la primaire jusqu'au lycée. La première thématique de ce projet étant l'eau douce, la DASS-NC souhaite participer techniquement et financièrement de manière à sensibiliser davantage sur les différentes thématiques suivantes : fonctionnement de l'eau du robinet, eaux embouteillées, maladies liées à l'eau...

- **0,4 MF** : pour l'acquisition de petits matériels de contrôle pour les analyses physico-chimiques de l'eau (colorimètre, fioles, thermomètre, pH mètre)

- **50 MF** : sont sollicités pour les **Plans de Sécurité Sanitaire des Eaux (PSSE)**, somme nécessaire pour permettre :

***L'élaboration de 4 PSSE au moins:**

Depuis 2008, la DASS-NC propose un accompagnement technique et financier aux communes au travers de la mise en place d'un outil de gestion des risques liés à l'eau de consommation : le Plan de Sécurité Sanitaire des Eaux (PSSE). Sur les 33 communes que compte la Nouvelle-Calédonie, il reste à ce jour huit communes dépourvues de PSSE (Canala, Kaala-Gomen, Kouaoua, Bélep, Pouébo, Iles des Pins, Yaté, Tiga).

Pour achever la « boucle PSSE » dans les délais impartis, il est nécessaire de procéder à l'élaboration d'au moins 4 PSSE pour finaliser ces actions à l'échelle du territoire.

L'élaboration d'un PSSE nécessite les services d'un bureau d'études de même que la réalisation de nombreuses analyses de la qualité de l'eau (deux à trois points de prélèvements dans chaque unité de distribution).

***La réalisation d'audits:**

Prévu pour les communes qui ont un PSSE mis en place depuis 5 ans, il permet d'effectuer une campagne d'analyses sur l'ensemble des unités de distribution de la commune, ainsi que la mise à jour des documents du PSSE et du plan d'urgence.

L'audit est aussi un moyen efficace d'effectuer un « bilan PSSE » en faisant un point sur la réalisation (ou non) des différentes recommandations faites. Il est important pour le service de santé publique de réaliser ces audits de manière à contrôler l'impact de la mise en place du PSSE sur la qualité de l'eau distribuée aux populations, ainsi que de challenger les communes. En l'absence d'une réglementation calédonienne sur les eaux de distribution, les audits et les autoévaluations du PSSE sont des outils indispensables pour suivre la progression de la qualité de l'eau dans chaque commune. La réalisation d'un audit fait appel aux services d'un bureau d'études.

***La réalisation d'autoévaluations des PSSE :**

Tout comme les audits, les autoévaluations sont des outils permettant de contrôler la réalisation des recommandations faites par le PSSE. Lors des autoévaluations, des analyses sont réalisées sur une unité de distribution de manière à estimer l'efficacité des recommandations faites ou à réorienter si besoin les actions préconisées.

***La réalisation des analyses laboratoire pour l'élaboration des PSSE, les analyses des audits et des autoévaluations, les alertes sanitaires :**

Cette partie est primordiale car seules les analyses nous permettent de connaître la qualité d'une eau. Toutes les actions entreprises par la DASS-NC dans le cadre de l'élaboration des PSSE, des audits, des autoévaluations... se basent sur les résultats d'analyses de la qualité de l'eau. Elles seules permettent d'appuyer les décisions prises par rapport au prélèvement de l'eau et à l'utilisation qui en est faite. Lors de l'élaboration d'un PSSE, ce sont toutes les unités de distribution de la commune qui font l'objet de prélèvements et d'analyses, à hauteur de 3 prélèvements si présence de traitement, ou 2 prélèvements si la ressource n'est pas traitée. Le nombre de paramètres analysés est aussi très variable en fonction de la nature de la ressource (ressource superficielle ou souterraine) et des diverses activités polluantes aux alentours. Lors des audits, des prélèvements sont effectués dans chaque unité de distribution de la commune. Lors des autoévaluations, des prélèvements sont effectués dans une seule unité de distribution.

Par ailleurs, lors d'alertes sanitaires sur les communes (exemple : cette année, épidémie de gastro-entérites sur Ouégoa, Pouembout, deux cas de légionnelles), la DASS-NC doit pouvoir supporter le coup des analyses permettant le contrôle de la qualité de l'eau (en cas d'impossibilité ou financière de la mairie, ou de besoin de réactivité).

***Les eaux embouteillées :**

En Nouvelle-Calédonie, la Société des Eaux du Mont-Dore est la seule entreprise de production d'eau embouteillée en activité. Cette dernière produit près de 18 millions de litres

de boissons par an. Tout comme pour l'eau du robinet, l'eau embouteillée doit présenter une qualité acceptable et être sans risques pour la santé du consommateur.

La DASS-NC est chargée d'un suivi et d'un contrôle de la qualité de cette eau et de ses contenants. Pour se faire, trois contrôles inopinés sont réalisés chaque année à la société. Ces contrôles qui concernent les sources d'eau, la chaîne d'embouteillage et les produits finis, bouteilles et bonbonnes, nécessitent les services d'un bureau d'études et font l'objet d'analyses.

En matière d'eau de baignade : 19 MF

La délibération 23/CP du 1er juin 2010 prévoit :

- **12 MF** : sont nécessaires pour effectuer le **contrôle des eaux de baignade en mer et de la qualité des eaux des piscines à usage collectif** sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Cette surveillance représente 65 points de contrôle durant la saison balnéaire de novembre à avril et 100 bassins toute l'année. Pour que ce contrôle puisse se faire, la DASS fait appel à **deux prestataires de service pour effectuer les prélèvements**, les mesures in situ, les observations de terrain, la saisie des données.

↳ Sur AP n° P0603-12/1-Suivi réglementation eaux de baignade

P0603-2012/1-SUIVI REGLEMENTATION EAUX DE Baignade	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	40 177 000
Révision	8 000 000
Autorisation après BP 2016	48 177 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	36 163 649
CP 2016	12 000 000
CP après BP 2016	48 163 649
Reste à financer	13 351
2017	13 351
2018	0
2019	0
2020	0

- **6,5 MF** : l'élaboration de profils des eaux de baignade, outils d'aide à la commune qui permet de réduire les risques sanitaires liés à la baignade. Cette dépense couvre les frais **d'analyses d'eau des eaux de baignade en mer et les frais d'études** pour l'élaboration d'un profil d'eaux de baignade prévu par la réglementation ;

- **0,5 MF** : la prise en charge des **prestations d'infographie par un professionnel pour finaliser le nouveau guide**, à l'attention des responsables de centre de balnéothérapie et spa pool, élaboré par la DASS qui a pour mission le contrôle des piscines et spa à usage collectif. Ce guide permettrait le maintien de ces établissements dans les normes réglementaires tant au niveau des installations que de la qualité de l'eau des bassins.

Action A0603-02 - Lutte anti-vectorielle**Dépenses : 51,85 MF****FONCTIONNEMENT :**

En complément des actions de prévention auprès du public, des actions sur le milieu sont menées dans les zones à risques identifiées.

Pour renforcer la lutte anti-vectorielle régulière, des opérations spécifiques peuvent être menées. Elles se traduisent par :

- **30 MF** : la mise à disposition d'**auxiliaires sanitaires** recrutés sur le programme provincial d'insertion citoyenne de la province Sud (PPIC) et mis à disposition des communes pour venir en renfort dans la lutte contre les épidémies d'arboviroses ;

↳ Convention n° 23011-2012 du 7 juin 2013 conclue entre la NC et la province Sud

↳ Sur AP n° P0603-14/1-Pec auxiliaire lutte anti-vect.

P0603-2014 / 1-PRISE EN CHARGE DES AUXILIAIRES DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	100 000 000
Révision	60 000 000
Autorisation après BP 2016	160 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	62 130 846
CP 2016	30 000 000
CP après BP 2016	92 130 846
Reste à financer	67 869 154
2017	34 000 000
2018	33 869 154
2019	0
2020	0

- **15 MF** : développement d'une **nouvelle stratégie de lutte contre les arboviroses** rompant avec les approches verticales traditionnelles et promouvant les changements comportementaux et la responsabilisation citoyenne : approche communautaire

- **6,4 MF** : la poursuite de l'**étude Pyriproxyfène (PPF)**, qui a pour objet de tester l'efficacité du procédé de l'auto dissémination d'un inhibiteur de croissance par les moustiques eux-mêmes en vue d'éliminer les larves dans les gîtes qui pourrait être une alternative aux épandages d'insecticides. Cette étude débutée en 2013, devrait rentrer dans sa dernière phase en 2016, avec la mise en place des phases de tests en extérieur, permettant la validation des protocoles et résultats obtenus en laboratoire depuis. Le montant prévu permet de prolonger les contrats des 2 entomologistes.

- **0,450 MF** : Pour permettre le bon déroulement de cette étude, d'achat de **petits matériels** sont également sollicités.

Action A0603-03 – Consolidation et amélioration des connaissances sur la qualité de l'air et des risques sur la santé

Dépenses : 2,30 MF

FONCTIONNEMENT : 2,3 MF

- 2,3 MF : poursuite de l'étude relative à la mise en place d'un calendrier pollinique (amélioration de la qualité de l'air)

Une prévalence élevée des maladies allergiques respiratoires, dont l'asthme, a été mise en évidence en Nouvelle Calédonie par une étude réalisée conjointement par l'INSERM et le Comité pour le Contrôle du Tabagisme, de la Tuberculose et des Maladies Respiratoires (CCTTMR) en 1998 (étude ISAAC). Cette prévalence, peut en grande partie être attribuée aux pollens.

Ainsi, la fréquence de ces maladies allergiques respiratoires, des formes graves d'asthme, et leurs conséquences socio-économiques, font qu'il a été nécessaire de mettre en place un réseau de surveillance des pollens sur le Grand Nouméa en 2015.

Les enjeux de l'élaboration d'un calendrier pollinique en Nouvelle Calédonie sont multiples, mais l'objectif principal reste toutefois la réduction des risques liés à l'exposition aux pollens (et donc des maladies allergiques respiratoires).

Ceux-ci seront réalisés au travers de la surveillance de l'indice pollinique, en organisant une information anticipée des personnes allergiques sur les risques d'exposition, en développant des campagnes d'information du public et des collectivités sur le caractère particulièrement allergisant de certaines espèces.

Ce travail, amorcé depuis 2014 est réalisé en partenariat avec 3 autres entités :

- L'association de surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle Calédonie, Scal'Air, qui a investi à notre demande dans le matériel d'échantillonnage des pollens et qui assure ainsi la collecte de ces derniers depuis cette année ;
- Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA ; France), qui assure la partie identification des pollens collectés ainsi que la réalisation du calendrier pollinique
- L'Institut Agronomique Calédonien (IAC) qui devrait très prochainement identifier pour le compte de la DASS les pollens endémiques.

Ce **calendrier pollinique** s'établi, par retour d'expérience des diverses associations métropolitaines sur trois ans. Initié en 2014, le programme devrait ainsi se terminer en 2018.

Action A0603-06 - Amiante

Dépenses : 53,75 MF

INVESTISSEMENT :

- 40 MF : pour permettre des **travaux de remédiation**.

L'objectif des **travaux de remédiation** est de neutraliser les émissions de fibres d'amiante à proximité des zones de vie et d'habitation sur les lieux publics ou assimilés uniquement.

Ces opérations prévues sur l'ensemble des sites amiantifères prioritaires répertoriés en Nouvelle-Calédonie permettront de réduire l'exposition des populations à l'amiante et par conséquent les pathologies potentielles respiratoires liées à cette exposition.

Lors des inventaires réalisés en partenariat avec la DIMENC, les sites amiantifères ont fait l'objet d'un classement hiérarchique à partir de l'évaluation du risque sanitaire. La sélection par commune des sites potentiels pour le programme de remédiation a ainsi été faite selon les critères suivants :

- La fréquentation des lieux habités ou fréquentés ;
- Le risque sanitaire élevé (risque normé 4 ou 5 selon inventaire) ;

- Les sites à usage public ou collectif uniquement (sites privés exclus).

Ainsi, par ordre de priorité les premières communes à bénéficier de ce programme ont été les communes de Houaïlou, Poindimié, Pouébo et Touho.

Pour poursuivre et clôturer ce programme, la DASS a identifié les sites amiantifères des communes de Koné, Kala Gomen, Ouegoa et Thio en 2015. Elle a aussi fait effectuer les études nécessaires sur les techniques de remédiation à mettre en œuvre sur chaque site. Ces choix ont été proposés et validés par les communes en 2014. Aujourd'hui, ces communes sont en attente des fonds dédiés au financement de ces travaux.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit une **subvention aux communes** permettant de couvrir la totalité du montant des travaux de réhabilitation. Cette dépense correspond à la prise en charge complète du montant des travaux de remédiation du chantier.

Sur AP n° P0603-12/2-Subv communes travaux remédiation amiante

P0603-2012/ 2-TRAVAUX DE REMEDIATION AMIANTE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	100 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	100 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	41 977 844
CP 2016	40 000 000
CP après BP 2016	81 977 844
Reste à financer	18 022 156
2017	18 022 156
2018	0
2019	0
2020	0

FONCTIONNEMENT :

- **3,650 MF** : En complément de la subvention permettant de financer les travaux de remédiation, une **assistance par un maître d'œuvre** est fournie aux mairies. Cette assistance recouvre :

- La passation des contrats de travaux aux entreprises ;
- Le suivi de l'exécution des travaux, de l'ouverture de chantier à la réception des travaux.

Il s'agit donc de missions de maîtrise d'œuvre (MO) pour les chantiers de remédiation de sites amiantifères en zones habitées sur les communes de Koné, Kala Gomen, Ouegoa et Thio. Ces études viendront compléter les missions AMO menées en 2014.

Amiante environnemental : 2 MF

L'amiante environnemental est un sujet majeur traité en continu par le service de géologie de la DIMENC. Les échantillons de fibres récoltées sont analysés pour améliorer la connaissance géologique de la Nouvelle-Calédonie. Ces analyses chimiques, géochimiques, isotopiques, sont extrêmement spécifiques du fait de la difficulté à identifier formellement les phases minérales amiantifères. Un programme d'analyses par différents laboratoires est prévu et estimé à 2 MF.

Inventaires communaux : 2 MF

Lors de la réalisation des inventaires communaux des sites aménagés dans les zones potentiellement amiantifères, des prélèvements de matériaux sont réalisés afin de vérifier la présence de fibres par des examens au microscope électronique et/ou Raman. Ces analyses sont primordiales pour clôturer les inventaires et les transmettre avec un jeu complet d'informations aux communes et aux provinces. Elles seront effectuées en 2016 par des laboratoires spécialisés de métropole ou par l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD).

Amiante – CDD : 3,5 MF

La serpentinite est un matériau amiantifère largement utilisé par le passé pour recharger les pistes communales surtout dans la chaîne centrale. Ce type de matériau présentant un danger pour la santé des riverains, il apparaît nécessaire d'en identifier les localisations pour en prévoir le recouvrement. Un capteur géophysique sur chariot repérant ce type de matériau a été mis au point conjointement par le service de la géologie de la DIMENC et le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Ce capteur va servir à l'inventaire des pistes potentiellement recouvertes de serpentinite amiantifère.

Cet inventaire a débuté en août 2015 avec le recrutement en contrat à durée déterminée (CDD) d'un géophysicien spécialiste de la méthode. Pour terminer ce travail, 6 mois supplémentaires de CDD sont nécessaires.

Amiante – Remboursement de frais de déplacements : 1 MF

Les frais de déplacements des deux agents chargés de la thématique amiante, un géologue et un géophysicien contractuel, est estimé 1 MF pour l'année 2016.

Amiante – Partenariat de recherche : 1,6 MF

Les études menées par le service de la géologie de la DIMENC en collaboration avec le BRGM ont permis d'établir un atlas des types et des occurrences d'amiante environnemental dans les massifs miniers. Il apparaît que la serpentinitisation et les fluides ont joué un rôle majeur dans l'apparition des minéraux fibreux amiantifères.

Une étude pétrographique et minéralogique détaillée est nécessaire pour mieux comprendre les phénomènes de serpentinitisation ainsi que les différents minéraux amiantifères qui y sont associés. Cette étude en partenariat avec le BRGM vise à mieux cerner et anticiper l'aléa amiante dans les massifs miniers, une préoccupation majeure des exploitants miniers.

Programme P0604
Médipôle et hôpital de Koné

Dépenses : 4 426 685 094 F
Recettes : 4 221 231 541 F

Enjeux et contexte

Situé aux abords de l'hôtel de la province Nord, à Koné, le Complexe hospitalier Nord est un projet de près de 9 500 m² qui proposera courant 2018, 58 lits et 5 places, pour un coût global de plus de 6 milliards de francs CFP, et dont la réalisation s'inscrit dans une démarche de qualité environnementale.

Ce nouvel établissement sera composé :

- d'un ensemble de locaux mutualisés : accueil, secrétariat, consultations, locaux techniques, gestion administrative et logistique, hôpital de jour de 5 places ;
- d'un pôle d'hospitalisation conventionnelle : Médecine (20 lits), Chirurgie (20 lits) et Maternité (12 lits) ;
- d'un plateau technique : bloc opératoire (3 salles d'opérations), et obstétrical (2 salles de naissance, réanimation néonatale), imagerie, urgences, unité de soins critiques (6 lits) et un laboratoire ;
- de secteurs de logistique médicale (pharmacie, stérilisation), hôtelière et techniques ;
- d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) et d'une hélistation ;
- de 10 000 m² d'espaces extérieurs avec aménagements paysagers et stationnements ;
- d'une unité d'hémodialyse en tranche conditionnelle.

Le projet d'un complexe de santé à Koné est né de la volonté d'une meilleure répartition spatiale des établissements hospitaliers, de la poursuite de la mise en œuvre des schémas territoriaux d'organisation sanitaire (différents schémas liés à l'insuffisance rénale chronique, la santé mentale, la périnatalité) et de la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens et des projets d'établissement dans les hôpitaux.

L'hôpital de Koné, rendu indispensable par l'afflux démographique lié à l'usine de Vavouto, permettra de favoriser l'accès aux soins de toute la population du nord en permettant une réorientation des activités des hôpitaux de Koumac et Poindimié et en favorisant l'augmentation de la capacité en lits de moyen et long séjours.

Le site permettra de regrouper un pôle sanitaire comprenant le plateau technique, le centre médico-social provincial, les antennes de l'agence sanitaire et sociale chargée de la prévention et du centre hospitalier psychiatrique, une unité d'hémodialyse et un centre d'hébergement provincial dédié l'accueil des personnes domiciliées à distance.

Objectifs

La Nouvelle-Calédonie s'est fixée comme objectif de faire de ce grand ensemble dédié à la santé un lieu d'échange et de partage, où mieux vivre ensemble. C'est en cela qu'il doit également être un lieu de culture.

L'entrée de la culture sous toutes ses formes dans le milieu hospitalier constitue l'une des meilleures façons d'améliorer l'environnement des personnes fragilisées. Depuis une vingtaine d'années, ce mouvement se développe à travers le monde, en particulier dans les

pays nordiques et anglo-saxons. Il s'est concrétisé en France métropolitaine par le programme « Culture à l'hôpital », initié en 1998 par les ministères de la Santé et de la Culture.

En 2013, la Nouvelle-Calédonie a décidé de consacrer 240 millions sur 3 ans à la création d'un programme complet d'investissement et de fonctionnement pour favoriser la culture au sein du Médipôle de Koutio.

Le projet culturel du CHN de Koné doit répondre aux mêmes aspirations : il permettra de faire entrer l'art dans les différents espaces du complexe en s'inspirant du principe du « 1 % artistique » et facilitera l'organisation d'animations artistiques et culturelles au sein de l'établissement.

Créé en 1951, en métropole, le « 1 % artistique » a pour vocation de soutenir les artistes en enrichissant le patrimoine public. Le principe est de consacrer, lors de la construction, l'extension ou la réhabilitation d'un bâtiment public 1 % du coût des travaux à la commande d'une ou de plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour être intégrées au bâtiment en question. Il faut noter qu'en Nouvelle-Calédonie, seule la province Sud dispose d'une délibération permettant l'application d'un « 1 % artistique ». Un projet de texte pour la Nouvelle-Calédonie est en cours d'examen.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme Médipôle et hôpital de Koné est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	12 753 203 367	15 110 846 756	4 426 685 094	-65 %
A0604-03 Financement & suivi du Médipôle de Koutio	12 398 562 620	12 908 372 768	1 167 210 094	-91%
A0604-04 Financement et suivi de l'hôpital de Koné	351 273 397	2 200 000 000	3 050 000 000	768%
A0604-05 Projets culturels du Médipôle de Koutio et de l'hôpital du Nord	3 367 350	2 473 988	209 475 000	6121%
Recettes	11 436 139 606	10 535 813 488	4 221 231 541	-63 %
A0604-03 Financement & suivi du Médipôle de Koutio	11 147 248 772	9 929 613 488	1 171 231 541	-89%
A0604-04 Financement et suivi de l'hôpital de Koné	288 890 834	606 200 000	3 050 000 000	956%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

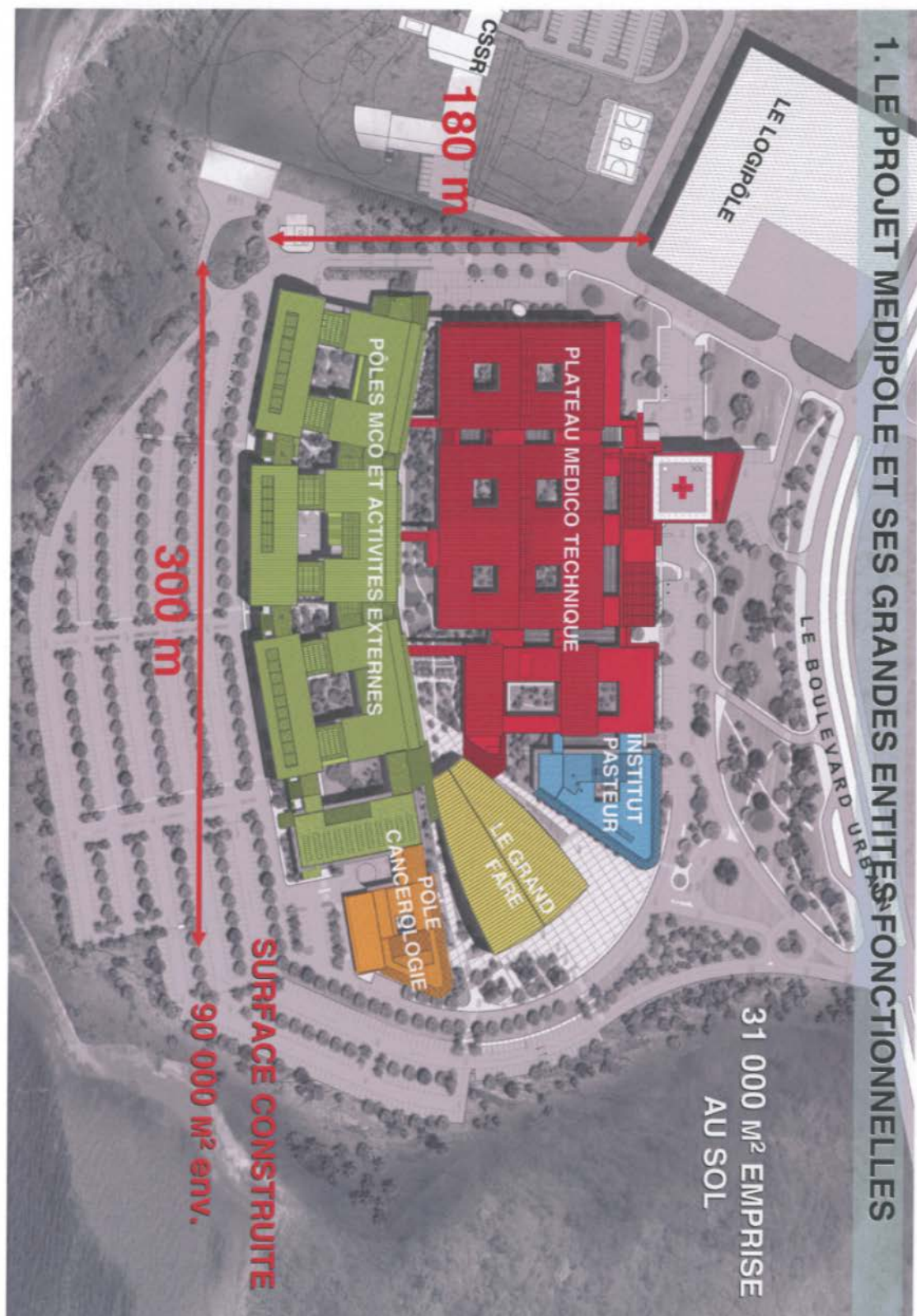
	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	12 753 203 367	15 110 846 756	4 426 685 094	-65 %
Fonctionnement	17 611 283	4 831 618	12 250 000	-30 %
(011) charges à caractère général	17 611 283	4 831 618	12 250 000	-30%
Investissements	12 735 592 084	15 106 015 138	4 414 435 094	-65 %
Recettes	11 436 139 606	10 535 813 488	4 221 231 541	-63 %

Les actions pour 2016

Action A0604-03 – Financement et suivi de l'hôpital de Koutio	Dépenses :	1 167,21 MF
	Recettes :	1 171,23 MF

Le Médipôle de Koutio regroupera sur un site unique, le nouvel Hôpital Territorial d'une capacité de 645 lits et places, ainsi qu'une infrastructure logistique (logipôle), prévoyant l'intégration au sein de la même structure de 12 blocs opératoires, les urgences, l'imagerie

médicale, un Plateau Technique de Cancérologie (PTC) et l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC).



L'ordre de service de démarrage des travaux de construction a été notifié au Groupement VINCI CONSTRUCTION en Janvier 2012.

L'achèvement des travaux est prévu en 2016, avec comme étapes majeures :

- ☐ 9 janvier 2016 - réception du marché travaux et remise des clés au CHT,
- ☐ Fin mars 2016 - fin de levée des réserves,
- ☐ Septembre 2016 - fin de la médicalisation du bâtiment par le CHT,
- ☐ Octobre 2016 - nettoyage à blanc et désinfection,
- ☐ 15 décembre 2016 - fin installation définitive du CHT Gaston Bourret dans le Médipôle et fermeture définitive des établissements du centre-ville

La phase de réception de la certification HQE est prévue en mai 2016.

Les Opérations Préalables à la Réception (OPR) sont terminées à 95 % et aucun dysfonctionnement n'a été constaté.

Le coût de ce vaste projet a été arrêté à la somme de 50 206 816 000 F, auxquels se sont rajoutées des opérations annexes (renforcement AEP de Dumbéa et projets artistiques).

En 2015, quatre AP et une AE ont été votées par le congrès, pour un montant global de 50 723 590 000 F :

- AP 2006-1, Médipôle de Koutio : 50 190 000 000 F
- AP 2013-1, renforcement AEP Médipôle : 100 000 000 F,
- AP 2014-4, Desserte Néobus vers Médipôle : 195 000 000 F
- AP 2014-1, projet artistique et culturel investissement : 178 100 000 F
- AE 2014-2, projet artistique et culturel fonctionnement : 60 490 000 F.

Il est proposé les modifications suivantes suite à la signature des avenants 5 et 6 à la convention de mandat SECAL :

- AP 2006-1, Médipôle de Koutio : augmentation de l'AP de 16 816 000 F, pour la porter à 50 206 816 000 F (avenant 5 et 6 à la convention de mandat)

AP P0604-2006 / 1-CENTRE HOSPITALIER DE KOUTIO (109/06)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	50 190 000 000
Révision	16 816 000
Autorisation après BP 2016	50 206 816 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	48 521 922 152
CP 2016	1 062 931 000
CP après BP 2016	49 584 853 152
Reste à financer	621 962 848
2017	621 962 848

- AP 2013-1, renforcement AEP Médipôle : 100 000 000 F, sans changement mais à ce jour clôturée.
- AP 2014-4, Desserte Néobus vers Médipôle : A supprimer car le financement a été prévu dans l'AP 2006-1 (avenant 6 à convention de mandat) : - 195 000 000 F

AP P0604-2014 / 4-DESSERTE NEOBUS VERS MEDIPOLE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	195 000 000
Révision	-195 000 000
Autorisation après BP 2016	0

- AE 2014-2, projet artistique et culturel fonctionnement : 60 490 000 F, sans changement.

Le montant global des AP/AE est donc ramené à 50 545 406 000 F.

Le plan de financement du Médipôle, en englobant tous les projets annexes, a été défini ainsi :

	Coût global	Participations des différents partenaires				
		NC	ASSNC	CHT	ETAT	SMTU
Bâtiment principal du Médipôle <i>dont 40 MF de projet artistique</i>	45 303 920 000	600 000 000	32 162 142 540	7 541 777 460	5 000 000 000	
<i>Institut Pasteur</i>	1 650 000 000		1 650 000 000			
<i>Plateau technique de la cancérologie</i>	900 000 000	900 000 000				
<i>Etudes HQE</i>	370 000 000	370 000 000				
<i>Options demandées par le CHT</i>	530 000 000			530 000 000		
<i>Raccordement Néobus</i>	194 856 000					194 856 000
<i>Travaux pour l'hélistation</i>	8 040 000		6 432 000	1 608 000		
<i>Raccordement ZAC de Dumbéa</i>	1 250 000 000		1 000 000 000	250 000 000		
<i>sous-total opération incluses dans la convention de mandat SECAL + Zac de dumbéa</i>	50 206 816 000	1 870 000 000	34 818 574 540	8 323 385 460	5 000 000 000	194 856 000
<i>renforcement AEP Dumbéa</i>	100 000 000	100 000 000				
<i>projet artistique et culturel du Médipôle investissement</i>	178 100 000	138 100 000				
<i>projet artistique et culturel du Médipôle Fonctionnement</i>	60 490 000	60 490 000				
<i>sous-total opérations annexes</i>	338 590 000	298 590 000	-	-	-	-
TOTAL	50 545 406 000	2 168 590 000	34 818 574 540	8 323 385 460	5 000 000 000	194 856 000

Le montant des appels de fonds sollicité par la SECAL en 2016 est estimé à 1 062 931 000 F, il est proposé d'inscrire ce montant au BP 2016 en dépenses.

En recettes, les 1 062 931 000 F d'appels de fonds seront financés de la manière suivante :

- participation ASSNC = 1 050 344 800 F,
- participation CHT = 12 586 200 F.

Par ailleurs, l'Etat doit s'acquitter du solde de sa participation pour un montant de 108 300 000 F.

Ainsi, il est proposé d'inscrire 1 171 231 000 F de recettes au BP 2016.

2) AP 2014-4 : desserte Néobus Médipôle : - 195 000 000 F

Dans la perspective de la mise en œuvre du projet de transport en commun en site propre (projet Néobus), cette opération entièrement financée par le SMTU permettra la mise en place d'une desserte vers le Médipôle.

Le suivi de cette opération par la SECAL dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction du Médipôle et le commencement des travaux de cette desserte préalablement à celle du projet Néobus dans sa globalité sont justifiés par les économies d'échelle effectuées en bénéficiant des infrastructures et de l'organisation du chantier en cours. Une recette du SMTU de même montant vient compenser cette dépense.

Il est proposé d'annuler l'AP 2014-4 « desserte néobus » car cette opération a été incluse dans la convention de mandat avec la SECAL (avenant 6 de 2015) et est donc financée sur l'AP 2006-1 de 50 206 816 000 F.

Enfin, il est proposé la poursuite du plan de communication sur le projet Médipôle.

A ce titre, une inscription de crédits à hauteur de 2 250 000 F est proposée en prestation de service.

Laboratoire P3 –Institut Pasteur

Le contrat de développement inter-collectivité 2011-2015 a été prolongé d'une année avec redéploiement des crédits des opérations non utilisées (muséum bâtiment des collections et maison de la science et des technologies). Ainsi, une partie de ces crédits est affectée à une nouvelle opération intitulée « construction d'un laboratoire P3 » en partenariat avec l'institut Pasteur (IPNC).

Ce laboratoire sera construit en 2016 dans le périmètre des locaux de l'IPNC prévus sur la zone du futur médipôle de Koutio, et permettra de conduire au mieux les missions de surveillance biologique et de recherche en santé humaine confiées par les collectivités de Nouvelle-Calédonie à l'IPNC

Le plan de financement de cette opération est la suivante

Laboratoire P3- IPNC CDI 2011-2016	participation en valeur	Participation en pourcentage
ETAT	87 044 588	46%
NOUVELLE-CALEDONIE	102 029 094	54%
PROVINCE SUD	-	0%
PROVINCE NORD	-	0%
PROVINCE ILES LOYAUTE	-	0%
TOTAL	189 073 682	100%

Les participations de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat seront versées directement à l'institut pasteur sous forme de subvention d'investissement, l'établissement assurant la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Action A0604-04 – Financement et suivi de l'hôpital de Koné	Dépenses :	3 050,00	MF
	Recettes :	3 050,00	MF

Le projet de construction d'un complexe hospitalier à Koné a été acté en 2010. Cette opération a été retenue au Contrat de développement Etat / Nouvelle-Calédonie 2011-2015.

Le programme de l'opération concerne la construction neuve d'un bâtiment hospitalier de Médecine, Chirurgie, Obstétrique comprenant également une unité d'hémodialyse. Cette opération offre une capacité de 63 lits et places sur une surface totale de 9 500 m².

Les travaux ont démarré le 8 juin 2015 avec un délai de 27 mois.

Les travaux objet de la tranche conditionnelle 2 « Travaux préliminaires » sont terminés et réceptionnés.

La réception contractuelle du bâtiment est prévue pour le 8 septembre 2017.

Les travaux de construction du bâtiment (TC3) suivent le planning prévisionnel ; ainsi, le gros œuvre devrait se terminer pour janvier 2016,

La tranche conditionnelle Dialyse (TC4) a été notifiée en novembre 2015 et devrait s'achever dans un délai de 11 mois (réception prévue en octobre 2016).

A ce jour, il n'y a pas de retard annoncé sur le programme.

Le coût de cette opération est estimé à 6 690 MF avec une participation de l'Etat, de la Province Nord, de l'Agence sanitaire et sociale, du CHS Albert Bousquet et du CHN.

Le plan de financement est le suivant :

		Participations des différents partenaires			
	Coût global	Pnord	ASSNC	CHN	ETAT
Bâtiment principal du complexe hospitalier	6 690 000 000	274 000 000	3 739 000 000	1 780 000 000	897 000 000
TOTAL	6 690 000 000	274 000 000	3 739 000 000	1 780 000 000	897 000 000

Le financement de cette opération est suivi en AP.

AP P0604-2013/2 : Hôpital en province Nord :

AP P0604-2013 / 2-CONSTRUCTION NOUVEL HOPITAL EN PROVINCE NORD	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	6 690 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	6 690 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	2 759 000 000
CP 2016	3 050 000 000
CP après BP 2016	5 809 000 000
Reste à financer	881 000 000
2017	881 000 000
2018	0
2019	0
2020	0

Le montant des appels de fonds sollicité par la SECAL en 2016 est estimé à 3 050 MF. Il est proposé d'inscrire 3 050 MF de crédits au BP 2016 en dépenses.

En recettes, les 3 050 MF d'appels de fonds seront financés de la manière suivante :

- participation province Nord = 125 05 MF,
- participation ASSNC = 1 704 950 MF,
- participation CHN = 811 300 MF,
- participation Etat = 408 700 MF,

Il est proposé d'inscrire 3 050 MF de recettes au BP 2016.

Action A0604-05 – Projet culturels du Médipôle de Koutio et de l'hôpital du Nord

Dépenses : 209,48 MF

Le projet artistique et culturel du Médipôle débuté fin 2013 se poursuit en 2016 : il consiste à réaliser la commande et l'installation d'œuvres d'art (sculptures, fresques, éléments de design mobilier...) destinées au Médipôle de Koutio et de garantir la conduite d'une politique culturelle pour l'hôpital dès sa mise en service en y affectant des espaces spécifiques et adaptés, en relation avec des objectifs, un programme et des moyens correspondants.

Le projet a pour but de valoriser la plus importante réalisation (en taille et en investissement) de la Nouvelle-Calédonie en réaffirmant les grandes orientations de l'accord de Nouméa sur la culture et l'identité. Il entend mettre en lumière les arts du pays tout en accompagnant le processus de guérison des patients. Il permettra ainsi d'enrichir le rôle social de l'hôpital en renforçant sa vocation à s'ouvrir sur la cité et d'améliorer la qualité des relations entre les usagers de l'hôpital (patients/personnels soignants).

Ainsi, art et culture doivent permettre d'humaniser un environnement impressionnant (par la dimension des constructions), anxiogène (par peur de la maladie et de la mort), intimidant (par ses aspects technologique et scientifique).

Avec ce projet, la Nouvelle-Calédonie entend contribuer à l'enrichissement du patrimoine et du cadre de vie, par la présence d'œuvres d'art en dehors des seules institutions spécialisées dans le domaine de l'art contemporain, tout en permettant d'élargir le champ d'influence des artistes, l'hôpital représentant un espace particulier de rencontre avec une population qui n'est pas celle des salles de spectacles, des galeries ou des centres culturels. Ce public fragilisé (parfois seul et en souffrance) est particulièrement réceptif aux animations menées dans ce cadre.

En raison de la désignation tardive de l'arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des œuvres pour le Médipôle de Koutio la plupart des concours en 2015 n'ont pas pu être lancés et il convient de proposer leurs financements au BP 2016.

Investissement

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU MEDIPOLE

Il est proposé d'inscrire en 2016 la somme de 177,4 afin de poursuivre la commande et l'installation d'œuvres d'art destinées aux espaces publics du Médipôle de Koutio et les aménagements spécifiques des zones d'accueil et des services accueillant des enfants.

P0604-2014/ 1-PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE- INVESTISSEMENT	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	178 100 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	178 100 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	625 000
CP 2016	177 475 000
CP après BP 2016	178 100 000
Reste à financer	0
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU CHN DE KONÉ

A l'instar de la démarche conduite au Médipôle de Koutio, il est proposé de mener un projet culturel et artistique similaire au CHN de Koné, de 2016 à 2018, qui consistera à organiser et réaliser la commande, l'acquisition, l'installation d'œuvres d'art destinées aux espaces partagés du complexe hospitalier, par le biais d'un processus inspiré du « 1 % artistique », et de garantir la conduite d'une politique culturelle au sein de l'hôpital en y affectant des espaces spécifiques et adaptés.

Cette dépense d'un montant global de 64 millions XPF sur 3 ans se décompose de la façon suivante : 22 MF en 2016, 22 MF en 2017 et 20 MF en 2018.

L'opération est financée au travers d'une AP et d'une AE (voir § fonctionnement pour l'AE).

P0604-2016/ 1-PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL HOPITAL DU NORD- INVESTISSEMENT					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
54 000 000	22 000 000	17 000 000	15 000 000	0	0

Il est proposé d'inscrire en 2016 la somme de 22 MF en investissement pour permettre l'amorce de la politique de commande d'œuvres d'art, et aménager un espace pour des animations ludiques ou culturelles. Les œuvres et/ou objets de design mobilier en question sont destinés à être installés dans les espaces publics du CHN.

Fonctionnement

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU MEDIPOLE

Il est proposé d'inscrire en 2016, la somme de 10 MF et de reporter les sommes non dépensées en 2015, dans le but de poursuivre les actions de réflexion santé/culture et la conduite de mission spécifiques autour du projet culturel du Médipôle : édition d'un livret d'accueil du jeune patient, restitutions des recherches sur l'histoire du CHT, achat de droit pour les terminaux multimédia de la chambre des patients, mise en place d'une médiathèque, accompagnement des artistes, formation aux outils culturels des personnels du CHT, montage d'une formation d'intervenants artistiques à l'hôpital, reportage photographique sur le déménagement.

P0604-2014/ 2-PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-FONCTIONNEMENT	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	60 490 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	60 490 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	18 237 250
CP 2016	10 000 000
CP après BP 2016	28 237 250
Reste à financer	32 252 750
2017	32 252 750
2018	0
2019	0
2020	0

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU CHN DE KONÉ

Il est proposé l'ouverture d'une AE en lien avec l'AP dédiée.

P0604-2016/ 2-PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL HOPITAL DU NORD-FONCTIONNEMENT					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
10 000 000	0	5 000 000	5 000 000	0	0

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre					
	P0601 Offre et qualité de soins	P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	P0603 Santé environnementale	P0604 Médipôle et hôpital de Koné	Total
Dépenses	617 451 663	85 691 000	177 500 000	4 426 685 094	5 307 327 757
Fonctionnement	615 451 663	85 691 000	137 500 000	12 250 000	850 892 663
933				10 000 000	10 000 000
934	315 451 663	85 691 000	137 500 000	2 250 000	540 892 663
936	300 000 000				300 000 000
Investissements	2 000 000		40 000 000	4 414 435 094	4 456 435 094
903				199 475 000	199 475 000
904	2 000 000		40 000 000	4 214 960 094	4 256 960 094
Recettes		34 300 000		4 221 231 541	4 255 531 541
Fonctionnement		34 300 000			34 300 000
934		34 300 000			34 300 000
Investissements				4 221 231 541	4 221 231 541
904				4 221 231 541	4 221 231 541

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 062 952 409	717 514 921	850 892 663	-212 059 746	-20%
Fonctionnement	1 062 952 409	717 514 921	850 892 663	-212 059 746	-20%
602 - Achats stockés - Autres approvisionnements	0	49 057 815	20 400 000	20 400 000	
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	73 593 567	17 124 909	15 945 000	-57 648 567	-78%
613 - Locations	60 744 953	60 210 219	56 638 000	-4 106 953	-7%
614 - Charges locatives et de copropriété	8 020 559	7 087 540	7 260 000	-760 559	-9%
615 - entretien et réparations	3 611 899	4 248 343	3 875 000	263 101	7%
616 - Primes d'assurances	75 293	70 802	75 000	-293	0%
617 - études et recherches	20 601 293	24 543 645	8 938 663	-11 662 630	-57%
618 - Divers	1 086 536	2 083 694	900 000	-186 536	-17%
621 - Personnel extérieur au service	153 274 752	39 060 864	83 500 000	-69 774 752	-46%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	102 644 937	73 849 810	134 353 000	31 708 063	31%
623 - Publicité, publications, relations publiques	19 718 724	7 208 397	27 490 000	7 771 276	39%
624 - Transports de biens et transports collectifs	4 155 006	2 579 793	2 467 000	-1 688 006	-41%
625 - Déplacements et missions	1 644 300	2 041 450	2 200 000	555 700	34%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	10 911 503	9 258 916	9 420 000	-1 491 503	-14%
628 - Divers	7 355 782	7 575 964	7 102 000	-253 782	-3%
641 - Rémunérations du personnel	0	0	3 500 000	3 500 000	
652 - Aides indirectes à la personne	18 000 000	23 000 000	23 000 000	5 000 000	28%
655 - Contributions obligatoires	6 974 545	9 592 217	8 000 000	1 025 455	15%
656 - Participations	0	0	1 600 000	1 600 000	
657 - Subventions	534 882 853	346 616 778	430 929 000	-103 953 853	-19%
658 - Charges diverses de gestion courante	7 031 164	3 405 132	3 300 000	-3 731 164	-53%
674 - Subventions exceptionnelles	28 624 743	28 898 633	0	-28 624 743	-100%
Recettes	57 137 947	30 262 823	34 300 000	-22 837 947	-40%
Fonctionnement	57 137 947	30 262 823	34 300 000	-22 837 947	-40%
706 - Prestations de services	295 000	92 500	300 000	5 000	2%
707 - Ventes de marchandises	2 834 848	3 414 670	6 000 000	3 165 152	112%
747 - Participations	48 000 000	24 000 000	28 000 000	-20 000 000	-42%
768 - Autres produits financiers	5 998 099	2 272 398	0	-5 998 099	-100%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0	483 255	0	0	
778 - Autres produits exceptionnels	10 000	0	0	-10 000	-100%

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Investissement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	12 777 032 950	15 421 782 750	4 456 435 094	-8 320 597 856	-65%
Investissements	12 777 032 950	15 421 782 750	4 456 435 094	-8 320 597 856	-65%
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 176 000	5 867 925	0	-1 176 000	-100%
204 - Subventions d'équipement versées	84 174 025	306 700 166	40 000 000	-44 174 025	-52%
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	0	300 000	0	0	
215 - Installations, matériel et outillage techniques	2 170 590	5 490 449	2 000 000	-170 590	-8%
216 - Collections et œuvres d'art	0	0	177 475 000	177 475 000	
218 - Autres immobilisations corporelles	1 663 251	826 812	0	-1 663 251	-100%
231 - Immobilisations corporelles en cours	0	325 000	22 000 000	22 000 000	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	12 669 092 084	15 102 272 398	4 214 960 094	-8 454 131 990	-67%
458 - Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat) (1)	18 757 000	0	0	-18 757 000	-100%
Recettes	11 448 843 065	10 533 541 090	4 221 231 541	-7 227 611 524	-63%
Investissements	11 448 843 065	10 533 541 090	4 221 231 541	-7 227 611 524	-63%
131 - Subventions d'équipement transférables	11 444 348 356	10 533 541 090	4 221 231 541	-7 223 116 815	-63%
204 - Subventions d'équipement versées	218 750	0	0	-218 750	-100%
458 - Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat) (1)	4 275 959	0	0	-4 275 959	-100%

Mission M07 Solidarité

DEPENSES :	3 131 314 928	F
RECETTES :	31 170 000	F



Handicap et dépendance

Protection sociale

Protection judiciaire de
l'enfance et de la jeunesse

L'amélioration de la prise en charge sanitaire de la population passe aussi par la modernisation et l'extension de notre système de protection sociale afin de favoriser un égal accès aux soins sans que la donnée financière ne devienne un frein à ce droit. La couverture complémentaire obligatoire, la modernisation de notre Règlementation pour la rendre plus accessible, la politique de maîtrise de nos dépenses de santé, l'amélioration de notre dispositif conventionnel sont autant d'éléments concourant à cet objectif d'une protection sociale plus efficace et plus globale.

Il en va de même pour la prise en compte de la population la plus fragile qui éprouve le besoin d'être soutenue dans sa vie quotidienne : l'extension de la politique familiale, la possibilité pour toute personne âgée de bénéficier d'un niveau de revenu décent, l'ouverture de droits nouveaux pour les personnes porteuses d'un handicap ou les personnes âgées dépendantes, un accès au logement facilité sont les lignes directrices d'une politique de solidarité qui participera au développement de la qualité de vie de la population et à une meilleure prise en compte de son état sanitaire.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	7 535 221 899	4 174 541 640	3 131 314 928	-58%
P0701 Handicap et dépendance	2 087 467 293	1 991 700 099	1 397 155 000	-33%
P0702 Protection sociale	3 945 398 456	1 116 219 837	538 065 808	-86%
P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	1 502 356 150	1 066 621 704	1 196 094 120	-20%
Recettes	54 063 954	26 726 212	31 170 000	-42%
P0701 Handicap et dépendance	24 729 952	17 682 381	16 170 000	-35%
P0702 Protection sociale	18 485 594	7 670 520	15 000 000	-19%
P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	10 848 408	1 373 311	0	-100%

Programme P0701
Handicap et dépendance

Dépenses : 1 397 155 000 F
Recettes : 16 170 000 F

Enjeux et contexte

Depuis l'adoption par le congrès de la Nouvelle-Calédonie des lois du pays sur le handicap et la dépendance en 2009, les personnes concernées peuvent, sur leur demande, bénéficier d'une reconnaissance de handicap ou de dépendance et d'une prise en charge globalisée. Chaque année, ce sont près de 2.000 personnes qui déposent une demande.

Objectifs

Le contexte budgétaire contraint de la Nouvelle-Calédonie et le ralentissement de l'économie calédonienne impose de réfléchir à la maîtrise des dépenses sociales. Un bilan et une réflexion sont d'ores et déjà menés et se poursuivront en 2016 sur l'évolution du régime d'aide afin d'en maîtriser l'évolution pour contenir les dépenses.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme handicap et dépendance est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	2 087 467 293	1 991 700 099	1 397 155 000	-33 %
A0701-01 Accueillir les personnes handicapées ou dépendantes, reconnaître leurs handicaps ou leurs dépendances et instruire les demandes d'aides	13 338 376	8 299 676	11 785 000	-12%
A0701-02 Structurer le secteur médico-social	277 671 500	185 618 435	167 200 000	-40%
A0701-03 Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap et de la dépendance	1 796 457 417	1 797 781 988	1 218 170 000	-32%
Recettes	24 729 952	17 682 381	16 170 000	-35 %
A0701-03 Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap et de la dépendance	24 729 952	17 682 381	16 170 000	-35%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	2 087 467 293	1 991 700 099	1 397 155 000	-33 %
Fonctionnement	1 996 532 478	1 991 632 376	1 397 005 000	-30 %
(011) charges à caractère général	38 432 478	33 532 376	35 405 000	-8%
(65) autres charges d'activité	1 958 100 000	1 958 100 000	1 361 600 000	-30%
Investissements	90 934 815	67 723	150 000	-100 %
Recettes	24 729 952	17 682 381	16 170 000	-35 %

Les actions pour 2016

Action A0701-01 - Accueillir les personnes handicapées ou dépendantes, et reconnaître leur handicap et leur dépendance

Dépenses : 11,79 MF

FONCTIONNEMENT :

Cette action traduit l'activité du pôle handicap et dépendance qui reçoit les personnes handicapées et dépendantes en vue de constituer leur dossier de demande de reconnaissance et d'établir un plan individualisé qui sera examiné, soit en Commission de Reconnaissance du Handicap et de la Dépendance (**CRHD**), soit en Commission pour les Enfants et les Jeunes en situation de Handicap (**CEJH**).

- **3,5 MF** : Afin de répondre au mieux aux attentes du public concerné, ces commissions se décentralisent dans les 3 provinces ce qui induit des coûts de fonctionnement suivants :

*1,5 MF : frais de déplacements

*1,7 MF : transport des agents (location VL + avions)

*0,3 MF : transport en véhicule sanitaire léger (VSL) des patients se rendant aux rendez-vous fixés par la CRHD.

↳ *Délibération modifiée n°456 du 8/01/2009 portant création de la CRHD*

- **0,1 MF** à titre de **cotisation annuelle** de la N-C au GIP « Union pour le Handicap » en sa qualité de membre.

↳ *Délibération N° 18 du 16 juillet 2010*

- **8 MF** : afin de compléter les équipes et maintenir un délai d'instruction convenable à la CRHD, la DASS a besoin de crédits pour recourir à des prestataires de service (2 MF), des vacataires (5,700 MF : 2 médecins et 1 psychiatre) et prendre en charge leurs déplacements (0,300 MF)

↳ *Convention CI15-3400-000374 du 7 mai 2015*

↳ *Convention CI15-3400-000375 du 4 août 2015 (renouvelable tacitement chaque année) + convention en cours avec le psychologue du travail*

- **0,185 MF** de diverses **dépenses charges courantes**:

*pour la réactualisation du fond documentaire handicap (0,1 MF)

*pour l'alimentation, impression de documentation sur le handicap (0,085 MF)

Action A0701-02 - Structurer le secteur médico-social

Dépenses : 167,20 MF

FONCTIONNEMENT :

Il est proposé d'inscrire sur l'exercice 2016 :

- **0,2 MF** au titre **des déplacements** des équipes sur l'ensemble du territoire à la rencontre des bénéficiaires : location de véhicules ;

- **12 MF** pour la poursuite de la **délégation de compétence du secteur médico-social** à la province Sud suite à l'approbation par le congrès des lois de pays sur le handicap et la dépendance en 2009, ainsi que celle de la délibération N° 35/CP du 07 octobre 2010 relative à l'organisation de l'action sociale et médico-sociale, qui a entraîné une profonde mutation du secteur social et médico-social ;

P0701-2012 / 2-DELEGATION DE COMPETENCE AUX PROVINCES P. SOCIALE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	100 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	100 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	24 000 000
CP 2016	12 000 000
CP après BP 2016	36 000 000
Reste à financer	64 000 000
2017	64 000 000
2018	0
2019	0
2020	0

☞ Convention du 29/11/2011 (reconduction annuelle tacite)

- **155 MF** pour le soutien au fonctionnement du GIP « Union pour le handicap ».

☞ Convention annuelle d'objectif et moyens (pas de tacite reconduction)

Action A0701-03 – Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap	Dépenses :	1 218,17 MF
	Recettes	16,17 MF

Le budget du Conseil du Handicap et de la Dépendance (CHD) est logé sur des lignes budgétaires inscrites à la direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) pour son fonctionnement et ses interventions, et à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie pour la rémunération des deux agents fonctionnaires.

Il est décliné à la DASS comme suit :

INVESTISSEMENT :

- **0,150 MF** pour l'acquisition de divers matériels de téléphonie et mobilier.

FONCTIONNEMENT :

- **4,150 MF** de **frais fixes de fonctionnement du service** : électricité, carburant, loyers, fournitures bureaux, entretien, frais télécommunications nettoyage locaux ;

- **6 MF** de frais d'études et ingénierie de projets ;

- **1,370 MF** de **frais divers** : frais impression (1 MF), transport d'agent et indemnité des déplacements (0,260 MF) alimentation, acquisition petits matériels... ;

- **4,5 MF** de subventions de fonctionnement aux associations.

Par ailleurs, depuis 2014, la Nouvelle-Calédonie prend en charge les dépenses des provinces relatives à l'aide au logement, le placement des demandeurs d'emplois, l'aide aux

personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie et au contrôle médical de la CAFAT.

Une subvention de **1 202 MF** est donc accordée à l'agence sanitaire et sociale au titre de la contribution des provinces au RHPA (régime handicap et perte d'autonomie). Ce fonds est géré par la CAFAT. L'Agence se chargera de reverser la participation au fonds.

Pour information, la part des provinces au RHPA s'élève en réalité à 1 714 MF. Les provinces Sud et Nord inscriront 512 MF sur leur budget 2016 afin de compléter cette enveloppe.

RECETTES (16,17MF) :

Ces dépenses font l'objet d'une prise en charge par le régime handicap et dépendance au titre des frais engagés pour son fonctionnement et ses charges de personnels. Elles font l'objet d'un remboursement par la CAFAT. Il s'agit donc d'une opération sans impact financier pour la N-C

Programme P0702
Protection sociale

Dépenses : 538 065 808 F
Recettes : 15 000 000 F

Enjeux et contexte

L'amélioration de la protection sociale est une des clés de l'amélioration de l'état sanitaire et de la qualité de vie des calédoniens. Cette amélioration passe par une simplification de la réglementation en vigueur afin de la rendre plus accessible. Elle passe également par un soutien en direction des plus fragiles, renforçant ainsi la lutte contre l'exclusion.

Objectifs

Cette politique doit être conduite tout en prenant en compte la nécessaire préservation des équilibres financiers de notre régime de protection sociale et dans le souci de renforcer les actions conduites dans le cadre de la maîtrise de l'évolution de nos dépenses sociales.

Cela passe par une gouvernance et une coopération renforcée avec les organismes de protection sociale, l'ensemble des professionnels de santé et des établissements de soins.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme « protection sociale » est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	3 945 398 456	1 116 219 837	538 065 808	-86 %
A0702-01 Elaborer des normes réglementaires	1 727 976	0	0	-100%
A0702-03 Mettre en oeuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrises des dépenses de santé	3 484 000 000	544 600 000	110 000 000	-97%
A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	459 670 480	571 619 837	428 065 808	-7%
Recettes	18 485 594	7 670 520	15 000 000	-19 %
A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	18 485 594	7 670 520	15 000 000	-19%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	3 945 398 456	1 116 219 837	538 065 808	-86 %
Fonctionnement	3 945 398 456	1 116 219 837	538 065 808	-86 %
(011) charges à caractère général	7 441 639	11 440 114	5 815 000	-22%
(65) autres charges d'activité	1 137 956 817	1 104 779 723	532 250 808	-53%
(67) charges exceptionnelles	2 800 000 000	0	0	-100%
Recettes	18 485 594	7 670 520	15 000 000	-19 %

Les actions pour 2016

Action A0702-03 – Mettre en œuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrise des dépenses de santé

Dépenses : 110,00 MF

FONCTIONNEMENT:

Une inscription de **110 MF** est sollicitée au budget 2016 afin d'allouer une subvention à la CAFAT au titre du **contrôle médical unifié** (participation aux frais de fonctionnement du contrôle médical notamment les salaires des médecins conseils).

✂ *Délibération n°214/CP du 15 octobre 1997*

✂ *Convention du 8 décembre 2014 (reconduction tacite annuelle) sur la participation de la N-C*

Action A0702-04 – Mettre en œuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie

Dépenses : 428,07 MF
Recettes : 15,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Il s'agit de la participation financière de la Nouvelle-Calédonie aux actions de lutte contre les exclusions en partenariat avec les provinces et les communes, au soutien du milieu associatif du secteur sanitaire et social ou la prise en charge de dispositifs d'aides sociales au profit de certaines catégories de la population qui se voient exclus des systèmes classiques pour diverses raisons : niveau de revenu insuffisant, temps de résidence inférieur à 6 mois, situation de précarité...

Cela correspond aux dépenses suivantes pour le service de la protection sociale:

- **0,065 MF** : Traitement des déchets d'activité de soins de la commission médicale des permis de conduire (DASRI)

- **15 MF** : Convention sanitaire pour les évasans des résidents français du Vanuatu :

✂ *Convention du 22/09/1982*

Opération blanche, une recette de l'Etat en face d'un montant identique

- **4,5 MF** : Intervention des professionnels de santé libéraux (médecins et infirmiers) à la commission médicale des permis de conduire :

✂ *Arrêté n°80-487/CG du 6/04/1967 + Convention n°C13/2014 du 7 avril 2014*

- **17,5 MF** : Aide médicale de la Nouvelle-Calédonie :

✂ *Délibération cadre N° 49 du 28/12/1989 et convention du 24/12/1991*

- **1,250 MF** : Petites fournitures diverses

- 276,75 MF pour le versement des subventions suivantes:

☐ Secteur social (subventions diverses) : pour **80,08 MF**

☐ Secteur de lutte contre les exclusions (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale CHRS) : pour **46,67 MF**

☐ Secteur de la protection juridique des majeurs (financement des 2 organismes tutélaires) :
pour **150 MF**

🔗 *Loi organique transfert de compétence du droit civil*

- **113 MF** sont sollicités pour les interventions en matière d'aide judiciaire soit :
 - * paiement des avocats : **92 MF**
 - * experts et huissiers : **21 MF**

Révision de l'AE Tutelle des majeurs en vue de sa clôture au CA 2015.

P0702-2011/ 1-TUTELLE DES MAJEURS	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	40 000 000
Révision	-10 000 000
Autorisation après BP 2016	30 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	30 000 000
CP 2016	0
CP après BP 2016	30 000 000
Reste à financer	0
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0

RECETTES :

- il est prévu **15 MF** pour l'évasan des résidents français du Vanuatu.

Programme P0703
Protection judiciaire de l'enfance
et de la jeunesse

Dépenses : 1 196 094 120 F

Enjeux et contexte

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière « d'administration » des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance.

La prise en charge des mineurs dans le cadre de la protection judiciaire est un enjeu majeur pour la Nouvelle Calédonie, qu'il conviendra de conjuguer avec un contexte budgétaire contraint.

Objectifs

Ce programme s'appuie sur des axes prioritaires soulignés dans le cadre des orientations du projet de schéma néo-calédonien de protection de l'enfance, travaillé en lien avec les communes et les provinces.

La compétence de la Nouvelle Calédonie en matière de protection judiciaire est assurée soit directement par son propre service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, soit par l'intermédiaire des provinces ou des associations (par le biais de conventions).

Les priorités sont données :

- au maintien des mineurs en danger ou/et délinquants dans les systèmes ouverts à tous, que sont : l'école, les activités périscolaires, les dispositifs d'insertion sociale et économique,
- aux solutions internes à la sphère familiale et à ses alliances en associant les détenteurs de l'autorité parentale et les autorités coutumières - notamment pour les personnes de statut civil coutumier - à la prise en charge socio-éducative,
- à la construction d'un dispositif de formation professionnelle initiale et continue contribuant au décroisement des professions et des différentes structures de protection de l'enfance ainsi qu'à l'émergence de pratiques sociales inscrites dans les réalités sociales et économiques de la Nouvelle-Calédonie,
- à une politique de prévention primaire et secondaire volontariste dont le but est de permettre à la famille d'assurer son rôle parental.

Ces priorités se traduisent autour de quatre axes principaux :

- ✓ La prise en charge en hébergement collectif à partir d'une structure centrale dédiée à l'accueil d'urgence et à l'observation (le Foyer d'Accueil d'Urgence et d'Orientation) complétée par des placements de moyenne durée en foyer d'action éducative (Foyer d'Action Educative de Nouville et de Païta) et en familles d'accueil (Service d'Hébergement Diversifié /Centre de Jour),

- ✓ Des propositions sociales et éducatives, aux magistrats, au civil comme au pénal, réalistes et réalisables afin qu'elles puissent être effectivement mises en œuvre avec les moyens existants en Nouvelle-Calédonie (Centre d'Action Educative),
- ✓ Prise en charge en milieu scolaire des élèves décrocheurs (Dispositif Prévention de Déscolarisation)
- ✓ La coordination des services pour une complémentarité des accompagnements socio-éducatifs par les directeurs de service et de foyer réunis dans le collège de direction du service PJEJ.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 502 356 150	1 066 621 704	1 196 094 120	-20 %
A0703-01 Diversifier les propositions éducatives	1 355 265 511	1 016 954 089	1 116 158 500	-18%
A0703-02 Adapter la prise en charge éducative des mineurs	17 095 141	1 954 913	6 000 000	-65%
A0703-03 Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	37 500 000	0	25 000 000	-33%
A0703-04 Soutien et pilotage: fonctionnement PJEJ	92 495 498	47 712 702	48 935 620	-47%
Recettes	10 848 408	1 373 311	0	-100 %
A0703-01 Diversifier les propositions éducatives	10 848 408	0	0	-100%
A0703-04 Soutien et pilotage: fonctionnement PJEJ	0	1 373 311	0	

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 502 356 150	1 066 621 704	1 196 094 120	-20 %
Fonctionnement	1 444 437 647	1 045 392 804	1 182 094 120	-18 %
(011) charges à caractère général	1 058 927 895	698 228 093	815 088 752	-23%
(012) charges de personnel et frais assimilés	381 143	0	300 000	-21%
(65) autres charges d'activité	385 118 609	347 164 711	366 696 868	-5%
(67) charges exceptionnelles	10 000	0	8 500	-15%
Investissements	57 918 503	21 228 900	14 000 000	-76 %
Recettes	10 848 408	1 373 311	0	-100 %

Les actions pour 2016

Action A0703-01 - Diversifier les propositions éducatives

Dépenses : 1 116,16 MF

INVESTISSEMENT:

- 2 MF : acquisition de divers matériels et petits aménagements de bâtiments

FONCTIONNEMENT:

Cette action supporte l'ensemble des crédits relatifs à la mise en œuvre, par la Nouvelle-

Calédonie, des décisions judiciaires prises au titre de la protection de l'enfance (article 375 et suivants du code civil) ou de l'enfance délinquante (ordonnance du 2 février 1945), que la prise en charge du mineur se fasse par le service public ou par le secteur associatif habilité :

- **126,4 MF** : pour le **placement en hébergement collectif**, somme décomposée comme suit pour le fonctionnement de divers foyers :

- FAUO : le foyer d'accueil d'urgence et d'orientation (**11,701 MF**) ;
- FAEN : le foyer d'action éducative de Nouville (**8,831 MF**) ;
- FAEP : le foyer d'action éducative de Païta (**8,149 MF**) ;
- CAE (centre d'action éducative) : Le suivi en milieu ouvert (**8,679 MF**) ;
- SHD (service de l'hébergement diversifié) : (**87,671 MF**) ;
 - pour l'entretien courant du SHD : 7,69 MF
 - pour le versement d'indemnités:
 - 30 MF pour le suivi **en famille d'accueil**
 - 50 MF pour les **tiers dignes de confiance**
- ✂ Arrêté n° 2006-4881/GNC du 7 décembre 2006 en lien avec les familles d'accueil
- CJ (centre de jour) : Les ateliers du centre de jour (**1,374 MF**).
 - ✂ Arrêté n° 2006-4183/GNC du 26 octobre 2006 (prise en charge des mineurs)
 - ✂ Arrêté modifié 64-142/CG du 3 avril 1964 (pécule des mineurs)

- **24,26 MF** : Le **service central de la PJEJ** (protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse) : Les dépenses sont centralisées sur cette action, notamment : eau, assainissement et électricité (5,127 MF), carburant (4 MF), loyers (8,056 MF), assurance (1,7 MF), entretien espaces verts et ménager (4,598 MF), indemnité de déplacements des agents et remboursements des frais coutumiers (0,530 MF) et autres charges (0,244 MF).

- **10 MF** : prise en charge des frais relatifs à la venue d'un expert pour effectuer une étude de faisabilité d'un **centre éducatif fermé (CEF)**

- **2,491 MF** : La **prévention de la déscolarisation** dans les collèges de Nouméa ;

- **700 MF** : sont sollicités **pour le remboursement aux provinces (Sud et Nord)** au titre des interventions qu'elles mettent en œuvre en matière d'assistance éducative sur décisions judiciaires (sur AE). Cette somme correspond aux frais de gestion des dispositifs de protection de l'enfance qu'elles mettent en place : frais de placements judiciaires des mineurs, prestations directes à l'égard des mineurs, frais de personnel des services de l'aide sociale à l'enfance des provinces

Pour information, une nouvelle convention avec chacune des provinces est en cours de rédaction.

P0703-2015 / 1-REMBOURSEMENT AUX PROVINCES	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	3 037 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	3 037 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	935 000 000
CP 2016	700 000 000
CP après BP 2016	1 635 000 000
Reste à financer	1 402 000 000
2017	700 000 000
2018	702 000 000
2019	0
2020	0

- **251 MF** : La Nouvelle-Calédonie a également conventionné le secteur associatif pour la mise en œuvre de certaines décisions judiciaires ou la mise en place d'actions concourant à prévenir la délinquance des mineurs:

- **240 MF** : L'association pour la protection de l'enfance, de la jeunesse et des adultes en difficulté de Nouvelle-Calédonie (**APEJ**) pour la mise en œuvre des mesures d'actions éducatives en milieu ouvert au titre de l'article 375 et suivants du Code civil;
 ↪ *Convention pluriannuelle d'objectifs du 26 novembre 2012 + relevé de décision réunion technique 2015*
- **11 MF** : La mise en œuvre des **réparations prononcées par le parquet** en alternative aux poursuites en lien avec l'association Active.
 ↪ *Convention annuelle*

Action A0703-02 - Adapter la prise en charge éducative des mineurs

Dépenses : 6,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Pour être efficace, la réponse éducative doit être individualisée et tenir compte des paramètres économiques, sociaux et culturels du milieu d'origine du mineur concerné. Par ailleurs, elle doit se construire avec le recul nécessaire pour sortir du contexte de prise en charge quotidienne où les éducateurs doivent faire face à l'immédiateté de la situation et à la gestion collective d'un groupe.

- **6 MF** : Afin d'accompagner les équipes (éducateurs, psychologues) dans leur tâche éducative et leur permettre de mieux appréhender la situation du mineur et le contexte de sa problématique, il leur est proposé divers appuis interne ou externe au service (tels que l'analyse de pratiques professionnelles, des évolutions de ses pratiques et des besoins d'adaptation au contexte calédonien ou la réalisation de projet de service).

Action A0703-03 - Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires**Dépenses : 25,00 MF****FONCTIONNEMENT :**

- **25 MF** : A l'instar des années précédentes, il est proposé de soutenir par voie de subvention les communes dans la mise en place d'actions de prévention de la délinquance dans le cadre des contrats locaux de sécurité. Les communes devront en faire la demande auprès de la Nouvelle-Calédonie. Une enveloppe globale de 25 MF est donc sollicitée à ce titre.

Action A0703-04 - Soutien et pilotage fonctionnement PJEJ**Dépenses : 48,94 MF****INVESTISSEMENT :**

5 MF Restructuration des locaux PJEJ/DASS à Nouville Etudes pour la restructuration des locaux du PJEJ à Nouville pour abandonner des locaux en location.

7 MF Réhabilitation des bâtiments du FAEP à Païta Réhabilitation des bâtiments du FAEP à Païta

FONCTIONNEMENT :

Cette action regroupe les crédits nécessaires au fonctionnement général du service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et de ses services rattachés ne pouvant être affectés à un programme ou une action spécifique (**36,935 MF**) :

- Service central PJEJ (**23,037 MF**) : dont notamment entretiens-matériels-bâtiments, frais de télécommunications et surveillance des sites ;
- Foyer d'accueil d'urgence et d'orientation : **2,420 MF** ;
- Foyer d'action éducative de Nouville : **2,528 MF** ;
- Foyer d'action éducative de Païta : **5,010 MF** ;
- Centre d'action éducative : **1,764 MF** ;
- Service de l'hébergement diversifié : **1,486 MF** ;
- Centre de jour : **0,690 MF** ;

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre				
	P0701 Handicap et dépendance	P0702 Protection sociale	P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	Total
Dépenses	1 397 155 000	538 065 808	1 196 094 120	3 131 314 928
Fonctionnement	1 397 005 000	538 065 808	1 182 094 120	3 117 164 928
934		110 000 000		110 000 000
935	1 397 005 000	428 065 808	1 182 094 120	3 007 164 928
Investissements	150 000		14 000 000	14 150 000
905	150 000		14 000 000	14 150 000
Recettes	16 170 000	15 000 000		31 170 000
Fonctionnement	16 170 000	15 000 000		31 170 000
935	16 170 000	15 000 000		31 170 000

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	7 386 368 581	4 153 245 017	3 117 164 928	-4 269 203 653	-58%
Fonctionnement	7 386 368 581	4 153 245 017	3 117 164 928	-4 269 203 653	-58%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	42 189 801	31 805 617	34 212 946	-7 976 855	-19%
613 - Locations	19 831 418	14 753 289	16 882 102	-2 949 316	-15%
614 - Charges locatives et de copropriété	282 000	372 000	180 000	-102 000	-36%
615 - entretien et réparations	10 396 768	6 540 616	8 523 834	-1 872 934	-18%
616 - Primes d'assurances	2 019 260	2 076 488	1 700 000	-319 260	-16%
617 - études et recherches	903 000	0	6 000 000	5 097 000	564%
618 - Divers	1 871 880	1 180 349	700 061	-1 171 819	-63%
621 - Personnel extérieur au service	381 143	0	300 000	-81 143	-21%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	36 266 201	27 073 663	30 953 972	-5 312 229	-15%
623 - Publicité, publications, relations publiques	6 007 586	1 202 935	1 650 000	-4 357 586	-73%
624 - Transports de biens et transports collectifs	14 388 698	10 752 919	11 676 640	-2 712 058	-19%
625 - Déplacements et missions	9 479 673	7 238 725	7 208 820	-2 270 853	-24%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	8 640 641	7 496 867	7 443 866	-1 196 775	-14%
628 - Divers	952 525 086	632 707 115	729 176 511	-223 348 575	-23%
651 - Aides directes à la personne	507 500	766 540	3 353 400	2 845 900	561%
652 - Aides indirectes à la personne	241 963 275	208 063 163	232 660 718	-9 302 557	-4%
655 - Contributions obligatoires	2 322 000 000	2 324 980 468	1 202 000 000	-1 120 000 000	-48%
656 - Participations	100 000	100 000	100 000	0	0%
657 - Subventions	916 604 651	876 134 263	822 433 558	-94 171 093	-10%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 000	0	8 500	-1 500	-15%
674 - Subventions exceptionnelles	2 800 000 000	0	0	-2 800 000 000	-100%
Recettes	51 947 109	26 707 831	31 170 000	-20 777 109	-40%
Fonctionnement	51 947 109	26 707 831	31 170 000	-20 777 109	-40%
708 - Autres produits	0	30 000	0	0	
751 - Recouvrements de dépenses d'aide sociale	42 586 137	25 199 420	31 170 000	-11 416 137	-27%
768 - Autres produits financiers	8 731 563	0	0	-8 731 563	-100%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	1 154 881	0	0	
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	629 409	323 530	0	-629 409	-100%

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Investissement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	148 853 318	21 296 623	14 150 000	-134 703 318	-90 %
Investissements	148 853 318	21 296 623	14 150 000	-134 703 318	-90 %
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 176 000	2 911 620	5 000 000	3 824 000	325%
204 - Subventions d'équipement versées	90 750 000	0	0	-90 750 000	-100%
212 - Agencements et aménagements de terrains	0	3 189 375	0	0	
213 - Constructions	3 765 810	622 650	8 000 000	4 234 190	112%
215 - Installations, matériel et outillage techniques	927 584	608 245	0	-927 584	-100%
218 - Autres immobilisations corporelles	3 182 040	1 499 934	1 150 000	-2 032 040	-64%
231 - Immobilisations corporelles en cours	188 610	12 464 799	0	-188 610	-100%
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	48 863 274	0	0	-48 863 274	-100%
Recettes	2 116 845	18 381	0	-2 116 845	-100 %
Investissements	2 116 845	18 381	0	-2 116 845	-100 %
231 - Immobilisations corporelles en cours	0	18 381	0	0	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	2 116 845	0	0	-2 116 845	-100%

Mission M08 Jeunesse et Sport

DEPENSES : 654 187 020 F



Jeunesse

Le programme jeunesse conforte les actions déjà menées notamment la montée en puissance du service volontaire océanien, le suivi de la Conférence Jeunesse et Sports du Pacifique, le contrôle et le développement des loisirs socio-éducatifs.

Sports

Le programme sports du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans la mise en place de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens pour la mandature 2016/2019 avec les nouvelles équipes élues ou reconduites des ligues et comités sportifs de Nouvelle-Calédonie. L'année 2016 verra pour la seconde fois la célébration en Nouvelle-Calédonie de la Journée Internationale du sport afin, comme indiqué dans la déclaration de politique générale « de sensibiliser et de promouvoir le rôle essentiel de l'activité physique pour la santé et le bien-être des populations ». Cet événement servira de tremplin pour développer le sport loisir tout au long de la mandature. Les objectifs liés à la lutte contre le dopage restent également prioritaires en 2016. Enfin, elle tient compte de la poursuite du parcours d'excellence sportive (PES) des meilleurs jeunes sportifs calédoniens inscrits dans les structures d'accès au haut niveau tels que les centres territoriaux d'entraînement (CTE) ou les pôles espoirs.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	833 771 067	949 354 199	654 187 020	-22%
P0801 Jeunesse	77 628 195	84 056 480	73 200 000	-6%
P0802 Sports	755 739 672	865 297 719	580 987 020	-23%
P0803 Jeux du Pacifique 2011	403 200	0	0	-100%
Recettes	984 582	1 065 755	0	-100%
P0802 Sports	984 582	1 065 755	0	-100%

Programme P0801 Jeunesse

Dépenses : 73 200 000 F

Enjeux et contexte

Les actions liées à la jeunesse visent à aider les jeunes dans leur démarche d'appropriation responsable de la société calédonienne. Dans cette perspective, les pouvoirs publics aident les jeunes à construire leur projet de vie.

Ainsi, les politiques publiques et la politique jeunesse doivent-elles développer des liens. Cela est essentiel dans une société composée à 52% de jeunes. Acquérir une vision plus globale de ces problématiques passe par :

- l'accompagnement des associations d'éducation populaire dans leurs actions de formation d'animateurs et de cadres pour l'accueil collectif des mineurs ;
- l'amélioration de la réglementation et du contrôle de l'accueil collectif des mineurs.

Pour développer le potentiel de la jeunesse calédonienne et l'accompagner dans ses projets de vie, il est également important :

- De lui donner les informations utiles à cette démarche, notamment en matière de formation
- De favoriser les échanges entre jeunes sur leur lieu de vie et au-delà.

Objectifs

Contribuer à l'éducation et à la protection des mineurs par la formation et la certification de diplômes permettant l'encadrement des accueils collectifs de mineurs, ainsi que la mise en œuvre de la réglementation et des contrôles des centres de vacances et de loisirs.

Soutenir les acteurs intervenants dans le champ de la jeunesse en poursuivant l'accompagnement des associations d'éducation populaire et par l'accompagnement des collectivités compétentes en matière de jeunesse.

Accompagner la prise d'initiative et la participation des jeunes grâce à l'ingénierie sociale de la direction de la jeunesse et des sports (DJS NC) dans le déploiement de ses missions d'observation, d'information, d'accompagnement et formation, de conseil et d'expertise.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme jeunesse est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	77 628 195	84 056 480	73 200 000	-6%
A0801-02 Réglementation et contrôle	17 000 000	17 000 000	24 000 000	41%
A0801-03 Accompagnement des associations d'éducation populaire et de jeunesse	19 000 000	19 000 000	15 000 000	-21%
A0801-04 Accompagnement des collectivités	5 500 000	4 500 000	3 000 000	-45%
A0801-06 Information jeunesse	15 000 000	15 000 000	7 200 000	-52%
A0801-07 Initiatives de ou pour les jeunes	21 128 195	28 556 480	24 000 000	14%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	77 628 195	84 056 480	73 200 000	-6 %
Fonctionnement	77 628 195	84 056 480	73 200 000	-6 %
(011) charges à caractère général	19 128 195	17 556 480	26 000 000	36%
(65) autres charges d'activité	53 000 000	62 000 000	44 200 000	-17%
(67) charges exceptionnelles	5 500 000	4 500 000	3 000 000	-45%

Les actions pour 2016

Action A0801-02 – Règlementation et contrôle

Dépenses : 24,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Il s'agit d'une délégation de compétence aux provinces pour prendre les mesures d'application de la réglementation relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs. Les mesures concernent le suivi administratif des déclarations de centres de vacances et de loisirs, la réalisation des visites de proximité jusqu'à la première injonction de rappel à la réglementation et l'adoption des décisions nécessaires pour assurer le retour des mineurs dans leur famille ou leur hébergement dans d'autres collectivités en cas de fermeture d'un centre de vacances et de loisirs.

Les crédits inscrits (24 MF) concernent la délégation de compétence à la province sud (17 MF) et à la province nord (7 MF)

P0801-2013/ 1-SECURISATION ENFANTS - CENTRE VACANCES-LOISIRS	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	51 000 000
Révision	31 000 000
Autorisation après BP 2016	82 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	37 000 000
CP 2016	24 000 000
CP après BP 2016	61 000 000
Reste à financer	21 000 000
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0

Action A0801-03 – Accompagnement des associations d'éducation populaire et de la jeunesse

Dépenses : 15,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Il s'agit pour la collectivité d'aider les associations qui œuvrent sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie en faveur de la formation d'animateur, de directeur et de cadrer l'accueil collectif des mineurs.

Cinq associations d'éducation populaire et de jeunesse sont concernées

- o ACAF,
- o FOL,
- o VILLAGES DE MAGENTA,
- o CEMEA,
- o LES SCOUT ET GUIDES DE NOUVELLE-CALEDONIE.

Action A0801-04 – Accompagnement des collectivités Dépenses : 3,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Il s'agit d'engager des partenariats avec les communes pour la mise en place d'actions de prévention et d'accompagnement en faveur d'une politique éducative locale. Cette mesure trouve sa cohérence dans un partenariat entre la commune concernée, l'Etat, les provinces et le gouvernement la Nouvelle-Calédonie.

Action A0801-06 – Information jeunesse Dépenses : 7,20 MF

FONCTIONNEMENT :

Les crédits inscrits sont destinés au fonctionnement du centre d'information jeunesse de Nouvelle-Calédonie, notamment la prise en charge des salaires et charges sociales d'un personnel. Le CIJNC tête de réseau de l'information jeunesse, irrigue l'ensemble des points informations jeunesse du pays et assure un soutien à l'animation de ce réseau. Le CIJNC tient à jour le contenu « Information Jeunesse » et dispense des formations aux agents de terrain.

Action A0801-07 – Initiatives de ou pour les jeunes Dépenses : 24,00 MF

FONCTIONNEMENT :

La mobilité et le volontariat, dans toutes ses dimensions, peuvent être des instruments pertinents pour répondre aux aspirations des jeunes et aux objectifs des politiques qui leur sont destinés afin :

- o d'encourager l'engagement des jeunes dans les projets de solidarité internationale par une expérience riche sur les plans humain et professionnel
- o d'offrir un espace de construction complémentaire au système scolaire.
- o de contribuer à l'acquisition et au développement de compétences par la réalisation d'une expérience formatrice et encadrée.

Ainsi, un programme de volontariat spécifique a été mis en place en 2012 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie: le Service Volontaire Océanien (SVO). Ce dispositif permet aux jeunes calédoniens de bénéficier d'une expérience de volontariat enrichissante, formatrice et altruiste. Il permettra également d'accueillir des volontaires issus des pays du Pacifique. Le projet de budget prévoit de renforcer les actions mises en œuvre dans le cadre du SVO pour permettre à des jeunes une mobilité en Océanie pour réaliser des expériences associatives, humanitaires ou culturelles (10 millions CFP).

Afin de diversifier les possibilités de mobilité et d'expérience des jeunes dans la région Océanie, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite mettre en œuvre des chantiers internationaux via la plateforme mobilité située au CIJNC. Les chantiers de jeunes

permettront à des petits groupes de réaliser des projets associatifs, culturels, sociaux et humanitaires dans différents pays d'Océanie sur une durée allant de 2 à 6 mois. (8 millions CFP)

Le gouvernement a permis la création d'un comité afin de promouvoir les actions en faveur de la jeunesse du pays. Le pays célébrera la journée internationale de la jeunesse fixée le 12 août de chaque année. Un montant (de 4 millions CFP) est sollicité pour la préparation, l'organisation et la célébration de cette journée.

Le projet de budget propose également de pérenniser et de financer l'organisation des ateliers jeunesse (2 millions CFP)

**Programme P0802
Sports****Dépenses : 580 987 020 F****Enjeux et contexte**

La Nouvelle-Calédonie est propriétaire d'installations sportives destinées à accueillir des manifestations sportives à l'échelle du pays et assurer un appui aux ligues et fédérations. Ces installations ont fait l'objet d'une remise à niveau lors des jeux du Pacifique. Des équipements techniques nouveaux ou améliorés (éclairage d'entraînement ou de compétition, revêtements sportifs) ont été installés de même que des équipements d'animation (écrans géants, sonorisation, tableaux d'affichage dynamiques, support publicitaire) rendant la gestion plus exigeante et l'utilisation plus complexe. Un taux d'utilisation de plus en plus élevé pose enfin le problème de l'organisation technique et pratique de la disponibilité des équipements.

L'enjeu principal de l'année sportive calédonienne en 2016 sera le renouvellement ou la reconduction des comités directeurs des 46 ligues et comités sportifs de Nouvelle-Calédonie pour une mandature de 4 ans jusqu'en 2019 ; année des jeux du Pacifique à Tonga. L'année 2016 sera également celle consacrée au suivi et à l'accompagnement des sportifs calédoniens sélectionnés en équipe de France élite dans leur quête de qualification aux jeux olympiques et paralympiques de Rio en 2016 : la Nouvelle-Calédonie compte bien améliorer le nombre de participants aux jeux Olympiques (1 seule sportive à Londres en 2012) et doubler le nombre de médailles aux jeux para-olympiques (1 médaille de bronze à Londres en 2012).

L'accès au haut niveau sera également renforcé avec la mise en place localement de structures nouvelles permettant aux jeunes sportifs calédoniens de poursuivre leur double projet scolaire et sportif. Ainsi après l'ouverture du pôle espoir natation en 2014, puis celle du pôle espoir féminin de hand Ball à la rentrée 2015, l'année 2016 devrait voir l'ouverture des pôles espoirs de judo et de voile.

Le sport calédonien dispose également de plusieurs atouts et notamment d'infrastructures sportives modernes et nombreuses. Le nombre grandissant d'épreuves internationales organisées en Nouvelle-Calédonie (tournoi de golf PGA, tournoi de tennis ATP, la coupe du monde de pétanque) illustre la réussite du programme de construction et de rénovation des infrastructures sportives mené par le gouvernement à l'occasion des Jeux du Pacifique 2011. Pour autant, le poids des grandes infrastructures sportives d'envergure territoriale ou internationale ne saurait reposer sur les seules épaules des communes. Le gouvernement continuera à apporter son soutien au fonctionnement des équipements d'intérêt territorial dans le cadre d'un mode de gestion repensé et rénové. L'équité oblige le gouvernement à prendre en charge 25% du coût de fonctionnement de chacun de ces équipements. Avec les collectivités concernées, le gouvernement conventionnera le financement de l'entretien de ces équipements.

Objectifs

- Soutenir et accompagner les ligues et les comités sportifs dans la mise en place de leurs actions et dans leur développement à travers les nouvelles conventions d'objectifs et de moyens (2016/2019).

- Développer et renforcer l'accès au sport de haut niveau par la mise en place de nouvelles structures d'excellence sportive (pôles espoir).
- Améliorer le suivi de la santé des meilleurs sportifs et la lutte contre le dopage.
- Péréaliser le fonctionnement des infrastructures sportives d'intérêt territorial et contribuer à la recherche d'un nouveau mode de gestion.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme sports est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	755 739 672	865 297 719	580 987 020	-23 %
A0802-01 Soutien aux actions sportives	489 738 249	514 193 203	342 690 000	-30%
A0802-02 Certification (référentiel et agrément)	735 000	585 000	0	-100%
A0802-04 Suivi médical et para médical	3 297 814	2 226 963	2 140 000	-35%
A0802-05 Prévention et lutte contre le dopage	8 225 311	4 280 466	4 610 000	-44%
A0802-06 Entretien et grosses réparations des installations sportives pour en maintenir la valeur	57 010 337	60 650 598	59 100 000	4%
A0802-07 Soutien aux infrastructures sportives	155 046 863	251 580 769	144 250 000	-7%
A0802-08 Gardiennage des installations sportives et mise en place des équipements	3 845 106	4 135 229	1 000 000	-74%
A0802-09 Soutien et pilotage	37 840 992	27 645 491	27 197 020	-28%
Recettes	984 582	1 065 755	0	-100 %
A0802-09 Soutien et pilotage	984 582	1 065 755	0	-100%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	755 739 672	865 297 719	580 987 020	-23 %
Fonctionnement	725 967 881	693 825 992	530 987 020	-27 %
(011) charges à caractère général	125 524 287	114 627 290	102 247 020	-19%
(65) autres charges d'activité	600 443 594	579 198 702	428 740 000	-29%
Investissements	29 771 791	171 471 727	50 000 000	68 %
Recettes	984 582	1 065 755	0	-100 %

Les actions pour 2016

Action A0802-01 - Soutien aux actions sportives **Dépenses : 342,69 MF**

FONCTIONNEMENT :

Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie maintiendra en 2016 son soutien :

- aux projets sportifs de l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) forte de 6 700 licenciés en 2014 (14,5 MF).
- aux projets sportifs de l'USEP (Union Sportive Enseignement Primaire) forte de 12 047 licenciés en 2014 (4 MF).
- aux grands événements sportifs internationaux (30 MF) organisés en Nouvelle-Calédonie et qui génèrent des rentrées de devises étrangères susceptibles d'être profitables à l'économie locale. Les principaux événements sportifs concernés restent le marathon international de Nouméa (présence de 150 à 200 japonais), la PGA de

golf, le tournoi ATP Challenger de tennis, la finale de la PWA de Windsurf, le rallye international automobile de Nouvelle-Calédonie, le tour cycliste de Nouvelle-Calédonie. D'autres événements sportifs locaux regroupent bon nombre de jeunes concernés par le Trophée des Jeunes Marins ou le Challenge Michelet. Maintien également de l'aide accordée à titre individuel aux sportifs classés :

- Excellence territoriale pour 10 MF (délibération n°60/CP du 06/10/2011),
- Sportifs de haut niveau (liste ministérielle) : 14 MF (délibération n°216 du 14/08/2012).
- Elite (8 MF d'aides spécifiques). Sont concernés les sportifs susceptibles de participer aux jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016 (Lara Grangeon, Thomas Dahlia, Emma Terebo en natation), Florian Geffrouais (athlétisme), Thomas Goyard (voile), Pierre Fairbank, Nicolas Brinone, Rose Welepa ou Thierry Cibone (handisport et sport adapté) ou de monter sur un podium aux championnats du monde (Titouan Puyo au Stand up Paddle)

L'année 2016 verra également la poursuite :

- de la mise en place des structures d'accès au haut niveau (pôles espoirs) :
- Ainsi après l'ouverture du pôle espoir natation en février 2014 et du pôle espoir féminin de handball en février 2015, la rentrée scolaire 2016 devrait voir l'ouverture du pôle espoir judo et celle du pôle espoir voile.
- Soutien des ligues et comités sportifs que ce soit au titre de leurs projets que l'organisation de leurs manifestations sportives

Soutien au Comité Territorial Olympique et Sportif (CTOS) de Nouvelle-Calédonie :

- pour son fonctionnement (50 MF)
- pour les indemnités compensatoires des congés exceptionnels accordés aux salariés du privé (sportifs bénévoles officiels techniques et entraîneurs) pour 10 M. (Loi de pays n°2011-4 du 17/10/2014 portant disposition relative aux congés des bénévoles) et (délibération n°69/CP de la 21/10/2011 portant disposition relatives aux congés).
- pour le fonctionnement du CISE (Centre international de sport et expertise) pour 5 MF

5 MF concernant l'organisation des jeux interprovinciaux dans le cadre de la continuité territoriale assurée par la Nouvelle-Calédonie

Action A0802-04 - Suivi médical et paramédical

Dépenses : 2,14 MF

FONCTIONNEMENT :

Suivi médical par le CMS (centre médico sportif) des sportifs sélectionnés en équipe de Nouvelle-Calédonie ainsi que les sportifs classés haut niveau et les sportifs des pôles espoirs et des centre territoriaux d'entraînement (CTE).

- 1,50 MF pour les vacations aux intervenants extérieurs (psychologues, diététiciennes, physiologistes, préparateurs mentaux, kinésithérapeutes...)
- 0,54 MF pour les produits paramédicaux
- 0,10 MF pour les produits pharmaceutiques

Action A0802-05 - Prévention et lutte contre le dopage **Dépenses :** **4,61 MF**

FONCTIONNEMENT :

En référence à la délibération n° 202 du 22/06/2006 du Congrès de la NC relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage en NC, la Nouvelle Calédonie est compétente en matière de prévention et de lutte contre le dopage.

Ainsi les crédits inscrits (4,6 MF) concernent :

- l'affiliation de la NC à l'ORADO (organisation régionale de lutte contre le dopage),
- l'envoi des échantillons à l'AFLD (0,52 MF),
- les vacations aux médecins chargés du contrôle (0,9 MF),
- les frais d'analyse des échantillons par l'AFLD (2,5 MF).
- la venue de l'ORADO pour la formation des préleveurs au contrôle (0,30 MF),
- les frais de mission (0,25 MF),
- l'entretien du camping car utilisé pour les contrôles (0,7 MF),
- les fournitures diverses (0,4 MF),
- l'achat de bouteilles d'eau indispensables pour les contrôles anti-dopage (0,8 MF).

Action A0802-06 - Entretien et grosses réparations des installations sportives **Dépenses :** **59,10 MF**

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : 37,10 MF

37,1 MF de prestations d'entretien et grosses réparations pour les installations sportives de la NC. Les prestations d'entretien et de grosses réparations des installations sportives portent sur les prestations suivantes, maintenance des installations, consommations électriques et eau, nettoyage des bâtiments et de gardiennage.

Fonctionnement sous AE 22,00 MF

22 MF de contrats d'entretien courant des installations sportives de la NC

Entretien et traçages des aires de jeu du stade de Magenta et du terrain de cricket N'Du AE n° P0802-2012/1

AE P0802-2012 / 1-ENTRETIEN GENERAL INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA NOUVELLE CALEDONIE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	170 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	170 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	147 471 427
CP 2016	22 000 000
CP après BP 2016	169 471 427
Reste à financer	528 573
2017	528 573

Action A0802-07 - Soutien aux infrastructures sportives pour en maintenir ou en accroître la valeur
Dépenses : 144,25 MF
FONCTIONNEMENT :

Soutien au Fonctionnement des infrastructures d'intérêt territorial :

- 11,10 MF : Stade de Yoshida à Koné.
- 7,80 MF : Stade de Hnassé à Lifou.
- 23,40 MF : Arène de Païta.
- 36,0 MF : Piscine du CARD à Koutio
- 0,45 MF : vérification annuelle des DAE des installations territoriales (au nombre de 8)
- 15,5 MF: soutien aux équipements sportifs d'intérêt territorial des collectivités.

AE P0802-2012 / 2- INFRASTRUCTURES SPORTIVES D'INTERET TERRITORIAL	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	370 000 000
Révision	44 000 000
Autorisation après BP 2016	414 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	265 250 000
CP 2016	93 800 000
CP après BP 2016	359 050 000
Reste à financer	54 950 000
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0

INVESTISSEMENT :

En investissement, les crédits inscrits (1 MF) concernent divers matériels sportifs (défibrillateurs, buts, panneaux de basket-ball ...) ainsi que :

- 49 MF Aménagement et le gros entretien des infrastructures sportives de la Nouvelle:
 - 26 MF (réseaux d'eau et assainissement côte Blanche, traitement anticorrosion des pylônes de Magenta et clôtures + pitch à N'Du)
 - travaux de mise aux normes sécurité de la maison des sports : 6 MF
 - travaux de sécurité à la salle omnisports de l'Anse Vata : 4 MF
 - études pour la réfection de la toiture de la tribune Ouest du stade de Magenta : 4 MF
 - études sur les réseaux d'eau et assainissement Côte Blanche : 2 MF
 - études réfection toiture Salle Omnisports Anse Vata : 5 MF
 - études pour la réfection de la toiture de la tribune du terrain de cricket N'Du : 2 MF

Action A0802-08 – Gardiennage des installations sportives et mise en place des équipements
Dépenses : 1,00 MF
FONCTIONNEMENT :

Ces dépenses 1 MF concernent les frais de gardiennage des installations sportives de la Nouvelle-Calédonie notamment pour le stade Numa Daly à Magenta

Action A0802-09 - Soutien et pilotage de la DJS NC

Dépenses : 27,20 MF

FONCTIONNEMENT :

Maintien des montants liés aux charges fixes :

- loyer : 11,35 MF (soit : 684 163F/par mois)
- électricité : 1,2 MF
- frais télécommunications : 2,3 MF
- Maintien des dépenses liées aux moyens de fonctionnement des agents :
- Pôle jeunesse : 2 agents chargés du contrôle des CVL en province nord et Iles,
- Pôle sport : 8 CTS pour 8 disciplines sportives
- Carburants : 0,75 MF
- Transports & déplacements : 5,80 MF
- Voyages, déplacement et indemnités véhicules : 2,8 MF
- Frais de mission : 3,00 MF

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre			
	P0801 Jeunesse	P0802 Sports	Total
Dépenses	73 200 000	580 987 020	654 187 020
Fonctionnement	73 200 000	530 987 020	604 187 020
933	73 200 000	530 987 020	604 187 020
Investissements		50 000 000	50 000 000
903		50 000 000	50 000 000

Jeunesse et sport
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	803 596 076	777 882 472	604 187 020	-199 409 056	-25%
Fonctionnement	803 596 076	777 882 472	604 187 020	-199 409 056	-25%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	23 775 766	23 699 635	20 890 000	-2 885 766	-12%
612 - Redevances de crédit-bail	0	0	90 000	90 000	
613 - Locations	9 214 658	8 124 705	8 890 000	-324 658	-4%
614 - Charges locatives et de copropriété	492 000	451 000	492 000	0	0%
615 - entretien et réparations	31 144 045	34 915 167	37 975 000	6 830 955	22%
616 - Primes d'assurances	793 999	44 390	250 000	-543 999	-69%
618 - Divers	4 506 623	393 572	2 375 000	-2 131 623	-47%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	27 401 606	22 614 481	10 700 000	-16 701 606	-61%
623 - Publicité, publications, relations publiques	1 579 258	831 199	275 000	-1 304 258	-83%
624 - Transports de biens et transports collectifs	7 268 958	3 041 104	3 170 000	-4 098 958	-56%
625 - Déplacements et missions	5 623 960	7 231 031	6 089 840	465 880	8%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	2 211 050	2 220 180	2 665 000	453 950	21%
628 - Divers	30 640 559	28 617 306	34 385 180	3 744 621	12%
651 - Aides directes à la personne	12 400 000	15 300 000	22 000 000	9 600 000	77%
657 - Subventions	641 043 594	625 898 702	450 940 000	-190 103 594	-30%
674 - Subventions exceptionnelles	5 500 000	4 500 000	3 000 000	-2 500 000	-45%
Recettes	984 582	1 065 755	0	-984 582	-100%
Fonctionnement	984 582	1 065 755	0	-984 582	-100%
752 - Revenus des immeubles	57 600	480 000	0	-57 600	-100%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	926 982	585 755	0	-926 982	-100%

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Investissement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	30 174 991	171 471 727	50 000 000	19 825 009	66 %
Investissements	30 174 991	171 471 727	50 000 000	19 825 009	66 %
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	0	0	13 000 000	13 000 000	
204 - Subventions d'équipement versées	24 500 000	143 142 998	0	-24 500 000	-100%
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	13 000	0	0	-13 000	-100%
213 - Constructions	790 771	27 216 196	26 000 000	25 209 229	3188%
215 - Installations, matériel et outillage techniques	887 998	472 224	0	-887 998	-100%
218 - Autres immobilisations corporelles	1 531 648	640 309	1 000 000	-531 648	-35%
231 - Immobilisations corporelles en cours	403 200	0	10 000 000	9 596 800	2380%
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	2 048 374	0	0	-2 048 374	-100%

Mission M09

Culture, condition féminine et citoyenneté

DEPENSES : 1 728 125 602 F
RECETTES : 37 789 143 F



Patrimoine, art et culture

Condition féminine et citoyenneté

La direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) a été créée par arrêté n° 2010-333/GNC du 12 janvier 2010 avec :

1. La mission à la condition féminine
2. L'observatoire de la condition féminine
3. Le service des archives
4. Le service des musées et du patrimoine

Le programme « *patrimoine, art et culture* » regroupe les activités de l'ensemble de la direction en matière culturelle, incluant notamment :

- la collection, le classement, la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire ;
- la conservation, l'enrichissement, la protection et la transmission du patrimoine artistique et culturel ;
- le soutien à la création artistique et culturelle.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 760 381 231	1 612 785 445	1 728 125 602	-2%
P0901 Patrimoine, art et culture	1 722 564 561	1 586 044 224	1 632 906 745	-5%
P0902 Condition féminine et citoyenneté	37 816 670	26 741 221	95 218 857	152%
Recettes	3 830 425	5 930 319	37 789 143	887%
P0901 Patrimoine, art et culture	3 830 425	5 930 319	37 789 143	887%

Programme P0901
Patrimoine, art et culture

Dépenses : 1 632 906 745 F
Recettes : 37 789 143 F

Enjeux et contexte

Dans un contexte posé par l'Accord de Nouméa en matière culturelle, la mission de la Direction l'amène à réaliser, à enrichir, à transmettre, à diffuser et à valoriser le bien patrimonial commun de la Nouvelle-Calédonie.

Objectifs

Le secteur de la culture du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pour objectif principal de favoriser la pleine participation des hommes, des femmes et des jeunes au développement du pays par la promotion des activités culturelles et artistiques.

Il souhaite contribuer à l'éducation artistique et culturelle des enfants mais aussi à celle des personnes en situation d'empêchement par rapport à l'offre artistique et culturelle.

Il soutient les acteurs intervenant dans les champs artistiques et citoyens en poursuivant l'accompagnement des projets des associations oeuvrant dans ce sens, et par le soutien des collectivités compétentes dans le domaine de la culture.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme patrimoine, art et culture est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 722 564 561	1 586 044 224	1 632 906 745	-5%
A0901-01 Gestion de l'offre de fonds documentaires communicables	37 936 609	17 280 107	37 922 152	0%
A0901-03 Participation, communication et coopération autour du patrimoine documentaire	350 428	608 562	945 600	170%
A0901-04 Animer un centre de ressources et d'informations (recherche et études)	1 597 469	4 087 397	1 100 000	-31%
A0901-05 Enrichir, inventorier, et conserver les collections du musée de Nouvelle-Calédonie	13 862 629	7 100 855	11 775 000	-15%
A0901-08 Communiquer autour des collections (publication, exposition, rencontres..)	12 921 611	7 444 311	6 199 000	-52%
A0901-09 Eduquer et sensibiliser	2 214 225	871 869	1 691 000	-24%
A0901-10 Promouvoir les savoir faire et les productions artistiques et culturels	75 253 278	11 691 263	76 000 000	1%
A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	1 522 771 612	1 475 095 282	1 349 130 550	-11%
A0901-12 Soutien et pilotage	55 656 700	61 864 578	148 143 443	166%
Recettes	3 830 425	5 930 319	37 789 143	887%
A0901-03 Participation, communication et coopération autour du patrimoine documentaire	171 300	274 390	0	-100%
A0901-08 Communiquer autour des collections (publication, exposition, rencontres..)	893 490	168 000	1 000 000	12%
A0901-09 Eduquer et sensibiliser	757 100	555 600	1 200 000	58%
A0901-12 Soutien et pilotage	2 008 535	4 932 329	35 589 143	1672%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 722 564 561	1 586 044 224	1 632 906 745	-5 %
Fonctionnement	1 645 865 363	1 514 452 896	1 435 697 450	-13 %
(011) charges à caractère général	153 293 751	84 565 951	142 266 900	-7%
(65) autres charges d'activité	1 469 058 939	1 434 886 945	1 293 430 550	-12%
(67) charges exceptionnelles	23 512 673	-5 000 000	0	-100%
Investissements	76 699 198	71 591 328	197 209 295	157 %
Recettes	3 830 425	5 930 319	37 789 143	887 %

Les actions pour 2016

Action A0901-01 - Gestion de l'offre des fonds documentaires et communicables

Dépenses : 37,92 MF MF

INVESTISSEMENT :

Le service des archives assure la collecte, le classement, la conservation et la communication des fonds documentaires publics et/ou privés. Le niveau de conservation des archives est, à l'échelle internationale et de haute qualité.

Le service des archives assure également un service public, par la communication des documents administratifs justificatifs.

L'acquisition de photographies et de manuscrits

La collecte de photographies anciennes permet la valorisation du patrimoine photographique de la Nouvelle-Calédonie. Leur coût est lié au cours mondial du marché de la photographie ancienne. Leur intégration dans nos collections est un enrichissement et investissement certain pour la Nouvelle-Calédonie.

Comme les années précédentes, des acquisitions de fonds photographiques et manuscrits anciens de messieurs Serge Kakou et Max Shekleton sont proposées notamment.

3,8 MF pour l'album du docteur Brun-Bourguet. Composé de 196 tirages argentiques et albuminés datant de la période 1890-1900, réalisés en grande majorité par un médecin militaire Théotyme Bray et par Charles Mitride pour quelques tirages également. L'album très riche, recelant une vision large de la Nouvelle-Calédonie à la fin du XIX^{ème} siècle. Les tirages sont à ce jour inédits dans la plupart des cas, aussi bien les vues en tribu que les vues liées au bagne en Nouvelle-Calédonie et aux condamnés. Serge Kakou

0,35 MF pour 18 tirages albuminés de Walter Dufty et 6 tirages anonymes 14 tirages sont très intéressants pour compléter nos fonds. Serge Kakou

0,7 MF pour 1 tirage albuminé d'Ernest Robin du chef Dialicouya. Il s'agit d'un portrait rare d'un chef que nous n'avons pas en photo. Serge Kakou

0,27 MF pour un lot de photographies datant de 1890-1960, les 38 tirages anciens présentent un intérêt et un apport pour nos fonds photographiques. Max Shekleton

0,33 MF pour un lot de photographies datant de 1890-1960, il s'agit d'un lot très riche et varié de tirages anciens. Max Shekleton

0,2 MF pour un lot de cartes de visites et de lettres, Ces 58 cartes de visite et photographies présentent un intérêt pour nos fonds photographiques. Max Shekleton

0,6.9 MF pour un reportage sur les débuts des mines dans la région de Thio-Canala comprenant : 32 tirages d'Allan Hughan en 1882, 6 tirages de James Peace 1882-1893, 16 vues de scènes minières à Thio, 3 à Nakéty, 11 à Canala, la pointe Chaleix à Nouméa et 1 vue à Tonghoué. Il s'agit du dernier reportage de Hughan, avec des vues inédites en grande partie. Serge Kakou

8,94 MF pour deux albums de l'administration pénitencière réalisés par Allan Hughan comprenant 46 photographies et 2 plans qui ne font pas partie de nos collections. Ces 2 albums sont complémentaires et accompagneront les aménagements muséographiques du musée du bagne. Serge Kakou

0,23 MF pour une lettre de Monseigneur Douarre datée de 1853, écrite en Nouvelle-Calédonie. Cette lettre manuscrite deviendrait le document original écrit en Nouvelle-Calédonie le plus ancien de nos fonds. Serge Kakou

0,28 MF pour un dessin aquarellé du pénitencier central de l'Ile Nou de format 31x57 cm. Très beau dessin en couleur, est en très bon état. Serge Kakou

1,12 MF pour des pans anciens et des cartes marines. de Max Shekleton

0,47 MF pour une vue stéréoscopique sur verre montrant le grand chef de la tribu de Ni et sa famille. Le service des archives possède déjà un tirage albuminé d'époque. Serge Kakou

0,11 MF pour 14 portraits en ovale. Ces portraits en studio demeurent toutefois non prioritaire. Serge Kakou

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement les plus conséquentes sont liées à la gestion des fonds documentaires. Il s'agit notamment :

8,250 MF de frais électricité : la consommation d'électricité est liée au nombre de magasins de conservation, soient 15 salles climatisées 24 h sur 24. Les normes de conservation exigent une température et un taux d'hygrométrie particuliers.

2,00 MF de prestation spécifique de nettoyage liée aux exigences d'un service d'archives : utilisation de matériel, gestes et procédures particulières et minutieuses.

2,4 MF de maintenance du réseau de climatisation et d'électricité. Les normes exigées pour la conservation nécessitent une prestation de maintenance à la hauteur. Une partie du bâtiment date de 1992, les changements de matériels voire certains travaux deviennent incontournables.

0,4 MF, le service des archives poursuit sa politique de numérisation de ses fonds les plus fragiles ou les plus communiqués pour permettre la communication tout en assurant notre mission de conservation. Ce qui facilite les opérations de reproductions en interne

2,12 MF de frais consacrés au petit fonctionnement de l'action (fournitures spécifiques d'archives, produits d'entretien, frais de gardiennage, entretien de bâtiments...)

Action A0901-03 – Participation et communication du patrimoine documentaire	Dépenses :	0,95 MF

FONCTIONNEMENT :

La mission de communication prend plusieurs formes :

0,4 MF communication et reproduction en salle de lecture, ou pendant les animations pédagogiques et communication par voie électronique

0,25 MF pour sensibiliser les citoyens de la Nouvelle-Calédonie sur les missions du service, nous marquerons le 9 juin 2016 « journée internationale des archives »

0,3 MF participation au congrès de l'ICA en septembre 2016 à Séoul. Cette rencontre permet la veille en matière d'archivistique, consolide les partenariats et enrichit le réseau de professionnels.

Action A0901-04 – Animer un centre de ressources et d'informations (recherches, études...)	Dépenses :	1,10 MF

FONCTIONNEMENT :

Le service des archives poursuivra et finalisera le travail d'informatisation engagé en 2014, en collaboration avec la DTSL.

La réactualisation du site Internet apportera de nouvelles perspectives.

Action A0901-05 - Enrichir, inventorier et conserver les collections du musée de Nouvelle Calédonie	Dépenses :	11,78 MF

Le service des musées et du patrimoine est notamment chargé de l'acquisition et de l'inventaire d'œuvres d'art afin d'enrichir le patrimoine de la Nouvelle-Calédonie, de la documentation, de la présentation et de la promotion des collections publiques.

INVESTISSEMENT .

Le projet d'extension du musée et la mise en œuvre de son nouveau parcours correspondant à ses nouveaux objectifs nécessitent le développement de nouvelles collections illustrant notamment les divers groupes culturels de Nouvelle-Calédonie et d'Océanie et leur histoire et leur conditionnement en réserve.

- 8 MF Acquisition de divers objets de collection
- 2 MF Aménagement et équipement d'espaces adaptés au stockage des collections dans l'attente des futures réserves et surfaces d'exposition du musée

FONCTIONNEMENT :

Les crédits demandés sont destinés à la gestion et à la conservation des collections du musée et de celles confiées à la Nouvelle-Calédonie en dépôt ou en prêt pour exposition.

Les dépenses prévues concernent notamment :

- 0,4 MF mission dans le cadre de programmes relatifs à la conservation des collections
- 0,08 MF achat de matériaux de conservation pour le conditionnement des collections et des caisses en vue des transports
- 0,06 MF achat de câbles pour les expositions, de gants de conservation et de bacs gerbables
- 0,25 MF frêt et transport de matériel
- 0,22 MF contrat de maintenance du logiciel de gestion des collections : « micromusée »

Action A0901-08 - Communiquer autour des collections

Dépenses :	6 ,20 MF
Recettes :	1,00 MF

Parmi les missions du musée de la Nouvelle-Calédonie, la mise en valeur et la diffusion des collections et du patrimoine, notamment au moyen d'expositions mobilisent une part importante d'efforts. Dans la perspective de l'extension du musée visant à développer ses diverses missions, les actions de médiation culturelle sont davantage consacrées au patrimoine calédonien.

FONCTIONNEMENT :

Le programme des expositions 2016 comprend trois (3) expositions :

- « ORIGINES » un projet d'exposition proposé par Francis Lopez dit « Lôter » dans le cadre du projet Totem Liberté (atelier de sculpture du Camp Est) à ouvrir en octobre 2015 et à poursuivre au premier trimestre 2016 ;
- « Les Réunionnais dans les usines sucrières en Nouvelle-Calédonie » ;
- « Les stations et les métiers de la station d'élevage en Nouvelle-Calédonie » à préparer en 2016 pour présentation en 2017.

En outre, les expositions conçues et réalisées au musée les années précédentes sont proposées en itinérance hors Grand Nouméa.

Les dépenses prévues pour la réalisation de ces expositions sont notamment :

- 2,5 MF diverses prestations de service couvrant les installations muséographiques et scénographiques et, les travaux de traduction et de PAO
- 3,3 MF publication de deux (2) catalogues d'exposition
- 0,2 MF missions et déplacements pour préparation et installation des expositions
- 0,01 MF pour les installations muséographique et scénographique des expositions
- 0,01 MF communications autour des expositions (annonces et insertions)

RECETTES :

Il s'agit des droits d'entrée du musée 1 MF

Action A0901-09 – Eduquer et sensibiliser

Dépenses : 1,69 MF
Recettes : 1,20 MF

Les visites guidées, les ateliers d'initiation, les rencontres discussion, les spectacles permettent de diffuser et promouvoir les collections du musée, le patrimoine et les savoir-faire calédoniens et océaniens. Ces activités culturelles se sont considérablement développées grâce au soutien de l'association « les amis du musée ».

Un effort particulier est soutenu vers le jeune public ainsi que les scolaires. D'autres activités culturelles s'adressent à tous publics tels que la nuit des musées, le rendez-vous aux jardins, la fête de la musique, la journée internationale des musées et le mois du patrimoine.

Le musée fait également appel aux associations culturelles et a recours aux intervenants artistiques et culturels afin de renforcer l'équipe des animateurs dans ses activités de médiation en constante augmentation, pour répondre aux attentes des publics.

FONCTIONNEMENT :

Ces crédits permettront de valoriser les expositions temporaires prévues en 2016 et de poursuivre le développement des animations du musée à diversifier d'ici l'ouverture du nouveau musée annoncé pour 2020.

- 0,5 MF diverses prestations relatives à l'organisation des animations, spectacles et événements
- 0,75 MF honoraires artistiques pour les spectacles et les animations nocturnes
- 0,31 MF achat de fournitures pour les ateliers et animations en augmentation
- 0,12 MF frais et achats divers destinés aux animations proposées au grand public : insertions, fournitures de bureau, alimentation, réparations...

RECETTES :

Il s'agit des droits d'entrée au musée et inscriptions aux visites guidées, ateliers et spectacles 1,2 MF

Action A0901-10 – Promouvoir les savoirs faire et productions artistiques et culturelles

Dépenses : 76,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Festival des arts du Pacifique : 60 MF du 22 mai au 4 juin 2016 à Guarm

Du 22 mai au 04 juin 2016, se tiendra le douzième festival des arts du Pacifique à Guam (Micronésie). Le montant sollicité prend en charge toute la préparation, l'organisation du déplacement et le transport de la délégation de Nouvelle-Calédonie composée de 180 personnes (officiels et artistes). Il s'agit notamment de :

- l'affrètement d'un charter ;
- la confection des tenues des festivaliers ;
- les prestations de préfiguration ;
- le transport des délégations artistiques provinciales ;
- le transport du frêt ;
- les frais de prévention santé des festivaliers ;

-le plan de communication.

Sont également prévus les frais suivants :

- 4,00 MF formation diplôme intervenant artistique et culturel (DIAC)
- 12,00 MF espace oralité : participation de la NC à l'organisation de cet espace mis en œuvre par l'académie des langues kanak (ALK)

Action A0901-11 – Accompagner et soutenir les associations et établissements publics culturels

Dépenses : 1 349,13 MF

Cette action regroupe essentiellement les versements aux établissements publics, associations et organismes culturels de subventions de fonctionnement et d'actions dans le cadre de leurs activités et programmes culturels annuels. Pour 2016, l'inscription de financement concerne :

INVESTISSEMENT :

- Association du Musée maritime de Nouvelle-Calédonie : 2,5 MF
Aménagement de l'espace d'accueil (isolation sonore de l'espace conférence et aménagement de l'espace d'accueil pour permettre une approche ludique pour les très jeunes visiteurs.
- Association du théâtre de l'Ile : 2,5 MF
Renouvellement des fauteuils du théâtre qui sont trop anciens et ne présentent plus les garanties de sécurité suffisantes pour l'accueil du public.
- Association Témoignage d'un passé : 30,8 MF
Achat d'un dock afin d'y stocker leurs collections d'objets.
- Agence pour le développement de la culture Kanak (ADCK-CCT) : 20 MF
Il est proposé une subvention de 20 MF pour des travaux d'assainissement devenus urgents.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses d'intervention : 182 MF

Subventions permettant d'assurer le fonctionnement normal des associations et organisme d'utilité publique et d'intérêt territorial culturel :

- * 3,3 MF association les amis du musée de NC
- * 9,7 MF association le Chapitô de NC
- * 1,0MF association Gypsy Jazz Festival
- * 3,1 MF association Anûû-rû âboro – Festival international de cinéma documentaire
- * 32,8 MF association POEMART
- * 5,8 MF association Musée maritime de la NC
- * 16 MF association Maison Célières – Maison du livre de NC
- * 2,2 MF association Towanda Prod – Femmes Funk
- * 3,3 MF association « promotion des musiques amplifiées – Le mouv' »
- * 1,1 MF association Pacifique et compagnie
- * 2,7 MF association Festival du cinéma de La Foa

- * 12 MF association Théâtre de l'île
- * 0,6 MF compagnie « calédofoles – les incompressibles »
- * 1,9 MF association des musiciens de jazz & blues pour les échanges et création artistique - AMJBECA
- * 1,07 MF association pour le développement des arts et du mécénat industriel et commercial - ADAMIC
- * 1,1 MF association pour le développement des pratiques provinciales artistiques et culturelles - ADPPAC
- * 0,6 MF association Cal ciné
- * 6,7 MF association Témoignage d'un passé – Musée de la transportation (Nouvelle)
- * 31,7 MF association La case des artistes
- * 7,2 MF société des auteurs, compositeurs et éditeurs de NC – SACENC
- 28,7 MF participation de la Nouvelle-Calédonie au fonctionnement du syndicat mixte – institut d'archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP)

Subventions d'aides ponctuelles dans le cadre de diverses actions à des associations et organismes relevant de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté par la direction. Plusieurs projets prévus en début d'année présentent un intérêt certain pour la Nouvelle-Calédonie.

- 9 MF subventions d'aides aux associations et organismes culturels

Conservatoire de musique et de danse : 229,6 MF

Cette subvention finance :

L'enseignement de la musique : 221,4 MF

Cette subvention, en baisse de 16 % par rapport au budget 2014, finance une partie des charges de structure de l'établissement. Quant aux concerts de la saison Prestige 2016, ils ne seront pas financés par la Nouvelle-Calédonie.

L'enseignement de la danse : 8,2 MF

Cette subvention est en baisse de 18 % par rapport à celle accordée en 2014 et finance une partie des charges de structures de la dimension danse (notamment une partie des rémunérations des professeurs de danse).

Pour information, le fonds de roulement de l'établissement est estimé à 125 MF à fin 2015, soit 64 jours de fonctionnement. Une hausse de 50 % des cotisations des élèves est prévue en 2016 afin d'augmenter les ressources propres de l'établissement et compenser la diminution des subventions institutionnelles.

Bibliothèque Bernheim : 196,6 MF

La subvention accordée à l'établissement est en baisse de 18 % par rapport à 2014. Elle se décline, d'une part, en une participation aux charges de structure, **soit 188,60 MF** et d'autre part, une participation de **8 MF** à l'organisation du salon international du livre océanien (SILO) qui se tiendra à Nouméa en 2016.

Pour information, le fonds de roulement de la bibliothèque Bernheim est estimé à 239 MF à fin 2015, soit 205 jours de fonctionnement. Ce niveau élevé est rendu nécessaire dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment principal de la bibliothèque dont le coût devrait

s'élever à 1 500 MF. Ce projet a connu de nombreux retards et la phase d'étude ne sera achevée qu'en 2017.

En 2016, compte tenu de la baisse générale des financements des institutionnels, l'établissement prévoit d'annuler les actions culturelles dans son implantation nouméenne, de geler 3 postes, de mettre fin à sa participation à la publication d'Endemix et à sa version télévisée, mais aussi d'économiser sur les dépenses de gardiennage.

Agence pour le développement de la culture Kanak : 615 MF

Une subvention de fonctionnement de 595 MF est accordée à l'ADCK-CCT soit une baisse de 0,5 % par rapport à 2014 et un montant identique à 2015. Cette participation englobe la dotation de compensation de l'Etat (357,8 MF) et la participation de la Nouvelle-Calédonie (237,2 MF). Elle finance les charges de structures de l'établissement dont 30 MF sont affectés, en particulier, à l'entretien et aux grosses réparations du bâtiment en raison des besoins croissants identifiés notamment en matière d'étanchéité.

A fin 2015, le fonds de roulement de l'ADCK est estimé à 114 MF (70 MF hors stocks), soit 59 jours de fonctionnement (36 jours hors stocks). Ce faible niveau de fonds de roulement résulte du financement sur fonds propres du projet de rénovation et d'extension des hébergements d'enfants (projet de 420 MF dont 341 MF financés sur fonds propres).

En 2016, l'établissement prévoit d'arrêter la publication de la revue Mwà Vée et de réduire les acquisitions d'art contemporain kanak et océanien et les fonds anciens destinés à la médiathèque du centre. Il conserve néanmoins une saison culturelle convenable, en cohérence avec ses missions.

Académie des langues Kanak : 90 MF

Une subvention de fonctionnement de 90 MF est prévue en 2016 pour financer les charges de structure de l'établissement. Cette subvention est en baisse de 7 % par rapport à l'exercice 2014 et identique à la subvention accordée en 2015 (hors investissement de 1,6 MF).

Pour information, le fonds de roulement de l'académie des langues kanak est estimé à 34 MF fin 2015, soit 90 jours de fonctionnement.

En 2015, l'ALK a finalisé la mise en place d'une base de données linguistique et a démarré un projet d'aménagement d'une salle documentaire. En 2016, il prévoit de continuer ses efforts de promotion et de développement des langues kanak avec la publication d'un album illustré bilingue nêlêmwa-français, d'un dictionnaire jeunesse xârâcùù-français ou encore d'un livre de cuisine bilingue ajië-français. Des missions à Tahiti, au Vanuatu ou en Nouvelle-Zélande sont également programmées.

Action A0901-12 - Soutien et pilotage

Dépenses :	148,14 MF
Recettes :	35,59 MF

Pour leur fonctionnement, la direction, ses deux missions ainsi que ses deux services ont besoin d'un minimum de moyens afin d'assurer leurs diverses missions en leur sein et en relation avec les collectivités ainsi que les différents partenaires culturels.

INVESTISSEMENT :

- 20 MF sont sollicités pour les travaux d'aménagement des réserves du musée territorial dans les docks de Païta
Il s'agit de la réalisation d'une première tranche de travaux dans les réserves de Païta. AP n° P0901-2004/1. La consultation publique est prévue mi-2016
- 52,30 MF sont destinés à la restructuration du musée de la Nouvelle Calédonie. Cela concerne la continuité des études de programmation et concours de maîtrise d'œuvre en 2016. Cette opération est prévue au contrat de développement Etat-NC 2011-2015 qui vient d'être prolongé d'une année.
- 35 MF sont prévus pour l'acquisition d'un dock à Païta. En effet un troisième dock est nécessaire afin d'accueillir les réserves du musée à Païta

P0901-2004/ 1-EXTENSION DU MUSEE (56 / 04)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	310 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	310 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	120 079 803
CP 2016	107 297 143
CP après BP 2016	227 376 946
Reste à financer	82 623 054
2017	82 623 054
2018	0
2019	0
2020	0

Acquisitions de matériels et outillage technique destinées à la direction ainsi qu'aux deux services (archives & musée) selon la répartition suivante :

- 0,4 MF acquisition de matériels et outillage technique pour la direction
- 0,5 MF acquisition de matériels et outillage technique pour le service des archives
- 0,4 M F acquisition de matériels et outillage technique pour le service des musées

FONCTIONNEMENT :

Pour leur fonctionnement, la direction, ses deux missions ainsi que ses deux services ont besoin d'un minimum de moyens afin d'assurer leurs diverses missions en leur sein et en relation avec les collectivités ainsi que les différents partenaires culturels.

- 14 MF concernent la direction (7 agents), cette somme est destinée aux frais de télécommunication, loyer, missions et déplacements du personnel, prestations de service : nettoyage, courrier,
- 11 MF concernent le service des archives (12 agents), cette somme correspond au fonctionnement habituel du service (consommation électrique des magasins spécialisés, entretien spécifique des locaux, frais de télécommunications,...)
- 14 MF concernent le service des musées et du patrimoine (16 agents + 5 CDD)

Les dépenses de fonctionnement les plus importantes de ce service correspondent à ses missions principales autour du musée de Nouvelle-Calédonie et de ses collections : enrichir,

inventorier, conserver, communiquer, éduquer et sensibiliser. La somme inscrite correspond notamment aux prévisions suivantes :

- augmentation des frais annuels de consommation électrique du fait des travaux d'aménagements prévus dans les docks de Païta en 2016
- les loyers annuels des docks 7 et 8 sis à Normandie
- les frais de conseils, études et analyses des collections + réalisation de contenus muséographiques, notamment dans la perspective de l'extension du musée
- les frais annuels de télécommunication du service (comprenant le système d'alarme des docks de Païta et Normandie)
- la consommation annuelle en eau
- les prestations de communication (insertions) sur les activités du musée pour l'année 2016
- les missions en NC et hors NC pour les recherches et développement des partenariats du musée
- les frais d'imprimés (dépliants, tickets d'entrée) et de publications pour le musée et sa régie de recettes
- le reliquat divers frais de fonctionnement

RECETTES :

Il s'agit des droits d'entrée, la vente d'ouvrage ainsi que la vente des produits dérivés pour 3,4 MF et de la participation de l'Etat pour le contrat de développement 2011-2015, prolongé en 2016 au titre de la rénovation du musée de la Nouvelle-Calédonie (32,18 MF).

Programme P0902
Condition féminine et citoyenneté

Dépenses : 95 218 857 F

Enjeux et contexte

La mission à la citoyenneté met en place l'évènementiel de la Fête de la citoyenneté célébrée annuellement le 24 septembre ; elle suit, organise et coordonne le « Mois de la citoyenneté » en proposant des actions citoyennes et culturelles qui construisent la citoyenneté calédonienne.

La mission à la condition féminine délivre des conseils et soutient les projets associatifs à l'échelle du pays. Elle inscrit aux formations à l'échelle régionale et internationale pour renforcer les capacités des femmes dans leurs objectifs. Enfin, elle fédère autour des opérations évènementielles (Journée Internationale de la Femme, Journée des femmes rurales et Journée contre les violences faites aux femmes).

Objectifs

Les manifestations transversales qui toucheront tous les publics en contribuant à la formation et à l'émancipation de la femme doivent participer à la construction de la citoyenneté calédonienne.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme condition féminine et citoyenneté est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	37 816 670	26 741 221	95 218 857	152 %
A0902-02 Accompagner et participer à la mise en oeuvre des actions du Comité Citoyenneté	9 530 856	13 015 476	27 050 000	184%
A0902-03 Animer et faire vivre les instances de coopération et de coordination de la politique en faveur de la condition féminine	2 237 767	2 694 885	6 750 000	202%
A0902-04 Accompagner et participer à la mise en oeuvre des actions	26 048 047	11 030 860	61 418 857	136%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	37 816 670	26 741 221	95 218 857	152 %
Fonctionnement	22 650 696	26 240 035	49 000 000	116 %
(011) charges à caractère général	22 558 555	26 183 335	48 950 000	117%
(67) charges exceptionnelles	92 141	56 700	50 000	-46%
Investissements	15 165 974	501 186	46 218 857	205 %

Les actions pour 2016

Action A0902-02 - Accompagner et participer aux actions du comité citoyenneté

Dépenses : 27,05 MF

FONCTIONNEMENT :

- 15 MF pour la prise en charge du déplacement sur une semaine en Martinique de 30 représentants de la fédération afro-créole et des femmes de Saint Louis pour un échange culturel et un travail autour des langues vernaculaires (sur les similitudes entre le tayo et le créole) au sein des instances culturelles antillaises. Ce projet donnera lieu à une exposition.
- 2 MF sont destinés au plan de communication pour le « mois de la citoyenneté » et la publication des cahiers de la citoyenneté n°4.
- 10 MF sont sollicités correspond à toute l'organisation du « mois de la citoyenneté » durant le mois de septembre 2016 et décentralisée sur diverses communes de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0902-03 - Instances de coopération et coordination des politiques sur la condition féminine

Dépenses : 6,75 MF

FONCTIONNEMENT :

- 1,0 MF pour la formation communautaire et citoyenne (droits fondamentaux, droits des femmes).
- 1,5 MF pour le séminaire sur l'égalité homme/femme décentralisé dans les 3 provinces.
- 3,5 MF pour la formation 100 femmes leaders et soutien au fonds d'entraide économique et solidaire aux projets des femmes rurales.
- 0,3 MF de frais de déplacements, mission et voyages de la chargée de mission de l'observatoire de la condition féminine.

Action A0902-04 – Accompagner et participer à la mise en œuvre des actions

Dépenses : 61,42 MF

INVESTISSEMENT :

Le projet de construction d'une maison de la femme et de la culture sur la commune de Ponérihouen ayant pris du retard, sa phase de travaux débutera au 1^{er} semestre 2016, au lieu de décembre 2014, comme initialement prévu.

1 MF frais d'insertion pour le lancement d'appel d'offre relatif au projet de construction de la maison de la femme et de la culture en province Nord – Ponérihouen.

P0902-2010 / 1-CONSTRUCTION MA ISON DE LA FEMME ET DE LA CULTURE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	450 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	450 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	32 035 982
CP 2016	46 218 857
CP après BP 2016	78 254 839
Reste à financer	371 745 161
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0

FONCTIONNEMENT :

Il est proposé les crédits suivants :

- 3,0 MF pour l'étude sur l'égalité homme/femme en milieu rural – observatoire de la condition féminine
- 1,5 MF pour la journée internationale de la femme rurale
- 0,7 MF pour la journée internationale des violences faites à l'égard des femmes
- 10,0 MF pour la journée internationale de la femme

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre			
	P0901 Patrimoine, art et culture	P0902 Condition féminine et citoyenneté	Total
Dépenses	1 632 906 745	95 218 857	1 728 125 602
Fonctionnement	1 435 697 450	49 000 000	1 484 697 450
933	1 435 697 450	49 000 000	1 484 697 450
Investissements	197 209 295	46 218 857	243 428 152
903	197 209 295	46 218 857	243 428 152
Recettes	37 789 143		37 789 143
Fonctionnement	5 600 000		5 600 000
933	5 600 000		5 600 000
Investissements	32 189 143		32 189 143
903	32 189 143		32 189 143

Culture, condition féminine et citoyenneté
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 668 516 059	1 540 692 931	1 484 697 450	-183 818 609	-11 %
Fonctionnement	1 668 516 059	1 540 692 931	1 484 697 450	-183 818 609	-11 %
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	34 986 047	24 215 892	26 605 500	-8 380 547	-24%
611 - Contrats de prestations de services	1 925 000	1 925 000	1 000 000	-925 000	-48%
613 - Locations	13 266 184	8 069 276	6 630 000	-6 636 184	-50%
614 - Charges locatives et de copropriété	842 430	182 133	606 000	-236 430	-28%
615 - entretien et réparations	5 717 943	5 557 839	5 677 000	-40 943	-1%
616 - Primes d'assurances	2 428 065	339 831	372 000	-2 056 065	-85%
617 - études et recherches	1 134 000	0	1 500 000	366 000	32%
618 - Divers	1 766 626	5 053 421	22 650 000	20 883 374	1182%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	19 174 299	13 661 208	6 022 000	-13 152 299	-69%
623 - Publicité, publications, relations publiques	24 119 228	27 449 372	89 433 400	65 314 172	271%
624 - Transports de biens et transports collectifs	50 440 654	5 451 846	20 400 000	-30 040 654	-60%
625 - Déplacements et missions	2 106 470	1 316 220	2 000 000	-106 470	-5%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	3 256 344	3 695 627	3 000 000	-256 344	-8%
628 - Divers	14 689 016	13 831 621	5 321 000	-9 368 016	-64%
656 - Participations	35 000 000	35 000 000	28 700 000	-6 300 000	-18%
657 - Subventions	1 434 008 939	1 399 870 000	1 264 580 550	-169 428 389	-12%
658 - Charges diverses de gestion courante	50 000	16 945	150 000	100 000	200%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	92 141	56 700	50 000	-42 141	-46%
674 - Subventions exceptionnelles	23 512 673	-5 000 000	0	-23 512 673	-100%
Recettes	3 830 425	5 930 319	5 600 000	1 769 575	46 %
Fonctionnement	3 830 425	5 930 319	5 600 000	1 769 575	46 %
706 - Prestations de services	2 507 340	1 735 219	4 700 000	2 192 660	87%
707 - Ventes de marchandises	904 860	640 560	900 000	-4 860	-1%
708 - Autres produits	171 300	274 390	0	-171 300	-100%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	246 925	3 280 150	0	-246 925	-100%

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (Dépense / Recettes) : Investissement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	91 865 172	72 092 514	243 428 152	151 562 980	165%
Investissements	91 865 172	72 092 514	243 428 152	151 562 980	165%
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	20 765 183	4 953 186	52 297 143	31 531 960	152%
204 - Subventions d'équipement versées	35 250 000	40 225 282	55 850 000	20 600 000	58%
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	0	3 902 148	0	0	
213 - Constructions	1 577 133	5 357 415	36 000 000	34 422 867	2183%
215 - Installations, matériel et outillage techniques	958 230	0	560 000	-398 230	-42%
216 - Collections et œuvres d'art	31 889 131	7 407 570	30 752 152	-1 136 979	-4%
218 - Autres immobilisations corporelles	1 425 495	1 330 628	1 750 000	324 505	23%
231 - Immobilisations corporelles en cours	0	8 916 285	66 218 857	66 218 857	
Recettes	0	0	32 189 143	32 189 143	
Investissements	0	0	32 189 143	32 189 143	
131 - Subventions d'équipement transférables	0	0	32 189 143	32 189 143	

Mission M10 Affaires coutumières

DEPENSES :	144 920 000 F
RECETTES :	400 000 F



Patrimoine et terres coutumières

Actes coutumiers

Chargée de la coordination et de la mise en œuvre des compétences de la Nouvelle-Calédonie, en matière de statut civil coutumier, de terres coutumières et de palabres coutumiers, la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) assure également la gestion de toutes les dépenses de fonctionnement de la direction, du service, de ses bureaux et du corps des officiers publics coutumiers (OPC).

Elle a également en charge les crédits d'investissement prévus pour la construction des bureaux des OPC, des sièges d'aires coutumières et de l'extension du sénat coutumier.

Enfin, depuis 1^{er} janvier 2011 les OPC, agents de la DGRAC, ont pour attribution d'assurer les missions de fonctionnaires-huissiers.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	388 066 691	296 956 799	144 920 000	-63%
P1001 Patrimoine et terres coutumières	111 419 215	17 068 457	58 200 000	-48%
P1002 Actes coutumiers	276 647 476	279 888 342	86 720 000	-69%
Recettes	471 333	0	400 000	-15%
P1002 Actes coutumiers	471 333	0	400 000	-15%

Programme P1001
Patrimoine et terres coutumières

Dépenses : 58 200 000 F

Enjeux et contexte

Le fonctionnement du comité de gestion du fonds de garantie est assuré par la DAE. Les frais liés à cette mission exercée par l'agent en charge sont repris dans l'action A1302.13.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme patrimoine, art et culture est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	111 419 215	17 068 457	58 200 000	-48 %
A1001-01 Mise en valeur des terres coutumières	111 419 215	17 068 457	58 000 000	-48%
A1001-03 Organisation et fonctionnement des structures coutumières	0	0	200 000	

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	111 419 215	17 068 457	58 200 000	-48 %
Fonctionnement	10 047 500	6 613 733	58 200 000	479 %
(011) charges à caractère général	10 047 500	6 613 733	58 200 000	479%
Investissements	101 371 715	10 454 724	0	-100 %

Les actions pour 2016

Action A1001-01 - Mise en valeur des terres coutumières

Dépenses : 58,00 MF

FONCTIONNEMENT :

Le comité du fonds de garantie pour le développement sur terres coutumières a accordé des garanties depuis sa mise en place effective en 2013 pour 67 dossiers individuels, pour un montant d'environ 500 millions de F.CFP. Ces dossiers ont essentiellement porté sur des projets d'habitat. Le lancement de projets économiques sera recherché pour les années futures.

L'abondement du fonds par l'Etat a été sollicité pour 2016.

Ces crédits sont répartis comme suit :

8 MF correspond à une étude-action relative à la cohésion et à la solidarité en milieu tribal. En particulier, il s'agit de rassembler les éléments de la théorie relative à la solidarité et à la cohésion chez les kanak et les saisir dans une perspective scientifique. Cette recherche action se fonde sur des approches appliquées sur des sites pilotes en faveur de la jeunesse en tribus.

20 MF correspond à la poursuite de la mise en œuvre du dispositif de sécurité civile en milieu tribal qu'on généralise sur 7 tribus et qu'on renforce sur les 3 premières tribus Drueulu dans la commune de Lifou, Goapin dans la commune de Poya et Saint Philipo 2 dans la commune de Thio.

30 MF correspond à la gestion des cours d'eau situé sur terres coutumières (15MF – cf recettes en M4 A403-01) (Houailou / Leweo et Mont Dore/Saint Louis, Thio) et pour le nettoyage des bords de route non classées en milieu tribal (15MF).

Action A1001-03 – Organisation et fonctionnement des structures coutumières	Dépenses	0,20 MF

FONCTIONNEMENT :

Dans la continuité des équipements des chefferies dans les huit aires coutumières, ces crédits sont répartis comme suit :

- Transport de biens : 0,02 MF
- Fournitures administratives : 0,18 MF

Programme P1002
Actes Coutumiers

Dépenses : 86 720 000 F
Recettes : 400 000 F

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme actes coutumiers est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	276 647 476	279 888 342	86 720 000	-69 %
A1002-02 Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements des institutions coutumières	219 374 504	228 494 579	40 000 000	-82%
A1002-04 Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)	43 268 444	36 207 950	30 366 600	-30%
A1002-05 Soutien et pilotage	14 004 528	15 185 813	16 353 400	17%
Recettes	471 333	0	400 000	-15 %
A1002-04 Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)	471 333	0	400 000	-15%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	276 647 476	279 888 342	86 720 000	-69 %
Fonctionnement	37 045 527	49 455 581	46 370 000	25 %
(011) charges à caractère général	37 045 527	49 455 581	46 370 000	25%
Investissements	239 601 949	230 432 761	40 350 000	-83 %
Recettes	471 333	0	400 000	-15 %

Les actions pour 2016

Action A1002-02 – Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des Investissements des institutions coutumières

Dépenses : 40 MF

INVESTISSEMENTS :

Ces crédits correspondent à la construction des locaux pour les Conseils Coutumiers.
 La NC participe à hauteur de 30 MF à la construction de la maison de l'aire PAICI Cemuki et 10 MF pour les frais d'études relatifs au projet de construction de la maison de l'aire Ajie Aro.

P1002-1992 / 1-LOCAUX CONSEILS A IRES	
COUTUMIERES (1 / 92)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	203 068 915
Révision	0
Autorisation après BP 2016	203 068 915
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	154 197 743
CP 2016	40 000 000
CP après BP 2016	194 197 743
Reste à financer	8 871 172
2017	8 871 172
2018	0
2019	0
2020	0

Action A1002-04 - Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)

Dépenses : 30,37 MF
Recettes : 0,40 MF

INVESTISSEMENTS (0,3MF):

Il s'agit d'installation et d'agencement de bureau, ainsi que l'achat de matériel informatique,

FONCTIONNEMENT (30MF):

Ces crédits servent au fonctionnement courant des OPC et sont répartis notamment comme suit : Carburant : 3,00 MF

- Fourniture d'entretien : 0,20 MF
- Voyages et déplacement : 0,20 MF
- Energie – Electricité : 0,45 MF
- Fournitures administratives : 0, 50 MF
- Transports collectifs du personnel : 1,50 MF
- Frais d'affranchissement : 0,40 MF
- Frais de télécommunications : 2,50 MF
- Locations mobilières : 0,20 MF
- Missions : 0,25 MF

Locations Immobilières : 19,74 MF correspondent aux loyers des bureaux et des logements des OPC affectés sur les 8 aires coutumières.

Comparé au budget 2015, l'augmentation s'explique par les types de logements (3 HMW, 1 Ajie Aro, 2 Xaracuu, 1 PC et 1 Nengone), et les prix des loyers.

RECETTES (0,4MF°):

Les recettes (0,4 MF) sont liées aux actes d'huissiers signifiés par les agents conformément à la convention relative à l'exercice des fonctions d'huissiers auxiliaires par des agents de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie. Selon les cas, le montant varie si l'acte a été signifié à la personne concernée ou à un tiers.

Aucune perception en 2015

Action A1002-05 - Soutien et pilotage

Dépenses : 16,35 MF

INVESTISSEMENTS :

Matériel de téléphonie : 0,050 MF

FONCTIONNEMENT (16,3MF):

Ces crédits servent au fonctionnement courant de la direction et sont répartis notamment comme suit :

- Carburant : 0,50 MF
- Energie – Electricité : 0,80 MF
- Fournitures administratives : 0,30 MF
- Transports collectifs du personnel : 0,50 MF
- Catalogues et imprimés et publications : 1,5 MF
- Frais d'affranchissement : 0,80 MF
- Frais de télécommunications : 2,50 MF
- Bâtiments : 0,50 MF
- Locations Immobilières : 3,21 MF
- Maintenance sur autres biens : 0,20 MF
- Réception : 0,30 MF
- Missions : 0,50 MF
- Charges locatives et de co - propriété : 0,43 MF
- Frais de nettoyage : 3,50 MF

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre			
	P1001 Patrimoine et terres coutumières	P1002 Actes coutumiers	Total
Dépenses	58 200 000	86 720 000	144 920 000
Fonctionnement	58 200 000	46 370 000	104 570 000
930	58 200 000	46 370 000	104 570 000
Investissements		40 350 000	40 350 000
900		40 350 000	40 350 000
Recettes		400 000	400 000
Fonctionnement		400 000	400 000
930		400 000	400 000

Affaires coutumières
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	388 066 691	296 956 799	144 920 000	-243 146 691	-63%
Investissements	340 973 664	240 887 485	40 350 000	-300 623 664	-88%
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 862 794	4 149 511	0	-5 862 794	-100%
204 - Subventions d'équipement versées	1 371 715	10 454 724	0	-1 371 715	-100%
213 - Constructions	233 500	0	0	-233 500	-100%
214 - Constructions sur sol d'autrui	17 764 425	1 377 600	0	-17 764 425	-100%
218 - Autres immobilisations corporelles	1 093 437	514 382	350 000	-743 437	-68%
231 - Immobilisations corporelles en cours	214 647 793	213 999 183	40 000 000	-174 647 793	-81%
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0	10 392 085	0	0	
276 - Autres créances immobilisées	100 000 000	0	0	-100 000 000	-100%
Fonctionnement	47 093 027	56 069 314	104 570 000	57 476 973	122%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	8 364 096	7 258 863	6 670 000	-1 694 096	-20%
613 - Locations	13 552 532	22 471 434	23 512 600	9 960 068	73%
614 - Charges locatives et de copropriété	359 500	408 656	437 400	77 900	22%
615 - entretien et réparations	1 108 685	6 498 571	30 650 000	29 541 315	2665%
617 - études et recherches	0	0	8 000 000	8 000 000	
618 - Divers	0	40 477	200 000	200 000	
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 686 478	2 171 926	20 180 000	9 493 522	89%
623 - Publicité, publications, relations publiques	489 780	2 893 425	2 100 000	1 610 220	329%
624 - Transports de biens et transports collectifs	1 645 468	4 147 682	2 170 000	524 532	32%
625 - Déplacements et missions	1 817 580	620 540	950 000	-867 580	-48%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	7 013 347	6 470 011	6 200 000	-813 347	-12%
628 - Divers	2 055 561	3 087 729	3 500 000	1 444 439	70%
Recettes	471 333	0	400 000	-71 333	-15%
Fonctionnement	471 333	0	400 000	-71 333	-15%
708 - Autres produits	471 333	0	400 000	-71 333	-15%

Mission M11 Enseignement

DEPENSES : 6 548 142 143 F



Enseignement du premier degré

Formation enseignants

Enseignement supérieur, et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire, soutien à la recherche

Enseignement technique agricole

Enseignement privé

Enseignement second degré public

La direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) a pour mission :

- l'élaboration des programmes scolaires de l'école primaire publique, sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques ;
- la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement primaire public ;
- le conseil et le contrôle pédagogiques de l'enseignement primaire public.

La Direction du Service d'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE) :

Compétence transférée de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie depuis le 1^{er} janvier 2012, l'enseignement technique agricole offre des formations générale, technologique ou professionnelle. Les métiers concernés relèvent de l'agriculture et de l'élevage, de l'horticulture, de la forêt, de la transformation et de la

commercialisation des produits agricoles, de l'entretien de l'espace, de la gestion de l'eau et de l'environnement ainsi que des services aux personnes en milieu rural.

La Direction Générale de l'Enseignement : (DGE)

Conformément à l'article 56-1 de la loi organique du 19 mars 1999, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie décident d'exercer au sein d'un service unique dénommé direction général des services les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement.

En ce qui concerne les compétences de la Nouvelle-Calédonie, le service unique est notamment chargé de :

1°) Organisation des enseignements scolaires

- répartir les moyens que la Nouvelle-Calédonie consacre à l'éducation, afin d'assurer en particulier l'égalité d'accès au service public ;
- participer au contrôle et à l'évaluation des politiques éducatives, en vue d'assurer la cohésion d'ensemble du système éducatif, sans préjudice de la compétence de l'Etat en matière de contrôle pédagogique des enseignants ;
- planifier et organiser les formations ;
- organiser la concertation et la consultation locale dans le domaine de l'enseignement ;
- définir les modalités de la scolarisation dans les établissements scolaires, et notamment celles des élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant ;
- arrêter la carte scolaire de l'enseignement public du second degré ;
- informer, orienter et affecter les élèves de l'enseignement public du second degré.

2°) En matière d'établissements d'enseignement du second degré public

- établir le programme prévisionnel des investissements relatifs aux lycées. À ce titre, il définit la localisation des

établissements d'enseignement, leur capacité d'accueil, leur structure pédagogique et le mode d'hébergement des élèves ;

- assurer, en concertation avec la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres, la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des lycées ;
- attribuer des aides au bénéfice des établissements pour les projets d'action éducative, la recherche et l'expérimentation pédagogiques, les projets d'établissements ou les projets relevant d'un programme national ou d'un programme de la Nouvelle-Calédonie.

3°) Enseignement privé

- préparation et mise en œuvre des contrats passés entre les directions de l'enseignement privé et la Nouvelle-Calédonie ;
- gestion des aides financières à l'enseignement privé ;
- dans l'élaboration de la carte des formations, organisation de la concertation avec les enseignements privés.

4°) Santé scolaire

- contribuer au bien-être des élèves et les aider à adopter des comportements qui préservent leur santé dans le respect d'eux-mêmes, des autres et de leur environnement ;
- organiser, au sein des établissements et en liaison avec les partenaires de la santé publique, des actions de prévention, notamment en matière de conduites à risque et de maltraitance.

Historique des moyens financiers

Dépenses

Recettes / Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	6 250 775 780	5 752 599 765	6 548 142 143	5%
P1101 Enseignement du premier degré	151 819 884	140 911 620	166 213 500	9%
P1102 Formation initiale des enseignants du 1er degré public	337 410 217	332 198 469	283 868 000	-16%
P1103 Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	592 678 134	853 767 326	1 125 710 309	90%
P1104 Enseignement technique agricole	140 213 535	49 772 904	173 239 359	24%
P1105 Enseignement privé	2 257 799 207	2 327 522 255	2 315 717 000	3%
P1106 Enseignement second degré public	2 770 854 803	2 048 427 191	2 483 393 975	-10%
Recettes	7 380 882	383 382	0	-100%
P1101 Enseignement du premier degré	6 971 401	0	0	-100%
P1106 Enseignement second degré public	409 481	383 382	0	-100%

Programme P1101 Enseignement du premier degré

Dépenses : 166 213 500 F

Enjeux et contexte

Formulé dans la déclaration de politique générale du gouvernement du 13 avril 2015, le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie, *fédérateur d'énergie et véritable levier de changement concerté*, doit permettre d'adapter notre école pour qu'elle remplisse ses missions. Il constituera le « socle d'une véritable Ecole du pays ».

Ainsi, dans un contexte budgétaire général fortement contraint, le choix de l'éducation comme priorité reste confirmé.

Les trois ambitions qui donneront du sens à la construction de notre école Calédonienne, nécessitent la mise en place d'actions spécifiques. Il s'agit à la fois « d'assurer la réussite éducative et scolaire pour tous, d'accorder une place plus large aux cultures et aux langues dont sont porteurs nos élèves et de renforcer chez nos jeunes, le sens civique et moral, l'implication citoyenne et des principes qui fondent la laïcité ». Il est essentiel de se préserver de la dégradation de la qualité de notre système éducatif car nous voulons une société plus juste, plus ouverte, plus solidaire.

Les projets éducatifs initiés par la DENC, les projets d'écoles élaborés par les équipes d'écoles et accompagnés par les équipes de circonscription se révèlent de puissants leviers au service de la réussite scolaire et fédèrent des actions qui donnent du sens aux apprentissages. L'ensemble des disciplines bénéficient ainsi d'une attention particulière et de moyens adaptés à la mise œuvre des contenus d'enseignement. La priorité affichée, tout au long de l'école primaire, est l'acquisition de compétences fondamentales dans les domaines de la maîtrise de la langue française et des mathématiques. Il s'agit de prévenir l'illettrisme et l'innumérisme qui frappent une part importante de la population. De manière concomitante, chaque élève suit un parcours culturel, linguistique, physique, sportif, scientifique et technologique harmonieux et cohérent. Durant son cursus, il intègre les valeurs citoyennes indispensables à sa *formation de futur citoyen*.

Il reçoit et acquiert *une éducation à ces principes et à ces valeurs* qui sera formalisée dans un « passeport civique », témoin de ses acquisitions et de son engagement civique, prélude du service civique ultérieur.

L'enjeu de la réussite éducative et scolaire constitue un véritable défi à relever et la direction de l'enseignement met tout en œuvre pour l'atteindre.

Objectifs

Accueillir tous les élèves dès leur entrée à l'école et leur offrir les meilleures conditions pour développer leurs apprentissages durant la scolarité primaire suppose :

- d'inscrire chaque enfant qui entre en maternelle dans un parcours de réussite. Il importe que cette école s'adapte à ce jeune public, qu'elle organise les modalités spécifiques d'apprentissage et lui permette de « devenir élève » par l'apprentissage du « vivre et construire ensemble »,
- d'accorder une importance toute particulière au domaine des langages (langue française, langues kanak et océaniques, langages mathématiques, scientifiques et informatiques ainsi que les langages des arts et du corps),
- de donner aux élèves les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique ainsi que ceux nécessaires à la compréhension du monde (espace géographique, temps historique),
- d'instaurer un apprentissage explicite des méthodes et outils pour apprendre,

- de former l'élève en tant que personne et futur citoyen.

Pour offrir à chaque élève un parcours de réussite, l'évaluation des compétences acquises à l'issue de chaque cycle (GS, CE1, CM2) constitue pour chaque équipe un outil fin de pilotage pédagogique par les résultats. L'exploitation de ces résultats aux évaluations institutionnelles est intégrée à l'élaboration des projets d'école.

Les indicateurs de performance

Indicateur 1 : résultats des élèves aux évaluations Grande section, CE1 et CM2

Commentaire : cet indicateur de résultat des élèves s'appuie sur le dispositif inhérent à l'évaluation des connaissances et des compétences des contenus d'enseignement en lien avec le socle commun.

Les évaluations proposées en grande section visent les compétences de fin de cycle1 dans les domaines de l'appropriation du langage, de la découverte de l'écrit et du monde.

Elles visent également à mesurer les progrès des élèves de CE1 et CM2 dans les apprentissages fondamentaux (français, mathématiques), à partir d'épreuves standardisées mises au point par la direction de l'enseignement. Elles sont mises en oeuvre dans les écoles primaires de Nouvelle-Calédonie et sont présentées en pourcentage de réussite. Les pourcentages exprimés de manière globale nécessitent une analyse fine et contextualisée qui permet de développer des dispositifs innovants de prévention de la difficulté scolaire ou de remédiation.

Résultats	Grande section	
	2013	2014
S'approprier le langage	80%	79%
Découvrir l'écrit	73%	73 %
Découvrir le monde	81%	81%

Résultats	CE 1	
	2013	2014
Français	55 %	60%
Maths	57%	59%

Résultats	CM 2	
	2013	2014
Français	51%	56%
Maths	54%	62%

Indicateur 2 : nombre d'élèves au niveau A1 du cadre européen en anglais

Commentaire : cet indicateur vise à mesurer les compétences acquises par les élèves en anglais en référence au cadre européen de références en langue vivante (CECRL).

Une attestation de réussite est délivrée à chaque élève passant au collège. Parmi les épreuves proposées, les élèves ont rencontré davantage de difficultés en expression orale et en écriture, ce qui a provoqué une baisse des résultats.

Résultats	2012	2013	2014
Taux de réussite au niveau A1	38%	65%	55%

Indicateur 3 : nombre d'élèves ayant atteint le niveau du B2i (brevet informatique et internet)

Commentaire : cet indicateur vise à mesurer les compétences acquises en fin d'école primaire par les élèves de CM2 avant leur entrée au collège dans le domaine de l'utilisation et de la maîtrise des nouvelles technologies (B2i). Une attestation de réussite est délivrée à chaque élève passant au collège.

Résultats	2012	2013	2014
% d'élèves ayant atteint le niveau B2i	74%	77%	85%

Indicateur 4 : structure du plan de formation continue et moyens financiers engagés

Commentaire : cet indicateur vise à mesurer l'exécution du plan de formation continue conçu par la direction de l'enseignement. Il est calculé à partir des données qualitatives et quantitatives transmises par l'opérateur de formation (institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie).

Réalisation	2012	2013	2014
Taux de réalisation du plan de formation	83%	89%	83%

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme Enseignement du premier degré est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	151 819 884	140 911 620	166 213 500	9 %
A1101-01 Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire	60 716 113	54 931 859	63 870 000	5%
A1101-02 Contrôle, accompagnement et formation continue des enseignants	1 315 390	764 040	1 693 000	29%
A1101-03 Adaptation aux publics spécifiques	239 942	472 719	490 000	104%
A1101-04 Soutien et pilotage	89 548 439	84 743 002	100 160 500	12%
Recettes	6 971 401	0	0	-100 %
A1101-01 Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire	6 971 401	0	0	-100%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	151 819 884	140 911 620	166 213 500	9 %
Fonctionnement	150 783 572	140 605 265	165 733 500	10 %
(011) charges à caractère général	119 350 723	108 014 223	132 833 500	11%
(65) autres charges d'activité	30 701 836	32 356 967	32 000 000	4%
(67) charges exceptionnelles	731 013	234 075	900 000	23%
Investissements	1 036 312	306 355	480 000	-54 %
Recettes	6 971 401	0	0	-100 %

Les actions pour 2016

Action A1101-01 – Soutien aux actions éducatives**Dépenses : 63,87 MF****FONCTIONNEMENT**

Le soutien aux actions éducatives constitue le cœur de l'action de la DENC.

Conformément à la délibération n° 191 du 13 janvier 2012, des actions pédagogiques sont initiées par les enseignants dans les écoles. Les projets proposés par la direction de l'enseignement mettent en synergie l'ensemble des domaines disciplinaires de manière transversale. La prévention de l'illettrisme et de l'innumérisme trouvera sa place au sein de ces projets et donnera lieu à la production d'outils afin de doter les enseignants de ressources adaptées.

Récompenses au concours : 0,90 MF

La direction récompense les élèves lauréats ou participants aux divers concours qu'elle initie pour valoriser certaines actions au service des disciplines enseignées (défi-lecture, défi-maths, francophonie...).

Projets d'écoles : 33,00 MF

Le projet d'école constitue le cadre de référence des axes de travail et fixe les priorités des actions à entreprendre par l'équipe pédagogique. Il permet la mise en œuvre, en contexte, des contenus d'enseignement des programmes scolaires. Il met en exergue certaines actions liées aux orientations du gouvernement (prévention de l'illettrisme, de l'innumérisme, formation du citoyen, enseignement bilingue).

Projets éducatifs : 16,00 MF

Les projets éducatifs engagent les élèves par domaine dans les apprentissages scolaires via des dispositifs privilégiant des démarches actives et développant l'acquisition de compétences transversales.

Ils jouent un rôle essentiel dans la réussite des élèves, participent à la construction du " vivre ensemble " et impliquent souvent un partenariat institutionnel indispensable. Une priorité sera accordée aux actions visant la construction des parcours civiques de l'élève.

Production d'outils pédagogiques : 8,20 MF

Fonctionnement général relatif aux actions pédagogiques: 5,77 MF

Il s'agit des frais de fonctionnement liés aux transports, déplacements, missions, indemnités journalières, documentation générale, fournitures éducatives, frais d'impression et prestations de service diverses relatives à la production d'outils pédagogiques.

Action A1101-02 – Contrôle, accompagnement et formation continue des enseignants**Dépenses : 1,69 MF****FONCTIONNEMENT**

Les évolutions de notre système éducatif devront mobiliser des pratiques pédagogiques diversifiées, innovantes. Il convient, en effet de répondre aux besoins pluriels des élèves.

Les équipes doivent pouvoir s'appuyer sur une formation renouvelée ainsi que sur des ressources de référence. La direction de l'enseignement participe à la professionnalisation

des enseignants. D'une part, grâce aux inspecteurs de l'éducation nationale mis à disposition qui effectuent le contrôle régulier des personnels, d'autre part par le biais de l'accompagnement de proximité exercé par les conseillers pédagogiques.

Par ailleurs, un plan de formation proposé chaque année se décline lors d'animations pédagogiques et de stages dont certains sont proposés par les provinces.

Cette formation continue se déroule en présentiel ou à distance, et s'organise conformément aux orientations de politique éducative du gouvernement. Pour 2016, l'architecture se décline comme suit :

- orientation 1 : **la prévention et la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme;**
- orientation 2 : la prise en compte de la culture dont sont porteurs nos élèves;
- orientation 3 : la construction d'un socle de valeurs fondamentales partagées;
- orientation 4 : le développement des compétences du socle;
- orientation 5 : l'apport d'une réponse adaptée aux élèves à besoins éducatifs particuliers;
- orientation 6 : l'accompagnement des personnels dans leur parcours professionnel;
- orientation 7 : l'adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques selon les priorités des provinces.

Cette dotation permet essentiellement d'assurer le paiement des indemnités de déplacement aux personnels (la mise en œuvre étant opérée par l'institut des maîtres de la Nouvelle - Calédonie).

Action A1101-03 – Adaptation aux publics spécifiques	Dépenses :	0,49 MF

FONCTIONNEMENT

Pour répondre à l'exigence d'une école inclusive, la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers nécessite des actions spécifiques. Il s'agit d'enfants en situation de handicap, d'enfants précoces et de ceux présentant un trouble invalidant de la santé.

Certains élèves rencontrent des troubles de l'apprentissage qui prennent leur source dans différents types de difficultés liées à leur histoire personnelle, sociale, culturelle ou linguistique.

Il revient aux équipes d'aménager le parcours de ces élèves pour reconnaître et prendre en compte la différence, de façon collective, avec l'accompagnement de la direction.

Action A1101-04 – Soutien et pilotage	Dépenses :	100,16 MF

INVESTISSEMENT

La DENC coordonne la mise en œuvre des projets et assure la politique éducative définie par le gouvernement.

Elle fédère les équipes pédagogiques et les acteurs du système éducatif au travers de colloques, de séminaires ou de réunions de travail.

Le Carrefour des pratiques pédagogiques, initié par la direction de l'enseignement, a pour objectif de valoriser et de mutualiser des pratiques pédagogiques performantes et de mettre à l'honneur l'innovation pédagogique. Il favorise la construction de savoirs professionnels et professionnalisant pour les enseignants de la Nouvelle-Calédonie.

FONCTIONNEMENT

Dans le contexte décrit supra, un effort a été consenti sur le fonctionnement de la DENC de manière générale, l'objectif majeur étant de privilégier les actions relatives à la réussite des élèves.

Une mesure nouvelle fortuite intervient en cette fin d'année ajoutant à ce budget de nouvelles charges. Les bureaux de l'annexe de la 7^{ème} circonscription, basés dans une école à Marée, et mis gracieusement à disposition de la DENC par la mairie sont retirés. En conséquence, les agents déménageront vers d'autres locaux soumis cette fois aux charges courantes : loyers, eau, électricité....

La dotation totale demandée s'élève à 99,68 MF, et concerne principalement les loyers et charges pour les bâtiments et parkings, l'électricité et les prestations diverses (transmissions du courrier, fret et colportage, nettoyage des locaux, location et maintenance des photocopieurs), l'acquisition de petits matériels bureautiques, les frais de colloques et séminaires, les transports et missions du personnel, les fournitures administratives ou encore les frais de communication.

.

Programme P1102 Formation des enseignants

Dépenses : 283 868 000 F

Enjeux et contexte

La formation initiale des enseignants du premier degré public relève des instituts de formation, l'institut de formation des maîtres (IFM NC) pour les instituteurs et l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE de l'UNC) pour les professeurs des écoles.

La direction de l'enseignement continue d'assurer, conformément à ses obligations réglementaires depuis le transfert du premier degré public à la Nouvelle-Calédonie en 2000, ses obligations en matière d'organisation des examens et concours (constitution des commissions et des jurys). La présidence des jurys de délivrance des diplômes appartient au vice-recteur.

Objectifs

L'institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie est un établissement public d'enseignement à caractère administratif de la Nouvelle-Calédonie qui a pour mission la formation initiale et continue des maîtres du premier degré et des instituteurs amenés à enseigner les langues et la culture kanak.

Une convention d'objectifs et de moyens n° 19-3120/2015 a été signée entre la Nouvelle-Calédonie et l'IFMNC afin de définir les moyens alloués à l'établissement pour l'année 2015 pour l'accomplissement de ses missions..

Il est stipulé que les modalités de versement d'une partie de la subvention de la Nouvelle-Calédonie sont conditionnées à la signature de ladite convention d'objectifs et de moyens, renouvelée en 2016

La direction de l'enseignement est désignée en qualité de tutelle opérationnelle et étudiera le taux global d'atteinte des objectifs en termes de formation initiale et continue, formation des maîtres pour l'enseignement des langues et de la culture kanak (LCK) et formation spécialisée (ASH). L'objectif est, dans un dialogue constructif avec l'institut, de vérifier la qualité des contenus d'enseignement dispensé dans le cadre des orientations de politique éducative du gouvernement.

Les Moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	337 410 217	332 198 469	283 868 000	-16 %
A1102-02 Processus de certification et de titularisation	3 291 431	2 527 041	3 868 000	18%
A1102-03 Mise en oeuvre des programmes de la formation initiale	334 118 786	329 671 428	280 000 000	-16%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	337 410 217	332 198 469	283 868 000	-16 %
Fonctionnement	337 410 217	332 198 469	283 868 000	-16 %
(011) charges à caractère général	3 291 431	2 527 041	3 868 000	18%
(012) charges de personnel et frais assimilés	23 118 786	0	0	-100%
(65) autres charges d'activité	311 000 000	329 671 428	280 000 000	-10%

Les actions pour 2016

Action A1102-02 – Processus de certification et titularisation

Dépenses : 3,87 MF

FONCTIONNEMENT

La Nouvelle-Calédonie est compétente pour l'organisation des examens et concours (professeur des écoles, instituteur – interne - externe-spécial, examen professionnel...). Le processus de certification et de titularisation implique la réunion de commissions et de jurys chargés de valider les dispositifs d'examens et concours.

A ce titre, il est nécessaire de réunir les inspecteurs de l'enseignement primaire, les conseillers pédagogiques et les formateurs des instituts de formation des maîtres pour statuer sur l'opportunité de validation des stages et de délivrance des diplômes d'enseignement.

Action A1102-03 - Mise en œuvre des programmes de la formation initiale

Dépenses : 280,00 MF

FONCTIONNEMENT

Le suivi de la mise en œuvre des programmes de formation initiale s'exécutera dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens citée supra.

- Subvention à l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC) : 280 MF.

Cette subvention est destinée à participer aux charges de fonctionnement de l'établissement. Cette subvention est en hausse de 5% par rapport à celle accordée en 2014. Il est prévu le recrutement de 48 instituteurs stagiaires de 1^{ère} année, soit un total de 106 stagiaires à la rentrée 2016 (contre 85 stagiaires en 2015).

Le fonds de roulement de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie est estimé à 51 MF fin 2015, soit 50 jours de fonctionnement.

La hausse de la subvention d'équilibre en 2016 devrait maintenir le FDR de l'établissement à ce niveau minimum.

Programme P1103
Enseignement supérieur,
autres actions de soutien
à l'enseignement scolaire,
Soutien à la recherche

Dépenses : 1 125 710 309 F

Enjeux et contexte

Le monde associatif effectue un travail prépondérant dans le secteur de la jeunesse. Les associations dont il est question ont pour but l'accompagnement social et éducatif des jeunes et visent à favoriser leur développement personnel. Le soutien financier du gouvernement participe au fonctionnement de ces structures qui œuvrent au profit des enfants et des jeunes dans les domaines de l'éducation, de la culture ou du loisir.

« La société calédonienne a également besoin de cadres. Les filières d'excellence de l'enseignement supérieur ont du sens pour notre jeunesse » (extrait de la déclaration de politique générale du gouvernement). C'est pourquoi le gouvernement soutient les filières universitaires, se préoccupe du bien-être des étudiants et favorise les structures qui les forment.

La recherche est un investissement dont les retombées, issues des progrès scientifiques, technologiques, de santé, bénéficient à tous. La Nouvelle-Calédonie s'est engagée, par la signature de conventions, à soutenir les organismes de recherche.

Objectifs

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, soucieux de sa jeunesse, se donne les moyens d'adapter ses actions pour répondre aux attentes des parents et des enfants dans le domaine des actions éducatives et assurer les conditions de réussite des étudiants calédoniens.

De l'école à l'université, le gouvernement soutient les initiatives des associations (Tutorat, Juvénat, FOL), participe au maintien des filières universitaires et contribue, pour les étudiants calédoniens, au fonctionnement de la « maison de l'étudiant ». La possibilité de poursuite d'études supérieures se traduit également par des participations financières aux établissements et associations (GRETA, APE Jules Garnier, EGC...). Des attributions de bourses permettent aux futurs doctorants de poursuivre l'objectif qu'ils se sont fixés.

Le gouvernement se veut aussi un instrument de stimulation de la recherche. Il vise, par son engagement financier, à favoriser des investigations à finalité économique ou environnemental.

Les moyens :

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	592 678 134	853 767 326	1 125 710 309	90 %
A1103-01 Soutien à l'enseignement supérieur	244 191 012	251 856 077	493 013 913	102%
A1103-02 Soutien aux autres actions d'enseignements scolaires	180 500 000	125 912 390	156 700 000	-13%
A1103-03 Soutien à la recherche	167 987 122	473 182 085	460 996 396	174%
A1103-04 Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie	0	2 816 774	15 000 000	

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	592 678 134	853 767 326	1 125 710 309	90 %
Fonctionnement	589 465 274	755 520 846	894 260 309	52 %
(011) charges à caractère général	4 555 990	7 691 042	15 100 000	231%
(65) autres charges d'activité	584 909 284	747 829 804	879 160 309	50%
Investissements	3 212 860	98 246 480	231 450 000	7104 %

Les actions pour 2016

Action A1103-01 - Soutien à l'enseignement supérieur **Dépenses :** **493,01 MF**

INVESTISSEMENT

Il s'agit de soutenir les actions pédagogiques et d'encadrement en faveur des étudiants ou des associations en lien avec l'enseignement supérieur. Cela concerne l'amélioration de la vie étudiante (MDE), la préparation à des filières de l'enseignement supérieur, notamment celle des grandes écoles (Greta, APE Jules Garnier), ou aux concours de l'enseignement (ESPE), l'accompagnement de projets dans le cadre de leur formation (BTS).

AP P1103-2014 / 1-POLE NUMERIQUE ET TECHNOLOGIQUE-POLE NTC	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	323 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	323 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	25 900 000
CP 2016	224 000 000
CP après BP 2016	249 900 000
Reste à financer	73 100 000
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0

FONCTIONNEMENT

- Bourses d'encouragement à la recherche universitaire (délibération n° 353 du 07/03/2014) : 20,10 MF;
- Participation au fonctionnement du GIP Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie ; amélioration des conditions de vie des étudiants : 108,81 MF.
- Participation au fonctionnement de l'Ecole de Gestion de Commerce (EGC) : 30 MF
- Maintien des filières d'enseignement supérieur (GRETA) : 5,50 MF;
- Participation financière à l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) : 98,00 MF dont 47 MF pour le soutien à la formation initiale des professeurs des écoles étudiant au sein de l'ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation) et 15 MF pour le soutien au master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).
- Participation au fonctionnement de l'association des parents d'élèves des classes préparatoires de la Nouvelle-Calédonie : 4 MF;
- Subventions diverses aux associations enseignement supérieur : 2,50 MF;

- Annonces et insertions : 0,10 MF.

Action A1103-02 - Autres actions de soutien à l'enseignement scolaire

Dépenses : 156,70 MF

FONCTIONNEMENT

Le soutien à l'enseignement scolaire consiste à favoriser les actions culturelles, éducatives, citoyennes au profit de des jeunes inscrits dans des structures associatives.

- Participation au fonctionnement de la Fédération des Œuvres Laïques : 8 MF,
- Opération « Livre mon ami » : 1,20 MF ;
- Participation au fonctionnement de l'association « Foyer tutorat - MWA SUP' » : 20 MF,
- Participation au fonctionnement de l'association « Jules Garnier pour un Juvénat » : 6 MF,
- Subventions diverses aux associations et APE écoles et collèges publics (1^{er} et 2nd degré) : 7 MF.
- Subvention à l'école du cirque 2,5 MF

Subvention au centre de documentation pédagogique (CDP) : 112 MF

Le Centre de documentation pédagogique a été transféré à la Nouvelle-Calédonie au 1^{er} janvier 2012. La dotation de 112 MF permet de financer les charges de structure de l'établissement et est entièrement couverte par la dotation de compensation de l'Etat.

Pour information, le fonds de roulement du centre de documentation pédagogique est estimé à 60 MF fin 2015, soit 147 jours de fonctionnement. Il est à noter qu'une grande partie du FDR est constitué de stocks de produits finis (livres). Le fonds de roulement n'est donc pas mobilisable rapidement. Hors stocks, le FDR serait en dessous du seuil de sécurité (60 jours)

Action A1103-03 - Soutien à la recherche

Dépenses : 461,00 MF

Dans le cadre du soutien à la recherche, il est prévu des participations financières entrant dans le champ de conventions :

INVESTISSEMENT

Révision de l'AP Maison des sciences et de la technologie en vue de sa clôture au CA 2015 (opération remplacée par l'ouverture du pôle NTC sur l'action A1103-01).

AP P1103-2013 / 3-MA ISON DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	521 500 000
Révision	-515 137 140
Autorisation après BP 2016	6 362 860
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	6 362 860
CP 2016	0
CP après BP 2016	6 362 860
Reste à financer	0

FONCTIONNEMENT

- Participation de la Nouvelle-Calédonie à l'Accord-Cadre 2012-2015 entre l'IFREMER, l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces (soutien à la filière crevette, les nouvelles activités en matière de géosciences marines, d'aires marines protégées, de patrimoine mondiale et de développement de filières innovantes comme les microalgues) :
En fonctionnement : 1,83 MF;

- Participation de la Nouvelle-Calédonie au fonctionnement UNC de l'opération « PRESICA » : 1,07 MF.

- Subvention à l'institut agronomique calédonien (IAC) : 389,79 MF

Le contrat de développement inter-collectivité 2011-2015 a été prolongé d'une année avec redéploiement des crédits des opérations non utilisées (muséum bâtiment des collections et maison de la science et des technologies). Ainsi, une partie de cette ventilation de crédits est affectée à l'opération VI-4 « Recherche – IAC » pour un montant de 476,52 MF.

Voici le plan de financement global de l'opération sur 5 années du contrat :

IAC CDI 2011/2016	participation en valeur	Participation en pourcentage
ETAT	1 183 200 000	37,25%
NOUVELLE-CALEDONIE	1 039 493 523	32,72%
PROVINCE SUD	377 186 452	11,87%
PROVINCE NORD	377 186 452	11,87%
PROVINCE ILES LOYAUTE	199 459 892	6,28%
TOTAL	3 176 526 319	100,00%

La participation globale de la Nouvelle-Calédonie à cette opération s'élève donc, après avenant 1 au contrat de développement inter-collectivités à 1 039,5 MF pour un coût global de 3 176,5 MF.

Pour 2016, la part de la Nouvelle-Calédonie s'élève à 389,79 MF, répartie en :

- 129,30 MF correspondant au reliquat de la participation 2015 de la Nouvelle-Calédonie,
- 260,49 MF correspondant à la participation « redéployée » 2016

IAC CDI 2011-2016	2011	2012	2013	2014	2015	BP 2016 (prévision)	TOTAL
Cout global	450 000 000	500 000 000	550 000 000	600 000 000	600 000 000	476 526 318	3 176 526 318
Part NC arrondie	130 000 000	144 300 000	158 700 000	173 000 000	173 000 000	260 493 523	1 039 493 523
Inscription au budget de la NC	64 000 000	64 000 000	158 700 000	173 000 000	190 000 000	389 793 523	1 039 493 523
reste à inscrire au titre du CDI 2011-2015	66 000 000	80 300 000	-	-	- 17 000 000	- 129 300 000	-

Subvention à l'ADECAL pour le projet du TECHNOPOLE : 60,84 MF

Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat de développement inter-collectivités 2011-2015 et a pour objectif de doter la Nouvelle-Calédonie d'un outil structurant et fédérateur dont la mission sera de favoriser l'émergence de projets innovants en faveur du développement économique de la Nouvelle-Calédonie sur les thèmes d'excellence retenus.

Le contrat de développement inter-collectivité 2011-2015 a été prolongé d'une année avec redéploiement des crédits des opérations non utilisées (muséum bâtiment des collections et maison de la science et des technologies). Ainsi, une partie de cette ventilation de crédits est affectée à l'opération VI-3 « Technopole» pour un montant de 155 MF.

Voici le plan de financement global de l'opération sur 5 années du contrat :

IAC CDI 2011/2016	participation en valeur	Participation en pourcentage
ETAT	525 062 500	38,75%
NOUVELLE-CALEDONIE	282 291 667	20,83%
PROVINCE SUD	237 125 000	17,50%
PROVINCE NORD	237 125 000	17,50%
PROVINCE ILES LOYAUTE	73 395 833	5,42%
TOTAL	1 355 000 000	100,00%

La participation globale de la Nouvelle-Calédonie à cette opération s'élève donc, après avenant 1 au contrat de développement inter-collectivités à 282,3 MF pour un coût global de 1 355 MF.

Pour 2016, la part de la Nouvelle-Calédonie s'élève à 60 846 667 F, répartie en :

- 28,55 MF correspondant au reliquat de la participation 2015 de la Nouvelle-Calédonie,
- 32,29 MF correspondant à la participation « redéployée » 2016

Le bilan financier de l'opération Technopole (hors projet Zonéco, présenté en mission M03) est le suivant :

Opération Technopole (hors ZONECO)	Cout global	Part NC au CDI	Budgets 2011 à 2015	BP 2016
Zoneco (mission M03)	350 000 000	72 905 000	72 905 000	
Technopole	180 000 000	37 494 000	31 245 000	6 250 000
CCDTAM	510 000 000	106 233 000	88 527 500	17 708 333
ferme poum	75 000 000	15 622 500	15 622 500	
CTA St vincent	240 000 000	49 992 000	13 105 000	36 888 334
TOTAL	1 355 000 000	282 246 500	221 405 000	60 846 667

Action A1103-04 – Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie

Dépenses : 15,00 MF

FONCTIONNEMENT

Les transferts de compétence en matière d'enseignement rendent nécessaire la définition des orientations, finalités et priorités assignées à l'enseignement calédonien. L'élaboration du projet éducatif calédonien permettra l'expression des valeurs du « pays » et marquera la volonté de créer les conditions de la réussite pour tous les élèves sans distinction d'origine géographique, sociale ou culturelle. Il sera l'un des instruments du développement et de la formation de tous les jeunes dont les besoins et les aspirations évoluent rapidement au point d'exiger une transformation de la manière d'enseigner et de les accompagner dans la construction de leur parcours de formation.

La réalisation de ce projet ambitieux ne pourra aboutir sans l'implication de toutes les composantes des communautés éducatives : enseignants, parents d'élèves, élus et personnels d'encadrement ou de service, intervenants divers. La diversité des domaines à examiner appellera également le recours à des personnes ressources pouvant éclairer les choix essentiels qui structureront le projet éducatif calédonien et prépareront l'organisation du service civique.

<i>En XPF</i>	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015/2016
Service civique - Fonctionnement courant	0	645 000	645 000	0
Service civique – Frais de séminaires et de déplacements	0	1 355 000	1 355 000	0
Projet éducatif, autres axes – Fonctionnement courant	0	5 300 000	5 300 000	0
Projet éducatif, autres axes – Fonctionnement courant	0	7 700 000	7 700 000	0
Total	0	15 000 000	15 000 000	0

Programme P1104 Enseignement technique agricole

Dépenses : 173 239 359 F

Enjeux et contexte

Compétence transférée de l'État à la Nouvelle-Calédonie au 1^{er} janvier 2012, l'enseignement technique agricole offre des formations générales, technologiques et professionnelles. Les métiers concernés relèvent de l'agriculture, de l'environnement ainsi que des services aux personnes en milieu rural.

Les formations, qui accueillent environ 400 jeunes par an de la 4^{ème} de l'enseignement agricole au BTS agricole, sont gérées par la direction du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt de l'environnement (DAFE), service mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice de la compétence qui lui est transférée en matière de gestion de l'enseignement agricole. La DAFE est autorité académique pour le ministère en charge de l'agriculture, ministère dont relèvent les diplômes délivrés dans le cadre de ces formations.

Cet enseignement aux méthodes originales contribue au développement des filières économiques de la production et des services aux territoires, à l'expérimentation et à la recherche appliquée ainsi qu'à l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement. L'enseignement agricole amène les jeunes vers l'emploi, en lien étroit avec les professionnels. Il est un outil au service du territoire qui se mobilise pour répondre à l'enjeu majeur de développement de la production agricole calédonienne, en vue de tendre vers l'autosuffisance alimentaire.

Le budget ici présenté correspond aux dépenses de fonctionnement et au soutien à l'investissement pédagogique, hors prise en charge directe des salaires par l'État (ministère en charge de l'agriculture) dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite (MADGG). Les dépenses d'investissement général, non spécifiques aux filières agricoles du Lycée Agricole de Nouvelle-Calédonie, qui accueille à la fois des filières générales et agricoles, relèvent depuis 2013 du budget géré par la Direction Générale des Enseignements de la Nouvelle-Calédonie (programme 1106). Pas conséquent, afin de permettre à l'établissement de subvenir à ses besoins en matière d'équipement pédagogique agricole, il est proposé de lui attribuer, en 2016, une subvention d'investissement dans le cadre du présent programme 1104.

Objectifs

Le budget primitif 2016 vise à renforcer l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes en formation, et à accroître l'attractivité des filières de l'enseignement agricole. Il recherche une intervention équilibrée entre l'enseignement public et privé. Il contribue à une remise à niveau des outils pédagogiques des lycées.

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget supplémentaire 2016 pour le programme Enseignement technique agricole est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	140 213 535	49 772 904	173 239 359	24%
A1104-01 Enseignement public	47 500 000	1 400 000	62 300 000	31%
A1104-02 Enseignement privé temps plein	52 202 163	35 900 000	49 905 609	-4%
A1104-03 Enseignement privé rythme alterné	19 400 000	8 000 000	39 270 000	102%
A1104-04 Développement et ouverture sociale de l'élève	14 677 400	3 483 400	15 413 750	5%
A1104-05 Bourse pour stage à l'étranger	5 040 000	0	4 000 000	-21%
A1104-06 Soutien et pilotage	1 393 972	989 504	2 350 000	69%

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	140 213 535	49 772 904	173 239 359	24 %
Fonctionnement	134 213 535	43 772 904	154 739 359	15 %
(011) charges à caractère général	1 393 972	2 670 904	12 350 000	786%
(65) autres charges d'activité	132 819 563	41 102 000	142 389 359	7%
Investissements	6 000 000	6 000 000	18 500 000	208 %

Les actions pour 2016

Action A1104-01 – Enseignement public

Dépenses : 62,30 MF

En 2015, le lycée de Pouembout accueillait 494 élèves dont 270 élèves dans des formations diplômées par le ministère chargé de l'agriculture et 224 dans des formations diplômées par le ministère de l'éducation nationale.

INVESTISSEMENT

Subvention d'équipement pédagogique agricole : 14,8 MF

Cette subvention d'équipement pédagogique agricole vise à permettre à l'établissement d'acquérir, en 2016 :

- du matériel pédagogique (tondeuses, motoculteur, motobineuse, échafaudage, souffleur...) pour la nouvelle filière « aménagements paysagers » qui verra le jour en 2016 grâce à 2 ETP supplémentaires octroyés par le ministère chargé de l'agriculture ;
- des serres et ombrières, celles actuellement en place étant vouées à disparaître du fait des travaux d'extension du lycée actuellement en cours ;
- un tracteur pédagogique disposant de deux sièges, un pour l'élève, un pour l'enseignant. Ce tracteur sera utilisé par 150 élèves des filières professionnelles et technologiques du lycée, et une trentaine de stagiaires du CFPPA Nord.

FONCTIONNEMENT

Dépenses d'intervention prévues par texte réglementaire ou loi de Pays

Dotation pour le recrutement d'assistants d'éducation au lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie : 14 MF

Outre les assistants d'éducation dont le salaire est payé sur le budget de l'Etat, une dotation est octroyée par la Nouvelle-Calédonie au lycée pour lui permettre de recruter d'autres agents, en effectif supplémentaire ou en remplacement de personnels absents. Ces personnels travaillent la journée, comme la nuit, du fait de l'existence d'un internat au lycée. Cet internat compte, en 2015, 292 élèves internes (soit 30 de plus qu'en 2014) ; les besoins sont donc croissants.

Dotation de fonctionnement du lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie : 30 MF

Il est proposé de reprendre, dans le contexte contraint actuel, le montant de la dotation 2014. Cette dotation contribue au fonctionnement général de l'établissement, qui est de plus en plus coûteux du fait des augmentations d'effectifs (10% de croissance sur ces deux dernières années). Par ailleurs, du fait des travaux d'extension du lycée actuellement en cours, de nouvelles dépenses de fonctionnement seront nécessaires dès 2016, qui n'existaient pas jusqu'alors (entretien des ascenseurs, de la station d'épuration, augmentation du coût de la location des cuves à gaz etc.).

Subvention à l'exploitation du lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie : 3,5 MF

Cette subvention annuelle contribue au budget de fonctionnement de l'exploitation agricole de l'établissement, et notamment à l'entretien et à l'amélioration du troupeau bovin de la Nouvelle-Calédonie. Toutes les filières professionnelles du lycée, ainsi que les stagiaires du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) Nord, utilisent l'exploitation comme support pédagogique. Une telle exploitation agricole fait partie, par définition, de tout établissement dispensant des formations relevant de l'enseignement agricole. En ce sens, la subvention revêt un caractère indispensable.

Action A1104-02 – Enseignement privé à temps plein **Dépenses : 49,91 MF**

INVESTISSEMENT

Subvention d'investissement au lycée agricole privé Do Neva : 3,7 MF

Sur son budget 2015, la Nouvelle-Calédonie a financé la réalisation d'une salle d'agroéquipement.

Il s'agit, sur le budget 2016, d'équiper cette salle en matériel pédagogique et outillage adaptés, répondant aux exigences du référentiel de formation obligatoire pour les filières agricoles (une soixantaine d'élèves répartis en deux classes de CAP agricole et une filière baccalauréat professionnel « productions horticoles »). La salle ainsi équipée permettra d'effectuer de petites réparations sur le parc de matériel du lycée et de l'exploitation agricole.

Le lycée agricole privé Do Neva, situé à Houaïlou, accueille 93 élèves (en 2015), dans des filières de l'enseignement agricole. Il appartient à l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE).

FONCTIONNEMENT

Dépenses d'intervention prévues par texte réglementaire ou loi de Pays

Dotation de remplacement au lycée agricole privé Do Neva : 9,8 MF

Les remplacements d'enseignants en longue maladie, en formation longue ou les postes qui n'ont pas été pourvus sous contrat font l'objet d'une compensation en fonctionnement. Cette ligne est donc variable d'une année sur l'autre et ne prend un caractère définitif qu'à l'issue de l'année scolaire : elle fait l'objet d'un ajustement l'année suivante.

Dotation de fonctionnement du lycée agricole privé Do Neva : 36,4 MF

Cette dotation est liée au nombre de classes et d'élèves et au régime des élèves (externes, demi-pensionnaires ou internes). Elle sert, en partie, au paiement des salaires d'agents administratifs et techniques.

Dans une première approche, pour 2016, il est proposé une reconduction du montant versé en 2014, dans l'attente de connaître les effectifs réels de l'établissement en 2016 (l'établissement prévoyant un effectif 2016 proche de l'effectif 2014).

Action A1104-03 – Enseignement privé à rythme alterné **Dépenses : 39,27 MF**

FONCTIONNEMENT

Les maisons familiales rurales accueillent, en milieu d'année 2015, 61 élèves en classes de DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance, dans les MFR de Bélep, Koné,

Pouébo, Poindimié), de 4^{ème} de l'enseignement agricole (MFR de Poindimié), ainsi que de CAP Agricole (MFR de Bélep).

Subvention de fonctionnement des maisons familiales rurales (MFR) : 32,77 MF

Une subvention de fonctionnement est versée à chaque MFR accueillant des élèves. Son montant est notamment fonction du nombre d'élèves qu'elle scolarise, et du projet pédagogique mis en œuvre. Elle contribue principalement à la prise en charge des salaires des formateurs et des personnels des MFR.

Prestation de service pour l'accompagnement des MFR : 6,5 MF

Une rénovation des MFR a été initiée en 2013 en partenariat avec la province Nord, dans un contexte de chute drastique des effectifs scolarisés en MFR constatée depuis plusieurs années. Elle comporte en particulier l'expérimentation du dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), avec un accompagnement pédagogique des structures.

Après une année 2014 chaotique pour les MFR, l'accompagnement a repris en 2015, allant au-delà des seuls aspects pédagogiques et intégrant un volet juridique et administratif. Il est impératif de le poursuivre en 2016, dans la mesure où les MFR conservent leur grande fragilité et où un appui très régulier paraît toujours aussi nécessaire pour permettre une relance de ce type d'enseignement de proximité, répondant à des besoins avérés.

Action A1104-04 – Développement et ouverture sociale

Dépenses : 15,41 MF

FONCTIONNEMENT

Cette action a pour objectif de développer l'innovation pédagogique dans les établissements et de favoriser l'insertion des élèves au lycée, dans la société et le monde professionnel ou pour la poursuite d'études, à travers différents projets conduits par les équipes pédagogiques et de vie scolaire.

Dépenses d'intervention prévues par texte réglementaire ou loi de Pays

Dotation pour les visites médicales : 0,4 MF

Cette ligne vise à prendre en charge les visites médicales obligatoires dans le cadre des stages professionnels pour les élèves du public.

Fonds social lycéen de l'enseignement privé : 0,2 MF

Cette dotation, versée au lycée agricole privé Do Neva, lui permet de prendre en charge l'achat direct de petites fournitures pour des élèves en difficultés familiales ou sociales.

Innovation pédagogique et insertion de l'élève : 14,81 MF

Cette ligne est destinée à financer des actions innovantes en matière d'insertion sociale, scolaire et professionnelle, sur la base des projets proposés par les établissements publics et privés, et vise aussi à rendre plus facile la poursuite d'études des élèves. L'objectif principal reste celui d'éviter au maximum le décrochage scolaire.

A la suite de l'enquête conduite par l'Institut de Développement des Compétences de la Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) sur le devenir des jeunes après leur formation de l'enseignement agricole, une mission d'aide à l'insertion professionnelle est proposée depuis 2014. Elle est poursuivie en 2016 via le travail d'une cellule insertion basée à Pouembout.

Ses actions sont multiples et complémentaires : intervention auprès des élèves après les signalements effectués lors des Journées Défense et Citoyenneté dans le cadre de la prévention de l'illettrisme, repérage des élèves en difficulté, proposition de projets qui leur sont destinés, suivi de leur évolution, et plus largement de l'insertion sociale et scolaire des apprenants, accompagnement personnalisé à la poursuite d'études supérieures en métropole,

organisation d'un carrefour des métiers (concernant 400 à 500 collégiens et lycéens).

En outre, la subvention de la Nouvelle-Calédonie permettra une contribution à la mise en place d'une formation à la prévention des risques professionnels et au secourisme pour les 24 élèves de 1^{ère} « services aux personnes et aux territoires » du lycée agricole public, et à une formation de *stockman* pour répondre aux besoins exprimés par les professionnels à l'égard des 18 élèves de baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'exploitation agricole ».

Par ailleurs, le lycée professionnel agricole Do Neva, comme les années précédentes, prendra en charge, via la subvention de la Nouvelle-Calédonie, les cours de code de la route et le passage du permis de conduire pour les élèves des classes de 1^{ère} « services aux personnes et aux territoires » et « productions horticoles » - la détention du permis de conduire étant l'un des premiers facteurs d'insertion professionnelle.

Action A1104-05 – Bourses pour stage à l'étranger

Dépenses :

4,00 MF

FONCTIONNEMENT

L'objectif est de renforcer l'attractivité des filières de formations agricoles et d'enrichir les parcours de formation.

Stages et coopération internationale pour le lycée agricole privé Do Neva : 1 MF

Le projet consiste en la réalisation de stages en milieu professionnel horticole en pays anglophone, pour les élèves de chaque nouvelle promotion du baccalauréat professionnel « productions horticoles ».

Le stage se déroule sur 14 semaines réparties en 4 périodes durant le cycle de 1^{ère} et terminale du baccalauréat professionnel « productions horticoles ». Pour la promotion considérée, l'agriculture biologique est le thème prioritaire retenu. Ces séquences font partie intégrante de la formation, qui est sanctionnée par une épreuve terminale de soutenance de rapport de stage.

Le stage abordera tant les aspects pratiques et techniques, que les aspects économiques et comptables (analyse économique d'une entreprise agricole).

Le budget prévisionnel total de cette action s'élève à 1,7 MF pour 4 périodes de stages sur 2 ans pour 2 élèves volontaires et méritants. Il vise à couvrir leurs frais de déplacement, d'hébergement, de visa, d'assurance, ainsi que la prestation locale d'accompagnement pour le stage.

Pour l'année 2016, cette action mobilisera 1 MF.

Stages et coopération internationale pour le lycée agricole de Nouvelle-Calédonie : 3 MF

Le lycée de Pouembout est engagé depuis plusieurs années dans des échanges internationaux (voyages d'études à l'étranger, participation à la fête de la science à l'étranger etc.). Depuis la rentrée scolaire de 2015, il accueille une section européenne, au sein de laquelle évoluent des élèves de 2^{nde} et de 1^{ère} (25 élèves à ce jour).

En 2015, de premiers échanges ont été mis en œuvre avec Fidji, dans le but de construire une collaboration durable, avec un plan d'actions sur 3 ans. Pour 2016, le projet comporte un voyage à la rencontre d'étudiants de Suva, à Fidji (qui, eux, viendraient à Pouembout en 2017).

En 2016, la Nouvelle-Calédonie prend en charge les billets d'avion des 25 élèves du lycée de Pouembout pour ce voyage d'études.

L'objectif visé est de faciliter l'accès de ces étudiants à une poursuite d'études en sections européennes ou internationales de l'enseignement supérieur, ou dans des universités étrangères, et de leur donner des atouts pour une future insertion professionnelle.

Action A1104-06 – Soutien et pilotage**Dépenses : 2,35 MF**

FONCTIONNEMENT

Ces crédits contribuent au fonctionnement courant de la DAFE pour son activité correspondant au transfert de compétence, y compris le carburant et le petit équipement pour le véhicule que le gouvernement a affecté à la DAFE courant 2015.

Par ailleurs, s'ajoute une action obligatoire de formation en vue de maintenir les habilitations nécessaires aux centres de formation professionnelle agricole (CFPPA et Centre de Formation des Apprentis Agricoles), pour leur permettre de mettre en place des formations par la modalité des unités capitalisables pour les CAP agricoles, brevets professionnels agricoles et brevets professionnels.

Programme P1105 Enseignement privé

Dépenses : 2 315 717 000 F

Enjeux et contexte

L'enseignement privé sous contrat en Nouvelle-Calédonie occupe une place particulière dans la mission d'enseignement, puisqu'il scolarise en 2015, 26.8% de l'ensemble des élèves, soit 22.6% des élèves de l'enseignement du premier degré (7923 élèves) et 29.7 % des élèves de l'enseignement du 2nd degré (9977 élèves). On constate entre 2014 et 2015 une érosion des effectifs accueillis dans le premier degré (- 441 élèves soit - 5.2 %) et une légère augmentation dans le second degré (+ 44 élèves soit + 0.4%).

Les trois directions d'enseignement privé, l'Alliance Scolaire de l'Ecole Evangélique, la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique et la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant, sont liées à la Nouvelle-Calédonie par contrat simple ou contrat d'association, pour lesquels la Nouvelle-Calédonie est subrogée à l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le contrat simple, qui ne concerne que les classes du 1^{er} degré de l'ASEE, n'autorise la prise en charge par l'Etat (dans le cadre de la MADGG) que des seules rémunérations des personnels enseignants.

Le contrat d'association, qui permet en plus de la prise en charge des rémunérations, de subventionner le fonctionnement des classes sous contrat, concerne les classes du 1^{er} et 2nd degré de la DDEC et de la FELP, et les classes du 2nd degré de l'ASEE.

Les subventions versées aux 3 directions se répartissent ainsi :

- le forfait d'externat, dont le calcul est basé sur des taux par catégorie d'élèves, qui représente 99% des sommes attribuées
- les crédits des fonds sociaux collégiens et lycéens
- les crédits pédagogiques
- les crédits pour les actions culturelles
- les crédits liés aux conventions avec l'IEP de Paris
- la prise en charge des visites médicales liées à l'orientation des élèves.

Les trois directions d'enseignement privé sont fortement attachées à la parité de traitement avec l'enseignement public, prévue par la loi Debré du 31 décembre 1959 rendue applicable en Nouvelle Calédonie par décret du 09 août 1978, par la loi Censi du 05 janvier 2005, étendue à la Nouvelle Calédonie par l'ordonnance du 15 février 2006 et par la loi de Pays du 13 avril 2007.

Objectifs

Dans l'attente de l'adoption du projet éducatif calédonien, il est proposé de reconduire en 2016 les objectifs fixés en 2015.

- OBJECTIF 1 – Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants.
- OBJECTIF 2 – Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers et réduire le décrochage scolaire en cours de scolarité.
- OBJECTIF 3 – Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire.
- OBJECTIF 4 – Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté et promouvoir une répartition harmonieuse des moyens sur la Nouvelle-Calédonie.

Les moyens :

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme Enseignement privé est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	2 257 799 207	2 327 522 255	2 315 717 000	3 %
A1105-02 Enseignement second degré privé	2 257 799 207	2 327 522 255	2 315 717 000	3%

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	2 257 799 207	2 327 522 255	2 315 717 000	3 %
Fonctionnement	2 063 688 429	2 074 140 944	2 095 717 000	2 %
(011) charges à caractère général	9 097 494	19 335 319	12 025 000	32%
(65) autres charges d'activité	2 054 590 935	2 054 805 625	2 083 692 000	1%
Investissements	194 110 778	253 381 311	220 000 000	13 %

Les actions pour 2016

Action A1105-02 – Enseignement second degré privé

Dépenses : 2 312,72 MF

INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement aux établissements d'enseignements privés : 220 MF

Dans le cadre du programme de rénovation et de remise aux normes des établissements d'enseignements privés (DDEC, ASEE et FELP), la Nouvelle-Calédonie verse une subvention correspondant au remboursement d'annuités d'emprunts.

FONCTIONNEMENT

L'inscription proposée de 2 095, 71 MF en fonctionnement est entièrement compensée par l'Etat au titre des compétences transférées.

Les contributions obligatoires 2 080,69 MF, versées aux trois directions de l'enseignement privé se répartissent ainsi :

- Le forfait d'externat constitue pour les directions d'enseignement privé le financement public le plus important. Il est calculé en multipliant les effectifs d'élèves par un taux déterminé par catégorie ; les taux actuels résultent de la délibération n°276 du 13 juin 2013.

Le montant proposé au BP est basé sur les effectifs d'élèves constatés à la date du 2 septembre auxquels sont ajoutées les poursuites de formations prévues : 3 BTS et 1 mention complémentaire.

Des versements d'avances sur les 1^{er} et 2nd termes ont été mis en place depuis 2014 pour l'ASEE et la DDEC ; ils permettent à ces 2 directions d'avoir une trésorerie suffisante dès le début de l'année scolaire. La régularisation sur la base des effectifs réels est opérée avec le versement du 3^{ème} terme. Il est proposé pour 2016 d'étendre cette possibilité de versements d'avances à la FELP du fait de ses difficultés de trésorerie et de l'amélioration des conditions de production de son compte financier, le 3^{ème} terme restant versé après la production des comptes 2015.

- Les crédits des fonds sociaux collégiens et lycéens 3,03 MF, les crédits pédagogiques 13,33 MF, les crédits pour les actions culturelles 3,03 MF, les crédits liés aux conventions

entre les lycées Do Kamo et Anova et l'Institut d' Etudes Politiques de Paris afin de permettre à certains élèves de bénéficier d'un soutien et de l'accompagnement à la préparation à l'admission l'IEP de Paris 0,30 MF.

Santé scolaire - Visites médicales d'orientation : 0,40 MF il est proposé de reconduire ce dispositif initié fin 2014. Il s'inscrit dans la volonté d'équité des élèves du public et du privé désirant s'orienter vers les filières professionnelles et à qui un certificat médical d'aptitude est demandé. Cette inscription budgétaire permettra la prise en charge du coût des consultations médicales.

Les subventions aux acteurs de l'enseignement Privé : 3,00 MF. Ces crédits d'interventions sont destinés à soutenir les projets originaux présentés par les équipes pédagogiques et auxquels participent les parents d'élèves. Ces actions contribuent à développer les interventions et participations des associations de parents au sein des établissements. De plus pour 2016, il était proposé d'étendre ces interventions aux échanges internationaux à l'instar des dispositifs existant dans l'enseignement public.

L'accompagnement organisationnel et comptable de l'ASSE et de la FELP. Comme suite aux difficultés financières rencontrées par l'ASEE et à sa demande d'aide exceptionnelle, les élus du congrès ont souhaité, en lui accordant une avance de trésorerie de 50 millions de F lors de l'adoption du BP 2014, que soit réalisé un audit suivi d'un 'accompagnement technique de cette direction. Compte tenu des difficultés identiques observées dans le réseau de la FELP, il a été proposé d'étendre cette mesure à cette 2ème direction.

Cet audit, commencé en septembre 2014, se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : audit diagnostic comptable et organisationnel,
- Phase 2 : détermination d'une organisation cible,
- Phase 3 : accompagnement comptable et organisationnel à la mise en œuvre de la démarche qualité.

Les phases 1 et 2 ont débouché sur un rapport de préconisations remis fin 2014.

La 3ème phase initiée début 2015 se poursuivra en 2016. Cette phase est indispensable et doit permettre à ces deux directions de se réorganiser et de se restructurer afin de faire face aux exigences fonctionnelles et financières qui découlent de la contractualisation avec la puissance publique.

Le montant de l'inscription de **11,62 MF** proposés au BP 2016 correspond à la rémunération de l'intervenant détaché auprès de la DGE jusqu'à septembre 2016, à ses frais de déplacement et aux frais d'hébergement de cet agent dans les locaux du GRETA interprovincial de Nouvelle-Calédonie.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015/2016
Forfait d'externat	2 054 000 000	2 012 000 000	2 040 000 000	2 061 000 000	21 000 000
Fonds sociaux	3 000 000	3 030 000	3 030 000	3 030 000	-
Actions culturelles	3 000 000	3 030 000	3 030 000	3 030 000	-
Crédits pédagogiques	13 200 000	13 332 000	13 332 000	13 332 000	-
Convention I.E.P. Paris	300 000	300 000	300 000	300 000	-
Subventions exceptionnelles	10 000 000		-		-
Subventions aux acteurs de l'enseignement Privé	-	5 000 000	4 000 000	3 000 000	- 670 465
Santé scolaire Visites médicales d'orientation			2 000 000	400 000	- 1 600 000
Accompagnement organisationnel et comptable			14 372 000	11 625 000	1 128 000
Investissements	200 000 000	200 000 000	262 000 000	220 000 000	-
Total	2 283 500 000	2 236 692 000	2 342 064 000	2 315 717 000	22 528 000

Subventions aux établissements d'enseignements privés : 220 MF

Dans le cadre du programme de rénovation et de remise aux normes des établissements d'enseignements privés (DDEC, ASEE et FELP), la Nouvelle-Calédonie verse une subvention correspondant au remboursement des annuités pour trois emprunts de la DDEC d'un montant total de 3 070 MF, soit une annuité de 204,07 MF environ, et d'un emprunt de l'ASEE de 220 MF, soit une annuité de 15,92 MF environ. Il est à noter que la FELP n'a pas encore pu présenter de dossier.

Programme P1106
Enseignement second degré public

Dépenses : 2 483 393 975 F

Enjeux et contexte

L'inscription proposée de 2 483 393 975 F répartie entre 1,238 milliards de F en fonctionnement et 1,245 milliards de F en investissement, est entièrement compensée par l'Etat au titre des compétences transférées. La compensation étant évaluée pour 2016 à 1,278 milliards de F en fonctionnement et 1,210 milliards de F en investissement.

Conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 relative à la Nouvelle-Calédonie et à la loi du pays n° 2009-09 du 28 décembre 2009, la Nouvelle-Calédonie exerce ses compétences en matière d'enseignement secondaire public, d'enseignements primaire et secondaire privés, de santé scolaire, depuis le 1er janvier 2012. Le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie permet de piloter un système éducatif qui accueille, en 2015, 23 103 élèves (dont 1 198 en post-bac) dans le second degré public, répartis en 40 établissements publics de la Nouvelle-Calédonie avec 3 072 agents dont 1 935 enseignants devant élèves.

Objectifs

Ces mesures visent principalement à financer le programme pluriannuel d'investissement (P.P.I.), destiné à remettre à niveau les lycées dont les bâtiments et équipements doivent être rapidement réhabilités ou complétés. Il s'agit également d'accentuer les efforts souhaités en matière d'orientation scolaire, de lutte contre le décrochage et de favoriser des parcours scolaires plus cohérents et mieux sécurisés.

L'objectif principal du programme P1106 « enseignement du second degré public » est d'apporter à chaque élève les connaissances et les compétences indispensables afin de favoriser son insertion professionnelle, sa poursuite d'études et sa capacité à se former tout au long de la vie. L'école doit aussi être le lieu d'apprentissage du vivre ensemble et de l'exercice de la citoyenneté. Tout en favorisant une scolarité commune la plus longue possible, il s'agit aussi d'accueillir les élèves selon leurs besoins propres en répondant à leurs souhaits et à leur trajectoire.

Le système éducatif est un acteur essentiel de l'équilibre et du développement de la société calédonienne. Il convient d'organiser l'offre éducative de manière équitable sur l'ensemble du territoire mais il faut avant tout répondre aux besoins des familles et des élèves. Il appartient à l'École de s'adapter aux besoins de la population et notamment de l'allongement notable de la scolarité ces dernières années (683 bacheliers supplémentaires entre 2010 et 2014). Il convient de faire en sorte que l'École se traduise à la fin du système éducatif par la réussite de chaque élève en adaptant notre système éducatif au parcours des élèves ce qui doit se traduire par un renforcement des filières au-delà du baccalauréat sur le territoire.

Les moyens proposés traduisent clairement les orientations de la Nouvelle-Calédonie et son engagement volontariste dans le cadre des travaux sur le projet éducatif en construction:

- la réussite éducative pour lutter contre les inégalités ;
- la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire ;
- l'orientation scolaire et une meilleure individualisation des parcours ;
- les conditions de vie de l'élève dans les établissements et les internats ;
- la lutte contre les violences à l'école ;
- les bâtiments ;
- les équipements pédagogiques ;
- la santé scolaire ;
- l'évaluation du système scolaire.

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme Enseignement second degré public est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	2 770 854 803	2 048 427 191	2 483 393 975	-10 %
A1106-01 Enseignement en collège	86 170 003	82 884 752	81 170 003	-6%
A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	189 978 550	173 595 231	182 174 605	-4%
A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	96 302 349	89 410 040	89 400 000	-7%
A1106-04 Enseignement post-bac en lycée	4 500 000	0	0	-100%
A1106-05 Besoins éducatifs particuliers	6 637 494	7 416 549	10 095 000	52%
A1106-06 Information et orientation	5 599 818	7 918 520	8 872 568	58%
A1106-07 Vie de l'élève	486 006 522	471 801 611	515 116 770	6%
A1106-08 Soutien et pilotage	1 883 487 532	1 200 956 544	1 578 456 029	-16%
A1106-09 Enseignement des langues et de la culture kanak	12 172 535	14 443 944	18 109 000	49%
Recettes	409 481	383 382	0	-100 %
A1106-08 Soutien et pilotage	409 481	383 382	0	-100%

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

Les actions pour 2016

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	2 770 854 803	2 048 427 191	2 483 393 975	-10 %
Fonctionnement	1 247 063 271	1 113 006 365	1 238 070 207	-1 %
(011) charges à caractère général	158 631 350	148 510 783	164 553 184	4%
(012) charges de personnel et frais assimilés	30 875	63 105	0	-100%
(65) autres charges d'activité	1 088 156 724	963 749 761	1 073 367 023	-1%
(67) charges exceptionnelles	244 322	682 716	150 000	-39%
Investissements	1 523 791 532	935 420 826	1 245 323 768	-18 %
Recettes	409 481	383 382	0	-100 %

Action A1106-01 – Enseignement au collège

Dépenses : 81,17 MF

INVESTISSEMENT

Subvention d'accompagnement aux enseignements professionnels en collège (5,2 MF)

Ces subventions sont destinées à couvrir une partie des coûts et équipements pédagogiques des enseignements professionnels (CAP) en collège (SEGPA).

FONCTIONNEMENT

L'enseignement au collège doit viser plusieurs grands objectifs :

- faire acquérir une culture et des savoirs communs à l'ensemble des enfants à travers les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et cultures ;
- préparer à la poursuite d'études et à une orientation maîtrisée ;
- responsabiliser les élèves ;
- initier à la vie de citoyen .

- **OBJECTIF 1** - Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à une poursuite d'études choisie.
- **OBJECTIF 2** – Lutter contre les inégalités scolaires, accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves aux besoins éducatifs particuliers.
- **OBJECTIF 3** – Favoriser la réussite scolaire de l'ensemble des élèves.
- **OBJECTIF 4** - Disposer d'un potentiel d'enseignants encore plus professionnalisé.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de favoriser la personnalisation des parcours pour répondre à la diversité des publics. Il convient également de favoriser une évaluation rigoureuse mais bienveillante des résultats scolaires de manière à mieux répartir les moyens.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015/2016
Subventions globalisées en collèges	38 991 282	42 890 410	47 000 000	43 000 000	- 4 000 000
Subventions non globalisées en collèges	37 314 178	37 314 178	32 134 178	32 879 946	745 768
Subventions non globalisées aux associations collèges	3 736 000	275 000	175 000	100 000	- 75 000
Subvention investissement accompagnement enseignants professionnels en collège		4 690 415	5 350 574	5 190 057	- 160 517
Total	80 041 460	85 170 003	84 659 752	81 170 003	- 3 489 749

Les crédits proposés au budget primitif 2016 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques pour le second degré public en collège sous forme de :

subventions globalisées (43MF) permettant de couvrir les dépenses relatives aux :

- achats de carnets de correspondance ;
- remboursement de frais de stage en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation relevant des ALP ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture de ces accidents. Les cotisations sont calculées à partir de taux par élève ;
- les fonds sociaux sont versés aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin. Ces fonds sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature (financement des dépenses relatives aux transports et sorties scolaires, aux soins bucco-dentaires, aux matériels professionnels ou de sport, aux manuels et fournitures scolaires, accès à la restauration scolaire).

subventions non globalisées et sur projets (32.8MF) :

Ces subventions couvrent une partie du coût des projets d'établissement, des ateliers artistiques (classes à Projet Artistique et Culturel, ateliers artistiques et scientifiques, classes Découvertes du Patrimoine et Environnement, résidences d'artistes, participation aux grands événements culturels), des actions d'animation, d'aide à l'innovation et des actions internationales (séjours scolaires culturels et linguistiques avec mobilités individuelles ou du groupe classe, visites d'études ou stages professionnels à l'étranger), des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), d'activités liées à la découverte des formations et des métiers.

Les projets doivent favoriser les approches pluridisciplinaires et l'évaluation par compétence prévue dans le socle commun. Ils doivent aussi amener à mieux prendre en compte le rayonnement des établissements au sein de leur environnement et valoriser les spécificités du système éducatif calédonien.

subventions non globalisées aux associations (0,1MF) :

Association AS2 Maths (Rallye Maths)

Action A1106-02 – Enseignement général et technologique en lycée

Dépenses : 182,17 MF

Les crédits proposés au budget primitif 2016 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques, second degré et post-bac en lycée d'enseignement général et technologique.

L'enseignement général et technologique en lycée comprend deux voies de formation : la voie générale et la voie technologique qui préparent toutes les deux au baccalauréat général ou technologique. Elles ont pour mission principale de préparer les lycéens à des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. La Nouvelle-Calédonie a connu une augmentation régulière du taux de passage en LGT ces dernières années, désormais plus d'un élève sur deux (52 %) poursuit ses études en seconde générale et technologique à l'issue de la classe de troisième.

L'enseignement est généralement organisé en **deux cycles** :

- **le cycle de détermination**, d'une durée d'un an, comprend la classe de seconde générale et technologique, commune aux deux voies de formation ;
- **le cycle terminal** de deux ans, diversifié en trois séries pour la voie générale et huit séries pour la voie technologique (1 ST2S, 3 STI2D et 4 STMG) permettant de répondre à la diversité des parcours.

Les objectifs assignés au système éducatif se déclinent pour le lycée d'enseignement général et technologique autour des axes suivants :

- mieux accueillir les élèves en classe de seconde pour réduire l'échec scolaire et la réorientation ;
- accroître la part des bacheliers dans chaque génération de manière à passer de 63% de taux d'accès au baccalauréat d'une classe d'âge à 75% dans les 5 prochaines années.
- rééquilibrer les flux d'élèves notamment par l'augmentation du pourcentage d'élèves en filières scientifiques et technologiques industrielles et de la proportion de filles dans ces mêmes formations ;
- améliorer sensiblement les compétences, notamment orales, en langues vivantes étrangères avec pour objectif la maîtrise de deux langues vivantes à l'issue de la scolarité en lycée : niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues pour la langue vivante 1 (utilisation de la langue à un niveau avancé), niveau B1 pour la langue vivante 2 (utilisateur indépendant).
- mieux informer les élèves sur les débouchés professionnels et sur les poursuites d'études pour favoriser la liaison entre le lycée et l'enseignement supérieur.

- **OBJECTIF 1** - Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants.
- **OBJECTIF 2** - Améliorer la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves aux besoins éducatifs particuliers à travers un meilleur accueil en classe de seconde.
- **OBJECTIF 3** - Encourager la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité à travers une meilleure information.

- **OBJECTIF 4** - Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adaptés.
- **OBJECTIF 5** – Mettre en place une carte des formations adaptée aux besoins du pays et aux souhaits des familles.

INVESTISSEMENT

subventions d'équipements pédagogiques immobilisées (100,7 MF) destinées aux achats de matériels pédagogiques, informatiques, techniques, de logiciels pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement second degré et post-bac.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015/2016
Subventions globalisées en Lycée général et technologique	42 187 296	44 187 296	44 000 000	45 000 000	1 000 000
Subventions non globalisées en Lycée général et technologique	32 595 254	32 595 254	14 000 000	14 000 000	-
Subventions non globalisées aux associations Lycée général et technologique	3 600 000	3 600 000	1 000 000	1 000 000	-
Partenariat avec l'association pour la sauvegarde de l'enfance (lutte contre absentéisme et décrochage scolaire)	16 000 000	14 000 000	14 000 000	21 500 000	7 500 000
Subventions d'équipement pédagogique lycée général et technologique	58 757 654	58 758 000	57 396 500	55 674 605	- 1 721 895
Subventions d'équipement pédagogique informatique lycée général et technologique	42 500 000	42 500 000	41 498 731	45 000 000	3 501 269
Total	195 640 204	195 640 550	171 895 231	182 174 605	10 279 374

FONCTIONNEMENT

Les crédits proposés au budget primitif 2016 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques, second degré et post-bac en lycée d'enseignement général et technologique sous forme de :

subventions globalisées (45 MF) permettant de couvrir les dépenses relatives aux :

- remboursement de frais de stage en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture des accidents.
- fonds sociaux lycéens, aux fonds de vie lycéenne et aux manuels scolaires. Les fonds sociaux versés aux établissements leurs permettent d'apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées ou à faire face directement aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves pour assurer des dépenses de scolarité ou de vie scolaire.

subventions non globalisées (14 MF) destinées aux projets d'établissement dont les ateliers artistiques, des ateliers scientifiques des classes à projets artistiques et culturels, des classes patrimoine, des actions d'animation, d'aide à l'innovation et des actions internationales, des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C), la lutte contre le décrochage scolaire, l'amélioration du climat scolaire, l'individualisation des parcours.

subventions versées aux associations partenaires des établissements (1MF) : association pour la promotion langue et culture japonaise ; association PARTNER, association AS_2Maths.

partenariat avec l'association pour la sauvegarde de l'enfance (21,5MF) : lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire en partenariat avec l'association pour la sauvegarde de l'enfance (ASEA-NC). Depuis 2013 cette subvention permet le recrutement de deux éducateurs spécialisés dans deux lycées de Nouméa. En 2016, le recrutement d'un troisième éducateur spécialisé est souhaité pour la mise en place de ce dispositif contre le décrochage scolaire en province nord.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015/2016
Dispositif d'accompagnement réseau et pilotage ASH		583 625	4 026 488	3 160 000	- 866 488
Subventions d'équipements pédagogiques spécifiques à l'ASH		4 531 031	4 535 000	4 535 000	-
Formations - Besoins éducatifs particulier ASH		2 294 233	1 100 000	900 000	- 200 000
Parcours professionnalisant		4 700 000	2 498 000	1 500 000	- 998 000
Total		12 108 889	12 159 488	10 095 000	- 2 064 488

Les parcours professionnalisant (1,5MF) concernent le dispositif de recrutement d'enseignants spécialisés du 1^{er} degré CAPASH (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) en collaboration avec l'IFM-NC. Ils permettront une meilleure prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers, qu'ils soient ou non reconnus en situation de handicap et favoriseront ainsi leur réussite. Le recours aux enseignants spécialisés majoritairement issus du 1^{er} degré et de métropole pourrait être réduit grâce à une véritable mise en synergie des compétences locales autour de l'élaboration de « parcours de professionnalisant »

Action A1106-03 – Enseignement professionnel sous statut scolaire **Dépenses : 89,40 MF**

L'enseignement professionnel vise à faire acquérir aux lycéens un premier niveau de qualification professionnelle reconnu par l'obtention d'un diplôme de niveau V (brevet d'études professionnelles–BEP, certificat d'aptitude professionnelle–CAP, mentions complémentaires) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, mentions complémentaires).

Élaborée en partenariat et en concertation, l'offre de formation des lycées professionnels et des ALP constitue une réponse aux demandes et besoins de formation des élèves, des territoires et des milieux économiques. Elle est mise en cohérence avec les autres formations professionnelles (apprentissage, formation continue).

La rénovation de la voie professionnelle pour les jeunes sous statut scolaire permet d'améliorer la visibilité des diplômes professionnels avec un diplôme de niveau V (CAP ou BEP) et un diplôme de niveau IV (baccalauréat professionnel).

La rénovation de la voie professionnelle s'applique en Nouvelle Calédonie, depuis la rentrée 2010, à tous les élèves qui entrent en classe de seconde. Elle s'appuie sur une réorganisation des parcours et de l'offre de formation. La réforme du baccalauréat professionnel en trois ans porte sur la durée des formations et non sur les contenus des diplômes, puisque les référentiels des domaines professionnels des diplômes ne changent pas.

A l'issue de la troisième, les jeunes qui choisissent la voie professionnelle peuvent opter pour un cursus court, en deux ans, menant au CAP ou pour un cursus long, en trois ans, menant au baccalauréat professionnel. Sous statut scolaire, le cursus de référence du baccalauréat professionnel est de trois ans, organisé comme celui du baccalauréat général ou technologique en trois classes : seconde, première et terminale.

Le dispositif d'accompagnement personnalisé au profit des lycéens professionnels, point fort de la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans, permet, à hauteur de 210 heures sur le cycle de trois ans, de faire bénéficier tous les élèves, d'actions d'aide et de soutien. A visée principalement pédagogique, ces actions peuvent également permettre aux jeunes d'affiner un projet professionnel ou de poursuite d'études.

Les objectifs de la rénovation de la voie professionnelle visent à diminuer le taux de jeunes quittant prématurément l'école et à augmenter le pourcentage de jeunes ayant terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur. La voie professionnelle doit contribuer à l'atteinte de ces objectifs en offrant, pour un maximum d'élèves, la perspective d'obtenir un baccalauréat professionnel et, pour tous, celle d'obtenir un diplôme de niveau V en tenant compte des perspectives d'insertion dans les différents domaines professionnels.

- **OBJECTIF 1** - Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants.
- **OBJECTIF 2** - Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- **OBJECTIF 3** - Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire.
- **OBJECTIF 4** - Contribuer au développement de l'éducation et à la formation tout au long de la vie.
- **OBJECTIF 5** - Sécuriser le parcours des élèves et lutter contre le décrochage scolaire.
- **OBJECTIF 6** - Promouvoir un aménagement équilibré du territoire en optimisant les moyens alloués et la cohérence de la carte des formations.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015/2016
Subventions globalisées en lycée professionnel	41 391 360	41 391 360	41 000 000	41 000 000	-
Subventions non globalisées en lycée professionnel	16 306 989	16 306 989	7 400 000	7 400 000	-
Subventions d'équipement pédagogique lycée professionnel	23 603 940 17 000 000	23 604 000	24 010 040	24 000 000	- 10 040
Subventions d'équipement pédagogique informatique lycée professionnel		17 000 000	17 000 000	17 000 000	-
Total	98 302 289	98 302 349	89 410 040	89 400 000	- 10 040

Inclus, pour 2015, les subventions d'équipement post-bac en lycée professionnel.

INVESTISSEMENT

subventions d'équipements pédagogiques immobilisées, (41MF) versées aux établissements et destinées aux achats de matériels informatiques, techniques, de logiciels pédagogiques pour la mise en œuvre des programmes d'enseignement second degré et post-bac.

FONCTIONNEMENT :

Les crédits proposés au budget primitif 2016 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques, second degré et post-bac, au sein des lycées professionnels sous forme de :

subventions globalisées (41MF) permettant de couvrir les dépenses relatives aux :

- remboursement de frais de stage en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture de ces accidents. Les cotisations sont calculées à partir de taux par élève ;
- fonds sociaux sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin ;

L'augmentation au niveau des stages et assurances des élèves est justifiée par l'évolution de la carte des formations professionnelles, notamment au LPCH et au LP de Touho.

subventions non globalisées et sur projets (7,4MF):

- une partie du coût des projets d'établissement, des ateliers artistiques, des classes à projet artistique et culturel, des actions d'animation, d'aide à l'innovation et des actions internationales, des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), amélioration du climat de lutte contre le décrochage scolaire et de sécurisation des parcours ;
- des subventions d'équipements pédagogiques destinés aux achats de matériels informatiques, techniques, de logiciels pédagogiques pour la mise en œuvre des programmes d'enseignement.
- des subventions de maintenance de ces matériels ;

Action A1106-05 – Besoins éducatifs particuliers

Dépenses : 10,10 MF

En Nouvelle-Calédonie la prise en charge des élèves en situation de handicap doit demeurer une priorité. Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ne cesse d'augmenter, que ce soit par le biais des inclusions individuelles ou par celui des inclusions collectives. Les dispositifs spécialisés sont de plus en plus fréquents dans les différents niveaux d'enseignement et l'accompagnement des élèves par des auxiliaires de vie scolaire (AVS) gagne en qualité. L'ensemble de la communauté éducative s'efforce d'offrir toutes les conditions nécessaires pour favoriser la réussite scolaire de ces élèves.

INVESTISSEMENT

Cette action présente donc les aides ciblées apportées à des élèves identifiés par leurs besoins particuliers liés, selon les cas, à des difficultés scolaires graves et/ou à des décrochages scolaires, à la non maîtrise de la langue de scolarisation, à une situation de maladie ou de handicap. C'est ici que la logique de la personnalisation des parcours doit être la plus forte.

Des partenariats peuvent être organisés par voie conventionnelle avec des établissements ou services sanitaires ou médico-éducatifs ou avec des personnels paramédicaux exerçant en secteur libéral pour assurer les soins et/ou les rééducations nécessaires aux élèves. Ces partenariats doivent aussi être étendus avec le monde associatif et avec les autres institutions de la Nouvelle-Calédonie pour apporter des réponses originales aux élèves en difficulté.

Les SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) scolarisent des élèves dont les difficultés d'apprentissage graves et durables nécessitent une prise en charge globale ; leur scolarité adaptée se déroule en référence aux cycles et aux contenus d'enseignement du collège. Elles préparent les collégiens qui en bénéficient à l'accès à une formation

professionnelle diplômante de niveau V et contribuent à la réussite des parcours scolaires de l'ensemble d'entre eux.

- **OBJECTIF 1** - L'objectif est d'assurer, dans le second degré, la continuité du cursus des élèves présentant un handicap, une maladie invalidante ou chronique et de leur permettre de réaliser tous les apprentissages scolaires ou professionnels dont ils sont capables.

Un effort important doit être réalisé pour répondre aux demandes des jeunes et de leurs parents. Outre les adaptations pédagogiques, l'accès à la scolarité en milieu ordinaire de certains élèves disposant d'une autonomie restreinte nécessite parfois un accompagnement assuré par un auxiliaire de vie scolaire, parfois aussi des aides techniques et matérielles.

FONCTIONNEMENT :

Action A1106-06 – Information et orientation

Dépenses : 8,87 MF

L'orientation est identifiée comme l'une des grandes priorités de l'action éducative en Nouvelle-Calédonie afin de mieux répondre aux besoins des familles et de la société. Elle est l'élément essentiel du parcours des élèves, c'est elle qui permet de construire un avenir de qualité basé sur des informations fiables et compréhensibles par tous. Il convient de faire un effort significatif pour renforcer la qualité de l'accueil des antennes du CIO afin d'accorder une égalité de traitement en la matière.

- **OBJECTIF 1 - Renforcer** le volet orientation des projets d'établissement.
- **OBJECTIF 2 - Développer** les parcours de découverte des métiers et des formations renouvelés et les entretiens personnalisés.
- **OBJECTIF 3 - Développer** l'usage des outils numériques en matière d'orientation (kiosque d'orientation, web classeur...).
- **OBJECTIF 4 – Améliorer l'accès à l'information en matière d'orientation et d'affectation** (guichet unique d'information, simplification des brochures, amélioration des antennes).

INVESTISSEMENT / INVESTISSEMENT :

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015/2016
Réseau et pilotage CIO-MGI	3 199 566 345 451	3 295 575	2 685 392	2 340 568	- 344 824
Formation animation CIO		250 000	113 216	0	- 113 216
Fonctionnement courant et immobilier CIO	2 308 760	3 255 700	3 860 500	3 782 000	- 78 500
Outils et documentation*	-	-	2 880 000	2 750 000	- 130 000
Total	5 853 777	6 801 275	9 539 108	8 872 568	- 666 540

* réalisation des brochures d'orientation ainsi que la création de nouveaux outils d'orientation à destination des élèves et étudiants néo calédoniens.

INVESTISSEMENT

Les conditions de scolarisation des élèves et de travail pour les enseignants sont un élément fondamental de la réussite scolaire et de l'égalité des chances. Les élèves doivent ainsi bénéficier des mêmes conditions d'accueil et de sécurité. Grâce à la qualité de la vie scolaire et à l'attention vigilante qui leur est accordée par l'ensemble des personnels, les élèves doivent trouver un environnement propice aux apprentissages et recevoir l'accompagnement dont ils ont besoin notamment sur le plan du soutien éducatif. De plus, la vie scolaire participe en elle-même à certains apprentissages essentiels constitutifs du socle commun de connaissances et de compétences, notamment l'acquisition des compétences sociales et civiques et le développement de l'autonomie et de l'initiative des élèves.

- **OBJECTIF 1** - L'école doit accomplir sa mission dans un climat de sérénité.

Pour répondre à cet objectif qui contribue à l'ambition de réussite de tous les élèves, l'institution scolaire doit veiller à :

- assurer et faire respecter le caractère obligatoire de l'instruction ;
- assurer la sécurité à l'école, au collège et au lycée, en luttant contre toute violence ;
- favoriser la participation active des parents et des élèves au fonctionnement de l'école ;
- assurer un ensemble d'animations auxquelles les élèves participent.

Les moyens proposés s'inscrivent dans la démarche d'amélioration visant à accroître l'efficacité du système éducatif par un meilleur accompagnement des élèves dans leur parcours et vise notamment à :

maintenir les dispositifs d'accompagnement éducatif qui ont pour but de favoriser l'aide aux devoirs et l'épanouissement de l'élève dans le cadre d'activités culturelles ou sportives. La réussite scolaire d'un nombre important d'élèves nécessite un accompagnement particulier que leur environnement familial n'est pas en mesure de leur fournir alors que d'autres enfants peuvent profiter de la présence et de l'assistance de leur entourage familial ou de répétiteurs particuliers. L'accompagnement éducatif permet à la fois de réduire les inégalités entre les familles mais aussi celles entre les secteurs géographiques.

mobiliser l'ensemble des acteurs intervenants sur la santé scolaire en vue notamment de généraliser l'accès aux visites médicales d'orientation ;

renforcer dans les îles et sur toute la grande terre la présence des personnels intervenants sur l'action vie de l'élève (infirmières, assistants sociaux) ;

- mobiliser toutes les énergies au service des élèves ;

consolider le niveau d'équipement des lycées et AL.P et **améliorer les conditions matérielles d'accueil dans les internats et demi-pensions** sous forme de subventions versées aux établissements en synergie avec leurs projets d'établissement et le PPI ;

améliorer les conditions de scolarisation des lycéens dans leurs aspects matériels en augmentant le niveau des contributions obligatoires versées au titre des subventions de fonctionnement des Lycées et ALP.

favoriser l'animation des collèges et des lycées,

Il est à noter que le poste de dépense Subvention ETP en établissement tend à matérialiser l'engagement de la Nouvelle-Calédonie concernant le financement des ETP vie scolaire dont

l'exécution est retardée en raison de contraintes juridiques. Depuis 2012, ces crédits engagés font l'objet de reports annuels.

FONCTIONNEMENT

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015/2016
Subventions de fonctionnement des Lycées et ALP	313 914 061	329 609 764	319 609 764	316 800 000	-2 809 764
Subvention vie scolaire en établissement	24 000 000	24 000 000	24 000 000	-	24 400 000
Dispositifs d'accompagnement éducatif (AED) et vie scolaire	99 571 646	49 775 796	92 250 000	102 000 000	9 750 000
Santé scolaire - Visites médicales d'orientation	-	7 545 397	4 875 750	3 800 000	- 1 075 750
Santé scolaire - 1er degré (Provinces)	29 056 205	37 071 950	37 516 000	37 071 950	- 444 050
Santé scolaire - subvention exceptionnelle	32 000 000	-	-	-	-
Réseau et pilotage infirmières	1 119 363	1 219 824	1 765 400	1 695 000	- 70 400
Réseau et pilotage assistants sociaux	2 531 407	4 242 040	4 324 155	4 087 340	- 236 815
Amélioration de la vie de l'élève au sein des établissements et des internats (subventions)	47 117 155	48 216 000	49 662 480	49 662 480	-
Réseau ASH	1 664 408	-	-	-	-
Subventions pédagogiques ASH	4 531 030	-	-	-	-
Total	555 505 275	501 680 771	534 003 549	515 116 770	- 18 886 779

Les moyens de l'ASH ont été transférés en 2014 à l'action A1106-05 « Besoins éducatifs particuliers »

Action A1106-08 – Soutien et pilotage

Dépenses : 1 578,46 MF

Les divers acteurs de l'action participent pleinement à la rénovation du système scolaire plus largement orienté vers la réussite de l'ensemble des élèves.

Les crédits proposés au budget primitif 2016 sur l'action A1106-08 – Soutien et pilotage se destinent à financer :

- les charges de fonctionnement courant et immobilier du vice-rectorat de la Nouvelle Calédonie, les frais de déplacement engendrés par le pilotage académique, les dépenses de bureautique du service unique ;
- Les subventions allouées au titre des transports scolaires d'élèves ;
- Les opérations de construction, rénovation et modernisation des bâtiments scolaires et des bâtiments administratifs dont le PPI ;
- Des projets pédagogiques transversaux.
- **OBJECTIF 1** - Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire.

- **OBJECTIF 2** - Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines.
- **OBJECTIF 3** - Optimiser les moyens des fonctions support.

INVESTISSEMENT

L'inscription des crédits proposés sur l'action A1106-08 confirme la nécessité de :

- financer les investissements, constructions, rénovations et travaux immobiliers à destinations des lycées et antennes de lycées professionnels ;

AP P1106-2013/4-RENOVATION DES LYCEES 2013-2017	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	3 797 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	3 797 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	972 976 035
CP 2016	487 000 000
CP après BP 2016	1 459 976 035
Reste à financer	2 337 023 965
2017	780 000 000
2018	750 000 000
2019	807 023 965

AP P1106-2013/1-RENOVATION LYCEES GARNIER ET TOUHO	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	2 963 076 321
Révision	0
Autorisation après BP 2016	2 963 076 321
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	2 254 678 701
CP 2016	393 000 000
CP après BP 2016	2 647 678 701
Reste à financer	315 397 620
2017	315 397 620

- accompagner le développement numérique scolaire dans les établissements du second degré public et renforcer la capacité de traitement de l'information au sein du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie ;

AP P1106-2013 / 3-DEVELOPPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE 2ND DEGRE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	373 407 610
Révision	0
Autorisation après BP 2016	373 407 610
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	264 385 196
CP 2016	108 322 626
CP après BP 2016	372 707 822
Reste à financer	699 788
2017	699 788

AP P1106-2013 / 2-RENOVATION SALLE INFORMATIQUE DEZARNAULDS	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	65 200 000
Révision	2 984 596
Autorisation après BP 2016	68 184 596
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	43 551 596
CP 2016	24 633 000
CP après BP 2016	68 184 596
Reste à financer	0

- renforcer l'action de la délégation académique aux relations européennes et internationales en développant à l'attention des élèves et des enseignants de nouveaux partenariats régionaux (appariements, formations...) ;
- intensifier le pilotage académique existant et instaurer de nouveaux dispositifs de proximité tels les groupes de pilotage : ALP, action culturelle, vie scolaire, personnels de direction, TICE, documentalistes en rationalisant le coût des frais de déplacements et conforter **les journées de cohésion des nouveaux arrivants et lauréats de concours.**
- Améliorer le pilotage et le conseil aux établissements ;

L'AP « Programme 2012 des travaux des lycées » est révisée en vue de sa prochaine clôture.

AP P1106-2011 / 1-PROGRAMME 2012 TRAVAUX DES LYCEES	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	857 946 233
Révision	-26 093 409
Autorisation après BP 2016	831 852 824
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	831 852 824
CP 2016	0
CP après BP 2016	831 852 824
Reste à financer	0

FONCTIONNEMENT

Des CP sont inscrits sur les AE ouvertes en lien avec le PPI lycées.

AE P1106-2014/4-TRAVAUX D'ENTRETIEN DES LYCEES-FONCTIONNEMENT	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	40 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	40 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	16 610 267
CP 2016	8 600 000
CP après BP 2016	25 210 267
Reste à financer	14 789 733
2017	14 789 733
2018	0
2019	0
2020	0

AE P1106-2014/2-RENOVATION DES LYCEES GARNIER & TOUHO-FONCTIONNEMENT	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	45 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	45 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	38 725 762
CP 2016	5 200 000
CP après BP 2016	43 925 762
Reste à financer	1 074 238
2017	1 074 238

AE P1106-2014/3-DEVELOPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE-FONC	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	32 000 000
Révision	20 000 000
Autorisation après BP 2016	52 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	26 463 931
CP 2016	13 264 700
CP après BP 2016	39 728 631
Reste à financer	12 271 369
2017	12 271 369

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015/2016
Délégation académique aux relations européennes et internationales	3 332 264	3 636 808	2 063 550	2 141 000	77 450
Logistique, Frais de déplacements	8 203 462	9 588 800	9 397 000	8 524 739	- 872 261

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015/2016
Logistique, système Information	18 673 780	24 788 100	23 403 000	23 150 000	- 253 000
Logistique -Fonctionnement courant	24 127 476	42 900 000	38 110 265	39 039 576	929 311
Logistique - Fonctionnement immobilier	12 007 594	20 920 000	17 700 000	20 500 000	2 800 000
Entretien rénovation et modernisation des bâtiments administratifs	7 250 000	6 550 000	5 620 000	4 540 000	- 1 080 000
Dispositif d'accompagnement des Adjoints Techniques des Etablissement d'enseignement du second degré public de la Nouvelle-Calédonie	-	-	1 441 700	1 081 275	- 360 425
Dispositif d'accompagnement et de pilotage pédagogique des Etablissement d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie	-	-	2 104 890	893 986	-1 210 904
Dispositif d'accompagnement CAPES	8 293 480	7 000 000	7 773 425	6 650 000	- 1 123 425
Dispositif d'accompagnement Sciences Po	2 988 617	3 227 117	3 200 000	6 000 000	- 200 000
Dispositif d'accompagnement et de professionnalisation des personnels	-	-	1 555 000	1 300 000	- 255 000
Subventions acteurs de l'enseignement	28 000 000	9 000 000	7 400 000	6 000 000	- 1 400 000
Interventions sur bâtiments scolaires hors AP	35 700 000	20 000 000	15 603 789	16 000 000	396 211
Construction, rénovation et modernisation des bâtiments scolaires PPI - (AP)	1 310 000 000	1 348 590 000	1 278 280 102	1 012 955 626	- 265 324 476
Rénovation et modernisation des Lycées Touho -et J. Garnier (AP)					
Rénovation et modernisation des Systèmes information scolaires (AP)					
Rénovation et modernisation des Systèmes d'information administratif (AP)					
Interventions sur bâtiments scolaires PPI sur AE	-	-	31 214 926	27 064 700	- 4 150 226
Transports scolaires	413 927 208	414 257 703	410 115 127	405 615 127	- 4 500 000
Total	1 872 503 882	1 910 458 528	1 854 982 774	1 578 456 029	- 275 526 745

Action A1106-09 – Enseignement des langues et de la culture Kanak **Dépenses : 18,11 MF**

La question de l'enseignement des langues kanak intéresse l'ensemble des niveaux éducatifs. La qualité et l'efficacité de cet enseignement sont essentielles pour le fonctionnement de notre système éducatif. Le développement de cet enseignement est une priorité inscrite dès l'origine dans les accords de Nouméa et de Matignon. Plus de 9600 élèves sont concernés et 223 enseignants interviennent chaque jour pour accomplir cette mission.

INVESTISSEMENT

Il est nécessaire de mieux coordonner l'enseignement des langues et de la culture kanak, de valoriser cet enseignement et d'utiliser le numérique à cet effet. Il est également indispensable d'accompagner les enseignants pour un développement équilibré au service des élèves.

- **OBJECTIF 1** - Poursuivre et finaliser les outils et documents en langue, concevoir tout type de supports pédagogiques à destination des élèves et des enseignants.
- **OBJECTIF 2** - Coordonner le travail pédagogique des enseignants LCK à partir de programmes d'apprentissage des langues dans le 1^{er} et 2nd degré.
- **OBJECTIF 3** – Valoriser les réussites, impulser les innovations et expérimentations porteuses d'amélioration des résultats des élèves grâce à l'enseignement des langues et de la culture kanak, encourager la diversification des supports de travail par l'équipement de classes numériques en tablettes et en mallettes de balado-diffusion.

Les crédits proposés à l'action A1106-09 correspondent aux charges de fonctionnement du SELCK : animation, création et diffusion d'outils pédagogiques, formations, frais de déplacement, fournitures administratives. L'inscription budgétaire proposée vise à accompagner le développement du service tant dans ses projets pédagogiques que sur ses charges de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015/2016
Frais de déplacement SELCK	3 710 167	7 197 550	7 097 500	5 950 000	- 1 147 500
Animation réseau pédagogique SELCK	2 135 000	2 000 000	2 400 000	2 200 000	- 200 000
Fonctionnement courant SELCK	1 654 257	2 450 000	3 761 280	4 199 000	437 720
Communication et séminaires	2 717 012	1 030 000	2 462 000	1 660 000	- 802 000
Fonds documentaire et projets pédagogiques	3 740 000	3 800 000	3 216 070	2 600 000	- 616 070
Projet supports numériques et développements d'outils	2 520 000	2 000 000	2 000 000	1 500 000	- 500 000
Evaluation du dispositif SELCK	1 808 230	-	-	-	-
Total	18 284 666	18 477 550	20 936 850	18 109 000	-2 827 850

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre							
	P1101 Enseignement du premier degré	P1102 Formation initiale des enseignants du 1er degré public	P1103 Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	P1104 Enseignement technique agricole	P1105 Enseignement privé	P1106 Enseignement second degré public	Total
Dépenses	166 213 500	283 868 000	1 125 710 309	173 239 359	2 315 717 000	2 483 393 975	6 548 142 143
Fonctionnement	165 733 500	283 868 000	894 260 309	154 739 359	2 095 717 000	1 238 070 207	4 832 388 375
932	165 733 500	283 868 000	504 466 786	154 739 359	2 095 717 000	1 238 070 207	4 442 594 852
939			389 793 523				389 793 523
Investissements	480 000		231 450 000	18 500 000	220 000 000	1 245 323 768	1 715 753 768
902	480 000		231 450 000	18 500 000	220 000 000	1 245 323 768	1 715 753 768

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recette) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	4 522 624 298	4 459 244 793	4 832 388 375	309 764 077	7 %
Fonctionnement	4 522 624 298	4 459 244 793	4 832 388 375	309 764 077	7 %
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	31 910 393	31 390 751	30 454 500	-1 455 893	-5%
611 - Contrats de prestations de services	0	0	3 000 000	3 000 000	
612 - Redevances de crédit-bail	1 677 182	739 952	0	-1 677 182	-100%
613 - Locations	50 419 097	51 534 745	54 064 700	3 645 603	7%
614 - Charges locatives et de copropriété	11 048 450	9 428 521	12 730 000	1 681 550	15%
615 - entretien et réparations	49 277 508	34 647 945	45 574 700	-3 702 808	-8%
616 - Primes d'assurances	463 170	248 236	137 000	-326 170	-70%
618 - Divers	10 877 853	10 329 235	13 300 000	2 422 147	22%
621 - Personnel extérieur au service	23 118 786	0	0	-23 118 786	-100%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	49 056 724	57 438 563	63 145 000	14 088 276	29%
623 - Publicité, publications, relations publiques	7 303 125	13 697 813	20 528 000	13 224 875	181%
624 - Transports de biens et transports collectifs	17 240 745	16 289 791	21 706 960	4 466 215	26%
625 - Déplacements et missions	29 372 097	26 887 728	35 398 748	6 026 651	21%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	25 370 643	23 586 369	24 189 076	-1 181 567	-5%
628 - Divers	12 303 973	12 529 663	16 501 000	4 197 027	34%
647 - Autres charges sociales	30 875	63 105	0	-30 875	-100%
651 - Aides directes à la personne	29 152 000	33 542 000	20 100 000	-9 052 000	-31%
652 - Aides indirectes à la personne	400 800	0	0	-400 800	-100%
655 - Contributions obligatoires	2 597 223 428	2 531 020 389	2 617 077 609	19 854 181	1%
656 - Participations	124 070 228	238 929 772	389 793 523	265 723 295	214%
657 - Subventions	1 451 331 886	1 365 873 514	1 463 637 559	12 305 673	1%
658 - Charges diverses de gestion courante	0	149 910	0	0	
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	975 335	916 791	1 050 000	74 665	8%
Recettes	7 336 251	297 757	0	-7 336 251	-100 %
Fonctionnement	7 336 251	297 757	0	-7 336 251	-100 %
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	7 136 251	297 757	0	-7 136 251	-100%
778 - Autres produits exceptionnels	200 000	0	0	-200 000	-100%

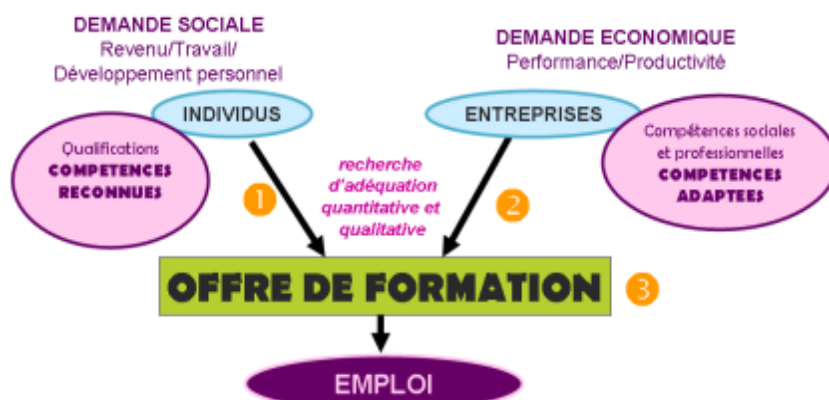
Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Investissement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 728 151 482	1 293 354 972	1 715 753 768	-12 397 714	-1 %
Investissements	1 728 151 482	1 293 354 972	1 715 753 768	-12 397 714	-1 %
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	55 460 705	53 368 372	30 000 000	-25 460 705	-46%
204 - Subventions d'équipement versées	398 879 193	553 820 405	671 012 142	272 132 949	68%
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 635 126	1 352 172	1 436 000	-4 199 126	-75%
212 - Agencements et aménagements de terrains	28 408 140	1 904 034	350 000	-28 058 140	-99%
213 - Constructions	134 069 393	29 255 632	2 040 000	-132 029 393	-98%
215 - Installations, matériel et outillage techniques	29 258 988	9 611 749	90 000	-29 168 988	-100%
216 - Collections et œuvres d'art	0	75 000	0	0	
218 - Autres immobilisations corporelles	146 076 721	62 262 993	102 503 000	-43 573 721	-30%
231 - Immobilisations corporelles en cours	930 363 216	581 704 615	908 322 626	-22 040 590	-2%
Recettes	44 631	85 625	0	-44 631	-100 %
Investissements	44 631	85 625	0	-44 631	-100 %
231 - Immobilisations corporelles en cours	44 631	85 625	0	-44 631	-100%

Mission M12

Formation professionnelle continue

DEPENSES : 2 637 109 891 F
RECETTES : 230 000 000 F



❶ Information, orientation, accompagnement

❷ Former pour l'emploi

❸ Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue

Assurer l'adéquation entre les attentes des individus et les besoins en compétences des entreprises calédoniennes est l'un des enjeux de la formation professionnelle continue. C'est autour de cette logique que nous avons structuré la mission formation professionnelle en trois programmes. Les deux premiers programmes sont orientés en direction des principaux « clients » de la formation que sont les individus (informer, orienter accompagner) et les entreprises (former pour l'emploi). Le troisième programme concentre quant à lui les moyens destinés à satisfaire aux exigences qualitatives et réglementaires pour une mise en œuvre optimum des deux premiers programmes.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	3 582 470 462	2 481 670 727	2 637 109 891	-26%
P1201 Information, orientation, accompagnement	1 336 134 603	835 454 977	1 141 957 548	-15%
P1202 Former pour l'emploi	923 599 560	855 446 922	876 835 781	-5%
P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	1 322 736 299	790 768 828	618 316 562	-53%
Recettes	376 603 190	1 075 225 822	230 000 000	-39%
P1201 Information, orientation, accompagnement	14 956 174	19 185 237	0	-100%
P1202 Former pour l'emploi	4 644 687	4 479 444	0	-100%
P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	357 002 329	1 051 561 141	230 000 000	-36%

**Programme P1201
Information, orientation,
accompagnement**

Dépenses : 1 141 957 548 F

Enjeux et contexte

Les bénéficiaires prioritaires du dispositif de formation professionnelle continue financé par la Nouvelle-Calédonie sont généralement l'ensemble des demandeurs d'emploi, qu'ils soient à la recherche d'un premier emploi ou qu'ils cherchent à se réinsérer dans le monde du travail.

Compte tenu des contraintes budgétaires 2016, les demandeurs d'emploi constitueront la cible unique de l'effort de la collectivité. Les salariés devront être traités en priorité par les employeurs ou le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF) récemment créé par les partenaires sociaux.

Objectifs

Les publics souhaitant accéder aujourd'hui aux dispositifs mis en place et financés par la Nouvelle-Calédonie semblent être en moyenne, et au regard des années passées, de plus en plus éloignés de l'emploi tant en termes de qualifications que d'employabilité et relèvent de plus en plus fréquemment de problématiques d'insertion sociale.

Une prise en charge adaptée de ces publics, souvent jeunes, s'avère indispensable mais elle suppose des approches innovantes et des moyens importants dédiés à l'accompagnement de ces personnes. A cet égard, une synergie avec les services provinciaux en charge de l'action sanitaire et sociale, de l'emploi et de l'insertion est à rechercher tant du point de vue de la mutualisation des ressources humaines que du cofinancement d'actions.

Cette synergie visera notamment à :

- travailler en réseau avec l'ensemble des structures en charge de l'insertion professionnelle et sociale soit directement, soit en s'appuyant sur l'IDC-NC ;
- informer et communiquer lisiblement sur l'ensemble des dispositifs de formation néocalédoniens existants ;
- prendre de plus en plus en compte la globalité des caractéristiques des individus dans toutes leurs dimensions et faire jouer un rôle central à l'orientation et à l'accompagnement du stagiaire tout au long de son parcours et sensibiliser les partenaires du réseau RIIFE à cet objectif ;
- considérer la qualité de l'environnement de la formation comme un facteur de réussite du stagiaire ;
- préparer l'entrée en formation ou l'insertion directe à l'emploi en centrant l'action sur l'acquisition des compétences essentielles.

Compte tenu du contexte, il est important de mettre l'accent sur la préparation de l'entrée en formation (Programme 1 - Action P1201-05), en particulier sur les dispositifs d'orientation et de pré qualification, pour permettre aux jeunes les plus éloignés de la « cible qualifiante » de se rapprocher des prérequis comportementaux et des connaissances de base. C'est ainsi que les moyens alloués à cette action ont subi une baisse modérée de l'ordre de 7 millions par rapport au BP 2015 (37 M).

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme information, orientation, accompagnement est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 336 134 603	835 454 977	1 141 957 548	-15 %
A1201-01 Informer et promouvoir la formation	10 519 864	6 516 319	5 000 000	-52%
A1201-02 Accueillir, orienter et positionner les bénéficiaires	4 376 131	585 747	2 700 000	-38%
A1201-03 Connaître et analyser les publics	0	0	3 500 000	
A1201-04 Prendre en charge les bénéficiaires	1 068 818 423	686 075 303	951 462 758	-11%
A1201-05 Préparer l'entrée en formation	252 420 185	142 277 608	179 294 790	-29%
Recettes	14 956 174	19 185 237	0	-100 %
A1201-04 Prendre en charge les bénéficiaires	14 956 174	19 185 237	0	-100%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 336 134 603	835 454 977	1 141 957 548	-15 %
Fonctionnement	1 336 134 603	835 454 977	1 141 957 548	-15 %
(011) charges à caractère général	357 359 641	198 201 621	286 044 790	-20%
(65) autres charges d'activité	976 795 478	637 253 356	855 912 758	-12%
(67) charges exceptionnelles	1 979 484	0	0	-100%
Recettes	14 956 174	19 185 237	0	-100 %

Les actions pour 2016

Les actions sont financées en majorité au travers de l'AE dédiée.

AE P1201-2011 / 1- INFORMER ORIENTER ACCOMPAGNER	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	3 287 775 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	3 287 775 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	2 959 561 258
CP 2016	32 494 790
CP après BP 2016	2 992 056 048
Reste à financer	295 718 952
2017	141 359 645
2018	154 359 307

AE P1201-2014/ 1- INFORMATION ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	3 485 862 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	3 485 862 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	1 976 791 502
CP 2016	924 934 918
CP après BP 2016	2 901 726 420
Reste à financer	584 135 580
2017	277 159 058
2018	306 976 522

Action A1201-01 – Informer et promouvoir la formation Dépenses : **5,00 MF**

FONCTIONNEMENT

La baisse constante des crédits alloués à cette action a nécessité un recentrage des objectifs qu'elle poursuit. L'accent est dorénavant porté sur une information ciblée sur les actions de formation déficitaires en candidats et sur les dispositifs de mobilité. De plus, la communication auprès des entreprises quant aux métiers et qualifications visés par la programmation et au vivier de lauréats issus des actions en mobilité est renforcée. Les vastes campagnes métiers sectorielles devront être menées par les branches professionnelles, appuyées par l'IDC-NC.

Il s'agit d'actions de communication et de promotion des formations professionnelles financées par la Nouvelle-Calédonie, selon des campagnes annuelles (Québec, Mobilité Métropole, campagnes sectorielles...).

Ces actions de communication sont nécessaires pour faire connaître aux futurs stagiaires les dispositifs existants et susciter des vocations professionnelles.

Elles permettent également d'informer les entreprises sur l'effort de formation de la Nouvelle-Calédonie et sur les qualifications et compétences cibles de sa programmation de formation.

Action A1201-02 - Accueillir, orienter et positionner les bénéficiaires Dépenses : **2,70 MF**

FONCTIONNEMENT

La fonction positionnement et orientation est aujourd'hui totalement internalisée au sein de la DFPC. Restent externalisés l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires de bourses territoriales de formation hors territoire.

Frais de gestion d'un appui à l'accueil, au conseil et au traitement des dossiers des candidats à une bourse territoriale de formation (BTF) en métropole

Chaque année, la Nouvelle-Calédonie prend en charge un certain nombre de personnes pour leur permettre de poursuivre leur formation professionnelle en métropole au travers de la bourse territoriale de formation professionnelle continue (BTF).

Afin d'accompagner et de suivre au mieux ces bénéficiaires depuis leur accueil en métropole jusqu'à leur retour au pays, un marché reconductible avec l'ACESTE-CNAM a été passé pour l'année universitaire 2015/2016.

Les frais de gestion liés à ce marché s'élève pour l'année universitaire 2016/2017 à 2,7 MF.

Action A1201-03 – Connaître et analyser les publics

Dépenses : 3,50 MF

FONCTIONNEMENT

Il s'agit d'une étude sur le profil et les attentes du public qui est susceptible d'entrer en formation afin d'adapter les dispositifs et les formations aux besoins du public.

Action A1201-04 – Prendre en charge les bénéficiaires

Dépenses : 951,46 MF

FONCTIONNEMENT

Près de 1 000 personnes intègrent chaque année les différents dispositifs de formation pilotés par la DFPC et à ce titre peuvent bénéficier d'une indemnisation, d'une couverture sociale minimale et de la prise en charge de certaines dépenses annexes (transports par exemple).

A cela, s'ajoute la prise en charge par la Nouvelle-Calédonie des cotisations sociales des apprentis et des volontaires du service militaire adapté.

La baisse importante des montants alloués à l'achat de formation entraîne mécaniquement une baisse sensible des dépenses liées à cette action.

STAGIAIRES DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE

- **Indemnités des stagiaires intégrant les formations financées par la Nouvelle-Calédonie¹**

325,5 MF

Les stagiaires intégrant les formations financées par la Nouvelle-Calédonie bénéficient d'une indemnité mensuelle dont le montant varie selon le programme auquel ils accèdent et selon leur statut avant l'entrée en formation.

Peuvent bénéficier de cette prise en charge :

- des demandeurs d'emploi non indemnisés par la CAFAT,
- des salariés du secteur privé en congé de formation,
- des travailleurs indépendants,
- des détenus.

Cela concernera pour 2016 les stagiaires des actions conjoncturelles qui seront retenues (nouvelles mesures) et dont le nombre est à définir, ainsi que les encours (336 stagiaires ayant commencé leur formation en 2015 et terminant leur parcours en 2016).

- **Frais d'hébergement et de restauration des stagiaires internes en centre de formation**

90 MF

¹ Peuvent bénéficier de cette prise en charge :

- des demandeurs d'emploi non indemnisés par la CAFAT : ils ont représenté en 2014 environ 80 % des stagiaires indemnisés ;
- des détenus : 1%.

Depuis 2013, les nouvelles modalités de financement des actions de formation continue prévoient de rémunérer les frais d'hébergement et de restauration au réel, sur la base d'un tarif journalier négocié, qu'il s'agisse de structures d'hébergement intégré à l'organisme de formation (comme pour le CFTMC, l'ETFPA de Bourail ou le CFPPA Nord) ou de structures externes proposés par l'organisme de formation.

Pour les mesures nouvelles, le nombre de stagiaires est à définir selon les besoins des actions retenues en 2016.

Pour les encours, ce sont 72 stagiaires qui suivent des formations 2015/2016 à Bourail et à Poro/Houailou.

- **Cotisations sociales des stagiaires de la formation professionnelle continue**

34,93 MF

Le nombre de stagiaires à définir selon les actions retenues suite à l'appel à projets clôturé le 30/09/15 (mesures nouvelles).

En cours : 336 stagiaires ayant commencé leur formation en 2015 et terminant leur parcours en 2016.

- **Frais de transports des stagiaires de la FPC vivant à plus de 30km du centre de formation**

2 MF

- **Frais de gestion de l'indemnisation des stagiaires**

22 MF

La NC confie à l'IDC-NC la gestion des indemnités stagiaires (convention annuelle). 2 MF sont consacrés au règlement de restes à financer.

PRISE EN CHARGE DES APPRENTIS

- **Charges sociales des apprentis**

114,7 MF

Les charges sociales des apprentis sont financées pour le compte des entreprises par la Nouvelle-Calédonie. A ce jour la CAFAT n'a pas demandé le règlement des cotisations sociales de 3 trimestres de l'année 2015. Ce retard dans le paiement des cotisations a des répercussions d'une année sur l'autre sur la gestion budgétaire. Tout retard de paiement à la date prévue peut entraîner une majoration de 1,5 % par mois.

- **Transport des apprentis**

4,7 MF

Les frais de transport des apprentis sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie dans la mesure où le lieu d'habitation de l'apprenti et le lieu de stage en entreprise sont situés à plus de 30 km du CFA.

STAGIAIRES EN MOBILITE HORS TERRITOIRE (BTF, QUEBEC, METROPOLE)

- **Indemnités des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF)**

103,6 MF

Art 7 - Délibération n° 407/CP du 23 mai 1995
Indemnité mensuelle sur ligne DRH

- **Charges sociales des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF)**

27,7 MF

Art 7 - Délibération n° 407/CP du 23 mai 1995
Charges sociales CAFAT sur ligne DRH

- **Transport des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF)**

25 MF

Art 13 et 14 - Délibération n° 407/CP du 23 mai 1995

- **Suivi des stagiaires en mobilité**

161,6 MF

Ce financement s'effectue via LADOM dans le cadre d'une convention entre la Nouvelle-Calédonie et cet organisme.

A noter : 92 MF de dépenses restant à financer au titre des années antérieures

Pour la Mobilité Québec, la prise en charge comprend :

- une indemnité d'installation,
- une indemnité mensuelle,
- l'assurance maladie-hospitalisation,
- les frais d'inscription à la première session de formation.

Pour la Mobilité Métropole, la prise en charge comprend :

- une indemnité d'installation,
- un complément de l'indemnité mensuelle versée par l'Etat

Cette prise en charge concernera :

- 92 stagiaires en cours de formation dont 76 bénéficiaires de la mobilité Québec et 16 bénéficiaires de la mobilité Métropole ;
- 12 nouvelles mesures Mobilité Québec (prise en charge d'août à décembre 2016)
- 25 nouvelles mesures Mobilité Métropole avec des départs tout au long de l'année 2016.

- **Transports des stagiaires hors de Nouvelle-Calédonie**

7,2 MF

Prise en charge des billets aller et retour en fin de formation.

- **Démarches d'immigration pour l'entrée au Québec**

0,4 MF

- **Frais de gestion de l'indemnisation externalisée des stagiaires²**

6,4 MF

Appui à l'accueil, au conseil et au traitement des dossiers des stagiaires à la mobilité Métropole et au traitement des indemnités des bénéficiaires de la mobilité Québec. Convention cadre avec LADOM.

- **Frais d'hébergement d'un missionnaire des CEGEP lors de la campagne de recrutement**

0,15 MF

VOLONTAIRES DU SMA

- **Cotisations sociales des stagiaires du régiment du service militaire adapté (RSMA)**

23,9 MF

² IDC-NC et LADOM – Uniquement LADOM dans ce cas

DEMARCHES VAE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

- **Transports des candidats engagés dans une démarche de validation des acquis de l'expérience**

1 MF

Frais de transport des demandeurs d'emploi via une convention avec l'IDC-NC.

- **Frais de mission des demandeurs d'emploi en validation des acquis de l'expérience**

0,48 MF

Délibération n° 4/CP du 6/4/2010 (art 5)

Hébergement et repas des demandeurs d'emploi pris en charge via l'IDC-NC.

RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS DESTINES A LA PRISE EN CHARGE DES STAGIAIRES (en MF)

	Indemnités	Charges sociales	Hébergement et restauration	Transports	Frais de mission	Frais de gestion	Divers	TOTAL
Stagiaires de la formation professionnelle continue	325,5	34,93	90	2		22		
Stagiaires Mobilité Québec et métropole	161,6		0,15*	7,2		6,4	0,4 **	
Volontaires du service militaire adapté (SMA)		23,9						
Apprentis		114,7		4,7				
Stagiaires Mobilité BTF (budget DRH hors transport)	103,6	27,1		25				
Candidats VAE				1	0,48			
TOTAL								

* hébergement d'un prestataire CEGEP

** coûts des démarches d'immigration au Québec

Action A1201-05 – Préparer l'entrée en formation**Dépenses : 179,29 MF****FONCTIONNEMENT**

Le diagnostic partagé initié en 2011 par le gouvernement a mis en avant la nécessité d'accompagner les publics en difficulté, de niveau V et infra V, qui peuvent difficilement intégrer directement un parcours de formation diplômante pour de multiples raisons qui parfois se cumulent :

- trop faible niveau en connaissances de base exigées à l'entrée en formation (voire pour un nombre important de stagiaires, une situation d'illettrisme) ;
- difficultés sociales ou familiales ;
- parcours professionnel non défini ou mal stabilisé ;
- comportements en inadéquation avec les contraintes d'une formation de longue durée.

Le discours de politique générale du gouvernement tenu devant le Congrès le 29 août 2014 a réaffirmé la nécessité de déployer auprès de ce public, jeune le plus souvent, une politique soutenue d'insertion et de formation professionnelle.

Plusieurs dispositifs ont été développés par ou en partenariat avec la Nouvelle-Calédonie pour prendre en charge ces différents publics, en fonction de leurs besoins et de leurs capacités :

- la mise en œuvre de dispositifs dits « préparatoires », pour les publics les plus éloignés d'une entrée directe en formation dont :
 - o à l'ETFPA de Nouville, un pôle d'excellence préparatoire (SPOT) ;
 - o les plateformes de découvertes des métiers organisées par le RSMA ;
- la mise en œuvre de formations dites « pré-qualifiantes » visent à remettre à niveau des stagiaires n'ayant pas les prérequis pour entrer directement en formation.

Le nombre effectif de stagiaires concernés sera en baisse par rapport à 2015, particulièrement quant aux formations pré-qualifiantes dont le budget subit une variation négative de 55% par rapport au compte administratif 2014.

- **Financement du dispositif préparatoire SPOT de l'ETFPA**

102 MF

Cela correspond à environ 50.000 heures de formations préparant à l'entrée en formation qualifiante (remise à niveau, initiation métier, etc.) soit une baisse de 18 millions par rapport à 2015.

- **Subvention de fonctionnement au RSMA**

22 MF

- **Formations pré-qualifiantes ou de remise à niveau avant l'entrée en formation qualifiante des stagiaires**

30 MF

- **Remise à niveau spécifique pour le Québec et métropole**

25,3 MF

Remise à niveau et session d'adaptation à la mobilité pour la métropole.

Cette dépense concerne :

- le dispositif mobilité Québec,
- le dispositif mobilité métropole,
- les restes à financer.

Programme P1202
Former pour l'emploi

Dépenses : 876 835 781 F

Enjeux et contexte

La formation professionnelle continue a notamment pour objectif de contribuer pleinement au rééquilibrage, au progrès social, à la parité et à la promotion de l'emploi.

Dans ce cadre, l'élévation du niveau de compétences et l'acquisition de qualifications nécessaires au développement économique du territoire reste le défi majeur des prochaines années pour la formation professionnelle continue, particulièrement dans l'hypothèse d'une activité économique ralentie sur le moyen terme. Dans un tel contexte, la plus-value apportée par des compétences acquises en phase avec les besoins des entreprises vise aussi bien la qualité de l'insertion professionnelle des stagiaires que l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des acteurs économiques.

Il faut noter que la baisse significative depuis 2014 des crédits inscrits pour ce programme a imposé des choix complexes et nécessite une analyse de plus en plus élaborée des facteurs de priorisation. Cependant, l'impact des actions de formation de longue durée du secteur santé-social et l'apurement des restes à financer des années antérieures laissent une très faible marge de manœuvre quant à une réelle réorientation de l'effort de formation. L'option retenue pour 2016 est de privilégier l'apprentissage et les formations conjoncturelles, au détriment des actions structurelles qui ne seront pas financées. Cette décision fragilise considérablement certains opérateurs de formation publics ou privés dont on peut estimer qu'ils devront réajuster leur masse salariale, perdant ainsi des ressources humaines qualifiées.

Il convient également de signaler que la formation professionnelle continue reste l'un des outils-clé de la stratégie emploi/insertion professionnelle pour laquelle la Nouvelle-Calédonie sollicite l'appui budgétaire de l'Union Européenne (UE) au titre d'un XI^{ème} FED.

Objectifs

La politique de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie est guidée par la réponse simultanée aux besoins des acteurs économiques et aux attentes sociales des individus.

A cet effet, un double objectif est poursuivi :

- accompagner le développement des entreprises et leur professionnalisation : structuration d'un dispositif de formation professionnelle continue de qualité, réactif, sectoriel et réparti sur l'ensemble du territoire ;
- développer les compétences des individus afin de permettre leur insertion, leur adaptation ou leur promotion professionnelle.

Pour ce faire, la Nouvelle-Calédonie établit une commande pluriannuelle dite structurelle pour des besoins récurrents associée à une commande dite conjoncturelle permettant de répondre au fil de l'eau à des nouveaux besoins plus ponctuels. Cette commande devra privilégier dans les prochaines années le développement d'actions de formation modulaires avec plusieurs sessions annuelles et fondées sur une logique d'alternance formation/emploi, permettant ainsi des logiques de parcours de qualification souples et adaptés à la fois aux réalités sociales et économiques.

Elle développe également des programmes permettant l'accès à des parcours de formation individualisés sur des secteurs jugés prioritaires : bourses territoriales de formation, programme mobilité Québec, programme mobilité métropole.

Les Indicateurs de performance³

NB : pas de chiffres pour 2015 ; en effet ces chiffres sont non significatifs : seuls 2 stages, dont 1 seul certifiant, sont terminés au 31 août.

Libellés Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2016
	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Objectifs
Indice de satisfaction des stagiaires	75,13 %	75,98 %	77,61 %	75,50 %	≥80%
Taux d'érosion Actions pré-qualifiantes et qualifiantes	12,25 %	10,05 %	12,50 %	13,94 %	≤10%
Taux de réussite	82,24 %	79,79 %	85,27 %	79,83 %	≥80%
Taux de validation	70,58 %	70,35 %	67,39 %	69,66 %	≥70%
Taux d'insertion à 6 mois (admis)	54,74 %	52,94 %	47,70 %	49,44 %	≥50%
Part des formations conjoncturelles	26,70 %	31,10 %	28,50 %	28,50 %	≥35%

Indicateur 1 : Indice de satisfaction des stagiaires

Commentaire: Cet indicateur vise à renseigner sur le degré de satisfaction ressenti par les stagiaires à l'égard de leur formation.

Il est calculé à partir des questionnaires remis aux stagiaires à l'issue de la formation. Une question consiste pour les stagiaires à donner une note au stage qu'ils ont suivis, la moyenne des notes détermine l'indice de satisfaction (de 1 à 20).

Sources : OEFQS (observatoire de l'emploi, des qualifications, des salaires et de la formation) / IDC-NC

Indicateur 2 : Taux d'érosion

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la part des arrêts pendant le suivi des formations.

Il est calculé à partir du nombre d'arrêts pendant la formation sur le nombre d'inscrits.

Source : DFPC

Indicateur 3 : Taux de réussite (aux examens)

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer le niveau d'acquisition des connaissances.

Il est calculé à partir du nombre de stagiaires admis à l'examen sur celui des stagiaires présentés à l'examen.

Source : DFPC

Indicateur 4 : Taux de validation

Commentaire: Cet indicateur est un indicateur qualitatif de la performance de la formation professionnelle qui présente l'intérêt de cumuler la réussite aux examens et l'érosion aux cours des formations. Cet indicateur traduit la stabilité des effectifs dans les formations (nombre d'inscrits et nombre de présents en fin de formation), donc la capacité à offrir des conditions d'accueil et de déroulement des formations en adéquation avec les attentes des stagiaires et par conséquent susceptibles de limiter le taux d'érosion.

Il est calculé comme suit :

Nombre de personnes admises aux examens

----- X 100

Nombre de personnes inscrites en formation

(stabilisées 1 mois après l'entrée en formation)

Source :

Indicateur 5 : Taux d'insertion à 6 mois (des admis ou présentés)

Commentaire: Cet indicateur est un bon révélateur de la correspondance entre la maîtrise des compétences et l'adaptation aux emplois. Il permet de mesurer le devenir professionnel des stagiaires, et de s'assurer ainsi que la formation professionnelle permet l'insertion des demandeurs d'emploi dans le monde du travail.

Mode de calcul :

Nombre d'admis (ou présentés) en situation d'emploi à 6 mois

----- X 100

Nombre de stagiaires admis (ou présentés) aux examens

Source : IDC-NC / OEFQS

Indicateur 6 : Part des formations conjoncturelles

Commentaire: Pour gagner en réactivité et pour coller au mieux aux besoins en main d'œuvre qualifiée, la Nouvelle-Calédonie a organisé sa programmation annuelle autour d'une commande dite structurelle pour les besoins pérennes et clairement identifiés et une commande conjoncturelle dont les financements sont mobilisables rapidement en fonction des besoins du marché du travail.

Cet indicateur vise à mesurer le volume financier des formations du volet conjoncturel par rapport à celui des actions A1202-01 et A1202-02 du programme P1202 « former pour l'emploi ».

Source : DFPC

³ Données 2010 à 2014 (sauf Indicateur n° 5) in "Focus sur les programmations de formation 2013-2014" – Juin 2015

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme former pour l'emploi est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	923 599 560	855 446 922	876 835 781	-5 %
A1202-01 Qualifier pour l'emploi (Demandeurs d'emploi formés sur la commande publique)	685 650 804	668 626 302	702 855 927	3%
A1202-02 Soutenir les initiatives sectorielles	149 049 516	111 040 579	116 729 854	-22%
A1202-03 Accompagner le développement des actifs et des publics spécifiques	86 093 331	58 224 132	53 500 000	-38%
A1202-04 Evaluer les besoins	2 805 909	17 555 909	3 750 000	34%
Recettes	4 644 687	4 479 444	0	-100 %
A1202-01 Qualifier pour l'emploi (Demandeurs d'emploi formés sur la commande publique)	4 644 687	4 479 444	0	-100%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	923 599 560	855 446 922	876 835 781	-5 %
Fonctionnement	923 599 560	855 446 922	876 835 781	-5 %
(011) charges à caractère général	812 353 597	759 255 438	780 735 781	-4%
(65) autres charges d'activité	111 245 963	96 191 484	96 100 000	-14%
Recettes	4 644 687	4 479 444	0	-100 %

Les actions pour 2016

Les actions sont financées en majorité au travers de l'AE dédiée.

AE P1202-2014 / 1-FORMER POUR L'EMPLOI	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	3 371 750 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	3 371 750 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	1 486 538 855
CP 2016	790 085 781
CP après BP 2016	2 276 624 636
Reste à financer	1 095 125 364
2017	606 765 940
2018	564 845 898
2019	0
2020	0

Action A1202-01 – Qualifier pour l'emploi

Dépenses : 702,86 MF

FONCTIONNEMENT

L'action A1202-01 supporte les frais engagés dans le cadre du dispositif des Bourses avec Affection Spéciale (BAS) dont le transport aérien des bénéficiaires, leur changement de résidence et le versement de leurs indemnités mensuelles. Pour ce dispositif, 66,150 MF sont sollicités pour 2016 pour un total de 42 bénéficiaires.

La programmation structurelle 2016 est révisée selon :

- les effectifs déjà formés depuis 2014,
- l'offre de formation assurée par les autres dispositifs (formation professionnelle initiale, apprentissage, mobilité individuelle DFPC (API)).

Elle se décline en métiers identifiés par niveau et proposés par secteur. Du fait de l'effort considérable porté depuis plusieurs années sur des actions de formation de niveau V, la commande publique 2016 est bâtie sur des actions visant des diplômes de niveau IV et plus, répondant ainsi aux besoins exprimés par les entreprises et permettant de mettre en œuvre un effet « filière » pour les lauréats de niveau V des années antérieures.

Par ailleurs, l'offre de formation par apprentissage a été entièrement revisitée en étroite concertation avec les CFA et les professionnels. Il faut indiquer que les travaux sur la réforme de l'alternance ont débuté en juin 2015 et devraient déboucher sur des propositions d'importantes modifications réglementaires courant 2016.

Enfin, l'offre de formation Bac+2 s'étant considérablement étoffée depuis 4 ans, les critères d'accès au programme mobilité Québec ont été revus et le nombre de places offertes diminué : en 2016, 12 stagiaires rejoindront le Québec. Ils étaient plus de 30 en 2014.

- **Financement des sections d'apprentissage ouvertes dans les 4 centres de formation d'apprentis⁴ 268 MF**

Articles R. 523-2 et R. 524-13-1 du code du travail

Le financement est organisé par des conventions quinquennales entre la Nouvelle-Calédonie d'une part et les trois chambres consulaires et l'UNC d'autre part.

En 2015, 407 places pour les primo-entrants avaient été conventionnées pour 27 sections de formation.

En 2016, le nombre de places ouvertes est de 428 pour 30 sections de formation.

Le nombre moyen d'apprentis par section étant de 15, un effort a été demandé aux CFA en réduisant l'effectif de certaines sections.

L'ouverture de nouvelles sections a été proposée afin de répondre aux besoins exprimés par différents secteurs professionnels :

- Agriculture : CAPA Soigneur d'équidés à la CANC ;
- Commerce : Certificat consulaire vendeur conseiller commercial ;
- Santé/Commerce : BP Préparateur en pharmacie ;
- BTP :
 - Titre d'installateur en sanitaire et énergies renouvelables,
 - Certificat consulaire d'agent de maintenance en électricité et instrumentation,
 - BP installateur dépanneur en froid et conditionnement d'air.

Environ 30 filières sont ouvertes en 2016 dans les trois CFA pour environ 500 nouvelles places chaque année :

- nouvelles mesures : 428 apprentis en 1ère année ;
- les encours :
 - 299 apprentis en 2ème année
 - 61 apprentis en 3ème année

⁴ Gérés par les 3 chambres consulaires et l'UNC

soit au total 788 apprentis en formation.

19,6 MF - Primes d'apprentissage versées aux employeurs. Nouveaux contrats : 133 primes pour un montant de 10,78 MF. Contrats en cours : 65 primes pour un montant de 8,82 MF
Il reste 8,82 MF estimé à payer sur l'année 2015.

Le règlement intervient si :

- l'apprenti est resté un an dans l'entreprise (date de signature du contrat) et a effectué sa visite médicale,
- l'employeur a transmis ce document à la direction du travail et de l'emploi (DTE).

348 MF - Permet le financement de certaines actions de l'IFPSS et de couvrir les restes à financer. Encours : 16 formations de la programmation structurelle 2015 se terminant en 2016 pour environ 281 stagiaires
Pas de nouvelles formations structurelles en 2016

1,1 MF - Coûts de formation des stagiaires suivant une formation en métropole au titre du dispositif « Mobilité métropole ».

Action A1202-02 – Soutenir les initiatives sectorielles	Dépenses :	116,73 MF

FONCTIONNEMENT

La programmation conjoncturelle 2016 obéit à des règles renforcées en matière de :

- cofinancement obligatoire par les branches, les entreprises ou les collectivités provinciales ;
- priorité donnée aux demandeurs d'emploi pour l'accès à la formation ;
- portage par les employeurs privés et/ou publics : la demande émane non plus d'un organisme de formation, mais du demandeur initial.

Deux périodes de soumission des projets ont été arrêtées:

- du 15 juillet au 18 septembre 2015 (Budget primitif 2016),
- du 5 janvier au 30 avril 2016 (Budget supplémentaire 2016).

Les secteurs prioritaires suivants ont été validés par le comité consultatif de la formation professionnelle (CCFP) :

- agriculture et pêche,
- BTP second œuvre,
- mine et métallurgie,
- santé et action sociale

Peuvent également être soumis et retenus les projets à forte opportunité démontrée.

- **Coûts de formation des actions inscrites dans la programmation annuelle de la Nouvelle-Calédonie : actions conjoncturelles**

Programmation conjoncturelle de la Nouvelle-Calédonie : appui de la NC pour des actions initiées et pilotées soit par des entreprises/branches professionnelles soit par d'autres collectivités.

Mesures nouvelles : Nombre de formations à définir selon les propositions retenues suite à l'appel à projet conjoncturel (clôture 18/09/15).

En cours : 4 formations de la programmation conjoncturelle 2015 se terminant en 2016 pour environ 55 stagiaires.

80 millions sont réellement disponibles pour des mesures nouvelles en 2016

Action A1202-03 – Accompagner le développement des actifs spécifiques

Dépenses : 53,50 MF

FONCTIONNEMENT

L'effort de la Nouvelle-Calédonie envers les publics spécifiques est poursuivi en 2016. Il conviendra néanmoins de mieux coordonner l'action de la DFPC avec celle des structures de gestion du handicap quant au financement d'actions de formation professionnelle pour les publics concernés.

- **Frais de formation des stagiaires bénéficiant d'une bourse territoriale de formation (BTF) 25 MF**

Art 7 - Délibération n° 407/CP du 23 mai 1995.

- **Subvention à l'ACESTE CNAM pour la mise en œuvre de formations destinées à des salariés 12,5 MF**

Subvention pour soutenir la formation des salariés. Le CNAM sollicite pour 2016 une subvention de 15 MF

- **Actions de formations spécifiques orientées vers les personnes en situation de handicap et les détenus 15 MF**

Encours : une formation pour les détenus se déroulant au sein du Camp Est et une formation pour les handicapés du CAT de Tina.

- **Accompagnement de la validation des acquis de l'expérience des demandeurs d'emploi 1 MF**

10 démarches individuelles financées (à hauteur de 100.000 F chacune) dans le cadre d'une convention avec l'IDC-NC (article 6 de la délibération n° 4/CP du 6 avril 2010 relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de la validation des acquis de l'expérience).

Action A1202-04 – Evaluer les besoins et les réalisations

Dépenses : 3,75 MF

FONCTIONNEMENT

- **Solde de l'étude sur les besoins en qualification et en formation des entreprises calédoniennes – réalisée par l'IDC-NC en 2015 3,75 MF**

Les résultats cette étude permettent de déterminer les besoins en qualification des entreprises calédoniennes, tous secteurs confondus, dans une approche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT).

Ils sont indispensables pour :

- connaître les secteurs en tension,
- connaître les qualifications attendues (tant quantitativement que par métier et par niveau),
- définir les orientations des politiques de formation de la Nouvelle-Calédonie mais aussi des autres acteurs publics et privés (provinces, branches professionnelles, etc...).

Programme P1203
Animer et piloter la politique de
formation professionnelle continue

Dépenses : 618 316 562 F
Recettes : 230 000 000 F

Enjeux et contexte

Depuis 2010, de nombreuses actions ont été menées afin d'adapter l'offre de formation aux besoins, de disposer de plateaux techniques modernes et en capacité de permettre la réalisation de formations innovantes, d'accompagner les organismes de formation vers une meilleure qualité des formations, d'inciter le développement de la formation des salariés.

Si la mise en place des pôles d'excellence sectoriels entre dans sa phase finale, les autres ambitions restent à concrétiser s'agissant d'objectifs dont l'aboutissement prendra encore plusieurs années. L'appui de la Nouvelle-Calédonie à ces différents acteurs et partenaires reste donc indispensable. Il passe par l'amélioration des capacités d'action et d'anticipation des acteurs : il s'agit avant tout de professionnaliser l'ensemble des acteurs du dispositif pour gagner en qualité.

La formation des acteurs pédagogiques est indispensable dans la structuration des « pôles d'excellences sectoriels ». La Nouvelle-Calédonie a fait le choix d'accompagner le développement de plateaux techniques, véritables « pôles d'excellence sectoriels » dotés de moyens techniques et humains de qualité arrimés avec les besoins des acteurs économiques regroupés au sein d'une branche ou d'un groupe d'entreprises.

Objectifs

Il s'agit pour 2016 d'achever la réorganisation entamée depuis trois années sur les dispositifs suivants :

- développer l'orientation et la préformation sur des espaces dédiés ;
- veiller à définir les conditions optimales de la gouvernance de ces pôles d'excellence sectoriels.

L'économie générale des budgets 2105 et 2016 de la formation professionnelle continue amoindrit la capacité d'intervention directe de la DFPC sur le marché de la formation. Il convient donc de contribuer de manière significative à une implication plus importante des entreprises et des partenaires sociaux, responsables au premier chef de la formation des salariés, ainsi que des provinces dans le cadre d'un renforcement de l'action inter-collectivités dans les domaines de la formation et de l'insertion.

Les autres missions restent au service de la mise en œuvre d'un cadre favorable au développement de la formation professionnelle : adaptation de la réglementation, contrôle des opérateurs et audits des réalisations pour une mise en œuvre sécurisée et de qualité, création de certifications locales adaptées aux besoins des acteurs économiques. Elles devront répondre à des objectifs de simplification administrative et de communication auprès des partenaires concernés.

Les Indicateurs de performance

Avertissement : Les indicateurs de performance ont pour objectif d'apporter une première information sur les résultats constatés et attendus des actions engagées par la Nouvelle-Calédonie. Ils n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble d'une politique publique. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous n'est essentiellement porteuse de sens que comparée à elle-même, c'est à dire dans le temps. S'agissant d'une démarche innovante de type

LOLF (loi organique relative aux lois de finances) et volontaire, la sélection des indicateurs, leur présentation et leur calcul sont susceptibles de connaître des modifications.

Indicateur	2013 ⁵		2014 ⁶		Objectif 2015 ⁷		Prévision 2016 ⁸
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé	
Taux de contrôle des							
- organismes de formation	≥ 30 %	31 %	≥ 30 %	27 %	≥ 35 %	38 %	≥ %
- employeurs	≥ 35%	27 %	≥ 35 %	31 %	≥ 25 %	36 %	≥ %
Conformité des actions financées par la NC	≥ 60 %	70 %	≥ 60 %	90 %	≥ 60 %	en cours	75 %
Organismes engagés dans la démarche Qualité ⁹	≥ 70 %	59 %	≥ 70 %	50 %	≥ 70 %	89 %	≥ 70 %
Nombre de certifications locales créées	+ 8		+ 7	+ 6	+ 7	en cours	

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme animer et piloter la politique de formation professionnelle continue est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 322 736 299	790 768 828	618 316 562	-53 %
A1203-01 Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formation et de péri-formation	502 981 765	149 392 400	71 318 200	-86%
A1203-02 Réglementer et contrôler le dispositif de la formation professionnelle	64 891 810	4 347 327	4 500 000	-93%
A1203-03 Animer et Piloter le dispositif de formation et de certification	84 862 724	77 978 488	108 998 362	28%
A1203-04 Soutien des établissements publics	670 000 000	559 050 613	433 500 000	-35%
Recettes	357 002 329	1 051 561 141	230 000 000	-36 %
A1203-01 Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formation et de péri-formation	12 428 316	749 621 070	0	-100%
A1203-03 Animer et Piloter le dispositif de formation et de certification	13 184 991	3 599 150	0	-100%
A1203-04 Soutien des établissements publics	331 389 022	298 340 921	230 000 000	-31%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 322 736 299	790 768 828	618 316 562	-53 %
Fonctionnement	964 468 804	710 324 860	582 873 362	-40 %
(011) charges à caractère général	308 677 204	172 255 148	149 998 362	-51%
(65) autres charges d'activité	445 791 600	531 810 000	431 375 000	-3%
(67) charges exceptionnelles	210 000 000	6 259 712	1 500 000	-99%
Investissements	358 267 495	80 443 968	35 443 200	-90 %
Recettes	357 002 329	1 051 561 141	230 000 000	-36 %

⁵ Campagne de contrôle Employeurs et OF 2012/2013

⁶ Campagne de contrôle Employeurs et OF 2013/2014

⁷ Campagne de contrôle Employeurs et OF 2014/2015

⁸ Campagne de contrôle Employeurs et OF 2015/2016

⁹ Attribution du label QualiFormPro

Les actions pour 2016

Les actions sont financées partiellement au travers de l'AE dédiée.

AE P1203-2014/ 2- ANIMER PILOTER LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	352 500 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	352 500 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	190 576 233
CP 2016	41 000 000
CP après BP 2016	231 576 233
Reste à financer	120 923 767
2017	60 149 134
2018	20 249 133

Action A1203-01 – Adapter les moyens humains et les infrastructures de formation et de pré-formation **Dépenses : 71,32 MF**

INVESTISSEMENT

Le développement des pôles d'excellence sectoriels se termine en termes d'équipement des plateaux techniques. Leur efficacité passe maintenant par le développement d'une gouvernance partagée avec les professionnels et la sécurisation des compétences des équipes pédagogiques.

AP P1203-2014/ 3-APPUI MISE EN OEUVRE PES	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	123 000 000
Révision	40 000 000
Autorisation après BP 2016	163 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	102 000 000
CP 2016	17 443 200
CP après BP 2016	119 443 200
Reste à financer	43 556 800
2017	43 556 800
2018	0
2019	0
2020	0

AP P1203-2014 / 1-CONSTRUCTION DE LOCAUX DFPC A KONE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	60 000 000
Révision	-53 070 000
Autorisation après BP 2016	6 930 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	6 930 000
CP 2016	0
CP après BP 2016	6 930 000
Reste à financer	0

FONCTIONNEMENT

- **Poursuite du programme de professionnalisation des acteurs de la formation (formateurs, encadrants de chantier d'insertion, conseillers en insertion professionnelle, etc)**

33 MF

Ce programme est engagé depuis 2006 et est confié à l'IFAP. Ce budget permet donc d'assurer le financement du fonctionnement du pôle MDFI.

- **Audits de certification nécessaires à l'attribution du label QualiFormPro**

3,5 MF

Conventions de prestations de services.

- **Subventions accordées à des organismes de formation publics et privés engagés dans la démarche QualiFormPro**

0,875 MF

Soldes des subventions attribués en 2013 à des organismes de formation par arrêté du gouvernement pour la mise en œuvre du label Qualité: 500 000 F au GRETA et 375 000 F à l'IFDEC.

- **Prestations diverses d'ingénierie**

1,5 MF

AE P1203-2011 / 2-ADAPTER LES MOYENS HUMAINS	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	991 540 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	991 540 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	771 586 598
CP 2016	3 000 000
CP après BP 2016	774 586 598
Reste à financer	216 953 402
2017	105 657 244
2018	104 660 158

3 MF sont inscrits sur l'AE Adapter les moyens humains dont 1,5 MF sur la présente action et 1,5 MF sur l'action A1203-02.

- **Subvention accordée à la Chambre d'agriculture**

5 MF

Appui de la Nouvelle-Calédonie pour développer et accompagner la formation professionnelle du monde agricole : financement d'un poste d'animateur du pôle d'excellence sectoriel et d'actions de communication.

- **Subvention versée pour le démarrage du Fonds d'assurance interprofessionnel de formation de la Nouvelle-Calédonie (FIAF-NC)**

10 MF

De plus, une subvention de démarrage au Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF) est prévue afin d'accompagner la mise en place opérationnelle et logistique de l'association gestionnaire créée et gérée par les partenaires sociaux.

Destinée à financer les premiers investissements (système de gestion) et les coûts liés à la préfiguration et au montage opérationnel de la structure (coût d'un chargé de mission, formation des administrateurs, partenariats techniques avec un OPCA métropolitain et/ou polynésien, etc...).

Accord interprofessionnel du 30 juin 2015 et lettre des signataires de l'accord au gouvernement du 30 juin 2015 et engagement du gouvernement (lettre du 05/08/2015).

Cette action est portée par l'AE ad hoc.

AE P1203-2016 / 1-SUBVENTION FIAF						
Montant de l'autorisation	BP 2016	2016	2017	2018	2019	2020
40 000 000	10 000 000	30 000 000	0	0	0	0

Action A1203-02 – Réglementer et contrôler le dispositif de la formation professionnelle

Dépenses : 4,50 MF

FONCTIONNEMENT

L'action a pour objectif de réaliser le contrôle a posteriori de l'activité des organismes de formation professionnelle continue et de l'utilisation par les entreprises assujetties des sommes dépensées au titre de leur obligation de financement de la formation de leurs salariés (0,7% de la masse salariale brute). Est également mis en œuvre un contrôle administratif, technique et financier des actions de formation financées par la Nouvelle-Calédonie.

- **Audits des formations financées par la Nouvelle-Calédonie sous-traitée à l'AFPA au travers d'une convention de partenariat Ministère de l'Outre-Mer / Nouvelle-Calédonie / AFPA**

2,5 MF

Une seule mission est prévue en 2016.

- **Contrôles techniques (hygiène et sécurité essentiellement)**

0,5 MF

Réalisés par des conventions avec des prestataires extérieurs au sein des organismes de formation dans le cadre du renforcement du contrôle préconisé par la chambre territoriale des comptes.

- **Remboursement aux employeurs des éventuelles sommes trop versées par les entreprises pour compenser leur insuffisance de dépenses dans le cadre de leur obligation de financement de la formation professionnelle continue**

1,5 MF

Estimation sur la moyenne des 3 dernières années.

3 MF sont inscrits sur l'AE Adapter les moyens humains dont 1,5 MF sur la présente action et 1,5 MF sur l'action A1203-01.

Action A1203-03 – Animer et piloter le dispositif de formation et de certification

Dépenses : 109,00 MF

FONCTIONNEMENT

Cette mission a vocation à devenir centrale du fait de la baisse des crédits directement liés à l'achat de formation. Elle vise à assurer un appui et un accompagnement aux partenaires de la direction dans leur appropriation des enjeux de la formation professionnelle et dans leur démarche d'amélioration.

Dans ce contexte, l'accent est porté sur l'appui à la validation des acquis par l'expérience (VAE) et sur le développement des certifications locales qui devra être centralisé à la DFPC avec l'appui technique des autres directions de la Nouvelle-Calédonie.

Un budget spécifique est également prévu pour permettre à la DFPC d'accompagner la mise en place du FIAF au travers de missions techniques, de formations des partenaires sociaux, de formations dédiées aux agents de la Nouvelle-Calédonie qui seront chargés de son contrôle, etc...

- **Budget de fonctionnement de la DFPC**

70,4 MF

Augmentation limitée à la progression mécanique des loyers et charges locatives qui représentent 75% du budget.

- Financé en AP :

- **Financement des points relais conseil en VAE : IDC-NC**

4 MF

Maintien d'un unique point relais conseil au sein de l'IDC-NC.

- **Indemnités versées aux personnes participant aux jurys d'examen pour la délivrance des certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie ou de l'Etat**

17,28 MF

Indemnisation des professionnels participant à des jurys d'examen, dans le cadre d'une centralisation de l'activité certificatrice auparavant confiée à plusieurs directions au sein de la DFPC.

- **Expertises techniques pour la mise en œuvre des certifications locales : rédaction de sujets d'examen et appui méthodologique à la rédaction de référentiels professionnels**

2,3 MF

Appui à la rédaction de sujets d'examen (10 j) dans le cadre de la convention de partenariat MOM/AFPA/NC.

- **Conception et développement de l'application SEFORA déployée auprès des services de la Nouvelle-Calédonie et des provinces, des organismes de formation et d'insertion**

5 MF

Ce système d'information partagé permet de suivre la totalité du parcours de formation puis l'insertion des stagiaires intégrant un dispositif géré par la Nouvelle-Calédonie ou la province Nord.

- **Appuis divers liés à la mise en œuvre du FIAF-NC**

10 MF

Missions d'agents de la Nouvelle-Calédonie pour l'accompagnement des partenaires sociaux et pour la mise en place du contrôle de la structure, expertises techniques, formation des partenaires sociaux à la négociation de branche en matière de formation professionnelle, etc...).

Action A1203-04 – Soutien des établissements publics	Dépenses :	433,50	MF
	Recettes :	230,00	MF

INVESTISSEMENT

Une subvention d'équipement de 8 MF est accordée à l'EMM pour l'achat d'un simulateur radio (5 MF) et d'un simulateur de flamme pyrotechnique (3 MF). Ces acquisitions sont nécessaires dans le cadre des modifications de référentiels de formations imposées par les affaires maritimes (évolution de la réglementation).

Subvention à l'institut pour le développement des compétences (IDCNC) : Une subvention d'équipement de 10 MF est accordée pour l'achat d'équipement informatique dans le cadre du projet RELIEF (soit 8 MF pour des onduleurs, licences, ordinateurs) et pour la rénovation du système électrique (soit 2 MF).

FONCTIONNEMENT

- Subvention à l'établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA) : 95,80 MF

Cette subvention est destinée à financer les charges de structures de l'établissement. Cette dotation est en baisse de 3% par rapport à 2015 et 4% par rapport à 2014.

Pour information, le fonds de roulement de l'EFPA est estimé à 572 MF fin 2015, soit 308 jours de fonctionnement (alors qu'il s'élevait à 321 jours fin 2014 et 70 jours seulement en 2013). En effet, en 2014, l'établissement a bénéficié du soutien de la Nouvelle-Calédonie en vue d'un programme d'investissement ambitieux. Ce programme se poursuit sur 2015 et 2016. A noter que sur la période 2009-2012, le fonds de roulement de cet établissement était négatif.

- Subvention au GIP Cadre-Avenir : 55,00 MF

La participation de la Nouvelle-Calédonie au GIP cadre-Avenir correspond habituellement à 10% du budget prévisionnel du GIP, déduction faite des deux fonctionnaires mis à disposition par la Nouvelle-Calédonie. La dotation proposée par la Nouvelle-Calédonie s'élève à 46 MF, soit un montant identique à 2015.

- Subvention à l'institut pour le développement des compétences (IDCNC) : 250,00 MF

Une subvention de fonctionnement de 250 MF permettra le financement des charges structurelles de l'établissement. Cette participation est en baisse de 8% par rapport à 2015.

Pour information, le fonds de roulement de l'IDCNC est estimé à 163 MF fin 2015, soit 75 jours de fonctionnement (contre 86 jours en 2014).

En 2016, l'IDCNC devra contenir ses dépenses et/ou trouver des ressources complémentaires pour ne pas dégrader son fonds de roulement.

- Subvention à l'école des métiers de la mer (EMM) : 14,70 MF

Une subvention de fonctionnement de 14,7 MF est accordée pour le financement des salaires du directeur et directeur adjoint (subvention d'équilibre). Cette dernière est en baisse de 12% par rapport à 2015.

Pour information, le fonds de roulement de l'école des métiers de la mer est estimé à 56 MF fin 2015, soit 152 jours de fonctionnement. Ce bon niveau de fonds de roulement a été atteint grâce aux ressources propres de l'établissement en 2015 (vente de stages aux entreprises privées notamment). Néanmoins, il est à noter que l'école est confrontée à des problèmes de trésorerie en raison des créances non recouvrées. En 2016, le maintien des ressources propres au niveau 2015 reste incertain, ce qui aurait pour effet, une baisse du fonds de roulement.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre				
	P1201 Information, orientation, accompagnement	P1202 Former pour l'emploi	P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	Total
Dépenses	1 141 957 548	876 835 781	618 316 562	2 637 109 891
Fonctionnement	1 141 957 548	876 835 781	582 873 362	2 601 666 691
930		2 150 000		2 150 000
936	1 141 957 548	874 685 781	582 873 362	2 599 516 691
Investissements			35 443 200	35 443 200
906			35 443 200	35 443 200
Recettes			230 000 000	230 000 000
Fonctionnement			230 000 000	230 000 000
941			230 000 000	230 000 000

Formation professionnelle
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses /Recettes) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	3 224 202 967	2 401 226 759	2 601 666 691	-622 536 276	-19%
Fonctionnement	3 224 202 967	2 401 226 759	2 601 666 691	-622 536 276	-19%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 229 610	3 913 427	3 318 900	89 290	3%
613 - Locations	37 033 686	36 101 826	39 578 704	2 545 018	7%
614 - Charges locatives et de copropriété	11 306 294	9 857 572	13 597 634	2 291 340	20%
615 - entretien et réparations	1 440 124	1 404 193	1 745 000	304 876	21%
616 - Primes d'assurances	0	232 272	0	0	
617 - études et recherches	13 798 554	20 790 004	7 250 000	-6 548 554	-47%
618 - Divers	1 226 529 128	972 150 092	1 068 680 571	-157 848 557	-13%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	162 065 061	66 712 874	44 488 000	-117 577 061	-73%
623 - Publicité, publications, relations publiques	4 170 044	4 348 450	245 000	-3 925 044	-94%
624 - Transports de biens et transports collectifs	10 082 925	5 716 391	28 350 000	18 267 075	181%
625 - Déplacements et missions	2 513 075	1 151 633	2 400 000	-113 075	-4%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	4 330 661	4 379 408	4 470 000	139 339	3%
628 - Divers	1 891 280	2 954 065	2 655 124	763 844	40%
651 - Aides directes à la personne	317 107 160	219 547 435	238 805 063	-78 302 097	-25%
652 - Aides indirectes à la personne	721 763 267	466 707 405	678 707 695	-43 055 572	-6%
656 - Participations	56 000 000	46 000 000	55 000 000	-1 000 000	-2%
657 - Subventions	438 962 614	533 000 000	410 875 000	-28 087 614	-6%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 979 484	0	0	-1 979 484	-100%
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	4 252 827	1 500 000	1 500 000	
674 - Subventions exceptionnelles	210 000 000	2 006 885	0	-210 000 000	-100%
Recettes	369 103 190	1 017 725 822	230 000 000	-139 103 190	-38%
Fonctionnement	369 103 190	1 017 725 822	230 000 000	-139 103 190	-38%
708 - Autres produits	0	120 820	0	0	
738 - Autres impôts et taxes	331 389 022	298 340 921	230 000 000	-101 389 022	-31%
747 - Participations	0	692 121 070	0	0	
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 165 894	16 585	0	-2 165 894	-100%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	30 619 958	27 126 426	0	-30 619 958	-100%
778 - Autres produits exceptionnels	4 928 316	0	0	-4 928 316	-100%

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Investissement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	358 267 495	80 443 968	35 443 200	-322 824 295	-90 %
Investissements	358 267 495	80 443 968	35 443 200	-322 824 295	-90 %
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	6 930 000	0	17 443 200	10 513 200	152%
204 - Subventions d'équipement versées	332 050 000	77 793 728	18 000 000	-314 050 000	-95%
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 064 500	2 468 475	0	-1 064 500	-100%
218 - Autres immobilisations corporelles	2 222 995	181 765	0	-2 222 995	-100%
458 - Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat) (1)	16 000 000	0	0	-16 000 000	-100%
Recettes	7 500 000	57 500 000	0	-7 500 000	-100 %
Investissements	7 500 000	57 500 000	0	-7 500 000	-100 %
458 - Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat) (1)	7 500 000	57 500 000	0	-7 500 000	-100%

Mission M13 Economie et emploi

DEPENSES : 3 408 697 865 F
RECETTES : 219 930 000 F



Travail et emploi

Le programme travail et emploi concerne exclusivement les actions et interventions de la direction du travail et de l'emploi (DTE). La mise en œuvre de ce programme s'effectue d'une part par l'action opérationnelle des différents services (conseils au public, rédactions de projets de textes, contrôle...), et d'autre part, par des interventions en direction des partenaires sociaux (formations, séminaires, rencontres, soutien à la négociation collective ou encore l'attribution de subventions). Par ailleurs, la DTE met en œuvre les actions définies par le gouvernement en matière d'emploi et de prévention des risques professionnels. L'ensemble de ces actions contribue au développement de l'économie calédonienne en régulant les relations de travail, en promouvant une politique de qualité des relations professionnelles, en favorisant le règlement amiable des conflits du travail, en mettant en œuvre des actions en faveur du soutien de l'emploi et d'insertion par le travail. Cette politique contribue à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises tout en assurant le bien-être et la sécurité au travail.

Marché intérieur

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de droit de la concurrence, de répression des fraudes, de réglementation des prix et de réglementation des professions commerciales. Cette mission a pour finalité la régulation économique du marché intérieur et la protection physique et économique du consommateur.

Etudes économiques et sociales

L'institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE NC) est l'acteur principal de ce programme. Il collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la 'société' calédonienne. L'ISEE NC réalise des études pérennes mais participe également à des opérations exceptionnelles comme l'ont été la préparation du nouvel indice des prix et le redressement-exploitation du recensement de la population.

Soutien au secteur agricole

Le secteur agricole calédonien est aujourd'hui confronté à la concurrence du marché extérieur qui n'est pas toujours soumis aux mêmes contraintes, d'insularité, d'étroitesse du marché intérieur ou d'aléas climatiques. Le soutien au secteur agricole est un programme dont les enjeux ne sont plus uniquement quantitatifs mais se présentent aussi en termes de diversité et de qualité des produits.

Pêche et environnement marin

C'est la direction des affaires maritimes (DAM) qui est en charge de ce programme qui concerne l'exploration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles biologiques de la ZEE.

Mines et carrières

L'activité de la mine et la métallurgie est au coeur des anticipations de l'ensemble des acteurs de l'économie. La loi organique a confié des compétences et responsabilités à la Nouvelle-Calédonie comme le schéma de mise en valeur des richesses minières.

Ce programme a pour objet la mise en oeuvre de politiques publiques susceptibles de garantir le caractère durable du développement de la Nouvelle-Calédonie.

Economie numérique et communication

La cellule économie numérique assure la coordination et le pilotage de ce programme qui a pour objectif de mettre en oeuvre les politiques publiques relatives au développement du numérique. Ce programme s'appuie sur le Plan Stratégique pour l'Economie Numérique (PSEN), dont les orientations ont été votées par le congrès de la Nouvelle-Calédonie

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	4 445 622 259	3 881 216 177	3 408 697 865	-23%
P1301 Travail et emploi	997 869 172	631 779 856	805 851 085	-19%
P1302 Marché intérieur	298 153 058	261 605 277	265 814 754	-11%
P1303 Etudes économiques et sociales	339 272 212	332 000 000	310 000 000	-9%
P1304 Soutien au secteur agricole	2 012 040 235	2 256 016 961	1 455 002 000	-28%
P1305 Pêche et environnement marin	42 914 164	37 223 408	92 186 040	115%
P1306 Mines et carrières	209 004 096	150 040 422	134 603 986	-36%
P1307 Economie numérique et communication	546 369 322	212 550 253	345 240 000	-37%
Recettes	223 845 646	129 530 459	219 930 000	-2%
P1301 Travail et emploi	17 485 798	8 709 095	11 500 000	-34%
P1302 Marché intérieur	95 165 210	47 377 665	71 200 000	-25%
P1304 Soutien au secteur agricole	542 797	6 167 937	10 000 000	1742%
P1305 Pêche et environnement marin	0	6 935 000	0	
P1306 Mines et carrières	110 651 841	60 340 762	127 230 000	15%

Programme P1301
Travail et emploi

Dépenses : 805 851 085 F
Recettes : 11 500 000 F

Enjeux et contexte

Le budget 2016 s'inscrit dans un double contexte de maîtrise des dépenses publiques et d'une politique de soutien de l'emploi.

Par ailleurs, la direction du travail et de l'emploi participe activement à la politique de modernisation de l'action publique visant à maintenir et même améliorer la qualité du service public tout en réduisant son financement.

Objectifs

Les objectifs poursuivis par le programme travail et emploi sont multiples. D'une part améliorer les conditions de travail et d'emploi des salariés en agissant notamment sur la qualité du droit, sa diffusion et le contrôle de sa mise en œuvre.

D'autre part, améliorer également la qualité des relations de travail en favorisant l'instauration d'un dialogue social dynamique.

Par ailleurs, la politique conduite en matière de travail et d'emploi tend à favoriser la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Cette prévention est désormais clairement identifiée comme un facteur de compétitivité des entreprises.

Enfin, l'action publique s'oriente très nettement en faveur de l'emploi alors que les indicateurs montrent un ralentissement de la création d'emplois salariés au cours des deux dernières années en Nouvelle-Calédonie.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme travail et emploi est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	997 869 172	631 779 856	805 851 085	-19%
A1301-01 Elaborer, moderniser et rendre accessible le droit du travail	19 230 300	1 562 925	2 000 000	-90%
A1301-03 Animer, mesurer et piloter la politique publique du travail et de l'emploi	90 102 606	65 005 777	109 501 085	22%
A1301-04 Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelles et collectives au travail	37 431 842	30 210 263	29 000 000	-23%
A1301-05 Contribuer au développement du dialogue social	190 718 439	190 536 920	179 000 000	-6%
A1301-06 Participer à l'animation de la prévention des risques professionnels	31 338 776	12 848 825	11 100 000	-65%
A1301-07 Conduire à faire diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles	7 750 029	7 638 839	4 000 000	-48%
A1301-08 Contribuer à la protection et à l'accès à l'emploi	621 297 180	323 976 307	471 250 000	-24%
Recettes	17 485 798	8 709 095	11 500 000	-34%
A1301-01 Elaborer, moderniser et rendre accessible le droit du travail	1 186 200	1 751 100	1 500 000	26%
A1301-02 Contrôler l'application du droit du travail	15 205 485	6 957 995	10 000 000	-34%
A1301-03 Animer, mesurer et piloter la politique publique du travail et de l'emploi	1 094 113	0	0	-100%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	997 869 172	631 779 856	805 851 085	-19 %
Fonctionnement	974 662 042	611 933 314	781 291 085	-20 %
(011) charges à caractère général	178 682 706	88 327 807	471 061 085	164%
(65) autres charges d'activité	795 000 000	523 596 507	310 200 000	-61%
(67) charges exceptionnelles	979 336	9 000	30 000	-97%
Investissements	23 207 130	19 846 542	24 560 000	6 %
Recettes	17 485 798	8 709 095	11 500 000	-34 %

Les actions pour 2016

Action A1301-01 – Elaborer, moderniser et rendre accessible le droit du travail	Dépenses :	2,00 MF
	Recettes	1,50 MF

FONCTIONNEMENT

Diffusion des normes juridiques

L'amélioration des conditions de travail passe notamment par la diffusion du droit. Il s'agit de rendre la norme accessible dans son contenu et dans sa compréhension. C'est à ce titre que la DTE développe une action pour éditer la norme et l'éclairer. En 2016, seules des éditions numériques seront réalisées. Elles concerneront les conventions collectives dont il faut assurer la mise à jour permanente, ainsi que la diffusion d'un bref social sur le site rénové de la direction. Le coût de ces publications est limité au coût, modéré, de la PAO nécessaire à leur réalisation.

RECETTES

La DTE poursuit par ailleurs la vente des documents édités, principalement le code du travail. La diminution des recettes s'explique par l'arrêt des éditions papier au profit des versions numériques.

Action A1301-02 – Contrôler l'application du droit du travail	Recettes :	10,00 MF

RECETTES

Les principaux axes de la politique de contrôle menée au cours de ces dernières années seront maintenus. Ces axes s'articulent autour du contrôle du respect des règles en matière de santé et sécurité au travail, du respect des règles dans le domaine des institutions représentatives du personnel et notamment de la mise en place de ces institutions et enfin de la lutte contre toutes les formes de travail illégal.

Action A1301-03 – Animer, mesurer et piloter la politique du travail et de l'emploi	Dépenses :	109,50 MF

INVESTISSEMENT

La refonte du système informatique de la DTE : 24,56 MF

Les développements de l'application OLETI se poursuivent.

Le reliquat des crédits de paiements prévus dans le cadre de l'autorisation de programme en cours « Refonte du système informatique DTE » sera utilisé en 2016 pour assurer ces développements. Il est donc demandé le report du reliquat des crédits de paiements sur l'AP existante.

L'application doit être complétée par la réalisation d'un infocentre, indispensable pour l'établissement de statistiques et d'une application de gestion électronique des documents.

Révision/ajustement AP P1301 2006/1 Refonte du Système Informatique à la DTE

L'opération est financée majoritairement au travers de l'AP dédiée.

P1301-2006 / 1-REFONTE DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA DTE (137 / 07)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	39 100 000
Révision	13 745 650
Autorisation après BP 2016	52 845 650
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	28 645 650
CP 2016	24 200 000
CP après BP 2016	52 845 650
Reste à financer	0
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0

Pour information, les dépenses d'investissement hors AP s'élèvent à 0,36 MF.

FONCTIONNEMENT

Le soutien et pilotage de la DTE : 84,94 MF

Cette partie comprend l'ensemble du fonctionnement transversal de la DTE : locations et entretiens de bâtiments, charges d'électricité, de télécommunications, fournitures de bureau et de produits divers, carburant et frais de déplacement du personnel DTE, diverses prestations de service, divers abonnements et achats de documentations, etc.

Les crédits demandés incluent les 13 MF nécessaires pour la nouvelle prise en charge par la DTE des charges de la copropriété du Plexus.

Action A1301-04 - Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelles et collectives au travail

Dépenses : 29,00 MF

FONCTIONNEMENT

L'institut des relations sociales - ACESTE-CNAM : 27 MF

Il est demandé une subvention de 27 MF à destination de l'institut des relations sociales (IRS). Au cours de l'année 2015 l'IRS a dispensé des formations à destination de l'ensemble des partenaires sociaux, tant salariés qu'employeurs. Cette mixité des formations en fait un outil privilégié du dialogue social. L'IRS adapte sa programmation annuelle aux attentes des partenaires sociaux et à l'actualité juridique. Ainsi, depuis 2014, plusieurs formations sur

l'intéressement ont été organisées. En 2015, une nouvelle formation concernant les enjeux en matière d'emploi dans l'entreprise a été mise en place.

L'IRS organise également des conférences débats sur des thèmes intéressant les relations sociales.

Diagnostic des relations de travail : 2 MF

Le montant accordé au financement de diagnostics des relations de travail diminue fortement en 2016. L'action en faveur de la professionnalisation des référents « risques psycho-sociaux » d'entreprise avec le concours de l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) ne pourra pas être reconduite en 2016.

Action A1301-05 - Contribuer au développement du dialogue social

Dépenses : 179,00 MF

FONCTIONNEMENT

Conseil du dialogue social : 35 MF

L'action publique en faveur du dialogue social va se concentrer en 2016 sur le conseil du dialogue social (CDS). Son rôle est essentiel dans le domaine de la négociation collective et la refonte des conventions de branche. Pour répondre à la volonté politique, son financement est maintenu et sera assorti d'une convention d'objectifs et de moyens permettant de fixer les attentes de la Nouvelle-Calédonie. La subvention prend en compte le financement du paritarisme tel que proposé par les partenaires sociaux à travers les travaux menés en 2015.

Aide au fonctionnement des organisations syndicales : 144 MF

Après plusieurs années ayant bénéficié d'un niveau élevé de financement, les organisations syndicales ont pu se structurer.

Le montant de la subvention se décompose comme suit :

Pour les organisations syndicales d'employeurs, Il est demandé au BP 2016 les subventions suivantes :

MEDEF : 16 MF
CGPME : 16 MF
UPA : 12 MF

Création AE P1301-2016/2-Fonctionnement des syndicats de patrons

AE P1301-2016/2-FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS DE PATRONS					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
55 000 000	44 000 000	27 000 000	0	0	0

Pour les organisations syndicales de salariés :

Un montant de 100 MF est demandé au BP 2016, compte tenu des résultats obtenus lors des dernières élections professionnelles ayant servi de base à la détermination de la représentativité.

Action A1301-06 – Participer à l'animation de la prévention des risques professionnels

Dépenses : 11,10 MF

FONCTIONNEMENT

Les crédits affectés à cette action sont en très forte diminution.

Ils permettent néanmoins d'assurer la continuité des actions d'information comme les matinées et les soirées de la prévention et la promotion santé-sécurité.

Le format de la journée mondiale du 28 avril 2016 devra être revu pour s'adapter à un budget fortement réduit.

Action A1301-07 - Conduire à faire diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles Dépenses : **4,00 MF**

FONCTIONNEMENT

Cette action ne supporte plus que le financement de la mission de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN).

L'ASN assure auprès de la Nouvelle-Calédonie une mission d'assistance technique à la rédaction du cadre réglementaire, elle effectue également des contrôles dans les sites industriels et enfin elle délivre une information qualifiée à tous les agents de contrôle de la Nouvelle-Calédonie.

Cette mission qui intéressait initialement la DASS, la DIMENC et la DTE, concerne également désormais le service de la sécurité civile ainsi que celui de la prévention routière.

La DTE assure le paiement de l'ensemble de la prestation de l'ASN.

Création AE P1301 2016/1 Autorité Sûreté Nucléaire (ASN)

AE P1301-2016/1-ACTIONS AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE-ASN					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
36 000 000	4 000 000	8 000 000	12 000 000	12 000 000	0

Action A1301-08 - Contribuer à la protection et l'accès à l'emploi Dépenses : **471,25 MF**

FONCTIONNEMENT

Cette action concentre une partie des financements nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie emploi – insertion professionnelle de la Nouvelle-Calédonie. Cette stratégie a été retenue par l'Union européenne dans le cadre de l'appui budgétaire au titre du XIème FED.

Plan emploi : 106 MF

En juillet 2015, le gouvernement a initié l'application du dispositif d'insertion par le travail. Dans ce cadre, deux associations ont été reconnues comme structures d'insertion par le travail (SIT) : l'association Active et la Mission d'Insertion des Jeunes (MIJ). A travers ces SIT, la Nouvelle-Calédonie finance 87 parcours d'insertion par le travail. Les crédits demandés en 2016 doivent permettre d'une part d'assurer le financement de la fin de ces parcours qui se déroulent sur une période comprise entre 10 et 12 mois et qui ont commencé en 2015, et d'autre part le financement de nouveaux contrats sur l'année 2016.

Il est donc demandé 100 MF en AE pour le financement des parcours SIT sur l'année 2016 et 6 MF pour des études sur le thème des SIT, ces 6 MF seront pris sur le reliquat de l'AE P1301 2012/1.

Révision/ajustement AE P1301 2012/1 Plan emploi Organisation SIT

P1301-2012 / 1-PLAN EMPLOI ORGANISATION SIT	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	113 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	113 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	107 000 000
CP 2016	6 000 000
CP après BP 2016	113 000 000
Reste à financer	0
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0

Révision/ajustement AE P1301 2013/1 Plan emploi SIT 2013-2015

P1301-2013 / 1-PLAN EMPLOI SIT 2013-2015	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	675 000 000
Révision	-34 000 000
Autorisation après BP 2016	641 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	126 548 500
CP 2016	100 000 000
CP après BP 2016	226 548 500
Reste à financer	414 451 500
2017	180 000 000
2018	180 000 000
2019	54 451 500
2020	0

Service public de l'emploi : 362,250 MFRemboursement aux provinces : 355,250 MF

Il s'agit de prévoir un remboursement aux 3 provinces au titre de la délégation qui leur sera accordée par le congrès pour le placement des demandeurs d'emploi.

Création AE P1301 2016/4 Placement demandeurs d'emplois – Délégation Provinces

P1301-2016 / 4-DELEGATION PLACEMENT DEMANDEURS EMPLOI PROVINCES					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
755 250 000	355 250 000	400 000 000	0	0	0

Enquête ISEE : 7 MF

Il s'agit principalement de la réalisation d'une enquête emploi visant à observer et à mesurer la situation des personnes sur le marché du travail en Nouvelle-Calédonie au regard notamment, de la loi sur l'emploi local n° 2010-9 du 27 juillet 2010. Les données recueillies vont contribuer à construire, à partir d'indicateurs fiables, un état des lieux en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle qui constituera le « point 0 ». Ces données ne sont pas détenues par la CAFAT, tels que la mesure de l'emploi intégrant l'activité/inactivité, le niveau d'étude et de qualification, la qualité de citoyen etc. Le montant d'une telle enquête emploi a été évalué par l'ISEE à 100 MF. 7 MF sont demandés au BP 2016 au titre d'une AE.

Création AE P1301 2016/3 Enquête emploi définition base 0 taux chômage - ISEE

P1301-2016/3-ENQUETE EMPLOI ISEE-CHOMAGE BASE 0					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
50 000 000	7 000 000	43 000 000	0	0	0

Programme P1302
Marché interieur

Dépenses : 265 814 754 F
Recettes : 71 200 000 F

Enjeux et contexte

La Nouvelle-Calédonie souhaite poursuivre son effort de soutien fort à l'économie et définir les axes nouveaux et prioritaires de sa politique pour ce secteur, en s'inscrivant notamment dans le cadre des objectifs de l'Agenda Economique, Fiscal et Social partagé signé le 21 août 2014, afin notamment de travailler sur la compétitivité des filières pour favoriser une baisse des prix, promouvoir la production locale en contrepartie de contrats de performances et poursuivre son action sur le processus concurrentiel.

Ces actions s'accompagneront de la mise en place de la modernisation de la Direction des affaires économique et de ses actions, et une simplification des démarches.

Elle veillera également à favoriser l'amélioration du pouvoir d'achat des calédoniens, et notamment des plus démunis, et garantir un haut degré de protection physique et économique des consommateurs.

Objectifs

Les objectifs poursuivis s'inscrivent clairement dans la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre de l'Agenda Partagé, et notamment :

- Compétitivité : participer activement aux travaux permettant d'aboutir à la signature de contrats de compétitivité par filières et à leur mise en oeuvre. Les travaux préparatoires, entamés dès la fin de l'année 2014, se sont déroulés durant toute l'année 2015, avec l'aide de cabinets de consultants, intervenant dans le processus dès le mois de mai 2015.
- Guichets uniques dans le cadre du RCS : mettre en œuvre les guichets uniques intégrant le RCS par la signature d'une convention entre le gouvernement et les chambres consulaires fin 2015, afin de faciliter et simplifier les démarches des entreprises. Dès 2016, il est également prévu de poursuivre le travail de simplification des démarches par la mise en place de téléservices au profit des entreprises (enregistrements/modifications/radiations en ligne, demande d'extrait de Kbis en ligne, ...).
- Autorité de la concurrence : participer activement à la création de l'autorité de la concurrence. Les travaux ont été entamés dès la fin de l'année 2014 (lancement des AVP relatifs aux membres et agents de l'autorité, adoption par le gouvernement d'une délibération sur la rémunération ...) et se continueront durant l'année 2016 (modification de la partie législative du code de commerce afin de faciliter la création de l'autorité, participation à la mise en place opérationnelle de l'autorité ...).
- Contrats de performance : Participer à la négociation et à la rédaction de contrats de performance afin de conditionner les protections de marchés à des contreparties (économiques, sociales et favorisant la compétitivité).
- Moderniser le droit des assurances : la DAE participe depuis octobre 2014 aux travaux de modernisation du droit des assurances. Dès lors que les nouveaux textes, législatifs et réglementaires, auront été adoptés, en principe au cours de l'année 2016, le contrôle rénové des entreprises et intermédiaires en assurances sera assuré par la DAE. Il conviendra ainsi de procéder au recrutement d'au moins deux nouveaux agents dans les meilleurs délais afin

de leur permettre d'effectuer une formation en métropole et de prendre en charge ce nouveau contrôle.

- Observatoire des prix et des marges : réactiver le dispositif. La réactivation du dispositif est tout d'abord passée, en 2015, par le recrutement de 6 agents polyvalents, grâce au renouvellement des postes afférents à l'observatoire pour un an. Leur recrutement a permis de remettre à jour les données du site internet et de l'enrichir. Leur renouvellement en 2106 permettra à l'Observatoire de continuer à assurer et enrichir des missions d'information, de veille et d'analyse des prix et des marges. Le site internet de l'observatoire sera également être enrichi.

Afin de garantir une participation efficace de la Direction des affaires économiques à la poursuite de ces objectifs, des actions de modernisation et de simplification de la structure et du fonctionnement de la direction ont été entamées en 2015 et se poursuivront en 2016.

De manière complémentaire, le gouvernement continuera la mise en œuvre des dispositifs relatifs au fonds de garantie en terres coutumière, favorisant le logement et le développement économique et aux ZODEP (Zones de développement prioritaires).

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme marché intérieur est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	298 153 058	261 605 277	265 814 754	-11 %
A1302-01 Enquêter, réglementer et contrôler le marché intérieur	983 038	543 429	988 500	1%
A1302-04 Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur	2 606 118	2 652 101	2 133 000	-18%
A1302-05 Améliorer la protection du consommateur	49 215 561	1 796 198	4 000 000	-92%
A1302-07 Veille économique, études et enquêtes exploratoires	4 769 496	36 918 205	50 300 000	955%
A1302-08 Soutien et pilotage	155 330 034	154 068 889	119 160 750	-23%
A1302-09 Gestion administrative et financière des subventions accordées	64 140 780	36 454 440	46 000 000	-28%
A1302-10 Autorité de la concurrence	0	0	19 280 304	
A1302-11 Observatoire des prix	2 632 910	5 337 396	2 155 000	-18%
A1302-12 Accompagnement financier à la politique du logement social	601 753	604 819	0	-100%
A1302-13 Stratégie économique	17 868 875	17 469 471	17 297 200	-3%
A1302-14 Registre des commerces et des sociétés	4 493	5 760 329	4 500 000	100056%
Recettes	95 165 210	47 377 665	71 200 000	-25 %
A1302-01 Enquêter, réglementer et contrôler le marché intérieur	74 636 810	5 445 000	3 000 000	-96%
A1302-04 Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur	20 054 000	6 901 000	8 000 000	-60%
A1302-06 Délivrer les agréments	235 000	145 000	200 000	-15%
A1302-07 Veille économique, études et enquêtes exploratoires	239 400	0	0	-100%
A1302-14 Registre des commerces et des sociétés	0	34 886 665	60 000 000	

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	298 153 058	261 605 277	265 814 754	-11 %
Fonctionnement	297 972 766	257 706 687	265 660 754	-11 %
(011) charges à caractère général	116 019 486	110 170 247	138 754 504	20%
(65) autres charges d'activité	181 953 280	146 454 440	126 906 250	-30%
(67) charges exceptionnelles	0	1 082 000	0	
Investissements	180 292	3 898 590	154 000	-15 %
Recettes	95 165 210	47 377 665	71 200 000	-25 %

Les actions pour 2016

Action A1302-01 – Enquêter, régler et contrôler le marché intérieur	Dépenses :	0,99 MF
	Recettes	3,00 MF

FONCTIONNEMENT

Le budget concerné permettra de maintenir les dépenses, notamment relatives aux frais de déplacement (carburant, locations de véhicules sur les îles, indemnités de déplacements), au même niveau que celles engagées en 2014, afin de garantir un niveau de contrôle satisfaisant, permettant d'assurer une protection efficace de consommateurs sur tout le Territoire.

RECETTES :

Action A1302-04 - Enquêter, régler et contrôler pour protéger le consommateur	Dépenses :	2,13 MF
	Recettes	8,00 MF

FONCTIONNEMENT

Le budget concerné permettra de maintenir les dépenses, notamment relatives aux frais de déplacement (carburant, locations de véhicules sur les îles, indemnités de déplacements), au même niveau que celles engagées en 2014, afin de garantir un niveau de contrôle satisfaisant, permettant d'assurer une protection efficace de consommateurs sur tout le Territoire.

Action A1302-05 - Améliorer la protection du consommateur	Dépenses :	4,00 MF

FONCTIONNEMENT

La dépense concerne la subvention à verser pour l'association UFC que choisir, qui contribue, par ses actions de sensibilisation, d'information et de défense, à la protection des consommateurs.

Action A1302-06 – Délivrer les agréments	Recettes :	0,20 MF

RECETTES

Pour la délivrance et le renouvellement des cartes des agents immobiliers, une recette de deux cent mille francs (200 000 F.CFP) est évaluée.

Action A1302-07 – Veille économique, études et enquêtes exploratoires

Dépenses : 50,30 MF

FONCTIONNEMENT

Outre les frais de déplacement des agents du service des études économiques, il est proposé, afin de répondre aux objectifs stratégiques fixés dans le cadre de l'Agenda Partagé, une enveloppe suffisante afin de permettre de continuer les travaux engagés avec l'aide de cabinets de consultants sur la compétitivité (signature de contrat de compétitivité) et pour la mise en place de « contrats de performance » entre les opérateurs industriels et le gouvernement en contrepartie d'aides directes ou indirectes accordées (protections de marché, exonération de TGI sur matières premières et emballages...).

Action A1302-08 – Soutien et pilotage

Dépenses : 119,16 MF

FONCTIONNEMENT

Cette action concerne les dépenses de fonctionnement de la direction des affaires économiques (sauf celles relatives au bureau concurrence, d'ores et déjà intégrées au sein de la ligne l'action A1302-10, afin de faciliter son transfert vers la future autorité de la concurrence). Elle prend en compte la forte évolution des charges de location de bureaux.

Elles concernent principalement les frais d'électricité, de nettoyage des locaux, d'achat de fournitures administratives, de maintenance des photocopieurs, de location de bureaux et de places de parking, de frais postaux et de télécommunications pour un montant de 42,25 MF

Le budget devra permettre de prendre la prise en charge des dépenses induites par la gestion de plusieurs sites, dont trois en location. L'augmentation des charges tient également compte de l'intégration d'une nouvelle mission (le RCS), qui emporte d'importantes dépenses supplémentaires (courriers, frais généraux ...).

Subvention de fonctionnement à l'ADECAL : 26,90 MF

Cette subvention permet de financer une partie des charges de structure de l'ADECAL. La participation de la Nouvelle-Calédonie est en baisse de 16% par rapport à 2015.

Subvention de fonctionnement à la chambre de commerce et d'industrie : 50 MF

Cette subvention permet de financer une partie des charges de structure du siège et antennes de la chambre. La participation 2016 est en baisse de 29 % par rapport à celle de 2015.

En 2016, la CCI s'inscrit par ailleurs dans une démarche d'optimisation et de rationalisation de sa gestion à travers notamment une nouvelle organisation interne dont l'enjeu est de prendre en compte l'évolution de l'environnement de la chambre et notamment le contexte budgétaire de la Nouvelle-Calédonie.

Pour information, le fonds de roulement de la CCI Nouméa et Agences est estimé à 640 MF fin 2015, soit environ 120 jours de fonctionnement, ce qui doit permettre à la CCI d'absorber la diminution de la subvention d'équilibre à périmètre d'actions équivalent.

Action A1302-09 – Gestion administrative et financière des subventions accordées **Dépenses : 46,00 MF**

FONCTIONNEMENT

Le budget permettra de couvrir les dépenses liées aux subventions Ecopain soit 30 MF (conventions avec les boulangers pour la production et la commercialisation d'un pain de 500 g vendu 120 F au consommateur), ainsi que diverses subventions à caractère économique soit 16 MF.

Action A1302-10 – Autorité de la concurrence **Dépenses : 19,28 MF**

FONCTIONNEMENT

Le budget permettra de mettre en place l'autorité de la concurrence au plus tôt en 2016.

Action A1302-11 – Observatoire des prix **Dépenses : 2,16 MF**

FONCTIONNEMENT

Outre les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire, et afin de réactiver le site de l'observatoire des prix, il est proposé de prendre en charge divers frais d'études et de développement du système d'information. Des développements informatiques complémentaires sont notamment nécessaires pour permettre une intégration automatisée de l'ensemble des données sur les produits et les prix dans l'applicatif de gestion de la DAE.

Action A1302-13 – Stratégie économique **Dépenses : 17,30 MF**

FONCTIONNEMENT

Ces dépenses concernent essentiellement l'AE P1302-2012/1 « Etudes économiques ZODEP » (zones de développement économique prioritaires).

AE P1302-2012 / 1-ETUDES ECONOMIQUES	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	150 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	150 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	118 356 000
CP 2016	17 198 700
CP après BP 2016	135 554 700
Reste à financer	14 445 300
2017	31 644 000

Action A1302-14 – Registre des commerces et des sociétés

Dépenses :	4,50	MF
Recettes	60,00	MF

FONCTIONNEMENT

Les recettes du RC sont estimées à 60 MF de recettes pour 4,5 MF de dépenses

Programme P1303 Etudes économiques et sociale

Dépenses : 310 000 000 F

Enjeux et contexte

Ce programme contient uniquement la participation de la Nouvelle-Calédonie aux charges de structure de l'ISEE.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme Etudes économiques et sociales est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	339 272 212	332 000 000	310 000 000	-9 %
A1303-01 Soutien financier à l'ISEE	339 272 212	332 000 000	310 000 000	-9%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	339 272 212	332 000 000	310 000 000	-9 %
Fonctionnement	339 272 212	332 000 000	310 000 000	-9 %
(65) autres charges d'activité	332 693 750	332 000 000	310 000 000	-7%
(67) charges exceptionnelles	6 578 462	0	0	-100%

Les actions pour 2016

Action A1303-01 – Soutien financier à l'ISEE

Dépenses : 310,00 MF

FONCTIONNEMENT

La subvention accordée à l'ISEE s'élève à 310 000 000 F, soit une baisse de 8 % par rapport à 2014 (-7 % par rapport à 2015). Cette participation permet de financer une partie des charges de fonctionnement de l'établissement.

Malgré une année 2016 sous le signe de la rigueur avec notamment le gel de 4 postes, l'établissement continuera à produire les indicateurs nécessaires aux décideurs publics. L'enquête Emploi devrait constituer une orientation importante en matière d'activité.

Pour information, le fonds de roulement de l'ISEE est estimé à 105 MF à fin 2015, soit 91 jours de fonctionnement.

Programme P1304
Soutien au secteur agricole

Dépenses : 1 455 002 000 F
10 000 000

Enjeux et contexte

Caractérisée par une population agricole disséminée et une diminution du nombre de ses exploitations, la production agricole (hors bois et aquaculture) de la Nouvelle-Calédonie a néanmoins augmenté, passant de 6,2 milliards de F.CFP en 2000 à 11,8 milliards de F.CFP en 2014, dénotant une professionnalisation de ce secteur. Cette tendance ne suffit pas néanmoins à juguler les importations qui progressent également. La Nouvelle-Calédonie possède toutefois des atouts certains (environnement sanitaire préservé, climat permettant de développer des cultures « tropicales » et « tempérées »...) devant lui permettre de relever le défi d'un approvisionnement du marché local plus conséquent, plus diversifié et de meilleure qualité.

D'autre part, dans un pays où la pêche, la chasse, le petit élevage et le jardin ou le champ sont des traditions culturelles, le poids du secteur informel représente plus du tiers du secteur marchand.

Il importe de maintenir ces équilibres pour une bonne occupation de l'espace, garante d'harmonie sociale, de développement durable et de préservation d'un paysage ouvert.

Objectifs

Les grands axes stratégiques de la politique sectorielle visent à créer les conditions favorables à une meilleure couverture interne des besoins alimentaires et au maintien d'une ruralité forte, en accompagnant les acteurs du développement aux côtés des provinces. Pour ce faire, il est retenu notamment :

- de renforcer la professionnalisation du secteur pour gagner en compétitivité et qualité ;
- de contribuer à la régulation des prix et des marchés agricoles ;
- de poursuivre l'amélioration de la connaissance aussi bien celle du milieu naturel que celle de l'évolution socio-technico-économique du secteur.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme soutien au secteur agricole est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	2 012 040 235	2 256 016 961	1 455 002 000	-28 %
A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	1 963 075 681	2 206 800 559	1 402 075 000	-29%
A1304-03 Production de statistiques d'intérêt pour la Nouvelle-Calédonie	16 433 264	21 575 979	17 305 000	5%
A1304-04 Efficience des fonctions support et de direction(RH, SI, bâtiments et infra, communication, exécution budgétaire)	32 531 290	27 640 423	35 622 000	10%
Recettes	542 797	6 167 937	10 000 000	1742 %
A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	416 697	6 167 937	10 000 000	2300%
A1304-04 Efficience des fonctions support et de direction(RH, SI, bâtiments et infra, communication, exécution budgétaire)	126 100	0	0	-100%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	2 012 040 235	2 256 016 961	1 455 002 000	-28 %
Fonctionnement	1 944 227 028	2 150 803 331	1 365 677 000	-30 %
(011) charges à caractère général	48 012 444	40 668 587	60 877 000	27%
(65) autres charges d'activité	1 772 144 815	1 886 695 000	1 193 000 000	-33%
(67) charges exceptionnelles	124 069 769	223 439 744	111 800 000	-10%
Investissements	67 813 207	105 213 630	89 325 000	32 %
Recettes	542 797	6 167 937	10 000 000	1742 %

Les actions pour 2016

Action A1304-02 – Gestion des aides au secteur agricole

Dépenses : 1 402,08 MF
Recettes : 10,00 MF

INVESTISSEMENT

- Financé AP :

Dans le cadre de l'AP 2014/32, crédits pour la réfection et l'aménagement du site de la foire d'exposition agricole et artisanale de Bourail (subvention à la mairie de Bourail) : remise aux normes de l'étalonnage est révisée (-5 MF). En effet, suite à la modification de son assiette, la TSPA devrait rapporter 1 000 MF de rendement complémentaire dont 300 MF serait reversés à la chambre d'agriculture.

Ans, certaines dépenses jusqu'alors supportées sur le budget de la Nouvelle-Calédonie seront transférées en gestion à la chambre. Tel est le cas de la réfection de l'étalonnage.

P1304-2013/ 3-REFECTION ETALONNERIE BOURA IL	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	23 000 000
Révision	-5 000 000
Autorisation après BP 2016	18 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	18 000 000
CP 2016	0
CP après BP 2016	18 000 000
Reste à financer	0
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0

Des travaux de mise en sécurité pour les personnes travaillant sur le site du marché de gros de Ducos, et du grand public, et de créer des conditions d'accueil correctes aux professionnels, pour une AP de 100 MF. **45 MF** de crédits de paiement seront inscrits dans le cadre de l'AP pour la réfection du marché de gros (subvention à la chambre d'agriculture)

P1304-2016/ 1-SUBVENTION CANC POUR LA REFECTION DU MARCHE DE GROS					
Montant de l'autorisation	CP 2016	2017	2018	2019	2020
100 000 000	45 000 000	55 000 000	0	0	0

Solder la subvention accordée en 2013 par la Nouvelle-Calédonie pour la réalisation de travaux dans l'abattoir de Païta (**35 MF**).

P1304-2013/ 2-ABATTOIR DE PAÏTA	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	70 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	70 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	35 000 000
CP 2016	35 000 000
CP après BP 2016	70 000 000
Reste à financer	0
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0

Dans le cadre de l'AP 2013/4, pour la construction d'un dock à engrais à Païta (subvention à la chambre d'agriculture) : révision.

P1304-2013 / 4-ENTREPOT DE LA CHAMBRE AGRICULTURE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	100 000 000
Révision	-40 000 000
Autorisation après BP 2016	60 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	60 000 000
CP 2016	0
CP après BP 2016	60 000 000
Reste à financer	0
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0

- Financé hors AP

Des équipements utilisés dans le cadre des activités de contrôle chez les agriculteurs par les 4 agents en charge de cette mission (renouvellement de matériel) : **1,275 MF**.

Le recours à un prestataire de service informatique pour le développement d'un outil de requêtes (infocentre) pour faciliter le traitement des données statistiques du RGA 2012 (**2 MF**).

FONCTIONNEMENT

Les aides sont orientées vers :

- la professionnalisation du secteur à hauteur de **124,8 MF** :

subventions aux organisations professionnelles agricoles oeuvrant dans le périmètre de la DAVAR et d'intérêt territorial (UPRA, fédérations, groupement de producteurs) : **59,6 MF**

- ✓ aux foires rurales et agricoles : **27 MF**
- ✓ aux associations ainsi qu'aux établissements publics (ADRAF, CANC) pour la poursuite de leurs actions en faveur du développement agricole **38,2 MF**
- ✓ le soutien historique à la production, principalement dédié à deux types d'aides :

Il est à noter qu'un certain nombre de dépenses ont été transférées à la chambre d'agriculture suite à l'augmentation du rendement de la TSPA. Il s'agit notamment du fonctionnement du marché de gros, du déplacement au salon international de l'agriculture, de la subvention au réseau bienvenue à la ferme, de la charte bovine et de l'animation interprofessionnelle fruits et légumes. Ces dépenses s'élèvent à environ 33,3 MF.

- ✓ aide à l'énergie au bénéfice des agriculteurs (**105 MF**). L'objet de cette mesure est le remboursement aux agriculteurs de leurs dépenses d'énergie sur présentation de factures acquittées, dans la limite d'un taux d'intervention (25%) et d'un plafond annuel (0,8 MF) ;

- ✓ aide à la vache allaitante (**282 MF**) dont le principe est de primer les naissances de veaux de l'année, identifiés avec des boucles auriculaires électroniques. Ce dispositif d'aide bénéficie aujourd'hui à plus de 500 éleveurs du territoire, représentant environ 80% des flux commerciaux. Il a permis, depuis 2007, de distribuer des compléments de revenus aux éleveurs (soit environ 100 F/ kg de viande), de mieux évaluer le cheptel (environ 80 000 têtes), d'initier la mise en place de l'identification bovine en Nouvelle-Calédonie et ainsi de constituer de vrais indicateurs technico-économiques susceptibles d'influer sur l'amélioration de la rentabilité de l'élevage bovin en Nouvelle-Calédonie et **7,5 MF** pour la prise en charge des boucles d'identification.

Subvention à l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA) : 800 MF

Bien que la subvention de fonctionnement accordée à l'ERPA soit en baisse de près de 67% (subvention 2015 = 1 500 MF), le financement global de la Nouvelle-Calédonie à l'établissement reste inchangé. En effet, un élargissement de l'assiette de la TSPA entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 permettant l'augmentation des recettes. Le montant de la TSPA reversée à l'ERPA en 2016 devrait donc s'élever à 1 200 MF, contre 500 MF en 2015 (voir rapport du budget de reversement).

Ainsi, le financement global des filières agricoles par la Nouvelle-Calédonie devrait s'élever, comme en 2015, à 2 MMF.

Le coût 2016 par filière devrait être le suivant (proposition non encore validée par le conseil d'administration) :

Filières	estimation 2016
filière bovine	645 000 000
filière porcine	298 500 000
filières animales (abâts)	15 000 000
Filière cervidé	59 500 000
filière équine	400 000
Filière apicole	500 000
filière cocotier	24 400 000
filière céréales	280 000 000
filière fruits et légumes	7 000 000
filière squashes	55 200 000
filière aquacole	232 250 000
filière pêche hauturière	142 000 000
qualités / études	47 250 000
campagne d'information agriculture	3 000 000
subventions OCEF, CAMEX...	75 000 000
dépenses de structure	165 000 000
TOTAL	2 050 000 000

Pour information, le fonds de roulement de l'ERPA est estimé à 285 MF, soit 41 jours de fonctionnement (hors événement exceptionnel d'ici la fin de l'année).

RECETTES : 10 MF

PMU

Action A1304-03 – Production statistiques d'intérêt pour la Nouvelle Calédonie**Dépenses : 17,31 MF****FONCTIONNEMENT**

0,3 MF pour les productions classiques comme le mémento agricole, Il convient d'autre part de poursuivre la réalisation de l'enquête annuelle permettant de mieux appréhender la consommation de produits agricoles des ménages calédoniens et d'approcher la consommation hors foyer (**5,005 MF**) prévue jusqu'à fin 2016. Enfin, la réalisation de l'enquête de prévisions de production fruitière est essentielle à la bonne connaissance de la filière fruits et permet de faciliter la régulation du marché. Elle est assurée historiquement par l'association ARBOFRUITS à hauteur de **12 MF**.

Action A1304-04 – Efficience des fonctions support et de direction**Dépenses : 35,62 MF****INVESTISSEMENT**

- Financé AP

✓ Crédits demandés sur l'AP n° P1304-2014/1 : 6 MF

P1304-2014 / 1- CONSTRUCTION BUREAUX DAVAR/ APICAN DAFE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	965 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	965 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	2 903 775
CP 2016	6 000 000
CP après BP 2016	8 903 775
Reste à financer	956 096 225
2017	50 000 000
2018	450 000 000
2019	456 096 225
2020	0

Cette action accueille les crédits destinés à la construction des nouveaux locaux de la DAVAR/APICAN/DAFE, construction prévue sur le site du complexe de protection zoo et phyto sanitaire (CPZP) de Païta.

Une AP d'un montant de 965 MF est ouverte pour cette opération.

Le montant des CP demandés au BP 2016 est de 6 MF, destinés à la poursuite des études sur la base du programme technique détaillé réalisé en 2014/2015.

- Financé hors AP

0,05 MF correspondants à l'achat de petits matériels (SAF) :

FONCTIONNEMENT

Cette action concerne les moyens généraux de fonctionnement de la direction, du service administratif et financier (SAF), du service de l'eau (SDE) et du service des statistiques et affaires rurales (SAR).

Programme P1305
Pêche et environnement marin

Dépenses : 92 186 040 F

Enjeux et contexte

La Nouvelle-Calédonie est responsable de la gestion de la zone économique exclusive (ZEE) et des îles éloignées (Entrecasteaux, Chesterfield, Bellona, Pétrie, Astrolabe, Walpole, Matthew, Hunter) qui y sont enclavées.

Cet immense espace maritime de 1,3 M de km² a été déclaré parc naturel par un arrêté du gouvernement en 2014. Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail, dont le secrétariat est assuré par la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, doit élaborer de manière participative un projet de plan de gestion du parc pour 2017. Le développement de ce plan demandera un renforcement des actions de communication et d'échange avec la population néo-calédonienne, et des études appropriées sur les attentes des usagers.

L'élaboration du plan de gestion vient en complément des actions de suivi déjà en place depuis plusieurs années :

- Suivi technique et économique de la pêche thonière dans le parc naturel ;
- Mise en place dans le parc naturel des mesures adoptées par la commission des pêches du Pacifique central et occidental (WCPFC) à laquelle la Nouvelle-Calédonie est territoire participant ;
- Mise en œuvre du plan de gestion de l'aire protégée des atolls d'Entrecasteaux qui fait partie du parc naturel de la mer de Corail et est inscrite au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Il est également à noter l'importance de l'AMBORELLA, navire multi-missions de la Nouvelle-Calédonie pour les suivis environnementaux et scientifiques du parc naturel de la mer de Corail et des zones provinciales inscrites au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Objectifs

En 2016, l'objectif de cette mission sera d'élaborer un projet de plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail dans un cadre participatif, en s'appuyant sur les travaux du comité de gestion du parc.

Dans le même temps les actions de suivi de la pêche hauturière devront être maintenues et l'activité de l'AMBORELLA au service de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et des organismes scientifiques devra se poursuivre afin de disposer des informations nécessaires à la bonne gestion du parc naturel.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés pour le budget primitif 2016 pour le programme pêche est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	42 914 164	37 223 408	92 186 040	115 %
A1305-01 Gestion des zones inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco	2 099 229	1 153 490	1 320 000	-37%
A1305-02 Création et gestion du parc marin de la mer de Corail	11 710 584	10 522 031	15 600 000	33%
A1305-03 Fonctionnement des moyens nautiques	14 287 581	14 995 183	15 807 040	11%
A1305-05 Soutien et pilotage	14 816 770	10 552 704	10 689 000	-28%
A1305-06 AQUACULTURE	0	0	48 770 000	
Recettes	0	6 935 000	0	
A1305-03 Fonctionnement des moyens nautiques	0	6 935 000	0	

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	42 914 164	37 223 408	92 186 040	115 %
Fonctionnement	41 308 034	35 487 677	79 496 040	92 %
(011) charges à caractère général	41 308 034	35 487 677	42 496 040	3%
(65) autres charges d'activité	0	0	37 000 000	
Investissements	1 606 130	1 735 731	12 690 000	690 %
Recettes	0	6 935 000	0	

Les actions pour 2016

Action A1305-01 – Gestion des zones inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO Dépenses : **1,32 MF**

Afin de maintenir l'inscription des récifs d'Entrecasteaux au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Nouvelle-Calédonie a l'obligation d'effectuer un suivi régulier de l'état de conservation des récifs et des terres émergées de cette zone. Dans le cadre du plan de gestion de l'aire protégée des atolls d'Entrecasteaux, un suivi est organisé sur place chaque année.

Action A1305-02 – Création du parc marin de la mer de corail Dépenses : **15,60 MF**

FONCTIONNEMENT

En 2014, la Nouvelle-Calédonie a créé le parc naturel de la mer de Corail puis, en 2015, le comité de gestion du parc. Ce comité qui regroupe coutumiers, collectivités locales, socio-professionnels et représentants de la société civile doit proposer au gouvernement le futur plan de gestion du parc.

La direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie assure le secrétariat du comité de gestion du parc. A ce titre elle :

- organise les réunions du comité de gestion, du bureau, du comité scientifique et des groupes de travail pour un coût de 0,3 MF

- communique à travers des outils variés, adaptés à des publics divers (plaquettes et synthèses, films de présentation, site internet, documents supports pour les réunions d'échange) pour un coût de 4,0 MF.

La création du parc a encore un peu plus renforcé l'intérêt du suivi de cette zone immense qui sera poursuivi en 2016 à travers :

- les missions de suivi sur les îles éloignées (cout 1,7 MF) ;
- le suivi par satellite des navires de pêche aux thons dans le zone économique exclusive (cout 0,6 MF) ;
- le programme d'observateurs embarqués sur les thoniers dont la mise en œuvre a été confiée à l'ADECAL-Technopole (coût 9 MF), la direction des affaires maritimes conservant la maîtrise d'ouvrage de cette opération qui alimente le système de suivi des pêches de la commission thonière du Pacifique centre et ouest (WCPFC).

Action A1305-03 – Fonctionnement des moyens nautiques

Dépenses : 15,81 MF

Cette action concerne l'utilisation du navire Amborella, navire multi-missions de la Nouvelle-Calédonie qui intervient à la demande notamment dans les suivis environnementaux (zones UNESCO) ou scientifiques et dans les actions de soutien à la pêche professionnelle (poses de dispositifs de concentration de poissons) pour la Nouvelle-Calédonie, les provinces ou les organismes scientifiques.

Action A1305-05 - Soutien et pilotage

Dépenses : 10,69 MF

FONCTIONNEMENT

Cette action permet de financer le fonctionnement courant de l'ensemble de la direction (DAMNC), du service de la pêche et de l'environnement marin (SPE), du service des gens de mer et de la formation maritime (SGMFM) et du service de la navigation et de sécurité maritime (SNSM) pour un coût de 10,7 MF.

Action A1305-06 - Aquaculture

Dépenses : 48,70 MF

Le financement de l'axe 1 de l'accord cadre IFREMER-Etat-Provinces-Nouvelle-Calédonie qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016 est inscrit pour la première fois au sein du programme pêche et environnemnt marin. Le financement de cette action s'élève à 48,8 MF en 2016 dont 37 MF en fonctionnement et 11,8 MF en investissement. La Nouvelle-Calédonie contribuera ainsi aux conventions « soutien à la recherche », « soutien à la crevetticulture » et « aquaculture de microalgues » qui déclinent l'axe 1 de l'accord cadre intitulé « valorisation des ressources biologiques marines en vue de soutenir les filières aquacoles existantes et de mettre en place de nouvelles filières économiques ».

Programme P1306 Mines et carrières

Dépenses : 134 603 986 F
Recettes : 127 230 000 F

Enjeux et contexte

S'agissant des enjeux miniers, la Nouvelle-Calédonie doit conforter son rôle dans les années à venir sur le marché international du nickel tout en conciliant l'optimisation de la valorisation de sa richesse minière et l'impératif de préservation de ses autres richesses naturelles.

La qualité des informations collectées constitue un élément essentiel à sa capacité d'appréhender les marchés en vue d'une définition de sa stratégie nickel.

Objectifs

En 2016, la DIMENC s'attachera à maintenir le fonctionnement de l'observatoire du Nickel et du cobalt qui aidera à la compréhension du marché du nickel mondial. Elle poursuivra l'étude en vue de la mise en œuvre d'une redevance d'extraction minière au bénéfice d'un fonds pour les générations futures. L'aboutissement de la démarche d'accréditation à la norme ISO 17025 du laboratoire de la DIMENC contribuera à valoriser son expertise dans le domaine des analyses dont celles par exemple de minerais de nickel, de bétons, d'eaux ou d'huiles usagées.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme mines et carrières est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	209 004 096	150 040 422	134 603 986	-36 %
A1306-01 Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	122 820 301	82 879 569	69 073 986	-44%
A1306-03 Evaluation et mise à jour de la réglementation en matière d'exploitation des mines et des carrières et du schéma de mise en valeur des richesses minières	0	10 608 592	2 500 000	
A1306-05 Contrôle des impacts environnementaux et socio économiques des travaux miniers via la délivrance des autorisations mines et carrières (Prov)	15 000 000	0	0	-100%
A1306-09 Collecte et suivi des données statistiques en matière de production, d'échanges, de moyens engagés et d'emplois par le secteur mine, carrière et métallurgie	3 280 000	0	0	-100%
A1306-11 Suivi et compréhension des évolutions du marché mondial du Ni et du Co (Observatoire mondial du Ni et du Co)	9 975 537	9 975 537	10 000 000	0%
A1306-12 Prestations du laboratoire	15 598 831	12 594 403	16 750 000	7%
A1306-14 Qualité et respect des normes pour le laboratoire	5 622 553	3 413 736	2 000 000	-64%
A1306-18 Améliorer l'efficacité des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité	36 706 874	30 568 585	34 280 000	-7%
Recettes	110 651 841	60 340 762	127 230 000	15 %
A1306-01 Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	6 000	1 073 986	30 000	400%
A1306-12 Prestations du laboratoire	29 464 385	26 152 395	38 000 000	29%
A1306-18 Améliorer l'efficacité des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité	81 181 456	33 114 381	89 200 000	10%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	209 004 096	150 040 422	134 603 986	-36 %
Fonctionnement	191 541 170	144 947 995	121 903 986	-36 %
(011) charges à caractère général	105 120 935	108 110 810	71 920 000	-32%
(65) autres charges d'activité	86 420 235	36 699 465	49 953 986	-42%
(67) charges exceptionnelles	0	137 720	30 000	
Investissements	17 462 926	5 092 427	12 700 000	-27 %
Recettes	110 651 841	60 340 762	127 230 000	15 %

Les actions pour 2016

Action A1306-01 - Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la Nouvelle-Calédonie

Dépenses : 69,07 MF
Recettes : 0,03 MF

INVESTISSEMENT

Achats de matériels techniques : 10,05 MF

Spectromètre à fluorescence X portable

Cet appareil de mesure utilise une technique non destructive d'analyse des éléments. Il permet de quantifier avec une bonne précision des concentrations en métaux comme le nickel, le cobalt, le manganèse, le chrome, les terres rares, etc... Dans les prospections géologiques, il permettra de diagnostiquer la nature des formations rencontrées et d'évaluer les ressources minérales éventuelles. Son coût est estimé à 6,8 MF.

Fabrication de seuils avec capteurs d'eau

Le service de la géologie de la DIMENC souhaite réaliser une étude portant sur le suivi des circulations d'eau souterraine dans le tunnel chromical situé à 400 mètres sous la surface latéritique du massif de Tiébaghi. Les résultats de cette étude, ajoutée aux données déjà récoltées par le centre national de recherche technologique (CNRT) « Nickel et son environnement », serviront à mieux représenter les circulations d'eau dans les massifs miniers et en particulier mieux connaître les sorties de ces eaux sous-terraines.

Le matériel de mesure d'eau est un ensemble composé d'un capteur autonome de pression qui sera installé sur un seuil (support) à faire fabriquer par un tôlier. La réalisation de cette étude nécessite 3 ensembles d'équipement. Le coût des équipements est estimé à 1,3 MF.

Les coûts de fonctionnement induits par ces matériels sont des frais d'entretien et de relevé trimestriel des données pendant une année. Cette prestation dont le coût est estimé à 500 000 F (cf LC 10001) sera confiée à un bureau d'étude proche du site.

Matériels techniques divers

- 1 jeu de sondes hydrogéologique pour mesurer niveau d'eau des nappes dans les massifs miniers ;
- 1 GPS avec logiciel ;
- 1 bac ultrasons pour nettoyer les roches et de les préparer aux analyses ;
- 1 tonneau de polissage pour nettoyer les échantillons et les préparer aux analyses ;
- 1 lot loupe-boussole-marteau, un réfrigérateur pour conservation d'échantillons d'eau et un appareil photo avec GPS.

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : 6,57 MF

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015-
LOCATIONS IMMOBILIERES SGNC	1 500 000	1 550 000	1 600 000	50 000
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT SGNC	250 000	176 000	350 000	174 000
FOURNITURES D'ENTRETIEN SGNC	250 000	0	0	0
TRANSPORT DE BIENS SGNC	300 000	0	100 000	100 000
ENTRETIEN REPARATION MATERIEL SGNC	100 000	0	100 000	100 000
DOCUMENTATIONS TECHNIQUES SGNC	100 000	0	0	0
LOCATIONS MOBILIERES SGNC	0	100 000	400 000	300 000
HONORAIRES DIVERS	2 000 000		620 000	620 000
ANNONCES ET INSERTIONS SGNC	300 000	150 000	50 000	-100 000
CATALOGUES IMPRIMES ET PUBLICATIONS SGNC	0	50 000	100 000	50 000
MAINTENANCE MATERIEL SGNC	0	225 000	250 000	25 000
REMBOURSEMENT FRAIS DEPLACEMENTS	0	0	3 000 000	3 000 000
TOTAUX	4 800 000	2 251 000	6 570 000	4 319 000

Intervention : 52,45 MF

	BP 2014	BP 2015	BP P2016	Evolution 2015-2016
FRAIS D'ETUDES ET DE RECHERCHES SGNC	9 100 000	20 600 000		-20 600 000
ASSISTANCE BRGM - SGNC	7 500 000	7 800 000		-7 800 000
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CNRT	10 000 000	0		0
PARTICIPATION CNRT CD 11-15	12 000 000	12 000 000	12 000 000	0
SUBVENTION IRD RESEAU SISMOLOGIQUE	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0
HONORAIRES CONSEIL AVOCAT EXPERT SGNC	0	18 700 000	2 500 000	-13 200 000
SUBVENTION IFREMER PARTENARIAT	7 000 000	9 400 000		-9 400 000
SUBVENTION PARTICIPATION FORAGE SISMIQUES IODP	14 000 000	0		0
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	15 000 000	0	11 000 000	14 000 000
PROJET DE RECHERCHE EMIL SUBVENTION DU MOM A1306-01			953 986	953 986
PARTENARIAT RECHERCHE A1306-01			21 000 000	34 700 000
TOTAUX	81 600 000	73 500 000	52 453 986	-21 046 014

Participation au groupement d'intérêt public Centre National de Recherche Technologique (GIP CNRT) : 12 MF

Le GIP « CNRT Nickel et son environnement » est constitué entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces ainsi que diverses autres organismes. La convention constitutive prévoit la mise en commun de moyens et d'équipements afin de réaliser des programmes

de recherche ou de développement technologique afin d'améliorer la valorisation des ressources minières de la Nouvelle-Calédonie.

A ce titre, la Nouvelle-Calédonie participe aux charges de fonctionnement du CNRT à hauteur de 12 MF.

Entretien du réseau sismologique mis en place par l'IRD : 5 MF

L'IRD, après avoir mis en place, dans le cadre d'un contrat européen (9ème FED de la Commission Européenne), un réseau de sept stations sismologiques s'ajoutant à sa station existante de Port-Laguerre, a sollicité la Nouvelle-Calédonie pour prendre en charge l'entretien de ce réseau en 2013.

A titre d'information, la cession gratuite de ce réseau a tout d'abord été proposée à la Nouvelle-Calédonie. Toutefois, cette acceptation supposait la création de postes budgétaires pour l'entretien des équipements, la gestion et l'exploitation des données recueillies. Cette solution n'étant pas envisageable pour le moment et ces données présentant un intérêt évident pour le pays, la collectivité participe au frais d'entretien de ces stations par le biais d'une contribution annuelle fixée à 5 MF maximum.

Le coût d'entretien du réseau se chiffre de la façon suivante :

- abonnements liés au fonctionnement des matériels et à la transmission des données : 1 MF
- frais de déplacement pour effectuer les tournées d'entretien sur les différents sites : 2,5 MF
- achat de fourniture pour entretien des installations : 0,5 MF
- renouvellement annuel des équipements sismologiques : 1 MF

Analyses : 2,50 MF

Lors de leurs missions de terrain, les agents du service de la géologie de la DIMENC prélèvent différents échantillons d'eau, de roches, de sols et de matériaux dans le but de les analyser pour en caractériser le contenu chimique, minéralogique, métallique, etc. Ces analyses permettent de comprendre les processus géologiques et font progresser les connaissances dans les principaux domaines d'intervention et d'étude du service : cartographie géologique générale, cartographie du régolithe (nickel), hydrogéologie, ressources minérales hors nickel et géologie marine.

Subvention à l'ADECAL : 11 MF

La campagne océanographique TECTA, réalisée sur le navire « L'Atalante » en septembre 2015 sous la responsabilité d'un agent du service de la géologie de la DIMENC, a récolté plus de 7500 km de profils géophysiques. Ces données sismiques brutes sont inexploitable en l'état pour l'interprétation. Il est nécessaire de réaliser un traitement post-campagne pour les analyser. Ces données, une fois traitées, permettront de dater pour la première fois les sédiments des bassins de Nouvelle-Calédonie et de Fairway, et peut avoir des répercussions importantes sur l'évaluation du potentiel en hydrocarbures de la ZEE de Nouvelle-Calédonie.

Un travail d'un an d'un spécialiste expérimenté disposant de l'environnement informatique adéquat est nécessaire pour mener à bien cette entreprise. La subvention accordée à l'ADECAL-Technopole permettra la rémunération (en contrat d'un an) d'un ingénieur géophysicien, la prise en charge d'une formation spécifique sur les outils de traitement et la mise à disposition de l'environnement informatique nécessaire au traitement des données.

Projet de recherche EMIL : 953 986 F

La DIMENC, l'IRD, l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), et le bureau de recherche géologique et minière (BRGM) se sont groupés pour répondre à un appel à projet de recherche du ministère de l'outre-mer (MOM). Leur projet portant sur l'évolution morphologique des îlots du lagon sud calédonien (EMIL) vise à caractériser les évolutions récentes et futures des îlots en replaçant celles-ci dans le contexte des changements

environnementaux et des événements extrêmes qui conduisent à leur évolution. Ce projet reçoit du MOM une subvention totale de 18.000 € (2 147 971 XPF). Cette subvention est ensuite répartie entre les 4 parties prenantes au projet. La DIMENC fait office de caisse de transition à travers le budget de la Nouvelle-Calédonie. En 2016, 953 986 F seront reversés à l'IRD.

Partenariat avec l'IFREMER : 9 MF

L'accord cadre 2013-2015 entre le gouvernement et l'IFREMER et la convention de collaboration technique concernant les ressources minérales de la zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Calédonie définissent les conditions du partenariat entre ces deux institutions pour améliorer la connaissance des formations géologiques de la ZEE et de ses potentialités minérales. La convention détaille les opérations à effectuer en partenariat et chiffre le montant annuel à la charge de chacune des deux parties à environ 9 MF. Il est envisagé un avenant d'un an à cette convention « Géosciences marines » en 2016.

Partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) : 7 MF

À sa création en 2006, le service de la géologie de la DIMENC a bénéficié de l'assistance d'un géologue senior du BRGM mis à disposition dans le cadre d'une convention particulière. Ainsi, les géologues juniors du service ont bénéficié d'un transfert d'expérience dans les principales thématiques abordées au sein du SGNC.

Depuis 2012, un nouvel engagement de partenariat technique a été passé afin de continuer de disposer du soutien de cet organisme réputé dans le domaine des géosciences. Il est proposé de renouveler ce partenariat avec une contribution de la Nouvelle-Calédonie de 7 MF pour 2016.

Évolution des systèmes côtiers en Nouvelle-Calédonie, phase 4 : 5 MF

L'Observatoire du Littoral de Nouvelle-Calédonie (OBLIC) met à disposition des collectivités, des organismes publics ainsi que des organismes de recherche, un espace de partage et d'échange sur l'environnement littoral et maritime de la Nouvelle-Calédonie. Dans le cadre de l'Observatoire, une étude pluriannuelle sur l'évolution récente et future des systèmes côtiers en Nouvelle-Calédonie est menée par le service de la géologie de la DIMENC, accompagné du BRGM.

En 2016, il est proposé l'analyse des éléments et/ou facteurs de forçage de l'évolution géomorphologique afin de caractériser l'impact des évolutions climatiques et des changements environnementaux.

Le coût pour la Nouvelle-Calédonie est de 5,6 MF, soit 80 % du montant total de 7 MF de la convention à établir avec le BRGM, les 20 % restant d'un montant de 1,4 MF étant pris en charge par ce dernier.

RECETTES

Vente de cartes géologiques : 0,03 MF

La fourniture de cartes géologiques de la Nouvelle-Calédonie est une des tâches assurées par le service de la géologie de la DIMENC. Les cartes disponibles couvrent l'ensemble de la grande Terre et des îles et sont à l'échelle du 1/50 000^{ème}.

Action A1306-03 - Evaluation et mise à jour de la réglementation en matière d'exploitation des mines et des carrières et du schéma de mise en valeur des richesses minières

Dépenses : 2,50 MF

FONCTIONNEMENT

Étude Fonds pour les générations futures : 2,5 MF

En cohérence avec les orientations du discours de politique générale du président du gouvernement, visant à la mise en place d'une redevance d'extraction minière dont le produit sera affecté à un fonds pour les générations futures, il est proposé que ce budget soit utilisé à une pré-configuration d'un tel fonds à partir d'exemples au niveau international. Il s'agirait d'une prestation de service confiée à un cabinet compétent en la matière.

Action A1306-11 - Suivi et compréhension des évolutions du marché mondial du Nickel et du cobalt

Dépenses : 10,00 MF

FONCTIONNEMENT

Observatoire international du Nickel et du Cobalt : 10 MF

Depuis 2008, la Nouvelle-Calédonie a confié, via un marché public, à la société JITEX, le développement et la gestion d'un observatoire international du nickel et du cobalt.

Cet outil d'aide à la décision centralise les informations relatives aux flux mondiaux de nickel et de cobalt et aux grands opérateurs mondiaux de ce secteur. L'hébergeur réalise pour le compte de la NC la veille informative, la publication de bulletins bimestriels ainsi qu'une synthèse annuelle sur l'actualité du nickel et du cobalt ; il peut être amené à assister la NC pour des études spécifiques comme lors des travaux du comité stratégique industriel.

Compte tenu de l'importance de cet outil dans la prise de décision, il est proposé de maintenir son externalisation en 2016 pour une année supplémentaire. Le fonctionnement annuel de l'Observatoire nécessite 10 MF, comprenant outre les prestations précédemment décrites, les abonnements aux services et à la presse spécialisés.

Action A1306-12 – Prestations de laboratoire

Dépenses : 16,75 MF

Recettes : 38,00 MF

Investissement : 2,50 MF

Pompe primaire pour le chromatographe en phase gazeuse : 1 500 000 F

La pompe permettant le fonctionnement du chromatographe du laboratoire de la DIMENC présente des signes d'affaiblissement récurrents et nécessite d'être remplacée.

Étuve destinée à la section de chimie organique : 1 000 000 F

L'acquisition d'une étuve permettra d'éviter de mélanger les échantillons de nature diverses.

Fonctionnement courant : 14,20 MF

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015-2016
LOCATIONS MOBILIERES LABO	420 000	420 000	420 000	-
ENTRETIEN REPARATION MATERIEL LABO	5 600 000	5 500 000	3 000 000	- 2 500 000
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES LABO	5 480 000	2 500 000	2 500 000	-
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT LABO	500 000	2 500 000	2 400 000	- 100 000
FOURNITURES D'ENTRETIEN LABO	150 000	60 000	50 000	- 10 000
AUTRES HONORAIRES SMC A1306-12	450 000	-	-	-
MAINTENANCE MATERIEL LABO	500 000	-	2 000 000	2 000 000
TITRES ANNULES SUR EXERCICE CLOS	-	-	-	-
HONORAIRES CONSEIL AVOCAT EXPERT LABO	-	400 000	380 000	- 20 000
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES LABO	2 300 000	3 500 000	3 000 000	- 500 000
ACQUISITION MATERIEL OUTILLAGE MOBILIER	-	-	500 000	500 000
TO Taux	15 400 000	14 880 000	14 250 000	- 630 000

RECETTES :**Recettes du laboratoire : 38,00 MF**

Le laboratoire de la DIMENC effectue des analyses payantes pour le compte des mineurs, des industriels, des particuliers, de sociétés diverses, d'associations...

- analyses du minerai de nickel (analyses réglementaires pour l'exportation et prospections minières),
- analyses des huiles usagées (analyses réglementaires),
- analyses d'eau,
- analyses des produits du bâtiment (ciments, sables, gravats...),
- analyses des sols, des sédiments et matériaux,
- analyses des végétaux et agro-alimentaires
- analyses d'effluents et de déchets,
- formations,
- étalonnages...

Ces prestations ont été revalorisées par l'arrêté n°2014-1039/GNC du 23 avril 2014. Les recettes sont estimées à 38 MF pour l'année 2016.

Action A1306-14 - Qualité et respect des normes pour le laboratoire **Dépenses : 2,00 MF**

FONCTIONNEMENT

Depuis 2012, le laboratoire de la DIMENC a engagé un processus d'accréditation selon la norme ISO 17025. 2016 devrait voir se concrétiser cette "labellisation". En effet, le nouveau laboratoire, dont la construction s'achèvera en 2016, sera en conformité avec les exigences de la norme. Cette accréditation aura pour effet immédiat de rendre juridiquement incontestables les résultats d'analyses, notamment les analyses réglementaires de minerai.

Action A1306-18 - Améliorer l'efficacité des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité

Dépenses : 34,28 MF
Recettes : 89,20 MF

INVESTISSEMENT

Il s'agit de reconduire l'enveloppe annuelle pour l'achat de petits matériels d'équipements dont les règles comptables exigent l'enregistrement en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant : 34,43 MF

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution 2015-2016
CARBURANTS	1 700 000	1 275 000	1 200 000	-75 000
FOURNITURES D'ENTRETIEN	100 000	352 000	300 000	-52 000
LOCATIONS MOBILIERES	250 000	225 000	300 000	75 000
FRAIS DE GARDIENNAGE	200 000	170 000	250 000	80 000
ENTRETIEN REPARATION MATERIEL	700 000	525 000	250 000	-275 000
ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL DE TRANSPORT	150 000	150 000	150 000	0
ENERGIE - ELECTRICITE	5 000 000	6 800 000	9 000 000	2 200 000
EAU ET ASSAINISSEMENT	200 000	234 000	230 000	-4 000
PRIMES D'ASSURANCES	140 000	112 000	190 000	78 000
MEDICAMENTS	40 000	180 000	50 000	-130 000
ALIMENTATION	70 000	28 000	60 000	32 000
HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	700 000	700 000	800 000	100 000
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 500 000	2 000 000	2 500 000	500 000
RECEPTIONS	300 000	150 000	240 000	90 000
VOYAGE DEPLACEMENT MISSION REMBOURSEMENT AGENT	4 700 000	3 500 000	2 500 000	-1 000 000
CATALOGUES IMPRIMES PUBLICATIONS	100 000	50 000	250 000	200 000
ANNONCES ET INSERTIONS	1 000 000	1 000 000	500 000	-500 000
DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	400 000	300 000	300 000	0
FRAIS D AFFRANCHISSEMENT	1 700 000	949 000	1 100 000	151 000
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 700 000	2 555 000	3 000 000	445 000
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	200 000	264 000	300 000	36 000
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	3 100 000	2 210 000	4 000 000	1 790 000
MAINTENANCE MATERIEL	3 250 000	1 700 000	1 800 000	100 000
FOURNITURES DIVERSES	10 000			0
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	200 000	110 000	100 000	-10 000
HONORAIRES CONSEIL AVOCAT EXPERT	800 000	1 900 000	900 000	-1 000 000
FRAIS ORGANISATION SALONS SEMINAIRES ET COLLOQUES	0	0	0	0
TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	1 200 000	786 000	800 000	14 000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	1 500 000	850 000	1 000 000	150 000
AUTRES HONORAIRES	5 000 000	5 400 000	2 200 000	-3 200 000
DIVERS - TRANSPORTS DE BIENS & TRANSPORTS COLLECT	200 000	65 500	30 000	-35 500
LOCATIONS IMMOBILIERES	0	112 500	100 000	-12 500
FOIRES ET EXPOSITIONS	0	100 000	0	-100 000
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	30 000	30 000
TOTAUX	40 110 000	34 753 000	34 430 000	-323 000

RECETTES :

Actions exercées pour le compte des provinces : 86,8 MF

La DIMENC assure pour le compte des trois provinces l'application de la réglementation relevant de leurs compétences en matière de mines, d'environnement industriel (installations classées pour la protection de l'environnement à caractère industriel) et de carrières et propose des évolutions réglementaires afférentes.

Cette prestation est contractualisée avec chacune des provinces à travers une convention financière dont les montants annuels s'élèvent pour :

- la province des Iles Loyauté à 1,8 MF,
- la province Nord à 53,6 MF,
- la province Sud à 31,4 MF.

Contribution pour déprédation de voiries : 2,4 MF

La délibération modifiée n° 31 du 19/01/1968 a institué une taxe, dite taxe de subvention industrielle (TSI), applicable aux exploitants de mines, de carrières, de forêts ou de toute entreprise industrielle dont l'activité a pour conséquence la dégradation habituelle ou temporaire d'une voie publique classée.

Cette subvention industrielle, calculée sur un prix par tonne kilométrique, est perçue par la Nouvelle-Calédonie. Elle est reversée aux provinces et aux communes, proportionnellement aux tonnages kilométriques transportés sur les routes et chemins provinciaux et communaux. La part correspondant aux tonnages kilométriques transportés sur les routes territoriales restant acquise à la Nouvelle-Calédonie est estimée à 2,4 MF pour l'année 2016.

**Programme P1307
Economie numérique
et communication**

Dépenses : 345 240 000 F

Enjeux et contexte

Outil de développement économique, cadre de transformation des politiques publiques et facteur-clé d'innovations, le numérique doit aussi être un levier porteur d'activités et d'usages d'avenir, d'accès pour tous, au savoir, à la connaissance et à la culture.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et ses partenaires institutionnels, conscients de ces enjeux, ont souhaité bâtir dans un esprit de collaboration durable, une véritable stratégie de développement du numérique à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, à moyen et long terme. Ce travail coopératif a permis l'élaboration du Plan Stratégique pour l'Economie Numérique (PSEN). Présenté au congrès, ses orientations ont été adoptées le 28 octobre 2013 (délibération n°321 du 28/10/2013).

Fruit de deux années de travail partenarial, ce plan est un véritable modèle d'action collective visant à mettre en cohérence les politiques publiques et accompagner dans un modèle partagé, l'aménagement et l'essor du développement numérique en Nouvelle-Calédonie. Il matérialise clairement la politique publique de développement du numérique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de ses partenaires.

Objectifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSEN, les crédits sollicités au budget primitif de l'exercice 2016, suivent deux axes :

1. La continuité des actions lancées en 2015, au service de la population :
 - Education numérique : très haut débit internet scolaire, aide à l'équipement numérique des établissements scolaires ;
 - Lutte contre la fracture numérique : cases numériques, dispositif « Education Numérique pour tous – ENPT »;
 - Administration électronique : service-public.nc, développement des télés services, paiement en ligne ;
 - Soutien à l'innovation numérique.
2. Actions de recherche des domaines de compétitivité :
 - Recherche et analyse des axes de développement d'une filière numérique : e-commerce, télé-activité du fait du différentiel horaire, intelligence économique et veille numérique, etc.
 - Exploitation des données publiques pour créer des services à forte valeur ajoutée (Open Data).

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme économie numérique et communication audiovisuelle est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	546 369 322	212 550 253	345 240 000	-37 %
A1307-01 Economie numérique	368 869 322	76 725 253	237 740 000	-36%
A1307-02 Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle	57 500 000	38 325 000	10 000 000	-83%
A1307-03 Soutien à la diffusion radiophonique	120 000 000	97 500 000	97 500 000	-19%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	546 369 322	212 550 253	345 240 000	-37 %
Fonctionnement	211 597 964	148 837 663	137 720 000	-35 %
(011) charges à caractère général	4 108 393	12 237 663	12 170 000	196%
(65) autres charges d'activité	207 489 571	136 600 000	125 550 000	-39%
Investissements	334 771 358	63 712 590	207 520 000	-38 %

Les actions pour 2016

Action A1307-01 – Economie numérique

Dépenses : 237,74 MF

INVESTISSEMENT :

AP P1307-2011/1 « Projet Economie Numérique » (37,52 MF)

Evolution du portail « service-public.nc » (6 MF)

Le portail « service-public.nc » a été mis en ligne à la rentrée 2015. Son évolution se traduit par des améliorations techniques et des fonctionnalités supplémentaires (automatisation des mises à jour, etc.), ainsi que le rajout de nouveaux contenus. Cette action n'a pu être menée en 2015 pour cause de recrutement tardif de la ressource humaine.

Mise en œuvre du portail numérique « Cases numériques » (4 MF)

Ce portail numérique est un outil d'animation, de mise en réseau et de valorisation des cases numériques avec leurs acteurs (animateurs, gestionnaires, collectivités, associations). Il permet aussi de diffuser et communiquer auprès des familles, des enfants et du grand public les usages du numérique et les risques de l'internet. La présente action se traduit par un cadrage détaillé de faisabilité.

Soutien à l'innovation numérique (3 MF)

Ce fonds vise à promouvoir l'innovation dans le secteur du numérique. Il est destiné à accompagner les initiatives locales dans la mise en œuvre de projets innovants pouvant participer au développement du numérique.

Mise en œuvre de la dématérialisation des actes civils et coutumiers (8,4 MF)

Inscrite dans le Schéma Directeur de l'Administration Electronique (SDAE), cette action vise à fournir les éclairages nécessaires et définir les opérations pour la mise en œuvre de la dématérialisation des actes civils et coutumiers. Elle se traduit par une étude détaillée et un cahier des charges de mise en œuvre.

Mise en œuvre de l'Open Data : ouverture des données numériques (6,12 MF)

Le projet Open Data répond à 3 enjeux majeurs : modernisation de l'administration, bénéfices économiques et transparence de l'action publique.

La présente action consiste à mettre à disposition, sous certaines conditions, les données détenues ou collectées par des organismes publics pour créer de nouveaux services numériques, à forte valeur ajoutée, utiles au public. Exemple de données : informations géographiques, statistiques, localisation des services, textes réglementaires, études, mesures, barèmes, informations transports, annuaires, etc. L'action se traduit en premier lieu par un cadrage détaillé de faisabilité et par la production d'un cahier des charges de mise en œuvre.

Mise en place d'un service de paiement en ligne (10 MF)

La mise en place de ce télé-service, qui s'inscrit dans le cadre du SDAE, permettrait aux administrations calédoniennes d'utiliser ce mode de paiement, de plus en plus répandu. Compte tenu de la complexité du sujet, cette action permettrait de considérer le sujet dans sa globalité afin de donner une vision claire et précise des possibilités qui sont offertes aux administrations publiques et d'en indiquer les modalités de mise en œuvre permettant d'engager des travaux de réalisation ou d'adaptation d'un outil adéquat. Cette action n'a pu être menée en 2015 pour cause de recrutement tardif de la ressource humaine.

P1307-2011/ 1-PROJET ECONOMIE NUMERIQUE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	820 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	820 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	354 228 096
CP 2016	37 520 000
CP après BP 2016	391 748 096
Reste à financer	428 251 904
2017	214 125 952
2018	214 125 952
2019	0
2020	0

AP P1307-2012/2 « Fonds de lutte fracture numérique » (150 MF)

Dans la continuité de 2015, ce programme concerne deux actions distinctes :

- L'impulsion et l'accompagnement dans la mise en œuvre ou le développement des cases numériques (subventions partielles pour achats d'équipements informatiques, aménagements électriques et mobiliers, constructions immobilières non comprises) : 30 MF.
- La poursuite de l'opération « Education numérique pour tous », lancée en 2013 et qui rencontre un vif succès. Elle permet à davantage d'étudiants et lycéens de se procurer un ordinateur portable ou une tablette, permettant ainsi de mieux répondre à l'enjeu de l'égalité d'accès à la société de l'information : 120 MF

P1307-2012/ 2-FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (INVEST)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	901 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	901 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	605 595 987
CP 2016	150 000 000
CP après BP 2016	755 595 987
Reste à financer	145 404 013
2017	145 404 013
2018	0
2019	0
2020	0

AP P1307-2013/2 « Soutien équipement scolaire numérique » (20 MF)

Il s'agit à travers ce programme de poursuivre l'effort sur le développement du numérique dans l'éducation, au bénéfice des établissements scolaires publics et privés. Ces aides visent particulièrement à développer et accompagner les pratiques et usages pédagogiques numériques ainsi que le déploiement du très haut débit scolaire.

P1307-2013/ 2-SOUTIEN EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	460 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	460 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	197 799 532
CP 2016	20 000 000
CP après BP 2016	217 799 532
Reste à financer	242 200 468
2017	60 550 117
2018	60 550 117
2019	60 550 117
2020	60 550 117

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement courant (12,17 MF)

Etude relative au développement d'une filière numérique (6 960 000 F)

Cette action se décline en deux phases. En premier lieu, identifier dans différents domaines, les niches en rapport avec le numérique pouvant proposer une forte valeur ajoutée : commerce électronique, industrie minière, géomatique, développement logiciel, intelligence économique et veille du monde numérique, services et contenus, formation, télé activité du fait du différentiel horaire, etc. En second lieu, indiquer les actions à mettre en œuvre pour développer ou consolider ces niches.

Fonctionnement interne de la cellule Economie Numérique (5,21 MF)

- Opérations de communication et frais d'organisation sur les projets portées par la cellule économie numérique (service-public.nc, cases numériques, appels à projets, restitution plénière des résultats d'études, animation d'acteurs, veille) : 4 030 000 F.
- Missions d'étude et d'échanges avec les acteurs du numérique sur le territoire et à l'extérieur : 1,18 MF.

Dépenses d'intervention (18,05 MF)

Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie (2 MF)

Le gouvernement soutient cette association qui a une mission d'observation du développement numérique (production de données et indicateurs de mesure) et une mission de mise en réseau des acteurs publics et privés.

AE P1307-2012/3 « Fonds de lutte fracture numérique » (16,05 MF)

Dans la continuité de 2015, ce programme vise à appuyer et accompagner le démarrage des cases numériques. Elle se définit par une aide partielle au fonctionnement des cases (abonnement internet et télécoms, recours à des intervenants extérieurs, etc.).

P1307-2012/3-FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (FONCT)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	130 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	130 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	83 688 640
CP 2016	16 050 000
CP après BP 2016	99 738 640
Reste à financer	30 261 360
2017	15 130 680
2018	15 130 680
2019	0
2020	0

Action A1307-02 - Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle

Dépenses : 10,00 MF

FONCTIONNEMENT

Subvention aide à la production audiovisuelle

Action A1307-03 - Soutien à la diffusion radiophonique

Dépenses : 97,50 MF

FONCTIONNEMENT

Subvention Radio rytme bleue : 40 MF

Subvention Radio DJIDO association EDIPOP : 40 MF

Subvention Radio Océane – Dumbéa communication : 17,50 MF

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre								
	P1301 Travail et emploi	P1302 Marché intérieur	P1303 Etudes économiques et sociales	P1304 Soutien au secteur agricole	P1305 Pêche et environnement marin	P1306 Mines et carrières	P1307 Economie numérique et communication	Total
Dépenses	805 851 085	265 814 754	310 000 000	1 455 002 000	92 186 040	134 603 986	345 240 000	3 408 697 865
Fonctionnement	781 291 085	265 660 754	310 000 000	1 365 677 000	79 496 040	121 903 986	137 720 000	3 061 748 865
933							97 500 000	97 500 000
936	781 291 085							781 291 085
937					44 200 000			44 200 000
939		265 660 754	310 000 000	1 365 677 000	35 296 040	121 903 986	40 220 000	2 138 757 780
Investissements	24 560 000	154 000		89 325 000	12 690 000	12 700 000	207 520 000	346 949 000
906	24 560 000							24 560 000
907					11 890 000			11 890 000
909		154 000		89 325 000	800 000	12 700 000	207 520 000	310 499 000
Recettes	11 500 000	71 200 000		10 000 000		127 230 000		219 930 000
Fonctionnement	11 500 000	71 200 000		10 000 000		127 230 000		219 930 000
936	11 500 000							11 500 000
938						2 400 000		2 400 000
939		71 200 000		10 000 000		124 830 000		206 030 000

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	4 000 581 216	3 681 716 667	3 061 748 865	-938 832 351	-23 %
Fonctionnement	4 000 581 216	3 681 716 667	3 061 748 865	-938 832 351	-23 %
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	66 414 326	48 522 652	68 318 025	1 903 699	3%
611 - Contrats de prestations de services	0	26 610	3 500 000	3 500 000	
613 - Locations	64 707 115	48 354 502	58 222 804	-6 484 311	-10%
614 - Charges locatives et de copropriété	22 682 866	25 179 857	39 264 000	16 581 134	73%
615 - entretien et réparations	15 941 035	12 378 010	15 953 000	11 965	0%
616 - Primes d'assurances	678 918	776 450	853 000	174 082	26%
617 - études et recherches	66 373 085	60 932 074	29 965 000	-36 408 085	-55%
618 - Divers	7 704 666	5 745 814	6 105 000	-1 599 666	-21%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	91 214 931	116 418 878	110 916 700	19 701 769	22%
623 - Publicité, publications, relations publiques	89 760 603	18 618 327	30 847 000	-58 913 603	-66%
624 - Transports de biens et transports collectifs	2 497 123	2 102 978	5 692 600	3 195 477	128%
625 - Déplacements et missions	17 673 022	17 880 870	20 061 500	2 388 478	14%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	17 088 918	16 738 878	17 930 000	841 082	5%
628 - Divers	30 515 390	21 326 891	389 650 000	359 134 610	1177%
651 - Aides directes à la personne	300 410 000	245 395 000	287 500 000	-12 910 000	-4%
652 - Aides indirectes à la personne	0	84 193 917	100 000 000	100 000 000	
654 - Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	1 200 000	1 200 000	
655 - Contributions obligatoires	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0	0%
656 - Participations	24 000 000	12 000 000	33 953 986	9 953 986	41%
657 - Subventions	2 951 291 651	2 620 456 495	1 629 956 250	-1 321 335 401	-45%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 000	14 580	60 000	57 000	1900%
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	976 336	1 214 140	0	-976 336	-100%
674 - Subventions exceptionnelles	130 648 231	223 439 744	111 800 000	-18 848 231	-14%
Recettes	223 845 646	129 530 459	219 930 000	-3 915 646	-2 %
Fonctionnement	223 845 646	129 530 459	219 930 000	-3 915 646	-2 %
703 - Redevances et recettes d'utilisation du domaine	0	0	2 400 000	2 400 000	
706 - Prestations de services	29 699 385	26 297 395	38 200 000	8 500 615	29%
708 - Autres produits	1 192 200	43 572 765	61 530 000	60 337 800	5061%
736 - Amendes	68 967 810	0	0	-68 967 810	-100%
747 - Participations	81 064 356	30 423 986	86 800 000	5 735 644	7%
758 - Produits divers de gestion courante	416 697	6 167 937	10 000 000	9 583 303	2300%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40 928 485	19 303 995	21 000 000	-19 928 485	-49%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 576 713	34 080	0	-1 576 713	-100%
774 - Subventions exceptionnelles	0	3 730 301	0	0	

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Investissement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	445 041 043	199 499 510	346 949 000	-98 092 043	-22 %
Investissements	445 041 043	199 499 510	346 949 000	-98 092 043	-22 %
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	9 575 489	12 336 032	38 120 000	28 544 511	298%
204 - Subventions d'équipement versées	365 598 839	165 677 690	264 770 000	-100 828 839	-28%
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	24 821 019	6 864 375	14 200 000	-10 621 019	-43%
215 - Installations, matériel et outillage techniques	9 023 867	5 495 866	13 530 000	4 506 133	50%
216 - Collections et œuvres d'art	350 000	0	0	-350 000	-100%
218 - Autres immobilisations corporelles	1 249 079	2 373 582	1 929 000	679 921	54%
231 - Immobilisations corporelles en cours	0	117 390	0	0	
232 - Immobilisations incorporelles en cours	34 422 750	5 037 375	14 400 000	-20 022 750	-58%
276 - Autres créances immobilisées	0	1 597 200	0	0	

Mission M14

Gestion des finances publiques

DEPENSES :	499 422 500 F
RECETTES :	7 593 000 000 F



La Mission M14, dédiée à la gestion des finances publiques, a pour vocation de contribuer à l'amélioration de la performance et à créer les conditions d'une stratégie soutenable pour les finances publiques du pays.

Stratégie et gestion fiscales

Le programme P1401, stratégie et gestion fiscales, poursuit des objectifs centrés autour :

- de la mise en œuvre de la politique fiscale du gouvernement, par l'élaboration de la législation, la prévision des recettes budgétaires et l'évaluation des dépenses fiscales selon les données disponibles ;
- de la gestion et de la maîtrise du fonctionnement du système déclaratif calédonien pour garantir le niveau et la régularité des recettes fiscales, en promouvant le civisme fiscal déclaratif et de paiement et par la qualité d'un contrôle fiscal proportionné aux enjeux ;
- de rendre le service aux usagers au meilleur coût.

Stratégie et gestion financières

Le programme P1402, stratégie et gestion financières, a pour objectifs centraux le renforcement de la performance des dépenses publiques et de la vision prospective à travers :

- la garantie d'une bonne utilisation des deniers publics par un pilotage efficace des dépenses publiques grâce à des outils de gestion ainsi que des pratiques financières adaptées et par l'instauration d'un dialogue de gestion ;
- le développement d'outils de programmation pluriannuelle et de prospective permettant de simuler les impacts de l'évolution économique de moyen terme, de mesurer l'efficacité et la soutenabilité des finances publiques, de mettre en évidence les risques potentiels et réduire les incertitudes pour éclairer les choix publics et les décisions majeures.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	613 992 745	419 578 535	499 422 500	-19%
P1401 Stratégie et gestion fiscales	403 524 411	278 308 573	328 083 000	-19%
P1402 Stratégie et gestion financières	210 468 334	141 269 962	171 339 500	-19%
Recettes	7 249 089 649	7 483 177 013	7 593 000 000	5%
P1401 Stratégie et gestion fiscales	1 386 861 402	1 539 730 084	1 583 000 000	14%
P1402 Stratégie et gestion financières	5 862 228 247	5 943 446 929	6 010 000 000	3%

Programme P1401
Stratégie et gestion fiscales

Dépenses : 328 083 000 F
Recettes : 1 583 000 000 F

Enjeux et contexte

Le programme P1401 porté par la direction des services fiscaux (DSF) consiste à sécuriser les recettes fiscales des collectivités par une gestion efficiente du système fiscal (assiette, recouvrement, contentieux, contrôle) de manière à garantir les rentrées financières attendues dans le respect du principe d'égalité devant l'impôt.

Il s'agit également de concourir à l'action du gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique fiscale, par l'apport d'expertises, d'analyses des recettes et des dépenses fiscales. L'activité de la DSF sur ces 10 dernières années se caractérise par une très forte progression de la productivité par agent, comme en témoigne l'évolution des quelques ratios ci-dessous :

- A l'impôt sur le revenu, augmentation de 69 % de la charge de travail par agent (nombre de dossiers par gestionnaire), le rendement de l'impôt a doublé sur la même période ;
- A l'impôt sur les sociétés, la charge de travail par agent a augmenté de 50 % alors que son rendement a triplé ;
- Les recettes encaissées par le service de la recette ont triplé, passant de 22,8 milliards à 85,8 milliards. Un agent génère dans ce service deux fois plus de procédures de recouvrement qu'en 2008.

L'amélioration de la gestion fiscale se traduit par des gains financiers pour la collectivité. Ceux-ci ont été estimés pour la période 2009-2014 à plus de 6 milliards de franc dont plus de 90 % représentent des gains en matière de contrôle, le reste représentent des gains sur la gestion et le recouvrement. Ces résultats importants sont en grande partie liés à la mise en œuvre de l'outil informatique P@cifisc qui a constitué le principal facteur de modernisation des méthodes de travail à la DSF.

En matière de téléservices, plus de 50 000 internautes possèdent aujourd'hui un compte fiscal en ligne.

Le montant des recettes gérées en 2014 par la direction des services fiscaux (DSF) a représenté plus de 135 milliards de francs.

Objectifs

Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, la DSF s'attachera en 2016 à poursuivre ses efforts de modernisation en privilégiant les actions de simplification administrative et en mettant en œuvre le volet 2016 des réformes prévues dans l'agenda fiscal partagé.

Elle s'attachera également à consolider son activité de contrôle et privilégier le recours aux procédures amiables qui participent à une meilleure acceptation de l'impôt.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, l'objectif reste comme tous les ans la recherche de mesures d'économies. Pour cela, l'accent sera mis le développement des services internet mis à disposition des usagers et la simplification de certaines procédures fiscales de recouvrement. Grace à ces mesures, au BP 2016 une baisse de 29 MF est attendue sur les frais postaux et d'autres économies de l'ordre de 2,4 MF sur les diverses fournitures de papier et d'enveloppes.

En matière d'investissement, les efforts de développement informatiques porteront prioritairement sur la poursuite des développements de téléservices (Impôt sur le revenu des valeurs mobilières, déclaration nominative des honoraires, taxe générale sur la consommation...) et de modules liés à la réforme de la fiscalité (CCS, TGC, IRVM...).

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme stratégie et gestion fiscales est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	403 524 411	278 308 573	328 083 000	-19 %
A1401-02 Elaboration de la législation fiscale et domaniale	-10 994 876	0	0	-100%
A1401-05 Fiscalité des particuliers	21 835 509	2 288 541	3 908 000	-82%
A1401-06 Fiscalité des professionnels	3 237 042	6 085 136	31 013 000	858%
A1401-09 Publicité foncière	4 193 794	2 541 866	3 937 000	-6%
A1401-10 Recouvrement	49 644 907	29 917 482	32 688 000	-34%
A1401-11 Accueil et information des usagers	0	0	100 000	
A1401-16 Gestion patrimoniale	40 461 466	40 967 755	34 175 000	-16%
A1401-17 Projet Pacifisc (outil, organisation, formation)	79 048 623	82 554 675	94 400 000	19%
A1401-18 Soutien hors projet Pacifisc (logistique, administratif, financier)	216 097 946	113 953 118	127 862 000	-41%
Recettes	1 386 861 402	1 539 730 084	1 583 000 000	14 %
A1401-09 Publicité foncière	9 474	0	0	-100%
A1401-10 Recouvrement	1 100 502 854	1 299 078 756	1 375 000 000	25%
A1401-16 Gestion patrimoniale	286 027 973	240 385 778	208 000 000	-27%
A1401-18 Soutien hors projet Pacifisc (logistique, administratif, financier)	321 101	265 550	0	-100%

Par nature de dépenses, les propositions sont les suivantes :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	403 524 411	278 308 573	328 083 000	-19 %
Fonctionnement	216 045 070	191 731 929	224 383 000	4 %
(011) charges à caractère général	180 551 456	167 254 046	197 883 000	10%
(012) charges de personnel et frais assimilés	4 040 336	0	0	-100%
(65) autres charges d'activité	20 035 958	22 797 321	26 000 000	30%
(67) charges exceptionnelles	11 417 320	1 680 562	500 000	-96%
Investissements	187 479 341	86 576 644	103 700 000	-45 %
Recettes	1 386 861 402	1 539 730 084	1 583 000 000	14 %

Les actions pour 2016

Action A1401-05 - Fiscalité des particuliers

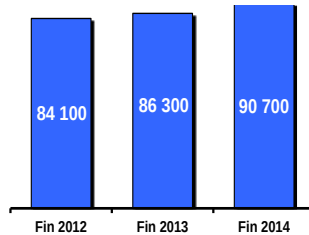
Dépenses : 3,91 MF

FONCTIONNEMENT : 3,91 MF

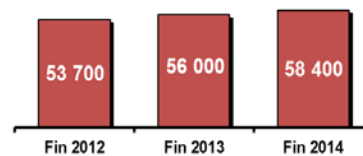
Cette action a pour finalité d'assurer l'assiette et le contrôle sur pièces des impôts dus par les particuliers, soit la population la plus nombreuse gérée par la direction, tout en facilitant leurs démarches auprès de l'administration fiscale et en optimisant le coût de gestion de ces recettes. Elle concerne essentiellement l'impôt sur le revenu (IR), la contribution exceptionnelle de solidarité, la contribution foncière et à compter de 2015 la contribution calédonienne de solidarité.

2,5 MF ont été inscrits dans le cadre d'études juridiques portant sur la mise en œuvre des fonds d'épargne et d'investissement conformément à l'agenda partagé et 3,440 MF servent à financer le fonctionnement au quotidien du service (fournitures de bureaux, prestations pour la fabrication de maquettes d'imprimés, frais de personnels et de transports liés à la campagne d'impôt sur les revenus).

Nombre de foyers particuliers à l'impôt sur le revenu



Nombre de matrices foncières



Action A1401-06 - Fiscalité des professionnels

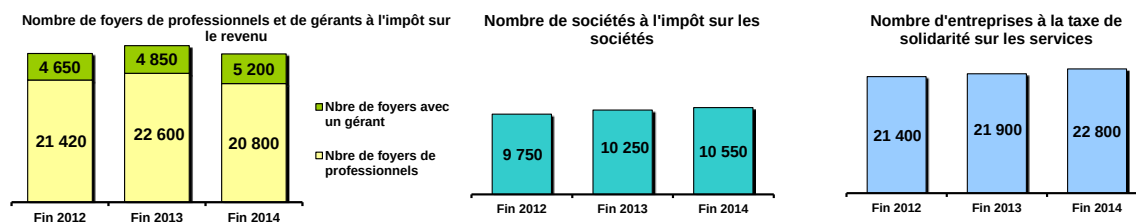
Dépenses : 31,01 MF

FONCTIONNEMENT : 31,01 MF

Cette action a pour finalité d'assurer l'assiette et le contrôle sur pièces des impôts dus par les entreprises. Elle est mise en œuvre par le service de la fiscalité professionnelle et concerne notamment les impôts suivants : impôt sur les sociétés (IS), impôt sur le revenu des valeurs mobilières, impôt sur le revenu (IR) des exploitants individuels et des gérants de société, patente et taxe de solidarité sur les services (TSS). Dans le contexte actuel visant à réformer la fiscalité en Nouvelle-Calédonie, notamment la fiscalité professionnelle avec par exemple la mise en place récente de la CAIS, la réforme récente de l'IRVM et le projet portant sur la mise en place d'une taxe générale sur la consommation, ou encore les baux ruraux, des actions nouvelles vont devoir être mises en place afin d'assurer à la fois une gestion optimale de ces impôts et taxes nouveaux et une bonne acceptation de ceux-ci. Ces actions constitueront les deux objectifs principaux du service en 2016 et se déclineront en plusieurs actions. La première action visera à former au mieux les agents de la direction des services fiscaux mais également nos différents partenaires comme les chambres consulaires et ainsi d'établir des modules de formation adaptés. Il conviendra par ailleurs d'envisager une action visant à une information la plus complète possible auprès des contribuables, par l'élaboration de nouvelles brochures d'information et éventuellement des campagnes médiatiques. Par ailleurs, pour que la mise en place de ces impôts et taxes nouveaux soient réussies, il convient de développer notre outil de gestion P@cifisc afin de l'adapter aux besoins nouveaux mais également services proposés aux usagers avec le développement de démarches en lignes et l'élaboration de nouveaux imprimés adaptés.

30 MF destinés à la mise en œuvre de la réforme TGC permettront de financer des actions d'information et de pédagogie pour les acteurs économiques. D'amener au travers des chambres consulaires de l'information et de la formation aux professionnels des services comptables et financiers des entreprises. De communiquer sur la réforme par la publication de brochures, page de site internet, articles de presse...

Le reste des crédits soit 1,553 MF servent à financer le fonctionnement au quotidien du service (fournitures de bureaux, prestations d'encartages de documents, frais de personnels et de transports liés à la campagne d'impôt sur les revenus).



Action A1401- 09 – Publicité foncière

Dépenses : 3,94 MF

FONCTIONNEMENT : 3,94 MF

Le service de la publicité foncière reçoit les formalités relatives aux immeubles : transcriptions des actes constatant la constitution ou la transmission des droits réels et inscriptions hypothécaires. La documentation foncière réunie à cette occasion a une double vocation : assurer par sa fiabilité la sécurité juridique des transactions (en faisant connaître aux tiers intéressés la situation juridique des immeubles) et fournir aux services fiscaux la documentation patrimoniale nécessaire pour apprécier la cohérence des revenus déclarés (aspect fiscal de la mission, indispensable au contrôle).

Les crédits demandés servent à financer à hauteur de 0,8 MF le fonctionnement du service, les 3,435 MF sont des frais fixes liés au transport de fond, gardiennage et reliures des documents.

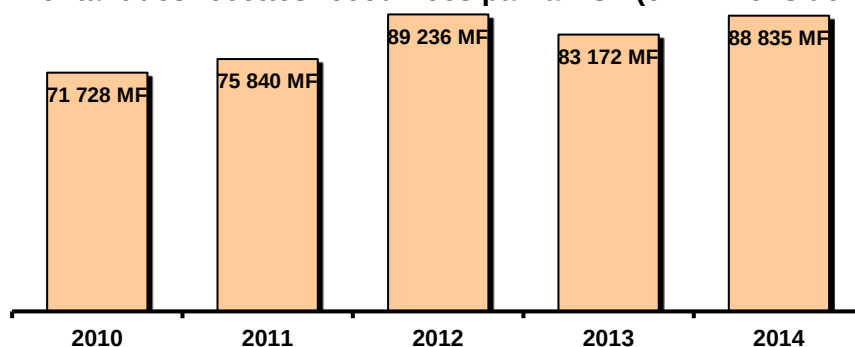
Action A1401-10 – Recouvrement

Dépenses : 32,69 MF
Recettes : 1 375,00 MF

FONCTIONNEMENT : 32,69 MF

L'action de recouvrement de la DSF concerne les différents impôts, droits, redevances et taxes relevant de la responsabilité du receveur des services fiscaux. L'action du service a pour objectif de promouvoir le civisme fiscal en augmentant le nombre de paiements spontanés et d'assurer l'égalité des citoyens devant l'impôt grâce aux actions de recouvrement forcé à l'encontre des retardataires et des défaillants. En 2014, le montant des recettes recouvré par le service de la recette s'élève à 88 835 MF.

Montant des recettes recouvrées par la DSF (en millions de F)



S'agissant des crédits de fonctionnement pour cette action, sur un total de 15,868 MF demandés, 1,768 MF couvrent les frais de fonctionnement du service et 14,1 MF sont réservés aux frais fixes de la façon suivante :

- 11,5 MF pour les timbres fiscaux et timbres amendes (achat des timbres pour 2,5 MF et remise de 9 MF aux revendeurs tabacs journaux et OPT),
- 1,4 MF pour la confection des carnets de contravention destinés aux de polices (nationale et municipale) et gendarmerie,
- 1,2 MF pour les frais de transports de fonds et gardiennage.

RECETTES : 1 375,00 MF

Pour les recettes, leur montant se décompose de la manière suivante :

- 790 MF au titre du recouvrement des frais de gestion des centimes additionnels et certaines taxes affectées (TSS, TNH).
- 100 MF au titre des timbres amendes dont 40 % reviennent à la Nouvelle-Calédonie.
- 230 MF au titre des amendes forfaitaires majorées (infraction à la réglementation routière).

*Sur cette action, sont également inscrit les crédits nécessaires aux versements sur produits des amendes et confiscations et du contentieux douaniers pour **17 MF**.*

*En recette, le montant prévisionnel des intérêts sur les prêts et créances douanières est inscrit à hauteur de **55 MF**.*

Action A1401-11 – Accueil des usagers**Dépenses : 0,10 MF****FONCTIONNEMENT : 0,10 MF**

Cette action est transversale à plusieurs services de la direction et a pour finalité de faciliter les démarches des usagers et de favoriser ainsi le civisme fiscal. Pour cela, en 2015 le centre impôt service a été installé au RDC de l'immeuble de la DSF. Ce centre offre au public un accueil adapté aux différentes situations avec des agents formés à la polyvalence, depuis la délivrance immédiate d'imprimés et de renseignements simples, jusqu'à l'accueil personnalisé avec un conseiller pour les situations plus complexes. Les crédits demandés sur cette action correspondent à des frais de fonctionnement nécessaires à la bonne marche de la cellule.

Action A1401-16 – Gestion patrimoniale : gestion et conservation du patrimoine foncier**Dépenses : 34,18 MF
Recettes : 208,00 MF****FONCTIONNEMENT : 34,18 MF**

Cette action concerne la mission de gestion et de conservation du domaine privé et public de la Nouvelle-Calédonie laquelle est assurée par le service du domaine au sein de la direction des services fiscaux. Le service est notamment chargé de l'instruction des demandes des particuliers, sociétés ou collectivités qui souhaitent implanter des projets sur les terrains domaniaux.

Les montants inscrits sur cette action correspondent à des dépenses pour tiers à hauteur de 32,05 MF : 14,950 MF de loyers pour bâtiments, 5,1 MF de charges locatives et 12 MF de frais de gardiennage.

Le reste des dépenses 2,875 MF concernent les dépenses de fonctionnement du service dont les frais d'actes et de contentieux.

RECETTES : 208,00 MF

S'agissant des recettes, leur montant se décompose de la manière suivante :

- 60 MF au titre des recettes de ventes de matières
- 60 MF au titre des locations de terrains
- 70 MF au titre des locations de bâtiments
- 18 MF au titre des produits des cessions d'immobilisations

Action A1401-17 – Projet Pacifisc

Dépenses : 94,40 MF

INVESTISSEMENT : 94,40 MF

En 2016, l'équipe P@cifisc va travailler sur la gestion des procédures de redressements et réclamation, ainsi que sur les évolutions informatiques liées à l'agenda économique, fiscal et social partagé (CCS, TGC, réforme de l'IRPP, ...). Cela nécessite de conserver les prestataires qui travaillent actuellement sur le projet et de réaliser quelques prestations externes complémentaires pour un montant global de 94,4 MF.

Pour information, la situation de l'autorisation de programme relative au programme P@cifisc est la suivante :

AP P1401-2005 / 1-REFONTE APPLICATION FISCALE "PROJET PACIFISC" (92 / 05)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	993 544 354
Révision	0
Autorisation après BP 2016	993 544 354
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	726 560 524
CP 2016	94 400 000
CP après BP 2016	820 960 524
Reste à financer	172 583 830
2017	85 000 000
2018	87 583 830
2019	0
2020	0

Action A01401-18 - Soutien hors projet Pacifisc

Dépenses : 127,86 MF

INVESTISSEMENT : 9,30 MF

Cette action correspond aux fonctions transversales qui participent directement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la direction. Il s'agit concrètement de la gestion des moyens, de la logistique et de l'informatique (hors projet P@cifisc), assurée par le service des moyens et de l'informatique. Les montants demandés sur cette action correspondent à des dépenses de fonctionnement pour 124,062 MF et à des dépenses d'investissement pour 9,3 MF.

S'agissant des crédits d'investissement, 9 MF de crédits de paiement sur l'autorisation de programme P1401-2012-1 sont demandés pour l'aménagement de locaux destinés aux

services de la fiscalité des professionnels. Ces aménagements visent à mettre en place une répartition des superficies mieux adaptée aux missions du service et de prendre en compte les besoins futurs d'extension. En raison des contraintes liées au fonctionnement et à l'organisation des services pour assurer un service public dans de bonnes conditions, les aménagements sont réalisés par tranche en fonction des priorités et des budgets disponibles.

FONCTIONNEMENT : 118,56 MF

Les dépenses de fonctionnement sont transversales à l'ensemble des actions et concernent en partie : les frais postaux (38 MF), l'électricité (13 MF), les télécommunications (9 MF), les

frais de copropriété (14,1 MF), l'entretien des locaux (13 MF), les fournitures diverses liées à l'impression des impôts (9,2 MF), les frais bancaires (1,5 MF), les contrats d'entretien (4,6 MF).

Pour information, la situation de l'autorisation de programme P1401-2012-1 relative à l'aménagement des locaux DSF est la suivante :

AP P1401-2012 / 1-A MENAGEMENT LOCAUX DSF ET RLT	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	110 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	110 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	41 798 106
CP 2016	9 000 000
CP après BP 2016	50 798 106
Reste à financer	59 201 894
2017	41 000 000
2018	18 201 894
2019	0
2020	0

Programme P1402
Stratégie et gestion financières

Dépenses : 171 339 500 F
Recettes : 6 010 000 000 F

Enjeux et contexte

Plus que jamais, dans un contexte de contrainte budgétaire forte, le gouvernement doit placer la dépense publique au centre de ses préoccupations en rappelant que sa responsabilité et son engagement ne doivent plus être de dépenser plus, mais de dépenser mieux. C'est ainsi que dorénavant, la dépense publique doit se mesurer à ses effets et non à son montant. Il faut plus de transparence et plus de performance. Le programme P1402, stratégie et gestion financières s'inscrit dans cette volonté de bonne gouvernance financière en mettant en œuvre les préconisations de la mission d'assistance technique de la commission européenne intervenue en mai dernier pour améliorer la performance de la gestion des finances de la NC.

La volonté d'inscrire la performance au cœur des dépenses publiques de la Nouvelle-Calédonie a donc pour objectifs :

- * le pilotage de l'exécution du budget, des dépenses publiques par des outils et méthodes adaptés pour mesurer l'efficacité et le support de la dépense ;
- * l'apport d'une vision à moyen terme par le développement de la programmation pluriannuelle et d'outils de prospective.

Objectifs

Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, la DBAF s'attachera en 2016 à poursuivre ses efforts en matière de simplification administrative et de modernisation de l'administration, en mettant en œuvre une réflexion organisationnelle profonde dans le cadre du projet de dématérialisation de la chaîne d'exécution comptable et en poursuivant en 2016 la mise sous contrôle des processus de la gestion financière en développant et en harmonisant les processus dans le cadre d'une démarche qualité, dans laquelle elle s'est engagé en 2015.

Dans la poursuite de l'amélioration des délais de paiement, la DBAF doit renouveler son partenariat avec le payeur à travers le contrôle allégé partenarial (CAP) de la dépense qui a pour objectif de supprimer la transmission au payeur des pièces justificatives pour certains types de dépenses inférieures à 120 000FCFP.

Elle s'attachera également à développer la prospective et la gestion des risques avec la mise en place d'un outil de gestion de trésorerie.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, l'objectif reste comme tous les ans la recherche de mesures d'économies. Pour cela, l'accent sera mis sur la simplification de certaines procédures comptables. Par ailleurs la DBAF a emménagé dans ses nouveaux locaux courant 2014, l'année 2015 représente donc la 1^{ère} année pleine en matière de dépenses de fonctionnement. (la comparaison par rapport au CA 2014 n'est donc pas totalement pertinente pour la DBAF)

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme « stratégie et gestion financières » est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	210 468 334	141 269 962	171 339 500	-19 %
A1402-01 Elaboration et suivi du budget	31 953	294 685	300 000	839%
A1402-03 Conseil et accompagnement des clients (sur les outils et le métier)	3 274 666	0	0	-100%
A1402-04 Développement et adaptation des outils	6 975 510	0	0	-100%
A1402-05 Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des directions de la NC	117 762 136	95 289 018	130 255 000	11%
A1402-07 Soutien et pilotage des actions financières	73 521 769	35 700 186	27 634 500	-62%
A1402-08 Dévelop&exploitat* outils prospective	8 009 800	3 876 648	5 150 000	-36%
A1402-09 Réforme comptable M52 adaptée	892 500	6 109 425	8 000 000	796%
Recettes	5 862 228 247	5 943 446 929	6 010 000 000	3 %
A1402-07 Soutien et pilotage des actions financières	5 862 228 247	5 943 446 929	6 010 000 000	3%

Par nature de dépenses, les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	210 468 334	141 269 962	171 339 500	-19 %
Fonctionnement	150 469 162	119 800 727	161 339 500	7 %
(011) charges à caractère général	139 679 986	119 482 427	158 839 500	14%
(67) charges exceptionnelles	10 789 176	318 300	2 500 000	-77%
Investissements	59 999 172	21 469 235	10 000 000	-83 %
Recettes	5 862 228 247	5 943 446 929	6 010 000 000	3 %

Les indicateurs de performance

Indicateur 1 : réduire les délais de paiement avec un résultat cible pour 2016 à moins de 25 jours pour les services de l'ordonnateur.

Cet indicateur vise à mesurer la bonne exécution des engagements pris par la collectivité. Il est calculé à partir d'une analyse mensuelle des mandats payés.

	Réalisation année 2011	Réalisation année 2012	Réalisation année 2013	Réalisation année 2014	Réalisation année 2015 (au 31-10)	Cible année 2016
Maîtrise des délais de mandatement de l'ordonnateur (moyenne en jours)	32	34	22	30	27	< 25

	Réalisation année 2015 (au 31-10)	Cible année 2016
Maîtrise des délais de mandatement CAP de l'ordonnateur (moyenne en jours)	35	< 25

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (au 31-10)
Nb de mandats émis total	52 039	55 380	57 987	65 915	65 343	68 426	46 940
Délais moyens ordonnateur	25	27	32	34	22	30	27

Gestion des finances publiques
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (au 31-10)
Délais moyens payeur	15	14	14	12	8	10	8
Délais moyens de paiement	40	41	46	46	30	40	35

Nb de mandats émis en CAP							21 591
Délais moyens ordonnateur							35
Délais moyens payeur							7
Délais moyens paiement							42

Nb de mandats émis hors CAP							25 349
Délais moyens ordonnateur							20
Délais moyens payeur							9
Délais moyens paiement							29

Bien que le délai actuel soit supérieur à la cible, la volonté reste de réduire le délai de paiement avec une cible inférieure à 25 jours en 2016. Des efforts sont également attendus au niveau du délai de traitement des mandats en CAP (Contrôle Allégé Partenarial) sur lequel est constaté l'effet inverse de celui attendu pour la première année de mise en place, avec un délai de paiement nettement supérieur. Cela s'explique essentiellement par un renforcement des contrôles au niveau de l'ordonnateur qui a augmenté le délai de traitement des dossiers de liquidation. En effet, le CAP suppose que le payeur prend en charge certaines catégories de dépenses en dessous de 120KF sans aucun contrôle, ce qui implique un contrôle renforcé au niveau de l'ordonnateur.

Indicateur 2 : réduire le nombre de rejets des dossiers (rejets payeur ou ordonnateur)

Cet indicateur vise à mesurer le degré d'expertise acquis par les intervenants (comptables dans les directions ou agents de la DBAF). Il va permettre d'orienter l'effort à accomplir en matière d'accompagnement. Il a pour objectif d'améliorer la pertinence du contrôle et de ce fait contribuer à améliorer les délais de paiement. Il est calculé à partir de données saisies et extraites des outils de gestion.

La mesure de cet indicateur se fait à travers le TAG (Taux d'Anomalie Global = nombre de rejets / nombre de mandats émis). La grille de lecture étant :

TAG < 2,5% = très satisfaisant

2,5%<TAG>4,5% = satisfaisant

TAG>4,5% = insatisfaisant

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013 (1)	Réalisation 2014	Réalisation 2015 (au 31-10)
Rejets de liquidations ou de mandats	2 715	2 746	2 252	1961-1753	2 090	2 207
Taux d'anomalie global (TAG)	4,90%	4,73%	3,35%	3,01%-2,68%	3,05%	4,53%

- (1) A partir de 2013, une nouvelle méthode plus pertinente de comptabilisation des rejets est appliquée consistant à prendre en compte le nombre de rejets par mandat ou par liquidation sans tenir compte du nombre de lignes de liquidation ou de mandat (ex : mandats collectifs) qui majoraient les résultats sans pour autant être pertinent pour l'analyse (1961=ancienne méthode et 1753=nouvelle méthode).

Il est constaté, pour 2015, un TAG qui se dégrade. L'effet « première année d'application du CAP » est en partie responsable et intervient à deux niveaux :

- par une augmentation des rejets des dossiers de liquidation par l'ordonnateur qui a renforcé ses contrôles compte tenu de la mise en œuvre du CAP,
- par une augmentation des rejets payeur sur certains types de dépense, telle que les marchés, dans la mesure où la mise en place du CAP permet à la paierie de cibler davantage ses contrôles sur les mandats hors du périmètre du CAP.

Indicateur 3 : suivi de l'exécution budgétaire en recettes et en dépenses réels propres

Cet indicateur mesure le rythme de consommation des crédits par les directions. Sur les recettes, il permet de sensibiliser davantage nos partenaires sur l'importance de liquider les différentes recettes, tant pour celles des services que pour celles contractualisées.

		Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015 (au 31-10)
Taux d'exécution en dépense	Fonct.	67%	82%	82%	84%	88%	67%
	Invest.		48%	55%	64%	61%	63%
Taux d'exécution en recette	Fonct.	51%	95%	93%	90%	91%	73%
	Invest.		51%	61%	60%	62%	52%

Les taux d'exécution restent globalement faibles même si l'on constate une amélioration sur l'exécution des dépenses d'investissement. Il est noté que les efforts en matière d'exécution des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, doivent être poursuivis en 2016 notamment pour améliorer la situation de trésorerie de la NC qui reste extrêmement tendue depuis 2014 et qui ne s'est pas amélioré en 2015.

Indicateur 4 : suivi du contrôle des dépenses engagées au travers des projets d'actes à incidence financière

Cet indicateur vise à mesurer le délai du visa de la DBAF sur les projets d'actes de la collectivité à incidence financière (engagements juridiques) et la pertinence des contrôles effectués à travers l'analyse des observations formulées et leur récurrence. La cible est fixée à 7 jours.

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015 (au 31-10)
Délai moyen de visa DBAF des actes à incidence financière (en jours)	8	7	7	5	8	13

Année d'arrivée DBAF	Nombre	Délai visa DBAF
2008	969	19
2009	1 065	13
2010	1 134	8
2011	1 107	7

Année d'arrivée DBAF	Nombre	Délai visa DBAF
2012	1 471	7
2013	1 626	5
2014	917	8
2015 (au 31-10)	1 008	13

Le délai de traitement des actes à caractère financier a doublé et se retrouve être le moins bon résultat de ces cinq dernières années. L'augmentation du nombre de visa ne peut expliquer par lui seul cette dégradation et des améliorations devront être visibles en 2016. Ces mauvais résultats proviennent de plusieurs facteurs internes à la DBAF, tant au niveau du secrétariat qu'au niveau du service de l'exécution budgétaire en charge du visa financier (manque de personnel, nouveaux agents).

Un autre facteur, qui influence ce délai, est la volonté de privilégier les corrections ou compléments de dossiers sans que le dossier soit retourné à la direction d'origine mais en gardant le dossier au service de l'exécution budgétaire dans l'attente des corrections et des éléments complémentaires qui seront transmises par email par l'émetteur de l'acte.

Les actions pour 2016

Action A1402-01 – Elaboration et suivi du budget Dépenses : **0,30 MF**

FONCTIONNEMENT : 0,30 MF

Pour l'élaboration du budget, il est proposé l'inscription de crédits à hauteur de **0,3 MF** correspondant à des fournitures de bureau (papier, classeurs....) soit une reconduction des crédits consommés en 2015.

Action A1402-04 – Développement et adaptation des outils Dépenses : **8 MF**

FONCTIONNEMENT : 8,00 MF

Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, la DBAF s'attachera en 2016 à poursuivre ses efforts en matière de simplification administrative et de modernisation de l'administration, en mettant en œuvre une réflexion organisationnelle profonde dans le cadre notamment du projet de dématérialisation de la chaîne d'exécution comptable.

Elle s'attachera également à développer la prospective et la gestion des risques avec la mise en place d'un outil de gestion de trésorerie.

Pour mettre en œuvre ces projets, des crédits de prestations de service sont proposés à hauteur de 8MF.

Action A1402-05 - Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des directions de la N.-C. Dépenses : 130,26 MF

FONCTIONNEMENT : 130,26 MF

Cette action répond à l'objectif de garantir la qualité comptable et le contrôle des règles d'exécution des finances publiques ; divers types de dépenses concourent à la réalisation de cet objectif :

- l'annulation des titres de recettes sur exercice clos : **2,5 MF**
- le paiement des impôts dus sur les dividendes perçus par la Nouvelle-Calédonie : **88,5 MF**
- les frais de recouvrement occasionnés par les services du payeur de la Nouvelle-Calédonie (loyers des machines à affranchir et mises sous pli, frais d'affranchissement, indemnités et fournitures de bureau, frais d'huissiers (25MF): **36 MF** ;
- le montant de l'avance de la régie des douanes de Tontouta pour le paiement des frais de TPE, fixé à **0,6 MF**
- les frais de virement à l'étranger (IEOM) : **1,5 MF**

Le poste qui augmente en 2016 concerne les impôts sur les revenus du portefeuille (88.5MF prévus en 2016 alors que 58MF ont été payés en 2014 et 62MF est prévu en 2015).. Déduction faite de ces frais sur les dividendes, le budget diminue de 30% par rapport au CA 2014.

Action A1402-07 – Soutien et pilotage des actions financières	Dépenses : 27,63 MF
	Recettes : 6 010,00 MF

Cette action correspond aux fonctions support qui participent indirectement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la direction. Il s'agit de la gestion des moyens, de la logistique concourant à l'efficacité de l'action administrative.

FONCTIONNEMENT : 17,64 MF

L'action regroupe les dépenses de fonctionnement utiles à l'ensemble des actions mais qui ont été imputées sur cette action de soutien par mesure de simplification comptable étant donné les montants modestes en jeu : **8 MF** (correspondant au CA 2014) .

La DBAF ayant déménagé dans ses nouveaux locaux en avril 2014, il convient de prévoir, pour une année complète, des crédits de fonctionnement des nouveaux locaux (EEC, ordures, SCE, OPT, nettoyage des locaux, entretiens espaces verts...) soit **9,6 MF**

Au total le budget de la DBAF diminue de 35.8% par rapport au budget 2014 et de 17% par rapport au budget 2015 (dont le périmètre concernant le relogement de la DBAF est plus pertinent)

INVESTISSEMENT : 10,00 MF

Il est proposé d'inscrire des crédits pour effectuer des compléments de travaux qui n'avaient pu être menés à bien suite aux difficultés rencontrés sur le chantier (mise en liquidation de

plusieurs entreprises dont le titulaire du marché de travaux). Il s'agit essentiellement de travaux d'étanchéité de la toiture, et d'humidités des murs dans certains bureaux.

AP P1402-2006 / 1-LOCAUX ADMINISTRATIFS EX	
DIRAG (133 / 06)	
Autorisation	
Montant de l'autorisation	500 000 000
Révision	0
Autorisation après BP 2016	500 000 000
Crédits de paiement	
CP avant BP 2016	485 908 052
CP 2016	10 000 000
CP après BP 2016	495 908 052
Reste à financer	4 091 948
2017	4 091 948

RECETTES : 6 010,00 MF

Par ailleurs, figure dans cette action, en recette, la dotation globale de compensation versée par l'Etat :

- au titre des compétences déjà transférées : 533 MF
- au titre des compétences transférées en 2012 : 5 477 MF répartis comme suit :
 - 4 585 MF pour l'enseignement général
 - 194 MF pour l'enseignement agricole
 - 116 MF pour le CDP
 - 366 MF pour l'ADCK
 - 57 MF pour la signalisation maritime et les affaires maritimes
 - 94 MF pour la sécurité civile
 - 66MF pour le droit civil et droit commercial

Action A1402-08 – Exploitation des outils de prospective

Dépenses : 5,15 MF

FONCTIONNEMENT : 5,15 MF

Cette action répond à l'objectif stratégique : « contribuer à éclairer les choix publics par une vision prospective ».

Il s'agit d'améliorer la qualité des données macro-économiques servant à générer les prévisions des principales recettes fiscales et douanières des modèles Amédée et Beautemps par la tenue notamment de séminaires de conjoncture économique organisés par la Nouvelle-Calédonie deux fois par an. Les données issues des travaux conduits avec un panel d'experts économiques alimentent les outils de prospective Amédée et Beautemps.

Les crédits proposés concernent l'organisation des séminaires de conjoncture économique, la maintenance et la mise à jour des outils de prospective **5.15MF** soit une baisse de 36% par rapport au CA 2014).

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre			
	P1401 Stratégie et gestion fiscales	P1402 Stratégie et gestion financières	Total
Dépenses	328 083 000	171 339 500	499 422 500
Fonctionnement	224 383 000	161 339 500	385 722 500
930	224 383 000	160 739 500	385 122 500
943		600 000	600 000
Investissements	103 700 000	10 000 000	113 700 000
900	103 700 000	10 000 000	113 700 000
Recettes	1 583 000 000	6 010 000 000	7 593 000 000
Fonctionnement	1 583 000 000	6 010 000 000	7 593 000 000
930	1 528 000 000		1 528 000 000
942		6 010 000 000	6 010 000 000
943	55 000 000		55 000 000

Gestion des finances publiques
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	366 514 232	311 532 656	385 722 500	19 208 268	5 %
Fonctionnement	366 514 232	311 532 656	385 722 500	19 208 268	5 %
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	28 624 628	24 860 828	28 287 500	-337 128	-1%
613 - Locations	23 470 644	23 272 520	15 890 000	-7 580 644	-32%
614 - Charges locatives et de copropriété	21 654 169	22 006 570	19 200 000	-2 454 169	-11%
615 - entretien et réparations	9 607 149	11 312 267	10 430 000	822 851	9%
617 - études et recherches	2 782 500	6 109 425	0	-2 782 500	-100%
618 - Divers	3 538 772	6 139 901	3 462 000	-76 772	-2%
621 - Personnel extérieur au service	4 040 336	0	0	-4 040 336	-100%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	62 649 441	33 001 767	82 244 000	19 594 559	31%
623 - Publicité, publications, relations publiques	15 669 313	3 795 060	8 887 000	-6 782 313	-43%
624 - Transports de biens et transports collectifs	616 770	197 300	405 000	-211 770	-34%
625 - Déplacements et missions	5 216 884	2 941 450	1 155 000	-4 061 884	-78%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	56 798 568	54 231 364	58 512 000	1 713 432	3%
627 - Services bancaires et assimilés	3 379 077	2 214 352	3 600 000	220 923	7%
628 - Divers	25 406 032	28 670 044	33 650 000	8 243 968	32%
635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	60 817 495	67 983 625	91 000 000	30 182 505	50%
655 - Contributions obligatoires	20 035 958	22 797 321	26 000 000	5 964 042	30%
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	33 201 372	1 998 862	3 000 000	-30 201 372	-91%
674 - Subventions exceptionnelles	-10 994 876	0	0	10 994 876	-100%
Recettes	7 249 089 649	7 483 177 013	7 593 000 000	343 910 351	5 %
Fonctionnement	7 249 089 649	7 483 177 013	7 593 000 000	343 910 351	5 %
703 - Redevances et recettes d'utilisation du domaine	220 098 889	148 276 666	60 000 000	-160 098 889	-73%
708 - Autres produits	793 901 150	805 515 629	790 000 000	-3 901 150	0%
736 - Amendes	248 786 118	422 834 445	530 000 000	281 213 882	113%
746 - Dotation globale de compensation	5 862 223 747	5 943 446 659	6 010 000 000	147 776 253	3%
752 - Revenus des immeubles	65 922 084	36 490 039	130 000 000	64 077 916	97%
768 - Autres produits financiers	57 894 766	66 995 112	55 000 000	-2 894 766	-5%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	27 300	270	0	-27 300	-100%
775 - Produits des cessions d'immobilisations	7 000	55 619 073	18 000 000	17 993 000	257043%
778 - Autres produits exceptionnels	228 595	3 999 120	0	-228 595	-100%

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Investissement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	247 478 513	108 045 879	113 700 000	-133 778 513	-54%
Investissements	247 478 513	108 045 879	113 700 000	-133 778 513	-54%
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	325 500	0	0	-325 500	-100%
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	63 193 663	64 400 175	76 400 000	13 206 337	21%
212 - Agencements et aménagements de terrains	1 632 330	0	0	-1 632 330	-100%
213 - Constructions	105 618 335	845 250	0	-105 618 335	-100%
215 - Installations, matériel et outillage techniques	526 825	0	0	-526 825	-100%
218 - Autres immobilisations corporelles	2 524 110	412 391	1 300 000	-1 224 110	-48%
231 - Immobilisations corporelles en cours	56 828 877	24 233 563	19 000 000	-37 828 877	-67%
232 - Immobilisations incorporelles en cours	16 828 873	18 154 500	17 000 000	171 127	1%

Mission M15 Mouvements financiers

DEPENSES : 22 869 242 838 F
RECETTES : 29 106 666 669 F



Dette et Trésorerie

Provisions

Mouvements financiers divers

La mission M15 dédiée aux mouvements financiers vise trois finalités :

- proposer des solutions de financement sincères et soutenables à moyen terme et s'assurer des disponibilités financières,
- maîtriser les risques financiers et prévoir les charges futures ;
- contribuer à la qualité et à la sincérité des comptes.

Il s'agit de développer une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie par une meilleure connaissance des produits financiers et par une optimisation des disponibilités de la Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit de participer au maintien de la qualité du service public par une meilleure maîtrise des risques financiers et une meilleure anticipation des charges futures.

Les actions inscrites concourent à l'orthodoxie comptable de la Nouvelle-Calédonie. Elles traduisent la sincérité des comptes, la fluidité et la régularité des paiements dans les délais.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	26 234 880 314	21 877 814 498	22 869 242 838	-13%
P1501 Dette et trésorerie	1 452 131 372	826 931 399	4 912 731 669	238%
P1502 Provisions	0	2 619 454 700	0	
P1503 Mouvements financiers divers	24 782 748 942	18 431 428 399	17 956 511 169	-28%
Recettes	33 056 250 938	13 872 662 942	29 106 666 669	-12%
P1501 Dette et trésorerie	5 575 252 148	0	10 697 016 669	92%
P1503 Mouvements financiers divers	27 480 998 790	13 872 662 942	18 409 650 000	-33%

Programme P1501
Dette et trésorerie

Dépenses : 4 912 731 669 F
Recettes : 10 697 016 669 F

Enjeux et contexte

Hormis pour le financement d'opérations spécifiques comme le Médipôle de Koutio, la Nouvelle-Calédonie ne bénéficie de peu leviers de subventions pour le financement de son programme d'investissement. Dès lors, celle-ci ne peut financer ses futurs investissements que par son autofinancement et l'emprunt.

La Nouvelle-Calédonie ayant renforcé sa politique d'investissement depuis 2012, le recours à l'endettement a été privilégié, sachant que le niveau d'autofinancement de la collectivité s'est dégradé depuis 2013. Plus de la moitié du remboursement en capital concerne des emprunts jeunes avec des premiers remboursements post 2009.

L'augmentation du niveau d'endettement couplée à la dégradation de l'autofinancement pose avec acuité la question de la solvabilité de la Nouvelle-Calédonie à court et moyen terme.

Pour 2016, un niveau de recettes d'emprunt de 7,7 milliards F.CFP est nécessaire pour financer le programme d'investissement. Ce niveau est légèrement inférieur à celui du budget 2015 (8,2 milliards F.CFP).

Par ailleurs, tout au long de l'année 2015, la Nouvelle-Calédonie a dû faire face à des tensions de trésorerie sévères avec des mandats en attente de paiement chez le payeur oscillant entre 5 et 15 milliards. Ces tensions ont engendré par ricochet des décalages importants dans le reversement des taxes affectées aux établissements publics (Agence sanitaire et sociale notamment) ainsi que les dotations aux provinces.

Objectifs

Le recours à l'emprunt pour financer les investissements des prochaines années sera conditionné par la capacité de la collectivité à dégager une épargne brute suffisamment importante pour assurer le remboursement des annuités de remboursement de la dette.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme dette et trésorerie est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 452 131 372	826 931 399	4 912 731 669	238 %
A1501-01 Gestion de la dette	1 452 131 372	826 931 399	4 912 731 669	238%
Recettes	5 575 252 148	0	10 697 016 669	92 %
A1501-01 Gestion de la dette	5 575 252 148	0	10 697 016 669	92%

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	1 452 131 372	826 931 399	4 912 731 669	238 %
Fonctionnement	366 758 339	282 623 605	551 465 000	50 %
(66) charges financières (remb. emprunts)	366 758 339	282 623 605	551 465 000	50 %
Investissements	1 085 373 033	544 307 794	4 361 266 669	302 %
Recettes	5 575 252 148	0	10 697 016 669	92 %

Les actions pour 2016

Action A1501-01 – Gestion de la dette

Dépenses : 4 912,73 MF
Recettes : 10 697,02 MF

Sont budgétés sur cette action, le remboursement en capital et intérêts de la Nouvelle-Calédonie sur les emprunts déjà contractés.

Annuité de la dette	2014	2015	2016	Evolut° BP2016/2015 en %
Remboursement du capital	1 095 500 000	1 194 500 000	1 534 600 000	28,47%
- CDC	32 000 000	50 000 000	196 000 000	292,00%
- CLF / Dexia	140 000 000	140 000 000	140 000 000	0,00%
- AFD	425 000 000	506 000 000	700 000 000	38,34%
- BEI	23 500 000	23 500 000	23 600 000	0,43%
- Caisse d'épargne	355 000 000	355 000 000	355 000 000	0,00%
- SGC	120 000 000	120 000 000	120 000 000	0,00%
Remboursement des intérêts	310 000 000	375 000 000	427 000 000	13,87%
- CDC	46 000 000	70 000 000	104 000 000	48,57%
- CLF / Dexia	60 000 000	60 000 000	49 000 000	-18,33%
- AFD	150 000 000	191 000 000	220 000 000	15,18%
- BEI	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0,00%
- SGC	50 000 000	50 000 000	50 000 000	0,00%
- ICNE (Intérêts courus non échus)	20 000 000	20 000 000	66 465 000	232,33%
Frais financiers (CNU/SWAP/TOF)	75 000 000	58 000 000	58 000 000	0,00%
Total annuités	1 500 500 000	1 647 500 000	2 086 065 000	26,62%

En recettes, il est proposé l'inscription de nouveaux emprunts à hauteur de 7 870 MF.

D'autre part, la Nouvelle-Calédonie a souscrit en 2008 auprès de la Financière OCEOR un emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie. Un tirage a été effectué au cours de l'exercice 2013 mais n'a pas pu être reconstitué faute de trésorerie suffisante.

Conformément à l'instruction comptable M52 adaptée et en concertation avec le payeur de la Nouvelle-Calédonie, une opération de dépense doit être effectuée en début d'exercice pour constater la capacité de tirage de la Nouvelle-Calédonie et une opération de recette en fin d'exercice pour clôturer cette capacité de tirage. Il s'agit ainsi d'une opération d'ordre qui se décline comme suit :

- inscription en dépenses d'investissement d'un montant de **2 826,7 MF** ;
- inscription en recettes d'investissement d'un montant de **2 826,7 MF**.

Programme P1502 Provisions

Dépenses :
Recettes :

0 F
F

Enjeux et contexte

Les provisions permettent de disposer de moyens d'action suffisants face à des événements prévisibles mais mal estimés et dont la survenance n'est pas encore avérée.

La Nouvelle-Calédonie avait constitué près de 5 MMF de provisions par le passé mais 2 MMF de ce montant avait été repris en 2013 et 2 MMF supplémentaires étaient inscrits au BP 2014, qui n'ont pas été exécutés au regard de l'évolution inquiétante des restes à recouvrer.

Le BS 2015 a permis de reconstituer un niveau minimal de provision pour risques financiers à plus de 4,6 MMF qui ont notamment permis en fin d'année 2015 d'absorber un montant important de dégrèvements dont l'existence était connue mais non confirmée, par une reprise de provisions de 2,6 MMF.

La création du budget annexe de répartition transfère désormais la charge des provisions sur ce budget, collecteur des taxes et impôts sur lesquels ces provisions s'adosent. Dans ces conditions il n'est pas nécessaire de proposer l'inscription de nouvelles provisions.

Objectifs

- Evaluer au mieux les risques prévisibles et leur probabilité de survenance au cours de l'année.
- Inscrire les dotations nécessaires à la couverture du risque identifié.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme « provisions » est la suivante :

	CA 2014	CA 2015 (15/11)	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	0	0	0	
A1502-01 Provision pour risques	0	0	0	
A1502-02 Provision pour charges	0	0	0	
Recettes	0	0	0	
A1502-01 Provision pour risques	0	0	0	
A1502-02 Provision pour charges	0	0	0	

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015 (15/11)	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	0	0	0	
Fonctionnement	0	0	0	
opérations d'ordre (dotations/provisions)	0	0	0	
Recettes	0	0	0	

Les actions pour 2016

Action A1502-02 - Provision pour charges

Recettes :

0 MF

Le budget primitif 2016 ne prévoit pas de provision complémentaire. L'état des provisions reste donc identique.

Etat des provisions

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision	Utilisation ou reprise	SOLDE
Autres provisions pour risques (1518)			152 035 997	0	152 035 997
	Provisions Sydonia	31-déc.-2010	21 054 854		21 054 854
	Provision pour les générations futures	13-août-2012	130 981 143	0	130 981 143
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions (1572)			13 025 582	0	13 025 582
	Amélioration du logiciel Sydonia	31-déc.-2010	13 025 582	0	13 025 582
Autres provisions pour risques et charges (1588)			4 947 348 878	0	4 947 348 878
	Maintenance du logiciel Sydonia	31-déc.-2010	195 702 593		195 702 593
	Provision pour admission en non valeur	31-déc.-2010	2 034 191 585		2 034 191 585
	Reprise anticipée du résultat	31-déc.-2009	0	0	0
	Travaux dans les lycées	13-août-2012	98 000 000	0	98 000 000
	Provision non recouvrement recettes fiscale	28-août-2015	2 619 454 700	0	2 619 454 700
TOTAL GENERAL			5 112 410 457	0	5 112 410 457

Programme P1503
Mouvements financiers divers

Dépenses : 17 956 511 169 F
Recettes : 18 409 650 000 F

Enjeux et contexte

Ce programme est fortement en baisse par rapport à l'année dernière du fait de la création du budget annexe de répartition qui reprend l'ensemble des inscriptions au titre des opérations de restitutions, dégrèvements, admissions en non valeur sur les recettes fiscales constitutives de l'assiette de répartition.

Dans ces conditions, le budget propre ne porte plus aucune de ces dépenses sur les recettes fiscales.

Les mouvements financiers relevant de ce programme contribuent à évaluer et régulariser les recettes non acquises du budget propre et qui viendraient sinon gonfler artificiellement le résultat de la collectivité. Ces recettes concernent essentiellement les recettes des services, du domaine, redevances et autres remboursements de prestations qui concourent à hauteur de 8 % environ aux recettes totales du budget propre.

Les actions inscrites concourent à l'orthodoxie comptable de la Nouvelle-Calédonie. Elles traduisent la sincérité et la régularité des comptes.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme « mouvements financiers divers » est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	24 782 748 942	18 431 428 399	17 956 511 169	-28 %
A1503-02 Admissions en non valeur, restitutions et remises gracieuses	5 427 263 520	4 974 534 825	36 711 169	-99%
A1503-03 Mouvements d'ordre	19 058 505 991	13 437 529 209	17 909 650 000	-6%
A1503-04 Opérations de clôture et autres mouvements financiers	3 539 004	2 254 609	2 150 000	-39%
A1503-05 Intérêts moratoires	4 894 406	7 465 254	8 000 000	63%
A1503-06 Achats et gestion des tabacs	288 546 021	9 644 502	0	-100%
Recettes	27 480 998 790	13 872 662 942	18 409 650 000	-33 %
A1503-02 Admissions en non valeur, restitutions et remises gracieuses	130 003 660	57 191 882	0	-100%
A1503-03 Mouvements d'ordre	19 058 505 991	13 437 420 459	17 909 650 000	-6%
A1503-04 Opérations de clôture et autres mouvements financiers	7 975 834 418	378 050 601	500 000 000	-94%
A1503-06 Achats et gestion des tabacs	316 654 721	0	0	-100%

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	24 782 748 942	18 431 428 399	17 956 511 169	-28 %
Fonctionnement	8 560 635 629	7 358 717 247	3 436 399 700	-60 %
(011) charges à caractère général	10 881 735	10 272 378	2 000 000	-82%
(012) charges de personnel et frais assimilés	1 083 091	1 347 740	0	-100%
(65) autres charges d'activité	326 031 008	0	4 000 000	-99%
(66) charges financières (remb. emprunts)	209 507	1 938	150 000	-28%
(67) charges exceptionnelles	5 106 232 923	4 982 277 134	28 599 700	-99%
opérations d'ordre (dotations/provisions)	3 116 197 365	2 364 818 057	1 841 650 000	-41%
(023) virement a la section d'investissement	0	0	1 560 000 000	
Investissements	16 222 113 313	11 072 711 152	14 520 111 469	-10 %
Recettes	27 480 998 790	13 872 662 942	18 409 650 000	-33 %

Les actions pour 2016

Action A1503-02 – Admission en non valeur, restitution et remise gracieuse

Dépenses : 36,71 MF

INVESTISSEMENT

Un montant de 12,1 MF est constitué pour faire face à des charges exceptionnelles et imprévues.

FONCTIONNEMENT

Il est notamment, proposé les dépenses suivantes pour cette action :

- admission en non valeur non fiscales : **4 MF**
- remises gracieuses : **20 MF**

Action A1503-03 - Mouvements d'ordre

Dépenses : 17 909,65 MF
Recettes : 17 909,65 MF

Les crédits inscrits, en recettes comme en dépenses, pour les opérations d'ordres sont liées à la gestion du patrimoine de la collectivité et comprennent :

RECETTES ET DEPENSES

INVESTISSEMENT : 14 508,00 MF

FONCTIONNEMENT : 3 401,65 MF

- les amortissements de l'exercice : 1 841,65 MF
- le reclassement comptable des avances consenties, notamment à la SECAL, dans le cadre du Médipole et de l'hôpital de Koné : 11 900 MF
- les opérations d'intégrations, de transferts, de cessions : 1 023 MF
- l'équilibre des opérations pour compte de tiers : 1 585 MF

**Action A1503-04 - Opération de clôture et autres
mouvements financiers**

Dépenses :	2,15	MF
Recettes :	500,00	MF

FONCTIONNEMENT : 2,15 MF

Il est proposé une inscription de **2 MF** pour l'achat de passeports (dépenses stables) et **0,15 MF** pour pallier aux pertes de changes.

RECETTES : 500,00 MF

Il est proposé l'inscription de 500 MF de revenus des dividendes de la BCI

Action A1503-05 - Intérêts moratoires

Dépenses :	8,00	MF

FONCTIONNEMENT : 8,00 MF

8 MF sont proposés au budget primitif 2016 pour le paiement des intérêts moratoires sur marchés publics.

Des intérêts moratoires sur marchés publics ont été mandatés pour 5MF en 2014 et pour 7MF au 15-11-2015

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre			
	P1501 Dette et trésorerie	P1503 Mouvements financiers divers	Total
Dépenses	4 912 731 669	17 956 511 169	22 869 242 838
Fonctionnement	551 465 000	3 436 399 700	3 987 864 700
930		26 599 700	26 599 700
943	551 465 000	8 150 000	559 615 000
946		1 841 650 000	1 841 650 000
953		1 560 000 000	1 560 000 000
Investissements	4 361 266 669	14 520 111 469	18 881 378 138
900		12 111 469	12 111 469
923	4 361 266 669		4 361 266 669
925		14 508 000 000	14 508 000 000
Recettes	10 697 016 669	18 409 650 000	29 106 666 669
Fonctionnement		500 000 000	500 000 000
943		500 000 000	500 000 000
Investissements	10 697 016 669	17 909 650 000	28 606 666 669
923	10 697 016 669		10 697 016 669
925		14 508 000 000	14 508 000 000
926		1 841 650 000	1 841 650 000
951		1 560 000 000	1 560 000 000

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	8 927 393 968	10 260 795 552	3 987 864 700	-4 939 529 268	-55 %
Fonctionnement	8 927 393 968	10 260 795 552	3 987 864 700	-4 939 529 268	-55 %
023 - Virement à la section de fonctionnement	0	0	1 560 000 000	1 560 000 000	
603 - Variation des stocks (approvisionnements et marchandises)	278 651 034	0	0	-278 651 034	-100%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	7 876 287	7 438 650	2 000 000	-5 876 287	-75%
613 - Locations	44 345	21 420	0	-44 345	-100%
615 - entretien et réparations	538 784	614 534	0	-538 784	-100%
618 - Divers	66 474	66 832	0	-66 474	-100%
621 - Personnel extérieur au service	1 083 091	1 347 740	0	-1 083 091	-100%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 159 185	968 208	0	-1 159 185	-100%
625 - Déplacements et missions	238 560	119 280	0	-238 560	-100%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	322 406	240 515	0	-322 406	-100%
628 - Divers	635 694	802 939	0	-635 694	-100%
654 - Pertes sur créances irrécouvrables	326 031 008	0	4 000 000	-322 031 008	-99%
661 - Charges d'intérêts	312 431 076	241 075 483	486 465 000	174 033 924	56%
666 - Pertes de change	209 507	1 938	150 000	-59 507	-28%
668 - Autres charges financières	54 327 263	41 548 122	65 000 000	10 672 737	20%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 894 406	7 465 254	8 000 000	3 105 594	63%
672 - Restitutions sur taxes	4 974 313 316	4 881 223 988	0	-4 974 313 316	-100%
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 063 440	292 750	0	-9 063 440	-100%
674 - Subventions exceptionnelles	117 855 756	93 295 142	20 000 000	-97 855 756	-83%
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	2 907 233	25 100 000	0	-2 907 233	-100%
678 - Autres charges exceptionnelles	106 005	0	599 700	493 695	466%
681 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	2 834 639 098	4 959 172 757	1 841 650 000	-992 989 098	-35%
Recettes	911 077 728	450 532 483	500 000 000	-411 077 728	-45 %
Fonctionnement	911 077 728	450 532 483	500 000 000	-411 077 728	-45 %
603 - Variation des stocks (approvisionnements et marchandises)	316 654 721	0	0	-316 654 721	-100%
761 - Produits de participations	446 500 000	375 000 000	500 000 000	53 500 000	12%
766 - Gains de change	29 030	765 006	0	-29 030	-100%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	130 053 674	57 191 882	0	-130 053 674	-100%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	6 300	0	0	-6 300	-100%
776 - Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	2 090 158	15 290 000	0	-2 090 158	-100%
778 - Autres produits exceptionnels	15 743 845	2 285 595	0	-15 743 845	-100%

Mouvements financiers
Synthèses des crédits par programmes

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Investissement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	17 307 486 346	11 617 018 946	18 881 378 138	1 573 891 792	9 %
Investissements	17 307 486 346	11 617 018 946	18 881 378 138	1 573 891 792	9 %
164 - Emprunts auprès des établissements de crédit	1 085 373 033	544 307 794	4 361 266 669	3 275 893 636	302%
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations (réalisations postérieures au 01/01/2012)	2 090 158	15 290 000	0	-2 090 158	-100%
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	0	0	12 111 469	12 111 469	
204 - Subventions d'équipement versées	59 833 800	0	1 735 000 000	1 675 166 200	2800%
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	0	0	50 000 000	50 000 000	
211 - Terrains	0	7 608 750	0	0	
212 - Agencements et aménagements de terrains	0	0	2 000 000	2 000 000	
213 - Constructions	0	0	121 000 000	121 000 000	
215 - Installations, matériel et outillage techniques	0	0	162 000 000	162 000 000	
218 - Autres immobilisations corporelles	0	0	5 000 000	5 000 000	
231 - Immobilisations corporelles en cours	16 159 035 702	11 049 812 402	12 433 000 000	-3 726 035 702	-23%
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	1 153 653	0	0	-1 153 653	-100%
Recettes	32 145 173 210	13 422 130 459	28 606 666 669	-3 538 506 541	-11 %
Investissements	32 145 173 210	13 422 130 459	28 606 666 669	-3 538 506 541	-11 %
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0	1 560 000 000	1 560 000 000	
102 - Dotations et fond globalisés d'investissement	0	7 500 000	0	0	
106 - Réserves	7 513 505 229	0	0	-7 513 505 229	-100%
164 - Emprunts auprès des établissements de crédit	5 575 252 148	0	10 697 016 669	5 121 764 521	92%
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d	0	4 116 840	873 000 000	873 000 000	
211 - Terrains	59 840 800	7 500 000	150 000 000	90 159 200	151%
218 - Autres immobilisations corporelles	2 900 233	17 600 000	0	-2 900 233	-100%
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisati	16 159 035 702	11 045 695 562	11 900 000 000	-4 259 035 702	-26%
280 - Amortissements des immobilisations incorporelles	2 468 431 713	1 841 176 488	1 490 243 039	-978 188 674	-40%
281 - Amortissements des immobilisations corporelles	366 207 385	498 541 569	351 406 961	-14 800 424	-4%
458 - Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat) (1)	0	0	1 585 000 000	1 585 000 000	

Annexe
Délibération relative au budget propre
de la Nouvelle-Calédonie
exercice 2016

BP 2016





Alexandra MEDARD

**Délibération n° 93 du 29 décembre 2015
relative au budget primitif propre de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2016**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu le code des impôts ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'avis du comité des finances locales du 30 septembre 2015 ;
Vu la délibération n° 78 du 29 octobre 2015 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016 ;
Vu l'arrêté n° 2015-2809/GNC du 8 décembre 2015 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 78 du 8 décembre 2015 ;
Entendu le rapport n° 154 des 14, 15 et 16 décembre 2015 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le budget de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2016 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses (mouvements budgétaires) à la somme de SOIXANTE-QUATORZE MILLIARDS HUIT CENT DIX MILLIONS QUINZE MILLE DEUX CENT QUARANTE ET UN FRANCS PACIFIQUE (74 810 015 241 FCFP).

Dont :

- TRENTE-DEUX MILLIARDS NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE QUARANTE DEUX FRANCS PACIFIQUE (32 947 888 042 FCFP) en section d'investissement, et

- QUARANTE-ET-UN MILLIARDS HUIT CENT SOIXANTE-DEUX MILLIONS CENT VINGT-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF FRANCS PACIFIQUE (41 862 127 199 FCFP) en section de fonctionnement.

Le montant du prélèvement sur excédents de fonctionnement destiné au financement de la section d'investissement compris dans les totaux précités s'élève à UN MILLIARD CINQ CENT SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS PACIFIQUE (1 560 000 000 FCFP).

Article 2 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder aux mandatement des subventions réparties par le congrès et le gouvernement.

Article 3 : Le gouvernement est habilité à répartir et attribuer les autres charges exceptionnelles ainsi que les participations et les subventions diverses non affectées (annexe ci-jointe) conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération modifiée du congrès n° 112 du 16 décembre 2010, dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

- 204 Subventions d'équipements versées
- 656 Participations
- 657 Subventions
- 674 Subventions exceptionnelles (sauf 67481-Remises gracieuses sur dettes fiscales et 67487-Autres remises gracieuses).

Article 4 : Sans préjudice des dispositions de l'article 5, la commission permanente est habilitée à répartir et attribuer les subventions diverses non affectées (annexe ci-jointe) conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération modifiée du congrès n° 112 du 16 décembre 2010, dans la limite des crédits votés au chapitre 930, sous-fonction 08, action « Communication et partenariats institutionnels ».

Article 5 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements de crédits entre sous chapitres ou articles ou programmes ou opérations à l'intérieur d'un même chapitre ou sous chapitre du budget. Ces virements feront l'objet d'états récapitulatifs transmis pour information à la commission des finances et du budget.

Article 6 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section, Les ordonnateurs informent le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Article 7 : Les effectifs de la Nouvelle-Calédonie sont arrêtés pour l'année 2016 conformément aux tableaux annexés à la présente délibération (maquette budgétaire ci-jointe).

Article 8 : Le gouvernement est habilité à négocier et à souscrire des emprunts nécessaires au financement des programmes territoriaux dans la limite SEPT MILLIARDS HUIT CENT SOIXANTE DIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS PACIFIQUE (7 870 350 000 FCFP) ainsi qu'à négocier et contracter des avances de trésorerie dans la limite de CINQ MILLIARDS DE FRANCS PACIFIQUE (5 000 000 000 FCFP).

Article 9 : Une avance à court terme d'un montant global de 3 970,086 MF CFP est accordée pour l'exercice 2016 aux établissements et organismes suivants :

- 418,5 MF CFP au centre hospitalier du Nord,
- 84,6 MF CFP à l'établissement de formation professionnelle des adultes,
- 1 050 MF CFP à la caisse de compensation de prestations familiales des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie et dépendances pour le régime d'assurance maladie,
- 1 417,846 MF CFP à la société Enercal,
- 450 MF CFP au centre hospitalier territorial,
- 319,14 MF CFP à la société Air Calédonie,
- 50 MF CFP à l'alliance scolaire de l'église évangélique,

Ces avances sont octroyées sur demande des intéressés et remboursées avant la fin de l'exercice. Le gouvernement est autorisé à passer une convention relative à ces avances en tant que de besoin.

Article 10 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, à la clôture de l'exercice, à provisionner, autant que de besoin, le reliquat de crédits disponibles sur l'article 65421 « créances non fiscales admises en non-valeur ».

Article 11 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont autorisés, chacun en ce qui le concerne, à lancer les opérations et à passer les marchés et à signer toutes pièces et documents relatifs aux dépenses pluriannuelles, conformément au tableau annexé à la présente délibération qui reprend les augmentations et les créations d'autorisations de programmes et autorisations d'engagements correspondantes (annexe ci-jointe).

Article 12 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à lancer les opérations, à passer les marchés et avenants d'études, de travaux et de fournitures, à signer toutes conventions y compris celles mentionnées à l'article 2-1 de la délibération n°136 CP du 1^{er} mars 1967 modifiée portant réglementation des marchés publics, ainsi que tous contrats et avenants, actes, pièces et documents dans la limite des inscriptions budgétaires.

Article 13 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont autorisés, chacun en ce qui le concerne, à transiger, par convention, en vue de mettre un terme à une contestation née de la réparation d'un préjudice causé par la Nouvelle-Calédonie ou par le congrès de la Nouvelle-Calédonie. La dépense est imputable au chapitre 930 « Administration générale », sur le compte 6712 « Dommages, amendes fiscales et judiciaires ».

Article 14 : 1) Les frais (de transport, d'hébergement, de location de véhicule, de cachets ou honoraires, de prestations diverses) des personnes n'ayant pas leur résidence en Nouvelle-Calédonie, sollicitées pour participer aux manifestations ou missions organisées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'aux manifestations ou missions auxquelles il participe, peuvent être pris en charge par le budget de la Nouvelle-Calédonie par arrêté du gouvernement dans la limite des crédits disponibles.

2) Les frais (de transport, d'hébergement, de location de véhicule, de cachets ou honoraires, de prestations diverses) des personnes sollicitées pour participer aux manifestations ou missions organisées par le congrès de la Nouvelle-Calédonie ou en collaboration avec celui-ci, ainsi qu'aux manifestations ou missions auxquelles il participe, peuvent être pris en charge par le budget de la Nouvelle-Calédonie par décision du président du congrès de la Nouvelle-Calédonie, dans la limite des crédits disponibles

Les manifestations ou missions visées aux paragraphes 1) et 2) du présent article comprennent notamment :

- les échanges institutionnels avec les assemblées délibérantes françaises et de la région Asie-Pacifique ;
- le concours d'observateurs étrangers de la région Asie - Pacifique concernant l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie ;
- le concours d'intervenants experts dans le cadre des transferts de compétences prévus par la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- le concours d'experts dans le cadre de l'information des membres du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de ses commissions intérieures, de ses commissions spéciales ou de tout autre organe interne.

Article 15 : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à l'acquisition de collections d'œuvres et objets d'art, d'objets d'antiquité destinés à entrer dans le patrimoine de la collectivité et à définir les conditions d'acquisition dans la limite des crédits inscrits au budget à l'article 2161 « collections et œuvres d'art ». L'ordonnateur du congrès est habilité à procéder à l'acquisition de collections d'œuvres et objets d'art, d'objets d'antiquité destinés à entrer dans le patrimoine de l'institution dans la limite des crédits disponibles.

Article 16 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 29 décembre 2015.

**Le président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Thierry SANTA

République française

POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

COLLECTIVITE : NOUVELLE-CALEDONIE

M 52 adaptée à la Nouvelle-Calédonie

BUDGET PRIMITIF
PROPRE

Voté par fonction

Budget primitif 2016 voté



NOUVELLE-CALEDONIE



BP 2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE

POSTE COMPTABLE DE LA PAIRIE DE NOUVELLE CALEDONIE

BUDGET : 01 Budget principal exercice 2016

M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF

Voté par fonction

ANNEE 2016

Demande effectuée le 04/01/2016

Exprimé en CFP (XPF)

SOMMAIRE

	<u>I - Informations générales</u>		<u>IV - ANNEXES</u>	<u>joint</u>	<u>sans objet</u>
3	Informations statistiques et fiscales				
3bis	Présentation des AP et des AE	59	Opérations pour compte de tiers		
4	Exécution du budget de l'exercice précédent	60	Equilibre des opérations financières		
	<u>II - Présentation générale du budget</u>		Opérations d'ordre de section à section - Etat des méthodes (1)		
6	Vue d'ensemble du budget		Recettes reversées et dotations à d'autre collectivités (1)		
7	1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels		Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris des engagements (1)		
9	2 - Equilibre financier du budget		Eléments de bilan - Etat de la dette (1)		
11	3 - Balance générale du budget		Eléments de bilan - Etat des immobilisations (dont acquisitions et cessions) (1)		
13	<u>III - Vote du budget</u>		Eléments de bilan - Immobilisations financières (1)		
	<u>A - Section d'investissement</u>		Etat des emprunts garantis (1)		
14	Vue d'ensemble		Etats des engagements donnés et reçus (1)		
15	90 - Opérations ventilées		Etat du personnel (1)		
31	92 - Opérations non ventilées		Liste des organismes de regroupement - Subventions versées par la collectivité dans le cadre du vote du budget (1)		
36	95 - Opérations sans réalisation		Liste des établissements publics créés (1)		
	<u>B - Section de fonctionnement</u>		Liste des budgets annexes (1)		
37	Vue d'ensemble		Décisions en matière de taux de contributions directes (1)		
38	93 - Opérations ventilées		Signatures (1)		
54	94 - Opérations non ventilées				
58	95 - Dépenses sans réalisation				

(1) Cf. idem maquette BP figurant à l'annexe 2 de l'arrêté du 12 décembre 2011

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

I - INFORMATIONS GENERALES	I
1. INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES	1

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs	INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE.)	268 767	1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	143 100 F
Population fictive	46 202	2. Recettes réelles de fonctionnement / Population	155 756 F
Longueur de la voirie (en km)	477 KM	3. Dépenses d'équipement brut / Population	58 092 F
Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la collectivité	19 F	4. Encours de la dette / Population	102 338 F
Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments	-	5. Dotation globale de fonctionnement / Population	25 103 F
		6. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	39%
		7. Taux d'évolution prévisionnel des recettes fiscales (2)	-1,5%
		8. Impôts et taxes / recettes de fonctionnement	18%
		9. Taux d'épargne brut / population	12 657 F
		10. Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	95%
		11. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement.	37%
		12. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	66%
		13. Encours de la dette / capacité d'autofinancement	8,1 années

INFORMATIONS FISCALES PREVISIONNELLES DES PROVINCES		
Coefficient de mobilisation des centimes additionnels (1)	Collectivité	Moyennes provinciales prévisionnelles

(1) Total des centimes additionnels votés par l'Assemblée / Total des centimes additionnels plafonnés par le congrès

(2) Evolution de l'assiette fiscale des dotations aux collectivités

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

Liste des autorisations de programme - BP 2016

Autorisations	chap.	Autorisation	Montant de l'autorisation	Révision	Autorisation après BP 2016	Engagé en AP	Crédits de paiement	CP avant BP 2016	CP 2016	CP après BP 2016	Reste à financer	2017	2018	2019	2020
AP P0102-2008/1-SUBVENTIONS EQUIPEMENTS AUX COMMUNES	907		1 000 000 000	0	1 000 000 000	994 613 872		1 000 000 000	0	1 000 000 000	0	0	0	0	0
AP P0102-2012/1-CONSTRUCTION MAIRIE DE FARINO	900		69 000 000	0	69 000 000	60 000 000		69 000 000	0	69 000 000	0	0	0	0	0
AP P0102-2014/1-CONSTRUCTION DE LA MAIRIE DE DUMBEA	900		350 000 000	0	350 000 000	250 000 000		250 000 000	100 000 000	350 000 000	0	0	0	0	0
AP P0201-2006/1-MISE EN CONFORMITE DU CONGRES (126/06)	900		225 000 000	0	225 000 000	127 805 270		153 000 000	2 000 000	155 000 000	70 000 000	70 000 000	0	0	0
AP P0201-2008/1-EXTENSION.REAMENAGEMENT INTERIEUR EXTERIEUR DU BATIMENT PRINCIPAL	900		80 000 000	0	80 000 000	36 146 642		37 093 592	0	37 093 592	42 906 408	42 906 408	0	0	0
AP P0201-2012/1-RESTRUCTURATION LOCAUX CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	900		2 000 000 000	0	2 000 000 000	10 000 000		50 000 000	200 000 000	250 000 000	1 750 000 000	1 200 000 000	532 000 000	18 000 000	0
AP P0301-2004/1-ANTENNE DES SERVICES DU GNC A KONE (54/04)	900		560 500 000	0	560 500 000	555 725 845		544 433 007	9 000 000	553 433 007	7 066 993	7 066 993	0	0	0
AP P0304-2010/1-ETAT ET DIFFUSION DU DROIT - JURIDOC	900		30 000 000	0	30 000 000	7 000 000		2 122 313	8 000 000	10 122 313	19 877 687	10 000 000	9 877 687	0	0
AP P0307-2002/3-ACHAT DE LOCAUX POUR LA DSF (30/02)	900		353 503 363	0	353 503 363	337 792 907		337 023 212	0	337 023 212	16 480 151	16 480 151	0	0	0
AP P0307-2006/2-MATERIELS INFORMATIQUES DES SERVICES DE LA NC (105/06)	900		299 388 000	-111 207 594	188 180 406	188 180 406		188 180 406	0	188 180 406	0	0	0	0	0
AP P0307-2007/1-RESTRUCTURATION DIMENC DITTT	900		1 240 000 000	20 000 000	1 260 000 000	1 137 422 914		845 186 825	400 000 000	1 245 186 825	14 813 175	14 813 175	0	0	0
AP P0307-2008/1-BIR HAKEIM - REAMENAGEMENT ANCIENT TRIBUNAL	900		450 000 000	0	450 000 000	48 674 260		48 625 864	0	48 625 864	401 374 136	201 374 136	200 000 000	0	0
AP P0307-2010/4-EXTENSION SERVICE MARINE MARCHANDE ET PECHEES MARITIMES	900		70 000 000	0	70 000 000	60 914 696		59 556 477	0	59 556 477	10 443 523	10 443 523	0	0	0
AP P0307-2012/2-POSE DE CLÔTURES et PORTAILS DEFENSIFS - NOUVILLE	900		85 000 000	0	85 000 000	1 431 150		1 431 150	20 000 000	21 431 150	63 568 850	20 000 000	20 000 000	23 568 850	0
AP P0307-2012/4-REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA DTSI	900		125 000 000	0	125 000 000	122 805 160		108 301 979	0	108 301 979	16 698 021	16 698 021	0	0	0
AP P0307-2014/1-TRAITEMENT AUTOMATISE DES EDITIONS	900		65 000 000	0	65 000 000	11 988 000		11 994 000	0	11 994 000	53 006 000	53 006 000	0	0	0
AP P0307-2014/2-CONSTRUCTION BATIMENT DTSI	900		850 000 000	0	850 000 000	787 437		4 200 000	0	4 200 000	845 800 000	845 800 000	0	0	0
AP P0307-2014/5-AMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DAE A DUCOS	909		300 000 000	-300 000 000	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0
AP P0307-2015/1-AMENAGEMENTS TECHNIQUES DTSI	900		70 000 000	0	70 000 000	0		0	18 000 000	18 000 000	52 000 000	45 000 000	7 000 000	0	0
AP P0307-2015/2-RESTAURATION BATIMENTS CLASSES	903		50 000 000	0	50 000 000	15 974 508		15 880 008	18 000 000	33 880 008	16 119 992	16 119 992	0	0	0
AP P0307-2016/1-REHABILITATION BATIMENTS DU CREIPAC	903		0	0	40 000 000	0		0	13 000 000	13 000 000	27 000 000	27 000 000	0	0	0
AP P0307-2016/2-AMENAGEMENT BUREAUX IMMEUBLE PLEXUS	900		0	0	420 000 000	0		0	20 000 000	20 000 000	400 000 000	300 000 000	100 000 000	0	0
AP P0308-2003/1-PROGRAMME DE TELEDTECTION (52/03)	900		65 600 000	-30 565 587	35 034 413	38 875 344		35 034 413	0	35 034 413	0	0	0	0	0
AP P0308-2003/2-INFORMATISATION GESTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (51/03)	900		55 000 000	0	55 000 000	53 745 940		49 608 940	0	49 608 940	5 391 060	5 391 060	0	0	0
AP P0308-2006/1-MIGRATION DES APPLICATIONS MAINFRAME (103/06)	900		38 837 161	-7 550	38 829 611	38 829 611		38 829 611	0	38 829 611	0	0	0	0	0
AP P0308-2006/2-PROJET ADMINISTRATION ELECTRONIQUE (102/06)	900		40 000 000	-40 000 000	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0
AP P0308-2007/1-POLITIQUE DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION (136/07)	900		30 000 000	0	30 000 000	5 222 184		5 222 184	0	5 222 184	24 777 816	9 000 000	5 000 000	5 000 000	5 777 816
AP P0308-2009/1-GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENT	900		25 000 000	0	25 000 000	20 716 659		22 516 659	0	22 516 659	2 483 341	2 483 341	0	0	0
AP P0308-2009/2-PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE	900		60 000 000	0	60 000 000	50 719 659		50 037 109	0	50 037 109	9 962 891	9 962 891	0	0	0
AP P0308-2011/1-VIRTUALISATION DU POSTE DE TRAVAIL	900		40 000 000	7 000 000	47 000 000	19 700 000		19 700 000	7 000 000	26 700 000	20 300 000	7 000 000	7 000 000	6 300 000	0
AP P0308-2011/2-DEMATERIALISATION MARCHES PUBLICS	900		41 000 000	0	41 000 000	23 000 000		18 693 367	22 306 633	41 000 000	0	0	0	0	0
AP P0308-2011/3-GESTION DES IDENTITES	900		22 000 000	0	22 000 000	3 335 322		3 335 322	5 000 000	8 335 322	13 664 678	5 000 000	5 000 000	3 664 678	0
AP P0308-2013/2-MIGRATION TIARHE VERSION 9	900		255 000 000	15 000 000	270 000 000	208 031 563		207 206 985	15 000 000	222 206 985	47 793 015	47 793 015	0	0	0
AP P0308-2014/1-DEVELOPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION	900		300 000 000	80 361 071	380 361 071	73 205 321		77 213 321	222 865 000	300 078 321	80 282 750	80 282 750	0	0	0
AP P0308-2016/1-REFONTE DU SYSTEME DOUANIER ILDA	900		0	0	400 000 000	0		0	70 000 000	70 000 000	330 000 000	200 000 000	130 000 000	0	0
AP P0401-2008/1-REVISION BDTOPO-NC	907		200 000 000	0	200 000 000	192 203 840		192 320 107	0	192 320 107	7 679 893	7 679 893	0	0	0
AP P0401-2008/2-S.I.G CADASTRE	907		60 000 000	0	60 000 000	49 600 720		49 600 720	0	49 600 720	10 399 280	10 399 280	0	0	0
AP P0401-2012/1-POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE DE PRECISION	907		85 000 000	0	85 000 000	82 584 099		74 495 799	10 500 000	84 995 799	4 201	4 201	0	0	0
AP P0401-2012/2-ECONOMIE VERTE (INVEST)	909		100 000 000	0	100 000 000	75 000 000		90 000 000	9 300 000	99 300 000	700 000	700 000	0	0	0
AP P0401-2013/1-REFERENTIEL LITTORAL DE NOUVELLE-CALEDONIE	907		230 000 000	0	230 000 000	66 750 113		0	0	0	230 000 000	150 000 000	80 000 000	0	0
AP P0401-2014/1-MISE A JOUR IMAGERIE AERIENNE ET BASE DONNEES TOPO-NC	907		200 000 000	0	200 000 000	8 450 350		8 456 612	33 000 000	41 456 612	158 543 388	50 000 000	50 000 000	58 543 388	0
AP P0401-2015/1-OUTILS INFORMATIQUE DE GESTION CADASTRALE	907		15 000 000	0	15 000 000	0		0	0	0	15 000 000	15 000 000	0	0	0

Liste des autorisations de programme - BP 2016

Autorisations	chap.	Autorisation	Montant de l'autorisation	Révision	Autorisation après BP 2016	Engagé en AP	Crédits de paiement	CP avant BP 2016	CP 2016	CP après BP 2016	Reste à financer	2017	2018	2019	2020
AP P0402-2005/2-ACQUISITION NOUVEAU RADAR (65/05)	907		226 700 000	0	226 700 000	71 280 551		218 074 491	0	218 074 491	8 625 509	8 625 509	0	0	0
AP P0402-2015/1-AQUISITION GENERATEUR HYDROGENE	907		12 000 000	-935 556	11 064 444	12 000 000		11 064 444	0	11 064 444	0	0	0	0	0
AP P0402-2016/1-RENOUVELLEMENT MATERIELS METEOROLOGIQUES	907		0	0	29 100 000	0		0	8 100 000	8 100 000	21 000 000	6 600 000	6 600 000	3 900 000	3 900 000
AP P0402-2016/2-RENOUVELLEMENT STATIONS METEOROLOGIQUES	907		0	0	19 100 000	0		0	3 000 000	3 000 000	16 100 000	3 000 000	3 000 000	5 050 000	5 050 000
AP P0403-2013/1-RENOVATION BARRAGE DUMBEA	907		40 000 000	0	40 000 000	40 000 000		40 000 000	0	40 000 000	0	0	0	0	0
AP P0404-2005/2-COMPLEXE DE PROTECTION ZOO ET PHYTOSANITAIRE DE LA NC (98/05)	909		3 180 000 000	0	3 180 000 000	2 623 058 345		2 195 658 616	422 250 000	2 617 908 616	562 091 384	400 000 000	162 091 384	0	0
AP P0404-2011/1-CONSTRUCTION BATIMENTS BUREAUX SIVAP	909		350 000 000	50 000 000	400 000 000	41 695 913		41 753 300	175 000 000	216 753 300	183 246 700	183 246 700	0	0	0
AP P0407-2014/1-AIDES AUX COMMUNES EN MATIERE DE SECURITE CIVILE	901		960 000 000	0	960 000 000	0		234 000 000	0	234 000 000	726 000 000	726 000 000	0	0	0
AP P0407-2015/1-EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE FORMATION	901		170 000 000	0	170 000 000	129 981 265		59 355 498	70 800 000	130 155 498	39 844 502	39 844 502	0	0	0
AP P0407-2015/2-EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE EPI-TENUES LOURDES	901		35 000 000	0	35 000 000	35 000 000		7 870 000	7 000 000	14 870 000	20 130 000	7 000 000	7 000 000	6 130 000	0
AP P0407-2015/3-EQUIPEMENTS ET ENGINS DE SECURITE CIVILE	901		851 450 156	0	851 450 156	334 586 957		334 579 697	130 000 000	464 579 697	386 870 459	255 000 000	105 000 000	26 870 459	0
AP P0407-2015/4-EQUIPEMENTS ET MATERIEL DE GESTION ALERTE ET TRANSMISSIONS	901		80 000 000	0	80 000 000	16 000 000		16 000 000	15 300 000	31 300 000	48 700 000	16 700 000	16 000 000	16 000 000	0
AP P0501-2011/1-EXTENSION SEAC - NC	908		60 000 000	0	60 000 000	0		0	36 000 000	36 000 000	24 000 000	24 000 000	0	0	0
AP P0502-2008/3-MAGENTA-CONSTRUCTION AEROGARE FRET	908		600 000 000	100 000 000	700 000 000	62 748 024		212 862 649	330 000 000	542 862 649	157 137 351	157 137 351	0	0	0
AP P0502-2010/1-KONE AMENAGEMENT AERODROME ACCUEIL ATR42	908		2 200 000 000	0	2 200 000 000	1 243 420 767		1 297 461 818	95 000 000	1 392 461 818	807 538 182	300 000 000	400 000 000	107 538 182	0
AP P0502-2011/1-ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	908		816 500 000	75 000 000	891 500 000	708 322 916		742 865 657	144 250 000	887 115 657	4 384 343	4 384 343	0	0	0
AP P0502-2011/3-AMENAGEMENT ET EXTENSION PARKING VOITURES MAGENTA	908		60 418 754	0	60 418 754	59 311 046		60 418 754	0	60 418 754	0	0	0	0	0
AP P0502-2011/4-DEVELOPPEMENT SIG - DAC	908		30 000 000	0	30 000 000	18 124 129		20 204 619	9 700 000	29 904 619	95 381	95 381	0	0	0
AP P0502-2013/1-DEVIATION RP14 PHASE 2	908		2 000 000	0	2 000 000	1 202 250		1 202 250	0	1 202 250	797 750	797 750	0	0	0
AP P0502-2014/5-PROJET NAVIGATION AERIENNE 2018 (SNA 2018)	908		950 000 000	0	950 000 000	0		0	0	0	950 000 000	600 000 000	350 000 000	0	0
AP P0502-2015/1-MISE AUX NORMES CODE 3 AERODROME MAGENTA	908		1 500 000 000	0	1 500 000 000	0		5 000 000	0	5 000 000	1 495 000 000	231 000 000	600 000 000	500 000 000	164 000 000
AP P0502-2016/1-EXTENSION AEROGARE DE LIFOU	908		0	0	1 500 000 000	0		0	175 000 000	175 000 000	1 325 000 000	325 000 000	600 000 000	400 000 000	0
AP P0502-2016/2-DEPLOIEMENT OUTIL SURVEILLANCE WAM - NC	908		0	0	200 000 000	0		0	5 000 000	5 000 000	195 000 000	100 000 000	95 000 000	0	0
AP P0502-2016/3-AMENAGEMENT DU PARKING PUBLIC AEROGARE DE MAGENTA	908		0	0	145 000 000	0		0	115 000 000	115 000 000	30 000 000	30 000 000	0	0	0
AP P0502-2016/4-VOIE ACCES AUX INSTALLATIONS AERODROME KONE	908		0	0	500 000 000	0		0	50 000 000	50 000 000	450 000 000	400 000 000	50 000 000	0	0
AP P0502-2016/5-ACHAT VEHICULES SSLIA POUR LES AERODROMES DE LA NC	908		0	0	160 200 000	0		0	100 000	100 000	160 100 000	80 000 000	100 000	80 000 000	0
AP P0503-2006/1-TRANSFERT DES PISTES PERMIS DE CONDUIRE (121/06)	908		175 000 000	0	175 000 000	68 930 972		51 696 017	0	51 696 017	123 303 983	100 000 000	23 303 983	0	0
AP P0503-2006/2-CENTRE D'EDUCATION ROUTIERE A KOUMAC (118/06)	908		93 000 000	0	93 000 000	84 205 803		82 686 034	4 747 136	87 433 170	5 566 830	5 566 830	0	0	0
AP P0503-2007/1-PROGRAMME ROUTIER ANTERIEUR	908		4 440 253 875	0	4 440 253 875	4 206 295 368		4 230 373 375	0	4 230 373 375	209 880 500	4 385 000	205 495 500	0	0
AP P0503-2008/1-PROGRAMME ROUTIER 08/13	908		470 542 157	0	470 542 157	371 602 736		371 343 242	0	371 343 242	99 198 915	0	99 198 915	0	0
AP P0503-2009/1-PROGRAMME ROUTIER 2009-2014	908		32 041 688	0	32 041 688	24 917 917		16 949 577	0	16 949 577	15 092 111	0	15 092 111	0	0
AP P0503-2010/1-PROGRAMME ROUTIER 2010-2015	908		13 754 000 000	1 065 000 000	14 819 000 000	9 197 474 433		6 905 177 647	800 000 000	7 705 177 647	7 113 822 353	2 350 823 264	2 600 000 000	2 162 999 089	0
AP P0503-2011/1-PROGRAMME ROUTIER 2011-2016	908		4 017 000 000	0	4 017 000 000	3 347 693 710		3 011 819 536	15 000 000	3 026 819 536	990 180 464	497 042 248	450 000 000	43 138 216	0
AP P0503-2012/1-PROGRAMME ROUTIER 2012/2017	908		850 000 000	0	850 000 000	306 127 426		289 671 602	200 000 000	489 671 602	360 328 398	200 000 000	100 000 000	60 328 398	0
AP P0503-2012/2-PROJET HOSPITALIER PRIVE	908		380 000 000	0	380 000 000	101 409 021		83 856 702	0	83 856 702	296 143 298	151 237 331	144 905 967	0	0
AP P0503-2012/3-AMENAGEMENT AXE ROUTIER "ROND POINT BERTHELOT"	908		600 000 000	0	600 000 000	600 000 000		377 400 000	0	377 400 000	222 600 000	100 000 000	122 600 000	0	0
AP P0503-2013/1-PROGRAMME ROUTIER 2013/2018	908		5 710 000 000	3 976 000 000	9 686 000 000	2 826 732 819		1 169 050 131	1 785 000 000	2 954 050 131	6 731 949 869	1 998 585 674	2 250 000 000	2 483 364 195	0
AP P0503-2013/2-LOTISSEMENT LES ALIZES - NOUVILLE	908		500 000 000	0	500 000 000	0		0	0	0	500 000 000	0	250 000 000	250 000 000	0
AP P0503-2013/3-CREATION CENTRALE MOBILITE	908		60 000 000	0	60 000 000	1 075 479		581 154	58 924 521	59 505 675	494 325	494 325	0	0	0
AP P0503-2013/4-CENTRE CONTROLE TECHNIQUE VEHICULE A CANALA	908		160 000 000	0	160 000 000	10 490 901		1 527 266	8 000 000	9 527 266	150 472 734	130 487 742	19 984 992	0	0
AP P0503-2015/2-PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ECHANGEUR DES ERUDITS (DESSERTE MEDIPOLE)	908		250 000 000	0	250 000 000	250 000 000		150 000 000	100 000 000	250 000 000	0	0	0	0	0
AP P0601-2003/3-CENTRE HOSPITALIER DU NORD (47/03)	9E+06		882 800 000	0	882 800 000	732 843 000		732 800 000	0	732 800 000	150 000 000	150 000 000	0	0	0
AP P0601-2005/2-MAISON DE L'ENFANCE POLYHANDICAPEE (79/05)	904		1 230 000 000	0	1 230 000 000	1 217 000 000		1 217 000 000	0	1 217 000 000	13 000 000	13 000 000	0	0	0

Liste des autorisations de programme - BP 2016

Autorisations	chap.	Autorisation	Montant de l'autorisation	Révision	Autorisation après BP 2016	Engagé en AP	Crédits de paiement	CP avant BP 2016	CP 2016	CP après BP 2016	Reste à financer	2017	2018	2019	2020
AP P0603-2012/2-TRAVAUX DE REMEDIATION AMIANTE	904		100 000 000	0	100 000 000	49 977 844		41 977 844	40 000 000	81 977 844	18 022 156	18 022 156	0	0	0
AP P0603-2015/1-SIC DESAMIANTAGE TOURS DE ST-QUENTIN	904		300 000 000	0	300 000 000	300 000 000		300 000 000	0	300 000 000	0	0	0	0	0
AP P0604-2006/1-CENTRE HOSPITALIER DE KOUTIO (109/06)	904		50 190 000 000	16 816 000	50 206 816 000	49 106 702 853		48 521 922 152	1 062 931 000	49 584 853 152	621 962 848	621 962 848	0	0	0
AP P0604-2013/2-CONSTRUCTION NOUVEL HOPITAL EN PROVINCE NORD	904		6 690 000 000	0	6 690 000 000	3 464 000 000		2 759 000 000	3 050 000 000	5 809 000 000	881 000 000	881 000 000	0	0	0
AP P0604-2014/1-PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-INVESTISSEMENT	903		178 100 000	0	178 100 000	178 100 000		625 000	177 475 000	178 100 000	0	0	0	0	0
AP P0604-2014/4-DESSERTE NEOBUS VERS MEDIPOLE	904		195 000 000	-195 000 000	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0
AP P0604-2016/1-PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL HOPITAL DU NORD-INVESTISSEMENT	903		0	0	54 000 000	0		0	22 000 000	22 000 000	32 000 000	17 000 000	15 000 000	0	0
AP P0701-2012/1-MODERNISATION ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO SOCIAUX	905		420 000 000	0	420 000 000	165 000 000		165 000 000	0	165 000 000	255 000 000	127 500 000	0	127 500 000	0
AP P0703-2005/1-FOYER ACCUEIL URGENCE ET ORIENTATION (64/05)	905		238 500 000	0	238 500 000	0		236 996 275	0	236 996 275	1 503 725	1 503 725	0	0	0
AP P0703-2005/2-FOYER NOUVILLE (99/05)	905		242 477 200	0	242 477 200	0		239 000 000	0	239 000 000	3 477 200	3 477 200	0	0	0
AP P0703-2005/3-FOYER PAITA (100/05)	905		276 541 685	0	276 541 685	0		276 541 685	0	276 541 685	0	0	0	0	0
AP P0703-2007/1-LOTISSEMENT DE NOUVILLE (149/07)	905		200 000 000	0	200 000 000	200 000 000		197 136 257	0	197 136 257	2 863 743	2 863 743	0	0	0
AP P0703-2008/1-GARAGE PJEJ NOUVILLE	905		80 000 000	0	80 000 000	75 717 685		65 842 148	0	65 842 148	14 157 852	14 157 852	0	0	0
AP P0802-2001/1-MAISON DE LA GYMNASTIQUE (28/01)	903		269 931 000	0	269 931 000	261 959 217		258 174 355	0	258 174 355	11 756 645	11 756 645	0	0	0
AP P0802-2006/2-CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR ET EXPERTISE (128/06)	903		500 000 000	0	500 000 000	500 000 000		500 000 000	0	500 000 000	0	0	0	0	0
AP P0802-2010/1-TERRAIN DE FOOTBALL CANALA	903		150 000 000	0	150 000 000	70 000 000		50 000 000	0	50 000 000	100 000 000	100 000 000	0	0	0
AP P0803-2007/2-JP 2011 SALLE OMNISPORT	903		544 203 410	0	544 203 410	488 200 464		510 297 642	0	510 297 642	33 905 768	33 905 768	0	0	0
AP P0803-2008/1-INSFRASTRUCTURES SPORTIVES JP2011	903		4 408 515 434	0	4 408 515 434	4 408 515 434		4 408 515 434	0	4 408 515 434	0	0	0	0	0
AP P0901-2004/1-EXTENSION DU MUSEE (56/04)	903		310 000 000	0	310 000 000	148 642 847		120 079 803	107 297 143	227 376 946	82 623 054	82 623 054	0	0	0
AP P0901-2013/1-RENOV. BAT 1981 BIB. BERNHEIM	903		1 500 000 000	0	1 500 000 000	60 000 000		60 000 000	0	60 000 000	1 440 000 000	1 440 000 000	0	0	0
AP P0901-2013/2-CIRCUITS SITES TOURISTIQUES MAAMAAT-PWIIXE	903		48 000 000	0	48 000 000	0		0	0	0	48 000 000	48 000 000	0	0	0
AP P0902-2010/1-CONSTRUCTION MAISON DE LA FEMME ET DE LA CULTURE	903		450 000 000	0	450 000 000	66 995 015		32 035 982	46 218 857	78 254 839	371 745 161	371 745 161	0	0	0
AP P1001-2011/1-FONDS GARANTIE DEVELOPPEMENT TERRES COUTUMIERES	907		230 000 000	0	230 000 000	230 000 000		230 000 000	0	230 000 000	0	0	0	0	0
AP P1001-2014/1-INFRASTRUCTURES EN MILIEU TRIBAL	900		100 000 000	0	100 000 000	27 000 000		36 836 576	0	36 836 576	63 163 424	20 000 000	20 000 000	20 000 000	3 163 424
AP P1002-1992/1-LOCAUX CONSEILS AIRES COUTUMIERES (1/92)	900		203 068 915	0	203 068 915	128 344 612		163 068 915	40 000 000	203 068 915	0	0	0	0	0
AP P1002-2005/1-CENTRE SOCIO CULTUREL DE L'IGNAME (90/05)	900		120 000 000	0	120 000 000	3 529 065		3 529 065	0	3 529 065	116 470 935	30 000 000	30 000 000	30 000 000	26 470 935
AP P1002-2005/2-SIEGE DU SENAT COUTUMIER (82/05)	900		581 000 000	0	581 000 000	513 607 647		509 190 615	0	509 190 615	71 809 385	71 809 385	0	0	0
AP P1002-2013/1-REHABILITATION EX-INTERNAT JEUNES FILLES	900		130 000 000	0	130 000 000	20 000 000		30 234 150	0	30 234 150	99 765 850	30 000 000	30 000 000	30 000 000	9 765 850
AP P1103-2013/3-MAISON DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE	902		521 500 000	-515 137 140	6 362 860	6 362 860		6 362 860	0	6 362 860	0	0	0	0	0
AP P1103-2014/1-POLE NUMERIQUE ET TECHNOLOGIQUE-POLE NTC	902		323 000 000	0	323 000 000	0		25 900 000	224 000 000	249 900 000	73 100 000	73 100 000	0	0	0
AP P1105-2014/1-FINANCEMENT DEFICIT COMPTES ALLIANCE SCOLAIRE EVANGELIQUE ASEE	902		220 000 000	0	220 000 000	0		0	0	0	220 000 000	220 000 000	0	0	0
AP P1106-2011/1-PROGRAMME 2012 TRAVAUX DES LYCEES	902		857 946 233	-26 093 409	831 852 824	831 852 824		831 852 824	0	831 852 824	0	0	0	0	0
AP P1106-2013/1-RENOVATION LYCEES GARNIER ET TOUHO	902		2 963 076 321	0	2 963 076 321	2 288 462 329		2 254 678 701	393 000 000	2 647 678 701	315 397 620	315 397 620	0	0	0
AP P1106-2013/2-RENOVATION SALLE INFORMATIQUE DEZARNAULDS	902		65 200 000	2 984 596	68 184 596	44 598 052		42 851 808	24 633 000	67 484 808	699 788	699 788	0	0	0
AP P1106-2013/3-DEVELOPPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE 2ND DEGRE	902		373 407 610	0	373 407 610	372 329 831		265 084 984	108 322 626	373 407 610	0	0	0	0	0
AP P1106-2013/4-RENOVATION DES LYCEES 2013-2017	902		3 797 000 000	0	3 797 000 000	1 367 734 474		972 976 035	487 000 000	1 459 976 035	2 337 023 965	780 000 000	750 000 000	807 023 965	0
AP P1106-2014/1-ETUDES LYCEE DU CENTRE	902		10 000 000	0	10 000 000	0		0	0	0	10 000 000	10 000 000	0	0	0
AP P1203-2011/1-PLATEAUX TECHNIQUES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE X ème FED	906		1 220 500 000	0	1 220 500 000	506 650 605		467 900 605	0	467 900 605	752 599 395	602 279 516	150 319 879	0	0
AP P1203-2014/1-CONSTRUCTION DE LOCAUX DFPC A KONE	906		60 000 000	-53 070 000	6 930 000	6 930 000		6 930 000	0	6 930 000	0	0	0	0	0
AP P1203-2014/3-APPUI MISE EN OEUVRE PES	906		123 000 000	40 000 000	163 000 000	93 169 433		102 000 000	17 443 200	119 443 200	43 556 800	43 556 800	0	0	0
AP P1203-2014/4-SUBVENTIONS ETFFA - REMISE AUX NORMES	906		60 000 000	0	60 000 000	60 000 000		60 000 000	0	60 000 000	0	0	0	0	0
AP P1203-2014/5-RENOVATION DES LOCAUX ETFFA	906		541 000 000	0	541 000 000	541 000 000		531 000 000	0	531 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0	0

Liste des autorisations de programme - BP 2016

Autorisations	chap.	Autorisation	Montant de l'autorisation	Révision	Autorisation après BP 2016	Engagé en AP	Crédits de paiement	CP avant BP 2016	CP 2016	CP après BP 2016	Reste à financer	2017	2018	2019	2020
AP P1301-2006/1-REFONTE DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA DTE (137/07)	906		39 100 000	13 745 650	52 845 650	29 100 000		28 645 650	24 200 000	52 845 650	0	0	0	0	0
AP P1302-2008/1-REHABILITATION IMMEUBLE DAE	909		60 000 000	0	60 000 000	45 026 805		56 358 700	0	56 358 700	3 641 300	3 641 300	0	0	0
AP P1304-2013/2-ABATTOIR DE PAITA	909		70 000 000	0	70 000 000	70 000 000		35 000 000	35 000 000	70 000 000	0	0	0	0	0
AP P1304-2013/3-REFECTION ETALONNERIE BOURAIL	909		23 000 000	-5 000 000	18 000 000	18 000 000		18 000 000	0	18 000 000	0	0	0	0	0
AP P1304-2013/4-ENTREPOT DE LA CHAMBRE AGRICULTURE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	909		100 000 000	-40 000 000	60 000 000	100 000 000		60 000 000	0	60 000 000	0	0	0	0	0
AP P1304-2014/1-CONSTRUCTION BUREAUX DAVAR/APICAN DAFE	909		965 000 000	0	965 000 000	2 903 775		2 903 775	6 000 000	8 903 775	956 096 225	50 000 000	450 000 000	456 096 225	0
AP P1304-2014/2-AMENAGEMENT DU SITE DE TENE (FEAAB)	909		110 000 000	0	110 000 000	110 000 000		60 000 000	0	60 000 000	50 000 000	50 000 000	0	0	0
AP P1304-2016/1-SUBVENTION CANC POUR LA REFECTION DU MARCHÉ DE GROS	909		0	0	100 000 000	0		0	45 000 000	45 000 000	55 000 000	55 000 000	0	0	0
AP P1306-2013/1-CITE DE LA MINE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	909		80 000 000	0	80 000 000	30 000 000		6 085 919	0	6 085 919	73 914 081	24 638 027	24 638 027	24 638 027	0
AP P1307-2011/1-PROJET ECONOMIE NUMERIQUE	909		820 000 000	0	820 000 000	387 249 372		354 228 096	37 520 000	391 748 096	428 251 904	214 125 952	214 125 952	0	0
AP P1307-2012/2-FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (INVEST)	909		901 000 000	0	901 000 000	597 600 987		605 595 987	150 000 000	755 595 987	145 404 013	145 404 013	0	0	0
AP P1307-2013/2-SOUTIEN EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE	909		460 000 000	0	460 000 000	179 799 532		197 799 532	20 000 000	217 799 532	242 200 468	60 550 117	60 550 117	60 550 117	60 550 117
AP P1401-2005/1-REFONTE APPLICATION FISCALE "PROJET PACIFISC" (92/05)	900		993 544 354	0	993 544 354	817 233 630		726 560 524	94 400 000	820 960 524	172 583 830	85 000 000	87 583 830	0	0
AP P1401-2012/1-AMENAGEMENT LOCAUX DSF ET RLT	900		110 000 000	0	110 000 000	110 000 000		41 798 106	9 000 000	50 798 106	59 201 894	41 000 000	18 201 894	0	0
AP P1402-2002/1-LOGICIEL DE GESTION FINANCIERE (41/02)	900		365 000 000	0	365 000 000	279 114 023		279 114 023	0	279 114 023	85 885 977	85 885 977	0	0	0
AP P1402-2006/1-LOCAUX ADMINISTRATIFS EX DIRAG (133/06)	900		500 000 000	0	500 000 000	490 099 518		485 908 052	10 000 000	495 908 052	4 091 948	4 091 948	0	0	0
AP P1503-2015/1-DEPENSES IMPREVUES (INV)	950		300 000 000	0	300 000 000	0		0	0	0	300 000 000	0	0	0	0
Total général			141 551 147 316	4 144 890 481	149 263 437 797	103 572 276 273		97 100 144 137	12 197 584 116	109 297 728 253	39 965 709 544	19 899 157 375	11 671 670 238	7 816 203 789	278 678 142

Liste des autorisations d'engagement - BP 2016

Autorisations	chapitre	Autorisation	Montant de l'autorisation	Révision	Autorisation après BP 2016	Engagé en AP	Crédits de paiement	CP avant BP 2016	CP 2016	CP après BP 2016	Reste à financer	2017	2018	2019	2020
AE P0102-2012/2-SOUTIEN AU SIVM SUD	931		37 700 000	0	37 700 000	37 700 000		37 700 000	0	37 700 000	0	0	0	0	0
AE P0301-2014/1-MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE QUALITE	930		50 000 000	0	50 000 000	11 248 137		13 373 137	10 000 000	23 373 137	26 626 863	10 000 000	10 000 000	6 626 863	0
AE P0302-2011/1-COOPERATION REGIONALE	930		354 000 000	0	354 000 000	323 771 976		318 944 480	50 000	318 994 480	35 005 520	0	0	0	0
AE P0303-2012/2-SCHEMA MOBILITE DES BIENS ET DES PERSONNES	938		220 000 000	0	220 000 000	149 326 382		149 528 369	9 000 000	158 528 369	61 471 631	15 000 000	15 000 000	15 000 000	16 471 631
AE P0307-2012/1-AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA N-C "NOUVILLE"	930		30 000 000	0	30 000 000	5 364 566		5 370 745	2 500 000	7 870 745	22 129 255	7 000 000	7 000 000	8 129 255	0
AE P0307-2012/3-ENTRETIEN GENERALE DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS ADMINISTRATIFS DE LA N-C.	930		200 000 000	0	200 000 000	158 525 221		153 588 509	17 800 000	171 388 509	28 611 491	18 700 764	9 910 727	0	0
AE P0307-2013/2-LOCATION DE LOCAUX POUR DITTT ET DIMENC	930		120 000 000	14 435 000	134 435 000	120 000 000		111 389 000	23 046 000	134 435 000	0	0	0	0	0
AE P0308-2013/1-DEMATERIALISATION MARCHES PUBLICS	930		26 800 000	10 000 000	36 800 000	26 800 000		26 800 000	8 000 000	34 800 000	2 000 000	0	0	0	0
AE P0308-2014/2-SOUTIEN AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES	930		160 000 000	40 000 000	200 000 000	19 702 200		20 625 000	15 000 000	35 625 000	164 375 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	44 375 000
AE P0401-2012/3-ECONOMIE VERTE (FONCT)	939		140 000 000	0	140 000 000	120 890 644		115 221 332	0	115 221 332	24 778 668	24 778 668	0	0	0
AE P0403-2014/1-ATLAS HYDROELECTRICITE	937		20 000 000	0	20 000 000	5 000 000		5 000 000	1 500 000	6 500 000	13 500 000	10 000 000	3 500 000	0	0
AE P0407-2014/2-PRESTATION AERIENNE SECURITE CIVILE-HELICOPTERE SECURITE CIVILE HSC	931		315 000 000	0	315 000 000	0		105 000 000	105 000 000	210 000 000	105 000 000	105 000 000	0	0	0
AE P0407-2014/3-PRESTATION AERIENNE HELICOPTERE BOMBARDIER D'EAU-HBE	931		462 204 000	4 547 997	466 751 997	462 204 000		238 204 000	111 100 000	349 304 000	117 447 997	117 447 997	0	0	0
AE P0407-2014/4-AIDE A L'ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE-PCS	931		40 000 000	0	40 000 000	30 000 000		3 000 000	8 000 000	11 000 000	29 000 000	29 000 000	0	0	0
AE P0502-2014/8-FINANCEMENT DU DEFICIT AIRCALIN POUR LA LIGNE NOUMEA-MELBOURNE	938		750 000 000	0	750 000 000	100 000 000		100 000 000	0	100 000 000	650 000 000	0	0	0	0
AE P0502-2016/6-CONTINUITE AERIENNE	938		0	0	609 000 000	0		0	164 000 000	164 000 000	445 000 000	0	0	0	0
AE P0503-2015/1-PERMISS POUR L'EMPLOI NOUVELLE-CALEDONIE (PPE NC)	908		80 000 000	0	80 000 000	14 720 000		19 923 726	12 500 000	32 423 726	47 576 274	15 000 000	15 000 000	17 576 274	0
AE P0601-2011/1-ACCUEIL FEMMES ENCEINTES SCHEMA PERINATALITE	934		59 000 000	-8 500 000	50 500 000	56 500 000		50 500 000	0	50 500 000	0	0	0	0	0
AE P0601-2011/2-UNITE MEDICO JUDICIAIRE	934		15 000 000	-10 000 000	5 000 000	5 000 000		0	0	0	5 000 000	5 000 000	0	0	0
AE P0601-2013/1-TECH. INFORM° APPLICAT° SANTE	934		50 000 000	0	50 000 000	20 000 000		0	0	0	50 000 000	20 000 000	30 000 000	0	0
AE P0603-2012/1-SUIVI REGLEMENTATION EAUX DE BAINNADE	934		40 177 000	8 000 000	48 177 000	36 163 649		36 163 649	12 000 000	48 163 649	13 351	13 351	0	0	0
AE P0603-2012/3-OPANC	937		30 000 000	0	30 000 000	5 960 745		1 970 191	0	1 970 191	28 029 809	0	0	0	0
AE P0603-2014/1-PRISE EN CHARGE DES AUXILIAIRES DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE	934		100 000 000	60 000 000	160 000 000	60 998 190		62 130 846	30 000 000	92 130 846	67 869 154	34 000 000	33 869 154	0	0
AE P0604-2014/2-PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-FONCTIONNEMENT	933		60 490 000	0	60 490 000	60 490 000		18 237 250	10 000 000	28 237 250	32 252 750	32 252 750	0	0	0
AE P0604-2016/2-PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL HOPITAL DU NORD-FONCTIONNEMENT	933		0	0	10 000 000	0		0	0	0	10 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0
AE P0701-2012/2-DELEGATION DE COMPETENCE AUX PROVINCES P. SOCIALE	935		100 000 000	0	100 000 000	24 000 000		24 000 000	12 000 000	36 000 000	64 000 000	64 000 000	0	0	0
AE P0701-2013/1-ETABLISSEMENT HEBERGEMENT PERSONNES AGEES DEPENDANTES	935		41 330 000	0	41 330 000	0		0	0	0	41 330 000	0	41 330 000	0	0
AE P0702-2011/1-TUTELLE DES MAJEURS	935		40 000 000	-10 000 000	30 000 000	30 000 000		30 000 000	0	30 000 000	0	0	0	0	0
AE P0703-2015/1-REMBOURSEMENT AUX PROVINCES	935		3 037 000 000	0	3 037 000 000	608 359 608		935 000 000	700 000 000	1 635 000 000	1 402 000 000	700 000 000	702 000 000	0	0
AE P0801-2013/1-SECURISATION ENFANTS - CENTRE VACANCES-LOISIRS	933		51 000 000	31 000 000	82 000 000	38 000 000		37 000 000	24 000 000	61 000 000	21 000 000	21 000 000	0	0	0
AE P0802-2012/1-ENTRETIEN GENERAL INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA NOUVELLE CALEDONIE	933		170 000 000	0	170 000 000	151 148 991		147 471 427	22 000 000	169 471 427	528 573	528 573	0	0	0
AE P0802-2012/2-INFRASTRUCTURES SPORTIVES D'INTERET TERRITORIAL	933		370 000 000	44 000 000	414 000 000	310 200 000		265 250 000	93 800 000	359 050 000	54 950 000	0	0	0	0
AE P1103-2012/1-MAISON DES ETUDIANTS	932		43 000 000	0	43 000 000	28 000 000		28 000 000	0	28 000 000	15 000 000	0	0	0	0
AE P1103-2013/1-ETUDES FAISABILITES CAMPUS GRANDES ECOLES	932		40 000 000	0	40 000 000	27 000 000		17 000 000	0	17 000 000	23 000 000	0	0	0	0
AE P1103-2013/2-SOUTIEN RECHERCHE ANTI-VECTORIELLE	932		25 000 000	0	25 000 000	15 000 000		10 000 000	0	10 000 000	15 000 000	0	0	0	0
AE P1106-2014/2-RENOVATION DES LYCEES GARNIER & TOUHO-FONCTIONNEMENT	932		45 000 000	0	45 000 000	45 000 000		38 725 762	5 200 000	43 925 762	1 074 238	1 074 238	0	0	0
AE P1106-2014/3-DEVELOPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE-FONC	932		32 000 000	20 000 000	52 000 000	23 582 655		26 463 931	13 264 700	39 728 631	12 271 369	12 271 369	0	0	0
AE P1106-2014/4-TRAVAUX D'ENTRETIEN DES LYCEES-FONCTIONNEMENT	932		40 000 000	0	40 000 000	40 000 000		16 610 267	8 600 000	25 210 267	14 789 733	14 789 733	0	0	0

Liste des autorisations d'engagement - BP 2016

Autorisations	chapitre	Autorisation	Montant de l'autorisation	Révision	Autorisation après BP 2016	Engagé en AP	Crédits de paiement	CP avant BP 2016	CP 2016	CP après BP 2016	Reste à financer	2017	2018	2019	2020
AE P1201-2011/1-INFORMER ORIENTER ACCOMPAGNER	936		3 287 775 000	0	3 287 775 000	2 975 283 096		2 958 879 658	32 494 790	2 991 374 448	296 400 552	141 359 645	154 359 307	0	0
AE P1201-2014/1-INFORMATION ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT	936		3 485 862 000	0	3 485 862 000	2 150 589 593		1 960 885 045	924 934 918	2 885 819 963	600 042 037	277 159 058	306 976 522	0	0
AE P1202-2011/1-FORMER POUR L'EMPLOI	936		4 552 490 000	0	4 552 490 000	4 061 810 855		4 019 723 284	0	4 019 723 284	532 766 716	270 014 900	270 014 899	0	0
AE P1202-2014/1-FORMER POUR L'EMPLOI	936		3 371 750 000	0	3 371 750 000	1 773 108 876		1 486 538 855	790 085 781	2 276 624 636	1 095 125 364	606 765 940	564 845 898	0	0
AE P1203-2011/2-ADAPTER LES MOYENS HUMAINS	936		991 540 000	0	991 540 000	799 901 963		771 586 598	3 000 000	774 586 598	216 953 402	105 657 244	104 660 158	0	0
AE P1203-2014/2-ANIMER PILOTER LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	936		352 500 000	0	352 500 000	210 407 433		190 576 233	41 000 000	231 576 233	120 923 767	60 149 134	20 249 133	0	0
AE P1301-2012/1-PLAN EMPLOI ORGANISATION SIT	936		113 000 000	0	113 000 000	110 000 000		107 000 000	6 000 000	113 000 000	0	0	0	0	0
AE P1301-2013/1-PLAN EMPLOI SIT 2013-2015	936		675 000 000	-34 000 000	641 000 000	169 000 000		126 548 500	100 000 000	226 548 500	414 451 500	180 000 000	180 000 000	54 451 500	0
AE P1301-2013/2-CONTRIBUTIONS FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS	936		298 000 000	0	298 000 000	298 000 000		298 000 000	0	298 000 000	0	0	0	0	0
AE P1301-2016/1-ACTIONS AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE-ASN	936		0	0	36 000 000	0		0	4 000 000	4 000 000	32 000 000	8 000 000	12 000 000	12 000 000	0
AE P1301-2016/2-FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS DE PATRONS	936		0	0	55 000 000	0		0	44 000 000	44 000 000	11 000 000	27 000 000	0	0	0
AE P1301-2016/3-ENQUETE EMPLOI ISEE-CHOMAGE BASE 0	936		0	0	50 000 000	0		0	7 000 000	7 000 000	43 000 000	43 000 000	0	0	0
AE P1301-2016/4-DELEGATION PLACEMENT DEMANDEURS EMPLOI PROVINCES	936		0	0	755 250 000	0		0	355 250 000	355 250 000	400 000 000	400 000 000	0	0	0
AE P1301-2016/5-FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS DE SALARIES	936		0	0	0	0		0	0	0	0	50 000 000	0	0	0
AE P1302-2012/1-ETUDES ECONOMIQUES	939		150 000 000	0	150 000 000	112 046 000		118 356 000	17 198 700	135 554 700	14 445 300	31 644 000	0	0	0
AE P1302-2013/1-VIE CHERE: COMPENSATION DU FRET	939		300 000 000	0	300 000 000	0		0	0	0	300 000 000	0	0	0	0
AE P1304-2012/1-SOUTIEN A L'ERPA	939		920 000 000	0	920 000 000	920 000 000		920 000 000	0	920 000 000	0	0	0	0	0
AE P1304-2015/1-FINANCEMENT FILIERE ERPA 2015	939		1 500 000 000	0	1 500 000 000	1 500 000 000		1 500 000 000	0	1 500 000 000	0	0	0	0	0
AE P1307-2012/3-FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (FONCT)	939		130 000 000	0	130 000 000	66 041 207		76 188 640	16 050 000	92 238 640	37 761 360	15 130 680	15 130 680	0	0
AE P1503-2015/2-DEPENSES IMPREVUES (FONC)	952		300 000 000	0	300 000 000	0		0	0	0	300 000 000	0	0	0	0
AE P1203-2016/1-SUBVENTION FIAF	936		0	0	40 000 000	0		0	10 000 000	10 000 000	30 000 000	0	0	0	0
AE P0502-2014/6-DELEGATION SCE PUB GESTION AFRODROME-CCI	938		900 000 000	0	900 000 000	328 902 000		263 902 000	205 000 000	468 902 000	431 098 000	205 000 000	226 098 000	0	0
Total général			28 722 618 000	169 482 997	30 447 350 997	18 645 747 987		17 966 376 434	3 974 374 889	21 940 751 323	8 506 599 674	3 722 738 044	2 766 944 478	153 783 892	60 846 631

**Travaux routiers - délégations d'AP sur sous-opérations
BP 2016**

Structure		P0503-2010/1 EX-BIR06-2010/1 Programme			P0503-2013/1		
Opération	Libellé Opération	routier 2010/2015			Programme routier 2013/2018		
	Opération	TOTAL BP 2015	PROP BP 2016	TOTAL BP 2016	TOTAL BP 2015	PROP BP 2016	TOTAL BP 2016
0503P113	P13 R1-299/299-CARREFOUR VOH SUD	0		0	50 000 000	95 000 000	145 000 000
0503P114	P14 R1-000/000-RENOUVELLE COUCHE DE ROULEMENT RT1				530 000 000	960 000 000	1 490 000 000
0503P115	P14 R3-000/000-RENOUVELLE COUCHE DE ROULEMENT RT3				100 000 000	400 000 000	500 000 000
0503P116	P16 R0-000-000 ROUTE DE NOUMEA					160 000 000	160 000 000
0503F100	VOIRIE	0	0	0	1 280 000 000	1 615 000 000	2 895 000 000
0503P204	P13 R1-91/95-CRENEAU CAMP BRUN	0		0	715 000 000	95 000 000	810 000 000
0503P206	P16 R1-122-125 CRENEAU BUTTE A CHARBON					100 000 000	100 000 000
0503P207	P16 R1-179-184 CRENEAU BARAOUA					100 000 000	100 000 000
0503F200	CREATION DE CHAUSSEES	0	0	0	1 315 000 000	295 000 000	1 610 000 000
0503P324	P10 R1-055/078-RFT TONTOUTA BOULOUPARIS	1 300 000 000	350 000 000	1 650 000 000	0		0
0503P328	P10 R3-078/102-RFT COL DE HO PONERIHOUEN	351 000 000	350 000 000	701 000 000	0		0
0503P341	P16 R3 140-147 RFT TIETI TIWAKA					300 000 000	300 000 000
0503P342	P16 R1 236-250 PLAINE DES GAIACS					1 200 000 000	1 200 000 000
0503F300	RENFORCEMENT DE CHAUSSEES	8 034 000 000	700 000 000	8 734 000 000	1 950 000 000	1 500 000 000	3 450 000 000
0503P418	P10 R1-069/069-PONT DE LA OUENGHI	1 300 000 000	100 000 000	1 400 000 000	0		0
0503P422	P10 R0-000/000-ETUDES GENERALES OA	150 000 000	100 000 000	250 000 000	0		0
0503F400	OUVRAGES D'ART	2 400 000 000	200 000 000	2 600 000 000	100 000 000	0	100 000 000
0503P532	P10 R3-130/135-TRAVERSEE DE POINDIMIE	15 000 000	15 000 000	30 000 000	0		0
0503P540	P13 R3-000/000-TRAVERSEES DE TRIBUS	0		0	650 000 000	216 000 000	
0503F500	TRAVERSEES D'AGGLOMERATIONS ET VILLAGES	2 420 000 000	15 000 000	2 435 000 000	675 000 000	216 000 000	175 000 000
0503P616	P10 - R0-000/000-EQUIPEMENT DE LA ROUTE	500 000 000	150 000 000	650 000 000	0		0
0503P620	P14 R0-000/000-AMENAGE PISTE CYCLABE AV.JAMES COOK	0		0	80 000 000	100 000 000	180 000 000
0503P621	P14 R0-000/000-AMENAGE CARREFOURS NC	0		0	160 000 000	250 000 000	410 000 000
0503F600	AMENAGEMENTS ET OPERATIONS DE SECURITE	900 000 000	150 000 000	1 050 000 000	240 000 000	350 000 000	590 000 000
0503F900	OPERATION HORS PPI	0	0	0	0	0	0
	Total :	13 754 000 000	1 065 000 000	14 819 000 000	5 560 000 000	3 976 000 000	9 536 000 000

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32 947 888 042	32 947 888 042
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	41 862 127 199	41 862 127 199
TOTAL DU BUDGET	74 810 015 241	74 810 015 241

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	15 613 221 373	17 334 666 669	12 211 571 373	20 736 316 669
SECTION DE FONCTIONNEMENT	38 460 477 199	3 401 650 000	41 862 127 199	
BUDGET	54 073 698 572	20 736 316 669	54 073 698 572	20 736 316 669

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS							1
SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	DONT 0 ADMINISTRATION GENERALE	1 SECURITE ET ORDRE PUBLIC
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)					
AP VOTEES		7 622 290 481	7 712 290 481			760 580 340	
AE VOTEES		1 824 732 997	1 724 732 997			64 435 000	4 547 997
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	44 560 000 000	32 945 888 042	32 947 888 042		18 929 266 669	1 829 348 502	324 360 000
90 OPERATIONS VENTILEES	18 944 167 000	14 006 621 373	14 018 621 373			1 829 348 502	324 360 000
- En AP/CP	17 301 309 636	12 185 584 116	12 197 584 116			1 272 571 633	223 100 000
- Hors AP/CP	1 642 857 364	1 821 037 257	1 821 037 257			556 776 869	101 260 000
92 OPERATIONS NON VENTILEES	25 615 833 000	18 869 266 669	18 869 266 669		18 869 266 669		
924 Opération pour le compte de tiers		70 000 000	60 000 000		60 000 000		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 560 000 000	32 945 888 042	32 947 888 042		28 666 666 669		
90 OPERATIONS VENTILEES	8 722 000 000	4 281 221 373	4 281 221 373				
- Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES:	34 308 000 000	27 104 666 669	27 106 666 669		27 106 666 669		
- Autres opérations non ventilées	34 308 000 000	27 034 666 669	27 046 666 669		27 046 666 669		
924 Opération pour le compte de tiers		70 000 000	60 000 000		60 000 000		
954 Produits de cession d'immobilisation							
951 Virement de la section de fonctionnement	1 530 000 000	1 560 000 000	1 560 000 000		1 560 000 000		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	135 961 474 753	41 862 127 199	41 862 127 199		4 369 048 018	10 357 757 178	759 169 476
93 OPERATIONS VENTILEES	41 914 733 066	37 334 729 181	37 493 079 181			10 357 757 178	759 169 476
- en AE/CP	4 296 907 326	3 990 324 889	3 974 374 889			76 396 000	224 100 000
- hors AE/CP	37 617 825 740	33 344 404 292	33 518 704 292			10 281 361 178	535 069 476
94 OPERATIONS NON VENTILEES	92 516 741 687	2 967 398 018	2 809 048 018		2 809 048 018		
953 Virement à la section d'investissement	1 530 000 000	1 560 000 000	1 560 000 000		1 560 000 000		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	135 961 474 753	41 862 127 199	41 862 127 199		38 444 329 457	1 824 380 000	250 000 000
93 OPERATIONS VENTILEES	12 589 073 816	3 417 797 742	3 417 797 742			1 824 380 000	250 000 000
94 OPERATIONS NON VENTILEES	123 372 400 937	38 444 329 457	38 444 329 457		38 444 329 457		

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
	1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)							1
SECTION	2 ENSEIGNEMENT	3 CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS	4 SANTE	5 PROTECTION ET ACTION SOCIALE	6 TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS ET COMMUNICATION	9 ECONOMIE
AP VOTEES	-538 245 953	94 000 000	-178 184 000		675 650	47 264 444	7 721 200 000	-195 000 000
AE VOTEES	20 000 000	85 000 000	49 500 000	-10 000 000	902 250 000		609 000 000	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 715 753 768	552 903 152	4 256 960 094	14 150 000	60 003 200	117 310 000	4 157 783 657	990 049 000
90 OPERATIONS VENTILEES	1 715 753 768	552 903 152	4 256 960 094	14 150 000	60 003 200	117 310 000	4 157 783 657	990 049 000
- En AP/CP	1 236 955 626	383 991 000	4 152 931 000		41 643 200	54 600 000	3 931 721 657	900 070 000
- Hors AP/CP	478 798 142	168 912 152	104 029 094	14 150 000	18 360 000	62 710 000	226 062 000	89 979 000
92 OPERATIONS NON VENTILEES								
924 Opération pour le compte de tiers								
RECETTES D'INVESTISSEMENT		32 189 143	4 221 231 541					27 800 689
90 OPERATIONS VENTILEES		32 189 143	4 221 231 541					27 800 689
- Recettes affectées								
92 OPERATIONS NON VENTILEES:								
- Autres opérations non ventilées								
924 Opération pour le compte de tiers								
954 Produits de cession d'immobilisation								
951 Virement de la section de fonctionnement								
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 164 116 952	2 706 585 170	1 141 621 063	3 673 454 328	5 098 638 576	1 297 885 700	3 289 842 935	4 004 007 803
93 OPERATIONS VENTILEES	5 164 116 952	2 706 585 170	1 141 621 063	3 673 454 328	5 098 638 576	1 297 885 700	3 289 842 935	4 004 007 803
- en AE/CP	27 064 700	149 800 000	42 000 000	712 000 000	2 317 765 489	1 500 000	390 500 000	33 248 700
- hors AE/CP	5 137 052 252	2 556 785 170	1 099 621 063	2 961 454 328	2 780 873 087	1 296 385 700	2 899 342 935	3 970 759 103
94 OPERATIONS NON VENTILEES								
953 Virement à la section d'investissement								
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 670 000	5 600 000	92 704 600	62 870 000	11 500 000	175 100 000	738 943 142	252 030 000
93 OPERATIONS VENTILEES	4 670 000	5 600 000	92 704 600	62 870 000	11 500 000	175 100 000	738 943 142	252 030 000
94 OPERATIONS NON VENTILEES								

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)	2 - A

**SECTION D'INVESTISSEMENT
OPERATIONS REELLES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	14 018 621 373	4 281 221 373
900 Administration générale	1 829 348 502	
901 Sécurité et ordre public	324 360 000	
902 Enseignement	1 715 753 768	
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs	552 903 152	32 189 143
904 Santé	4 256 960 094	4 221 231 541
905 Protection et action sociale	14 150 000	
906 Travail, emploi et formation professionnelle	60 003 200	
907 Aménagement, environnement	117 310 000	
908 Transports et communication	4 157 783 657	
909 Economie	990 049 000	27 800 689
92 Opérations non ventilées	4 421 266 669	10 757 016 669
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières	4 361 266 669	10 697 016 669
924 Opération pour le comptes des tiers	60 000 000	60 000 000
95 Opérations sans réalisations		
954 Produit des cessions d'immobilisations		
TOTAL	18 439 888 042	15 038 238 042

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'interieur de la section)	14 508 000 000	14 508 000 000
926 Transfert entre sections		1 841 650 000
951 Virement de la section de fonctionnement		1 560 000 000
TOTAL	14 508 000 000	17 909 650 000

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926	3 401 650 000

TOTAL DE LA SECTION	32 947 888 042	32 947 888 042

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)	2 - B

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
OPERATIONS REELLES ET MIXTES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées	37 493 079 181	3 417 797 742
930 Administration générale	10 357 757 178	1 824 380 000
931 Sécurité et ordre public	759 169 476	250 000 000
932 Enseignement	5 164 116 952	4 670 000
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs	2 706 585 170	5 600 000
934 Santé	1 141 621 063	92 704 600
935 Protection et action sociale	3 673 454 328	62 870 000
936 Travail, emploi et formation professionnelle	5 098 638 576	11 500 000
937 Aménagement, environnement	1 297 885 700	175 100 000
938 Transports et communication	3 289 842 935	738 943 142
939 Economie	4 004 007 803	252 030 000
94 Opérations non ventilées	967 398 018	38 444 329 457
940 Impositions directes		
941 Autres impôts et taxes	128 632 213	230 000 000
942 Dotations et participations non affectées		6 010 000 000
943 Opérations financières	617 715 000	32 204 329 457
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	221 050 805	
945 Provisions et autres opérations mixtes		
TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES	38 460 477 199	41 862 127 199

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transfert entre sections	1 841 650 000	
953 Virement à la section d'investissement	1 560 000 000	
TOTAL	3 401 650 000	

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946	3 401 650 000

TOTAL DE LA SECTION	41 862 127 199	41 862 127 199

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)	3

DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Dépenses d'investissement - Total	44 560 000 000	32 945 888 042	32 947 888 042
	Sous total des opérations réelles	23 652 000 000	18 437 888 042	18 439 888 042
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 707 833 000	4 361 266 669	4 361 266 669
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)	892 054 967	1 057 468 966	1 057 468 966
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	2 074 973 325	1 451 277 142	1 463 277 142
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 391 437 179	1 330 211 552	1 330 211 552
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	120 000		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	14 585 281 529	10 167 663 713	10 167 663 713
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	300 000		
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS		70 000 000	60 000 000
	Sous total des opérations d'ordre	20 908 000 000	14 508 000 000	14 508 000 000
925	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 908 000 000	14 508 000 000	14 508 000 000
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Dépenses de fonctionnement - Total	136 347 624 753	41 848 277 199	41 848 277 199
	Sous total des opérations réelles et mixtes	134 817 624 753	38 426 427 199	38 460 477 199
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 537 525 682	8 161 121 140	8 161 121 140
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 823 864 864	14 985 560 827	14 985 560 827
014	ATTENUATION DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE	104 092 883 434	14 162 174 901	14 196 224 901
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	247 799 000	221 050 805	221 050 805
66	CHARGES FINANCIERES	453 160 000	551 615 000	551 615 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 262 391 773	344 904 526	344 904 526
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	400 000 000		
	Sous total des opérations d'ordre	1 530 000 000	3 560 000 000	3 401 650 000
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		2 000 000 000	1 841 650 000
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 530 000 000	1 560 000 000	1 560 000 000

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)	3

RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Recettes d'investissement - Total	44 560 000 000	32 945 888 042	32 947 888 042
	Sous total des opérations réelles et mixtes	22 122 000 000	14 877 888 042	15 038 238 042
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	8 722 000 000	4 281 221 373	4 281 221 373
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 400 000 000	10 526 666 669	10 697 016 669
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS		70 000 000	60 000 000
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
	<i>Sous total des opérations d'ordre</i>	<i>22 438 000 000</i>	<i>18 068 000 000</i>	<i>17 909 650 000</i>
925	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 908 000 000	14 508 000 000	14 508 000 000
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		2 000 000 000	1 841 650 000
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 530 000 000	1 560 000 000	1 560 000 000

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Recettes de fonctionnement - Total	135 961 474 753	41 862 127 199	41 862 127 199
	Sous total des opérations réelles et mixtes	135 961 474 753	41 862 127 199	41 862 127 199
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	11 617 317 460	1 911 689 552	1 911 689 552
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	63 675 000 000		
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)	53 104 588 288	762 000 000	762 000 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 494 294 005	6 746 938 190	6 746 938 190
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE	118 675 000	31 847 499 457	31 847 499 457
76	PRODUITS FINANCIERS	501 500 000	555 000 000	555 000 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 100 000	39 000 000	39 000 000
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	400 000 000		
	<i>Sous total des opérations d'ordre</i>			
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget (crédits de paiement afférents à une AP/AE ou crédits de paiement hors AP/AE) :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

204 - Subventions d'équipements versées

656 - Participations

657 - Subventions

674 - Subventions exceptionnelles (sauf 67481 - Remises gracieuses sur dettes fiscales et 67487 - Autres remises gracieuses)

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel, les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

IV - En l'absence de mention au paragraphe III - ci dessus, le(s) président(s) est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - La comparaison s'effectue par rapport au budget : primitif de l'exercice précédent

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 90	Opérations ventilées	7 571 100 177		14 018 621 373	4 281 221 373
900	ADMINISTRATION GENERALE	542 361 071		1 829 348 502	
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC			324 360 000	
902	ENSEIGNEMENT	-512 152 544		1 715 753 768	
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	94 000 000		552 903 152	32 189 143
904	SANTE	-178 184 000		4 256 960 094	4 221 231 541
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE			14 150 000	
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	675 650		60 003 200	
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	48 200 000		117 310 000	
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION	7 721 200 000		4 157 783 657	
909	ECONOMIE	-145 000 000		990 049 000	27 800 689
Groupe 92	Opération non ventilées			18 929 266 669	27 106 666 669
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES			4 361 266 669	10 697 016 669
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			60 000 000	60 000 000
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			14 508 000 000	14 508 000 000
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				1 841 650 000
Groupe 95	Opérations sans réalisation				1 560 000 000
950	DEPENSES IMPREVUES				
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				1 560 000 000
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
TOTAL des groupes fonctionnels		7 571 100 177		32 947 888 042	32 947 888 042

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE							AP(2) =	760 580 340
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		1 389 362 602	438 785 900	350 000	850 000		1 829 348 502
Dans le cadre d'une AP-CP		930 571 633	342 000 000				1 272 571 633
Hors AP-CP		458 790 969	96 785 900	350 000	850 000		556 776 869

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		1 389 362 602	438 785 900	350 000	850 000		1 829 348 502
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION	181 111 469	2 000 000				183 111 469
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		100 000 000				100 000 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS	263 106 633	19 280 000				282 386 633
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000 000					1 000 000
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	22 000 000					22 000 000
213	CONSTRUCTIONS	116 900 000	8 000 000				124 900 000
214	CONSTRUCTIONS SUR SOL D AUTRUI	4 000 000					4 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	4 910 000	10 320 000				15 230 000
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D ART		1 500 000				1 500 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	169 069 500	45 185 900	350 000	850 000		215 455 400
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	467 000 000	52 500 000				519 500 000
232	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	160 265 000					160 265 000
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO CORPORELLES		200 000 000				200 000 000
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 901
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante				324 360 000				324 360 000
Dans le cadre d'une AP-CP				223 100 000				223 100 000
Hors AP-CP				101 260 000				101 260 000

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES				324 360 000				324 360 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			48 600 000				48 600 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS			3 000 000				3 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			165 800 000				165 800 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			106 960 000				106 960 000

RECETTES								

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT						AP =	-538 245 953
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			220 480 000	1 263 823 768	224 000 000		7 450 000
Dans le cadre d'une AP-CP				1 012 955 626	224 000 000		
Hors AP-CP			220 480 000	250 868 142			7 450 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES			220 480 000	1 263 823 768	224 000 000		7 450 000
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION			30 000 000			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		220 000 000	219 562 142	224 000 000		7 450 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS			1 436 000			
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			350 000			
213	CONSTRUCTIONS			2 040 000			
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			90 000			
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		480 000	102 023 000			
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			908 322 626			
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT

AP = -538 245 953

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		1 715 753 768
Dans le cadre d'une AP-CP		1 236 955 626
Hors AP-CP		478 798 142

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante		
Recettes affectées		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		1 715 753 768
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION	30 000 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	671 012 142
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS	1 436 000
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	350 000
213	CONSTRUCTIONS	2 040 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	90 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 503 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	908 322 626
RECETTES		

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP = 94 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			502 903 152	50 000 000			
Dans le cadre d'une AP-CP			383 991 000				
Hors AP-CP			118 912 152	50 000 000			

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante			32 189 143				
Recettes affectées			32 189 143				

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			502 903 152	50 000 000			
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		52 297 143	13 000 000			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		55 850 000				
213	CONSTRUCTIONS		65 000 000	26 000 000			
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		560 000				
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D ART		208 227 152				
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 750 000	1 000 000			
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		119 218 857	10 000 000			
RECETTES			32 189 143				
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES		32 189 143				

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP = 94 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		552 903 152
Dans le cadre d'une AP-CP		383 991 000
Hors AP-CP		168 912 152

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante		32 189 143
Recettes affectées		32 189 143

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			552 903 152
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		65 297 143
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		55 850 000
213	CONSTRUCTIONS		91 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		560 000
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D ART		208 227 152
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 750 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		129 218 857
RECETTES			32 189 143
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES		32 189 143

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 904 - SANTE							AP =	-178 184 000
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		2 000 000	40 000 000	4 214 960 094				4 256 960 094
Dans le cadre d'une AP-CP			40 000 000	4 112 931 000				4 152 931 000
Hors AP-CP		2 000 000		102 029 094				104 029 094

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante				4 221 231 541				4 221 231 541
Recettes affectées				4 221 231 541				4 221 231 541

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		2 000 000	40 000 000	4 214 960 094				4 256 960 094
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		40 000 000					40 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 000 000						2 000 000
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO CORPORELLES			4 214 960 094				4 214 960 094
RECETTES				4 221 231 541				4 221 231 541
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES			4 221 231 541				4 221 231 541

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote dde l'assemblée délibérante	5 000 000	150 000	9 000 000			
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP	5 000 000	150 000	9 000 000			

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		5 000 000	150 000	9 000 000			
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION	5 000 000					
213	CONSTRUCTIONS			8 000 000			
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		150 000	1 000 000			
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote dde l'assemblée délibérante					14 150 000
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					14 150 000

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					14 150 000
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION				5 000 000
213	CONSTRUCTIONS				8 000 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				1 150 000
RECETTES					

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 906

CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE						AP =	675 650
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		24 560 000			35 443 200		60 003 200
Dans le cadre d'une AP-CP		24 200 000			17 443 200		41 643 200
Hors AP-CP		360 000			18 000 000		18 360 000

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			24 560 000		35 443 200		60 003 200
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		17 000 000		5 443 200		22 443 200
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES				30 000 000		30 000 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS		7 200 000				7 200 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		60 000				60 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		300 000				300 000
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AP =	47 264 444
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L"ENERGIE	3 GESTION DE L"EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante					41 620 000	120 000	46 500 000
Dans le cadre d'une AP-CP							43 500 000
Hors AP-CP					41 620 000	120 000	3 000 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					41 620 000	120 000	46 500 000
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION						1 000 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES				30 120 000		
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						32 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				11 500 000	120 000	3 000 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						2 400 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS						8 100 000
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AP = 47 264 444

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		17 100 000	200 000	11 770 000	117 310 000
Dans le cadre d'une AP-CP		11 100 000			54 600 000
Hors AP-CP		6 000 000	200 000	11 770 000	62 710 000

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		17 100 000	200 000	11 770 000	117 310 000
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION				1 000 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			11 770 000	41 890 000
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				32 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	17 100 000	200 000		31 920 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				2 400 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				8 100 000
RECETTES					

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP = 7 721 200 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			3 112 396 657	1 024 487 000	20 900 000		
Dans le cadre d'une AP-CP			2 971 671 657	960 050 000			
Hors AP-CP			140 725 000	64 437 000	20 900 000		

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			3 112 396 657	1 024 487 000	20 900 000		
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		136 100 000	170 100 000	1 000 000		
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		177 625 000	36 000 000			
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS		52 824 521	9 700 000			
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500 000	25 000 000			
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			73 767 000	900 000		
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		55 600 000	1 670 000	1 100 000		
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		2 689 747 136	708 250 000	17 900 000		
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP = 7 721 200 000

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			4 157 783 657
Dans le cadre d'une AP-CP			3 931 721 657
Hors AP-CP			226 062 000

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			4 157 783 657
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		307 200 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		213 625 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS		62 524 521
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		25 500 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		74 667 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		58 370 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		3 415 897 136
RECETTES			

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 909
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 909 - ECONOMIE						AP =	-195 000 000
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	9 454 000	207 520 000	760 375 000	12 700 000		
Dans le cadre d'une AP-CP	9 300 000	207 520 000	683 250 000			
Hors AP-CP	154 000		77 125 000	12 700 000		

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante			27 800 689			
Recettes affectées			27 800 689			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		9 454 000	207 520 000	760 375 000	12 700 000		
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		13 120 000	8 250 000			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	9 300 000	173 000 000	80 000 000			
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS		7 000 000				
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			73 800 000	12 550 000		
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	154 000		1 325 000	150 000		
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			597 000 000			
232	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS		14 400 000				
RECETTES				27 800 689			
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES			27 800 689			

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE

AP = -195 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						990 049 000
Dans le cadre d'une AP-CP						900 070 000
Hors AP-CP						89 979 000

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante						27 800 689
Recettes affectées						27 800 689

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						990 049 000
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION					21 370 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES					262 300 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS					7 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES					86 350 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					1 629 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					597 000 000
232	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS					14 400 000
RECETTES						27 800 689
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES					27 800 689

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	A 922

CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	4 361 266 669
164	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 361 266 669
	RECETTES	10 697 016 669
164	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	10 697 016 669

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 924
Détail par aticles	

CHAPITRE 924 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

OPERATION		DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chap 924+	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée(3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée (3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)
LOCAUX PC EN PROV NORD	N° 9240303						
TRAVERSE DE POYA	N° 9240801						
TRAVERSE DE BOURAIL	N° 9240803						
TRAVERSE DE WE	N° 9240804						
TRAVERSE DE KOUMAC	N° 9240805						
RENOVATION LOCAUX EFPA	N° 9240807						
CARREFOUR VOH-SUD	N° 9240808		70 000 000	60 000 000		70 000 000	60 000 000
CENTRE HEBERGEMENT DE KONE	N° 9241201						
CENTRE ACCUEIL EPEFIP OUVEA	N° 9241202						
Total des opérations	924		70 000 000	60 000 000		70 000 000	60 000 000

(1) Voir détail p.IV Annexes

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 925
Détail par articles	

CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (2)	14 508 000 000
204412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 685 000 000
204422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	50 000 000
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	50 000 000
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	2 000 000
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	50 000 000
21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	30 000 000
21351	BATIMENTS PUBLICS	40 000 000
21352	BATIMENTS PRIVES	1 000 000
2151	RESEAUX DE VOIRIE	150 000 000
2153	RESEAUX DIVERS	10 000 000
2154	INSTALLATIONS MARITIMES ET FLUVIALES	2 000 000
2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	2 500 000
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	2 500 000
2312	TERRAINS	13 000 000
231311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	150 000 000
231312	BATIMENTS SCOLAIRES	50 000 000
231313	BATIMENTS SOCIAUX, MEDICO-SOCIAUX ET DE SANTE	11 900 000 000
231318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	100 000 000
231351	BATIMENTS PUBLICS	40 000 000
23151	RESEAUX DE VOIRIE	150 000 000
23155	INSTALLATIONS AERIENNES	30 000 000
	RECETTES (2)	14 508 000 000
2031	FRAIS D ETUDES	873 000 000
2111	TERRAINS NUS	150 000 000
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO CORPORELLES	11 900 000 000
4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	1 585 000 000

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES DE L'EXERCICE (1)	
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	
	<i>Charges transférées</i>	
	RECETTES DE L'EXERCICE (2)	1 841 650 000
280	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 490 243 039
281	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	351 406 961

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	A951
95 OPERATIONS SANS REALISATIONS	A954

RECETTES

951
<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante
1 560 000 000

RECETTES

954
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
Vote de l'assemblée délibérante

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 93	Opérations ventilées	1 903 232 997		37 493 079 181	3 417 797 742
930	ADMINISTRATION GENERALE	64 435 000		10 357 757 178	1 824 380 000
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC	4 547 997		759 169 476	250 000 000
932	ENSEIGNEMENT	20 000 000		5 164 116 952	4 670 000
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	85 000 000		2 706 585 170	5 600 000
934	SANTE	68 000 000		1 141 621 063	92 704 600
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE			3 673 454 328	62 870 000
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	1 052 250 000		5 098 638 576	11 500 000
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			1 297 885 700	175 100 000
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION	609 000 000		3 289 842 935	738 943 142
939	ECONOMIE			4 004 007 803	252 030 000
Groupe 94	Opérations non ventilées			2 809 048 018	38 444 329 457
940	IMPOSITIONS DIRECTES				
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			128 632 213	230 000 000
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				6 010 000 000
943	OPERATIONS FINANCIERES			617 715 000	32 204 329 457
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			221 050 805	
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			1 841 650 000	
952	DEPENSES IMPREVUES				
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 560 000 000	
TOTAL des groupes fonctionnels		1 903 232 997		41 862 127 199	41 862 127 199

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 930
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE							AE(2) =	64 435 000
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	2 000 000	7 328 742 227	2 381 547 552	104 570 000	540 897 399		10 357 757 178
Dans le cadre d'une AP-CP	2 000 000	74 346 000			50 000		76 396 000
Hors AP-CP		7 254 396 227	2 381 547 552	104 570 000	540 847 399		10 281 361 178

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		1 823 980 000		400 000			1 824 380 000
Recettes affectées		1 823 980 000		400 000			1 824 380 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		2 000 000	7 328 742 227	2 381 547 552	104 570 000	540 897 399		10 357 757 178
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		121 326 763	97 033 820	6 670 000	1 870 000		226 900 583
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL			4 300 000				4 300 000
613	LOCATIONS		171 823 500	351 251 090	23 512 600	9 800 000		556 387 190
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		22 162 400	5 600 000	437 400	500 000		28 699 800
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		350 560 000	89 002 940	30 650 000	650 000		470 862 940
616	PRIMES D ASSURANCES		160 000	9 781 000		149 409		10 090 409
617	ETUDES ET RECHERCHES		17 500 000	52 380 000	8 000 000	21 500 000		99 380 000
618	DIVERS		38 647 000	26 274 500	200 000	25 200 000		90 321 500
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE		2 260 100					2 260 100
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	2 000 000	217 555 050	83 080 000	20 180 000	3 150 000		325 965 050
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		17 237 570	196 749 129	2 100 000	450 000		216 536 699
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		26 560 000	78 762 850	2 170 000	7 500 000		114 992 850
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		14 169 060	22 265 000	950 000	3 600 000		40 984 060
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		175 183 376	60 659 104	6 200 000	1 670 000		243 712 480
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES.		3 000 000					3 000 000
628	DIVERS		91 140 000	111 239 415	3 500 000	2 100 000		207 979 415
633	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (AUTRES ORGANISMES)		105 027 800	5 844 439				110 872 239
635	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (ADMINISTRATION DES IMPOTS)		91 000 000					91 000 000
638	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		13 850 000					13 850 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL		4 398 021 300	522 655 173				4 920 676 473
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		1 288 218 508	158 351 872				1 446 570 380
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		76 540 100	4 905 107				81 445 207
653	INDEMNITES, FRAIS MISSION ET FORMAT DES ELUS, MEMBRES INSTITUT			446 808 000				446 808 000
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		4 000 000					4 000 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		26 000 000			67 707 990		93 707 990
656	PARTICIPATIONS		100 000			34 500 000		34 600 000
657	SUBVENTIONS			40 000 000		360 550 000		400 550 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 930
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE							AE(2) =	64 435 000
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		18 000 000					18 000 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		15 100 000	4 604 113				19 704 113
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		3 000 000					3 000 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		20 000 000	10 000 000				30 000 000
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		599 700					599 700
RECETTES			1 823 980 000		400 000			1 824 380 000
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE		60 000 000					60 000 000
704	TRAVAUX		10 480 000					10 480 000
706	PRESTATIONS DE SERVICES		175 000 000					175 000 000
708	AUTRES PRODUITS		829 500 000		400 000			829 900 000
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE		2 000 000					2 000 000
736	AMENDES		530 000 000					530 000 000
747	PARTICIPATIONS		44 000 000					44 000 000
752	REVENUS DES IMMEUBLES		155 000 000					155 000 000
775	PRODUITS DES CESSIONS D IMMOBILISATIONS		18 000 000					18 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 931
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AE(2) =	4 547 997
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	254 444 276		504 725 200					759 169 476
Dans le cadre d'une AP-CP			224 100 000					224 100 000
Hors AP-CP	254 444 276		280 625 200					535 069 476

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			250 000 000					250 000 000
Recettes affectées			250 000 000					250 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES	254 444 276		504 725 200				759 169 476
604	ACHATS D ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES		11 000 000				11 000 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		43 008 000				43 008 000
613	LOCATIONS		22 587 200				22 587 200
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		744 000				744 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		33 456 000				33 456 000
616	PRIMES D ASSURANCES		5 000 000				5 000 000
618	DIVERS		16 470 000				16 470 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		264 610 000				264 610 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		2 310 000				2 310 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		1 100 000				1 100 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		1 800 000				1 800 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		9 880 000				9 880 000
628	DIVERS		7 100 000				7 100 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	187 897 576	58 000 000				245 897 576
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	63 696 300	6 500 000				70 196 300
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	2 850 400					2 850 400
657	SUBVENTIONS		21 160 000				21 160 000
RECETTES			250 000 000				250 000 000
706	PRESTATIONS DE SERVICES		10 000 000				10 000 000
747	PARTICIPATIONS		240 000 000				240 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT						AE = 20 000 000	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		715 522 100	471 301 500	2 927 452 149	295 013 913		175 752 873
Dans le cadre d'une AP-CP				27 064 700			
Hors AP-CP		715 522 100	471 301 500	2 900 387 449	295 013 913		175 752 873
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		4 670 000					
Recettes affectées		4 670 000					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		715 522 100	471 301 500	2 927 452 149	295 013 913		175 752 873
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		9 530 000	20 924 500			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES			3 000 000			
613	LOCATIONS		47 010 500	6 344 200			
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		12 250 000	480 000			
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		2 100 000	40 579 700			
616	PRIMES D ASSURANCES			137 000			
618	DIVERS		870 000	6 180 000			
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		25 200 000	32 645 000			
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		8 300 000	9 828 000	100 000		
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		4 476 000	11 135 960			
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		14 670 000	10 996 408			
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		6 700 000	17 489 076			
628	DIVERS		5 595 000	9 801 000			
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	537 833 100					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	170 846 300					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	6 842 700					
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE				20 100 000		
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES			2 617 077 609			
657	SUBVENTIONS		333 700 000	140 683 696	274 813 913		175 752 873
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		900 000	150 000			
RECETTES		4 670 000					
708	AUTRES PRODUITS	4 670 000					

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 932
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

AE = 20 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	579 074 417	5 164 116 952
Dans le cadre d'une AP-CP		27 064 700
Hors AP-CP	579 074 417	5 137 052 252

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		4 670 000
Recettes affectées		4 670 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		579 074 417	5 164 116 952
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		30 454 500
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		3 000 000
613	LOCATIONS	710 000	54 064 700
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		12 730 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	2 895 000	45 574 700
616	PRIMES D ASSURANCES		137 000
618	DIVERS	6 250 000	13 300 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	5 300 000	63 145 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	2 300 000	20 528 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	6 095 000	21 706 960
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	9 732 340	35 398 748
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		24 189 076
628	DIVERS	1 105 000	16 501 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL		537 833 100
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		170 846 300
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		6 842 700
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE		20 100 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		2 617 077 609
657	SUBVENTIONS	544 687 077	1 469 637 559
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		1 050 000
RECETTES			4 670 000
708	AUTRES PRODUITS		4 670 000

III - VOTE DU BUDGET						III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES						A 933
Détail par articles - Présentation croisée						

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS						AE(2) =	85 000 000
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		479 200 700	1 500 697 450	555 987 020	73 200 000	97 500 000	
Dans le cadre d'une AP-CP			10 000 000	115 800 000	24 000 000		
Hors AP-CP		479 200 700	1 490 697 450	440 187 020	49 200 000	97 500 000	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			5 600 000				
Recettes affectées			5 600 000				

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		479 200 700	1 500 697 450	555 987 020	73 200 000	97 500 000	
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		26 605 500	20 890 000			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		1 000 000				
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL			90 000			
613	LOCATIONS		6 630 000	8 890 000			
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		606 000	492 000			
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		5 677 000	37 975 000			
616	PRIMES D ASSURANCES		372 000	250 000			
617	ETUDES ET RECHERCHES		1 500 000				
618	DIVERS		22 650 000	375 000	2 000 000		
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		16 022 000	10 700 000			
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		89 433 400	275 000			
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		20 400 000	3 170 000			
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		2 000 000	6 089 840			
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		3 000 000	2 665 000			
628	DIVERS		5 321 000	10 385 180	24 000 000		
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	354 562 500					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	114 851 100					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	9 787 100					
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE			22 000 000			
656	PARTICIPATIONS		28 700 000				
657	SUBVENTIONS		1 270 580 550	431 740 000	44 200 000	97 500 000	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		150 000				
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		50 000				
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES				3 000 000		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 933
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) = 85 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		2 706 585 170
Dans le cadre d'une AP-CP		149 800 000
Hors AP-CP		2 556 785 170

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		5 600 000
Recettes affectées		5 600 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		2 706 585 170
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	47 495 500
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 000 000
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL	90 000
613	LOCATIONS	15 520 000
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 098 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	43 652 000
616	PRIMES D ASSURANCES	622 000
617	ETUDES ET RECHERCHES	1 500 000
618	DIVERS	25 025 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	26 722 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	89 708 400
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	23 570 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	8 089 840
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 665 000
628	DIVERS	39 706 180
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	354 562 500
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	114 851 100
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	9 787 100
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE	22 000 000
656	PARTICIPATIONS	28 700 000
657	SUBVENTIONS	1 844 020 550
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	150 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	50 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	3 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS						AE(2) = 85 000 000	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
RECETTES			5 600 000				
706	PRESTATIONS DE SERVICES		4 700 000				
707	VENTES DE MARCHANDISES		900 000				

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) =	85 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
RECETTES			5 600 000
706	PRESTATIONS DE SERVICES		4 700 000
707	VENTES DE MARCHANDISES		900 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 934
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 934 - SANTE							AE(2) =	49 500 000
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	642 551 400	223 191 000	165 878 663				110 000 000	1 141 621 063
Dans le cadre d'une AP-CP		42 000 000						42 000 000
Hors AP-CP	642 551 400	181 191 000	165 878 663				110 000 000	1 099 621 063

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	58 404 600	34 300 000						92 704 600
Recettes affectées	58 404 600	34 300 000						92 704 600

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES	642 551 400	223 191 000	165 878 663				110 000 000	1 141 621 063
602	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS		20 400 000					20 400 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	10 395 000	5 350 000	200 000				15 945 000
613	LOCATIONS	53 338 000	3 300 000					56 638 000
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	7 000 000	260 000					7 260 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	2 975 000	900 000					3 875 000
616	PRIMES D ASSURANCES	75 000						75 000
617	ETUDES ET RECHERCHES		8 700 000	238 663				8 938 663
618	DIVERS	900 000						900 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	53 500 000	30 000 000					83 500 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	2 213 000	119 750 000	2 390 000				124 353 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	1 500 000	12 990 000	13 000 000				27 490 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	2 217 000		250 000				2 467 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	1 200 000	1 000 000					2 200 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	9 420 000						9 420 000
628	DIVERS	7 090 000	12 000					7 102 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	370 081 500	3 500 000					373 581 500
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	116 762 600						116 762 600
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	3 884 300						3 884 300
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE			23 000 000				23 000 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		8 000 000					8 000 000
656	PARTICIPATIONS		1 600 000					1 600 000
657	SUBVENTIONS		4 129 000	126 800 000			110 000 000	240 929 000
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		3 300 000					3 300 000
RECETTES	58 404 600	34 300 000						92 704 600
706	PRESTATIONS DE SERVICES		300 000					300 000
707	VENTES DE MARCHANDISES		6 000 000					6 000 000
708	AUTRES PRODUITS	58 404 600						58 404 600
747	PARTICIPATIONS		28 000 000					28 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 934

CHAPITRE 934 - SANTE							AE(2) =	49 500 000
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) = -10 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	877 887 466	1 384 805 000	1 182 094 120			218 667 742
Dans le cadre d'une AP-CP	12 000 000		700 000 000			
Hors AP-CP	865 887 466	1 384 805 000	482 094 120			218 667 742

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	31 700 000	16 170 000				15 000 000
Recettes affectées	31 700 000	16 170 000				15 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES	877 887 466	1 384 805 000	1 182 094 120			218 667 742
606 ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	1 250 000	494 500	32 468 446			
613 LOCATIONS	200 000	3 300 500	13 381 602			
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		180 000				
615 ENTRETIEN ET REPARATIONS		200 000	8 323 834			
616 PRIMES D ASSURANCES			1 700 000			
617 ETUDES ET RECHERCHES		6 000 000				
618 DIVERS		100 000	600 061			
621 PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			300 000			
622 REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	65 000	7 700 000	18 688 972			4 500 000
623 PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		1 020 000	630 000			
624 TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		1 730 000	9 946 640			
625 DEPLACEMENTS ET MISSIONS		1 630 000	5 578 820			
626 FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		400 000	7 043 866			
628 DIVERS	12 000 000	450 000	716 726 511			
641 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	478 861 700					
645 CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	156 037 800					
647 AUTRES CHARGES SOCIALES	17 839 900					
651 AIDES DIRECTES A LA PERSONNE	550 000		3 353 400			
652 AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE	128 000 000		87 160 718			17 500 000
655 CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		1 202 000 000				
656 PARTICIPATIONS		100 000				
657 SUBVENTIONS	83 083 066	159 500 000	276 182 750			196 667 742
671 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION			8 500			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) = -10 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			10 000 000	3 673 454 328
Dans le cadre d'une AP-CP				712 000 000
Hors AP-CP			10 000 000	2 961 454 328

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante				62 870 000
Recettes affectées				62 870 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			10 000 000	3 673 454 328
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES			34 212 946
613	LOCATIONS			16 882 102
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE			180 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS			8 523 834
616	PRIMES D ASSURANCES			1 700 000
617	ETUDES ET RECHERCHES			6 000 000
618	DIVERS			700 061
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			300 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			30 953 972
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			1 650 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			11 676 640
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS			7 208 820
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			7 443 866
628	DIVERS			729 176 511
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			478 861 700
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			156 037 800
647	AUTRES CHARGES SOCIALES			17 839 900
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE			3 903 400
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE			232 660 718
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES			1 202 000 000
656	PARTICIPATIONS			100 000
657	SUBVENTIONS		10 000 000	725 433 558
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION			8 500

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE						AE(2) = -10 000 000	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
RECETTES		31 700 000	16 170 000				15 000 000
708	AUTRES PRODUITS	16 500 000					
747	PARTICIPATIONS	15 200 000					
751	RECouvreMENTS DE DEPENSES D AIDE SOCIALE		16 170 000				15 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) = -10 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
RECETTES					62 870 000
708	AUTRES PRODUITS				16 500 000
747	PARTICIPATIONS				15 200 000
751	RECouvreMENTS DE DEPENSES D AIDE SOCIALE				31 170 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE						AE(2) =	902 250 000
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		1 613 158 640	1 031 291 085		2 454 188 851		5 098 638 576
Dans le cadre d'une AP-CP			516 250 000		1 801 515 489		2 317 765 489
Hors AP-CP		1 613 158 640	515 041 085		652 673 362		2 780 873 087
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			11 500 000				11 500 000
Recettes affectées			11 500 000				11 500 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		1 613 158 640	1 031 291 085		2 454 188 851		5 098 638 576
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		9 696 085		3 318 900		13 014 985
613	LOCATIONS	300 000	30 280 000		39 578 704		70 158 704
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		26 000 000		13 597 634		39 597 634
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		1 810 000		1 745 000		3 555 000
617	ETUDES ET RECHERCHES		6 000 000		7 250 000		13 250 000
618	DIVERS	35 065 000	2 775 000		1 068 680 571		1 106 520 571
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	3 198 500					3 198 500
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		8 200 000		44 488 000		52 688 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		11 450 000		95 000		11 545 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	19 400 000	280 000		26 350 000		46 030 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	500 000	500 000		2 400 000		3 400 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		5 200 000		4 470 000		9 670 000
628	DIVERS	75 000	368 870 000		2 655 124		371 600 124
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	946 548 800					946 548 800
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	378 574 700					378 574 700
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	29 168 800					29 168 800
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE	200 327 840			43 477 223		243 805 063
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE		100 000 000		678 707 695		778 707 695
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		1 200 000				1 200 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		100 000 000				100 000 000
656	PARTICIPATIONS				55 000 000		55 000 000
657	SUBVENTIONS		359 000 000		460 875 000		819 875 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		30 000				30 000
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)				1 500 000		1 500 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE						AE(2) =	902 250 000
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
RECETTES			11 500 000				11 500 000
708	AUTRES PRODUITS		1 500 000				1 500 000
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		10 000 000				10 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L"ENERGIE	3 GESTION DE L"EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	944 317 700	16 000 000	18 000 000	169 617 000	7 200 000	70 351 000
Dans le cadre d'une AP-CP				1 500 000		
Hors AP-CP	944 317 700	16 000 000	18 000 000	168 117 000	7 200 000	70 351 000

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		7 580 000	20 000 000	140 520 000		6 000 000
Recettes affectées		7 580 000	20 000 000	140 520 000		6 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		944 317 700	16 000 000	18 000 000	169 617 000	7 200 000	70 351 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES				1 055 000	2 900 000	1 590 000
613	LOCATIONS			2 200 000	3 100 000		8 856 000
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE						480 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS			13 800 000	2 030 000		7 350 000
617	ETUDES ET RECHERCHES				30 900 000		
618	DIVERS				3 100 000	300 000	20 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	41 500 000					
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			2 000 000	31 625 000		20 950 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES				1 000 000	4 000 000	1 400 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS				375 000		350 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS						1 600 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS						4 150 000
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES.						5 000
628	DIVERS				92 400 000		1 200 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	689 940 300					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	201 901 500					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	10 975 900					
656	PARTICIPATIONS		16 000 000				22 400 000
657	SUBVENTIONS				4 032 000		

RECETTES			7 580 000	20 000 000	140 520 000		6 000 000
704	TRAVAUX						
706	PRESTATIONS DE SERVICES		7 580 000	20 000 000			6 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	13 550 000	21 650 000	200 000	37 000 000	1 297 885 700
Dans le cadre d'une AP-CP					1 500 000
Hors AP-CP	13 550 000	21 650 000	200 000	37 000 000	1 296 385 700

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		1 000 000			175 100 000
Recettes affectées		1 000 000			175 100 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		13 550 000	21 650 000	200 000	37 000 000	1 297 885 700
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		8 450 000			13 995 000
613	LOCATIONS		250 000			14 406 000
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE					480 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		2 350 000			25 530 000
617	ETUDES ET RECHERCHES					30 900 000
618	DIVERS					3 420 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE					41 500 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	12 000 000	3 100 000	200 000		69 875 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES					6 400 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	850 000	1 600 000			3 175 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	700 000	1 150 000			3 450 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		4 750 000			8 900 000
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES.					5 000
628	DIVERS					93 600 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL					689 940 300
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					201 901 500
647	AUTRES CHARGES SOCIALES					10 975 900
656	PARTICIPATIONS					38 400 000
657	SUBVENTIONS				37 000 000	41 032 000

RECETTES			1 000 000			175 100 000
704	TRAVAUX		1 000 000			1 000 000
706	PRESTATIONS DE SERVICES					33 580 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L"ENERGIE	3 GESTION DE L"EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
747	PARTICIPATIONS				140 520 000		

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AE(2) =
Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
747	PARTICIPATIONS					140 520 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) = 609 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	2 130 244 552	537 490 000	507 188 383	114 920 000		
Dans le cadre d'une AP-CP		12 500 000	369 000 000	9 000 000		
Hors AP-CP	2 130 244 552	524 990 000	138 188 383	105 920 000		

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	324 824 952	248 900 000	165 218 190			
Recettes affectées	324 824 952	248 900 000	165 218 190			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES	2 130 244 552	537 490 000	507 188 383	114 920 000		
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	21 400 000	26 141 810	18 860 000		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		30 000			
613	LOCATIONS	30 400 000	2 985 825	295 000		
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	382 730 000	63 226 177	25 550 000		
617	ETUDES ET RECHERCHES			5 000 000		
618	DIVERS	2 900 000	200 000	4 250 000		
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	15 000 000	4 170 000	600 000		
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	3 900 000	654 000	2 500 000		
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	3 200 000	4 207 627	675 000		
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	4 200 000	4 857 900	3 700 000		
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	8 260 000	5 641 044	1 200 000		
628	DIVERS	13 000 000	25 714 000	1 000 000		
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 620 625 852				
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	476 384 000				
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	33 234 700				
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE	12 500 000				
657	SUBVENTIONS	12 500 000	369 360 000	51 290 000		
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	27 500 000				
RECETTES	324 824 952	248 900 000	165 218 190			
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE	2 400 000				
706	PRESTATIONS DE SERVICES	233 500 000				
708	AUTRES PRODUITS	324 824 952	13 000 000	800 000		
747	PARTICIPATIONS		162 418 190			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 938
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) = 609 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			3 289 842 935
Dans le cadre d'une AP-CP			390 500 000
Hors AP-CP			2 899 342 935

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			738 943 142
Recettes affectées			738 943 142

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES				3 289 842 935
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES			66 401 810
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES			30 000
613	LOCATIONS			33 680 825
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS			471 506 177
617	ETUDES ET RECHERCHES			5 000 000
618	DIVERS			7 350 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			19 770 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			7 054 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			8 082 627
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS			12 757 900
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			15 101 044
628	DIVERS			39 714 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			1 620 625 852
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			476 384 000
647	AUTRES CHARGES SOCIALES			33 234 700
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE			12 500 000
657	SUBVENTIONS			433 150 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION			27 500 000
RECETTES				738 943 142
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE			2 400 000
706	PRESTATIONS DE SERVICES			233 500 000
708	AUTRES PRODUITS			338 624 952
747	PARTICIPATIONS			162 418 190

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION						AE(2) = 609 000 000	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
752	REVENUS DES IMMEUBLES			2 000 000			

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =	609 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
752	REVENUS DES IMMEUBLES			2 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	1 785 409 254	40 220 000	1 973 649 563	121 903 986		50 000 000
Dans le cadre d'une AP-CP	17 198 700	16 050 000				
Hors AP-CP	1 768 210 554	24 170 000	1 973 649 563	121 903 986		50 000 000

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	71 200 000		56 000 000	124 830 000		
Recettes affectées	71 200 000		56 000 000	124 830 000		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES	1 785 409 254	40 220 000	1 973 649 563	121 903 986		50 000 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	6 913 500		112 338 440	23 340 000	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	3 500 000				
613	LOCATIONS	24 452 804		5 870 000	2 820 000	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	13 264 000				
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	975 000		14 713 000	7 550 000	
616	PRIMES D ASSURANCES			1 358 000	190 000	
617	ETUDES ET RECHERCHES		6 960 000	19 005 000		
618	DIVERS	385 000	50 000	3 445 000	300 000	
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	67 266 700	2 700 000	48 580 000	21 300 000	
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	11 334 000	1 200 000	2 023 000	1 140 000	
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	1 222 000	480 000	4 385 600	930 000	
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	3 218 500	700 000	11 843 000	5 000 000	
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 043 000	80 000	11 157 000	4 100 000	
628	DIVERS	4 180 000		23 750 000	5 250 000	
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	935 122 600				
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	292 419 000				
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	19 706 900				
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE			287 500 000		
656	PARTICIPATIONS			393 881 523	33 953 986	
657	SUBVENTIONS	399 406 250	28 050 000	922 000 000	16 000 000	50 000 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION				30 000	
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			111 800 000		

RECETTES	71 200 000		56 000 000	124 830 000		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	32 825 000				4 004 007 803
Dans le cadre d'une AP-CP					33 248 700
Hors AP-CP	32 825 000				3 970 759 103

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					252 030 000
Recettes affectées					252 030 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES	32 825 000				4 004 007 803
606 ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES					142 591 940
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES					3 500 000
613 LOCATIONS					33 142 804
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE					13 264 000
615 ENTRETIEN ET REPARATIONS					23 238 000
616 PRIMES D ASSURANCES					1 548 000
617 ETUDES ET RECHERCHES					25 965 000
618 DIVERS					4 180 000
622 REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES					139 846 700
623 PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES					15 697 000
624 TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS					7 017 600
625 DEPLACEMENTS ET MISSIONS					20 761 500
626 FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS					17 380 000
628 DIVERS					33 180 000
641 REMUNERATIONS DU PERSONNEL					935 122 600
645 CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					292 419 000
647 AUTRES CHARGES SOCIALES					19 706 900
651 AIDES DIRECTES A LA PERSONNE					287 500 000
656 PARTICIPATIONS	32 825 000				460 660 509
657 SUBVENTIONS					1 415 456 250
671 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION					30 000
674 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES					111 800 000

RECETTES					252 030 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT
706	PRESTATIONS DE SERVICES	200 000		26 000 000	38 000 000		
708	AUTRES PRODUITS	60 000 000			30 000		
747	PARTICIPATIONS			20 000 000	86 800 000		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			10 000 000			
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	11 000 000					

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE						AE(2) =
Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
706	PRESTATIONS DE SERVICES					64 200 000
708	AUTRES PRODUITS					60 030 000
747	PARTICIPATIONS					106 800 000
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE					10 000 000
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION					11 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	B 941

CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	128 632 213
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	128 632 213
	RECETTES	230 000 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	230 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	B 943

CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	6 010 000 000
746	DOTATION GLOBALE DE COMPENSATION	6 010 000 000

CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	617 715 000
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES.	600 000
656	PARTICIPATIONS	47 500 000
661	CHARGES D INTERETS	486 465 000
666	PERTES DE CHANGE	150 000
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	65 000 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	18 000 000
	RECETTES	32 204 329 457
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	31 649 329 457
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	500 000 000
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	55 000 000

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	B 945

CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	221 050 805
65861	FRAIS DE PERSONNEL	162 311 305
65862	MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	58 739 500
	RECETTES	

CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 946
Détail par articles	

CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	1 841 650 000
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 841 650 000
	RECETTES (2)	
	<i>Reprise sur autofinancement</i>	
	<i>Transfert de charges</i>	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

953
<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante
1 560 000 000

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	44 560 000 000	32 947 888 042
RECETTES	44 560 000 000	32 947 888 042
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	135 961 474 753	41 862 127 199
RECETTES	135 961 474 753	41 862 127 199

II - BUDGET ANNEXE 02 : Budget reverse Exercice 2016

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	51 066 500 000	62 339 100 000
RECETTES	51 066 500 000	62 339 100 000

II - BUDGET ANNEXE 03 : Budget repartit Exercice 2016

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		124 873 220 000
RECETTES		124 873 220 000

IV - ANNEXES PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

III - PRESENTATION GENERALE

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	44 560 000 000	32 947 888 042
RECETTES	44 560 000 000	32 947 888 042
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	187 027 974 753	229 074 447 199
RECETTES	187 027 974 753	229 074 447 199
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	231 587 974 753	262 022 335 241
TOTAL GENERAL DES RECETTES	231 587 974 753	262 022 335 241

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

IV - ANNEXES
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION
ETATS DES METHODES UTILISEES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		B 1 1 841 650 000		A 2 1 841 650 000
<i>ICNE de l'exercice/emprunts</i>	6611		1688	
<i>VNC des immobilisations cédées</i>	675		21...,26	
<i>Plus-values de cession</i>	676		19	
<i>Amortissements</i>	68	1 841 650 000	28	1 841 650 000
<i>Transformation d'un prêt en subvention</i>	6748		274	
<i>ICNE N-1 contrepassés sur prêts</i>	762		2768	
<i>Autres...</i>	...		...	
Virement de section à section (D953=R951)	953	1 560 000 000	951	1 560 000 000

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		A 1		B 2
<i>ICNE de l'exercice/prêts</i>	2768		762	
<i>ICNE N-1 contrepassés/emprunts</i>	1688		6611	
<i>Reprises sur dotations et subventions</i>	10...,139		777	
<i>Moins-values de cession</i>	19		776	
<i>Travaux en régie</i>	21...,23		72	
<i>Réintégration des amortissements</i>	28		7811	
<i>Autres...</i>	...		...	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investissement en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B 2)

IV - ANNEXES
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Date de la délibération: (1)

N° et intitulé de l'opération : 9240808 CARREFOUR VOH-SUD					
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice 2016	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice 2016
			45820808 CARREFOUR VOH-SUD		60 000 000
45810808 CARREFOUR VOH-SUD		60 000 000	45820808 CARREFOUR VOH-SUD		60 000 000
			- Financement par le tiers et par d'autres tiers		60 000 000
			- Financement par la collectivité		
			- Financement par emprunt à la charge du tiers		

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble de réalisations connues à la date de vote

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1) Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				0,00
Détention d'une part du capital				0,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				684 170 075 818 738,00
Val d'Auteuil 2- logements sociaux - 01/08/2001	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 639 697 569 451,00
ISSAMATRO - 18/01/2002	Sté Immobilière de N-C		SEM	2 816 725 582 578,00
Résidence les Pins-logement sociaux - 01/08/2001	Sté Immobilière de N-C		SEM	571 203 328 162,00
VALLON D'ARGENT IV/- - 01/08/2001	Sté Immobilière de N-C		SEM	283 926 156 683,00
Val de Magenta 6- logement sociaux - 01/08/2001	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 360 383 285 561,00
VAL MAGENTA 7- logement sociaux - 01/08/2001	Sté Immobilière de N-C		SEM	238 352 851 671,00
LA FOA site 1 et 2-logement sociaux - 01/08/2001	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 609 993 947 971,00
CALLIANDRA- - 18/01/2002	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 235 969 648 687,00
Coteau des Oliviers 1- - 18/01/2002	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 756 841 639 141,00
Renovat°&Construct° enseignement privé ASEE - 12/12/2007	Alliance Scolaire Evangelique		Etablissement d'enseignement	2 506 251 388 425,00
Programme investissement 07/08 enseignement privé - 28/12/2006	Direct. de l'Enseignem Catho.		Etablissement d'enseignement	5 890 968 631 981,00
programme investissement 07/08 enseignement prive - 28/12/2006	Direct. de l'Enseignem Catho.		Etablissement d'enseignement	6 265 628 471 002,00
Acquisition de lots immobilier pour bureaux - 13/01/2005	Institut Statistique Etude Eco		Autres bénéficiaires	3 987 218 117 900,00
Kaméré 9 & 11 globalisé - 27/12/2005	SEM de l'Agglomération		SEM	7 755 173 230 430,00
Katiramona 1- - 27/12/2005	SEM de l'Agglomération		SEM	1 174 163 011 695,00
Katiramona 2 - - 27/12/2005	SEM de l'Agglomération		SEM	1 244 280 876 730,00
Kaméré 10 - 27/12/2005	SEM de l'Agglomération		SEM	1 555 351 530 191,00
Petite Normandie 1 - 27/12/2005	SEM de l'Agglomération		SEM	2 120 479 875 895,00
Boulari Centre Ville - 27/12/2005	SEM de l'Agglomération		SEM	18 302 100 936 396,00
Palmyers III Dumbéa - 16/12/2005	Fonds Social de l'Habitat		Autres bénéficiaires	11 392 051 765 513,00
Charpentier 1 Lotissement Jacarandas Dumbéa - 06/10/2004	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	2 393 754 877 208,00
Berlioz 1 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa - 15/06/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	1 881 115 951 193,00
Charpentier 3 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa - 15/06/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	2 464 992 580 907,00
Charpentier 2 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa - 15/06/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	1 477 534 161 933,00
Schubert - Lotissement Jacarandas II Dumbéa - 15/06/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	2 820 824 271 957,00
Opération KHAT - 27/12/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	8 052 459 216 468,00
Opération BIZET Dumbéa - 24/08/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	5 226 744 379 475,00
Opération KAMERE VIII - Kaméré 8 - 24/08/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	3 325 491 823 389,00
Opération KAMERE VI Habitat - 18/11/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	2 563 211 647 255,00
Opération HAENDEL 1 Habitat lotissement Jacarandas - 18/11/2005	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	5 553 625 235 680,00
VILLAGE DE NORMANDIE 2- - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	3 467 595 095 107,00
MARCONI 5 Nouméa - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	437 615 202 148,00
COTEAUX DES OLIVIERES 2 - Nouméa - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	2 874 100 469 332,00
LA CAFERIE- Koné - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	494 130 245 346,00
HAMEAU DU BOIS III - Tina sur mer - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	717 770 632 458,00
VAL ROLDA - Nouméa - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	2 276 835 102 864,00
HAUTS DE MALAOUI - Mont Dore - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	2 302 421 352 148,00

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
KAMERE VII - Zac Kaméré Ducos - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	2 364 076 745 346,00
VAL D'ARGENT III - Rue Henry Boissery Nouméa - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 377 554 624 940,00
PERVENCHES 2 - rue A Ohlen Nouméa - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	5 630 353 352 983,00
JARDINS DE LA FONTAINE 6 - Rue Pantaloni + Malaval - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 345 302 074 463,00
IMMEUBLE MARY - Vallée du Tir Nouméa - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	832 046 297 255,00
TOURMALINE III - 4ème KM Nouméa - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 597 315 534 248,00
KAALA GOMEN - Lot 130, 131 et 132 - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	287 649 307 041,00
VAL NINDIAH - Pouembout - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	431 473 960 621,00
PARC KOYABOA - Poindimié - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	431 473 960 621,00
CENTRE CULTUREL - Koumac - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	431 473 960 621,00
NEPOUI POSTE-poya - 04/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	431 473 960 621,00
CITADINES II - Rue des Bougainvilliers Païta - 22/11/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 901 531 234 129,00
COTEAUX DES OLIVIERS III- - 22/12/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	2 156 985 762 768,00
RESIDENCE BILEOLA - Boulouparis - 22/12/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	755 819 473 031,00
PERVENCHES 1 - rue Ohlen Nouméa - 22/12/2003	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 646 493 042 363,00
PERVENCHES II - Nouméa - 15/12/2004	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 145 237 666 706,00
ILOT LESERVOISIER - Nouméa - 15/12/2004	Sté Immobilière de N-C		SEM	2 854 573 908 831,00
NORMANDIE VILLAGE II - Nouméa - 15/12/2004	Sté Immobilière de N-C		SEM	225 207 136 038,00
HAMEAUX DU BOIS II - Nouméa - 15/12/2004	Sté Immobilière de N-C		SEM	358 508 068 377,00
TUBANDIII Aménagement - Nouméa - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	829 679 185 561,00
TUBAND IV Aménagement - Nouméa - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 373 410 054 057,00
TUBAND IV - Nouméa - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	8 081 805 981 981,00
TUBAND III - Nouméa - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	7 391 162 843 675,00
TUBAND II - Nouméa - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	6 495 591 916 826,00
TUBAND I - Nouméa - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	6 215 375 311 098,00
CHAPUIS - Nouméa - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	7 293 334 624 463,00
VALLON D'ARGENTIII - Henry Boissery - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	135 990 923 389,00
COTEAU DES OLIVIERS III Celières - Nouméa - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	234 361 219 212,00
SAMINADIN La Caravelle - Nouméa - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	817 469 782 578,00
KASTAVY La Corvette - Nouméa - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 031 505 772 912,00
SAMINADIN-LA CARAVELLE- - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	525 601 130 072,00
LESERVOISIER Aménagement - Nouméa - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	3 799 930 679 356,00
RIVIERE SALEE - Nouméa - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	101 043 284 129,00
TOURMALINES III- Armand Ohlen PK4 - Nouméa - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	334 274 468 735,00
MAGENTA Cécile Péronnet - Portes de Fer - 27/12/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	226 848 645 227,00
VIVALDI I LTA PLAÏ 01 à 2.55% - 06/12/2006	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	996 804 529 475,00
VIVALDI I LTA PLS NC01 à 3.55% - 06/12/2006	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	925 604 205 967,00
RANCH VALLEY Paita - 06/12/2006	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	10 085 468 056 683,00
TOURMALINES 4 - Nouméa - 22/03/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 704 299 545 465,00
TUBAND V SCI Allunga - Nouméa - 22/03/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	9 527 401 957 160,00
TUBAND VI SCI Allunga - Nouméa - 22/03/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	18 424 201 844 391,00
Les Collines d'Auteuil RT n°1 - Nouméa - 22/03/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	15 327 507 760 859,00
Le Parc de la Mangrove - Nouméa - 22/03/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	2 277 361 885 561,00
Les Jardins de YAHOUÉ - 22/03/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	9 579 021 337 351,00
Le Castex Centre Ville - Nouméa - 22/03/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	3 067 309 937 828,00
KASTAVY - La Corvette Pret Suppl. - 22/03/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	459 955 784 606,00
Saminadin La Caravelle Pret Suppl. - 22/03/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	363 656 919 809,00
construction logement n° 7 sci ouerendi - 15/06/2005	Sté Immobilière de N-C		SEM	9 825 644 647 733,00
LES CITADINES - Paita - 06/09/2000	Sté Immobilière de N-C		SEM	899 972 089 499,00
VALLON D'ARGENT II - Nouméa - 06/09/2000	Sté Immobilière de N-C		SEM	417 106 447 375,00
VAL DE MAGENTA III rue Allégre - Nouméa - 06/09/2000	Sté Immobilière de N-C		SEM	915 066 899 881,00
LES COTEAUX DES NIAOULIS Magenta - Nouméa - 06/09/2000	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 167 984 375 776,00
RESIDENCE IAORA rue de Papeete Ducos - Nouméa - 06/09/2000	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 018 322 662 768,00
VAL DE MAGENTA V - Nouméa - 06/09/2000	Sté Immobilière de N-C		SEM	724 734 323 150,00
Programme SCWEITZER - Nouméa - 06/09/2000	Sté Immobilière de N-C		SEM	761 580 077 566,00

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
KAMERE IV Zac de Kaméré Ducos - Nouméa - 06/09/2000	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 390 158 278 282,00
KAMERE V Zac de Kaméré Ducos - Nouméa - 06/09/2002	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 705 689 560 859,00
TOURMALINE II Portes de Fer - Nouméa - 06/09/2000	Sté Immobilière de N-C		SEM	498 687 749 523,00
LES JARDINS DE LA FONTAINE Rivière Salée - Nouméa - 06/09/2000	Sté Immobilière de N-C		SEM	7 130 204 316 468,00
LES HAMEAUX DU BOIS II - Nouméa - 06/09/2000	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 088 481 311 337,00
HAMEAU DU BOIS II bis - Nouméa - 06/09/2000	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 632 725 377 446,00
SCI PIVARA Quartier de Koutio - Nouméa - 31/05/2006	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	11 434 771 959 547,00
KAMERE IX - Nouméa - 18/11/2005	SEM de l'Agglomération		SEM	4 086 869 677 804,00
PETITE NORMANDIE II - Nouméa - 18/11/2005	SEM de l'Agglomération		SEM	5 080 185 562 291,00
RIVIERE SALEE - Nouméa - 18/11/2005	SEM de l'Agglomération		SEM	2 137 746 381 623,00
LA TONTOUTA - Païta - 18/11/2005	SEM de l'Agglomération		SEM	2 469 838 959 069,00
KAMERE X Tranche 2 - MAKOGAI - 18/04/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	1 151 380 602 745,00
ATR 42-500 F-OIPI n° 647 PRET sur 12 ans - 29/03/2006	Air Calédonie		SEM	7 490 172 076 969,00
ATR 72-500 F-OIPN n° 735 PRET sur 12 ans - 29/03/2006	Air Calédonie		SEM	7 098 163 316 468,00
ATR 72-500 F-OIPS n° 764 PRET sur 12 ans - 29/03/2006	Air Calédonie		SEM	7 100 219 460 740,00
SCI MOSSIBA Lot Jacarandas PLAIB02 - 12/12/2007	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	3 844 817 470 883,00
SCI MOSSIBA Lot Jacarandas PLSNC - 12/12/2007	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	5 655 657 506 563,00
SCI LOCABRA Lot n°2+353 Motor - Nouméa - 12/12/2007	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	2 416 061 482 936,00
SCI LOCABRA Lot n°2+353 PLAIB02 - 12/12/2007	Fonds Calédonien de l'Habitat		Autres bénéficiaires	2 543 304 449 761,00
Les TAMARINS LTA rue Vu - Païta - 25/09/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 507 385 623 747,00
Les JARIOTS & MELROSE Colardeau - Dumbéa - 25/09/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	13 539 915 727 327,00
Opération TAMINA Zac de Dumbéa sur mer - 25/09/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	7 504 187 832 100,00
Opération TUBAND 7 - Nouméa - 25/09/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	15 606 438 004 415,00
Opération TUBAND 8 - Nouméa - 25/09/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	10 332 536 568 496,00
PERVENCHES V Raymond Brun - Nouméa - 25/09/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	5 245 582 731 981,00
PASSIFLORE 67 Bis avenue Koenig - Nouméa - 25/09/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 013 527 264 081,00
BOURAIL - LA lot 144 section Maraichères - 25/09/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	2 452 499 387 709,00
Les TAMARINS 1 rue Vu - Païta - 25/09/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	2 881 830 546 062,00
BOURAIL - LTA Lot 144 section Maraichères - 25/09/2007	Sté Immobilière de N-C		SEM	969 087 382 697,00
Petite Nomandie - VATOA Prêt complémentaire - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	627 076 030 549,00
Acquis.foncière ZAC Vallon Dore - 14/02/2008	SEM de l'Agglomération		SEM	2 990 413 588 425,00
Portage foncier Terrain Wright Op. ONDENIA - Païta - 02/04/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	3 398 583 455 370,00
Portage foncier Les Collines de Carignan - Païta - 02/04/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 274 468 802 864,00
Portage foncier Ferme de la Coulée Goetoro - 02/04/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 699 291 727 685,00
Kaméré X - tranche 1 Complément (Makogai) - 06/12/2006	SEM de l'Agglomération		SEM	262 690 104 893,00
Remparts de la butte 1 Lot Ambrym PLSNC 3.55% - 06/12/2006	SEM de l'Agglomération		SEM	4 779 327 669 570,00
Remparts de la butte 1 Lot Ambrym PLAï 2.55% - 06/12/2006	SEM de l'Agglomération		SEM	2 841 547 140 334,00
Coeur de ville koutio 1 Lot Tanna PLS NC 3.55% - 06/12/2006	SEM de l'Agglomération		SEM	3 332 970 406 325,00
Rempart de la butte 2 (EFATE) PLAï 2.55% - 06/12/2006	SEM de l'Agglomération		SEM	3 860 687 154 296,00
Coeur de ville koutio 1 Lot Tanna PPU 3.75% - 06/12/2006	SEM de l'Agglomération		SEM	2 848 012 941 408,00
Rempart de la butte 2 (EFATE) PLS NC 3.55% - 06/12/2006	SEM de l'Agglomération		SEM	12 541 892 803 699,00
Robinson MAUPITI Mont Dore PLSNC 3.55% - 06/12/2006	SEM de l'Agglomération		SEM	1 542 124 233 174,00
Kamere phase 3 TAMANOU PLS NC 3.55% - 06/12/2006	SEM de l'Agglomération		SEM	4 626 359 128 759,00
Tontouta Joseph KOLONGA PLS NC 3.55% - 06/12/2006	SEM de l'Agglomération		SEM	1 753 927 352 864,00
Robinson MAUPITI Mont Dore PLAï 2.55% - 06/12/2006	SEM de l'Agglomération		SEM	796 077 389 021,00
Kamere phase 3 TAMANOU PLAï 2.55% - 06/12/2006	SEM de l'Agglomération		SEM	2 388 232 181 384,00
Tontouta Joseph KOLONGA PLAï 2.55% - 06/12/2006	SEM de l'Agglomération		SEM	1 114 507 663 962,00
Op Ylang ilôt 2 25 LA ZAC 3 - Dumbéa - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	3 708 739 882 458,00
Réhabilitation Pierre Lenquete PLSNC - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 836 106 809 069,00
Op. Thio Village PLSNC Centre Bourg - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 106 191 338 067,00
Op. GPD L KANODA - Mont Dore - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 264 081 031 623,00
Op. LA FOA PLSNC - La Foa - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	2 385 367 180 072,00
Op. BADAMIERS Plaisance - Nouméa - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	5 102 186 291 408,00
Op. MACARANGA Zac - Dumbéa - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	13 919 994 617 303,00
op. HAUT d'AUDRAIN 13 LTA Ducos - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 159 328 182 220,00

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Op. MARTAWI Ilôt 2 5 LTA Zac 2 - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	512 132 535 084,00
Op. YLANG Ilôt 2 10 LTA Zac 3 - Dumbéa - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	927 653 550 597,00
Réhabilitation Pierre Lenquette PLAI - Nouméa - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	5 547 944 503 580,00
Op. THIO Village PLAI Centre bourg - Thio - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	350 781 395 107,00
Op. LA FOA F1 PLAI - La Foa - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	902 123 392 959,00
Réhabilitation Cité Pierre Lenquête PPU - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	2 023 521 696 181,00
Op. LE BOSQUET PN - Voh - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	24 898 598 507 041,00
Op. HAUT D'AUDRAIN 15 LA - Ducos - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	2 230 006 023 508,00
Op. MARTAWI Ilôt 1 Zac - Dumbéa - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	10 341 714 446 778,00
Op. MARTAWI Ilôt 2 5 LA Zac 2 - Dumbéa - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	858 957 983 294,00
Op. YLANG Ilôt 1 Zac 1 - Nouméa - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	7 788 073 205 370,00
Opération ARUE Vallon - Nouméa - 12/02/2009	SEM de l'Agglomération		SEM	4 993 603 249 045,00
Opération ORONA - Nouméa - 12/02/2009	SEM de l'Agglomération		SEM	8 054 753 262 411,00
Opération ARAWA - Dumbéa - 12/02/2009	SEM de l'Agglomération		SEM	15 579 864 477 327,00
Opération TAKUTEA 1bis PLS - Dumbéa - 12/02/2009	SEM de l'Agglomération		SEM	891 055 900 835,00
Opération TAKUTEA 2 bis - Dumbéa - 12/02/2009	SEM de l'Agglomération		SEM	2 977 991 766 348,00
Opération TKUTEA 1 bis PLAI Zac - Dumbéa - 12/02/2009	SEM de l'Agglomération		SEM	642 361 159 427,00
Opération TIKOPIA centre urbain - Nouméa - 12/02/2009	SEM de l'Agglomération		SEM	3 662 940 573 389,00
Op. TAKUTEA 1 bis Locatif intermédiaire - Nouméa - 12/02/2009	SEM de l'Agglomération		SEM	366 192 263 604,00
Acquisition Terrain Creek Salée - Pouembout VKP - 17/09/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	1 189 504 217 900,00
PHARE Université de Nouville Construction - Nouméa - 21/12/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	21 705 248 702 745,00
PHARE Université de Nouville - Nouméa - 21/12/2009	Sté Immobilière de N-C		SEM	5 963 057 683 652,00
Programme d'investissement 2010/2013 de la DDEC - 20/08/2010	Direct. de l'Enseignemnt Catho.		Etablissement d'enseignement	12 178 103 337 351,00
TAKUTEA 2 - Construction de 7 LAT - Dumbéa - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	1 157 863 406 444,00
lot PETITE NORMANDIE II Op. KUENI Zone B - Nouméa - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	996 804 529 475,00
Lot La TONTOUTA Op. KOLOVAÏ Cité Martinet - Nouméa - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	594 949 219 928,00
Lot EFATE Prêt complémentaire LA - Dumbéa - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	228 352 524 224,00
UERE LA Petite Normandie - Boulari - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	2 299 218 177 685,00
Opération TAKUTEA 1 PLS Zac - Dumbéa - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	4 945 616 950 835,00
Lot EFATE Pêt complémentaire LTA - Dumbéa - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	242 952 834 010,00
TAKUTEA 2 - construction 20 LTA - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	2 278 075 597 613,00
TAKUTEA 2 Construction de 20 LA - Dumbéa - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	2 278 075 597 613,00
Programme ERROMANGO Centre Ville - Boulari - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	3 761 321 079 236,00
UERE LTA Petite Normandie - Boulari - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	1 126 287 159 427,00
SCI MANGAREVA Centre urbain de Koutio - Dumbéa - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	4 719 337 566 468,00
Op. TAKUTEA 1 Locatif intermédiaire ZAC - Dumbéa - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	2 178 109 659 905,00
Op. TAKUTEA 1 PLAI - Zac Dumbéa - 25/09/2007	SEM de l'Agglomération		SEM	4 784 612 456 683,00
Op PINSAT - MANGAIIA de Papeete PLSNC - Nouméa - 21/08/2008	SEM de l'Agglomération		SEM	938 933 447 613,00
Op PINSAT-MANGAIIA PLAI de Papeete Nouméa - 21/08/2008	SEM de l'Agglomération		SEM	497 034 335 680,00
TR.1/3 BOUCAGE DU NORD 2011-2013 Total 10 500 EUR - 07/01/2011	Sté Néocalédonienne d'énergie		Autres bénéficiaires	14 274 050 546 539,00
Antenne de Pouembout	Chambre d' Agriculture NC		Autres bénéficiaires	516 059 944 988,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				0,00
Autres				0,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2016	Montants des tirages en 2015	Montants des remboursements 2015		Encours restant dû au 01/01/2016
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5192 Avances de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51931 Lignes de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Océor: convention 2008.11.111	Délibération n°326 du 12 décembre 2007	3 180 000 000	0,00	N.D	N.D	2 826 666 669
5194 Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					33 634 306 757,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					26 544 306 757,00									
14 / 1000152	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	12/09/2001	10/10/2001	01/04/2008	124 914 956,00	V	LIVRET A	4,20	3,56	EUR	T	X	N	A-1
23 / 80377-SSIS	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	30/07/1993	01/06/2003	01/12/2003	83 532 220,00	F		1,00	1,00	EUR	S	P	O	A-1
25 / 8-0086-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	21/11/1980	15/12/1981	01/10/1990	107 398 568,00	F		1,00	1,01	EUR	S	P	O	A-1
26 / 8-0324-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	10/04/1991	01/01/1992	01/06/2001	35 799 523,00	F		1,00	1,00	EUR	S	P	O	A-1
27 / 8-0341-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	23/10/1991	01/02/1992	01/02/2002	143 198 091,00	F		1,00	1,00	EUR	S	P	O	A-1
28 / 8-0260-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	10/03/1988	01/01/1992	01/05/1998	54 532 220,00	F		1,00	1,00	EUR	S	X	O	A-1
29 / 8-0307-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	16/07/1990	01/06/1991	01/12/2000	33 412 886,00	F		1,00	1,01	EUR	S	X	O	A-1
30 / 8-0284-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	25/05/1989	01/03/1990	01/10/1999	94 117 296,00	F		1,00	1,01	EUR	S	P	O	A-1
31 / 8-0247-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	05/06/1987	15/08/1987	15/08/1997	45 346 062,00	F		1,00	0,99	EUR	S	P	O	A-1
32 / 8-0340-000	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	15/10/1991	01/12/1992	01/06/2001	95 465 394,00	F		1,00	1,03	EUR	S	P	O	A-1
35 / MON267237EUR73871	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	14/12/2009	15/12/2009	01/04/2010	2 028 639 618,00	F		3,99	5,14	EUR	T	C	O	A-1
36 / CNC 1807.01 R	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	26/10/2010	05/11/2010	30/10/2011	2 000 000 000,00	F		2,27	2,28	EUR	S	P	O	A-1
39 / CNC 1807.01 R	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	28/10/2010	14/05/2011	31/10/2011	1 579 952 267,00	F		3,12	3,14	EUR	S	P	O	A-1
42 / 1217214	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	10/05/2012	22/05/2012	01/06/2015	2 314 257 201,00	V	LIVRET A	2,25	2,03	EUR	A	P	N	A-1
44 / 1234118	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	10/05/2012	28/10/2012	01/10/2013	575 000 000,00	F		3,16	3,16	EUR	A	P	O	A-1
45 / CNC 187401V	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	08/11/2012	28/11/2012	30/04/2013	2 800 000 000,00	F		2,09	2,10	EUR	S	P	N	A-1
46 / CNC 1874 01 V	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	08/11/2012	17/05/2013	31/10/2013	779 952 267,00	F		1,73	1,74	EUR	S	P	N	A-1
47 / CNC1918.01U	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	24/10/2014	12/11/2014	30/10/2015	3 579 952 267,00	F		1,51	1,52	EUR	S	P	N	A-1
48 / 16918	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	05/12/2014	12/12/2014	01/01/2016	1 083 924 821,00	V	LIVRET A	2,01	2,56	EUR	A	P	N	A-1
49 / 16919	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	04/12/2014	12/12/2014	01/01/2016	911 375 060,00	V	LIVRET A	2,00	2,78	EUR	A	P	N	A-1
50 / CNC1986.01Z	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	28/09/2015	09/10/2015	31/05/2016	3 579 952 267,00	F		2,09	2,78	EUR	S	P	O	A-1
50 / CNC1986.01Z	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	28/09/2016	décembre 2015	2016	2 147 971 360,00	F								
51 / transports	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	En cours	décembre 2015	2017	1 548 108 234,00	V	LIVRET A	1,76		EUR	A	P	O	A-1
52 / bâtiments publics	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	En cours	décembre 2015	2017	797 504 177,00	V	LIVRET A	1,76		EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					1 790 000 000,00									
37 / 86006295242896	SOCIETE GENERALE CALEDONNIENNE	31/12/2010	31/12/2010	31/03/2011	750 000 000,00	V	EURIBOR3M	3,20	3,53	XPF	T	C	N	A-1
38 / 86006295242896	SOCIETE GENERALE CALEDONNIENNE	31/12/2010	31/12/2010	31/03/2011	1 040 000 000,00	V	EURIBOR3M	3,65	3,70	XPF	T	C	N	A-1
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					5 300 000 000,00									
34 / 2008.11.111	CAISSE D'EPARGNE - OCEOR	28/11/2008	31/12/2008	31/12/2009	5 300 000 000,00	V	E01M-MOY	4,87	3,90	EUR	A	C	O	F-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					33 634 306 757,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2016											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		15 000 200,00		27 505 149 052,00					1 493 485 319,00	458 815 325,00	46 412 196,00	107 826 747,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		23 485 149 043,00					1 020 818 654,00	333 721 664,00	0,00	107 826 747,00
14 / 1000152	N	0,00		20 509 112,00	1,75	V	LIVRET A	2,20		364 902,00	0,00	56 549,00
23 / 80377-SSIS	N	0,00		51 729 951,00	17,42	F		1,00	2 714 797,00	510 532,00	0,00	40 846,00
25 / 8-0086-00	N	0,00		18 247 017,00	4,25	F		1,00	3 984 487,00	172 536,00	0,00	35 657,00
26 / 8-0324-00	N	0,00		19 238 663,00	14,92	F		1,00	1 192 124,00	189 415,00	0,00	15 039,00
27 / 8-0341-00	N	0,00		81 694 511,00	15,58	F		1,00	4 739 856,00	805 132,00	0,00	320 644,00
28 / 8-0260-00	N	0,00		23 792 408,00	11,83	F		1,00	1 875 910,00	233 234,00	0,00	36 527,00
29 / 8-0307-00	N	0,00		17 401 432,00	14,41	F		1,00	1 119 332,00	171 224,00	0,00	13 569,00
30 / 8-0284-00	N	0,00		45 863 360,00	13,25	F		1,00	3 190 577,00	450 680,00	0,00	106 682,00
31 / 8-0247-00	N	0,00		19 004 535,00	11,12	F		1,00	1 564 439,00	186 146,00	0,00	65 884,00
32 / 8-0340-000	N	0,00		51 303 103,00	14,92	F		1,00	3 178 998,00	505 108,00	0,00	40 104,00
35 / MON267237EUR73871	N	0,00		1 250 994 440,00	9,00	F		3,99	135 242 640,00	48 689 296,00	0,00	11 376 949,00
36 / CNC 1807.01 R	N	0,00		1 469 360 051,00	10,33	F		2,27	125 420 376,00	32 646 729,00	0,00	5 169 315,00
39 / CNC 1807.01 R	N	0,00		1 180 345 636,00	10,33	F		3,12	96 618 694,00	36 078 990,00	0,00	5 666 863,00
42 / 1217214	N	0,00		2 221 358 125,00	18,41	V	LIVRET A	2,00	97 254 982,00	44 427 162,00	0,00	24 781 203,00
44 / 1234118	N	0,00		509 824 105,00	16,75	F		3,16	23 112 574,00	16 110 442,00	0,00	3 845 021,00
45 / CNC 187401V	N	0,00		2 307 595 692,00	11,83	F		2,09	171 079 244,00	47 339 507,00	0,00	7 566 236,00
46 / CNC 1874 01 V	N	0,00		658 987 371,00	11,83	F		1,73	49 863 514,00	11 185 751,00	0,00	1 766 119,00
47 / CNC1918.01U	N	0,00		3 469 063 612,00	13,83	F		1,51	224 295 259,00	51 539 331,00	0,00	8 302 100,00
48 / 16918	N	0,00		1 083 924 821,00	29,00	V	LIVRET A	2,01	26 718 662,00	22 878 810,00	0,00	21 144 123,00
49 / 16919	N	0,00		911 375 060,00	19,00	V	LIVRET A	2,00	37 509 206,00	19 236 737,00	0,00	17 477 317,00
50/ CNC1986.01Z	N	0,00		3 579 952 267,00	20,00	F		2,09	0,00	37 410 501,00	0,00	40 236,00
51/ CNC1986.01Z	N	0,00		2 147 971 360,00	20,00	F					0,00	
52/ transports	N	0,00		1 548 108 234,00	20,00	V	LIVRET A		0,00	0,00	0,00	0,00
53/ bâtiments publics	N	0,00		797 504 177,00	20,00	V	LIVRET A		0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		15 000 200,00		1 193 333 340,00					119 333 332,00	85 257 447,00	46 412 196,00	0,00
37 / 86006295242896	O	6 285 000,00	A-1	500 000 000,00	10,00	F		3,20	50 000 000,00	34 611 986,00	19 446 451,00	0,00
38 / 86006295242898	O	8 715 200,00	A-1	693 333 340,00	10,00	F		3,20	69 333 332,00	50 645 461,00	26 965 745,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		2 826 666 669,00					353 333 333,00	39 836 214,00	0,00	0,00
34 / 2008.11.111	N	0,00		2 826 666 669,00	8,00	V	E01M-MOY	1,41	353 333 333,00	39 836 214,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2016											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		15 000 200,00		27 505 149 052,00					1 493 485 319,00	458 815 325,00	46 412 196,00	107 826 747,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	B1.3

B1.3 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F 34 / 2008.11.111	CAISSE D'EPARGNE - OCEOR	5 300 000 000,00	2 826 666 669,00	1	15,00		E01M-MOY + 1,00	E01M-MOY + 1,00	0,00		1,41	39 836 214,00	0,00	14,55
TOTAL F		5 300 000 000,00	2 826 666 669,00						0,00			39 836 214,00	0,00	14,55
TOTAL GENERAL		5 300 000 000,00	2 826 666 669,00						0,00			39 836 214,00	0,00	14,55

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2016

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	22 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	85,45 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	16 604 946 345,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs
(F) Autres types de structure	1 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	14,55 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	2 826 666 669,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2016	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		142 402 546 540,00					1 790 000 000,00				0,00	0,00	0,00
1-ONE-3987413/4082276	37-86006295242898	59 665 871 122,00	31/12/2025	SOCIETE GENERALE CALEDONNIENNE	SWAP	TAUX	750 000 000,00	10/01/2011	01/01/2026	T	0,00	0,00	0,00
1-ONE-3987413/4082276	38-86006295242898	82 736 675 418,00	31/12/2025	SOCIETE GENERALE CALEDONNIENNE	SWAP	TAUX	1 040 000 000,00	10/01/2011	01/01/2026	T	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total)(2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
TOTAL		142 402 546 540,00					1 790 000 000,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						33 486 558 599,00	26 698 467 770,00		
1-ONE-3987413/4082276	37-86006295242896		3,20	EURIBOR03M	3,85	14 030 680 977,00	11 186 508 842,00	A-1	A-1
1-ONE-3987413/4082276	38-86006295242898		3,20	EURIBOR03M	3,85	19 455 877 622,00	15 511 958 928,00	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total)(2)						0,00	0,00		
TOTAL						33 486 558 599,00	26 698 467 770,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - PRETS (1) - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS CONSTITUEES au01/01/2015

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision au 01/01/2014	Utilisation ou reprise	SOLDE
Autres provisions pour risques (1518)			152 035 997	0	152 035 997
	Provisions Sydonia	31-déc.-2010	21 054 854		21 054 854
	Provision pour les générations futures	13-août-2012	130 981 143	0	130 981 143
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions (1572)			13 025 582	0	13 025 582
	Amélioration du logiciel Sydonia	31-déc.-2010	13 025 582	0	13 025 582
Autres provisions pour risques et charges (1588)			2 285 256 028	0	2 285 256 028
	Maintenance du logiciel Sydonia	31-déc.-2010	195 702 593		195 702 593
	Travaux dans les lycées	13-août-2012	98 000 000	0	98 000 000
	Provision non recouvrement recettes fiscale	28-août-2015	1 991 553 435	0	1 991 553 435
TOTAL GENERAL			2 450 317 607	0	2 450 317 607

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS ETAT DE REPARTITION DES CHARGES ETAT DES METHODES UTILISEES

PROVISIONS NOUVELLES

Nature	Objet	Montant

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant	
			de la dépense transférée au compte 481	de la dotation aux amort. De l'exercice (c/6812)
TOTAL				

IV - ANNEXES
ETAT DES METHODES UTILISEES

METHODES UTILISEES DETAILLEES DANS LES DELIBERATIONS CI-DESSOUS

PROCEDURE	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
AMORTISSEMENT	Biens de faible valeur : cf délibérations ci-après Seuil d'amortissement sur un an : cf délibérations ci-après Catégories de biens amortis : cf délibérations ci-après Durée : cf délibérations ci-après	* délibération n° 176 du 28 décembre 2011 relative aux méthodes et durées d'amortissement des immobilisations de la Nouvelle-Calédonie * délibération n° 240 du 21 décembre 2012 portant modification de la délibération n° 176 du 28 décembre 2011 relative aux méthodes et durées d'amortissement des immobilisations de la Nouvelle-Calédonie

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D			1 534 600 000	1 534 600 000
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C			1 534 600 000	1 534 600 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)		1 534 600 000	1 534 600 000
1641	EMPRUNTS EN EUROS		1 059 600 000	1 059 600 000
1642	EMPRUNTS EN FRANCS CFP		120 000 000	120 000 000
16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT		355 000 000	355 000 000
Autres dépenses financières (sous-total) (B)				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
139	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Transferts entre sections = C+D				
Reprise sur autofinancement antérieur (C)				
Charges transférées (D) = E+F+G				
	Travaux en régie (E)			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)			
	Stocks et en-cours (G)			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	3 180 000 000	2 826 666 669	2 826 666 669
166	Refinancement de dette			
Total		3 180 000 000	2 826 666 669	2 826 666 669

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d			3 560 000 000	3 401 650 000
Ressources propres externes (a)				
Autre recettes financières (b)				
138	AUTRES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
2...	Immobilisations			
954	PRODUITS DE CESSIONS			
Transferts entre sections (c)			2 000 000 000	1 841 650 000
2804111	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		1 712 000	1 712 000
2804113	PROJETS INFRASTRUCTURES INTERET NATIONAL ET CALEDONIEN		8 200 000	8 200 000
2804131	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		511 995 578	353 645 578
2804132	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		27 280 000	27 280 000
2804141	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		20 376 772	20 376 772
2804142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		127 752 094	127 752 094
2804152	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		9 666 666	9 666 666
2804161	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		2 500 000	2 500 000
28041781	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		140 146 042	140 146 042
28041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		61 354 341	61 354 341
2804181	BIENS MOBILIERS, MATERIEL,ETUDES		12 092 034	12 092 034
2804182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		27 617 453	27 617 453
2804183	PROJETS INFRASTRUCTURES INTERET NATIONAL ET CALEDONIEN		29 999 999	29 999 999
2804211	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		62 166 427	62 166 427
2804281	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		75 753 716	75 753 716
2804282	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		160 007 043	160 007 043
280431	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		76 323 916	76 323 916
2804412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		22 189 753	22 189 753
2804421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		96 568 536	96 568 536
2804422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		1 744 000	1 744 000
28051	AMORTISSEMENT DES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		145 677 743	145 677 743
2808	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		27 468 926	27 468 926
28121	PLANTATIONS D ARBRES ET ARBUSTES		62 980	62 980
28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		5 923 348	5 923 348
281311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		32 572 963	32 572 963
281312	BATIMENTS SCOLAIRES		5 526 091	5 526 091
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		5 563 519	5 563 519

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

281321	IMMEUBLES DE RAPPORT		353 025	353 025
281351	BATIMENTS PUBLICS		27 037 632	27 037 632
281352	BATIMENTS PRIVES		6 438 005	6 438 005
2814	CONSTRUCTIONS SUR SOL D AUTRUI		2 275 192	2 275 192
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE		19 094	19 094
28153	RESEAUX DIVERS		1 098 684	1 098 684
28154	INSTALLATIONS MARITIMES ET FLUVIALES		10 955	10 955
28155	INSTALLATIONS AERIENNES		5 962 059	5 962 059
28156	MATÉRIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DÉFENSE CIVILE		6 847 348	6 847 348
28157	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		31 862 640	31 862 640
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS		23 984 702	23 984 702
281821	MATERIEL DE TRANSPORT TERRESTRE		70 098 287	70 098 287
281822	MATERIEL DE TRANSPORT NAVAL OU FLUVIAL		3 262 014	3 262 014
281824	AUTRE MATERIEL DE TRANSPORT		2 420 347	2 420 347
281831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE		3 405 613	3 405 613
281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE		47 340 158	47 340 158
281841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES		135 535	135 535
281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS		18 703 466	18 703 466
28185	MATERIEL DE TELEPHONIE		3 868 222	3 868 222
28186	MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET D'ENSEIGNEMENT		33 201 490	33 201 490
28187	EQUIPEMENTS SPORTIFS		1 211 827	1 211 827
28188	AUTRES		12 221 765	12 221 765
951	VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)		1 560 000 000	1 560 000 000

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
Solde des op.financières	-1 867 050 000	1 867 050 000	1 867 050 000

	Montant
Dépenses financières (I)	1 534 600 000
Recettes financières (III)	3 401 650 000
Solde (recettes-dépenses) (3)	+1 867 050 000
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)	+1 867 050 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Indiquer le signe algébrique..

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de de l'assemblée délibérante
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
Total				

IV - ANNEXES										IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS										
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT										B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)																		
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort.		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital
Totaux généraux					50 892 003 855,00	43 462 515 057,00											1 247 826 699,00	1 347 159 301,00
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					36 240 000,00	28 914 702,00											1 315 069,00	2 056 355,00
Chambre d'Agriculture NC	2011	P	Antenne de Pouébo	BNP Paribas	36 240 000,00	28 914 702,00	10,92	M	F		4,82	F		4,70	Non défini - Non défini	XPF	1 315 069,00	2 056 355,00
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					4 765 216 935,00	3 064 511 116,00											109 048 603,00	328 760 342,00
Alliance Scolaire Evangelique Direct. de l'Enseignement Catho. Institut de l'Enseignement Catho. Direct. de l'Enseignement Catho.	2009 2007 2005	P X P	Renovat'&Construct' enseignement privé ASEE Programme investissement 07/08 enseignement privé Acquisition de lots immobilier pour bureaux	BRED Banque Calédonienne d'inv AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT BRED Banque Calédonienne d'inv	176 000 000,00 514 874 810,00 280 000 000,00	151 477 606,00 383 192 826,00 150 753 017,00	18,49 12,42 9,18	A A M	F V V	5,20 1,73 3,25	F V V	5,20 V V	5,20 2,70 3,10	Non défini - Non défini Non défini - Non défini Non défini - Non défini	XPF	7 876 835,00 10 346 206,00 4 464 110,00	4 862 286,00 19 802 397,00 14 298 442,00	
Air Calédonie	2006	P	ATR 42-500 F-OIP n° 647 PRET sur 12 ans	Banque de Nouvelle-Calédonie	525 992 840,00	161 992 552,00	3,00	S	V	EURIBOR06M	3,92	V	EURIBOR06M	3,59	Non défini - Non défini		5 350 157,00	51 353 857,00
Air Calédonie	2006	P	ATR 72-500 F-OIP n° 735 PRET sur 12 ans	BRED Banque Calédonienne d'inv	498 464 260,00	176 675 031,00	3,24	S	V	EURIBOR06M	3,95	V	EURIBOR06M	3,59	Non défini - Non défini		5 921 948,00	47 493 676,00
Air Calédonie	2007	P	ATR 72-500 F-OIP n° 764 PRET sur 12 ans	Société Générale	498 008 652,00	221 944 460,00	4,50	S	V	EURIBOR06M	3,57	V	EURIBOR06M	3,59	Non défini - Non défini		7 565 604,00	45 218 260,00
Direct. de l'Enseignement Catho.	2010	P	Programme d'investissement 2010/2013 de la DDEC	Société Générale	855 200 000,00	705 686 282,00	14,74	A	F		4,47	F		4,47	Non défini - Non défini	XPF	31 544 177,00	34 029 508,00
Sté Néocalédonienne d'énergie	2011	P	TR. 1/3 BOUCAGE DU NORD 2011-2013 Total 10 500 EUR	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	1 002 386 635,00	824 679 809,00	7,83	S	F		2,97	F		2,95	Non défini - Non défini		23 648 418,00	92 833 503,00
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logements aidés par l'état					46 090 546 920,00	40 369 089 239,00											1 137 463 027,00	1 016 342 604,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	Val d'Auteuil 2- logements sociaux	Caisse Dépôts Consignations	115 146 778,00	87 231 321,00	21,33	A	V	LIVRET A	3,00	V	LIVRET A	2,20	Non défini - Non défini		1 919 089,00	3 125 246,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	ISSAMATRO	Caisse Dépôts Consignations	197 802 864,00	157 165 340,00	22,87	A	V	LIVRET A	3,39	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		5 029 291,00	4 728 396,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	Résidence les Pins-logement sociaux	Caisse Dépôts Consignations	40 112 411,00	30 387 610,00	21,33	A	V	LIVRET A	3,00	V	LIVRET A	2,20	Non défini - Non défini		669 531,00	1 088 705,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	VALLON D'ARGENT IV-	Caisse Dépôts Consignations	19 938 544,00	15 104 768,00	21,33	A	V	LIVRET A	3,00	V	LIVRET A	2,20	Non défini - Non défini		332 305,00	541 160,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	Val de Magenta 6- logement sociaux	Caisse Dépôts Consignations	95 532 100,00	72 371 901,00	21,33	A	V	LIVRET A	3,00	V	LIVRET A	2,20	Non défini - Non défini		1 592 180,00	2 592 877,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	VAL MAGENTA 7- logement sociaux	Caisse Dépôts Consignations	16 738 186,00	12 680 285,00	21,33	A	V	LIVRET A	3,00	V	LIVRET A	2,20	Non défini - Non défini		278 968,00	454 297,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	LA FOA site 1 et 2-logement sociaux	Caisse Dépôts Consignations	113 060 859,00	85 651 098,00	21,33	A	V	LIVRET A	3,00	V	LIVRET A	2,20	Non défini - Non défini		1 884 325,00	3 068 631,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	CALLIANDRA-	Caisse Dépôts Consignations	86 793 621,00	66 963 621,00	22,87	A	V	LIVRET A	3,39	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		2 286 835,00	2 286 835,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	Coteau des Oliviers 1-	Caisse Dépôts Consignations	123 373 150,00	98 028 809,00	22,87	A	V	LIVRET A	3,39	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		3 138 657,00	2 949 185,00
SEM de l'Agglomération	2005	X	Kaméré 9 & 11 globalisé	Caisse Dépôts Consignations	544 602 387,00	423 702 685,00	26,33	A	V	LIVRET A	3,25	V	LIVRET A	3,15	Non défini - Non défini		13 346 635,00	15 521 144,00
SEM de l'Agglomération	2005	X	Katirama 1-	Caisse Dépôts Consignations	82 454 893,00	64 150 214,00	26,33	A	V	LIVRET A	3,25	V	LIVRET A	3,15	Non défini - Non défini		2 020 732,00	2 349 961,00
SEM de l'Agglomération	2005	X	Katirama 2 -	Caisse Dépôts Consignations	87 378 878,00	67 981 092,00	26,33	A	V	LIVRET A	3,25	V	LIVRET A	3,15	Non défini - Non défini		2 141 403,00	2 490 295,00
SEM de l'Agglomération	2006	X	Kaméré 10	Caisse Dépôts Consignations	109 223 628,00	86 417 000,00	26,75	A	V	LIVRET A	3,28	V	LIVRET A	3,15	Non défini - Non défini		3 101 135,00	2 066 761,00
SEM de l'Agglomération	2006	X	Petite Normandie 1	Caisse Dépôts Consignations	148 909 427,00	113 384 945,00	26,75	A	V	LIVRET A	3,31	V	LIVRET A	3,15	Non défini - Non défini		3 571 628,00	4 528 360,00
SEM de l'Agglomération	2007	X	Boulari Centre Ville	Caisse Dépôts Consignations	1 485 825 493,00	1 075 518 093,00	32,33	A	V	LIVRET A	3,05	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini		32 265 543,00	51 305 649,00
Fonds Social de l'Habitat	2006	X	Palmyres III Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	874 185 314,00	125 180 921,00	1,16	T	V	LIVRET A	3,06	V	LIVRET A	2,70	Non défini - Non défini		2 351 240,00	99 810 125,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2005	X	Charpentier 1 Lotissement Jacarandas Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	210 043 923,00	164 778 784,00	26,16	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		5 027 921,00	6 012 897,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Berlic 1 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	137 930 903,00	105 025 506,00	26,87	A	V	LIVRET A	3,31	V	LIVRET A	3,15	Non défini - Non défini		3 308 303,00	4 194 502,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Charpentier 3 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	189 277 472,00	144 122 613,00	26,87	A	V	LIVRET A	3,31	V	LIVRET A	3,15	Non défini - Non défini		4 538 863,00	5 765 959,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2005	X	Charpentier 2 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	131 887 923,00	100 424 165,00	26,67	A	V	LIVRET A	3,31	V	LIVRET A	3,15	Non défini - Non défini		3 163 382,00	4 104 734,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Schubert - Lotissement Jacarandas II Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	225 918 787,00	169 490 190,00	26,67	A	V	LIVRET A	3,31	V	LIVRET A	3,15	Non défini - Non défini		5 338 940,00	7 057 721,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Opération KHAT	Caisse Dépôts Consignations	644 028 245,00	495 183 468,00	31,67	A	V	LIVRET A	3,15	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini		14 855 504,00	18 517 304,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Opération BIZET Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	491 010 310,00	353 029 621,00	27,16	A	V	LIVRET A	3,52	V	LIVRET A	3,40	Non défini - Non défini		12 003 007,00	17 844 896,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Opération KAMERE VIII - Kaméré 8	Caisse Dépôts Consignations	357 000 359,00	255 790 195,00	27,16	A	V	LIVRET A	3,27	V	LIVRET A	3,15	Non défini - Non défini		8 057 391,00	13 688 783,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Opération KAMERE VI Habitat	Caisse Dépôts Consignations	232 934 621,00	166 535 644,00	27,16	A	V	LIVRET A	3,11	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini		4 996 068,00	8 564 337,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Opération HAENDEL 1 Habitat lotissement Jacarandas	Caisse Dépôts Consignations	486 230 111,00	347 628 209,00	27,16	A	V	LIVRET A	3,11	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini		10 428 846,00	17 877 285,00
Sté Immobilière de N-C	2005	X	VILLAGE DE NORMANDIE 2-	Caisse Dépôts Consignations	243 509 785,00	207 755 175,00	24,25	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		6 648 165,00	4 927 550,00
Sté Immobilière de N-C	2005	X	MARCONI 5 Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	30 731 265,00	26 218 986,00	24,25	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		839 007,00	621 864,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	COTEAUX DES OLIVIER 2 - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	201 831 981,00	163 818 297,00	24,25	A	V	LIVRET A	2,14	V	LIVRET A	2,00	Non défini - Non défini		3 276 365,00	4 662 452,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	LA CAFERIE- Koné	Caisse Dépôts Consignations	34 700 000,00	30 138 901,00	25,83	A	V	LIVRET A	3,38	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		964 381,00	669 327,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	HAMEAU DU BOIS III - Tina sur mer	Caisse Dépôts Consignations	50 405 012,00	43 793 953,00	25,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		1 401 407,00	972 643,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	VAL ROLDA - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	159 889 379,00	139 384 689,00	25,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		4 460 310,00	3 095 669,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	HAUTS DE MALAOUI - Mont Dore	Caisse Dépôts Consignations	161 686 158,00	140 951 043,00	25,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		4 510 433,00	3 130 458,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	KAMERE VII - Zac Kaméré Duca	Caisse Dépôts Consignations	166 015 871,00	144 725 500,00	25,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		4 631 216,00	3 214 286,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	VAL D'ARGENT III - Rue Henry Bolesery Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	96 737 947,00	84 331 984,00	25,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		2 696 623,00	1 872 975,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	PERVENCHES 2 - rue A Ohlen Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	395 388 186,00	344 682 426,00	25,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		11 029 837,00	7 655 239,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	JARDINS DE LA FONTAINE 6 - Rue Pantaloni - Malavai	Caisse Dépôts Consignations	94 473 031,00	82 357 529,00	25,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		2 635 440,00	1 829 123,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	IMMEUBLE MARY - Vallée du Tir Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	58 429 952,00	50 936 720,00	25,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini		1 629 975,00	1 131 282,00
Sté Immobilière de N-C	2006																	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort.		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital
Fonds Calédonien de l'Habitat	2007	X	RANCH VALLEY Païta	Caisse Dépôts Consignations	708 245 943,00	626 640 033,00	6,83	A	V	LIVRET A	2,51	V	LIVRET A	2,05	Non défini - Non défini	12 846 122,00	83 503 523,00	
Sté Immobilière de N-C	2009	X	TOURMALINES 4 - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	119 683 413,00	102 112 531,00	19,41	A	V	LIVRET A	2,92	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini	3 063 376,00	3 244 703,00	
Sté Immobilière de N-C	2009	X	TUBAND V SCI Allunga - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	669 056 086,00	620 650 841,00	31,41	A	V	LIVRET A	2,74	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini	17 376 224,00	8 570 897,00	
Sté Immobilière de N-C	2008	X	TUBAND VI SCI Allunga - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	1 293 828 520,00	1 200 221 893,00	31,41	A	V	LIVRET A	2,74	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini	33 606 212,00	16 574 594,00	
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Les Collines d'Auteuil RT n°1 - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	1 076 365 036,00	987 180 498,00	33,42	A	V	LIVRET A	2,94	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini	29 615 414,00	15 557 780,00	
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Le Parc de la Mangrove - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	159 926 372,00	150 366 925,00	33,42	A	V	LIVRET A	2,95	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini	4 511 007,00	1 690 172,00	
Sté Immobilière de N-C	2008	X	Les Jardins de YAHOUÉ	Caisse Dépôts Consignations	672 681 026,00	668 337 023,00	34,09	A	V	LIVRET A	2,96	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini	20 050 111,00	1 407 770,00	
Sté Immobilière de N-C	2008	X	Le Castel Centre Ville - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	215 400 000,00	214 009 001,00	34,09	A	V	LIVRET A	2,96	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini	6 420 277,00	450 784,00	
Sté Immobilière de N-C	2009	X	KASTAVY - La Corvette Pret Suppl.	Caisse Dépôts Consignations	32 300 119,00	29 272 002,00	26,41	A	V	LIVRET A	2,94	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini	878 161,00	549 934,00	
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Saminadin La Caravelle Pret Suppl.	Caisse Dépôts Consignations	25 537 589,00	23 143 453,00	26,41	A	V	LIVRET A	2,94	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini	694 304,00	434 797,00	
Sté Immobilière de N-C	2005	P	construction logement n° 7 sci ouerendi	DEXIA CREDIT LOCAL FRANCE	690 000 000,00	629 030 076,00	18,50	A	F	LIVRET A	5,03	F	LIVRET A	5,03	Non défini - Non défini	31 726 899,00	20 440 235,00	
Sté Immobilière de N-C	2002	X	LES CITADINES - Païta	Caisse Dépôts Consignations	63 200 000,00	47 812 232,00	21,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini	1 529 990,00	1 530 532,00	
Sté Immobilière de N-C	2002	X	VALLON D'ARGENT II - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	29 291 050,00	22 159 345,00	21,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini	709 099,00	709 350,00	
Sté Immobilière de N-C	2002	X	VAL DE MAGENTA III rue Allège - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	64 260 024,00	48 614 167,00	21,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini	1 555 653,00	1 556 203,00	
Sté Immobilière de N-C	2002	X	LES COTEAUX DES NAOULIS Magenta - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	82 021 002,00	62 050 748,00	21,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini	1 985 624,00	1 986 325,00	
Sté Immobilière de N-C	2002	X	RESIDENCE IAORA rue de Papete Ducos - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	71 511 098,00	54 099 766,00	21,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini	1 731 192,00	1 731 804,00	
Sté Immobilière de N-C	2002	X	VAL DE MAGENTA V - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	50 894 033,00	38 502 490,00	21,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini	1 232 080,00	1 232 514,00	
Sté Immobilière de N-C	2002	X	Programme SCHWEITZER - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	53 481 504,00	38 113 054,00	21,50	A	V	LIVRET A	2,14	V	LIVRET A	2,00	Non défini - Non défini	762 261,00	1 396 135,00	
Sté Immobilière de N-C	2002	X	KAMERE IV Zac de Kaméré Ducos - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	97 623 031,00	73 854 038,00	21,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini	2 363 329,00	2 364 163,00	
Sté Immobilière de N-C	2002	X	KAMERE V Zac de Kaméré Ducos - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	119 781 026,00	90 617 064,00	21,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini	2 899 746,00	2 900 770,00	
Sté Immobilière de N-C	2002	X	TOURMALINE II Portes de Fer - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	35 020 048,00	26 493 462,00	21,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini	847 790,00	848 091,00	
Sté Immobilière de N-C	2002	X	LES JARDINS DE LA FONTAINE Rivière Salée - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	500 714 320,00	378 801 741,00	21,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini	12 121 656,00	12 125 936,00	
Sté Immobilière de N-C	2002	X	LES HAMEAUX DU BOIS II - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	76 437 947,00	57 827 042,00	21,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	Non défini - Non défini	1 850 465,00	1 851 118,00	
Sté Immobilière de N-C	2007	X	HAMEAU DU BOIS II bis - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	114 057 160,00	103 447 156,00	26,50	A	V	LIVRET A	3,23	V	LIVRET A	3,15	Non défini - Non défini	2 296 586,00	2 032 226,00	
Fonds Calédonien de l'Habitat	2007	X	SCI PIVARA Quartier de Koulo - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	1 031 027 007,00	893 205 832,00	27,50	A	V	LIVRET A	2,99	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini	26 784 175,00	26 784 259,00	
SEM de l'Agglomération	2007	X	KAMERE IX - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	286 997 971,00	203 701 143,00	27,50	A	V	LIVRET A	3,05	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini	6 111 035,00	10 475 626,00	
SEM de l'Agglomération	2007	X	PETITE NORMANDIE II - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	356 752 983,00	252 018 541,00	27,50	A	V	LIVRET A	3,00	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini	7 560 556,00	12 960 419,00	
SEM de l'Agglomération	2007	X	RIVIERE SALEE - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	150 121 957,00	106 551 327,00	27,50	A	V	LIVRET A	3,05	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini	3 196 541,00	5 479 556,00	
SEM de l'Agglomération	2007	X	LA TONTOUTA - Païta	Caisse Dépôts Consignations	173 442 566,00	123 103 758,00	27,50	A	V	LIVRET A	3,05	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini	3 693 113,00	6 330 789,00	
SEM de l'Agglomération	2008	X	KAMERE X Tranche 2 - MAKOGAI	Caisse Dépôts Consignations	80 855 012,00	80 855 012,00	32,67	A	V	LIVRET A	3,08	V	LIVRET A	3,00	Non défini - Non défini	2 425 653,00	2 426 006,00	
Fonds Calédonien de l'Habitat	2008	X	SCI MOSSIBA Lot Jacarandas PLAIB02	Caisse Dépôts Consignations	289 503 141,00	34 33	34,33	A	V	LIVRET A	1,77	V	LIVRET A	1,80	Non défini - Non défini	2 272 064,00		
Fonds Calédonien de l'Habitat	2008	X	SCI MOSSIBA Lot Jacarandas PLSNC	Caisse Dépôts Consignations	449 555 035,00	447 153 362,00	34,33	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini	12 943 958,00	349 761,00	
Fonds Calédonien de l'Habitat	2008	X	SCI LOCABRA Lot n°2+353 Motor - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	193 939 965,00	181 886 118,00	33,33	A	V	LIVRET A	2,75	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini	5 092 811,00	2 168 138,00	
Fonds Calédonien de l'Habitat	2008	X	SCI LOCABRA Lot n°2+353 PLAIB02	Caisse Dépôts Consignations	202 367 855,00	184 852 204,00	33,33	A	V	LIVRET A	1,75	V	LIVRET A	1,80	Non défini - Non défini	3 337 339,00	2 969 395,00	
Sté Immobilière de N-C	2008	X	LES TAMARINS LA rue Vu - Païta	Caisse Dépôts Consignations	105 855 251,00	102 169 277,00	34,09	A	V	LIVRET A	1,77	V	LIVRET A	1,80	Non défini - Non défini	1 839 047,00	1 801 840,00	
Sté Immobilière de N-C	2008	X	LES JARIOTS & MELROSE Coléradue - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	950 832 458,00	940 457 377,00	34,33	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini	26 332 807,00	2 925 110,00	
Sté Immobilière de N-C	2007	X	Opération TAMINA Zac de Dumbéa sur mer	Caisse Dépôts Consignations	778 842 113,00	773 945 116,00	36,08	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	Non défini - Non défini	20 122 574,00	9 163 945,00	
Sté Immobilière de N-C	2008	X	Opération TUBAND 7 - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	1 095 952 745,00	1 029 819 519,00	35,16	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	Non défini - Non défini	26 775 307,00	17 621 761,00	
Sté Immobilière de N-C	2008	X	Opération TUBAND 8 - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	725 598 181,00	681 811 433,00	35,16	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	Non défini - Non défini	17 727 098,00	11 666 819,00	
Sté Immobilière de N-C	2008	X	PERVENCHES V Raymond Brun - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	368 367 900,00	364 348 425,00	34,09	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini	10 201 757,00	1 084 493,00	
Sté Immobilière de N-C	2008	X	PASSIFLORE 67 Bis avenue Koenig - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	71 174 344,00	70 397 720,00	34,09	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini	1 971 136,00	211 473,00	
Sté Immobilière de N-C	2008	X	BOURAIL - LA lot 144 section Marachères	Caisse Dépôts Consignations	172 225 298,00	170 346 049,00	34,09	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini	4 769 690,00	511 715,00	
Sté Immobilière de N-C	2008	X	LES TAMARINS 1 rue Vu - Païta	Caisse Dépôts Consignations	202 374 821,00	200 166 593,00	34,09	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini	5 604 665,00	601 295,00	
Sté Immobilière de N-C	2008	X	BOURAIL - LTA Lot 144 section Marachères	Caisse Dépôts Consignations	68 053 590,00	65 683 894,00	34,09	A	V	LIVRET A	1,77	V	LIVRET A	1,80	Non défini - Non défini	1 182 309,00	515 498,00	
SEM de l'Agglomération	2007	X	Petite Normandie - LA section Marachères	Caisse Dépôts Consignations	41 036 698,00	31 162 688,00	27,41	A	V	LIVRET A	2,85	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini	872 561,00	1 616 809,00	
SEM de l'Agglomération	2008	X	Acquis foncière ZAC Valton Dore	Caisse Dépôts Consignations	210 000 000,00	172 571 218,00	7,50	A	V	LIVRET A	3,13	V	LIVRET A	2,55	Non défini - Non défini	4 400 567,00	19 520 990,00	
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Portage foncier Terrain Wright Op. ONDENIA - Païta	Caisse Dépôts Consignations	238 663 484,00	238 663 484,00	8,42	A	V	LIVRET A	2,88	V	LIVRET A	2,60	Non défini - Non défini	6 205 251,00	0,00	
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Portage foncier Les Collines de Carignan - Païta	Caisse Dépôts Consignations	89 498 807,00	89 498 807,00	8,42	A	V	LIVRET A	2,52	V	LIVRET A	2,60	Non défini - Non défini	2 326 969,00	0,00	
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Portage foncier Femme de la Coulele Gotoero	Caisse Dépôts Consignations	119 331 742,00	119 331 742,00	8,42	A	V	LIVRET A	2,52	V	LIVRET A	2,60	Non défini - Non défini	3 102 625,00	0,00	
SEM de l'Agglomération	2009																	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort.		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital
SEM de l'Agglomération	2008	X	UERE LA Petite Normandie - Boulari	Caisse Dépôts Consignations	161 461 217,00	159 699 421,00	34,50	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini		4 471 584,00	479 733,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	Opération TAKUTEA 1 PLS Zac - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	360 207 668,00	338 471 609,00	35,33	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	Non défini - Non défini		8 800 263,00	5 791 758,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Lot EFATE Pét complémentaire LTA - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	17 061 217,00	16 467 130,00	34,50	A	V	LIVRET A	1,77	V	LIVRET A	1,80	Non défini - Non défini		296 406,00	129 236,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	TAKUTEA 2 - construction 20 LTA	Caisse Dépôts Consignations	184 267 345,00	177 850 992,00	34,16	A	V	LIVRET A	1,77	V	LIVRET A	1,80	Non défini - Non défini		3 201 317,00	1 395 802,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	TAKUTEA 2 Construction de 20 LA - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	186 075 471,00	184 045 093,00	34,16	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini		5 153 263,00	552 866,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	Programme ERROMANGO Centre Ville - Boulari	Caisse Dépôts Consignations	310 809 202,00	307 417 783,00	34,09	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini		8 607 698,00	923 475,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	UERE LTA Petite Normandie - Boulari	Caisse Dépôts Consignations	79 092 840,00	76 338 757,00	34,50	A	V	LIVRET A	1,77	V	LIVRET A	1,80	Non défini - Non défini		1 374 098,00	599 118,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	SCI MANGAREVA Centre urbain de Kouilo - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	360 039 774,00	356 111 173,00	34,09	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	Non défini - Non défini		9 971 112,00	1 069 749,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Op. TAKUTEA 1 Local intermédiaire ZAC - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	189 105 694,00	176 674 004,00	25,42	A	V	LIVRET A	3,40	V	LIVRET A	3,40	Non défini - Non défini		6 006 915,00	3 551 437,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	Op. TAKUTEA 1 PLAI - Zac Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	345 079 893,00	320 568 053,00	35,33	A	V	LIVRET A	1,80	V	LIVRET A	1,80	Non défini - Non défini		5 770 226,00	6 406 178,00
SEM de l'Agglomération	2010	X	Op PINSAT - MANGAÏA de Papeete PLSNC - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	80 616 101,00	78 103 588,00	36,75	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	Non défini - Non défini		2 030 693,00	924 791,00
SEM de l'Agglomération	2010	X	Op PINSAT-MANGAÏA PLAI de Papeete Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	41 867 146,00	40 178 999,00	36,75	A	V	LIVRET A	1,80	V	LIVRET A	1,80	Non défini - Non défini		723 222,00	602 649,00

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois, ...)

(5) Taux annuel, tout frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	2 594 986 000,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	1 952 300 644,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	4 547 286 644,00
Recettes réelles de fonctionnement	41 862 127 199,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	11%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	Postes budgétaires	EFFECTIFS AU BS 2015				EFFECTIFS AU BP 2016		
			Pourvus				-	+	Postes budgétaires
			T	NT	Total	Dont TNC			
EMPLOIS HIERARCHIQUES		98	75	5	80	2,00	0	0	98
Chef de service	A	55	44	3	47	2			55
Directeur	A	15	12	1	13				15
Directeur adjoint	A	18	13	1	14				18
Secrétaire général adjoint CES	A	1	1		1				1
Secrétaire général adjoint du gouvernement	A	5	1		1				5
Secrétaire général adjoint du Sénat coutumier	A	1	1		1				1
Secrétaire général du CES	A	1	1		1				1
Secrétaire général du gouvernement	A	1	1		1				1
Secrétaire général du Sénat coutumier	A	1	1		1				1
FILIERE ADMINISTRATIVE		777,2	566	143,2	709,2	24	-4	4	777,2
Adjoint administratif	C	300,2	235	53,2	288,2	10	-3		297,2
Agent administratif	D	27	19	6	25				27
Dactylographe	D	1	1		1				1
Attaché	A	200	114	49	163	10			200
Chargé de mission d'un conseil coutumier	B	8	1	5	6				8
Rédacteur	B	233	193	26	219	4	-1	4	236
Secrétaire général d'un conseil coutumier	B	8	3	4	7				8
FILIERE TECHNIQUE		426,5	382	27,5	409,5	7	-1	0	425,5
Agent de service	D	2	1	1	2				2
AAC	C	2	2		2				2
ICNA	A	17	16		16				17
IEEAC	A	4	2	1	3				4
IESSA	A	3	3		3				3
Ingénieur	A	178,5	160	11,5	171,5	5			178,5
Technicien	B	176	160	10	170	2	-1		175
Technicien adjoint	C	33	28	4	32				33
TSEEAC	B	11	10		10				11

		EFFECTIFS AU BS 2015					EFFECTIFS AU BP 2016		
CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	Postes budgétaires	Pourvus				-	+	Postes budgétaires
			T	NT	Total	Dont TNC			
FILIERE SANTE-SOCIALE		96,5	73,5	11	84,5	5	0	0	96,5
Assistant socio-éducatif	B	46,5	36,5	4,5	41	1			46,5
Cadre socio-éducatif	A	3	3		3				3
Directeur de centre	A	4	4		4				4
Cadre supérieur de santé	A	1	1		1				1
Chirurgien dentiste	A	1		1	1				1
Infirmier	B	6	3	1	4	1			6
Kinésithérapeute	B	1	1		1				1
Médecin	A	10	8	1	9	2			10
Moniteur socio-éducatif	C	10	6	2	8				10
Pharmacien	A	2	1	1	2				2
Psychologue	A	11	9	0,5	9,5	2			11
Psychomotricien	B	1	1		1				1
FILIERE ENSEIGNEMENT		52	44	1	45	0	0	0	52
Instituteur	B	10	8	1	9				10
Personnel de direction	A	1	1		1				1
Professeur des écoles	A	41	35		35				41
FILIERE CULTURE ET SPORTS		42	39	0	39	1	0	0	42
Agent du patrimoine	C	1	1		1				1
Assistant de conservation	B	1	1		1				1
Attaché de conservation	A	7	7		7				7
Conseiller territorial APS	A	4	4		4	1			4
Conseiller territorial socio-éducatif	A	1			0				1
Conservateur en chef	A	1	1		1				1
Conservateur	A	1	1		1				1
Educateur des APS	B	10	8		8				10
Officier public coutumier	A	16	16		16				16
FILIERE INCENDIE		23	15	5	20	0	0	0	23
ASSLIA	C	12	7	5	12				12
TSSLIA	B	8	8		8				8
Pompier	C	3			0				3

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2015					EFFECTIFS AU BP 2016		
		Postes budgétaires	Pourvus				-	+	Postes budgétaires
			T	NT	Total	Dont TNC			
STATUTS SPECIAUX		147,5	28	105	133	13	-1	0	146,5
Chef de cabinet PGNC	A	1	1		1				1
Collaborateur	A,B,C	63	16	39,5	55,5	12			63
Directeur adjoint de cabinet PGNC	A	1	1		1				1
Directeur de cabinet PGNC	A	1		1	1				1
Capitaine	B	2		2	2				2
Chef mécanicien	B	1		1	1				1
Interprète	B	1	1		1				1
Officier	A	3	2		2				3
Représentant extérieur	A	2			0				2
Volontaire civil à l'aide technique	A	5	3	1	4				5
Volontaire du service civique	A	4		4	4				4
Convention collective	O	63,5	4	56,5	60,5	1	-1		62,5
POSTES PROJETS		23	2	14	16	0	-4	0	19
Adjoint administratif	C	5		3	3				5
Ingénieur	A	7	1	5	6				7
Rédacteur	B	10	1	5	6		-4		6
Technicien	B	1		1	1				1
PERSONNELS DU CONGRES		115	39	20	59	0,0	-1	2	116
Secrétaire général du congrès	A	1	1		1				1
Secrétaire général adjoint du congrès	A	1	1		1				1
Directeur	A	4	4		4				4
Chef de service	A,B	5	4		4				5
Attaché	A	12	3	7	10				12
Rédacteur	B	12	9	3	12			2	14
Adjoint administratif	C	18	11	7	18				18
Agent administratif	D	1	1		1		-1		0
Ingénieur	A	2	2		2				2
Technicien	B	3	2		2				3
Convention collective	CC	3		3	3				3
Assistant de conservation	B	1	1		1				1
Collaborateur présidence/VP/CP/Com		28			27				28

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2015					EFFECTIFS AU BP 2016		
		Postes budgétaires	Pourvus				-	+	Postes budgétaires
			T	NT	Total	Dont TNC			
Collaborateur groupe d'élus		24			23				24
TOTAL		1800,7	1263,5	331,7	1595,2	52,00	-11	6	1795,7

ETAT DU PERSONNEL EN POSITION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE

SITUATION ADMINISTRATIVE	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2015		EFFECTIFS AU BP 2016		
		Postes budgétaires	Pourvus	-	+	Postes budgétaires
AGENTS EN FORMATION INITIALE EN ECOLE		165	154,0	-24	0	141,0
IFM	B	77	76	-7		70,0
IUFM	A	39	35	-17		22,0
IFPSS	B	49	43			49,0
AUTRES		134	105,0	-3	0	131,0
Personnels mis à disposition		80	70	-3		77,0
Décharges syndicales		5	5			5,0
Agents en stage ou formation		28	20			28,0
Agents placés en congé de longue durée		21	10			21,0
Total		299	259,0	-27	0	272,0

TOTAL GENERAL	2099,7	1854,2	-38	6	2067,7

IV – ANNEXES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes			
Institut agronomique calédonien	30 novembre 1999	Contrat de développement	140 000 000
Aquarium des lagons	4 juillet 2005	Contribution des membres	26 000 000
Institut d'archéologies de la Nouvelle-Calédonie	8 juillet 2009	Contribution des membres	35 000 000
Syndicat mixte des transports interurbains	5 mars 2009	Contribution des membres	0
Autres organismes de regroupement			
GIP UH - Union handicap	8 mars 2010	Cotisation/Subvention	173 100 000
GIP Formation cadre avenir	10 août 2005	Contribution des membres	46 000 000
GIP CNRT "Nickel et son environnement"	1 janvier 2007	Contrat de développement	12 000 000
GIP CEN - Conservatoire des espaces naturels	28 février 2011	Subvention / Mise à dispo.	15 200 000
GIP Maison de l'étudiant	6 février 2012	Contribution des membres / Subvention	115 413 913
GIE SERAIL	15 juin 1994	Contribution des membres	3 300 000
GIE Tourisme et Point Sud		Contribution des membres	825 000
OCTA - Association des pays et territoires d'outre mer de l'Union européenne	2000	Contribution des membres	715 995
CPS - Communauté du Pacifique	1947	Contribution des membres	0
PROE - Programme régional océanien de l'environnement	1982	Contribution des membres	2 100 000
WCPFC - Commission des pêches du Pacifique Occidental et Central		Contribution des membres	1 000 000
CESAP - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		Contribution des membres	500 000
Forum des Iles du Pacifique	2006	Contribution des membres	900 000
OIE - Office internationale épizooties	1949	Contribution des membres	3 750 000

IV – ANNEXES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public administratif	Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie	2000	Délib n° 128 du 20/11/00	SPA	Non
Etablissement public administratif	Académie des langues Kanak	2007	Délib n° 265 du 17/01/07	SPA	Non
Etablissement public administratif	Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles	2002	Délib n° 342 du 30/12/02	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de développement des compétences (IDCNC)	1989	Délib n° 36 du 6/10/06	SPA	Non
Etablissement public administratif	Agence sanitaire et social de Nouvelle-Calédonie	2001	Délib n° 264 du 23/11/01	SPA	Non
Etablissement public administratif	Bibliothèque Bernheim	1907	Délib 231/CP du 18/11/97	SPA	Non
Etablissement public administratif	Centre de rencontre et d'échanges internationaux du pacifique	1992	Délib n° 269 du 14/01/92	SPA	Non
Chambre consulaire	chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie	1936	Délib n° 26 du 19/07/96	SPA	Non
Chambre consulaire	Chambre de commerce et d'industrie	1976	Décret n° 76-131 du 06/02/76	SPA	Non
Chambre consulaire	Chambre de métiers de Nouvelle-Calédonie	1979	Délib n° 79/CP du 12/02/09	SPA	Non
Etablissement public administratif	Ecole des métiers de la mer	1990	Délib n° 85/CP du 14 novembre 1990	SPA	Non
Etablissement public administratif	Conservatoire de musique et de danse	1981	Délib n° 80CP du 23/02/2012	SPA	Non
Etablissement public à caractère industriel et commercial	Etablissement de régulation des prix agricoles	1989	Délib n° 81 du 30/01/89 et arrêté n° 89-15/CC du 22/05/89	SPA	Non
Etablissement public administratif	Etablissement territorial de formation professionnelle des adultes	1990	Délib n° 130 du 21/08/90	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de formation à l'administration publique	1988 transféré à la Nc en 2002	Délib n° 326 du 12/12/02	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de formation aux professions sanitaires et sociales	2004	Délib n° 47 du 30/12/2004	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie	1990	Délib n° 70 du 16/01/90	SPA	Non
Etablissement public administratif	Fonds Nickel	2009	Délib n° 467 du 18/03/09	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de la statistique et des études économiques	1985	Délib n° 102 du 07/08/90	SPA	Non
Etablissement public à caractère industriel et commercial	Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique	1963	Délib n° 25 du 17/09/99	SPIC	Non

IV – ANNEXES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public à caractère industriel et commercial	Office des postes et télécommunications	1958 transféré à la NC en 2002	délib n° 51 du 23/10/02	SPIC	Non
Etablissement public administratif	Caisse locale de retraite	1954	délib n° 365/CP du 17/11/94	SPA	Non
Etablissement public à caractère industriel et commercial	Port autonome de la Nouvelle-Calédonie	1967	Délib n° 121/cp du 16/05/91	SPIC	Non
Etablissement public hospitalier	Centre hospitalier territorial	1978	Délib n° 114 du 03/08/78	SPA	Non
Etablissement public hospitalier	Centre hospitalier spécialisé	1989	Délib n° 50 du 28/12/89	SPA	Non
Etablissement public hospitalier	Centre hospitalier du Nord	1999	Délib n°46 du 21/12/99	SPA	Non
Etablissement public administratif	centre de documentation pédagogique	1992 transféré à la NC en 2012	Délib 78CP du 23/02/2012	SPA	Non
Etablissement public administratif	Agence pour le développement de la culture kanak - centre culturel Tjibaou	1989 transféré à la NC en 2012	Délib 79CP du 23/02/2012	SPA	Non

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2016, budget propre

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Investissements	A1203-01 Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	906	63	204132	24998	Non identifié(s)	Non identifié(s)	Subvention pour le PES MARE	DFP	12 000 000
Investissements	Total A1203-01 Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation									12 000 000
Investissements	A0102-01 Financement exceptionnel de projets	900	03	204142	21628	6382	MAIRIE DE DUMBEA	CONSTRUCTION DE LA MAIRIE DE DUMBEA	FIN	100 000 000
Investissements	Total A0102-01 Financement exceptionnel de projets									100 000 000
Investissements	A0504-05 Sécurité, Police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales	901	12	204281	19425	6584	SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	SUBVENTION INVEST SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	MMP	48 600 000
Investissements	Total A0504-05 Sécurité, Police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales									48 600 000
Investissements	A1105-02 Enseignement second degré privé	902	21	204211	21719	3016	DIRECTION DIOCESAINE DE L'ECOLE CATHOLIQUE	SUBVENTION ENSEIGNEMENTS PRIVES - DDEC	FIN	204 076 100
Investissements	A1105-02 Enseignement second degré privé	902	21	204211	21719	5753	ALLICANCE SCOLAIRE DE L'EGLISE EVANGELIQUE	SUBVENTION ENSEIGNEMENTS PRIVES -ASEE	FIN	15 923 900
Investissements	Total A1105-02 Enseignement second degré privé									220 000 000
Investissements	A1104-02 Enseignement privé temps plein	902	22	204211	17657	16680	ASEE-LYCEE AGRICOLE PRIVE DO-NEVA	SUBVENTION INVESTISSEMENT DO NEVA	DAFE	3 700 000
Investissements	Total A1104-02 Enseignement privé temps plein									3 700 000
Investissements	A1104-01 Enseignement public	902	22	20431	21249	1357	LYCEE AGRICOLE DE NC	SUBVENTION INVEST PROJET PEDAGO LYCEE AGRICOLE NC	DAFE	14 800 000
Investissements	Total A1104-01 Enseignement public									14 800 000
Investissements	A1106-01 Enseignement en collège	902	22	20431	21356	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE	RECTORAT	5 190 057
Investissements	Total A1106-01 Enseignement en collège									5 190 057
Investissements	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	902	22	20431	21222	312	Nouméa lycée Jules Garnier	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	9 250 000
Investissements	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	902	22	20431	21222	312	Nouméa lycée Jules Garnier	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT - INFORMATIQUE	RECTORAT	10 209 731
Investissements	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	902	22	20431	21222	1357	Pouembout SEGT (lycée agricole)	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	7 500 000
Investissements	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	902	22	20431	21222	1357	Pouembout SEGT (lycée agricole)	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT - INFORMATIQUE	RECTORAT	2 319 000
Investissements	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	902	22	20431	21222	6314	Lifou lycée Williama Haudra	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	9 770 000
Investissements	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	902	22	20431	21222	6314	Lifou lycée Williama Haudra	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT - INFORMATIQUE	RECTORAT	3 320 000
Investissements	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	902	22	20431	21222	6622	Nouméa lycée Lapérouse	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	8 250 000
Investissements	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	902	22	20431	21222	6622	Nouméa lycée Lapérouse	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT - INFORMATIQUE	RECTORAT	10 210 000
Investissements	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	902	22	20431	21222	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	11 224 605
Investissements	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	902	22	20431	21222	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT - INFORMATIQUE	RECTORAT	9 050 000
Investissements	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	902	22	20431	21222	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	9 680 000
Investissements	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	902	22	20431	21222	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT - INFORMATIQUE	RECTORAT	6 390 000
Investissements	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	902	22	20431	21222	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT - INFORMATIQUE	RECTORAT	3 501 269
Investissements	Total A1106-02 Enseignement général et technique en lycée									100 674 605
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	312	Nouméa lycée Jules Garnier (SEP Jules Garnier) LP	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL	RECTORAT	406 040
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL	RECTORAT	9 000 000
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL - INFORMATIQUE	RECTORAT	5 000 000
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	4524	Nouméa collège de Kaméré - ALP	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL - INFORMATIQUE	RECTORAT	220 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	6639	Maré collège de La Roche - ALP	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL - INFORMATIQUE	RECTORAT	220 000
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL	RECTORAT	10 593 960
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL - INFORMATIQUE	RECTORAT	3 810 000
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	9289	Touho LP Augustin TY	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL	RECTORAT	4 000 000
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	9289	Touho LP Augustin TY	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL - INFORMATIQUE	RECTORAT	6 170 000
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	10046	La Foa collège Théodore Kawa Braïno - ALP	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL - INFORMATIQUE	RECTORAT	220 000
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	10459	Poindimié collège Raymond Vauthier - ALP	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL - INFORMATIQUE	RECTORAT	220 000
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	13798	Koné collège - ALP	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL - INFORMATIQUE	RECTORAT	230 000
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	13815	Koumac collège - ALP	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL - INFORMATIQUE	RECTORAT	690 000
Investissements	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	902	22	20431	21223	16786	Ouvéa Fayaoué collège Shea Tiaou - ALP	SUBV EQUIPMNT PEDAGO LYCEE PROFESSIONNEL - INFORMATIQUE	RECTORAT	220 000
Investissements	Total A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire									41 000 000
Investissements	A1106-05 Besoins éducatifs particuliers	902	22	20431	22277	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	RECTORAT	4 535 000
Investissements	Total A1106-05 Besoins éducatifs particuliers									4 535 000
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	312	Nouméa lycée Jules Garnier	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	7 145 278
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	6 199 691
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	1357	Pouembout SEGT (lycée agricole)	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	3 396 036
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	6314	Lifou lycée Williama Haudra	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	3 571 676
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	6622	Nouméa lycée Lapérouse	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	5 791 640
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	6639	Maré collège de La Roche - ALP	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	424 269
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	6 286 979
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	5 678 087
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	9289	Touho LP Augustin TY	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	4 619 896
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	10046	La Foa collège Théodore Kawa Braïno - ALP	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	920 175
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	10459	Poindimié collège Raymond Vauthier - ALP	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	759 241
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	3 077 720
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	13798	Koné collège - ALP	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	721 578
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	13815	Koumac collège - ALP	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	799 671
Investissements	A1106-07 Vie de l'élève	902	22	20431	21225	16786	Ouvéa Fayaoué collège Shea Tiaou - ALP	Vie de l'élève - Subvention Equipement Service Général	RECTORAT	270 543
Investissements	Total A1106-07 Vie de l'élève									49 662 480
Investissements	A1103-01 Soutien à l'enseignement supérieur	902	23	204182	23529	7531	UNC	SUBVENTION UNC POLE NTIC	RECTORAT	224 000 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Investissements	Total A1103-01 Soutien à l'enseignement supérieur									224 000 000
Investissements	A1103-03 Soutien à la recherche	902	27	204181	19745	6453	IFREMER	SUBVENTION SOUTIEN A L'IFREMER	ENS	7 450 000
Investissements	Total A1103-03 Soutien à la recherche									7 450 000
Investissements	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	903	31	2041782	19385	8109	AGENCE DEVELOPPEMENT CULTURE KANAK - CCT	SUBV.EQUIPEMENT ADCK - RENOVATION BATIMENT	FIN	20 000 000
Investissements	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	903	31	204281	17632	5640	Ass. Du Musée de l'histoire maritime de la Nouvelle-Calédonie	SUBV EQUIPT .MUSEE HISTOIRE MARITIME	CCF	2 500 000
Investissements	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	903	31	204281	24840	7407	Association du Théâtre de l'île	SUBV EQUIPT THEATRE DE L'ILE	CCF	2 500 000
Investissements	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	903	31	204281	24845	7061	Association Témoignage d'un passé	SUBV EQUIPT TEMOIGNAGE D'UN PASSE	CCF	30 850 000
Investissements	Total A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels									55 850 000
Investissements	A0603-06 Amiante	904	41	204142	17650	Non identifié(s)	Non identifié(s)	P0603-12/2-SUBV COMMUNES TRAVAUX REMEDIATION AMIANTE	DASAGE	40 000 000
Investissements	Total A0603-06 Amiante									40 000 000
Investissements	A1203-04 Soutien des établissements publics	906	63	2041781	17631	7887	INSTITUT PR LE DEVELOP.DES COMPETENCES NC	SUBV EQUIPT IDCNC	FIN	10 000 000
Investissements	A1203-04 Soutien des établissements publics	906	63	2041781	22121	5779	ECOLE DE METIERS DE LA MER	SUBV EQUIPEMENT EMM	FIN	8 000 000
Investissements	Total A1203-04 Soutien des établissements publics									18 000 000
Investissements	A0403-01 Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	907	73	204142	19595	5961	COMMUNE DE PAITA	AMENAGEMENT DES COURS D'EAU VILLE PAITA	DAV	12 000 000
Investissements	A0403-01 Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	907	73	204142	19596	6382	COMMUNE DE DUMBEA	AMENAGEMENT DES COURS D'EAU VILLE DUMBEA	DAV	18 120 000
Investissements	Total A0403-01 Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie									30 120 000
Investissements	A1305-06 AQUACULTURE	907	79	204181	24978	6453	INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER-IFREMER	SOUTIEN A L IFREMER (INV)	MMP	11 770 000
Investissements	Total A1305-06 AQUACULTURE									11 770 000
Investissements	A0503-08 Aménagement et entretien des routes	908	81	204132	24957	6080	TRESORERIE PROVINCE SUD	TRAVAUX ROUTIERS CARREFOUR LYCEE- SUBVENTION PROVINCE SUD	DTT	65 625 000
Investissements	A0503-08 Aménagement et entretien des routes	908	81	204133	23501	6080	TRESORERIE PROVINCE SUD	SUBVENTION PSUD ECHANGEUR ERUDITS RACCORDEMENT MEDIPOLE	DTT	100 000 000
Investissements	Total A0503-08 Aménagement et entretien des routes									165 625 000
Investissements	A0503-05 Aptitudes des conducteurs	908	81	204141	20738	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS EDU ROUTIERE COMMUNES	DTT	5 000 000
Investissements	Total A0503-05 Aptitudes des conducteurs									5 000 000
Investissements	A0503-01 Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation, réglementation et communication)	908	81	204281	24982	787	ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTIONS EDUCATION ROUTIERE	DTT	7 000 000
Investissements	Total A0503-01 Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation, réglementation et communication)									7 000 000
Investissements	A0501-03 Soutien et pilotage	908	82	204112	17629	19111	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NC	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ETAT-DGAC TRAVAUX EXTENSION DAC	DAC	36 000 000
Investissements	Total A0501-03 Soutien et pilotage									36 000 000
Investissements	A0401-11 Economie verte	909	90	204142	20626	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS EQUIP COMMUNES ECONOMIE VERTE	DAE	2 600 000
Investissements	A0401-11 Economie verte	909	90	204281	19440	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ECONOMIE VERTE	DAE	1 700 000
Investissements	A0401-11 Economie verte	909	90	204281	19849	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS PROMOTEURS PRIVES ECONOMIE VERTE	DAE	5 000 000
Investissements	Total A0401-11 Economie verte									9 300 000
Investissements	A1307-01 Economie numérique	909	91	204131	19774	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION PROVINCES FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE	GVT	5 000 000
Investissements	A1307-01 Economie numérique	909	91	204141	19775	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION COMMUNES FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE	GVT	5 000 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Investissements	A1307-01 Economie numérique	909	91	204181	19872	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBV° ORG. PUBLICS LUTTE FRACTURE ECO NUM	GVT	5 000 000
Investissements	A1307-01 Economie numérique	909	91	204211	19433	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBV° EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE COLLEGES PRIVES	GVT	5 000 000
Investissements	A1307-01 Economie numérique	909	91	204211	19434	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBV° EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE LYCEES PRIVEES	GVT	5 000 000
Investissements	A1307-01 Economie numérique	909	91	204211	19873	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBV° ENS. PRIVE LUTTE FRACTURE ECO NUM	GVT	5 000 000
Investissements	A1307-01 Economie numérique	909	91	204281	19776	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION ASSOC. FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE	GVT	5 000 000
Investissements	A1307-01 Economie numérique	909	91	204281	23217	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBV° INNOV PERSO DROIT PRIVE	GVT	3 000 000
Investissements	A1307-01 Economie numérique	909	91	20431	19871	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBV° COLLEGE LYCEE LUTTE FRACTURE ECO NUM	GVT	5 000 000
Investissements	A1307-01 Economie numérique	909	91	20431	20656	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE EPLE	GVT	5 000 000
Investissements	A1307-01 Economie numérique	909	91	20431	20657	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBV° EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE - COLLEGES PUBLICS	GVT	5 000 000
Investissements	A1307-01 Economie numérique	909	91	204421	19426	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBV° PERSONNE DE DROIT PRIVE - CHEQUE CADEAU	GVT	120 000 000
Investissements	Total A1307-01 Economie numérique									173 000 000
Investissements	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	909	92	204142	24989	1534	CHAMBRE D AGRICULTURE DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBV CANC REFECTION MARCHE GROS	DAV	45 000 000
Investissements	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	909	92	2041782	20608	2003	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE	SUBVENTION OCEF ABATTOIR PAITA	DAV	35 000 000
Investissements	Total A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole									80 000 000
Investissements	A1503-03 Mouvements d'ordre	925	01	204412	20035	Non identifié(s)	Non identifié(s)	CESSIONS DE TERRAINS NUS	FIN	100 000 000
Investissements	A1503-03 Mouvements d'ordre	925	01	204412	23249	Non identifié(s)	Non identifié(s)	EQUILIBRE DU 458	FIN	1 585 000 000
Investissements	A1503-03 Mouvements d'ordre	925	01	204422	20036	Non identifié(s)	Non identifié(s)	REGULARISATION D'OPERATIONS PATRIMONIALES	FIN	50 000 000
Investissements	Total A1503-03 Mouvements d'ordre									1 735 000 000
Total Investissements										3 198 277 142
Fonctionnement	A0302-01 Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	930	05	6562	18539	Non identifié(s)	Non identifié(s)	BI- COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LA NC & WALLIS ET FUTUNA	SGG	10 000 000
Fonctionnement	A0302-01 Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	930	05	6562	21270	Non identifié(s)	Non identifié(s)	BI- PARTICIPATION COOPERATION DECENTRALISEE VANUATU	SGG	21 000 000
Fonctionnement	A0302-01 Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	930	05	6568	17767	Non identifié(s)	Non identifié(s)	DL- FONCTIONNEMENT DELEGUE EN NZ	SGG	3 500 000
Fonctionnement	A0302-01 Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	930	05	65737	1301	5443	CREIPAC	PARTICIPATION CHARGES DU CREIPAC	FIN	42 000 000
Fonctionnement	A0302-01 Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	930	05	65738	17665	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION FONCT. ORGANISMES PUBLICS OU PARA-PUBLICS	SGG	50 000
Fonctionnement	A0302-01 Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	930	05	65741	423	109	ASS.LA MAISON DE LA NOUVELLE-CALEDONIE A PARIS	SUBVENTION A LA MAISON DE LA NOUVELLE CALEDONIE A PARIS	FIN	274 000 000
Fonctionnement	A0302-01 Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	930	05	65741	21380	Non identifié(s)	Non identifié(s)	BI- FONDS PACIFIQUE	SGG	26 000 000
Fonctionnement	A0302-01 Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	930	05	65741	21388	Non identifié(s)	Non identifié(s)	EU- SUBVENTION VISION VIDEO	SGG	5 500 000
Fonctionnement	A0302-01 Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	930	05	65748	21386	Non identifié(s)	Non identifié(s)	BI- COOP BILATERALE SUBV° FONCT	SGG	5 000 000
Fonctionnement	A0302-01 Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	933	32	65741	19378	3245	CTOS	SUBVENTION IOH	DJS	15 000 000
Fonctionnement	Total A0302-01 Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre									402 050 000
Fonctionnement	A1203-01 Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	936	63	65737	23204	5252	GRETA	SUBVENTION DEMARCHE QUALIFORPRO PUBLICS	DFP	500 000
Fonctionnement	A1203-01 Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	936	63	65737	23206	1534	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-CALEDONIE - CANC	SUBVENTION PES AGRICULTURE CANC	DFP	5 000 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A1203-01 Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	936	63	65741	23205	19553	INSTITUT FORMAT* ET DEVELOPPEMENT ECOLE CATHOLIQUE - IFDEC	SUBVENTION DEMARCHE QUALIFORPRO PRIVES	DFP	375 000
Fonctionnement	A1203-01 Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	936	63	65741	24995	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS DIVERSES - ORGANISMES PRIVES	DFP	10 000 000
Fonctionnement	Total A1203-01 Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation									15 875 000
Fonctionnement	A0102-01 Financement exceptionnel de projets	941	01	6742	24994	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES- AMENDES FORFAITAIRES	FIN	128 632 213
Fonctionnement	Total A0102-01 Financement exceptionnel de projets									128 632 213
Fonctionnement	A0504-05 Sécurité, Police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales	931	12	65741	12374	6584	SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SNSM	MMP	6 760 000
Fonctionnement	A0504-05 Sécurité, Police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales	931	12	65741	13722	16181	CONFEDERATION DES PECHEURS PROFESSIONNELS DE NC	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CONF DES PECHEURS	MMP	4 400 000
Fonctionnement	Total A0504-05 Sécurité, Police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales									11 160 000
Fonctionnement	A1105-02 Enseignement second degré privé	932	22	65532	17980	752	FELP-Fédération de l'Enseignement Libre Protestant	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ENSEIGNEMENT PRIVE - ACOMPTE 1ER TERME FORFAIT D'EXTERNAT	RECTORAT	21 126 378
Fonctionnement	A1105-02 Enseignement second degré privé	932	22	65532	17980	752	FELP-Fédération de l'Enseignement Libre Protestant	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ENSEIGNEMENT PRIVE - ACOMPTE 2EME TERME FORFAIT D'EXTERNAT	RECTORAT	21 074 824
Fonctionnement	A1105-02 Enseignement second degré privé	932	22	65532	17980	3016	DDEC-Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ENSEIGNEMENT PRIVE - ACOMPTE 1ER TERME FORFAIT D'EXTERNAT	RECTORAT	538 086 884
Fonctionnement	A1105-02 Enseignement second degré privé	932	22	65532	17980	3016	DDEC-Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ENSEIGNEMENT PRIVE - ACOMPTE 2EME TERME FORFAIT D'EXTERNAT	RECTORAT	531 119 397
Fonctionnement	A1105-02 Enseignement second degré privé	932	22	65532	17980	5753	ASEE-Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ENSEIGNEMENT PRIVE - ACOMPTE 1ER TERME FORFAIT D'EXTERNAT	RECTORAT	122 743 889
Fonctionnement	A1105-02 Enseignement second degré privé	932	22	65532	17980	5753	ASEE-Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ENSEIGNEMENT PRIVE - ACOMPTE 2EME TERME FORFAIT D'EXTERNAT	RECTORAT	123 576 060
Fonctionnement	A1105-02 Enseignement second degré privé	932	22	65532	17980	Non identifié(s)	Non identifié(s)	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ENSEIGNEMENT PRIVE	RECTORAT	722 964 568
Fonctionnement	A1105-02 Enseignement second degré privé	932	22	65748	19988	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS DIVERSES ENSEIGNEMENT PRIVE	RECTORAT	3 000 000
Fonctionnement	Total A1105-02 Enseignement second degré privé									2 083 692 000
Fonctionnement	A1104-01 Enseignement public	932	22	65737	17284	1357	LYCEE AGRICOLE DE NC	SUBVENTION EXPLOITATION AU LYCEE AGRICOLE DE NOUVELLE CALEDONIE	DAFE	3 500 000
Fonctionnement	Total A1104-01 Enseignement public									3 500 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	501	Nouméa collège Rivière Salée	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 300 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	2718	Mont-dore collège de Boulari	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 900 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	3934	Dumbéa Koutio collège Francis Karco	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 900 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	4524	Nouméa collège de Kaméré	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 900 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	4634	Nouméa collège des Portes de Fer	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 600 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	5066	Paita Sud collège Louise Michel	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 000 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	5355	Nouméa collège de Magenta	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	2 200 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	6537	Thio collège La Colline	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	6606	Nouméa collège Jean Mariotti	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 100 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	6634	Bourail collège Léopold Dijet	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	900 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	6639	Maré collège de La Roche	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 400 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	6673	Mont-dore collège de Plum	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 600 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	8480	Nouméa collège de Normandie	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 300 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	9138	Nouméa collège Georges Baudoux	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 500 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	9248	Dumbéa Katiramona collège Jean Fayard	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 300 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	10046	La Foa collège Théodore Kawa Braïno	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 800 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	10205	Canala collège, et GOD de Kouaoua	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	900 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	10445	Ouégoa collège	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	10459	Poindimié collège Raymond Vauthier	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 800 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	10504	Yaté collège	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	600 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	10694	Nouméa collège Tuband	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 100 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	11357	Dumbéa Auteuil collège Edmée Varin	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 500 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	13798	Koné collège	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 800 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	13804	Maré collège de Tatine	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	900 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	13815	Koumac collège	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 900 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	14405	Paita Nord collège Ondémia	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 100 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	14406	Hienghène collège Pai-Kaléone	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	800 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	14849	Poya collège Essau Voudjo	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 000 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	15145	Lifou Wé collège Laura Boula et GOD de Mou	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 300 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	16785	Houailou collège de Wani	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	16786	Ouvéa Fayaoué collège Shea Tiaou	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	800 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	20800	Dumbéa collège Dumbéa-sur-mer 1	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 500 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65531	16216	24484	COLLEGE DE PAIAMBOUE	SUBVENTION GLOBALISEE EN COLLEGE	RECTORAT	1 200 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	501	Nouméa collège Rivière Salée	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	90 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	501	Nouméa collège Rivière Salée	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	2718	Mont-dore collège de Boulari	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	300 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	2718	Mont-dore collège de Boulari	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	50 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	2718	Mont-dore collège de Boulari	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	3934	Dumbéa Koutio collège Francis Karco	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	450 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	3934	Dumbéa Koutio collège Francis Karco	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	90 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	3934	Dumbéa Koutio collège Francis Karco	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	4524	Nouméa collège de Kaméré	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	80 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	4524	Nouméa collège de Kaméré	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	4634	Nouméa collège des Portes de Fer	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	250 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	4634	Nouméa collège des Portes de Fer	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	85 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	4634	Nouméa collège des Portes de Fer	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	650 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	5066	Paita Sud collège Louise Michel	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	50 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	5066	Paita Sud collège Louise Michel	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	5355	Nouméa collège de Magenta	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	400 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	5355	Nouméa collège de Magenta	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	360 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	5355	Nouméa collège de Magenta	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	800 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	6537	Thio collège La Colline	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	550 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	6606	Nouméa collège Jean Mariotti	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	550 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	6606	Nouméa collège Jean Mariotti	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	270 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	6606	Nouméa collège Jean Mariotti	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	800 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	6634	Bourail collège Léopold Djiet	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	250 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	6634	Bourail collège Léopold Djiet	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	50 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	6634	Bourail collège Léopold Djiet	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	600 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	6639	Maré collège de La Roche	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	6673	Mont-dore collège de Plum	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	125 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	6673	Mont-dore collège de Plum	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	8480	Nouméa collège de Normandie	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	450 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	8480	Nouméa collège de Normandie	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	75 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	8480	Nouméa collège de Normandie	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	9138	Nouméa collège Georges Baudoux	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	950 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	9138	Nouméa collège Georges Baudoux	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	260 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	9138	Nouméa collège Georges Baudoux	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	2 274 946
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	9248	Dumbéa Katiramona collège Jean Fayard	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	350 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	9248	Dumbéa Katiramona collège Jean Fayard	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	65 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	9248	Dumbéa Katiramona collège Jean Fayard	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	10046	La Foa collège Théodore Kawa Braïno	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	10046	La Foa collège Théodore Kawa Braïno	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	40 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	10046	La Foa collège Théodore Kawa Braïno	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	10205	Canala collège, et GOD de Kouaoua	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	300 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	10205	Canala collège, et GOD de Kouaoua	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	50 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	10205	Canala collège, et GOD de Kouaoua	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	10445	Ouégoa collège	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	200 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	10445	Ouégoa collège	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	40 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	10445	Ouégoa collège	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	10459	Poindimié collège Raymond Vauthier	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	10504	Yaté collège	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	10694	Nouméa collège Tuband	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	215 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	10694	Nouméa collège Tuband	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	850 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	11357	Dumbéa Auteuil collège Edmée Varin	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	13798	Koné collège	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	250 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	13798	Koné collège	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	160 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	13798	Koné collège	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	13804	Maré collège de Tadine	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	13815	Koumac collège	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	100 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	13815	Koumac collège	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	14405	Paita Nord collège Ondémia	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	250 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	14405	Paita Nord collège Ondémia	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	100 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	14405	Paita Nord collège Ondémia	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	14406	Hienghène collège Pai-Kaléone	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	300 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	14406	Hienghène collège Pai-Kaléone	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	14849	Poya collège Essau Voudjo	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	300 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	14849	Poya collège Essau Voudjo	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	50 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	14849	Poya collège Essau Voudjo	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	15145	Lifou Wé collège Laura Boula et GOD de Mou	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	50 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	15145	Lifou Wé collège Laura Boula et GOD de Mou	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	16785	Houailou collège de Wani	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	16786	Ouvéa Fayaoué collège Shea Tiaou	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	75 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	16786	Ouvéa Fayaoué collège Shea Tiaou	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	20800	Dumbéa collège Dumbéa-sur-mer 1	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	325 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	20800	Dumbéa collège Dumbéa-sur-mer 1	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65737	16217	24484	COLLEGE DE PAIAMBOUE	SUBVENTION NON GLOBALISEE EN EPLE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	A1106-01 Enseignement en collège	932	22	65741	18027	7408	AS2 Maths (Rallye Maths)	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION NON GLOBALISEE AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	100 000
Fonctionnement	Total A1106-01 Enseignement en collège									75 979 946
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65531	16219	312	Nouméa lycée Jules Garnier	SUBV.GLOB LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE	RECTORAT	11 500 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65531	16219	1357	Pouembout SEGT (lycée agricole)	SUBV.GLOB LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE	RECTORAT	1 000 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65531	16219	6314	Lifou lycée William Haudra	SUBV.GLOB LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE	RECTORAT	7 500 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65531	16219	6622	Nouméa lycée Lapérouse	SUBV.GLOB LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE	RECTORAT	11 500 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65531	16219	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	SUBV.GLOB LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE	RECTORAT	10 000 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65531	16219	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	SUBV.GLOB LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE	RECTORAT	3 500 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	312	Nouméa lycée Jules Garnier	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	900 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	312	Nouméa lycée Jules Garnier	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	75 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	312	Nouméa lycée Jules Garnier	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	2 130 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	1357	Pouembout SEGT (lycée agricole)	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	1357	Pouembout SEGT (lycée agricole)	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	40 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	1357	Pouembout SEGT (lycée agricole)	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	1 000 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	6314	Lifou lycée William Haudra	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	80 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	6314	Lifou lycée William Haudra	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	1 065 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	6622	Nouméa lycée Lapérouse	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	1 200 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	6622	Nouméa lycée Lapérouse	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	2 130 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	1 000 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	255 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	2 145 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	300 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	130 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65737	16220	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	SUBV.NON GLOB LYCEE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	1 050 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65741	19299	982	Association de la sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	ENSEIGNEMENT EN LYCEE GEN. ET TECH. - SUBVENTION NON GLOBALISEE AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	21 500 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65741	19299	6582	Association Partner (Salon de l'Etudiant)	ENSEIGNEMENT EN LYCEE GEN. ET TECH. - SUBVENTION NON GLOBALISEE AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65741	19299	7408	AS2 Maths (Math C2+)	ENSEIGNEMENT EN LYCEE GEN. ET TECH. - SUBVENTION NON GLOBALISEE AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	250 000
Fonctionnement	A1106-02 Enseignement général et technique en lycée	932	22	65741	19299	21040	Association promotion langue et culture japonaise en NC	ENSEIGNEMENT EN LYCEE GEN. ET TECH. - SUBVENTION NON GLOBALISEE AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	250 000
Fonctionnement	Total A1106-02 Enseignement général et technique en lycée									81 500 000
Fonctionnement	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	932	22	65531	16223	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	SUBV. GLOBALISEES LYCEE PROFESSIONNEL	RECTORAT	20 200 000
Fonctionnement	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	932	22	65531	16223	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	SUBV. GLOBALISEES LYCEE PROFESSIONNEL	RECTORAT	12 200 000
Fonctionnement	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	932	22	65531	16223	9289	Touho LP Augustin TY	SUBV. GLOBALISEES LYCEE PROFESSIONNEL	RECTORAT	8 600 000
Fonctionnement	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	932	22	65737	16224	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	SUBV. NON GLOGALISEES LYCEE PROFESSIONNEL - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS INTERNATIONALES	RECTORAT	950 000
Fonctionnement	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	932	22	65737	16224	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	SUBV. NON GLOGALISEES LYCEE PROFESSIONNEL - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	245 000
Fonctionnement	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	932	22	65737	16224	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	SUBV. NON GLOGALISEES LYCEE PROFESSIONNEL - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	2 000 000
Fonctionnement	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	932	22	65737	16224	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	SUBV. NON GLOGALISEES LYCEE PROFESSIONNEL - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	310 000
Fonctionnement	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	932	22	65737	16224	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	SUBV. NON GLOGALISEES LYCEE PROFESSIONNEL - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	2 000 000
Fonctionnement	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	932	22	65737	16224	9289	Touho LP Augustin TY	SUBV. NON GLOGALISEES LYCEE PROFESSIONNEL - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT VOLET ACTIONS CULTURELLES	RECTORAT	75 000
Fonctionnement	A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	932	22	65737	16224	9289	Touho LP Augustin TY	SUBV. NON GLOGALISEES LYCEE PROFESSIONNEL - SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT	RECTORAT	1 820 000
Fonctionnement	Total A1106-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire									48 400 000
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	312	Nouméa lycée Jules Garnier	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	62 540 899
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	49 713 544
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	1357	Pouembout SEGT (lycée agricole)	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	6 763 318

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	6314	Lifou lycée Williama Haudra	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	17 943 480
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	6622	Nouméa lycée Lapérouse	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	34 563 947
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	6639	Maré collège de La Roche - ALP	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	3 981 831
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	40 784 094
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	34 819 197
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	9289	Touho LP Augustin TY	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	22 591 167
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	10046	La Foa collège - ALP	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	6 863 988
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	10459	Poindimié collège Raymond Vauthier	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	4 715 773
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	13 049 753
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	13798	Koné collège - ALP	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	5 265 991
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	13815	Koumac collège - ALP	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	5 284 328
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	16786	Ouvéa Fayaoué collège Shea Tiaou - ALP	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	2 918 690
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	22	65531	16256	Non identifié(s)	Non identifié(s)	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	5 000 000
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	28	65733	16239	Non identifié(s)	Non identifié(s)	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTION SANTE SCOLAIRE	RECTORAT	37 071 950
Fonctionnement	A1106-07 Vie de l'élève	932	28	65737	16238	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	VIE DE L'ELEVE SUBVENTION AED	RECTORAT	102 000 000
Fonctionnement	Total A1106-07 Vie de l'élève									455 871 950
Fonctionnement	A1103-01 Soutien à l'enseignement supérieur	932	23	65737	1339	5240	CCI NC	SUB CCI - FINANCEMENT DE L'ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE	ENS	30 000 000
Fonctionnement	A1103-01 Soutien à l'enseignement supérieur	932	23	65738	2399	7531	UNC	SUBVENTION A L'UNC - FILIERES	ENS	36 000 000
Fonctionnement	A1103-01 Soutien à l'enseignement supérieur	932	23	65738	17052	5252	Gréta interprov NC	SUBVENTION AU GRETA SUD COURS PRE-PREPARATOIRE	ENS	5 500 000
Fonctionnement	A1103-01 Soutien à l'enseignement supérieur	932	23	65738	19421	16728	GIP maison de l'étudiant	GIP MAISON DE L'ETUDIANT	ENS	108 813 913
Fonctionnement	A1103-01 Soutien à l'enseignement supérieur	932	23	65738	24958	7531	UNC	PARTICIPATION AUX CHARGES DE L'ESPE (EX IUFM)	ENS	47 000 000
Fonctionnement	A1103-01 Soutien à l'enseignement supérieur	932	23	65738	24959	7531	UNC	SUBVENTION ESPE MEEF	ENS	15 000 000
Fonctionnement	A1103-01 Soutien à l'enseignement supérieur	932	23	65741	19628	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	ENS	2 500 000
Fonctionnement	A1103-01 Soutien à l'enseignement supérieur	932	23	65741	21123	12452	APE PREPA NC	SUBVENTIONS FONC APE PREPA JULES GARNIER	ENS	4 000 000
Fonctionnement	Total A1103-01 Soutien à l'enseignement supérieur									248 813 913
Fonctionnement	A1103-03 Soutien à la recherche	932	27	65738	18197	6453	IFREMER	SUBVENTION SOUTIEN A L'IFREMER	ENS	1 833 334
Fonctionnement	A1103-03 Soutien à la recherche	932	27	65738	24973	7531	UNC	SUBV FONCTION UNC OPERATION PRESICA	ENS	1 072 872
Fonctionnement	A1103-03 Soutien à la recherche	932	27	65741	18200	6000	AGENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE NC	SUBVENTION ADECAL - TECHNOPOLE	FIN	60 846 667
Fonctionnement	A1103-03 Soutien à la recherche	939	92	6561	16880	6023	INSTITUT AGRONOMIQUE NEO- CALEDONIEN	CDI 2011/2015 - IAC	FIN	389 793 523
Fonctionnement	Total A1103-03 Soutien à la recherche									453 546 396
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	6561	17581	12918	Syndicat mixte -IANCP Institut d'archéologie de la NC et du Pacifique	PARTICIPATIONS ORGANISME DE REGROUPEMENT IANCP	CCF	28 700 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65737	541	8109	AGENCE DEVELOPPEMENT CULTURE KANAK - CCT	PARTICIP. AUX CHARGES - ADCK	FIN	595 000 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65737	1361	6746	BIBLIOTHEQUE BERNHEIM	PARTIC. AUX CHARGES - BIBLIOTHEQUE BERNHEIM	FIN	188 600 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65737	1364	1785	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA NC	PARTICIP. AUX CHARGES DU CONSERVATOIRE MUSIQUE	FIN	221 400 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65737	5601	9587	ACADEMIE DES LANGUES KANAK	PARTICIP. AUX CHARGES - ACADEMIE LANGUES KANAK	FIN	90 000 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65737	13905	6746	BIBLIOTHEQUE BERNHEIM	SALON DU LIVRE - BIBLIOTHEQUE BERNHEIM	FIN	8 000 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65737	16620	1785	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA NC	PART AUX CHARGES DU CONSERVATOIRE DANSE	FIN	8 200 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	3721	6442	Ass. Les Amis du Musée de la NC	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION "LES AMIS DU MUSEE DE LA NC"	CCF	3 300 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	10058	9801	Le Chapitô de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION LE CHAPITO	CCF	9 706 750
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	10059	8498	Gypsy jazz festival	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION GYPSY JAZZ FESTIVAL	CCF	1 000 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	10061	9840	Anuu-ru Aboro	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION Anuu-ru aboro	CCF	3 116 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	10064	10240	Pôle d'export de la musique et des arts de la NC - POEMART	SUBV. FONCT. ACTIONS ASSOCIATION POLE D'EXPORT DE LA MUSIQUE ET ARTS DE LA N-C	CCF	32 860 500
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	10065	5640	Ass. Du Musée de l'histoire maritime de la Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS MUSEE DE L'HISTOIRE MARITIME	CCF	5 809 375
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	10066	10898	Maison Célières - Maison du livre de la NC	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS MAISON DU LIVRE N-C - MAISON CELIERES	CCF	16 000 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	10069	5258	Association Towanda Prod	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS TOWNDA PROD - FEMMES FUNK	CCF	2 240 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	10070	8697	Ass. Promotion des musiques amplifiées Le Mouv	SUBV. FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES MUSIQUES AMPLIFIEES	CCF	3 312 500
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	10123	7303	Pacifique et compagnie	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS PACIFIQUE COMPAGNIE	CCF	1 118 750
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	13769	7066	Association du festival du cinéma de La Foa	SUBVENTION FESTIVAL CINEMA DE LA FOA	CCF	2 726 500
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	13851	7407	Association du Théâtre de l'île	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION THEATRE DE L'ILE	CCF	12 000 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	13852	6528	Association Calédofoles Les Incompressibles	ASSOCIATION FONCT. ET ACTIONS CALEDOLFOLIES LES INCOMPRESSIBLES	CCF	665 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	13853	10306	AMJ-BECA	ASSOCIATION FONCT. ET ACTIONS AMJBECA	CCF	1 900 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	13854	6574	Association Adamic	ASSOCIATION FONCT. ET ACTIONS ADAMIC	CCF	1 078 300
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	13856	5989	Ass. Développement provincial des pratiques	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASS. ADPPAC FESTIVAL CEBU NYEBI	CCF	1 168 750
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	13857	6545	Association Cal-Ciné	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION CALE CINE	CCF	640 625
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	13901	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS DIVERSES	CCF	9 000 000
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	18278	7061	Association Témoignage d'un passé	SUBV. ASSO TMOIGNAGE D'UN PASSE	CCF	6 785 500
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65741	19342	18549	Association la Case des artistes	SUBVENTION "LA CASE DES ARTISTES"	CCF	31 720 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	933	31	65742	19572	1451	Société des auteurs compositeurs et éditeurs de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION FONCTIONNEMENT SACENC	CCF	7 232 000
Fonctionnement	Total A0901-11 Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels									1 293 280 550
Fonctionnement	A0603-06 Amiante	934	41	6561	24900	Non identifié(s)	Non identifié(s)	PARTENARIAT RECHERCHE AMIANTE A0603-06	IME	1 600 000
Fonctionnement	Total A0603-06 Amiante									1 600 000
Fonctionnement	A1203-04 Soutien des établissements publics	936	61	65737	1342	7887	INSTITUT PR LE DEVELOP.DES COMPETENCES NC	PARTIC. AUX CHARGES DE L'IDCNC	FIN	250 000 000
Fonctionnement	A1203-04 Soutien des établissements publics	936	63	6561	469	2931	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC FORMAT° CADRES AVENIR	GIP FORMATION CADRE-AVENIR	FIN	55 000 000
Fonctionnement	A1203-04 Soutien des établissements publics	936	63	65737	13781	5757	ETFPA CENTRE DE NOUVILLE	PARTICIP. AUX CHARGES - ETFPA	FIN	95 800 000
Fonctionnement	A1203-04 Soutien des établissements publics	936	63	65737	21236	5779	ECOLE DES METIERS DE LA MER-EMM	SUBV APPUI EMM	FIN	14 700 000
Fonctionnement	Total A1203-04 Soutien des établissements publics									415 500 000
Fonctionnement	A0403-01 Protection et disponibilité de la ressource en eau etgestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	937	73	65741	13775	177	FONDS MONDIAL POUR LA NATURE France	SUBVENTION FONDS MONDIAL POUR LA NATURE FRANCE (PPE-WWF) REVEGETALISATION	DAV	900 000
Fonctionnement	A0403-01 Protection et disponibilité de la ressource en eau etgestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	937	73	65741	19212	18798	CONSEIL DE L EAU DE LA NERA	SUBVENTION CONSEIL DE L'EAU A BOURAIL	DAV	2 132 000
Fonctionnement	A0403-01 Protection et disponibilité de la ressource en eau etgestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	937	73	65741	24971	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION CONSEIL DE L'EAU A LA FOA	DAV	1 000 000
Fonctionnement	Total A0403-01 Protection et disponibilité de la ressource en eau etgestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie									4 032 000
Fonctionnement	A1305-06 AQUACULTURE	937	79	65738	24979	6453	INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER-IFREMER	SOUTIEN A L IFREMER (FONC)	MMP	37 000 000
Fonctionnement	Total A1305-06 AQUACULTURE									37 000 000
Fonctionnement	A0503-01 Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation,réglementation et communication)	938	81	65737	21856	1312	CHT GASTON BOURRET	SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DU CHROMATOGRAPHE DESTINE AU DEPISTAGE DES STUPEFIANTS POUR LES CONTROLES ROUTIERS	DTT	10 000 000
Fonctionnement	A0503-01 Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation,réglementation et communication)	938	81	65741	21392	5392	ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE ET SPORTIVE D'AIDE AUX DETENUS	SUBVENTIONS EDUCATION ROUTIERE	DTT	1 500 000
Fonctionnement	A0503-01 Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation,réglementation et communication)	938	81	65741	21392	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS EDUCATION ROUTIERE	DTT	1 000 000
Fonctionnement	Total A0503-01 Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation,réglementation et communication)									12 500 000
Fonctionnement	A0401-11 Economie verte	939	90	65741	23198	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS DIVERSES GVT	DAE	4 500 000
Fonctionnement	A0401-11 Economie verte	939	90	65741	24965	10525	Ensemble pour la planète	SUBVENTIONS EPLP	DAE	5 000 000
Fonctionnement	Total A0401-11 Economie verte									9 500 000
Fonctionnement	A1307-01 Economie numérique	939	91	65734	16924	Non identifié(s)	Non identifié(s)	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	GVT	5 350 000
Fonctionnement	A1307-01 Economie numérique	939	91	65738	16925	Non identifié(s)	Non identifié(s)	AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU PARA-PUBLICS	GVT	5 350 000
Fonctionnement	A1307-01 Economie numérique	939	91	65741	16911	16385	OBSERVATOIRE NUMERIQUE NC	SUBVENTION ADHESION OBSERVATOIRE NUMERIQUE	GVT	2 000 000
Fonctionnement	A1307-01 Economie numérique	939	91	65741	16926	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	GVT	5 350 000
Fonctionnement	Total A1307-01 Economie numérique									18 050 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65737	24921	5771	ETABLISSEMENT DE REGULATION DES PRIX AGRICOLES	SUBVENTION A L ERPA	FIN	800 000 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	1837	3274	COMITE FOIRE EXPOSITION AGRICOLE ET ARTISANALE DE BOURAIL	SUBVENTION COMITE FOIRE EXPOSITION AGRIC.ET ARTIS. DE BOURAIL	DAV	17 000 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	1842	5393	UPRA EQUINE	SUBVENTION A L'UPRA-EQUINE	DAV	18 000 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	1844	5656	UPRA SELECTION	SUBVENTION A L'UPRA SELECTION	DAV	5 800 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	1846	5647	FEDERATION DES COURSES HIPPIQUES DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTION A LA FEDERATION DES COURSES HIPPIQUES DE NC	DAV	30 000 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	13758	6577	SOCIETE CALEDONIENNE D ORNITHOLOGIE	SUBVENTION SOCIETE CALEDONIENNE D'ORNITHOLOGIE	DAV	900 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	13759	6616	CENTRE D INITIATION A L'ENVIRONNEMENT DE NC	SUBVENTION CENTRE D'INIATION A L'ENVIRONNEMENT	DAV	900 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	13760	10439	FEDERATION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE	SUBVENTION FEDERATION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE DE NOUVELLE-CALEDONIE	DAV	900 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	13761	7027	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE NC	SUBVENTION SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX NOUVELLE CALEDONIE	DAV	900 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	13762	697	COMITE REGIONAL D EQUITATION DE NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTION COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE-CALEDONIE	DAV	300 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	13772	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA FOIRE DES ILES	DAV	1 500 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	13779	6322	COMITE ORGANISATEUR FOIRES EXP AGRICOLES ET ARTISANALES KOUMAC	SUBVENTION AU COMITE DE FOIRE DE KOUMAC	DAV	5 000 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	17743	5820	COMITE FETES PAITA	SUBVENTION POUR LA FOIRE DE PAITA	DAV	2 000 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	17745	5278	ASSOCIATION DU CERF ET DE LA CREVETTE	SUBVENTION POUR LA FOIRE DE BOULOUPARIS	DAV	1 500 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	21246	22542	ASSOCIATION BIO CALEDONIA	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BIO CALEDONIA	DAV	1 000 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	22146	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS POUR LA FILIERE EQUINE	DAV	10 000 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	24929	21269	LE MARCHÉ BROUSSARD	SUBVENTION ASSOCIATION MARCHÉ BROUSSARD	DAV	900 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	24933	8887	ASSOCIATION DES CAVALIERS DE STOCK	SUBVENTION ASSOCIATION CAVALIERS DE STOCK	DAV	900 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65741	24980	14724	FEDERATION NATIONALE SYNDICATS EXPLOITANTS AGRICOLES	SUBVENTION FNSEA	DAV	4 000 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65742	24934	21258	CAP AGRO NC	SUBVENTION CAP ENTREPRISE CAP AGRO NC	DAV	2 000 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	65742	24954	21017	ASSOCIATION BOIS ET DEVELOPPEMENT	SUBVENTION BOIS ET DEVELOPPEMENT	DAV	2 000 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	6744	1864	1534	CHAMBRE D AGRICULTURE DE NOUVELLE CALEDONIE	CANC - BONIFICATION GAZOLE ET AIDE A L'ENERGIE	DAV	105 000 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	6745	23492	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES VERSEES	DAV	4 000 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	6745	24867	23447	REPAIR	SUBVENTION ASSOCIATION REPAIR	DAV	1 800 000
Fonctionnement	A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole	939	92	6745	24949	5259	UPRA PORCINE	SUBVENTION UPRA PORCINE S DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	DAV	1 000 000
Fonctionnement	Total A1304-02 Gestion des aides au secteur agricole									1 017 300 000
Fonctionnement	A0308-01 Gouvernance SI et IT	930	02	6568	24561	15763	ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	COTISATION AFIGEO	DSI	100 000
Fonctionnement	Total A0308-01 Gouvernance SI et IT									100 000
Fonctionnement	A1503-02 Admissions en non valeur, restitutions et remises gracieuses	930	02	67488	15265	Non identifié(s)	Non identifié(s)	REMISES GRACIEUSES	FIN	20 000 000
Fonctionnement	Total A1503-02 Admissions en non valeur, restitutions et remises gracieuses									20 000 000
Fonctionnement	A0202-02 Subventions	930	03	65741	5494	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	40 000 000
Fonctionnement	A0202-02 Subventions	932	21	65738	15225	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000
Fonctionnement	A0202-02 Subventions	932	21	65741	438	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000
Fonctionnement	A0202-02 Subventions	933	31	65741	554	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000
Fonctionnement	A0202-02 Subventions	933	31	65741	5729	9708	Comité Miss NC	SUBVENTION COMITE ELECTION MISS CALEDONIE	GVT	3 000 000
Fonctionnement	A0202-02 Subventions	933	32	65741	535	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000
Fonctionnement	A0202-02 Subventions	933	32	65741	10124	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS DIVERSES	GVT	7 000 000
Fonctionnement	A0202-02 Subventions	935	50	65741	220	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000
Fonctionnement	A0202-02 Subventions	935	58	65741	13826	5633	ADAVI (Asso. Pour l'accès aux droit et à l'aide aux victimes)	SUBVENTION ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES	GVT	10 000 000
Fonctionnement	A0202-02 Subventions	939	90	65741	243	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000
Fonctionnement	A0202-02 Subventions	939	92	65741	318	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A0202-02 Subventions	939	96	6561	247	117	GIE NOUVELLE-CALEDONIE TOURISME POINT SUD	GIE NC TOURISM ET POINT SUD	FIN	825 000
Fonctionnement	A0202-02 Subventions	939	96	6561	1335	2468	SYNDICAT MIXTE-AQUARIUM DE NOUMEA ET DE LA PS	SYNDICAT MIXTE - AQUARIUM DE NOUMEA	FIN	32 000 000
Fonctionnement	Total A0202-02 Subventions									113 825 000
Fonctionnement	A0202-05 Francophonie	930	03	6744	10144	5443	CREIPAC	CREIPAC-RENCONTRE DE LA FRANCOPHONIE	GVT	10 000 000
Fonctionnement	Total A0202-05 Francophonie									10 000 000
Fonctionnement	A0201-06 Communication et partenariats institutionnels	930	05	65738	17048	14090	MELANESIAN SPEARHEAD GROUP	Assistance au secrétariat GFLM pour la coopération régionale en Mélanésie et la promotion de la francophonie au sein du secrétariat	CNC	8 000 000
Fonctionnement	Total A0201-06 Communication et partenariats institutionnels									8 000 000
Fonctionnement	A0407-05 Assistance aux acteurs de sécurité civile	931	12	65734	22338	Non identifié(s)	Non identifié(s)	P0407-2014/4-SUBVENTIONS AUX COMMUNES -PCS	DGR	8 000 000
Fonctionnement	A0407-05 Assistance aux acteurs de sécurité civile	931	12	65741	22278	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	DGR	2 000 000
Fonctionnement	Total A0407-05 Assistance aux acteurs de sécurité civile									10 000 000
Fonctionnement	A1102-03 Mise en oeuvre des programmes de la formation initiale	932	21	65737	1298	7313	INSTITUT FORMATION DES MAITRES DE LA N-CALEDONIE	PARTIC. AUX CHARGES DE L'IFMNC	FIN	280 000 000
Fonctionnement	Total A1102-03 Mise en oeuvre des programmes de la formation initiale									280 000 000
Fonctionnement	A1101-01 Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire	932	21	65738	2393	Non identifié(s)	Non identifié(s)	PROJETS EDUCATIFS	ENS	16 000 000
Fonctionnement	A1101-01 Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire	932	21	65738	7322	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION EN NATURE AUX ECOLES	ENS	16 000 000
Fonctionnement	Total A1101-01 Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire									32 000 000
Fonctionnement	A1103-02 Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	932	21	65741	13920	1988	FOL	SUBVENTION FONCTIONNEMENT FEDERATION OEUVRES LAIQUES	ENS	8 000 000
Fonctionnement	A1103-02 Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	932	21	65741	13921	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ECOLE DE CIRQUE DE NC	ENS	2 500 000
Fonctionnement	A1103-02 Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	932	21	65741	13922	7005	association livre mon ami	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATION LIVRE MON AMI	ENS	1 200 000
Fonctionnement	A1103-02 Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	932	21	65741	17054	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DIVERSES	ENS	4 000 000
Fonctionnement	A1103-02 Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	932	22	65741	17055	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DIVERSES	ENS	3 000 000
Fonctionnement	A1103-02 Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	932	23	65741	474	5759	Association Foyer TUTORAT	SUBVENTION ASSOCIATION TUTORAT	ENS	20 000 000
Fonctionnement	A1103-02 Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	932	23	65741	528	5339	Association Jules Garnier pour Juvenat lycéen	ASS. JULES GARNIER POUR UN JUVENAT LYCEEN	ENS	6 000 000
Fonctionnement	A1103-02 Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	932	27	65737	13744	4258	CENTRE DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE	PARTICIP. AUX CHARGES - CDP	FIN	112 000 000
Fonctionnement	Total A1103-02 Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire									156 700 000
Fonctionnement	A1104-04 Développement et ouverture sociale de l'élève	932	22	65737	16265	1357	LYCEE AGRICOLE DE NC	INNOVATION PEDAGOGIQUE ET INSERTION	DAFE	9 020 000
Fonctionnement	A1104-04 Développement et ouverture sociale de l'élève	932	22	65748	16264	16680	ASEE-LYCEE AGRICOLE PRIVE DO-NEVA	FONDS SOCIAL LYCEEN ETABLISSEMENTS PRIVES	DAFE	180 000
Fonctionnement	A1104-04 Développement et ouverture sociale de l'élève	932	22	65748	19449	16680	ASEE-LYCEE AGRICOLE PRIVE DO-NEVA	SUBV.LYCEE AGRIC.PRIVE DO NEVA INNOVATION PEDAGOGIQUE ET INSERTION	DAFE	2 333 750
Fonctionnement	Total A1104-04 Développement et ouverture sociale de l'élève									11 533 750
Fonctionnement	A1104-05 Bourse pour stage à l'étranger	932	22	65737	19944	1357	LYCEE AGRICOLE DE NC	COOPERATION INTERNATIONALE ET STAGE HORS NC	DAFE	3 000 000
Fonctionnement	A1104-05 Bourse pour stage à l'étranger	932	22	65748	22065	16680	ASEE-LYCEE AGRICOLE PRIVE DO-NEVA	STAGES ET COOP INTERNAT DO NEVA	DAFE	1 000 000
Fonctionnement	Total A1104-05 Bourse pour stage à l'étranger									4 000 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	22	65737	20170	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION INTERVENTION AUX ETABLISSEMENTS	RECTORAT	3 000 000
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	22	65741	18272	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS INTERVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	3 000 000
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5949	Commune de Voh	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	6 269 938
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5950	Commune de Koné	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	16 035 867
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5954	Commune de Poindimié	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	11 999 060
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5955	Commune de Ponérihouen	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	7 701 869
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5956	Commune de Houailou	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	6 617 663
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5958	Commune deYaté	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	5 054 353
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5959	Commune de l'Ile des Pins	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	2 834 751
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5961	COMMUNE DE PAITA	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	4 764 944
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5962	Commune de Boulouparis	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	2 568 165
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5964	Commune de La Foa	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	3 511 293
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5965	Commune de Sarraméa	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	2 729 347
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5966	Commune de Farino	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	1 332 438
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5969	Commune de Bourail	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	14 820 367
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5973	Commune de Thio	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	6 108 216
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5974	Commune de Maré	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	13 091 294
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	5977	Commune d'Ouvéa	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	10 288 705
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	6244	S.I.V.M de la région de La Foa	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	2 075 001
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	6376	Commune de Belep	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	1 037 250
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	6380	Commune de Canala	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	14 563 604
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	6384	Commune de Kaala-Gomen	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	8 255 544
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	6385	Commune de Kouaoua	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	3 744 407
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	6386	Commune de Koumac	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	3 232 858
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	6387	Commune de Moindou	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	3 802 523
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	6394	Commune de Pouembout	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	9 069 547
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	6397	Commune de Poya	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	11 667 980

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	6398	Commune de Touho	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	8 410 784
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	10382	Caisse des écoles de la Ville de Nouméa	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	3 189 115
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	17094	Caisse des écoles de Dumbéa	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	3 720 024
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	18115	Caisse des écoles de Hienghene	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	11 843 876
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65734	18356	à créer	Caisse des écoles de LIFOU	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	43 239 183
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65735	18438	17242	S.M.T.U de Nouméa	SUBVENTIONS SYNDICAT MIXTE TRANSPORTS URBAINS GRAND NOUMEA	RECTORAT	105 748 170
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65738	18355	17300	G.I.E des transporteurs de Païta	TRANSPORT SCOLAIRE	RECTORAT	10 894 422
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65738	18355	17301	G.I.E transports scolaires de Païta	TRANSPORT SCOLAIRE	RECTORAT	16 105 578
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	7374	Association Calédonienne des Handicapés	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	4 774 014
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	13229	Collège BAGANDA	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	1 312 779
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	17081	A.P.E.H.I.S.N de Nengone à Maré	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	646 211
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	17085	Association PALOMA Clg Hippolyte Bonou à Pouébo	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	726 932
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	17299	DDEC - Lycée Marcellin Champagnat à Païta	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	756 252
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	17302	Association MATAGI TOGA	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	2 806 258
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	17303	APE de Tomo et Boulouparis	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	2 197 016
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	17304	Ass° de ramassage scolaire écoles privées Bourail	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	2 142 577
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	17305	Association Voyages scolaires de Bourail	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	1 121 790
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	17308	APE Yag Tchelawo de Koumac	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	3 109 346
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	17309	APE de Poya scolarisés à Bourail	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	1 949 246
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	17310	APE Adjie de Houailou	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	2 812 232
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	17311	APE Vi-Poire de Houailou	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	2 620 627
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	17312	Association Moudeureu de Ponérihouen	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	1 035 603
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	17867	APE de La Foa scolarisés à Bourail	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	599 436
Fonctionnement	A1106-08 Soutien et pilotage	932	28	65741	18357	19010	Transport Benoist Chriss	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	676 672
Fonctionnement	Total A1106-08 Soutien et pilotage									411 615 127
Fonctionnement	A1104-03 Enseignement privé rythme alterné	932	22	65741	16865	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION MFR	DAFE	32 770 000
Fonctionnement	Total A1104-03 Enseignement privé rythme alterné									32 770 000
Fonctionnement	A0802-07 Soutien aux infrastructures sportives	933	32	65733	17006	5518	PROVINCE NORD	PROVINCE NORD - FONCTIONNEMENT STADE YOSHIDA	DJS	11 100 000
Fonctionnement	A0802-07 Soutien aux infrastructures sportives	933	32	65733	17007	7786	TRESORETIE POVINCE ILES	PROVINCE ILES - FONCTIONNEMENT STADE HNASSE	DJS	7 800 000
Fonctionnement	A0802-07 Soutien aux infrastructures sportives	933	32	65734	17931	5961	COMMUNE DE PAITA	SUBVENTION MAIRIE DE PAITA INFRASTRUCTURES D'INTERET TERRITORIAL	DJS	23 400 000
Fonctionnement	A0802-07 Soutien aux infrastructures sportives	933	32	65734	17932	6382	COMMUNE DE DUMBEA	SUBVENTION MAIRIE DE DUMBEA INFRASTRUCTURES D'INTERET TERRITORIAL	DJS	36 000 000
Fonctionnement	A0802-07 Soutien aux infrastructures sportives	933	32	65734	24902	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION EQUIPEMENT SPORTIFS COLLECTIVITE	DJS	15 500 000
Fonctionnement	Total A0802-07 Soutien aux infrastructures sportives									93 800 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2219	3278	UNSS	SUBVENTION A L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	DJS	14 500 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	696	FEDERATION CALEDONNIENNE DE FOOTBALL	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	843 750

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	697	COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 125 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	860	LIGUE CALEDONIENNE DE BALLTRAP	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	112 500
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	876	LIGUE CALEDONIENNE DE TENNIS	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	619 375
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	995	LIGUE DE VOL LIBRE DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	281 250
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	1169	COMITE REGIONAL DE KARATE & ARTS MARTIAUX AFFINIT-	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	700 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	1749	LIGUE DE TAEKWONDO DE NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	737 500
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	1908	COMITE REGIONAL DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DE LA MON	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	526 875
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	3227	LIGUE DE NC D'AIKIDO ET DE BUDO	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	125 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	3229	LIGUE DE NC D ATHLETISME	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	281 250
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	3230	LIGUE DE BADMINTON DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	25 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	3231	COMITE NATIONAL DE CRICKET DE NOUVELLE CALED-	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	662 500
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	3233	LIGUE HAND-BALL DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 795 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	3234	LIGUE NC JUDO JUJITSU KENDO	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	271 875
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	3235	LIGUE CALEDONIENNE DE NATATION FEDERATION FRANC	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	375 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	3236	LIGUE CALEDONIENNE DE PETANQUE	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	159 375
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	3237	COMITE REGIONAL DE RUGBY	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	180 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	3239	FFESSM COMITE REGIONAL DE NC	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	331 250
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	3240	LIGUE TIR A L ARC DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	200 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	3241	LIGUE CALEDONIENNE DE VOILE	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	656 250
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	3622	COMITE REGIONAL DE BOXE	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	75 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	4178	COMITE REGIONAL DE CYCLISME DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	187 500
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	5266	LIGUE CALEDONIENNE DE SQUASH	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	180 625
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	5293	LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	506 250
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	5806	LIGUE CALEDONIENNE DE TRIATHLON	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	390 625
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	5868	LIGUE CALEDONIENNE DE SPORT ADAPTE ET HANDISPORT	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 817 500
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	5935	LIGUE DE FULL CONTACT DE NC	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	25 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	6371	LIGUE CALEDONIENNE DE TENNIS DE TABLE NC	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	893 750
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	6455	LIGUE CALEDONIENNE DE VA A ET CANOE KAYAK	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	937 500
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	6509	LIGUE REGIONALE DE NOUVELLE CALEDONIE DE BASKET-B-	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 125 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	7534	LIGUE CALEDONIENNE DE VOLLEY-BALL	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	556 250
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	7535	LIGUE D'ESCRIME DE NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	562 500
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	7542	LIGUE CALEDONIENNE DE SURF	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	587 500
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	8061	COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE EN NC	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 531 250
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	12752	COMITE REGIONAL DES BODY-BUILDERS DE NC	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	65 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	14867	COMITE REGIONAL ENTRAINEMENT PHYSIQUE MONDE MODERN	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	375 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	19756	LIGUE D'AIKIDO AIKIBUDO & AFFINITAIRES DE NC	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	175 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2221	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	60 000 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2222	3260	USEP COMITE TERRITORIAL	SUBVENTION A L'USEP	DJS	4 000 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2225	3245	CTOS	SUBVENTION AU CTOS (FONCTIONNEMENT)	DJS	50 000 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	696	FEDERATION CALEDONNIENNE DE FOOTBALL	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	2 992 500
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	697	COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	300 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	860	LIGUE CALEDONNIENNE DE BALLTRAP	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	337 500
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	876	LIGUE CALEDONNIENNE DE TENNIS	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	2 287 500
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	995	LIGUE DE VOL LIBRE DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	975 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	1169	COMITE REGIONAL DE KARATE & ARTS MARTIAUX AFFINIT-	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	450 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	1749	LIGUE DE TAEKWONDO DE NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	585 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	1908	COMITE REGIONAL DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DE LA MON	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	600 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	3227	LIGUE DE NC D'AIKIDO ET DE BUDO	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	150 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	3229	LIGUE DE NC D ATHLETISME	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	450 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	3230	LIGUE DE BADMINTON DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	300 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	3233	LIGUE HAND-BALL DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	225 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	3234	LIGUE NC JUDO JUJITSU KENDO	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 368 750
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	3235	LIGUE CALEDONNIENNE DE NATATION FEDERATION FRANC	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	2 475 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	3236	LIGUE CALEDONNIENNE DE PETANQUE	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 425 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	3237	COMITE REGIONAL DE RUGBY	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 237 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	3239	FFESSM COMITE REGIONAL DE NC	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	75 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	3241	LIGUE CALEDONNIENNE DE VOILE	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 575 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	3622	COMITE REGIONAL DE BOXE	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 188 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	4178	COMITE REGIONAL DE CYCLISME DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	3 555 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	5266	LIGUE CALEDONNIENNE DE SQUASH	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	750 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	5293	LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	303 750
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	5770	LIGUE DE GOLF DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	750 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	5806	LIGUE CALEDONNIENNE DE TRIATHLON	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 230 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	5935	LIGUE DE FULL CONTACT DE NC	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	480 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	6066	COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	322 500
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	6371	LIGUE CALEDONNIENNE DE TENNIS DE TABLE NC	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	247 500
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	6455	LIGUE CALEDONNIENNE DE VA A ET CANOE KAYAK	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	225 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	7534	LIGUE CALEDONNIENNE DE VOLLEY-BALL	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 077 000
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	7535	LIGUE D'ESCRIME DE NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 125 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	7542	LIGUE CALEDONNIENNE DE SURF	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	637 500	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	8061	COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE EN NC	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	225 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	12752	COMITE REGIONAL DES BODY-BUILDERS DE NC	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	75 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2226	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	40 000 500	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2227	876	LIGUE CALEDONNIENNE DE TENNIS	SUBVENTIONS DIVERSES GRDS EVENEMENTS INTERNATIONAUX	DJS	3 000 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2227	5294	COMINC	SUBVENTIONS DIVERSES GRDS EVENEMENTS INTERNATIONAUX	DJS	2 500 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2227	6163	CERCLE DES NAGEURS CALEDONIENS	SUBVENTIONS DIVERSES GRDS EVENEMENTS INTERNATIONAUX	DJS	350 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2227	6358	CHALLENGE MICHELET	SUBVENTIONS DIVERSES GRDS EVENEMENTS INTERNATIONAUX	DJS	1 000 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2227	6405	DEFI SANTE	SUBVENTIONS DIVERSES GRDS EVENEMENTS INTERNATIONAUX	DJS	1 000 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2227	6425	CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN	SUBVENTIONS DIVERSES GRDS EVENEMENTS INTERNATIONAUX	DJS	2 500 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2227	9691	OLYMPIQUE DE NOUMEA	SUBVENTIONS DIVERSES GRDS EVENEMENTS INTERNATIONAUX	DJS	300 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2227	9965	AS LOSSI	SUBVENTIONS DIVERSES GRDS EVENEMENTS INTERNATIONAUX	DJS	500 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2227	12933	AS GOLF DE TINA	SUBVENTIONS DIVERSES GRDS EVENEMENTS INTERNATIONAUX	DJS	4 000 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2227	24216	AS MAGENTA	SUBVENTIONS DIVERSES GRDS EVENEMENTS INTERNATIONAUX	DJS	500 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2227	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS DIVERSES GRDS EVENEMENTS INTERNATIONAUX	DJS	14 350 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	2229	3245	CTOS	CTOS - INTERVENTION	DJS	800 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	13742	3245	CTOS	SUBV CTOS - INDEMNITES COMPENSATOIRES AUX EMPLOYEURS PRIVES	DJS	10 000 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	16882	3245	CTOS	SUBV CTOS - SPORTIFS EXCELLENCE	DJS	10 000 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	19279	Non identifié(s)	Non identifié(s)	AIDES AUX STRUCTURES D'ENTRAINEMENT	DJS	3 640 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	23224	3233	LIGUE HAND-BALL DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTION POLE ESPOIR FEMININ HAND BALL	DJS	7 500 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	23250	3235	LIGUE CALEDONNIENNE DE NATATION FEDERATION FRANCAISE	SUBVENTION POLE NATATION ESPOIR	DJS	7 500 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	24903	3241	LIGUE CALEDONNIENNE DE VOILE	SUBVENTION POLE ESPOIR VOILE	DJS	7 500 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	24904	3234	LIGUE NC JUDO JUJITSU KENDO	SUBVENTION POLE ESPOIR JUDO	DJS	7 500 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	24935	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION JEUX INTER PROVINCIAUX 2016	DJS	5 000 000	
Fonctionnement	A0802-01 Soutien aux actions sportives	933	32	65741	24939	3245	CTOS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CISE (CTOS)	DJS	5 000 000	
Fonctionnement	Total A0802-01 Soutien aux actions sportives										312 940 000
Fonctionnement	A0801-03 Accompagnement des associations d'éducation populaire et de jeunesse	933	33	65741	13816	1138	les villages de Magenta	SUBV. AUX ASS DE JEUNESSE & D'EDUC. POPULAIRE	DJS	15 000 000	
Fonctionnement	Total A0801-03 Accompagnement des associations d'éducation populaire et de jeunesse										15 000 000
Fonctionnement	A0801-06 Information jeunesse	933	33	65741	17468	17665	CENTRE INFORMATION JEUNESSE DE NC	SUBVENTIONS CIJNC	DJS	7 200 000	
Fonctionnement	Total A0801-06 Information jeunesse										7 200 000
Fonctionnement	A0801-07 Initiatives de ou pour les jeunes	933	33	65741	17352	16754	FRANCES VOLONTAIRES	SUBVENTION FRANCE VOLONTAIRE - SERVICE VOLONTAIRE OCEANIE	DJS	10 000 000	
Fonctionnement	A0801-07 Initiatives de ou pour les jeunes	933	33	65741	23225	17665	CENTRE INFORMATION JEUNESSE DE NC	SUBVENTION CENTRE INFO JEUNESSE NC - CIJNC PLATEFORME MOBILITE	DJS	8 000 000	
Fonctionnement	A0801-07 Initiatives de ou pour les jeunes	933	33	65741	23240	23787	COMITE JEUNESSE DE NC	COMITE JEUNESSE	DJS	4 000 000	
Fonctionnement	Total A0801-07 Initiatives de ou pour les jeunes										22 000 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A0801-04 Accompagnement des collectivités	933	33	6742	13821	Non identifié(s)	Non identifié(s)	Politique éducative locale - Accompagnement des communes (subvention)	DJS	3 000 000
Fonctionnement	Total A0801-04 Accompagnement des collectivités									3 000 000
Fonctionnement	A1307-03 Soutien à la diffusion radiophonique	933	34	65741	10157	421	Asso. Culture et Loisirs	SUBVENTION RADIO RYTHME BLEU	GVT	40 000 000
Fonctionnement	A1307-03 Soutien à la diffusion radiophonique	933	34	65741	10158	5497	Asso. EDIPOP	SUBVENTION RADIO DJIDO ASSOCIATION EDIPOP	GVT	40 000 000
Fonctionnement	A1307-03 Soutien à la diffusion radiophonique	933	34	65741	10159	8413	DUMBEA Communication	SUBVENTION RADIO OCEANE - DUMBEA COMMUNICATION	GVT	17 500 000
Fonctionnement	Total A1307-03 Soutien à la diffusion radiophonique									97 500 000
Fonctionnement	A0602-05 Information des professionnels de santé	934	41	65741	23270	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS DIVERSES	DASAGE	4 129 000
Fonctionnement	Total A0602-05 Information des professionnels de santé									4 129 000
Fonctionnement	A0601-03 Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics	934	42	65737	8910	1312	CHT GASTON BOURRET	CHT-FONCTIONNEMENT RAOUL FOLLEREAU	FIN	110 000 000
Fonctionnement	Total A0601-03 Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics									110 000 000
Fonctionnement	A0601-05 Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	934	42	65737	13791	732	INSTITUT PASTEUR DE NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTION INSTITUT PASTEUR - TRITHERAPIE	DASAGE	300 000
Fonctionnement	A0601-05 Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	934	42	65737	13792	1312	CHT GASTON BOURRET	SUBVENTION CHT - TRITHERAPIE	DASAGE	2 500 000
Fonctionnement	A0601-05 Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	934	42	65737	18282	5631	CHS ALBERT BOUSQUET	SUBVENTION CHS PSYCHIATRE ETS SMS	DASAGE	10 000 000
Fonctionnement	A0601-05 Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	936	63	65737	1314	1838	INST.FORMAT° DES PROFESS SANITAIRES & SOCIALES	PARTICIPATION AUX CHARGES DE L'IFPSS	FIN	300 000 000
Fonctionnement	Total A0601-05 Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur									312 800 000
Fonctionnement	A0601-07 Régulation et organisation de l'offre de soins	934	42	65741	16634	10840	NAITRE EN NOUVELLE-CALEDONIE	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION NAITRE EN NC	DASAGE	4 000 000
Fonctionnement	Total A0601-07 Régulation et organisation de l'offre de soins									4 000 000
Fonctionnement	A0702-03 Mettre en oeuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrisedes dépenses de santé	934	48	65748	21428	56	CAFAT	FINANCEMENT DU CONTROLE MEDICAL CAFAT	DASAGE	110 000 000
Fonctionnement	Total A0702-03 Mettre en oeuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrisedes dépenses de santé									110 000 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	43	ASSOCIATION AU SERVICE DE NOS RETRAITES	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION AU SERVICE DE NOS RETRAITES	DASAGE	4 550 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	152	OFFICE ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES DE GUERRE NC	POURSUITE TRAVAUX AMELIORATION DE LA MAISON DES ANCIENS COMBATTANTS POUR 2016	DASAGE	760 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	982	ASS. SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	FONCTIONNEMENT DE L'ASS. SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	DASAGE	1 000 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	3117	ASSOCIATION L AGE D OR	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION L AGE D OR	DASAGE	100 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	4765	PETITES SŒURS DES PAUVRES-MA MAISON	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DES PETITES SŒURS DES PAUVRES-MA MAISON	DASAGE	3 000 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	5255	LE SOUVENIR FRANCAIS	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANCAIS	DASAGE	150 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	5352	ASSOCIATION SOS VIOLENCES SEXUELLES	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION SOS VIOLENCES SEXUELLES	DASAGE	11 700 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	5401	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS DE N-C 14-18	FONCTIONNEMENT DE L'AMICALE ANCIENS COMBATTANTS DE N-C 14-18	DASAGE	6 840 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	5403	ASSOCIATION ANCIENS D'INDOCHINE	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION ANCIENS D'INDOCHINE	DASAGE	150 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	5405	SECOURS CATHOLIQUE DE NOUVELLE CALEDONIE	FONCTIONNEMENT DU SECOURS CATHOLIQUE DE NOUVELLE CALEDONIE	DASAGE	1 000 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	5408	ASSOCIATION VALENTIN HAUY	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION VALENTIN HAUY	DASAGE	2 350 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	6534	ASSOCIATION QUALITE DE VIE DES PATIENTS	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION QUALITE DE VIE DES PATIENTS	DASAGE	550 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	6536	FONDATION DE LA FRANCE LIBRE	FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION DE LA FRANCE LIBRE	DASAGE	1 750 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	6585	FEDERATION NATIONALE COMBATTANTS MOINS 20 ANS	FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION NATIONALE COMBATTANTS MOINS 20 ANS	DASAGE	190 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	6587	FRANCE ALZHEIMER NC	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER NC	DASAGE	1 500 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	6696	ASAMAD	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION ASAMAD	DASAGE	2 500 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	6756	ASS. CALEDONIENNE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES	FONCTIONNEMENT DE L'ASS. CALEDONIENNE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES	DASAGE	3 000 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	6808	ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS SECTION UNC LA FOA	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS SECTION UNC LA FOA	DASAGE	150 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	6809	270EME SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES DE NC	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION 270EME SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES DE NC	DASAGE	200 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	6813	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS D'OUTRE-MER	FONCTIONNEMENT DE L'AMICALE ANCIENS COMBATTANTS D'OUTRE-MER	DASAGE	900 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	6823	ASS. MARINS & MARINS ANCIENS COMBATTANTS DE NOUVELLE-CALEDONIE	FONCTIONNEMENT DE L'ASS. MARINS & MARINS ANCIENS COMBATTANTS DE NOUVELLE-CALEDONIE	DASAGE	250 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	6824	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS DE PAITA	FONCTIONNEMENT DE L'AMICALE ANCIENS COMBATTANTS DE PAITA	DASAGE	150 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	6830	SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL	FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL	DASAGE	6 750 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	7131	ASS. AIDE VOLONTAIRE AUX EVACUES CALEDONIENS	FONCTIONNEMENT DE L'ASS. AIDE VOLONTAIRE AUX EVACUES CALEDONIENS	DASAGE	4 000 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	7414	ASS. NATIONALE DES TITULAIRES DU TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION	FONCTIONNEMENT DE L'ASS. NATIONALE DES TITULAIRES DU TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION	DASAGE	200 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	8745	COLLECTIF HANDICAPS	FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF HANDICAPS	DASAGE	9 400 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	8747	AMICALE DES COMBATTANTS DU MONT DORE	FONCTIONNEMENT DE L'AMICALE DES COMBATTANTS DU MONT DORE	DASAGE	75 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	9371	ASSOCIATION DES PARKINSONIENS EN NC	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DES PARKINSONIENS EN NC	DASAGE	400 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	10804	UNION NAT. COMBATTANTS-SECTION UNC-UNCAFN N°9786	FONCTIONNEMENT DE L'UNION NAT. COMBATTANTS-SECTION UNC-UNCAFN N°9786	DASAGE	100 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	11453	CURE OUR KIDS-NOUVELLE CALEDONIE	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION CURE OUR KIDS-NOUVELLE CALEDONIE	DASAGE	2 580 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	11600	ASSOCIATION RENCONTRE ET SOUTIEN AIDES AUX PERSONNES	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION RENCONTRE ET SOUTIEN AIDES AUX PERSONNES	DASAGE	270 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	14340	ASSOCIATION EMERAUDE	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION EMERAUDE	DASAGE	300 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	15856	AMICALE DES OPERATIONS EXTERIEURES	FONCTIONNEMENT DE L'AMICALE DES OPERATIONS EXTERIEURES	DASAGE	150 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	24591	ASSOCIATION SOUTIEN AUTISME LES LUCIOLES	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION LES LUCIOLES	DASAGE	9 000 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	50	65741	10153	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DIVERSES	DASAGE	4 118 066
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	55	65741	5519	169	ASSOCIATION GESTIONNAIRE LES MANGUIERS	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE LES MANGUIERS	DASAGE	4 300 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	55	65741	5519	5406	FOYER BETHANIE ASSOCIATION D ENTRAIDE SOCIALE	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION FOYER BETHANIE ASSOCIATION D ENTRAIDE SOCIALE	DASAGE	10 296 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	55	65741	5519	5631	CHS ALBERT BOUSQUET	FONCTIONNEMENT DU CHS ALBERT BOUSQUET	DASAGE	4 255 742
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	55	65741	5519	6651	ASSOCIATION DEPOTAGE ET MANUTENTION DE NOUMEA	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DEPOTAGE ET MANUTENTION DE NOUMEA	DASAGE	1 895 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	55	65741	5519	6781	ASS. POUR LA REINSERTION ANCIENS PRISONNIERS DANS UNE SOCIETE ACCUEILLANTE	FONCTIONNEMENT DE L'ASS. POUR LA REINSERTION ANCIENS PRISONNIERS DANS UNE SOCIETE ACCUEILLANTE	DASAGE	8 521 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	55	65741	5519	9806	ASSOCIATION ACSMS	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION ACSMS	DASAGE	1 900 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	55	65741	5519	16956	L'ACCUEIL MACADAM PARTAGE	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION L'ACCUEIL MACADAM PARTAGE	DASAGE	12 700 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	55	65741	5519	Non identifié(s)	Non identifié(s)	Divers subventions	DASAGE	2 800 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	55	65741	21369	9806	ASSOCIATION ACSMS	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION ACSMS	DASAGE	32 110 000
Fonctionnement	A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	935	55	65741	21369	16023	ASSOCIATION POUR LA GESTION DES TUTELLES EN NC	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES TUTELLES EN NC	DASAGE	117 890 000
Fonctionnement	Total A0702-04 Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie									276 750 808
Fonctionnement	A0701-01 Accueillir les personnes handicapées ou dépendantes, reconnaître leurs handicaps ou leurs dépendances et instruire les demandes d'aides	935	51	6568	9042	14713	UNION POUR LE HANDICAP	COTISATION AU GIP UPH	DASAGE	100 000
Fonctionnement	Total A0701-01 Accueillir les personnes handicapées ou dépendantes, reconnaître leurs handicaps ou leurs dépendances et instruire les demandes d'aides									100 000
Fonctionnement	A0701-02 Structurer le secteur médico-social	935	51	65738	16633	14713	UNION POUR LE HANDICAP	FONCTIONNEMENT DU GIP UPH	DASAGE	155 000 000
Fonctionnement	Total A0701-02 Structurer le secteur médico-social									155 000 000
Fonctionnement	A0701-03 Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap et de la dépendance	935	51	65741	23536	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTIONS DIVERSES	DASAGE	4 500 000
Fonctionnement	Total A0701-03 Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap et de la dépendance									4 500 000
Fonctionnement	A0703-03 Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	935	52	65734	16916	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION AUX COMMUNES - CONTRAT LOCAL DE SECURITE	DASPJE	25 000 000
Fonctionnement	Total A0703-03 Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires									25 000 000
Fonctionnement	A0703-01 Diversifier les propositions éducatives	935	52	65741	3487	5572	ASS. POUR PROTECTION DE L'ENFANCE & DE LA JEUNESSE	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION APEJ	DASPJE	240 000 000
Fonctionnement	A0703-01 Diversifier les propositions éducatives	935	52	65741	11298	11231	ACTIVE	CONVENTIONNEMENT MESURES REPARATIONS PARQUET	DASPJE	11 000 000
Fonctionnement	A0703-01 Diversifier les propositions éducatives	935	52	65741	19814	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION PRISE EN CHARGE HORS NC CPEAG	DASPJE	182 750
Fonctionnement	Total A0703-01 Diversifier les propositions éducatives									251 182 750
Fonctionnement	A1301-08 Contribuer à la protection et à l'accès à l'emploi	936	61	65737	19867	7887	INSTITUT PR LE DEVELOP.DES COMPETENCES NC	SUBVENTION IDCNC - PROJET RELIEF	FIN	3 000 000
Fonctionnement	Total A1301-08 Contribuer à la protection et à l'accès à l'emploi									3 000 000
Fonctionnement	A1301-04 Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelles et collectives au travail	936	61	65741	13704	5357	ASS. CALED.D ENSEIGN. SCIENTIFIQUES & ECONOMIQUE	ACESTE CNAM - SUBVENTION	DTE	27 000 000
Fonctionnement	Total A1301-04 Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelles et collectives au travail									27 000 000
Fonctionnement	A1301-05 Contribuer au développement du dialogue social	936	61	65741	13705	14236	CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL	CDS-SUBVENTION	DTE	35 000 000
Fonctionnement	A1301-05 Contribuer au développement du dialogue social	936	61	65741	24984	7612	MEDEF DE N-C FEDERATION PATRONALE	FONCT SYNDICATS-SUBVENTION MEDEF	DTE	16 000 000
Fonctionnement	A1301-05 Contribuer au développement du dialogue social	936	61	65741	24985	9838	CONFEDERATION GENERALE DES PME	FONCT SYNDICATS-SUBVENTION CGPME	DTE	16 000 000
Fonctionnement	A1301-05 Contribuer au développement du dialogue social	936	61	65741	24986	13201	UNION PROFESSIONNELLE ARTISANALE DE N-C	FONCT SYNDICATS-SUBVENTION UPANC	DTE	12 000 000
Fonctionnement	Total A1301-05 Contribuer au développement du dialogue social									79 000 000
Fonctionnement	A1201-05 Préparer l'entrée en formation	936	63	65738	21316	1146	CSL -REGIMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE - RSMA	SUB.RSMA-APPUI PLATEFORMES DECOUVERTE METIERS RSMA	DFP	22 000 000
Fonctionnement	Total A1201-05 Préparer l'entrée en formation									22 000 000
Fonctionnement	A1202-03 Accompagner le développement des actifs et des publics spécifiques	936	63	65741	21327	5357	ASS. CALED.D ENSEIGN. SCIENTIFIQUES & ECONOMIQUE - ACESTE-CRA-CNAM	SUB.ACESTE-CNAM ACTIONS DE PROMOTION SOCIALE DES ACTIFS	DFP	12 500 000
Fonctionnement	Total A1202-03 Accompagner le développement des actifs et des publics spécifiques									12 500 000
Fonctionnement	A0405-03 Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participation au suivi de la qualité de l'air	937	71	6568	818	2558	ASSOCIATION SCAL AIR	PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE SCAL AIR	IME	16 000 000

Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	Total A0405-03 Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participation au suivi de la qualité de l'air									16 000 000
Fonctionnement	A0401-07 Diffusion de la donnée cartographique	937	75	6561	245	890	SERAIL	PARTICIPATION AU GIE SERAIL	DTT	3 000 000
Fonctionnement	Total A0401-07 Diffusion de la donnée cartographique									3 000 000
Fonctionnement	A0303-01 Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire	937	75	6568	24940	16235	CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE NC	DOTATION CEN	SAP	19 400 000
Fonctionnement	Total A0303-01 Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire									19 400 000
Fonctionnement	A0502-05 Gestion des aéroports territoriaux	938	82	65737	21720	5240	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE NC	CCI - SUBVENTION DELEGATION SERVICE PUBLIC AERODROME	DAC	205 000 000
Fonctionnement	Total A0502-05 Gestion des aéroports territoriaux									205 000 000
Fonctionnement	A0501-02 Formation	938	82	65741	3948	103	ASSOCIATION AERO CLUB CALEDONIEN	SUBVENTION A L'AERO-CLUB CALEDONIEN - BOURSES DE PILOTAGE	DAC	360 000
Fonctionnement	Total A0501-02 Formation									360 000
Fonctionnement	A0502-07 Contribuer à la continuité territoriale aérienne	938	82	65742	24983	4773	AIR CALEDONIE	AIRCAL CONTINUITE TERRIT. INTERIEURE	DAC	164 000 000
Fonctionnement	Total A0502-07 Contribuer à la continuité territoriale aérienne									164 000 000
Fonctionnement	A0504-09 Développement, modernisation et entretien du balisage	938	83	65731	16863	13337	SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE MARINE	SUBVENTION SHOM SURVEILLANCE TSUNAMI	FIN	3 290 000
Fonctionnement	Total A0504-09 Développement, modernisation et entretien du balisage									3 290 000
Fonctionnement	A0504-11 Contribuer à la continuité territoriale maritime	938	83	65742	21230	1726	SUDILES - BETICO	BETICO CONTINUITE TERRIT. INTERIEURE	MMP	48 000 000
Fonctionnement	Total A0504-11 Contribuer à la continuité territoriale maritime									48 000 000
Fonctionnement	A1303-01 Soutien financier à l'ISEE	939	90	65737	1329	6412	INSTITUT DE LA STATISTIQUE & ETUDES ECONOMIQUES	PARTICIP. AUX CHARGES - ISEE	FIN	310 000 000
Fonctionnement	Total A1303-01 Soutien financier à l'ISEE									310 000 000
Fonctionnement	A1302-05 Améliorer la protection du consommateur	939	90	65741	24966	6126	UNION FEDERALE CONSOMMATEURS-QUE CHOISIR NC	SUBVENTION UFC QUE CHOISIR	DAE	4 000 000
Fonctionnement	Total A1302-05 Améliorer la protection du consommateur									4 000 000
Fonctionnement	A1302-08 Soutien et pilotage	939	90	65741	1319	6000	AGENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE NC	SUBVENTION A L'ADECAL	FIN	26 906 250
Fonctionnement	A1302-08 Soutien et pilotage	939	95	65737	1340	5240	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE NC	CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE PARTICIP. CHARGES	FIN	50 000 000
Fonctionnement	Total A1302-08 Soutien et pilotage									76 906 250
Fonctionnement	A1302-09 Gestion administrative et financière des subventions accordées	939	90	65741	10119	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DIVERSES - GVT	DAE	16 000 000
Fonctionnement	A1302-09 Gestion administrative et financière des subventions accordées	939	90	65742	13780	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBV. ECOPAIN - MESURES CONTRE VIE CHERE	DAE	30 000 000
Fonctionnement	Total A1302-09 Gestion administrative et financière des subventions accordées									46 000 000
Fonctionnement	A1307-02 Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle	939	91	65741	16999	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION AIDE A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE	GVT	10 000 000
Fonctionnement	Total A1307-02 Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle									10 000 000
Fonctionnement	A0404-02 Santé animale	939	92	6568	21144	8021	OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES	OFFICE INTERNATIONAL EPIZOOTIES-PARTICIPATION NC	DAV	4 088 000
Fonctionnement	Total A0404-02 Santé animale									4 088 000
Fonctionnement	A0404-01 Sécurité sanitaire des aliments	939	92	65741	13675	14774	INTERPROFESSION VIANDE DE NC	INTERPROFESSION VIANDE N-C (IVNC)	DAV	13 500 000
Fonctionnement	Total A0404-01 Sécurité sanitaire des aliments									13 500 000
Fonctionnement	A1306-01 Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	939	93	6561	14041	9841	GIP CNRT NICKEL ET SON ENVIRONNEMENT	PARTICIPATION CNRT CD 11-15	IME	12 000 000
Fonctionnement	A1306-01 Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	939	93	6561	24846	10853	INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	PROJET DE RECHERCHE EVOLUTION MORPHOLOGIQUE DES ILOTS DU LAGON SUD CALEDONIEN (EMIL)	IME	953 986
Fonctionnement	A1306-01 Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	939	93	6561	24899	6288	BRGM BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES & MINIERE	PARTENARIAT PROJET OBSERVATOIRE DU LITTORAL (OBLIC)	IME	5 000 000
Fonctionnement	A1306-01 Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	939	93	6561	24899	6288	BRGM BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES & MINIERE	PARTENARIAT ASSISTANCE SCIENTIFIQUE BRGM	IME	7 000 000
Fonctionnement	A1306-01 Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	939	93	6561	24899	6456	INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER	PARTENARIAT GEOLOGIE MARINE IFREMER	IME	9 000 000

[illegible]

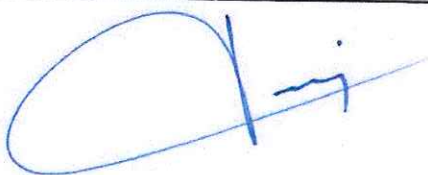
IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES
ARRETE - SIGNATURE

RAPPEL DES DECISIONS PROVINCIALES PRISES EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES

Libellé	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Plafond fixé par le congrès de la Nouvelle-Calédonie	Taux appliqués par décision de l'Assemblée de province	Variation de taux provincial/N-1	Produit voté par l'Assemblée de province	Variation du produit/N-1
Taxe provinciale sur les communications téléphoniques		%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les contributions téléphoniques		%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les patentes		%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur la contribution foncière		%	%	%	%		%
Total des contributions directes							
Centimes additionnels sur les droits d'enregistrement		%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les droits de licence		%	%	%	%		%
Total des contributions indirectes							
TOTAL GENERAL							

ARRETE - SIGNATURE



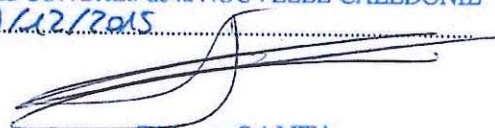
Nombre de membres en exercice... 34
 Nombre de membres présents... 33
 Nombre de suffrages exprimés... 32
 VOTES : Pour... 29
 Contre... 10
 Abstentions... 1

Date de convocation... 22.12.2015

Présenté par le gouvernement ou le président
 A... NOUMEA le... 08/12/2015
 Le président du gouvernement ou le président de l'Assemblée de province

Le PRÉSIDENT
 du CONGRÈS de la NOUVELLE-CALÉDONIE

Délibéré par le congrès ou l'Assemblée de province, réunie en séance... le 29/12/2015
 A... NOUMEA le... 29/12/2015


 Thierry SANTA

Les membres du congrès ou de l'Assemblée de province

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le 08/01/16 et de la publication le 31/12/2015
 A... NOUMEA le... 08/01/2016